~~22.L.25~~

UNS. 157 j. 13

1876.

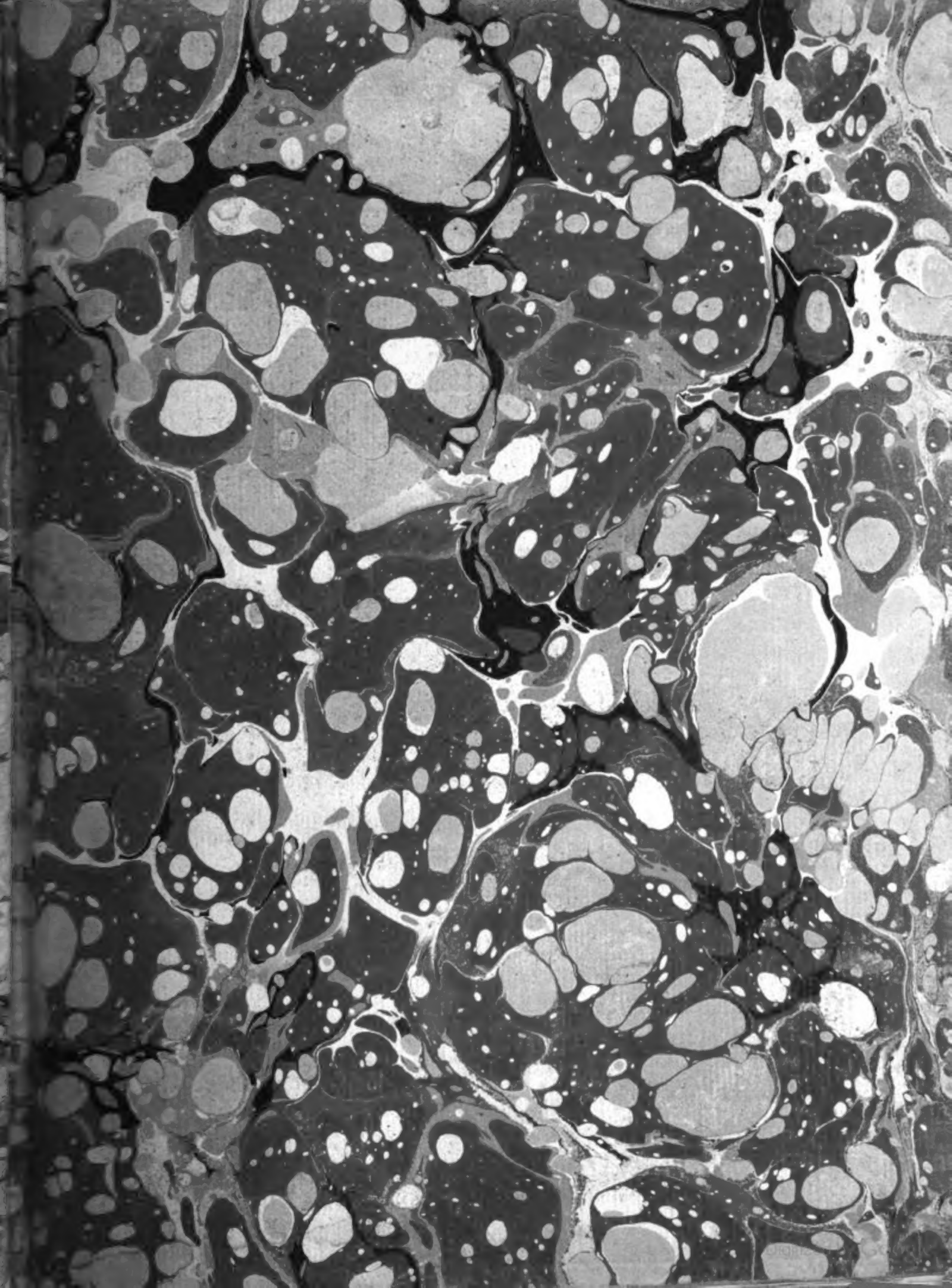

Dernière Edition la plus complete -

£2/10 sewed No 9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES GRANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN,

Contenant leur origine, leur progrès, leur étendue, leur beauté, leur solidité, & les moyens dont on s'est servi autrefois pour les construire.

Où il sera fait le Parallele de ce Peuple incomparable en Grandeur, opposé à celui des Modernes, en ce qui regarde les Chemins & les Ponts.

Par MICHEL ANTOINE BAUDRAND, Docteur en Droit, Avocat en Parlement, Ancien Conseiller du Roi, Lieutenant Général Civil & Criminel au Bailliage & Siege Présidial de la Ville de Montbrison.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez JEAN-BAPTISTE-GABRIEL LAMY, Libraire, rue du Foin, à S. Benoît, au Coq.
M. DCC. LXIII.
AVEC APPROBATION & PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ELOGE
DE
NICOLAS BERGIER.

NICOLAS BERGIER naquit à Reims en l'an 1557. il y étudia dans la nouvelle Univerſité, que le Cardinal de Lorraine venoit d'y établir, & il y régenta auſſi pendant quelques années. Il paſſa du Collége chez le Comte de *ſaint Souplet* Grand Bailli de la Province, pour être Précepteur de ſes Enfans, & il embraſſa enſuite la Profeſſion d'Avocat, où il ſe rendit fort habile. Les Habitans de la Ville de Reims, qui connoiſſoient ſon merite & ſa capacité, le firent leur Syndic, & le députerent ſouvent à Paris, pour les affaires de la ville. Cela le fit connoître de pluſieurs Savans, & entr'autres de Meſſieurs *Peireſc* & *Du Puis*, à qui il communiqua le deſſein de ſon Livre des Grands Chemins de l'Empire, & qui l'encouragerent beaucoup à l'executer. Monſieur *Peireſc* lui communiqua pour ce ſujet la Carte de *Peutinger*. Mais de tous les Amis & de tous les Protecteurs, que ſes bonnes qualitez lui attirérent, le principal & le plus illuſtre fut Monſieur *Nicolas de Belliévre* Préſident à Mortier au Parlement de Paris, qui lui procura un Brévet d'Hiſtoriographe avec deux cens Ecus de penſion. Il mourut le 15. Septembre 1623. dans le Château de Grignon appartenant à Mr. *de Belliévre*. Voici l'Epitaphe que fit cet Illuſtre Préſident à la mémoire de ſon Ami.

Digitized by Google

A. ☧ O.

NICOLAO BERGIER, in patria Remorum Civitate Magiſtratu Municipali ſumma fidei & diligentiæ laude perfuncto; ſed longè clariore apud Eruditos memoria, edito inſigni DE VIIS PUBLICIS IMPERII ROMANI opere, aliiſque monumentis, quibus ingenii luce, judicii acumine, multiplicique eruditione præſtitiſſe cunctis facilè conſtat: Litterarum nomine morumque ſibi acceptiſſimo, quod, dum procùl domo agit, ſecumque in fundo ſuo Grtnione diverſatur, febri autumnali correptum mors ſatis immatura oppreſſerit, illius nomini poſteritatique vitam, quo fieri poteſt modo, redditurus hoſpiti ſuo clientique ſuaviſſimo,

NICOLAUS BELLEVREUS.

H. P. M.

NAtus ego Remis, ſtudiis & nomine PASTOR
Auſpicio excepi Te, LODOVICE, *bono:*
Dum ſacer æterno ceromate firmat Aliptes,
Qui ferat audaci Gallica Sceptra manu.
Phytagoræ numeros, doctique arcana Platonis
Novimus, & noſtra Muſica crevit ope.
Appia cunctarum quondam Regina Viarum,
Et teritur chartis plurima ſtrata meis.
Grammaticen colui: noſtri monumenta laboris
Plura relicturus; invida mors vetuit.
OBIIT. XV. KL. SEPTEMBR. CIↃ. Icc. XXIII.
VIXIT. ANN. LVII.
R. I. P.

Nous avons de NICOLAS BERGIER, outre l'Hiſtoire des Grands Chemins, *le Bouquet Royal*, qui eſt une Rélation du Sacre de *LOUIS XIII.* imprimé à Reims l'an 1637. Un *Traité du Point du Jour*, à Reims en 1629. & à Paris dès 1627. ſous le Titre d'*Archemeron.* Le *Deſſein de l'Hiſtoire de Reims* imprimé en 1637. Il compoſa la Vie de *S. Albert*, avec l'Hiſtoire de la Tranſlation de ſon Corps de Reims à Bruxelles, qui ſe fit en 1612. à la réquiſition de l'Archiduc ALBERT, & il en reçût pour récompenſe une Chaine d'Or, que ce Prince lui envoya : mais l'Ouvrage n'a jamais eſté imprimé. *Bayle Diction. Critiq.*

Le P. COMMIRE a fait l'Eloge de l'*Hiſtoire des Grands Chemins* dans les Vers ſuivans, qu'il adreſſe à Mr. DE VIENNE.

JOAN-

JOANNES COMMIRIUS

E SOCIETATE JESU

AD V. CL.

JOANNEM DE VIENNE, Abbatem S. Martini apud Nivernum, in *Hiſtoriam Militarium Viarum* a NICOLAO BERGERIO *ſcriptam.*

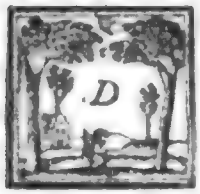

Um volucri penna Latiarum ſtrata Viarum
PASTOR obit, capitique refert miracula Mundi,
Ipſe ſibi arte Viam mira munivit Olympo,
Et paribus ſcriptis Romanum æquavit honorem.
Obſtupui viſu, & quanquam ſpes maxima dictis
Facta, VIENNA, tuis fuerat, mens conſcia veri
Invenit majora tamen, promiſſaque rebus
Victa ſuis ultro agnoſcit, gaudetque fateri.
Quid dicam, undè novæ ſurgent exordia laudis?
Ten' memorem, egregius Cæci labor Appia Claudi?
Appia Romulidum quondam Regina Viarum;
Vel quæ Flaminii te jactas nomine; vel quæ
Æmilii ſervas æterno in marmore famam;
Atque alias, quas dum Terram victricibus armis
Æneadæ luſtrant, decorum monumenta ſuorum
Exſtruxere opere immenſo, nec diſpare ſumtu,
Cui vix tot cenſus, tot vectigalia latè
Regnantis Populi & Mundum ditione tenentis
Sufficerent. Quoties audacibus invida cœptis
Objecit natura moras; quotieſque labore
Indoluit victum Numen, legeſque recepit?
Depreſſi montes, æquataque culmina campis,
Aggeribus valles obductæ & Molibus altis,
Ac juſſi ſubſtare lacus, perque invia ductum
Flumina iter, medioque diremtus flumine Nereus
Ad frænum docilis captivos volvere fluctus.
Sæpè etiam exciſæ rupes pertuſaque ſaxa
Fornicibus longis, perque intima trames apertus
Viſcera petrarum, & cæci penetralia Ditis.
Huc adde egregias cultu ſpoliiſque ſuperbas

Digitized by Google

Pyramides populorum, auctoſque inſignibus Arcus,
Balneaque, & Thermas, & vulgi gaudia Circos,
Et vota in medio belli diſcrimine Templa.
Hæc & plura ſuo ſpectanda volumine PASTOR
Exhibuit, nullis antè intellecta priorum:
Et quanquam tritos Latii deſcribere calles
Aggreſſus, tamen aſtra novo ſibi limite pandit.

Ex libro Poëmatum COMMIRII
pag. 127. edit. facta 1681.

AVERTISSEMENT
DE
L'IMPRIMEUR
SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

L'*Hiſtoire des Grands Chemins de L'Empire Romain*, par NICOLAS BERGIER, Avocat au Siege Préſidial de Reims, étant devenue très-rare, & d'une grande cherté, des Perſonnes Savantes m'ont excité à en faire une Edition nouvelle, & même m'ont aidé de leurs ſoins, pour la rendre très-correcte. D'ailleurs elle a eſté révûë ſur les Corrections & Additions faites par l'Auteur même ſur un Exemplaire, communiqué cy-devant à GRÆVIUS; on y a joint la CARTE ITINERAIRE DE PEUTINGER, corrigée par GEORGE HORNIUS, & on n'a rien changé au Langage de BERGIER, perſuadé qu'il y a des Livres auxquels on ne peut rétoucher ſans les gâter, & que le moindre reſpect qu'on doit aux Auteurs de réputation, eſt de les imprimer comme ils ſe ſont fait imprimer eux-mêmes.

Digitized by Google

AU ROY.

SIRE,

Si les choſes Royales ne doivent être voüées qu'à des Rois, cette œuvre des Grands Chemins, que toutes les Nations du Monde appellent Voyes Royales, n'a dû paſſer en public, que ſous l'Auguſte Nom de Vôtre Majeſté, vû qu'elle tient le premier rang entre les Rois de la Terre: & qu'elle les ſurpaſſe autant en grandeur & prérogative, qu'eux ſont rélevez en prééminences ſur le reſte des hommes. Et quoy que le titre que ce livre porte ſur le front ne promette pas choſe, qui ſoit ſi grande à le conſiderer de premier abord, ſi eſt-ce que la beauté & nouveauté de ſon ſujet ne laiſſera, comme je penſe, de le faire bien recevoir, quand tout à coup il fera paroiſtre, que le Peuple & les Empereurs de Rome, c'eſt-à-dire, toutes les Puiſſances de la Terre, ne firent jamais une plus grande, plus incroyable, & plus extraordinaire entrepriſe. C'eſt ce qui a fait qu'aux derniers ſiécles, où la Barbarie avoit étouffé tout ce qu'il y avoit de connoiſſance des plus belles choſes, pluſieurs éton-

Digitized by Google

nez de l'étenduë immenſe de ces Chemins, pavez d'une maniere extraordinaire à nos jours, & d'une ſuite continuelle & non interrompuë à travers des grandes Provinces, en ont attribué l'origine aux Demons, aux Géans, aux Fées, & à la Magie: ne pouvant s'imaginer que tels ouvrages puſſent tomber ſous la commune puiſſance des hommes. Mais depuis que ces tenebres d'ignorance ont été éclairées de la vive lumiere des lettres en ce dernier ſiécle, & principalement en vôtre Royaume, SIRE, & ſous la faveur & liberalité des Rois, Prédeceſſeurs de Vôtre Majeſté, l'on a réconnu, que ces Demons, ces Géans, & ces Fées, étoient les Conſuls, les Préteurs, les Cenſeurs, & autres des plus grands Magiſtrats de la République Romaine : & après eux les Empereurs mêmes, leſquels n'ont dédaigné d'aſſiſter quelquefois en perſonne à la conſtruction de ces grands ouvrages, encore qu'ils fuſſent parvenus au plus haut degré de puiſſance & de Majeſté, qu'aucuns Princes ou Monarques, qui ayent été devant, ny depuis. C'eſt ce degré qu'Ariſtide auteur Grec diſoit être exempt de la puiſſance tyrannique, & plus haut que la Majeſté des Rois: Degré auquel aucuns Rois de la Terre n'ont ſçû donner atteinte de ſi près que les Rois de France. Car on peut rémarquer, SIRE, & l'aſſeurer ſans flaterie, & ſans vanité, que les ſeuls Rois de France ſont montez & parvenus à ce haut ſommet de grandeur Imperiale en la perſonne de Charlemagne & de ſes Enfans, étant parvenus à l'Empire, non par fraude, mais

par vertu : non par le tumulte d'une Armée inconſiderée, mais par une voye douce & legitime, une vocation de Dieu, & un conſentement univerſel de la Chrétienté, de laquelle ils ont été les Protecteurs. Cette benediction, SIRE, ſemble avoir été veritablement attirée du Ciel ſur ce Royaume, par les prieres de ce grand Apôtre des François ſaint Remy, Archevêque de Reims, qui demandoit inceſſamment à Dieu (comme il nous l'a conſigné dans ſon Teſtament) qu'en faveur de ce grand & bienheureux Cloüis, de luy, & du ſang Royal de France, vinſſent à naître des Rois & des Empereurs, qui fuſſent à jamais vrais Protecteurs de la Chrétienté. A qui donc puis-je mieux voüer & dédier ce Livre, qu'à Vous, SIRE, Fils & Succeſſeur de tant de Rois & d'Empereurs, autant réconnu heritier de leur Pieté & de leur Juſtice, que de leurs Grandeurs & Seigneuries : Vous, dis-je, SIRE, qui étes Empereur, non enté ſur la vieille tige de ceux de Rome par ſimple élection : mais par la loy de vôtre heureuſe naiſſance, qui Vous a fait Roi d'un ſi puiſſant Royaume, Prince ſouverain, & indépendant d'aucune Puiſſance terrienne. Et puis que c'eſt ſous le regne très-auguſte de Vôtre Majeſté que ces Grands Chemins, ſi longtems enſevelis ſous la terre, viennent à ſe rélever à l'aide d'un François, & paroître de nouveau ſur le Theatre de la France accommodez à la Françoiſe, c'eſt de droit qu'ils Vous appartiennent, comme à leur Prince naturel, & Seigneur legitime, qui

Digitized by Google

AU LECT.

Tel se peint Polemon, tel il se retrace, & t
Epouvante les yeux des Spectateurs effrayés.
Ainſi, quand Apollon, ſur le Trône de Cyrrhe,
Ou ſur Delphes, s'annonce à nos Prêtres ſacrés, on
Le Dieu, qui les remplit de ſa divine ardeur,
Les agite, les tourne, & les change en Sibylles.
Il prend leur ame, il prend leur bouche, il prend leurs yeux,
Il leur dicte, il leur crie, il leur fait tout entendre.
Ainſi, quand le Démon, qui m'obſede & me gêne,
Me ſaiſit, me poſſede, & me force à la haine,
Il me force à haïr, il me force à nuire,
Il me force à ſervir ſa fureur & ſon empire.
Il me force à ſentir, à penſer, à parler,
Il me force à vouloir, à vouloir malgré moi,
Il me force à vouloir, à vouloir malgré moi,
Il me force à vouloir, à vouloir malgré moi

AVERTISSEMENT

AU LECTEUR.

AMY LECTEUR, C'eſt un Ouvrage ſi grand & admirable, que celuy des Chemins Militaires de l'Empire de Rome, qu'il meritoit bien d'être tiré de la foule de tant d'autres merveilles que les Romains ont fait, & d'avoir un livre à part, afin de le faire eſtimer & réconnoître pour ce qu'il eſt. Et puis que de toutes les pieces de ce grand Empire, ces Chemins, comme abandonnez de tous, me ſont demeurez en partage, je me ſuis propoſé d'en traiter à plein fond : & d'en remettre au jour non ſeulement la matiere & la forme, comme le corps & l'ame d'une ſi grande œuvre, mais de les révêtir encore de leurs plus riches habits & principaux ornemens, qui conſiſtent en la diverſité des Edifices ſuperbes & magnifiques, qui les bordoient de part & d'autre, tant aux champs comme en la Ville. C'eſt le premier & le principal avis que je donne à ceux qui me feront l'honneur de lire ce récueil : afin qu'ils ne penſent pas, que diſcourant au long de tant de Baſtimens ſacrez & profanes, privez & publics, j'extravague hors de mon ſujet : qui n'auroit non plus de grace ſans l'enrichiſſement de ces beautez & raretez, qu'un corps ſans ſes vêtemens, que nous fuirions de voir en ſa nudité. C'eſt ce qui m'a jetté ſur la fin du ſecond livre, dans le diſcours des Temples, des Sepulchres, des Palais, Maiſons des champs, & Jardins de plaiſir, qui révêtoient l'un & l'autre bord des Grands Chemins d'Italie. C'eſt auſſi ce qui m'a fait mettre à part les Ruës Militaires de la ville de Rome, pour en faire un livre ſeparé des autres, comme étant compoſées des plus riches pieces, & des plus brillantes de tout l'ouvrage, raſſemblées dans la Capitale de l'Empire, comme les cinq ſens de nature au racourcy de la tête. Pluſieurs des anciens & nouveaux Auteurs de l'Hiſtoire Romaine, m'ont donné ſujet d'en uſer ainſi, aſſeurant par leurs doctes Ecrits, que ſur les bords des Chemins Militaires il y avoit des Temples, Palais, Arcs de Triomphe, Hippodromes, Sepulchres, & autres ſuperbes Baſtimens rangez d'une entreſuite ſi continuelle, que les Etrangers qui alloient à Rome, les voyant ſi beaux & ſi frequents, penſoient être dans la Ville, long-tems avant qu'ils fuſſent parvenus juſques aux Portes. Quelle apparence donc y auroit-il de paſſer ſous ſilence tant de beaux Edifices, & ne les rendre à nos Grands Chemins, comme pieces d'honneur qui leur appartiennent ? Vû que les veſtiges & vieilles maſures qui en reſtent le long des

principales Voyes d'Italie, apportent encore un plaiſir ſingulier mélé d'étonnement, à ceux qui les contemplent. Que ſi par mon diſcours je n'en ay ſçû rélever le plan aſſez près du naturel, pour en fournir aux yeux de l'eſprit une parfaite idée, au moins je m'aſſeure avoir montré la voye de mieux faire à ceux qui ont le ſçavoir plus grand, & le ſtile meilleur que moy, qui m'excuſeront benignement, quand ils conſidereront, que la premiere épreuve d'une ſi grande entrepriſe ne peut être ſans défauts. Quant à la langue Françoiſe, de laquelle je me ſuis ſervy pour donner ce petit labeur au public, je ne doute pas que pluſieurs ne la trouvent comme étrangere à ſon ſujet : vû qu'il ſemble qu'un ouvrage Romain deſireroit la langue des vieux Romains, pour paroître au naïf de ſa grace & pour le communiquer à toutes les Provinces, eſquelles la langue Latine eſt en uſage. Et à la verité j'euſſe ſuivy cet avis, ſi j'euſſe penſé tirer cette œuvre juſques où je la voy maintenant. Mais ce qui eſt cauſe que je l'ay fait Françoiſe, procede d'une conference qui fut faite il y a quatre ou cinq ans au cabinet de Monſieur du Lis, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & ſon Avocat General en ſa Cour des Aides, ſur le ſujet du Droit de Reſve, & de Haut-Paſſage, qui me jetta ſans y penſer ſur le diſcours de quelques Chemins pavez à l'antique ſous les Empereurs de Rome, qui paroiſſent encore entiers en pluſieurs endroits de la Gaule Belgique, où ils ſont réconnus ſous le nom de Chemins ferrez, ou Chauſſées de Brunehaut : & qui de diverſes Contrées, tant de la France, que du Pays-Bas, viennent aboutir à la ville de Reims, lieu de ma naiſſance. Je luy fis ouverture de ce que j'avois lû dans l'Hiſtoire Romaine, ſur le ſujet de ces hauts Chemins, particulierement d'un paſſage de Strabon, qui ſe trouve ſur la fin de ſon quatriéme livre, où il dit, qu'ils ont été commencez par Agrippa, Gendre d'Auguſte Ceſar, en la ville de Lyon : d'où, comme de leur centre, il les avoit conduit à l'environ d'un ouvrage continuel juſques aux extremitez des Gaules. J'adjoûtay que j'avois appris d'ailleurs, que tous les Tributs, Péages, & Gabelles, qui ſe levoient tous les ans par les Empereurs de Rome ſur les Gaules, ſe portoient en la ville de Lyon, où ſe levent encore pour nos Rois ces Droits de Reſve, Haut-Paſſage, & autres Traites Foraines & Domaniales, ſur les marchandiſes qui y ſont conduites par charroy ſur ces Chemins pavez : Et d'autant qu'ils ſont quaſi par tout hautement rélevez ſur les terres voiſines, qu'il ſe pouvoit faire, que les impôts qui ſe prennent ſur ces marchandiſes, en ayent eu le nom de Haut-Paſſage. *Ce que je diſois, non par aucune ſcience ou autorité, mais par ſimple conjecture. Comme donc il eut pris quelque plaiſir au récit de ces Chemins ainſi rélevez, & pavez à travers une ſi grande Province, il me pria de luy mettre par écrit ce que je luy en avois dit de vive voix. Ce que je fis très-volontiers, & penſois en être quitte pour deux ou trois heures au plus, bien éloigné du deſſein d'en faire un juſte volume. Et d'autant que j'écrivois ſur un ſujet de mon Pays, duquel je ne penſois jamais publier aucune choſe, je me ſervis*

vis de la langue de mon Pays. Cet Ecrit s'accrût inſenſiblement entre mes mains, la memoire me ſuggerant beaucoup de choſes, qu'autrefois j'avois lû ſur les Voyes Militaires de Rome & d'Italie. Et quoy qu'il ne fût encore achevé à ma fantaiſie, je ne laiſſay de le preſenter tout ainſi qu'il étoit audit Sieur du Lis, pour luy faire paroître que j'avois eu memoire de la promeſſe que je luy en avois faite. Il n'eut pas plûtôt lû cette piece imparfaite, qu'il penſa que ce ſujet meritoit bien une œuvre à part, & plus entiere : & me dit que ce n'étoit pas aſſez d'écrire des Grands Chemins de la France : qu'il falloit en aller puiſer les commencemens juſques dedans Rome, où eſt leur premiere ſource & les conduire de-là, comme longs canaux, par toutes les Provinces de l'Empire : que c'étoit un deſſein non jamais entrepris, lequel les Auteurs anciens & nouveaux avoient oublié, ou plûtôt apprehendé : dont les pieces neantmoins meritoient bien d'être récherchées & raſſemblées en un, pour les faire voir d'un ſeul trait d'œil comme en un tableau racourcy : ce que l'Auteur de l'Itineraire d'Antonin ſembloit avoir voulu faire, mais avec beaucoup de confuſion & defectuoſité : m'exhortant dès-lors ſerieuſement à cette entrepriſe. Or quoy que je réconnuſſe aſſez, que je n'avois pas la ſuffiſance réquiſe pour une œuvre de ſi grand poids, & que je puſſe m'excuſer ſur l'Hiſtoire de Reims, déja de long-tems par moy commencée : ſi eſt-ce que les loix de l'amitié ſincere qu'il me portoit dès-lors, me forcerent de luy promettre d'en faire une épreuve. Et m'ayant aſſeuré que le ſtile étoit aſſez net & agréable, il me conſeilla de l'achever au même langage que je l'avois commencé : adjoûtant que ce ſeroit un bonheur à la France, puis que l'œuvre étoit nouvelle, & non tentée par les autres Nations, de la faire ſortir au jour par un François, révêtuë à la Françoiſe : Que les plus ſçavans des Peuples étrangers ont doreſnavant nôtre langue tant à plaiſir, qu'elle ne laiſſeroit d'être la bien-venuë chez eux : & que le bien qui en reviendroit parmy nous, en ſeroit plus commun & plus univerſel, la France ne manquant de beaux eſprits & curieux de l'Antiquité, qui n'ont pas une entiere connoiſſance de la langue Latine : & que ce ſeroit dommage de leur ſouſtraire cette nouveauté ſous un langage inconnu. Finalement, que ce ſujet portoit avec ſoy beaucoup de mots Grecs & Latins aſſez difficiles & extraordinaires, & que l'on ſeroit bien-aiſe de les voir interprétez en nôtre vulgaire François. Sur cet advis fondé en raiſon, je repris l'ouvrage pour le rémanier de nouveau, & me déliberay dès-lors de le traiter en l'ordre, auquel vous le voyez maintenant digeré Voilà benin Lecteur, le petit grain de ſemence, duquel l'arbre des Grands Chemins de l'Empire s'eſt élevé, & comme du Cabinet dudit Sieur du Lis, ſur un diſcours fait à l'avanture, il eſt venu en quatre ou cinq ans à jetter ſes branches de tous les côtez du Monde. En ſorte, que je puis dire avec beaucoup de raiſon, que cette œuvre eſt plus ſienne, que mienne. Premierement, pour ce qu'il en a fait naître l'occaſion, & que par ſon jugement il a tiré de mon eſprit ce que je ne jugeois pas y être : à la façon de So-

crate, qui ſe comparoit à une Sage-femme, diſant qu'il avoit l'art de tirer la ſcience des eſprits, comme les Sages-femmes les enfans du ventre de leurs meres. En ſecond lieu, me l'ayant fait entreprendre, il m'a mis en main par ſes graces & liberalitez, tout ce qui m'étoit neceſſaire pour le faire éclorre. Car faiſant plus que ne fit jamais Mecenas aux Gens de Lettres de ſon temps, il ne m'a pas ſeulement aidé de ſes moyens, mais de ſes inventions & de ſes livres, & qui plus eſt, de ſes bons amis, qui n'ont dédaigné de mettre la main à cet enfant ſpirituel, chacun le révêtant de ſa piece. Bref, c'eſt le premier mobile qui a baillé le branle à l'entremiſe, & emporté avec ſoy d'autres Spheres Celeſtes, leſquelles par la douceur & benignité de leurs gracieuſes influences ont fait croître ce petit germe juſques à ſa juſte & naturelle grandeur. Ces Spheres ne ſont autres que quelque nombre des plus beaux Eſprits de ce ſiécle, qui illuminent la France, & toutes les Nations de l'Europe par la vive lumiere de leur doctrine : ce fut Monſieur de Peireſc, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement d'Aix en Provence, qui ſe laiſſa des premiers emporter au mouvement de ce premier Ciel. Car Monſieur du Lis luy ayant communiqué la maſſe informe de cet ouvrage, il en approuva le deſſein : Et comme je n'allois du commencement qu'à taſtons après un ſujet qui m'étoit ſi nouveau, ce fut luy, qui à la façon d'un autre Jupiter, éclaira mes pas de ſa ſalutaire ſplendeur, de laquelle il éclaire aux plus Sçavans de toute la Chreſtienté, ayant avec eux connoiſſance & amitié par le commerce des Lettres. Ce fut luy qui m'adviſa le premier de la Carte de Peutinger, qui eſt ſi neceſſaire à l'intelligence de cette œuvre, que je conſeille à tous ceux qui la voudront entendre, & y penetrer juſques à la moëlle, de l'avoir avec cet ouvrage : l'un montrant aux yeux par la portraiture, ce que ce Livre enſeigne par l'écriture. Puis ce fut luy avec ledit Sieur du Lis, qui me firent avoir la connoiſſance de Monſieur du Puy Advocat en la Cour, qui convie par ſa courtoiſie, & attire par ſa franchiſe tous les plus rares Eſprits de noſtre France. Par ſon moyen j'ay conferé avec des plus ſçavans hommes de nôtre âge, qui m'ont fait l'honneur de jetter les yeux ſur cet avorton. Et certes je ſerois trop ingrat de taire le ſecours que Dieu, premier auteur de tout bien, m'a preſté, me ſuſcitant les bonnes volontez de ces hommes ſçavans & vertueux : & les pouſſant à uſer d'une courtoiſie ſi gratuite en mon endroit : mais principalement ledit ſieur du Puy, qui a tant de fois eu la patience de m'oüir, conſultant des principales matieres de ce mien labeur, & qui a pris la peine de le voir d'un bout à l'autre : Et ce faiſant m'a donné plus de hardieſſe de l'expoſer en public, & m'a induit à croire, qu'il y avoit quelque genie en cet ouvrage, qui pourroit plaire aux ſçavans & judicieux, puis qu'il daignoit luy faire cet honneur, de le lire & examiner tout entier. Ainſi veux-je bien que l'on ſçache, que s'il y a*

* Cette Carte diviſée en huit parties, ſe trouve dans cette Edition, on la pourra placer à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

quelque choſe en cette petite œuvre, qui puiſſe plaire ou profiter, elle ne vient pas de moy ſeul, mais de ceux qui ont daigné contribuer à mon travail. Et quant aux facultez ou défauts qui s'y rémarqueront, ils ne ſont à partager avec autre, qu'avec moy-meſme, & ne procedent que de ma ſeule inſuffiſance. J'ay donc pris peine de la couvrir ſous l'autorité des Hiſtoriens Grecs & Latins, les teſmoignages deſquels j'ay quaſi par tout allegué en leur entier. Et quoy que cette maniere d'eſcrire nuiſe fort à la beauté, & à l'elegance du ſtile François, ſi ſouvent interrompu par allegations eſtrangeres, toutefois eſcrivant d'une choſe nouvelle, & en beaucoup de points comme miraculeuſe & incroyable; j'ay penſé que pour faire foy de mon dire, il étoit plus à propos de rompre mon ſtile, y inſerant les paroles des autres, que de parler plus elegamment ſans preuves & ſans autorité. C'eſt ce qui m'a engagé à cotter en marge les Livres & Chapitres de ceux que je prends pour garants, le plus diligemment qu'il m'a eſté poſſible. Que ſi vous y trouvez beaucoup d'Auteurs Grecs citez en langue Latine, je l'ay fait ainſi, pour rendre ces autoritez communicables à plus de gens: m'eſtant apperceu qu'Onuphrius Panvinus, Juſtus Lipſius, & une infinité d'habiles hommes, n'ont deſdaigné d'en faire de meſme. Je l'ay fait auſſi pour abréger matiere, & avancer l'impreſſion de ce Livre, desja par trop attenduë. Impreſſion, dis-je, que je donne au public, comme Appelles ſes tableaux: & comme pour ſervir d'une copie au net, ſur laquelle je puiſſe recevoir les advis de tous ceux, qui me feront tant de bien & de courtoiſie, que de m'advertir de mes fautes, pour les corriger en une ſeconde Edition.

A MONSIEUR BERGIER, SUR SON Livre des Grands Chemins de l'Empire de Rome.

SONNET.

La celeſte Uranie, ô BERGER ſtudieux,
Gouvernoit ton eſprit, te faiſant entreprendre
Ce Livre merveilleux, où chacun peut apprendre
De tous ces Grands Chemins l'ouvrage induſtrieux.
Mais la Divinité nous apprend beaucoup mieux,
Que comme pelerins, adviſez, devons prendre
Le Grand Chemin du Ciel, pour ſeurement nous rendre
Au nombre des Eleus à jamais bien-heureux.
De ces braves Romains la féconde ſemence,
Qui remplit l'Univers de cet ouvrage immenſe,
Avant ſon œuvre meſmes a terminé ſes jours.
Que ſi ſuivant les pas de ta belle Uranie,
Tu te fais droit au Ciel une Voye applanie,
Ton ouvrage aura fin, mais tu vivras tousjours.

M. B.

D. BERGIER CAMPANO

FAMILIARI SUO, DUM PER MILITARES VIAS IMPERII Romani, Imperium ipſum, Regibus Francorum olim proprium, iiſdem redintegrare auſpicatur.

CAROLUS DU LIS amiciſſimus alludit de Puella Aurelianenſi Campana, conſanguinea ſua, quæ Regnum itidem Regi Francorum militari virtute reſtituit.

PASTOREM Aureliæ Campania, nomine Janam
Francorum Regi miſit in auxilium.
Nomine PASTOREM Francis Campania mittit,
Qui Romæ antiquas excitet arte Vias.
Regis in auxilium Deus impulit ipſe puellam
Impello hunc, Jana pulſus, ut illa Deo.
Reſtituit Francis ut Regnum Jana Paternum
Paſtor Avitum iter his ſternit ad Imperium.

Digitized by Google

PREFACE.

C'EST choſe réſoluë entre ceux qui ſont verſez en l'Hiſtoire, que l'Empire de Rome a ſurpaſſé tous les autres en grandeur, en generoſité, & magnificence. Il eſt ſuperflu d'en rapporter les teſmoignages des Romains, qui ſeroient infinis, mais ſuſpects, pour l'amour que chacun porte à ſon Païs. Un ſeul paſſage d'un Grec me ſuffira, qui porte, *Que celuy qui jettera les yeux de ſon entendement ſur les anciens Empires, tant des Nations entieres, que des Villes qui ont eu quelque réputation : Et qui viendra à les conſiderer les uns après les autres, les conferer enſemble, & prendre la peine d'examiner qui eſt celuy de tous, qui ſe ſoit acquis un plus ample domaine, & qui ait fait de plus belles choſes, ſoit en paix, ſoit en guerre : il verra que l'Empire Romain a laiſſé bien-loin derriere ſoy tous ceux dont la memoire eſt parvenuë juſques à nous : non ſeulement, ſi on conſidere l'eſtenduë de ſa domination, & l'excellence de ſes beaux faits, mais auſſi la longueur de temps qu'a duré cet Empire.* C'eſt la confeſſion volontaire d'un homme Grec, qui a dit auſſi, que juſques à ſon ſiécle il ne s'étoit encore trouvé perſonne, qui eut eſcrit des ſes magnificences avec tel honneur & dignité qu'elles meritent.

Plin. c. 40. lib. 7.

Dionyſ. Halicarnaſſ. Antiquitat. Roman. lib. 1.

Et à vray dire, cela ſe trouvera de facile croyance, ſoit que l'on conſidere le nombre de ſes Citoyens, la vertu de ſes Gens de guerre, ſes richeſſes incomparables, ſes Ouvrages magnifiques, la Juſtice de ſes Loix, & l'ordre admirable de ſa Police : mais particulierement ſi on a eſgard aux merveilles qui ſe ſont veües dans la ſeule ville de Rome ; qui ont eſté ſi grandes & ſi ordinaires, qu'elle en a eu le nom de Chef du Monde, Reine [a] de la Mer & de la Terre : Déeſſe [b] des Nations, qui n'a ſemblable ny ſeconde : Rétraite des Rois, Oeil & Fleur de l'Italie, Lumiere des Peuples, la plus belle [c] des choſes, & l'abregé de [d] l'Univers.

a *Dionyſ. Halic. lib.* 1.

b *Martialis* Terrarum domina Gentiumque Dea cui par eſt nihil, & nrhil ſecundum.

c *Virg. 2. Georg. &*

rẽpùm fac-
ta eſt pul-
cherrima
Roma.

Ammien Marcellin, deſcrivant l'entrée de Conſtance Empereur dans la ville de Rome, dit qu'en quelque part que cet Empereur arretât ſa veüe, il ne voyoit que merveilles, dont la multitude luy éblouïiſſoit les yeux : en ſorte que la premiere choſe ſur laquelle il s'arrêtoit, il croyoit que ce fût la plus excellente de toutes *Quicquid erat primum, eminere inter alia cuncta ſperabat.*

d *Apud Athenæum.*

Marcell. lib. 16. n. 6.

Pline parlant des Baſtimens & ſtructures admirables qui étoient à Rome de ſon temps, les appelle *des Miracles*, en chacun deſquels Rome a ſurmonté tout le Monde : de ſorte que qui les voudroit raſſembler en un, il ſembleroit que ce fut un Monde aſſemblé en un ſeul lieu. *Ad Urbis noſtræ miracula tranſire convenit*, dit-il, *& ſic quoque Terrarum Orbem victum oſtendere. Quod accidiſſe toties pænè, quod referentur miracula, apparebit. Univerſitate vero acervata, & in quendam unum cumulum collecta, non alia magnitudine exſurget, quam ſi mundus alius quidam in uno loco narretur.*

Lib. 36. nat. Hiſt. c. 15.

Ceux qui d'entre les Grecs ont eſcrit des temps plus anciens, ont rémarqué ſeulement ſept Ouvrages, auſquels ils ont donné le nom de *Merveilles du Monde* Sçavoir le Temple de Diane en la ville d'Epheſe : le Sepulchre de Mauſolus au Royaume de Carie : le Coloſſe du Soleil en l'Iſle de Rhodes : la Statuë de Jupiter Olympien, faite par Phidias : la Maiſon du Roy Cyrus, que Memnon fabriqua : les Murailles de la ville de Babylone, & les Pyramides d'Egypte : mais qui croira que ces Ouvrages ſoient les plus admirables de tous, quand il aura veu tant de Merveilles raſſemblées dans une ſeule Ville ? *Habuerunt honores ſeptem illa fabricarum miracula*, comme parle Caſſiodore, *quia præceſſerunt tempore : & in rudi ſeculo, quicquid emerſiſſet novum, per ora hominum jure ferebatur eximium. Nunc autem poſſet eſſe veridicum, ſi univerſa Roma dicatur eſſe miraculum.*

Variar. VII. 16.

Ce qui n'eſt pas ſeulement veritable, ſi on prend l'ancienne ville de Rome en ſon tout, mais auſſi, ſi on la conſidere en ſes parties : car ſi l'on prend garde au nombre & à la ſtructure des Temples, des Amphitheatres, des Marchez & Places publiques, des Bains, des Fontaines : & autres Edifices tant publics que particuliers, tant ſacrez que profanes, enrichis de Colomnes, de Statuës de bronze & de marbre, de Peintures, & autres ornemens ſans nombre : on jugera tout auſſitoſt, que le Monde n'a rien veu de ſemblable, attendu qu'autant d'Ouvrage qu'il y avoit, c'eſtoient tout autant de Miracles.

Ammien Marcellin rémarque ceux-cy comme les principaux, *Jovis Tarpeji delubra, quantum terrenis divina præcellunt : Lavacra in modum Provinciarum exſtructa, Amphitheatri molem ſolidatam lapidis Tiburtini compage, ad cujus ſummitatem ægrè viſio humana aſcendit, Pantheon, velut regionem teretem ſpecioſa celſitudine fornicatam, elatoſque vertice ſcanſili ſuggeſtus, Conſulum & priorum Principum imitamenta portantes,*

Digitized by Google

& Urbis Forum, Templum Pacis, & Pompeii Theatrum; & Odeum; & Stadium: Trajani Forum, ſingularem ſub omni cælo ſtructuram, etiam Numinum aſſentione mirabilem, ob Giganteos contextus, omni hujuſmodi quicquam conandi ſpe depulſa. Lib. 16. n. 6.

Que ſi des Ouvrages de main, vous venez à ceux de l'Eſprit : tels que ſont les Loix & la Police inſtituées par les Romains pour l'entretenement d'un tel Empire, vous verrez que Virgile a fort bien dit, que l'art de régir, commander, & policer le Monde, étoit le vray meſtier du Peuple Romain : VI. 846.

Tu regere Imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes.

C'eſt donc à juſte titre, que, Claudien a nommé la ville de Rome, *Armorum Legumque Parentem* : Sidonius Apollinaris, *Verticem Mundi* : Jule Frontin, *Reginam ac Dominam Orbis.* Et que Properce a dit, qu'il faut que tous les Miracles du Monde faſſent hommage à la terre, ſur laquelle la ville de Rome eſt aſſiſe : d'autant qu'en ce peu de place la nature a mis & récueilly tout ce qu'elle a diſperſé de beau & de rare par le reſte du Monde. De laud. Stilic. III. 136.

Omnia Romanæ cedant miracula terræ ;
Natura hic poſuit, quicquid ubique fuit.

Mais encore que tous les Ouvrages de la ville de Rome ſoient tels, que les comparant les uns aux autres, il ſoit bien difficile de dire, lequel de tous eſt le plus admirable : ſi eſt-ce qu'il y a bien de la difference entre ceux qui ſont faits pour l'utilité & neceſſité, & ceux qui ne ſont que pour le plaiſir & la volupté. Les Theatres, Amphitéatres, Bains, Colomnes, Obéliſques, & autres tels Ouvrages, ne pouvoient eſtre priſez ſuivant leur valeur & magnificence. Tout cela neantmoins n'eſtoit principalement que pour donner contentement aux yeux : mais il y avoit d'autres œuvres, eſquelles l'utilité combattoit avec la magnificence, & la neceſſité avec la grandeur de l'entrepriſe & de la deſpenſe.

Tels ſont trois ſortes d'Ouvrages, que Strabon dit avoir eſté negligez par les Grecs, quoy que curieux & ſubtils en inventions : qui ont eſté pratiquez par les Romains avec une deſpenſe ſi profuſe, & une magnificence ſi ſomptueuſe, qu'ils excedent tout ce qui fut jamais entrepris de grand & de magnifique au reſte de la Terre. Ces trois Ouvrages ſont les Aqueducs, les Grands Chemins, & les Cloaques. Ce que Denys d'Halicarnaſſe a confirmé, & laiſſé par eſcrit, aprés avoir veſcu vingt ans dedans Rome ſous l'Empire d'Auguſte, & aprés avoir eu tout loiſir de contempler ce qui y étoit d'admirable. Voicy Lib. 5. Geogr.

Digitized by Google

Cl. 3. donc comme il en parle : *In tribus magnificentiſſimis operibus Romæ, & è quibus maximè apparent illius Imperii opes, pono Aquæductus, Viarum munitiones, & Cloacarum ſtructuras. Neque id ſolum ad utilitatem ejuſmodi operum reſpiciens : ſed etiam ad impensi ſumptuumque modum.*

Et auſſi cet Auteur n'eſt pas le ſeul qui en fait ce jugement : car prenant ces trois genres d'Ouvrages à part, on trouve que les Auteurs les plus judicieux en ont jugé tout de même. J'en produiray quelques témoignages, & commenceray par celuy des trois Ouvrages qui ſemble être le plus vil & le plus abject de tous.

Pline en ſon Hiſtoire naturelle, parlant des Cloaques, Egouts, ou foſſes ſouterraines, qui ſervoient à purger les ruës de la ville de Rome
Lib. 36. cap. 15. de leurs immondices, dit, que c'eſt la plus haute entrepriſe qui fut jamais faite : & que l'on admire, comme pour les faire, on a pû percer
Lib. 5. & enfoncer les montagnes, & rendre en ce faiſant la ville de Rome quaſi ſuſpenduë en l'air : de ſorte que comme a écrit Strabon, l'on pouvoit aller par batteaux au-deſſous de toutes les Ruës, ces Canaux étant de telle largeur & hauteur, qu'un char de foin y pouvoit facilement paſſer. Pline adjoûte qu'Agrippa y fit dreſſer ſept conduits d'une eau ſi roide, qu'elle emportoit ordinairement comme un torrent tout ce qu'elle rencontroit. Et neantmois que depuis le ſiécle de Tarquinius Priſcus, qui les avoit fait, juſques à ſon tems, c'eſt-à-dire, en l'eſpace de huit cens ans & plus, on ne s'apperçevoit que l'eau eût ſçû miner un ſeul coin de leur maſſonnerie, & n'y voyoit-on aucune décadence.

Variar. lib. 3. Caſſiodore dit que ces foſſes ſouterraines donnoient tel étonnement à ceux qui les voyoient, qu'elles ſurpaſſoient aiſément tout ce qu'il y a de miracles és autres Citez de l'Univers : De ſorte que par la ſtructure d'icelles on pouvoit entendre la grandeur de la Puiſſance Romaine : & il les appelle *Splendidas Romanæ civitatis Cloacas, quæ tantum viſentibus conferunt ſtuporem, ut aliarum civitatum poſſint miracula ſuperare.* Puis il adjoûte : *Hinc, Roma, ſingularis, quanta in te ſit, poteſt colligi magnitudo. Quæ enim urbium audeat tuis culminibus contendere, quando nec ima tua poſſint ſimilitudinem reperire ?*

Ces Auteurs ne ſont pas plûtôt ſortis de la conſideration de ces grandes & larges foſſes ſouterraines, pour entrer en celle des Canaux qui ſervoient à conduire des Fontaines de bien loin dans la ville de Rome, qu'ils appelloient des Aqueducs, que ravis d'une nouvelle admiration, & comme ne ſe ſouvenant de ce qu'ils avoient écrit, ils viennent à dire que la ſtructure des Aqueducs eſt la plus miraculeuſe de toutes les autres.

Pline parlant de ceux que Q. Martius Rex, fit venir dedans Rome, dit qu'à les bien eſtimer, ce ſont des miracles invincibles : *Vera æſtimatione invicta miracula*, à raiſon des montagnes qu'il avoit fallu percer,

&

& des ſtructures plus que de Géans, qu'il avoit fallu faire pour la perfection d'un tel ouvrage : le tout dans l'année de ſon Edilité. Puis venant aux Aqueducs de Caligula & de Domitien, dit, que ſi on veut bien conſiderer la grande quantité d'eau qui en vient, & en combien de lieux elle ſert tant en public qu'en particulier, és Etuves, aux Viviers, és Cuiſines, és ruiſſeaux ſervant à arroſer Jardins, tant aux champs qu'en la Ville : & que d'ailleurs l'on régarde la longueur du chemin que prend cette eau, & le grand nombre d'arcs qu'il a fallu faire pour la conduire, & les Montagnes qu'il a fallu percer pour donner paſſage aux conduits, & les vallées qu'il a fallu applanir : on confeſſera, dit-il, qu'il n'y eut jamais entrepriſe plus haute ny plus admirable en toute la Terre que celle-là.

Quant à l'abondance des eaux, voicy ce que Strabon en écrit. *Tanta autem per Aquæductus aquarum ubertas influit, ut per Urbem atque Cloacas amnes inundare videantur & univerſæ propemodum ædes ſubterraneos meatus, ſiphones & fiſtulas venoſas habeant.* *Lib. V. Pi m. 246.*

Leandre Albert, qui a conſideré ce qui reſte de ces Aqueducs juſques à ces derniers ſiécles, dit que quiconque ne les aura vû, n'en pourra jamais croire la magnificence : & que l'eſprit de l'homme ne conçût jamais rien de ſi terrible & admirable entrepriſe : & que pour les faire & parfaire, tout le Monde d'aujourd'huy ne ſeroit pas ſuffiſant. *Nec enim majus quicquam excogitari poſſe ingenio humano arbitror, quàm quod hic Romani effoſſis tanto ſpatio montium viſceribus fecerint, ad quæ patranda nunc totus orbis infirmus videatur.*

De ſorte que Frontin a eu raiſon de dire, qu'és Aqueducs conſiſtoit la marque principale de la grandeur & puiſſance de l'Empire Romain : & que la garde & conſervation de tels Ouvrages, meritoit un grand ſoin & ſollicitude, *Rem enixiore cura dignam, cum magnitudinis Romani Imperii præcipuum ſit indicium.* *Lib. 2. de Aquæductibus.*

Caſſiodore nous témoigne, que s'il y eut jamais Ouvrage auquel l'excellence de la ſtructure ait été jointe à l'uſage & utilité publique c'eſt principalement en la fabrique des Aqueducs, & en fait comparaiſon avec les plus beaux Edifices de Rome, leſquels pris à part il dit être autant de Miracles. *Trajani forum vel ſub aſſiduitate videre, miraculum eſt : Capitolia celſa conſcendere, hoc eſt humana ingenia ſuperata vidiſſe. Sed numquid per ea vivitur, aut corporis ſalus aliqua indè delectatione recreatur ? In Formis autem Romanis utrumque præcipuum eſt, ut fabrica ſit mirabilis, & aquarum ſalubritas ſingularis.* *Variar. VII. 6.*

Il y avoit quatorze Aqueducs à Rome, dont les conduits faits en voute étoient ſi grands & ſi hauts, qu'un homme de cheval y pouvoit aiſément paſſer. Et auſſi ces canaux en pluſieurs endroits étoient comme ſuſpendus en l'air par un grand nombre d'arcades, pluſieurs deſquelles avoient cent-neuf pieds de hauteur, auſquelles Jule Fron-

Digitized by Google

tin dit, que les Pyramides d'Egypte n'étoient nullement comparables. *Tot aquarum tam multis neceſſariiſque molibus Pyramides videlicet otioſas comparem, aut cætera inertia, ſed fama celebrata opera?*

Auſſi Rutilius conſiderant la multitude & la hauteur des arcades ſervant aux Aqueducs, les appelloit Oeuvres de Géans.

Itinerarii lib. 1.

Quid loquar aërio pendentes fornice rivos,
Quà vix imbriferas tolleret Iris aquas?
Hæc potiùs dicas creviſſe in ſidera montes:
Tale Giganteum Græcia laudet opus!

Et il faut à la verité confeſſer, que ces deux ſortes d'Ouvrages étoient admirables: mais ſi on vient à les comparer avec les Grands Chemins que le Peuple Romain & les Empereurs ont fait, tant en Italie qu'és Provinces, ils viendront à paroiſtre bien peu de choſe.

Ce qui ſe trouvera veritable, ſoit que l'on conſidere la quantité incroyable de marbres, pierres, carreaux, blocailles, cailloux, décombres, chaux, ſable & aréne employez aux Grands Chemins: le tout conduit & charié de bien loin. Soit que l'on prenne garde aux Montagnes percées ou tranchées, aux Collines applanies, aux vallées réhauſſées, aux marais deſſechez, aux fondrieres comblées, *Cernere licet ſtratas in agro Vias, exciſis ad hæc collibus, exaggeratis vallibus, undè navigiorum onera plauſtris exciperentur.* Soit que l'on porte les yeux à la magnificence des Ponts qui les continuoient, des Ports qui les finiſſoient: aux Baſtimens des Poſtes & des Giſtes qui les accompagnoient, aux Colomnes inſcrites qui les meſuroient, à la façon qui les affermiſſoit contre les ſiécles, & les rendoit durables contre les efforts du charroy de quinze & ſeize cens ans. Soit que l'on régarde l'utilité publique en la conduite des Armées & des armes, au charroy des marchandiſes, à la facilité d'envoyer des nouvelles en peu de tems de la ville de Rome juſques aux confins de l'Empire, & d'en recevoir avec même commodité, par le moyen des Poſtes établies ſur iceux: à la Police excellente qui régloit ces Poſtes, à la dignité des Auteurs des Grands Chemins, & des Commiſſaires établis pour leur entretenement & réparation, aux ſommes d'argent ſans nombre, & à la multitude des hommes qui ont été employez aux Ouvrages d'iceux: Certes on trouvera que l'eſprit humain ne conçût, & la main n'acheva jamais une plus grande œuvre: de l'entrepriſe de laquelle le ſeul Empire de Rome étoit capable: & à laquelle il a fait paroître l'extrémité de ſa Puiſſance. *Strabo lib. 5.*

Que ſi vous adjoûtez à tout cela le nombre d'iceux & leur étenduë, ce ſera choſe ſurpaſſante toute admiration. Les Cloaques n'excedoient en leur étenduë l'enceinte de la ville de Rome. Les Aque-

Digitized by Google

ducs n'étoient que quatorze en nombre, ſelon Procopius : ou vingt, ſi l'on croit Publius Victor : & n'étoient conduits dedans Rome que de cinq à ſix lieües loin, excepté le ſeul Aqueduc de Claudius, que Pline dit avoir eu ſon commencement à vingt lieües de Rome : Mais que ſera-ce de tout cela, ſi on en fait comparaiſon à la multitude & à l'étenduë des Grands Chemins ? Car ayant leur commencement & racine primitive au beau milieu de la ville de Rome, où étoit planté le *Milliarium Aureum* : ils viennent à s'étendre de toutes parts à travers l'Italie, & de-là ſe continuer de Port en Port, ou de terre en terre, juſques aux extrémitez de ce grand Empire : ny plus ny moins que lignes qui du centre d'un cercle s'étendent de tous côtez à la circonference. Par le moyen deſquels Chemins comme par certains nerfs, veines, & arteres, la ville de Rome, chef de cet Empire, donnoit vie & mouvement à toutes ſes Provinces, tout ainſi qu'à ſes membres : & recevoient d'elles le ſervice & le ſecours que les membres doivent naturellement à leur chef Bref, l'uſage & l'utilité d'iceux étoit correſpondante à la grandeur des frais & de l'entrepriſe.

Les Pyramides d'Egypte ont été faites avec beaucoup d'hommes, de tems, & de dépenſe : & ne ſont toutefois révenuës à autre uſage ou profit, que d'avoir ſervy de Tombeaux à quelques Rois Egyptiens. Et en peut-on dire autant du Mauſolée de Carie, du Coloſſe de Rhodes, & de quelques autres Ouvrages des ſept Merveilles du Monde, qui ne ſervoient guere à autre choſe qu'à répaître les yeux des Curieux, qui admiroient ou la maſſe ou l'artifice de telles œuvres, demeurant quant au reſte ſans aucun uſage rémarquable. Mais il n'en eſt pas ainſi de nos Grands Chemins. Peu eut ſervy à la ville de Rome d'avoir aſſujetty ſous ſa Puiſſance tant de Royaumes, de Provinces, & de Nations : & d'avoir reçû au nombre de ſes Citoyens les habitans de toutes les Provinces ſujettes à l'Empire, comme fit Antonin le Débonnaire : ſi elle n'eût eu quelque moyen de les unir enſemble, & de tant de pieces differentes en mœurs, en humeurs, & en langues, n'en faire qu'un Corps d'Empire ferme & ſolide en ſon aſſemblage.

A quoi faire, outre ſes belles Loix & Police admirable, ſes Grands Chemins n'ont pas ſervy de peu, pour la facilité & promptitude qu'ils apportoient à l'execution de ſes mandemens, & tranſport des choſes qui luy étoient neceſſaires.

Car ces Chemins étoient comme certaines grandes Ruës, par le moyen deſquelles, & du rapport qu'elles avoient avec Rome, tout le Monde ſembloit avoir été changé en une ſeule Ville, pour la facilité qu'ils donnoient lors de courir de l'un des bouts du Monde à l'autre, ſous la Domination d'un ſeul, ſans aucune crainte. A quoy ſe rapporte ce que dit Rutilius Gallicanus parlant à la ville de Rome,

Itinerarii lib. 1.

Feciſti patriam diverſis gentibus unam :
Profuit injuſtis te dominante capi.
Dumque offert victis proprii conſortia juris,
Urbem feciſti, quod priùs Orbis erat.

Ou plûtôt Rome pavant ſes Grands Chemins, tout ainſi que ſes Ruës, & les dilatant juſques aux extrémes récoins de ſon Empire, ſembloit avoir changé ſa nature & condition de Ville, en celle d'un Monde entier. Ce que l'on peut dire avec raiſon, ſi l'on conſidere que par le benefice de ces Grands Chemins, tout ce que les ſaiſons de l'année produiſoient, tout ce que chacune Region engendroit, tout ce que les Mers, les Rivieres, & les Lacs portoient de meilleur, tout ce que les Arts des Grecs & des Barbares pouvoient faire de plus rare & de plus excellent en toutes ſortes d'Ouvrages, étoit mené & conduit à Rome par ce moyen. De ſorte que comme dit Ariſtide, la ville de Rome en étoit devenuë comme la Boutique commune de toute la terre. Et Seneque à ce propos : *Conſiderate hanc civitatem, in qua turba per latiſſima itinera ſine intermiſſione defluens eliditur, in qua conſumitur, quicquid terris, omnibus aratur.*

Orat. 14. Tome. 1.

De Clemint. c. 6.

C'eſt ce qui incita le doux & invincible Trajan, de travailler avec tant de diligence à la réparation des Grands Chemins de ſon Empire : Duquel Pline Second parlant en ſon Panegyrique, dit ces mots fort notables : *Nec vero civilius Pompeius, quàm Parens noſter auctoritate, conſilio, fide reclusit Vias, portis patefecit, itinera terris, littoribus mare, littora mari reddidit : diverſaſque gentes ita commercio miſcuit, ut quod gentium eſſet uſquam, id apud omnes natum eſſe videretur.*

Que ſi les Grands Chemins de l'Empire Romain, propres à tant de commoditez, & publiques & particulieres, euſſent été faits au tems de la Grece floriſſante, comme ils ont été faits au tems de la Grece periſſante, non ſeulement on les eut mis pour huitiéme Merveille, mais pour l'unique Merveille du Monde. Et à la verité, c'eſt encore une autre Merveille, qu'il ne ſe ſoit juſques à preſent trouvé perſonne, qui ait par Livre exprès donné cette Merveille à connoître : car comme ainſi ſoit, que pluſieurs hommes ſçavans, & des ſiécles paſſez, & du preſent, ayent écrit, les uns des Dieux & Religion, les autres des Loix & de la Police, tant Civile que Militaire, les autres des Magiſtrats, les autres des Theatres, Amphitéatres, Temples, Palais, & Portiques, les autres de quelque autre ſujet particulier de l'Empire & de la ville de Rome : Neantmoins je ne voy perſonne qui ait entrepris de traiter des Grands Chemins à plein fond, & par une œuvre à part & ſéparée : car encore qu'Onuphrius Panvinus, Juſtus Lipſius, & aucuns autres y ont donné quelques atteintes en aucuns endroits de leurs œuvres, ſi eſt-ce qu'ils n'en ont parlé que comme

Digitized by Google

en paſſant. Et il y a en peu d'entre eux, qui traitant de cette matiere, ayent excedé les limites d'un Chapitre. Et quoy que ces Grands Chemins ſoient expoſez à nos yeux, & frayez de nos pieds, ſi eſt-ce que nous faiſons en cela comme les Villageois, qui voyant paſſer un grand Fleuve par leur village, ſçavent bien s'en ſervir au beſoin, & en tirer des commoditez : mais ils ne ſe mettent pas en peine de s'enquerir, ny de l'endroit où il prend ſa ſource, ny de celuy où il fait ſa décharge.

Que s'il eſt ainſi que ceux qui ſe ſont mis à conſiderer les Chemins de leurs Provinces particulieres, ont penſé que c'étoient œuvres de Demons ou de Géans, ne croyant pas qu'il y eût rien de pareil au reſte du Monde, ny que ce fuſſent ouvrages d'hommes communs & ordinaires : en quelle admiration euſſent-ils eſté ravis, s'ils euſſent ſçû que ces Chemins s'eſtendent depuis les extremitez Occidentales de l'Europe & de l'Afrique, juſques ſur la riviere d'Euphrate, & autres endroits Orientaux de l'Aſie Majeure. Et que de l'une de ces extremitez à l'autre, il y a vingt ou vingt-cinq Grands Chemins chacun de quinze à ſeize cens lieües d'eſtendue, continuez par des Ponts ſur les rivieres, ou part des Ports ſe reſpondant de rivage en rivage, pour enaboutir les pieces à travers les Mers : ainſi que l'on peut voir à l'œil par la Carte communement dite *Charta Peutingeriana*, qui ſemble avoir eſté faite ſur l'Itineraire d'Antonin : le tout ſans mettre en ligne de compte une infinité de traverſes, qui n'y paroiſſent point.

Auſſi n'étoit-ce pas l'entrepriſe d'une Puiſſance commune & ordinaire : mais de la ſeule Puiſſance Romaine, qui a eſté rélevée pardeſſus toutes les autres Puiſſances : qui n'a pas fait & parfait cet ouvrage à même ſiécle, mais qui a eu beſoin de pluſieurs centaines d'années pour y mettre fin. Puiſſance non d'un Empereur ſeul, mais de pluſieurs, qui ont employé tous les Peuples de la Terre habitable, & tous les ſoldats de leurs Legions pour étoffer ces Grands Chemins, les conduire de l'Orient en Occident, à travers les monts & les vallées, les vaſtes campagnes, les marais tremblans : les meſurer par Milliaires, & marquer chacun d'iceux par Colomnes qui en déſignoient le terme & le nombre juſques aux extremitez inhabitales de la Terre, en toutes les parties de laquelle les veſtiges en reſtent encore, n'ayant pû être abolis par aucun tems. Jeronimus Surita, qui a commenté l'Itineraire d'Antonin, qui contient les noms des principales Villes aſſiſes ſur ces Grands Chemins, conſiderant ces Merveilles, & parlant de l'admirable fabrique & étenduë deſdits Chemins, a dit : *Summum verè non Regis magni, ut eſt apud Poëtam, ſed complurium Imperatorum atque Principum, & totius pænè Orbis provinciarum opus; atque haud ſcio, an de humanis operibus longè maximum fuerit, ſpatiis immutabilibus ab Ortu ad Occaſum regionum itinera circum circa ad in-*

habitabiles uſque oras, ſubſtructionum innumeris milliaribus fuiſſe dimenſa, complanata, atque deſcripta, ut neque ipſius Imperii interitus, & Urbium occaſus, earum columnarum & ſubſtructionum monumenta, quàm latè longèque Romani populi nomen diffuſum fuerat, evertere penitus potuerit.

C'eſt donc de ces Grands Chemins que j'ay entrepris de parler en cette œuvre, qui ſera diviſée en cinq livres : Au premier deſquels, ſera traité de la Cauſe efficiente d'iceux, qui ſont les Magiſtrats & Empereurs Romains qui y ont fait travailler. Au ſecond, De la matiere & de la Forme, deux cauſes & parties principales des Grands Chemins, leſquelles étant jointes enſemble en la nature, ne ſe peuvent pas bien ſéparer au diſcours qu'il en faut faire. Le troiſiéme ſera pour le Nombre & les Meſures d'iceux & pour les choſes qui ſervoient à les déſigner. Le quatriéme, pour la cauſe finale qui conſiſte en l'uſage & utilité qui en révenoit à la Ville & à l'Empire. Et d'autant que le nom le plus commun des Grands Chemins de l'Empire, eſt celuy de *Via Militaris*, ſous lequel ſont compriſes les plus belles, grandes, & ſpatieuſes Ruës de la ville de Rome : J'ay pour cela mis comme en réſerve ces Ruës Militaires pour le cinquiéme & dernier livre, comme la partie des Voyes Militaires, de laquelle les Grands Chemins des champs prennent leur origine & qui eſt la plus belle, la plus plaiſante, & la plus admirable de toutes.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I. *DE la curioſité des Romains à paver les chemins publics par toute l'eſtenduë de leur Empire.* pag. 1.

CHAP. II. *De la dignité de ceux qui ont eſté commis aux Ouvrages des Grands Chemins.* 3

CHAP. III. *Des Magiſtrats Romains qui ont eu charge de faire, ou réparer les Grands Chemins, tant de la ville que des champs.* 4.

CHAP. IV. *Des Commiſſaires eſtablis aux Grands Chemins hors la ville, & du nombre d'iceux.* 9.

CHAP. V. *De l'excellence & dignité des perſonnes, que l'on eſtabliſſoit ſur les Grands Chemins, ſous le nom de* Curatores viarum. 14.

CHAP. VI. *Diviſion generale des Grands Chemins de l'Empire.* 17

CHAP. VII. *Par quels Magiſtrats les Grands Chemins des Provinces ont eſté faits.* 19.

CHAP. VIII. *En quel temps on a commencé les Grands Chemins d'Italie.* 22

CHAP. IX. *Des temps auxquels on a commencé à faire des Grands Chemins par les Provinces.* 25

CHAP. X. *Par quel nombre, & conditions d'hommes les Grands Chemins de l'Empire ont été faits.* 28

CHAP. XI. *Diſcours general des deniers employez aux Grands Chemins.* 34

CHAP. XII. *Des deniers publics des Romains & difference d'iceux.* 36

CHAP. XIII. *Du grand fond de deniers que les Romains tiroient des Tributs, & des Gabelles.* 39

CHAP. XIV. *Que les Grands Chemins faiſoient partie des ouvrages auſquels on employoit les deniers Publics.* 42

CHAP. XV. *De l'argent employé aux ouvrages des Grands Chemins par les Empereurs.* 45

CHAP. XVI. *Des ouvrages faits aux Grands Chemins par le reſte des Empereurs de la race des Ceſars.* 48

CHAP. XVII. *Suite des Empe-*

teurs qui ont fait travailler aux Grands Chemins à leurs dépens. 52
CHAP. XVIII. *Des Succeſſeurs de Trajan qui ont fait travailler aux Grands Chemins.* 59
CHAP. XIX. *Des Grands Chemins faits par Septimius Severus & ſes enfans.* 63
CHAP. XX. *Des autres Empereurs qui ont fait travailler aux Grands Chemins, juſques au declin de l'Empire Occidental.* 68
CHAP. XXI. *Des deniers que les particuliers ont employé aux ouvrages des Grands Chemins.* 76
CHAP. XXII. *De la ſeconde Nature de deniers des particuliers, employez aux ouvrages des Grands Chemins.* 80
CHAP. XXIII. *Que nul ne ſe pouvoit dire exempt de la réparation des Grands Chemins.* 83
CHAP. XXIV. *De la troiſiéme nature de deniers employez aux ouvrages des Grands Chemins par les particuliers.* 87
CHAP. XXV. *De l'affection du Senat & du Peuple Romain vers les Auteurs des Grands Chemins, & les honneurs qui leur ont été publiquement decernez.* 92
CHAP. XXVI. *De l'hiſtoire fabuleuſe des Chauſſées de Brunehault en la Gaule Belgique.* 98
CHAP. XXVII. *D'une autre opinion ſur les Chauſſées de Brunehault.* 103
CHAP. XXVIII. *Des vrais Auteurs des Grands Chemins des Gaules.* 105
CHAP. XXIX. *De l'Auteur des autres Grands Chemins de la Gaule.* 109
CHAP. XXX. *Hiſtoire tant fabuleuſe comme veritable des Grands Chemins d'Angleterre.* 113

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *QUe le ſujet de ce ſecond Livre, eſt de la Matiere & de la Forme des Grands Chemins de l'Empire.* 121
CHAP. II. *Diviſion generale des Matieres employées aux Grands Chemins en deux parties : Traité de la premiere partie.* 123
CHAP. III. *De la nature du Gravois & de la difference qui eſt entre le Gravois & autres matieres des Grands Chemins.* 129
CHAP. IV. *De la Seconde partie des Matieres employées aux ouvrages des chemins.* 133
CHAP. V. *Que le Caillou & le Gravois ont été les principales Matieres des Grands Chemins de l'Empire.* 139
CHAP. VI. *De quelques autres Matieres employées aux ouvrages des Grands Chemins.* 142
CHAP. VII. *Diſcours general de la forme des Grands Chemins de l'Empire.* 144
CHAP. VIII. *Des chemins faits ſur la terre, & des moyens de diſcourir de la forme d'iceux.* 146
CHAP. IX. *Des moyens tenus pour découvrir les matieres interieures, &*

Digitized by Google

& noms propres d'icelles, cachées ſous la ſurface des Grands Chemins. 149

CHAP. X. *Raiſons pour leſquelles il eſt icy traité des Pavez en general, avant que de traiter de la Forme particuliere des Grands Chemins.* 152

CHAP. XI. *Du pavé en general : de l'Etymologie du mot : & des premiers inventeurs du Pavé.* 154

CHAP. XII. *De la diviſion du Pavé en ſes eſpeces.* 156

CHAP. XIII. *De la diviſion des Pavez en leurs parties, & premier de ceux qui ſe faiſoient ſur eſtages de Charpenterie.* 158

CHAP. XIV. *Des Pavez faits en Terraſſes, qu'en Architecture on appelle* Subdialia Pavimenta. 162

CHAP. XV. *Des Pavez des Maiſons qui ſe faiſoient à rez de Chauſſée.* 164

CHAP. XVI. *Du plan, ou ſiége que l'on préparoit pour aſſeoir les Materiaux des Grands Chemins, & de la diverſité d'iceux.* 166

CHAP. XVII. *De la maniere de faire les Grands Chemins en la Campagne ouverte : & des levées ou terraſſes ſur leſquelles ils étoient aſſis.* 174

CHAP. XVIII. *De la nature, Quantité, & Ordonnance des autres Matieres interieures, employées aux ouvrages des Grands Chemins.* 180

CHAP. XIX. *De la ſuperficie exterieure des Pavez : diviſion d'icelle en ſes eſpeces és Pavez des Edifices : & de la premiere eſpece qui conſiſte en Terris.* 184

CHAP. XX. *De la ſeconde ſurface des Pavez des Maiſons, qui étoit de Terre cuite.* 188

CHAP. XXI. *De la troiſiéme eſpece de ſurface des Pavez des Edifices qui étoit de Pierre naturelle.* 194

CHAP. XXII. *Diſcours general de la ſurface des Grands Chemins de l'Empire, & diviſion d'icelle en deux eſpeces.* 205

CHAP. XXIII. *Du choix des Cailloux mis en œuvre en la ſurface des Grands Chemins : & des diverſes manieres de les joindre & aſſembler.* 208

CHAP. XXIV. *Des Grands Chemins Pavez en leur ſurface de Carreaux irréguliers : des deux eſpeces de Carreaux, & de la nature d'iceux.* 212

CHAP. XXV. *En quel temps & de quelle nature de Carreaux la Ville de Paris a eſté pavée.* 215

CHAP. XXVI. *Des Grands Chemins pavez de Carreaux taillez ou réguliers : & de la grande Voye d'Appius.* 221

CHAP. XXVII. *De la Voye de Domitien.* 229

CHAP. XXVIII. *De pluſieurs autres Voyes pavées de grands Cailloux, ou de Marbre.* 235

CHAP. XXIX. *Des Matieres tant interieures qu'exterieures de Ruës de la ville de Rome* 239

CHAP. XXX. *De la ſeconde eſpece de ſurface des Grands Chemins de l'Empire.* 246

CHAP. XXXI. *De la Matiere & de la Forme des Grands Chemins, quant à ce qui eſt de la largeur d'iceux.* 252

* * * *

Digitized by Google

TABLE

CHAP. XXXII. *Discours general de la diversité des ornemens qui bordoient les Grands Chemins de part & d'autre.* 256

CHAP. XXXIII. *Des Temples bastis sur les Grands Chemins.* 260

CHAP. XXXIV. *Des Sepulchres bastis sur les Grands Chemins de l'Empire.* 262

CHAP. XXXV. *De la diversité des Sepulchres bastis le long des Grands Chemins de l'Empire, & en quoy gisoit leur excellence.* 269

CHAP. XXXVI. *Des Sepulchres mediocres propres aux gens de nobles familles & non populaires.* 275

CHAP. XXXVII. *Des deux autres sortes de Sepulchres du rang des mediocres.* 282

CHAP. XXXVIII. *Des Sepulchres des gens populaires, & de basse condition.* 286

CHAP. XXXIX. *Des Inscriptions des Sepulchres anciens.* 290

CHAP. XL. *Des Edifices profanes qui servoient d'ornement aux Grands Chemins de l'Empire, hors la ville de Rome.* 297

CHAP. XLI. *Des Edifices privez qui bordoient les Grands Chemins de part & d'autre.* 307

LIVRE TROISIEME.

CHAP. I. DE l'estenduë de l'Empire Romain. 317

CHAP. II. *Des Limites de l'Empire Romain.* 323

CHAP. III. *De la longueur & largeur de l'Empire Romain.* 327

CHAP. IV. *De la multitude des Provinces de l'Empire Romain.* 329

CHAP. V. *Que les Grands Chemins faits de main d'hommes s'estendoient en bon nombre d'Orient en Occident, & du Midy au Septentrion dans l'espace de l'Empire Romain.* 331

CHAP. VI. *Du livre intitulé* Itinerarium Antonini, *& comme il comprend les Grands Chemins de chacune Province en détail.* 334

CHAP. VII. *De la Carte vulgairement dite de Peutinger.* 341

CHAP. VIII. *Declaration plus particuliere du dessein de l'Auteur, qui a fait la Carte de Peutinger.* 347

CHAP. IX. *De la comparaison de la Carte de Peutinger avec l'Itineraire d'Antonin.* 354

CHAP. X. *Des Mesures en general, & de celles en particulier desquelles on se servoit à mesurer les Grands Chemins de l'Empire.* 360

CHAP. XI. *Du rapport & raison qui se trouve entre le Stade des Grecs, & le Milliaire des Romains.* 366

CHAP. XII. *Du rapport qu'il y a entre le Milliaire Italien, la lieüe Gauloise ancienne, & la lieüe Françoise d'aujourd'huy.* 272

CHAP. XIII. *De la Colomne Milliaire, dite par les Auteurs Latins,* Milliarium Aureum. 379

CHAP. XIV. *Que le* Milliarium

Digitized by Google

Aureum *étoit planté au milieu de la Terre.* 382
CHAP. XV. *Quel peut eſtre le myſtere de la ſituation de la ville de Rome au milieu du Monde, dont aucuns Auteurs Payens ont eu quelque legere connoiſſance.* 388
CHAP. XVI. *De la longueur des ruës de Rome en general.* 394
CHAP. XVII. *Du nombre des ruës Militaires de la ville de Rome.* 398
CHAP. XVIII. *De la longueur des Grands Chemins d'Italie en general.* 404
CHAP XIX *Du nombre des Grands Chemins d'Italie.* 408
CHAP. XX. *Des Portes de la ville de Rome, deſquelles les Grands Chemins d'Italie prenoient leur commencement.* 413
CHAP. XXI. *Des Grands Chemins d'Italie qui prenoient leur commencement aux Portes de Rome* 417
CHAP. XXII. *Des Grands Chemins d'Italie dépendans de la Voye Flaminienne.* 422
CHAP. XXIII. *Des Portes & Voyes Collatine, Colline, Salaire, Gabienne & Tyburtine.* 429
CHAP. XXIV. *De la Porte Eſquilienne & Celimontane : & des Voyes Prénestine, Lavicane, Champenoiſe, & autres qui en dépendoient.* 435
CHAP. XXV. *Des Portes Latine & Capene, & des Voyes Valerienne, Latine, Appienne, & autres en dépendantes.* 440
CHAP. XXVI. *De la Porte & Voyes Ardeatine, Oſtienſe, & autres qui en dépendoient.* 444
CHAP. XXVII. *Des Portes de Rome dites* Portuenſis, Janiculenſis, Septimiana, & Triumphalis, *qui ſont deça le Tybre : & des Voyes Militaires qui en dépendent.* 446
CHAP. XXVIII. *De la Porte & Voye Aurelienne, & de quelques autres Voyes d'Italie.* 450

FIN.

EXTRAIT

OU

PRIVILEGE.

CHARLES VI. par la grace de Dieu, Empereur, Rol de Caſtille, de Leon, d'Arragon, &c. A octroyé à JEAN LEONARD, de pouvoir luy ſeul imprimer ce Livre, intitulé *Hiſtoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, *par* NICOLAS BERGIER, défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre en tout ou en partie, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Païs dans le terme de ſix ans, ſur peine de perdre leſdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque Exemplaire, comme il ſe voit plus amplement és Lettres Patentes données à Bruxelles le 9. May 1727.

Signé,

DE WAHA.

HISTOIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABVLA
ITINERAR
ex illustri
PEUTINGERO
BIBLIOTHEC
Quæ Augustæ Vindelic
Beneficio
MARCI VELS
Septem-viri Augustar
In Lucem
edita.
RIANA

s Schythis vsque ad finem

Digitized by Google

ITINERAIRE DES GRANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN

PAR M. LE CHEVALIER DE BOURCHENIN, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

1. Depuis Rome jusqu'à Brindes. 2. Depuis Rome jusqu'à Ancone. 3. Depuis Rome jusqu'à Rimini. 4. Depuis Rome jusqu'à Milan. 5. Depuis Rome jusqu'à Aquilée. 6. Depuis Rome jusqu'à Arles. 7. Depuis Rome jusqu'à Lyon. 8. Depuis Rome jusqu'à Cologne. 9. Depuis Rome jusqu'à Boulogne. 10. Depuis Rome jusqu'à Reims. 11. Depuis Rome jusqu'à Trèves. 12. Depuis Rome jusqu'à Mayence. 13. Depuis Rome jusqu'à Strasbourg. 14. Depuis Rome jusqu'à Besançon. 15. Depuis Rome jusqu'à Autun. 16. Depuis Rome jusqu'à Bourges. 17. Depuis Rome jusqu'à Orléans. 18. Depuis Rome jusqu'à Paris. 19. Depuis Rome jusqu'à Rouen. 20. Depuis Rome jusqu'à Tours. 21. Depuis Rome jusqu'à Bordeaux. 22. Depuis Rome jusqu'à Toulouse. 23. Depuis Rome jusqu'à Narbonne. 24. Depuis Rome jusqu'à Marseille.

ny ſi ſuperbes en architecture, ny en ſi grand nombre en aucune autre ville du monde.

2. Au premier temps de la Republique Romaine, auquel la vertu, & l'honneſte pauvreté & parcimonie eſtoient en vogue, ces vieux Romains qui étoient éleus és charges & dignitez de leur Republique, ne s'adonnoient pas tant à s'accroiſtre & augmenter en richeſſes, comme ceux qui les ont ſuivis : mais ſur toutes choſes ils avoient l'honneur de leur ville, & la commodité de leurs citoyens en récommandation. Que s'il y eut jamais choſe en quoy ils ayent fait paroiſtre la grandeur de leur courage, & de leur affection au bien Public, c'eſt en la ſomptuoſité & magnificence des Grands Chemins qu'ils ont fait paver par toute l'Italie, pour rendre l'accez de leur ville prompt & facile à tous venans, & par ce moyen la pourvoir des biens & commoditez neceſſaires à la vie d'un ſi grand peuple, qui de tous coſtez y venoit faire ſa demeure.

3. Iſidore nous apprend que les Carthaginois ont eſté les premiers qui ſe ſont adviſez de munir, affermir, & conſolider les chemins de pierres & cailloux alliez avec ſable, & comme maçonnez ſur la ſuperficie de la terre, ce que nous appellons en un mot paver, & que c'eſt à leur imitation que les Romains ſe ſont mis à paver les Grands Chemins quaſi par tout le monde : ce que l'on voit en ces mots : *Primùm Pœni dicuntur lapidibus vias ſtraviſſe : poſteà Romani per omnem penè orbem diſpoſuerunt, propter rectitudinem itinerum, & ne plebs eſſet otioſa.*

Lib. 15. Originum cap. ult.

4. Car ce n'eſt pas ſeulement par l'Italie : mais par toutes les Provinces de l'Empire Romain, que l'on voit encore juſques à preſent certains Grands Chemins faits de main d'hommes, garnis par le dedans de force blocailles, décombres, ciment, chaux & arene : les uns pavez de grands carreaux, les autres maſſivez par le dehors de cailloux & menus gravois, relevez ſur les terres voiſines, & continuez d'un long dos à travers les monts & les vallées, les vaſtes campagnes, les foreſts & mareſcages, d'une eſtenduë du tout admirable.

5. Ce ſont ces chemins que l'Hiſtoire & la Juriſprudence Romaine appellent *vias conſulares, prætorias, Regias, militares, ſolemnes, agreres publicos*, & de certains autres noms dont nous parlerons ailleurs : c'eſt cela meſme que nous appellons en noſtre Gaule Belgique *chauſſées de Brunehaut*, ou chemins ferrez : & qui ſelon la diverſité des pays, ont eſté diverſement appellez ſuivant le langage & idiome de chacune Province.

Digitized by Google

DE LA DIGNITÉ DE CEUX QUI ONT eſté commis aux Ouvrages des Grands Chemins.

Chapitre II.

1. *La charge des Chemins digne des Souverains Magiſtrats.*
2. *Les Rois de Lacedemone & de France ont ſoin des Grands Chemins.*
3. *Epaminondas éleu Commiſſaire des Grands Chemins à Thebes.*
4. *Auguſte Ceſar éleu en meſme charge à Rome.*

1. C'Est un ſoin digne des ſouverains Magiſtrats en chacune Republique, de tenir les chemins en tel eſtat, que le Peuple y puiſſe ſeurement & commodément paſſer : & c'eſt d'où vient qu'en pluſieurs Lieux l'intendance & gouvernement des Grands Chemins, tant dedans les Villes que dehors, a eſté commiſe aux perſonnes les plus éminentes, & les plus rélevées en dignité. *L. 1. §1 Summa. D. De hit qui dejecerint vel effuderint.*

2. Les Lacedemoniens attribuoient cette charge à leurs Rois, ainſi qu'un droit ſouverain : comme encore en France la Superintendance & Police generale des Grands Chemins appartient au Roy ſeul, qui en remet le ſoin & l'exercice ſur ſon grand Voyer, lequel repreſente le Roy au fait de ſa charge, ayant pouvoir d'abolir, changer, croiſtre ou diminuer les chemins, ainſi qu'il eſt expedient pour l'utilité publique. *Herodotus in Erato.* L'oiſeau livre des Seigneuries. *ch. 9.*

3. Quelques Thebains procurerent un jour de faire élire Epaminondas Commiſſaire des Chemins publics, comme pour le ravaler, & luy faire injure, donnans à d'autres moins dignes que luy, les principales charges de leur Republique : mais il répondit à ceux qui luy en apporterent les nouvelles : Je feray en ſorte, que la baſſeſſe de cet office ne me nuira pas tant, que la dignité de ma perſonne lui profitera & donnera de luſtre. *Curabo ne tam mihi delati miniſterii obſit indignitas, quam ut illi mea dignitas proſit.* Ce qui arriva, cette charge n'ayant eſté donnée depuis ce temps ſinon aux principaux citoyens de Thebes. *Petrarcha lib. de optimâ administratione reip.*

4. Dion nous apprend que l'Empire Romain eſtant parvenu en ſon plus haut luſtre, ſplendeur, & majeſté, les ouvrages des Grands Chemins eſtoient en tel eſtime, que le peuple Romain creut faire grand honneur à Ceſar Auguſte, l'éliſant Curateur & Commiſſaire des Grands Chemins proches & és environs de la ville de Rome, & *Lib. 54.*

Digitized by Google

que ce grand Empereur ayant accepté cette charge, pour s'en mieux acquiter, prit pour ſes commis des perſonnes de dignité Prétorienne qu'il conſtitua ſur les ouvrages deſdits chemins, leur donnant & attribuant à chacun deux hommes, comme ſergens, miniſtres, & executeurs de leurs mandemens : *tunc autem ipſe viarum quæ ſunt circa Romam curator conſtitutus, milliarium aureum, quod vocatur, fecit : quique viis muniendis præeſſent, prætorios viros ſuffecit, qui binis lictoribus uterentur.* Voilà comme les plus grands perſonnages n'ont dédaigné en quelque ville ou Republique que ce ſoit, la conduite des ouvrages des ruës des villes, & des Grands Chemins des champs. Ce qui s'eſt veu principalement en la ville de Rome, en laquelle la charge d'y faire travailler a eſté toûjours commiſe à gens de qualité & principaux officiers & Magiſtrats de la Republique : ainſi qu'il ſera montré en détail aux chapitres ſuivans.

DES MAGISTRATS ROMAINS QUI ONT eu charge de faire, ou réparer les Grands Chemins, tant de la ville que des champs.

CHAPITRE III.

1. *Les ouvrages des chemins faits par divers Magiſtrats.*
2. *Par les Cenſeurs.*
3. *Puis par les Conſuls & Tribuns du peuple.*
4. *Par autres Magiſtrats & Commiſſaires.*
5. *Les Ediles ont eſté prépoſez au pavé de Rome & lieux attenans.*
6. *Les Ediles d'Athenes nommez ἀγορανόμοι ont eu la meſme charge.*
7. *Et les Eſchevins des villes & citez de France.*
8. *Les Queſteurs ont travaillé au pavé.*
9. *Depuis à Rome ont eſté eſtablis quatre hommes ou Voyers pour le pavé de la ville.*
10. *Comme ils furent augmentez juſques à ſix, dont les deux furent abrogez.*
11. *Peu de teſmoignages deſdits Voyers dans l'hiſtoire, & pluſieurs dans les pierres gravées.*
12. *Que leſdits Voyers eſtoient gens ſignalez.*

1. L'HISTOIRE Romaine nous apprend, que la charge de faire de nouveau, ou de reparer les Grands Chemins, n'a pas tousjours eſté commiſe à un meſme Magiſtrat : mais que ſuivant la diverſité des temps, les ouvrages d'iceux ont eu divers Magiſtrats ou Commiſſaires : aucuns deſquels faiſoient travailler dans la ville ſeulement : les autres n'avoient commiſſion que ſur les

chemins des champs : Et les autres ſur les chemins des champs, & les ruës de la ville tout enſemble.

2. Les premiers de tous, qui comme Magiſtrats ordinaires ont fait travailler aux Grands Chemins, ont eſté les Cenſeurs, dont le pouvoir s'eſtendoit tant en la ville comme aux champs. Pour ce qui eſt de la ville, Ciceron rapporte une Loy priſe des douze tables, qui nous en fait foy, contenant ces mots entr'autres : *Cenſores urbis, vias, aquas, æra-rium, vectigalia tuentor.* Pour les ouvrages des champs & de la ville enſemble, nous avons la voye Appienne, qui eſt une des grandes ruës de la ville de Rome, & une autre de meſme nom, qui s'eſtend de Rome à Capoüe, ayant eu pour auteur Appius ſurnommé l'aveugle, qui les fit faire en qualité de Cenſeur, & qui donna ſon nom à l'une & l'autre. Ce fut en cette qualité meſme que Flaccus & Albinus publierent & adjugerent premierement les ouvrages des Grands Chemins pour les paver de cailloux ou carreaux dedans Rome, & de gravois par les champs. On en peut dire autant des voyes Claudiennes, Caſſiennes, & de pluſieurs autres qui ont eſté faites par gens de nobles familles pendant qu'ils eſtoient Cenſeurs.

Lib. 3. de legib. c. 3.

Jul. Frontinus, de aquæduct. libro 1. Livius annal. lib. 41. cap. 27.

3. Quant aux chemins des champs, la charge de les paver n'a pas tant eſté affectée aux Cenſeurs que pluſieurs autres Magiſtrats n'y ayent mis la main : tels que ſont les Conſuls & Tribuns du peuple : Conſuls, comme Flaminius & Lepidus, leſquels ont fait faire les voyes qui portent le nom de [a] *Flaminia via, & Æmilia*, pendant le temps de leur dignité Conſulaire. Tribuns du peuple, comme C. [b] Gracchus, & long-temps depuis [c] Curio, lequel tenant le parti de Ceſar, pour s'inſinuer aux bonnes graces du peuple, mit en avant cette Loy des pavemens & emparemens, que [d] Curius eſcrivant à Ciceron, appelle *legem viariam.*

a *Strabo. lib. 5. Geograp. Feſtus Pompeius in verbo.* Flaminius circus.
b *Plutar. in Gracchis.*
c *Appianus lib. 2. Bellorum civilium.*
d *lib. 8. ep. famil. epiſt. 9.*

4. Mais comme les Provinces de l'Empire ſont venuës à ſe multiplier, & avec les Provinces, les affaires des principaux Magiſtrats, il a eſté neceſſaire de commettre la charge des Grands Chemins à d'autres Magiſtrats inferieurs ; ou bien la donner à certains Commiſſaires la plus-part deſquels eſtoient des meilleures & plus notables familles de Rome.

5. Quant à ce qui eſt des ruës & places publiques de la ville, & lieux attenans, la charge en fut donnée par le peuple aux Ediles, avec celle des vivres, & des baſtimens, tant publics que particuliers. Or quoi qu'à raiſon des baſtimens ils ayent eu le nom d'Ediles, *quod ædes ſacras & profanas procurarent* : comme parle Varro, ſi eſt-ce que le gouvernement & entretenement du pavé faiſoit une bonne partie de leur adminiſtration, d'autant que c'eſtoit de leur devoir de faire paver, unir & applanir les ruës de la ville, & les iſſuës d'icelles : & de faire des ponts és endroits neceſſaires, pour empeſcher que les

Varro li. 4. de lingua Latina.

Digitized by Google

égouts ne vinſſent à nuire aux maiſons voiſines ; donner ordre à ce que les parois ou murailles de leurs propres maiſons, & des autres aboutiſſans ſur ruë, & qui menaçoient ruïne, fuſſent abbatuës & reparées pour ne nuire par leur cheute aux paſſans, & d'y contraindre les proprietaires par amendes, empeſcher qu'il ne fuſt fait ſans leur permiſſion ouverture ou entrepriſe ſur le pavé, ſoit pour y faire baſtir, ou aſſeoir aucune choſe qui incommodaſt le public : meſme de défendre de faire ſaillir des boutiques aucune choſe qui empeſchaſt le paſſage, défendre de quereller ſur le pavé, & de jetter ſur icelui beſtes mortes, fumier, ou autres immondices, ainſi que nous liſons en la Loy 3. *D. de via publica & itinere publ. reficiendo.*

Lib. 6. de Repub.

6. Cette Loy eſt conforme à celle de Platon, qui veut que le ſoin & le gouvernement des ruës & des Edifices de chacune ville & fauxbourgs, appartiennent aux Ediles ou Eſchevins, qu'il appelle ἀςύνομους.

7. De-là ſont procedez ceux qu'en France on nomme Voyers : Et les Gouverneurs & adminiſtrateurs du pavé des villes, que vulgairement on appelle Eſchevins, d'un ancien mot François Thyois, qui ſignifie Juge, ou Intendant : car les Eſchevins repreſentent en beaucoup de choſes les Ediles Curules de la ville de Rome, à raiſon de la police, ſur laquelle ils ſont prépoſez, tant en ce qui eſt des victuailles & des mêtiers, que du pavé : qui ſont les trois points de la police ordinaire des villes.

Gloſſarium in capitul. Caroli magn.

8. Les Queſteurs ont eu part à cette adminiſtration du temps de l'Empereur Claudius, puis que Suetone a eſcrit qu'il les en deſchargea, pour leur donner le gouvernement des Gladiateurs. *Collegio Quæſtorum pro ſtratura viarum, Gladiatorum munus injunxit.*

In Claudio cap. 24.

9. Après les Ediles furent encore établis quatre perſonnes, ſur leſquelles le ſoin deſdites ruës & pavemens d'icelles fut remis, leſquels à raiſon de leur nombre furent appellez *Quatuor viri curandarum viarum*, de l'inſtitution deſquels Tit. Pomponius fait mention *L. neceſſarium §. eodem tempore D. de origine Juris. Eodem tempore & conſtituti ſunt quatuor viri, qui curam viarum agerent* : Quant au temps de leur inſtitution, il le marque peu après celle du Préteur qui connoiſſoit des cauſes des forains, que l'on appelloit *prætorem peregrinum* : ce qui eſt arrivé peu après l'an de la fondation de Rome cinq cens & dix.

10. Il ſemble que ce ſoit ces quatre Gouverneurs du pavé que Varro appelle, *Viocuros à viarum cura* : mais comme ils ne pouvoient pas ſuffire aux ouvrages de la ville, fauxbourgs, & lieux voiſins, on en augmenta le nombre juſques à ſix, deux deſquels avoient la charge de ce qui eſtoit à faire hors l'enceinte de la ville és avenuës d'icelle. Ce que nous pouvons colliger d'un lieu du 54. livre de Dion, où il parle de certains Magiſtrats de Rome, qui eſtoient auparavant juſques au nombre de vingt-ſix ; & qui du temps d'Au-

Digitized by Google

guſte par decret du Senat, furent réduits au nombre de vingt, à raiſon de quoy ils furent appellez *viginti viri.*

Il dit donc en cet endroit, que de ces vingt hommes, *tres ad capitalia judicia ſunt ordinati, alii tres cudendo numiſmati præſunt, quatuor vias urbanas curant : Decem judiciis iis, quæ ad centum viros ſorte deferuntur, præficiuntur.* Puis il ajoûte les cauſes pour leſquelles le nombre ancien de vingt-ſix hommes avoit lors eſté réduit à vingt : qui eſt que les deux, qui avoient la charge des Voyes de dehors, avec les quatre que l'on envoyoit en la Campagne Italienne, avoient eſté caſſez & abrogez : *duo enim ii qui vias extra urbem curabant, & quatuor qui in Campaniam mittebantur, tunc abrogati erant.* Or eſt-il qu'on ne pouvoit caſſer ny abroger les deux qui avoient la charge des chemins de dehors, ſi auparavant ils n'euſſent eſté inſtituez. *Dio Caſſius lib. 55.*

11. On ne trouve pas beaucoup de teſmoignages de ces quatre Voyers ou Gouverneurs du pavé de Rome dans l'Hiſtoire, mais il ſe voit encore pluſieurs pierres & inſcriptions antiques qui en font mention : & qui teſmoignent, que ces quatre officiers ont eu vogue dedans Rome par leſpace de plus de trois-cens ſoixante ans : eſtans parvenus avec la dignité de leur charge juſques au temps d'Adrian : qui fut fait Empereur l'an 871. de la fondation de Rome : ce que l'on peut juger par l'inſcription ſuivante, rapportée par Onuphrius Panvinus. *In Urbe Rom. pag. 65.*

IMP. CÆSARI. DIVI.
TRAIANI. PARTHICI.
FIL. DIVI. NERVAE. NEP.
TRAIANO. HADRIANO.
AVG. PONTIF. MAX. TRIB.
POTEST. COS. II. PP.
IIII. VIR. VIAR.
Q. TAMVDIVS. Q. F. PALAT.
GRAIVS. VIENNA.
L. AVRELIVS. L. F. OVF.
TYRANNVS. INTERAMN.
NAHAR. TI. IVLIVS. TI. F. STEL.
VERECVNDIANVS. BONONIA.
Q. TAMVDIVS. SEX. F. ARRIVS.
REATE. FAC. CVR.

Digitized by Google

12. Au reſte il ne faut pas penſer, que ceux que l'on éliſoit en ces charges, fuſſent gens de baſſe condition : veu qu'il s'eſt trouvé par pluſieurs inſcriptions antiques, que tel n'a dédaigné d'en prendre le nom, & d'en faire l'exercice ſous les Empereurs après avoir eſté honnoré des plus belles charges de la Republique. Ainſi le Senat de l'authorité & conſentement de Trajan, decerna les ornemens du triomphe, & fit dreſſer une ſtatuë aux deſpens du public à certain grand Seigneur de Rome, qui avoit eſté Préteur, Tribun du peuple, & Queſteur : & qui pour titre dernier eſt qualifié *IIII Vir Viarum curandarum*, comme on voit par le Senatuſconſulte qui en fut fait en cette forme, qui eſt ſans commencement.

Ex Onuph. Panvino in ſua Roma. pag. 66.

DACICVS. GENTEM. DACORVM. ET.
REGEM. DECEBALVM. BELLO. SVPERAVIT.
SVB. EODEM. DVCE. LEGATVS. PR. PR. AB.
EODEM. DONATO HASTIS. PVRIS. VIII.
VEXILLIS. VIII. CORONIS. MVRALIBVS. II.
VALLARIBVS. II. CLASSICIS. II. AVRATIS. II.
LEG. PR. PR. PROVINC. BELGICAE. LEG. I.
MINERVIAE. CANDIDATO. CAESARIS. IN.
PRAETURA. ET. IN TRIBVNATV. PLEB.
QVAESTORI. PROVINCIAE. ACHAIAE.
IIII. VIRO. VIARVM. CVRANDARVM.
HVIC. SENATVS. AVTORE. IMP.
TRAIANO. AVG. GERMANICO. DACICO.
TRIVMPHALIA. ORNAMENT.
DECREVIT. STATVAMQ. PECVN. PVBLIC.
PONEN. CENSVIT.

DES COMMISSAIRES ESTABLIS AUX Grands Chemins hors la ville, & du nombre d'iceux.

Chapitre IV.

1. *Les* quatuor Viri *eſtoient pour la ville : & les* Curatores viarum *pour les champs.*
2. *La charge premiere des Commiſſaires des Grands Chemins : & quels gens c'eſtoient que* Mancipes.
3. *Seconde charge deſdits Commiſſaires.*
4. *Plainte de Corbulo ſur la ruïne des Grands Chemins.*
5. *Pierres inſcrites qui font mention des Entrepreneurs dits* Mancipes.
6. *Troiſiéme charge des Curateurs des voyes.*
7. *Nombre d'iceux incertain : & des chemins dont ils eſtoient chargez.*

1. TOut ainſi que les affaires venans à ſe multiplier, & occuper les Magiſtrats qui avoient la charge du pavé dedans Rome, il fut beſoin de créer & eſtablir de nouveau les quatre Commiſſaires, deſquels nous venons de parler : De meſme les Cenſeurs, Conſuls, & autres Magiſtrats, qui eurent au commencement le ſoin des Grands Chemins des champs, eſtans ſurchargez d'autres affaires, on fut contraint d'eſtablir de nouveau certains Commiſſaires extraordinaires, qui eurent le nom de ἁπλῶς, *Curatores viarum*, que les Grecs appellent ὁδῶν ἐπιμεληταὶ ſive ἀμφοδάρχαι, que quelques-uns ont appellé *Viaculos* : auſquels furent attribuez pluſieurs autoritez & pouvoirs touchant leſdits chemins, que les Cenſeurs avoient auparavant.

Scaliger in caſtigationibus ad Feſt. Pompeium, ubi vicum malè pro via poſuit in verbo viator.

J'ay dit Commiſſaires extraordinaires, d'autant qu'ils étoient créez & eſtablis par le peuple, à meſure que les ouvrages deſdits Grands Chemins le réqueroient : & qu'ils n'ont eſté faits ordinaires, ſinon du temps d'Auguſte : ainſi qu'il ſera veu cy-après.

2. Leur charge eſtoit de publier les fermes des péages qui ſe levoient ſur leſdits Grands Chemins & ailleurs, & qui eſtoient deſtinez aux ouvrages d'iceux : Et des deniers en provenans, faire recepte & miſe. Les Adjudicataires deſdits péages eſtoient du nombre de ceux que l'on appelloit *Mancipes*, d'autant qu'en élevant la main, ils donnoient à entendre, qu'ils conſentoient à l'adjudication qui leur

Digitized by Google

eſtoit faite des péages par le Magiſtrat, & promettoient d'en payer le prix au peuple, *Manceps dicitur, quod manu capiat*, dit Feſtus Pompeius : *vel qui quid à populo emit, conducitve : quia manu ſublata ſignificat ſe auctorem emptionis eſſe.* Ce que Aſconius Pedianus dit encore plus expreſſement : *Mancipes ſunt publicanorum principes, Romani homines, qui quæſtûs ſui cauſa decumas redimunt, aut portoria, aut paſcua publica, quorum ratio ſcriptura dicitur. Hi enim exigenda à ſociis ſuo periculo exigunt, & R. P. repræſentant, providentes etiam in illa redemptione commodis ſuis.*

Commentario in orationem Cic. de Divinatione.

3. Davantage, c'eſtoit encore de la charge deſdits Commiſſaires, de publier & adjuger au rabais les ouvrages des Grands Chemins. Et iceux eſtans faits, en conſentir ou empeſcher la reception, & de faire amender les malfaçons qui s'y pouvoient trouver. Deſquels ouvrages les Adjudicataires s'appelloient *Redemptores*. C'eſt de ces Adjudicataires que parle Siculus Flaccus, quand il dit, qu'il y a des Chemins publics, & voyes Royales, *Quæ curatores accipiunt, & per Redemptores muniuntur.*

Lib. de conditionibus Agrorum.

4. On appelloit encore tels Adjudicataires *Mancipes*, auſſi-bien que les Fermiers des péages. Et c'eſt de tels Entrepreneurs, enſemble des Commiſſaires qui adjugeoient les ouvrages des Grands Chemins, que Corbulo ſe plaignoit du temps de Tibere, diſant tout haut, que par leur fraude, & par la negligence des Magiſtrats, les Grands Chemins d'Italie eſtoient tellement rompus, qu'il eſtoit impoſſible d'y paſſer, & de s'en ſervir : ce qui l'occaſionna d'en prendre luy-meſme la charge. Mais pluſieurs deſdits Commiſſaires & Entrepreneurs n'eurent pas occaſion de s'en contenter : d'autant que Corbulo abuſant de ſon pouvoir, en ruïna aucuns, de biens, & d'honneur, faiſant vendre leurs terres & heritages, au plus offrant & dernier encheriſſeur : tout ce que Tacite nous raconte en ce peu de mots, *Idem Corbulo plurima per Italiam itinera, fraude Mancipum, & incuria Magiſtratuum interrupta, & impervia clamitando, & executionem ejus negotii libens ſuſcepit. Quod haud perindè publicè uſui habitum, quam exitioſum multis : quorum in pecuniam atque famam damnationibus & haſta ſæviebat.*

Lib. 3. Annal.

Dion Caſſius, raconte, que ce fut ſous l'Empire de Caligula, que cette miſere arriva, *tam Curatoribus viarum quam Redemptoribus operarum.* Et que Corbulo trouva cette méchante invention de ruïner contre tout droit ces pauvres gens, pour fournir aux prodigalitez de l'Empereur : que pour l'heure il en fut récompenſé, Caligula l'ayant fait Conſul : mais que ſous Claudius, ſucceſſeur de Caligula, cette cruauté & injuſtice luy tourna à honte : & qu'il fut condamné de rendre de ſes propres deniers partie de ce qui avoit eſté ravi à ces Commiſſaires & Entrepreneurs : le reſte leur ayant eſté reſtitué des deniers publics.

Dio Caſſ. lib. 59. & 60.

Digitized by Google

5. Il ſe trouve quelques anciennes pierres, eſquelles il eſt fait mention de ces Entrepreneurs des Grands Chemins : comme en celle-cy, qui contient le tombeau, qu'une Herennia Priſcilla fit faire à Cn. Cornelius ſon mari, Entrepreneur des ouvrages de la voye d'Appius.

D. M. S.
CN. CORNELIO.
CN. F. SAB.
MVSAEO.
MANCIPI. VIAE. APPIAE.
HERENNIA. PRISCILLA.
CONIVGI.
BENE. MERENTI.
FECIT.

Onuphrius Panvinius in ſua Roma pag. 111.

6. Finalement, comme ainſi ſoit que quelques-uns eſtoient tenus d'entretenir les chemins ſur certaine longueur & eſtenduë d'iceux : c'eſtoit encore du devoir deſdits Commiſſaires de les y contraindre, & de leur faire mettre la main à l'œuvre, comme on peut colliger de l'oraiſon de Ciceron, *pro M. Fonteio.* Comme auſſi de punir les Adjudicataires des Fermes affectées aux ouvrages des Grands Chemins, s'ils levoient des deniers outre les clauſes de leur adjudication : ou bien les renvoyer au Prévôt de la ville de Rome, pour en faire la juſtice. Julius Capitolinus nous apprend cecy, quand il dit, parlant de Marc Aurele : *Dedit prætereà Curatoribus regionum ac viarum, ut vel punirent, vel ad Præfectum urbi puniendos remitterent eos, qui ultrà vectigalia quicquam ab aliquo exegiſſent.*

In M. Antonio Philoſopho.

7. Quant au nombre des Commiſſaires, il n'a point eſté certain, non plus que celuy des Grands Chemins dont la charge leur eſtoit commiſe. Le nombre s'augmentoit ſelon la neceſſité des affaires. Davantage, on les chargeoit de réparer un chemin ou pluſieurs, ſuivant le loiſir, l'induſtrie & diligence qui ſe réconnoiſſoient en eux.

Cela s'apprend plus par les pierres, que par les livres : car on trouve encore à Rome, & en divers endroits d'Italie pluſieurs pierres, dont les inſcriptions parlent de ces Commiſſaires.

On voit donc par aucunes d'icelles, quelques Commiſſaires n'eſtre prépoſez que ſur les réparations d'un ſeul chemin : comme és trois qui ſuivent.

I.

L. RANIO. OPTAT. C. V. COS.
CVRATORI. REIP. MEDIOLANENSIVM.
CVRAT.

Digitized by Google

Onuphr. ibid. pag. 34.

REIP. NOLANORVM. PRO. COS.
PROVINCIAE.
NARBONENSIS. LEGATO. AVG. ET.
IVRIDICO.
ASTYRIAE. ET GALAECIAE. CVRATORI. VIAE.
SALARIAE. CVRATORI. REIP. VRVINATIVM.
METAVRENSIVM. LEGATO. PROVINCIAE.
ASIAE. PRAETORI. TRIB. PLEBEI.
QVAESTORI. PROVINCIAE. SICILIAE.

II.

CN. MVNATIVS. M. F. PAL.
AVRELIVS. BASSVS.
PROC. AVG.

Idem. pag. 92.

PRAEF. FAB. PRAEF. COH. III.
SAGITTARIOR. PRAEF. COH. ITERVM. II.
ASTYRVM. CENSITOR. CIVIVM.
ROMANORVM. COLONIAE. VICTRI
CENSIS. QVAE. EST. IN. BRITANNIA
CAMALODVNI. CVRATOR.
VIAE. NOMENTANAE. PATRONVS.
EIVSDEM.
MVNICIPI. FLAMEN. PERPETVVS.
DVVMVIRALI. POTESTATE.
AEDILIS. DEDICATOR. IIII.

III.

L. ANNIO. FABIANO.
III. VIRO. CAPITALI.

Idem. ibid. pag. 98.

TRIB. LEG. II. AVG.
QVAEST. VRBAN. TR. PLEB.
PRAETORI. CVRATORI.
VIAE. LATINAE. LEG.
LEG. X. FRETENTIS.
LEG. AVG. PROPR. PRO
VINC. DAC. COL. VLP.
TRAIANA. ZARMAT.

Ainſi verrons-nous cy-après, que Ceſar fut fait *Curator viæ Appiæ*: Thermus, *Flaminiæ*; Cornutus Tertullus, *Æmiliæ*.

Quelquefois ces Commiſſaires eſtoient eſtablis ſur deux voyes: comme on voit par cette autre inſcription.

Idem ibid. pag. 71.

L. OVINIO. L. F. QVIR.
RVSTICO. CORNELIANO.
COS. DES. PRAET. INTER.

TRIBVNITIOS. ADLECTO.
CVRAT. VIAE. FLAMINIAE.
LEC. LEG. VII. IN. MYS. INFERIOR.
CVRAT. VIAE. TIBVRTINAE.
CVRAT. REIP. RICINENSIS.
RVSTICA. OVINIA.
CORNELIANA. FILIA.
PATRI. PIENTISSIMO.

Auſſi en a-t'on veu qui avoient la ſurintendance de trois, quatre, & davantage : dont la preſente inſcription nous ſervira de preuve.

C. OPPIO. C. F. VEL.
SABINO. IVLIO. NEPOTI.
M. VIBIO. SOLEMNI. SEVERO.
COS.
ADLECTO. A. SACRATISSIMO. IMP.
HADRIANO. AVGVSTO.
INTER. TRIBVNICIOS. PR. PEREGR.
CANDIDATO. AVG.
LEGATO. PROV. BAETHICAE. CVR. VIAR.
CLODIAE. ANNIAE. CASSIAE.
CIMINAE. TRIVM. TRAIANARVM.
ET. AMERINAE. LEG. LEGION. XI.
CL. P. F. LEG. AVG. PR. PR.
PROVINCIAE. LVSITANIAE.
PRO. COS. PROV. BAETHICAE.
PATRONO. COL.
LEONAS. LIB. ADCENSVS. PATRONI.
ET. IN. DEDIC. STATVAE.
COLONIS. CENAM. DEDIT.

Idem ibid. pag. 75. Smetius inſcriptionum fol. 77. num. 13.

DE L'EXCELLENCE ET DIGNITÉ des perſonnes, que l'on eſtabliſſoit ſur les Grands Chemins, ſous le nom de *Curatores viarum.*

CHAPITRE V.

1. *Pierres inſcrites montrant la dignité des Curateurs des Voyes.*
2. *Jule Ceſar & Thermus Commiſſaires particuliers de certains Grands Chemins.*
3. *Cette charge eſtoit ſi honnorable que les amis s'en réjoüiſſoient.*
4. *Les charges des Commiſſaires des Grands Chemins, quand érigées en titre d'office.*
5. *L'adminiſtration des chemins des Provinces, appartenante aux Preſidens, Conſuls, & Préteurs.*
6. *Quels Magiſtrats c'eſtoient que* Curatores vicorum.
7. *Difference* inter Curatores vicorum & viarum.

1. QUAND les pierres inſcrites cy-deſſus employées, ne ſerviroient d'autre choſe, au moins rendent-elles teſmoignage de la dignité de ceux, que l'on eſtabliſſoit Commiſſaires ſur les ouvrages des Grands Chemins ſous le nom de *Curatores viarum.* Car on voit que c'eſtoient gens qualifiez des plus belles charges de la Republique : & relevés d'autant plus ſur les quatre Commiſſaires eſtablis au pavé de la ville, comme les chemins des champs eſtoient de plus grande maſſe, de plus longue eſtenduë, & de plus ſomptueuſe deſpenſe, que le pavé des ruës de la ville de Rome.

In Julio Cæſare. c.8. 2. Jule Ceſar eſt un des premiers qui a eſté honnoré de la qualité de tels Commiſſaires, ainſi que Plutarque nous enſeigne : qui dit, qu'il fut fait Curateur de la voye Appienne : & que outre les deniers publics qu'il y employa, il y fit encore une trés-grande deſpenſe de ſes propres deniers ; & que ce fut l'un des moyens, qui le mirent plus avant en credit & réputation vers le peuple : qui a toûjours eu tels ouvrages fort agréables. De ſorte que Ciceron a eſcrit, que ſi un autre grand ſeigneur Romain, nommé Thermus, pouvoit achever les réparations de la voye Flaminienne, auſquelles il avoit eſté eſtably Commiſſaire, ce lui ſeroit un vray moyen, à ſon advis, d'eſtre éleu Conſul, & fait Collegue en cette dignité à Jule Ce-

ſar. *Thermus*, dit-il, *curator eſt viæ Flaminiæ : Quæ cum erit abſoluta, ſanè facilè eum Cæſari conſulem addiderim.* *Epiſt. 17. lib. 1. ad Atticum.*

3. Auſſi eſtoit cette charge tant honnorable, qu'une perſonne n'y eſtoit pas pluſtoſt élevée, que les amis s'en réjoüiſſoient, comme d'une choſe qui luy devoit tourner à grande loüange : d'autant que le peuple & les Empereurs, n'ont élevé en cette dignité que les hommes de merite : & qui euſſent desjà fait preuve de leur diligence & induſtrie en autres charges & magiſtratures.

On voit Pline le jeune treſſaillir de joye, ayant entendu que Cornutus Tertullus avoit eſté conſtitué Curateur de la voye Emilienne : comme il teſmoigne luy-meſme eſcrivant *ad Pontium*, en ces termes : *Receſſeram in municipium, cum mihi nuntiatum eſt Cornutum Tertullum accepiſſe Æmiliæ viæ curam. Exprimere non poſſum quanto ſim gaudio affectus, & ipſius, & meo nomine.* *Lib. 9. epiſt. 15.*

Ainſi Papinius Statius met entre les Eloges d'honneur de Victorius Marcellus, perſonnage de dignité Prétoriale, d'avoir eſté choiſi par Domitian pour eſtre Commiſſaire de la voye Latine. *Lib. 4. Sylvarum : ad Marcellum.*

Quique tuos alio ſubtexit munere faſces :
Et ſpatia antiquæ mandat renovare Latinæ.

Il en fait pareil eſtat en la perſonne de Plotius Grippus, qu'il appelle *Majoris gradus juvenem :* auquel le meſme Empereur avoit baillé deux des plus belles & honnorables charges de l'Empire, l'ayant fait *Præfectum Annonæ, & curatorem viarum :* comme qui diroit Commiſſaire des vivres, & Grand-voyer de l'Empire : car voicy comme il en parle.

Te Germanicus arbitrum ſequentis
Annonæ dedit : omniumque latè
Præfecit ſtationibus Viarum. *Lib. 4. Sylvarum, In viſu ſaturnalitio ad Plotium.*

4. Au reſte ces charges, auparavant Auguſte Ceſar, n'eſtoient pas perpetuelles : ains ſe donnoient à tems, & par forme de Commiſſion, ſelon la neceſſité des affaires : mais enfin, cet Empereur ayant creé & inſtitué pluſieurs charges en titres d'offices perpetuels, afin de gratifier d'autant plus de perſonnes, & leur donner part à l'adminiſtration des affaires, mit au rang des Magiſtrats ordinaires certain nombre de Curateurs des Grands Chemins : Ce que Suetone eſcrit en cette maniere. *Quoque plures partem adminiſtrandæ Reip. caperent, Auguſtus nova officia excogitavit : curam operum publicorum, viarum, & aquarum, alvei Tyberis, & cloacarum, &c.* *In Auguſto cap. 37.*

5. Or eſt-il que tout ce qui a eſté dit juſques à preſent, *de Cen-*

ſoribus, *Ædilibus*, *IIII. Viris*, *& Curatoribus viarum*, ſe doit entendre des Voyes de la ville de Rome, & de l'Italie ſeulement. Car quant aux Grands Chemins des Provinces, ils faiſoient partie de l'adminiſtration des Conſuls, Préteurs, & Préſidens qui en eſtoient les Gouverneurs, & de leurs Commis : comme il ſera dit en ſon lieu.

6. Mais avant que de mettre fin au preſent diſcours *de Curatoribus viarum* : Il faut remarquer en paſſant, qu'ils ſont fort differens de ceux que l'on appelloit *Curatores vicorum* : quoy que l'un des Interpretes de Stace ſur le lieu cy-deſſus allegué, les confonde l'un avec l'autre. Ces derniers ſont ceux que l'on peut appeller Commiſſaires des Quartiers, prenant ce nom pour un aſſemblage de maiſons environnées de ruës : car la ville de Rome ſe diviſoit en xiiii. regions : & chacune region en pluſieurs quartiers : les Commiſſaires deſquels eſtoient prépoſez ſur iceux pour pluſieurs cauſes : mais ſpecialement pour remedier aux inconveniens du feu : à raiſon dequoy certain nombre d'hommes leur eſtoit attribué, qui eſtoient auparavant ſouſmis aux Ædiles.

7. Il apparoiſt donc que les Commiſſaires des Quartiers avoient leur exercice dans la ville : & ceux des Grands Chemins aux champs par les regions d'Italie. Et il y avoit encore entr'eux ces differences, que ceux-là eſtoient gens choiſis du milieu de la populace : & ceux-cy, comme nous avons juſtifié, ſe tiroient des plus nobles maiſons, & d'entre les plus notables Citoyens. Que ceux-là n'ont eſté créez qu'en l'an 747. de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de Tibere & de Piſon, qui eſt l'an de la diviſion de Rome en xiiii. regions : & ceux-cy ont eſté faits ordinaires dés le temps d'Auguſte, ayant desja eu vogue long-temps auparavant comme extraordinaires. Dion ſera garand de tout ce que nous avons dit des Commiſſaires des Quartiers, par ce ſeul texte tiré de ſon livre 55. *Procuratores autem, ſeu Curatores, aut Magiſtri vicorum, plebeii ſunt conſtituti : quibus veſte, quam magiſtratus gerunt, ac lictoribus binis, in iis locis quibus præeſſent, uti certis diebus conceſſum : ac ſervitia, quæ antè cum Ædilibus in uſum incendiorum extinguendorum fuerant addita : urbſque tota in regiones diviſa fuit tunc xiiii. Quibus ſorte diviſis, hi vicorum curatores, Tribuni Plebis & Prætores præeſſent, idque hodie etiam fit.*

DIVI-

DIVISION GENERALE DES GRANDS Chemins de l'Empire.

Chapitre VI.

1. *Diviſion generale des terres de l'Empire du temps d'Auguſte.*
2. *L'Italie & les Provinces miſes en contre-pointe audit temps & depuis.*
3. *L'Italie diviſée en Regions, non pas en Provinces.*
4. *Diviſion generale des chemins en ceux d'Italie, & des Provinces.*
5. *Deux differences entre l'un & l'autre : dont la premiere giſt au temps.*
6. *Seconde difference giſt aux Magiſtrats qui les ont faits.*

1. Sous l'Empire d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs juſques au grand Conſtantin, toute la ſeigneurie, & domination Romaine ſe diviſoit generalement en deux parties : L'une deſquelles eſtoit l'Italie, comprenant en ſoy tout ce qu'il y a de terre depuis le détroit de Sicile juſques en Iſtrie, & aux Alpes : & l'autre s'eſtendoit ſur tout ce qui eſt dehors l'Italie, vulgairement compris ſous le nom de Provinces.

2. Pendant tout ce temps, ces deux noms d'Italie & de Provinces eſtoient comme mis en contrepointe : de ſorte que ce qui ſe diſoit de l'une, ſe nioit des autres : comme en une Loy de Severus & d'Antoninus, qui eſt la 2. C. *de excuſat. tutorum*, l'adminiſtration de biens Italiques eſt oppoſée à celle des biens des Provinces.

3. Cette diverſité fut cauſe, qu'en la diviſion generale qu'Auguſte fit des terres de ſon Empire, il ne partagea pas l'Italie en Provinces, mais en regions : vray eſt que la Gaule, que les Romains appellent Ciſalpine, avec les Liguriens, & Venitiens furent autrefois miſes au rang des Provinces : mais c'eſtoit au temps de la Republique populaire, auquel l'Italie avoit deux ſortes de limites : La premiere, par nature : & la ſeconde, par droit. Car la nature l'a terminée par la mer, qui l'environne du coſté du Midy, de l'Orient, & du Septentrion : Et par les Alpes de la part de l'Occident. Mais le peuple Romain appelloit Italie ſeulement ce qui eſt environné de la mer, à prendre depuis le Rubicon d'une part du coſté de la mer Adriatique, juſques à la riviere d'Arne : ou ſelon les autres du Var qui tombe dans la mer Tyrrhene. En cette derniere ſignification, toute la Gaule que les Romains appelloient Ciſalpine ; eſ-

Car. Sigonius de Antiq. jure Italiæ lib. 1, cap. 1.

toit dehors l'Italie, avec les terres des Liguriens, & Venitiens : tous leſquels Auguſte Ceſar ayant mis au rang des Italiens, & reduit les limites du droit ancien aux termes de la nature, il diviſa leurs terres en Regions, comme les autres parties d'Italie. Et ce fut lors que toutes les terres generalement, qui ſont dehors les Alpes, furent entenduës ſous le nom de Provinces contre la ſeule Italie.

4. Or quoy que depuis Conſtantin, & l'Italie, & le reſte de l'Empire ayent receu pluſieurs autres diviſions : ſi eſt-ce que nous-nous tiendrons à celle-cy : d'autant qu'il ſuffit au partage general de nos Grands Chemins : leſquels nous diviſerons par ce moyen en deux parties, dont l'une comprend les chemins d'Italie, & l'autre ceux des Provinces.

5. Entre les uns & les autres, il y a une notable difference, qui giſt en deux points principaux : ſçavoir au temps, auquel ils ont eſté faits : & aux Magiſtrats qui les ont fait faire. Pour le temps, à le prendre en gros, les Grands Chemins d'Italie, comme plus prochains de la ville capitale, ont eſté faits les premiers : & ceux des Provinces les derniers. Ceux d'Italie, pendant que le peuple a tenu la ſouveraineté dedans Rome, & juſques à l'Empire d'Auguſte Ceſar : & ceux des Provinces, depuis que la puiſſance ſouveraine du peuple fut reduite és mains d'Auguſte. J'ay dit à prendre le temps en gros tout à deſſein, d'autant qu'il ſe trouvera quelques chemins par les Provinces avant l'eſtabliſſement des Empereurs : & qui précedent en temps aucuns chemins d'Italie que les Empereurs meſmes y ont fait, deſquels nous parlerons cy-après : mais ils ſont en ſi petit nombre en comparaiſon des autres, que l'on n'en doit pas faire grand eſtat, au régard de ceux qui conſtituent noſtre diviſion generale.

6. Pour ce qui eſt des Magiſtrats, nous avons veu cy-deſſus, que les Cenſeurs, Ediles, & Commiſſaires des chemins, appellez *Quatuor viri*, *& Curatores viarum* : meſme quelques Conſuls, Préteurs, Tribuns, & Empereurs, ont fait faire les chemins, tant de la ville, que des champs en Italie : mais pour les Grands Chemins des Provinces, il n'en eſt pas de meſme : d'autant qu'ils ont eſté faits à la diligence des Conſuls, Préteurs, ou autres Magiſtrats, qui ont eſté premierement envoyez par le peuple, & depuis par les Empereurs, pour regir & adminiſtrer les Provinces en qualité de Préſidens : dequoy nous verrons les preuves au Chapitre ſuivant.

Digitized by Google

PAR QUELS MAGISTRATS LES Grands Chemins des Provinces ont eſté faits.

Chapitre VII.

1. *L'une des charges des Magiſtrats és Provinces eſtoit des voyes publiques.*
2. *Deux Magiſtrats principaux en chacune Province, le Préſident & le Queſteur.*
3. *Les Préſidens eſtoient ou Préteurs, ou Conſuls : Propréteurs, ou Proconſuls.*
4. *Officiers ou Miniſtres des Préſidens, dont les premiers eſtoient les Legats.*
5. *Que les Préſidens eſtoient prépoſez ſur les grands chemins és Provinces.*
6. *Du pouvoir qu'ils avoient d'y commettre leurs Legats.*
7. *Preuve de ce que deſſus tirée de Ciceron.*
8. *Chemins faits par meſmes Officiers ſous les Empereurs, que ſous le peuple.*
9. *De la dignité des Queſteurs envoyez aux Provinces.*
10. *Difference entre les Queſteurs & les Préſidens en leurs charges.*

1. NTRE les adminiſtrations que les Magiſtrats avoient par les Provinces, celle qui touche les ouvrages & reparations des Grands Chemins en eſt une non pas des moindres, mais grandement neceſſaire pour la conduite des armées. C'eſt pourquoy je trouve que dés-auparavant qu'Auguſte & ſes ſucceſſeurs euſſent remply les Provinces de tels ouvrages, la neceſſité avoit appris à pluſieurs Magiſtrats & Lieutenans generaux du peuple d'en inventer les commencemens.

2. Mais avant que d'en venir aux preuves, il eſt beſoin de ſçavoir quels eſtoient ces Magiſtrats, & ſous quels noms ils ſont réconnus en l'hiſtoire. Nous dirons donc briévement, qu'en chacune Province il y avoit deux principaux Magiſtrats pour y regir & gouverner les affaires, tant de la guerre, que de la juſtice, & des finances : ſçavoir le Préſident, & le Queſteur.

3. Du commencement c'eſtoient les Préteurs, qui eſtoient en qualité de Préſidens députez par les Provinces, afin d'y exercer la juriſdiction, rendre droit & juſtice aux provinciaux : & ſi la neceſſité preſſoit, y faire la guerre ſous les auſpices du peuple. D'où eſt venu que le nombre des Préteurs s'accreut avec le nombre des Provinces. Mais s'il arrivoit quelque tumulte, & guerre de grande importance, on y envoyoit des Conſuls, leſquels dés le commencement de leur création

Digitized by Google

ont eſté chefs & Capitaines generaux des armées Romaines. Que ſi la guerre n'eſtoit achevée dans l'année de leur Magiſtrature, ils s'appelloient lors Propréteurs & Proconſuls.

Et c'eſt en ces deux Magiſtrats que conſiſtent les Préſidens ordinaires des Provinces, dont les uns à raiſon de cela s'appelloient Conſulaires, & les autres Prétoriens.

4 Les Conſuls & Préteurs allans en leurs Provinces, eſtoient accompagnez de pluſieurs gens, comme d'officiers, miniſtres, & coadjuteurs en l'exercice de leurs charges, tels que ſont les Legats, Tribuns, Centurions, Secretaires, Truchemens, & autres. Les plus grands & honnorables deſquels eſtoient les Legats, qui vaut autant à dire, que Lieutenans & Conſeillers, ſans l'advis deſquels ils ne faiſöient aucune entrepriſe de conſequence : & par leſquels ils executoient pluſieurs choſes, dont ils leur donnoient les mandemens & commiſſions. Car quelquefois ils conduiſoient leurs armées, ou partie d'icelles, rendoient la juſtice, avoient ſoin des tributs, gabelles & péages, & s'il eſtoit beſoin de faire ou reparer quelques Chemins, c'eſtoit à eux, à qui les Conſuls & Préteurs en donnoient les commiſſions.

5. Je me contenteray pour le preſent d'en rapporter un exemple tiré de Ciceron, qui raconte que Marcus Fonteius ayant geré & adminiſtré la charge de Préteur ou Préſident des Gaules, fut accuſé devant le peuple Romain de pluſieurs malverſations : entre leſquelles celle-cy en eſtoit l'une, qu'il avoit tiré ſecrettement grandes ſommes de deniers ſous pretexte des reparations & emparemens des chemins : prenant de l'argent des uns pour les exempter de travailler à ces ouvrages : & des autres, pour recevoir aucuns d'iceux ouvrages, encore qu'ils ne fuſſent bien & fidélement faits. *Objectum eſt etiam, quæſtum Marcum Fonteium ex viarum munitione feciſſe, ut aut ne cogeret munire, aut id quod munitum eſſet, ne improbaret.*

Oratione pro M. Fonteio. c. 4

6. Par cette accuſation, on voit que le pavement & affermiſſement des Grands Chemins eſtoit de la charge du Préteur. Et ce qui ſuit aprés, teſmoigne qu'en cas de neceſſité il y pouvoit commettre ſes Legats ou Lieutenans : car pour éluder cette accuſation, & la réjetter bien loin de Fonteius, Ciceron dit, que ce n'eſtoit pas luy, qui en avoit fait les ouvrages, mais telles perſonnes par luy commiſes, qui eſtoient publiquement réconnuës pour gens de bien, & qui avoient de quoy reſpondre de la ſincerité de leurs actions. Que Fonteius eſtant occupé en meilleures affaires, & réconnoiſſant que c'eſtoit une des charges de la Republique, de munir & paver certaine voye, autrefois faite par Domitius en la Gaule : Il en donna la commiſſion à deux des premiers hommes de ſon armée, qui eſtoient deux de ſes Legats : ſçavoir, à C. Annius Bellienus, & à C. Fonteius. Que ce furent ces deux qui firent les commandemens au peuple de la Pro-

Digitized by Google

vince pour y travailler : & que les ouvrages eſtans achevez, ils les approuverent & receurent, ſans que M. Fonteius s'en fuſt aucunement entremis.

7. Voicy comme Ciceron en parle : *Quid ſi hoc crimen optimis hominibus delegare poſſumus, & ita, ut non culpam in alios transferamus : ſed uti doceamus, eos iſti munitioni præfuiſſe, qui facilè officium ſuum & præſtare, & probare poſſunt. Tamenne vos omnia in M. Fonteium iratis teſtibus conferetis ? cum maioribus Reip. negotiis M. Fonteius impediretur, & cum ad Remp. pertineret viam Domitiam munire, Legatis ſuis, Primariis viris C. Annio Bellieno, & C. Fonteio negotium dedit. Itaque præfuerent, imperaverunt pro dignitate ſua quod viſum eſt, & probaverunt.*

8. Ce qui s'eſt fait pendant l'eſtat populaire, s'eſt continué ſous les Empereurs : & me contenteray d'en rapporter un ſeul exemple tiré de Tacite, lequel deſcrivant l'entrée que Druſus Germanicus fit dans les Allemagnes ſous l'Empire de Tibere, dit, que par la ſechereſſe du temps les eaux eſtans baſſes, il tira aprés ſoy toute ſon armée dans le pays des Cattes, peuple de Germanie : mais que craignant les pluyes, & le réhauſſement des rivieres, il laiſſa derriere luy L. Apronius, lors ſon Lieutenant, & depuis Propréteur en Allemagne, pour luy paver un chemin, qui peuſt ſervir à ſa retraite en cas de neceſſité, à travers les rivieres & mareſcages du pays : Ce qui ſe peut colliger de ces mots. *Germanicus expeditum exercitum in Chattos rapit, L. Apronio ad munitiones viarum & fluviorum relicto : nam (rarum illi cœlo) ſiccitate, & amnibus modicis, inoffenſum iter properaverat, imbreſque, & fluminum auctus regredienti metuebantur.* Ce fut par tels Conſuls, ou Legats, qu'Auguſte Ceſar fit faire des Grands Chemins de l'un des bouts de ſon Empire à l'autre, ainſi que nous verrons cy-aprés en détail, & n'en diray rien icy davantage, pour toucher un mot des Queſteurs envoyez avec les Préſidens par les Provinces. *Tacitus lib. 1. annal.*

9. Les Queſteurs donc s'éliſoient par chacun an, tout ainſi que les Conſuls & les Préteurs : & comme eux recevoient immediatement du peuple ce qu'ils avoient d'authorité. En quoy ils eſtoient differens des Legats, qui tenoient leur pouvoir des Préſidens, encore qu'ils fuſſent en beaucoup de choſes leurs compagnons, & comme Aſſeſſeurs & Conſeillers : au lieu que le Queſteur tenoit rang de fils au Préſident, ayant tel rapport & relation l'un à l'autre, que comme un homme ne ſe peut dire pere qu'il n'ait un fils : auſſi n'y avoit-il aucun Conſul ou Préteur és Provinces, qui n'euſt avec ſoy ſon Queſteur, qui eſtoit ordinairement joint par amitié à ſon Conſul ou Préteur, comme un fils à ſon pere.

10. La difference de leur charge eſtoit, que les Préſidens avoient la juriſdiction contentieuſe des cauſes, tant publiques, que particu-

Digitized by Google

lieres & les Queſteurs, le maniment des finances. Et quant à ce qui touche les Grands Chemins, c'eſtoient les Préſidens des Provinces ou leurs Lieutenans qui les faiſoient faire : mais c'eſtoient les Queſteurs qui ſur les mandemens & ordonnances deſdits Préſidens, faiſoient le payement des materiaux & ſalaires des ouvriers. Auſſi eſtoient leſdits Queſteurs comme Receveurs generaux, qui faiſoient recette & miſe des deniers provenans des tributs & péages, deſquels ils rendoient les comptes au peuple. Et pour la confection d'iceux avoient des Greffiers, & autres officiers ſous eux, entretenus aux deſpens du public.

EN QUEL TEMPS ON A COMMENCÉ les Grands Chemins d'Italie

CHAPITRE VIII.

1. *Pendant le temps des Rois, l'uſage du pavé n'eſtoit encore en Italie.*
2. *L'uſage du pavé és Grands Chemins d'Italie n'a commencé que 188. ans aprés l'éjection des Rois.*
3. *Claudius. Appius Cœcus premier auteur deſdits chemins.*
4. *La voye Appienne eſt enſemble la premiere & la plus excellente de toutes.*
5. *La ſeconde voye d'Italie faite par Aurelius Cotta.*
6. *La troiſiéme par Flaminius.*
7. *La quatriéme par Æmilius.*
8. *Cenſeurs qui premiers publierent les ouvrages des Grands Chemins.*
9. *C. Gracchus à fait pluſieurs beaux Grands Chemins en Italie.*
10. *Au temps de Jule Ceſar l'Italie desja remplie de chemins pavez.*

1. LEs Romains ont eſté à divers temps gouvernez ſous diverſes formes de Republique. Prémierement en Monarchie ſous les Rois : puis en Democratie ſous les Conſuls : & derechef en Monarchie ſous les Empereurs. Durant le premier eſtat Monarchique, il ne ſe trouve aucune mention des Grands Chemins, ny dans la ville de Rome, ny dehors : n'ayans eu les Rois aucune connoiſſance des Carthaginois premiers inventeurs du Pavé.

2. Meſme depuis le changement des Rois, il s'eſt coulé l'eſpace de cent quatre-vingts huit ans, avant que perſonne ait mis la main à ce genre d'ouvrages, qui n'a pris ſon origine ſinon au temps que la ſeigneurie & domination Romaine a commencé de s'eſtendre à bon eſcient ſur les peuples qui les environnoient.

Digitized by Google

3. C'eſt alors que pour faciliter les paſſages des armées, le tranſport des marchandiſes, & l'abord des vivres requis à un peuple qui s'augmentoit de jour en jour, les Magiſtrats de la ville de Rome s'adviſerent de mettre en œuvre l'invention de ceux de Carthage : & de paver les plus Grands Chemins & les plus frequens d'Italie. Ce fut Claudius Appius, ſurnommé l'aveugle, qui ſe mit le premier de tous durant ſa Cenſure à paver un Grand Chemin, qui s'eſtendoit depuis Rome juſques à Capouë : lequel de ſon nom s'appelle encore *via Appia*. Ce qu'il fit en l'an 442. de la fondation de Rome : eſtans lors Conſuls M. Valerius Maximus & P. Decius Mus. C'eſt ce que dit Julius [a] Frontinus lors qu'il parle de l'Aqueduc d'Appius, & de cette premiere Voye pavée, *Appia aqua inducta eſt ab Appio Claudio Cenſore, cui poſtea cæco fuit cognomen. M. Valerio Maximo, & P. Decio Mure Coſſ. anno xx. poſt initium belli Sammitici. Qui & viam Appiam à porta Capena uſque ad urbem Capuam muniendam curavit.* [b] Caſſiodore meſme a laiſſé par eſcrit, que ces deux ouvrages furent faits en cette meſme année. *M. Valerio. P. Decio Conſulib. per Appium Claudium Cenſorem via facta, & aqua inducta eſt, quæ ipſius nomine nuncupatur.*

[a] *Lib. 1. de Aquæductib.*

[b] *In Chronico.*

4. Cette grande & admirable Voye a cela de remarquable, que comme elle eſt la premiere en l'ordre des temps, auſſi eſt-t'elle premiere en beauté & magnificence d'ouvrage, à l'excellence de laquelle aucun autre chemin poſterieur n'a ſceu parvenir : ſoit que l'on conſidere ſa grande eſtenduë, ſoit la largeur & eſpaiſſeur des carreaux dont elle eſt pavée, ſoit la forme de leur alliage, artifice de leur jointure, & autres particularitez, que nous remarquerons au traité qui ſera fait à part des merveilles de ce grand & inimitable chemin.

5. La ſeconde Voye pavée par l'Italie, eſt celle de Caius Aurelius Cotta, ſi la conjecture de Carolus [c] Sigonius eſt veritable, qui dit qu'elle fut faite l'an 512. de la fondation de Rome, & qu'elle fut nommée *via Aurelia* de ſon nom : & n'en ſçaurois alleguer pour le preſent autre auteur.

[c] *Lib. 2. de antiquo jure Italiæ, cap. ultimo*

6. Aprés vient celle qui de Flaminius eſt dite [d] *via Flaminia* : mais les auteurs ne s'accordent pas, ny ſur le temps, ny ſur la perſonne de celuy qui l'a fait faire : Car les uns la donnent à ce Flaminius qui fut tué par Hannibal au lac de Traſimene : & diſent qu'elle fut faite ſous le Conſulat de Lucius Veturius & Caius Lutatius, l'an de Rome 533. Et en cela conviennent Feſtus, [e] Florus, & [f] Caſſiodore : le dernier deſquels en parle ainſi, *L. Veturio & Caio Lutatio Coſſ. via Flaminia munita, & circus factus, qui Flaminius dictus eſt.*

[d] *In verbo* Flaminius Circus.

[e] *Epitomes lib. 10*

[f] *In Chronico.*

7. Neantmoins Strabon nous a laiſſé par eſcrit, que ce fut Flaminius le fils : lequel fit paver deux grandes voyes en Italie, dont l'une s'eſtendoit de Rome juſques à Rimini, qui eſt *via Flaminia* : & l'autre depuis Rimini juſques à Boulogne, & Aquilée, qui fut dite *Æmilia*.

Lib. 5. Geograph.

Digitized by Google

Mais quant à ce different, nous le terminerons ailleurs plus commodement : & ſuffit pour le preſent d'avoir montré, que la voye Flaminienne doit eſtre miſe au troiſiéme rang d'antiquité : & que l'Æmilienne vient immediatement enſuite.

8. Le plaiſir que le peuple prenoit en ces ouvrages, & les commoditez qui en procedoient, inviterent treize ou quatorze ans aprés Flaccus & Albinus Cenſeurs, à reprendre les aires des pavemens & emparemens des ruës de la ville, & des chemins des champs. Car ce fut ſous le Conſulat de SP. Poſthumius Albinus, & de Q. Mutius Scævola, l'an 580. de la fondation de Rome, qu'ils en firent premierement publier les ouvrages, pour paver de carreaux dans la ville, & de gravois par les champs : Ainſi que nous montrerons par le teſmoignage de Livius, au livre ſuivant.

9. Il eſt à croire que les Magiſtrats Romains qui ſuccederent à ces deux Cenſeurs, uſerent de ſemblable diligence à faire & continuer les Grands Chemins d'Italie : quoy que de là à cinquante ans je n'en trouve aucune particuliere remarque en l'Hiſtoire. Celuy qui les ſuivit de temps, & qui peut-eſtre les devança en diligence & magnificence d'ouvrage, fut C. Gracchus, frere de Tiberius, duquel Plutarque eſcrit, qu'eſtant Tribun du peuple, il mit en avant de répeupler Carthage, & pluſieurs autres villes, de paver les Grands Chemins, & baſtir des greniers ou magazins publics, pour y faire des proviſions de bled : deſquels ouvrages il entreprenoit luy-meſme la charge & ſurintendance : & les achevoit tous avec telle diligence & dexterité, qu'il ſembloit qu'il n'en euſt qu'un ſeul à faire. Mais celuy de tous les ouvrages publics auquel il employa plus de labeur & ſolicitude, fut à dreſſer & munir les Grands Chemins d'Italie, de la forme, beauté & magnificence deſquels nous parlerons plus à propos en autre endroit.

10. Ce ſont icy les premiers auteurs, & les plus anciennes remarques que l'on puiſſe trouver en l'Hiſtoire Romaine des Grands Chemins faits en Italie, auſquels pluſieurs Magiſtrats ont depuis fait tellement travailler, que du temps de Jule Ceſar, la ville de Rome eſtoit jointe par le moyen d'iceux à toutes les regions & principales villes d'Italie : & quoy qu'Auguſte & les Empereurs ſuivans y ayent fait faire de grands ouvrages ; ſi eſt-ce que c'eſtoit pluſtoſt pour les amplifier, ou pour les reparer, que pour en faire de nouveaux d'un bout à l'autre : excepté quelques-uns que Domitian, Aurelian, & Trajan ont fait faire.

DES TEMPS AUXQUELS ON A Commencé à faire des Grands Chemins par les Provinces.

Chapitre IX.

1. *Premier chemin pavé par les Provinces, eſt en la Gaule Aquitanique & Narbonnoiſe.*
2. *Second chemin, dit* via Domitia *en Provence & Savoye.*
3. *Troiſiéme chemin de meſme nom en Allemagne.*
4. *Quatriéme chemin en Epire & Macedoine.*
5. *Auguſte Ceſar principal auteur des Grands Chemins des Provinces.*
6. *Chemins pavez és Provinces ſont ceux de l'Itineraire d'Antonin, & Carte de Peutinger.*

IL eſt aſſez difficile de déterminer le temps, auquel les Romains ont commencé à faire des chemins pavez dehors l'Italie: & il s'en trouve peu de teſmoignages avant l'Empire d'Auguſte. Je ne laiſſeray toutefois de rapporter icy ce peu que j'en ay rencontré dans les anciens eſcrits. Et commenceray par les voyes que je trouve avoir eſté pavées deçà les Alpes, tant en Gaule, qu'en Allemagne.

La premiere, &, comme je penſe, la plus ancienne de toutes, eſt celle que les Romains ont fait dès le temps de la derniere guerre d'Afrique, pour voyager des Eſpagnes & monts Pyrenées à travers la Gaule Aquitanique & Narbonnoiſe, juſques aux Alpes. De laquelle Polybius, Hiſtorien fidéle & veritable, fait mention en ſon livre troiſiéme : où il dit, que du fleuve Ebre juſques à Ampurias, il y a mille ſix cens ſtades : & d'Ampurias au paſſage du Rhoſne, encore autant. Puis pour montrer qu'il eſt bien aſſeuré en ſes nombres : il adjoûte, que dès ce temps-là les Romains avoient fait meſure exacte des intervalles deſdits chemins : & que de huit ſtades en huit ſtades ils les avoient marquez & limitez par des colomnes milliaires. Voicy les propres mots de l'auteur, τοῦτο γὰρ νῦν βεβηματίσται, καὶ σταθμεύεται καὶ σταδίους ἔχει τοὺς ἀπὸ Ῥωμαίων σταθμούς. C'eſt la meſme voye dont Andreas Reſendius parle, comme l'ayant veu & remarqué qu'elle eſtoit pavée de cailloux eſquarris, *penè infana profuſione* : ainſi que nous dirons plus amplement en autre endroit.

Lib. 3. de antiquit. Luſitania cap. de viis militarib.

2. La ſeconde eſt *via Domitia*, que Domitius Ahenobardus fit faire l'an 629. de la fondation de Rome, M. Plautius Hypſeus, & M.

Fulvius Flaccus eſtans Conſuls. Ce perſonnage ayant vaincu les peuples de Savoye, de Dauphiné & d'Auvergne, que l'hiſtoire appelle *Allobroges*, & *Alvernos*, penſa ne pouvoir laiſſer meilleure marque de ſa victoire, que faiſant munir ce grand chemin à la mode d'Italie. Et quoy qu'il ſoit aſſez difficile de trouver préciſément l'endroit d'iceluy : ſi eſt-ce qu'il eſt à croire, que ce fût dans la Province particuliere des anciens Allobroges par luy vaincus, & dans la region laquelle par Antonomaſie, ils appelloient *Provinciam*, & nous la Provence. Quoy que ce ſoit, c'eſt la meſme voye que Ciceron appelle *viam Domitiam*, & qu'il dit avoir eſté reparée par deux Legats, ou Lieutenans de M. Fonteius, ainſi que nous avons remarqué cy-deſſus.

Oratione pro M. Fonteio.

3. Il ſe trouve qu'il y en avoit une en Allemagne au delà du Rhin, qui portoit le meſme nom de *via Domitia*, mais qui ne pouvoit eſtre de pareille antiquité, ny faite par un meſme auteur : d'autant que la voye Domitienne de la Gaule, eſt faite aſſez long-temps avant les conqueſtes de Jule Ceſar. Et quant à celle d'Allemagne, elle a eſté munie long-temps depuis : Au moins il eſt certain, que ce ne fut pas avant Jule Ceſar, puis que c'eſt le premier qui a mis le pied dans la Germanie : Toutefois ladite Voye fut faite par un du meſme nom de Domitius à travers des lieux humides & croulans de l'Allemagne, & où il n'y avoit moyen, ſans ledit chemin, d'avoir le pied ferme en aucuns endroits. Tacite nous dépeint ainſi cette Voye, & nous en enſeigne l'auteur, diſant : *Anguſtus is trames vaſtas inter paludes, quondam à L. Domitio aggeratus. Cætera limoſa, tenacia gravi cœno, aut rivis incerta erant.* Ce fut par le moyen de ladite Voye, que Cecinna ramena deçà le Rhin partie de l'armée que Germanicus avoit fait entrer dans les Allemagnes : comme on voit par le teſmoignage du meſme auteur.

Lib. 1. Annal.

4. Voilà quant à ce qui eſt de la Gaule & des Allemagnes. Pour les autres Provinces, je n'y trouve qu'une ſeule Voye, dite *via Egnatia*, qui s'eſtend depuis la ville d'Apollonie en Epire, juſques à celle de Cypſelus, & la riviere Hebro : juſques ſur la rive de laquelle ils ont pavé ladite Voye, icelle meſurée par milles, & marquée de Colomnes milliaires, ainſi que de couſtume. Et de cela nous avons ce teſmoignage exprès de Strabon. *Ab Apollonia in Macedoniam Egnatia via eſt, in Orientem verſus per milliaria dimenſa, & lapidibus diſtincta uſque Cypſelum, & Hebrum flumen.*

Strab. lib. 7.

De Provinciis Conſularibus.

Or faut-il bien conclure que cette Voye eſtoit pavée avant que Auguſte Ceſar commençaſt à faire celles des Provinces : Puis que desjà du temps de Ciceron elle eſtoit faite & parfaite, portant dès-lors le nom de Voye Militaire, qui ne ſe donnoit ſinon aux Grands Chemins pavez. Car c'eſt celle-meſme dont cet auteur fait mention, diſant, que de ſon temps elle s'eſtendoit juſques à l'Helleſpont à tra-

Digitized by Google

vers la Macedoine : *Via illa noſtra*, dit-il, *quæ per Macedoniam eſt uſque ad Helleſpontum militaris.*

5. Que s'il y avoit quelques autres Grands Chemins ſemblables dehors l'Italie avant Auguſte, je croy qu'ils eſtoient bien rares : ayant eſté celuy qui prit à bon eſcient cette matiere à cœur, d'aggrandir & alonger les anciens chemins d'Italie, & d'en faire de nouveaux par les Provinces. Et de cela nous avons de bonnes marques dans l'hiſtoire, qui ſe rencontreront deçà delà dans l'œuvre preſent : de toutes leſquelles je me contenteray de celle-cy, tirée de Suetone, qui dit ; *Et quo celerius & ſub manum annunciari, cognoſcique poſſet, quid in Provincia quaque gereretur, juvenes primo modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula diſpoſuit :* où ces termes, *In quacunque Provincia*, ſont bien à remarquer, d'autant que s'il n'euſt luy-meſme fait faire des chemins en chacune Province, il n'euſt pas ſceu diſpoſer les Couriers & les Coches, dont il eſt fait mention en cet endroit, pour avoir commodement, & à la main promptes nouvelles de ce qui ſe faiſoit en chacun quartier de ſon Empire. Or apparoiſt-il que ces chemins n'eſtoient autres que nos Grands Chemins pavez, d'autant qu'il les appelle *vias militares*, du nom le plus propre qui ſoit dans les eſcrits des anciens, pour ſignifier les chemins faits & conſtruits de main d'homme. *Sueton. in Aug. cap. 41.*

6. Ce ſont les meſmes chemins, qui ſont deſcrits dans l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger, qui ne contiennent pas ſeulement les Grands Chemins d'Italie, mais auſſi des Provinces. Hieronimus Surita, qui a commenté ledit Itineraire, nous le fait aſſez entendre, quand il dit, qu'Auguſte Ceſar ne fut par content de voir l'Italie ſeule remplie de l'ornement des chemins pavez, mais qu'il en accommoda toutes les Provinces de ſon Empire, afin que les Préſidens & Proconſuls euſſent plus de facilité de viſiter les villes, & de ſe trouver és aſſemblées ordinaires, qui s'y faiſoient pour le reglement de la Juſtice, & Police d'icelles. *Neque Italiam modò*, dit cet auteur, *ſed & univerſas Romani Imperii Provincias eodem decore atque ornamento idem Princeps affecit : ut Præſides, & qui pro Conſulibus eo munere fungerentur, facilius Provinciarum urbes atque conventus obirent.* *Præfatione in Commentarium Itinerar. Ant.*

PAR QUEL NOMBRE, ET Conditions d'hommes les Grands Chemins de l'Empire ont eſté faits.

CHAPITRE X.

1. *Que pour faire les Grands Chemins il a eſté beſoin de beaucoup de gens & d'argent.*
2. *Nombre d'hommes employez au Temple de Salomon, & à l'une des Pyramides d'Egypte.*
3. *Le nombre d'hommes employé aux Grands Chemins excede l'un & l'autre.*
4. *Quatre ſortes d'hommes ont travaillé aux Grands Chemins. Premiere ſorte de ſoldats Legionaires.*
5. *Qu'Auguſte les employa premierement aux ouvrages des Grands Chemins.*
6. *Nombre des Legions augmenté depuis Auguſte.*
7. *Seconde ſorte d'hommes eſt des peuples Provinciaux.*
8. *Maniere obſervée pour employer les Legionaires & Provinciaux aux Grands Chemins.*
9. *Plainte des uns & des autres.*
10. *Troiſiéme genre d'hommes employez aux Grands Chemins.*
11. *Quatriéme genre.*
12. *Que toute l'Europe, l'Aſie & l'Afrique, a mis la main à un ſi grand œuvre.*

1. COMME les Grands Chemins de l'Empire ont ſurpaſſé tout œuvre de main en eſtenduë de pays, auſſi a-t'il eſté neceſſaire d'y employer plus de gens & d'argent, qu'en pas un autre ouvrage du monde, qui ait eu quelque reputation dans l'Hiſtoire, ſoit Grecque ou Romaine : ſoit Sacrée ou Prophane. Et partant il nous faut dire un mot du nombre des hommes ſans nombre, & des ſommes d'argent non compréhenſibles, employées à cet œuvre incomparable.

3. *Reg. cap. 5. & 2 Paral. cap. 2.*

2. On lit que Salomon employa un grand nombre des Juifs naturels, & de Proſelytes au baſtiment du Temple de Hieruſalem. Car il fit choix de trente mille Iſraëlites pour couper les bois en la Montagne du Liban : dix mille deſquels y travailloient de trois mois l'un, & ſe repoſoient deux mois en la maiſon : & qu'ayant fait faire un dénombrement des Proſelytes, qu'il trouva monter à cent cinquante trois-mille ſix cens hommes ; Il en deſtina quatre-vingts mille pour la maçonnerie du Temple : ſoixante-dix mille pour le charroy des materiaux ; & le reſte conſiſtant en trois mille ſix cens, il les conſtitua

Digitized by Google

Directeurs & Intendans des ouvrages, pour avoir l'œil & le commandement ſur les autres.

Pline eſcrit, que pour conſtruire la plus grande des Pyramides d'Egypte, ont eſté employez trois cens mille hommes l'eſpace de vingt ans. Ces grands œuvres néantmoins ont eſté limitez dans peu de place, & conſtruits par gens de deux Royaumes ſeulement, leſquels depuis n'ont fait que deux petites parties de l'Empire Romain. *Lib. 36. hiſt. Nat. cap. 12.*

3. Mais quant aux ouvrages de nos Grands Chemins, comme ils ſe ſont eſtendus par tout, auſſi tous les habitans de l'Empire y ont mis la main depuis les parties Occidentales de l'Eſpagne, & de Mauritanie, juſques aux Orientales d'Aſſyrie & des Medes : & depuis les terres Septentrionales de la Grande Bretagne, des Gaules, de la Hongrie, & de la Scythie, juſques aux Meridionales des Arabes, Egyptiens, & Garamantes : c'eſt-à-dire, une quantité d'hommes de toute la terre habitable, qui ne peut eſtre nombrée, d'autant que depuis Auguſte Ceſar juſques au declin de l'Empire d'Occident, le Romain victorieux s'eſtoit aſſujetti toute la terre, au moins ce qu'il y avoit de beau & de bon en icelle, & qui meritoit qu'on en fiſt compte, ainſi que nous verrons au commencement du Livre III. de cet œuvre.

Et partant toutes les Provinces dudit Empire ayant contribué à cet œuvre, on peut dire avec verité, que tout le monde y a mis la main : c'eſt-à-dire, un ſi grand nombre d'hommes de chacune Province, qu'il eſt impoſſible d'en faire un certain eſtat.

4. Toutefois pour en donner en gros quelque connoiſſance, & faire aucunement toucher le nombre infiny des ouvriers, je les diviſeray tous en quatre genres ou conditions d'hommes : ſçavoir en ſoldats Legionaires, en Peuples provinciaux, en Artiſans, & en Eſclaves ou criminels.

Je commenceray par les Soldats Legionaires, leſquels devant Auguſte & depuis eſtoient choiſis de purs & naturels Citoyens Romains : ainſi que ſçavent ceux qui ſont verſez en l'hiſtoire : qui nous enſeigne que les Eſtrangers, & les peuples confédérez, *militabant in auxiliis, non in Legionibus.* Auguſte donc conſiderant que ce n'eſt pas moindre vertu de conſerver que d'acquerir : quoy que par vertu & felicité incomparable il euſt ſoumis à ſa puiſſance ſouveraine l'Empire le plus grand, & le plus paiſible de tous les Empires précedens, ne laiſſoit de tenir ſur pied juſques au nombre de 25. Legions, par luy diſpoſées en diverſes Provinces : mais principalement en celles qui ſervoient de frontieres audit Empire : afin de les tenir preſtes à tous évenemens contre les forces & irruptions eſtrangeres. Car il en tenoit trois en Eſpagne, huit en Gaule, deux en Afrique, quatre en Syrie, deux en Meſie, deux en Hongrie, & autant en Dalmatie. Chacune Legion dudit Auguſte, eſtoit compoſée de ſix mille deux cens pié- *Onuphrius Panvinus in Imperio Romano, c. de Legionibus pop. Rom.*

Digitized by Google

tons, & de ſept cens trente chevaux, ainſi que l'on peut colliger des eſcrits de Dion, de Corneille Tacite, & autres Hiſtoriens Romains: de ſorte que les 25. Legions revenoient lors à cent ſoixante-treize mille hommes.

5. Ce grand & heureux Empereur, d'un eſprit vif, & rempli de fortes conceptions, ſe voyant en pleine paix avec tant de Legions ſur les bras, que l'oiſiveté pouvoit gaſter & corrompre, penſa qu'il ne pouvoit employer tant d'hommes diſperſez par ſes Provinces à un travail plus utile & neceſſaire, qu'à faire & fabriquer de neuf des Grands Chemins par tous les endroits de ſon Empire. Ce qu'il fit pour pluſieurs cauſes que nous dirons ailleurs : Mais ſpecialement pour éviter les inconveniens que l'oiſiveté apporte parmy les gens de guerre, eſtant ſouvent arrivé qu'és armées *diſcordiâ laboratum eſt, cum aſſuetus expeditionibus miles otio laſciviret*, comme parle Tacite.

In vita Julii Agricolæ.

6. Ces Legions ſe ſont depuis grandement accreuës ſous les Empereurs ſuivans : s'eſtant veuës ſous l'Empire de Trajan à meſme temps trente Legions ſur pied. Et il faut croire que ce bon Empereur ne les a pas laiſſé inutiles pendant que la paix luy a donné loiſir de travailler aux Grands Chemins de ſon Empire : eſtant l'un de ceux qui a fait de neuf, ou reparé plus de Chemins après Auguſte. Adrian ſon ſucceſſeur, quoy qu'amoureux de la paix, n'a laiſſé d'avoir toute ſa vie pareil nombre de Legions entretenuës.

Ce que nous apprenons d'une reſponſe ſubtile que Favorinus, l'un des plus ſçavans & mieux diſans de ſon ſiecle, fit à quelques-uns de ſes amis, qui luy reprochoient de n'avoir pas conteſté comme il devoit contre cet Empereur ſur l'uſage d'un mot Latin, ſur lequel ledit Empereur l'avoit repris, quoy que le mot fut en uſage chez les bons auteurs. Auxquels Favorinus fit réponſe. Vous n'y entendez rien, puiſque vous ne me voulez permettre d'eſtimer celuy-là le plus ſçavant de tous, qui a 30. Legions ſous ſa puiſſance. Ce fut à l'aide de ces Legions, qu'il édifia cette muraille tant rénommée de la Grande Bretagne, de la longueur de quatre-vingts milles Italiques, pour ſeparer les terres Romaines, d'avec les Barbares, de laquelle Spartian fait mention en ſon hiſtoire.

Ælius Spartianus in Adriano

7. L'autre genre d'hommes employez à ces ouvrages, conſiſte en la populace des Provinces que l'hiſtoire appelle *Provinciales* : le tout à meſme fin que les ſoldats, de peur qu'elle ne demeurait oiſeuſe; comme remarque Iſidore, quand il dit : *Romani vias per omnem penè orbem diſpoſuerunt propter rectitudinem itinerum, & ne plebs eſſet otioſa.* C'eſt l'une des raiſons qui inciterent quelques Rois d'Egypte à baſtir des Pyramides : *Quippe cum faciendi eas cauſa à pleriſque traditur, ne pecuniam ſucceſſoribus, aut æmulis inſidiantibus præberent: & ne plebs eſſet otioſa.* Pour oſter donc toutes occaſions de ſedition à la populace de chacune

Lib. 15. Originum cap. 16.

Plin. lib. 36. Nat. hiſt. cap. 12.

Digitized by Google

Province, on l'employoit à travailler aux ouvrages des Grands Chemins, comme par corvées : mais ſpecialement celle des Bourgs, Villages, & autres lieux des Provinces, qui s'eſtoient laiſſé vaincre par la force des armes : & qui à raiſon de ce, avoient perdu leur premiere & naturelle liberté.

8. La maniere de faire travailler les Soldats & les Provinciaux eſtoit, que les Empereurs envoyoient par les Provinces leurs Capitaines & Lieutenans ſous divers noms & qualitez : comme de Proconſuls, de Préſidens, de Préteurs, & de Legats, qui tenoient ſous eux bon nombre de ſoldats Legionaires, auxquels ils donnoient de l'exercice, tant en temps de guerre que de paix. Car meſme en temps de paix, au lieu d'ouvrages neceſſaires, ils les employoient à d'autres qui eſtoient de plaiſir ; ou bien de profit & utilité publique.

9. En ces ouvrages les ſoldats travailloient avec la populace de chacune Region : & en eſtoient les uns & les autres en pluſieurs endroits ſi fatiguez, & ſi rudement menez, qu'ils en ont fait de grandes plaintes, & quelquefois en ſont entrez en des ſeditions & rebellions ouvertes contre ceux qui leur commandoient : comme il arriva ſous l'Empire d'Auguſte, que les deux armées qu'il tenoit ſur le Rhin, chacune compoſée de quatre Legions, s'éleverent contre leurs propres Tribuns, leur reprochant *duritiem operum, vallum, foſſas, pabuli, materiæ, lignorum adgeſtus, & ſi quæ alia ex neceſſitate, aut adverſus otium caſtrorum quæruntur.* *Cornel. Tacit. lib. 1. Annal.*

Or entr'autres ouvrages d'une peine & travail incroyable, celuy-cy en eſtoit l'un, de faire de grandes Chauſſées à travers les campagnes, les foreſts, & les lieux mareſcageux : trancher des montagnes, applanir des collines, & baſtir des ponts ſur de grandes rivieres pour appointer les bouts deſdites Chauſſées : & les conduire & continuer par les meilleures villes pour le paſſage des armées. Les Soldats Legionaires ſe plaignoient ſouvent d'eſtre employez en tels ouvrages, eſquels de gens de guerre ils eſtoient faits maneuvres, ou aides à Maçons. Et demandoient qu'on leur donnaſt des hommes à combattre, & non pas des fleuves rapides, des profondes foreſts, des montagnes pleines de rochers, & des marais inépuiſables : & diſoient tout haut qu'ils n'eſtoient pas des Geants pour combattre la Nature, & la forcer d'obéir contre ſon gré aux Empereurs & à leurs Lieutenans.

Ceux des Provinces que l'on y employoit par force, ſe plaignoient de ce que les Romains les contraignoient par injures à force de coups au travail des Grands Chemins. Ce qui ſe juſtifie par la harangue que Galgacus Prince des Caledoniens ou Eſcoſſois fit à ſes Soldats, pour les exhorter à combattre contre l'armée Romaine conduite par *Julius* Agricola : où entr'autres choſes il leur repreſente le miſerable

In vitâ Julii Agricolæ.

eſtat des autres peuples desjà vaincus en la Grande Bretagne: *Quorum bona, fortunaſque in tributum Romani egerant : corpora ipſa, ac manus, ſilvis ac paludibus emuniendis, verbera inter ac contumelias conterebant.* Il ne faut douter que les autres Provinces n'ayent eu ſemblables cauſes de ſe plaindre : car les uns y eſtoient contraints à fendre les rochers, approfondir les carrieres, en tirer les pierres & cailloux : les autres à les charrier de dix, vingt, & trente lieuës loin, ſur les endroits eſquels il ne s'en pouvoit trouver : les autres à foüir du fond des rivieres le gravois & l'aréne, les autres à cuire la chaux : & les autres à renverſer les foreſts pour fournir du bois aux fourneaux. Finalement les autres à dreſſer en un corps d'ouvrage toutes ces matieres, les aſſeoir par certain ordre chacune en leur lieu : les battre & maſſiver, & leur donner par tout leur forme & perfection requiſe, pour les rendre durables à la Poſterité.

10. La troiſiéme ſorte de gens qui ont travaillé aux Grands Chemins, ſont les Architectes, Maçons, & Charpentiers. Car comme ainſi ſoit que les pieces ou parties d'iceux ne pouvoient eſtre jointes enſemble que par des ponts, ny terminez que par des ports : & d'ailleurs, que pour la commodité des Poſtes, & des Giſtes, qu'ils appelloient *Mutationes* & *Manſiones*, il a eſté neceſſaire de conſtruire ſur les Grands Chemins une infinité de nouveaux édifices, joint la multitude des colomnes milliaires aſſiſes ſur les Grands Chemins, & autres menus ouvrages, dont il ſera parlé cy-après : Il s'enſuit de-là par conſequence neceſſaire, que la plus grande partie des Maſſons, Tailleurs de pierres, Charpentiers, Architectes, Ingenieurs, & Entrepreneurs du Monde ont contribué leur peine & induſtrie à tels ouvrages. Que s'ils eſtoient récueillis & ramaſſez en un, ils ſurpaſſeroient de bien loin tous les Ouvriers du Temple de Salomon, & des Pyramides d'Egypte. Et il ne faut pas penſer que ces ponts & ces ports ſoient ouvrages de peu d'entrepriſe : veu que le Port d'Oſtie fait par Claudius, & le Pont ſeul que Trajan fit baſtir ſur le Danube, ſont comparables aux plus grands & hardis ouvrages de Maſſonnerie qui ſoient au reſte du Monde.

11. Le quatriéme genre d'hommes mis aux ouvrages des Grands Chemins, eſt des coupables & criminels : pluſieurs deſquels on condamnoit en ce temps, non à la mort, (quoy qu'ils l'euſſent merité) mais à travailler toute leur vie aux Grands Chemins des champs, comme on en condamnoit aux métaux : & qu'en France on condamne aux Galeres. Aniſis Roy d'Egypte, avoit autrefois uſé de cette invention pour fortifier les villes de ſon Royaume. Ce Prince eſtoit aveugle, & ne laiſſa de regner en Egypte l'eſpace de cinquante ans : pendant leſquels il défendit de condamner à mort aucun criminel, mais à faire certaine meſure & longueur de rempart autour des villes

Herodotus lib. 2.

les d'où ils eſtoient natifs, chacun ſuivant la gravité du délit. Or quoy que ceux contre qui tels jugemens eſtoient rendus par les Juges de Rome fuſſent gens de baſſe eſtoffe, ſi eſt-ce que l'Empereur Caligula ne laiſſa pas d'y condamner quelques Citoyens Romains, qui eſtoient des meilleures familles, après les avoir premierement fait marquer au front de la marque ignominieuſe dont on marquoit les Eſclaves criminels : dequoy nous produirons ſeulement ce teſmoignage de Suetone, parlant de Caligula : *multos honeſti ordinis deformatos priùs ſtigmatum notis, ad metalla, & munitiones Viarum, aut ad beſtias condemnavit.* *In Caligula cap. 27.*

Neron en fit de meſme, lors qu'il entreprit de conduire un canal depuis le lac d'Averne juſques au port d'Oſtie, pour en faire un chemin par eau. *Quorum operum perficiendorum gratiâ, quod ubique eſſet cuſtodiæ in Italiam deportari : etiam ſcelere convictos, non niſi ad opus damnari præceperit.* *Sueton. in Nerone, cap. 31.*

12. Bref, nous pouvons conclure, que ce n'eſt pas un Royaume, une Province, ou Region ſeule, qui a livré des gens pour travailler à un ſi grand œuvre : mais que tout l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique y ont mis la main : & que les plus grands & puiſſans Royaumes qui autrefois ont flory eſdites parties du monde, s'y ſont employez pendant qu'ils ont eſté ſouſmis à l'Empire. Ce qui ne ſe peut dire d'aucun autre ouvrage qui ſoit en l'Univers.

DISCOURS GENERAL DES DENIERS employez aux Grands Chemins.

CHAPITRE XI.

1. *Grandes ſommes d'argent employées en certains ouvrages.*
2. *Encore plus grandes employées aux Grands Chemins.*
3. *Trois natures de deniers mis aux ouvrages des Grands Chemins.*

1.

Plin. liv. 36. chap. 12.

N trouve par eſcrit que la Tour du Phare, que Ptolomée fit conſtruire ſur la mer d'Egypte, couſta huit cens talens Egyptiens, qui reviennent à un million cinq cens ſeptante-neuf mille huit cens quarante livres : Chacun talent eſtant eſtimé à mille neuf cens ſoixante & quatorze livres ſeize ſols de noſtre monnoye. Qu'en la nourriture de ceux qui baſtirent la plus grande Pyramide dudit pays, fut conſommée en raiforts & oignons, la ſomme de dix-huit cens talens, qui montent à trois millions cinq cens cinquante-quatre mille ſix cens quarante livres. Que l'or mis en œuvre au Temple de Salomon, tant en colomnes, ornemens, que vaſes propres à l'uſage des ſacrifices, revenoit à quatre millions ſix cens mille talens : l'argent à mille deux cens trente-deux, & l'airain à dix-huit mille. Ce qui ſe doit entendre du petit talent des Hebreux, qui eſtoit meſme choſe avec le ſicle, & ne valoit que vingt-deux ſols de la monnoye de France. Ces ſommes revenant en tout à cinq millions quatre-vingts-un mille cent cinquante-cinq livres quatre ſols. Que Jule Ceſar acheta une place dans Rome pour y faire un marché, cent millions de ſeſterces, qui reviennent à deux millions, trois cens trente-trois mille trois cens livres Françoiſes. Bref, on ne peut parler ſans eſtonnement des ſommes miſes à baſtir l'Amphitheatre de Pompée, le Pantheon d'Agrippa, le Temple de Paix de Veſpaſien, & pluſieurs grands ouvrages mentionnez en l'Hiſtoire.

Pline au meſme endroit.

Eupolemus de rebus Judaïcis apud Euſebium lib. 9. de Præparatione Evange.

2. Mais ſi aprés toutes ces ſommes, qui ſont grandes à la verité, nous venons à examiner celles qui ont eſté employées aux Grands Chemins de l'Empire, nous trouverons qu'elles paſſent de bien loin les plus grandes ſommes, qui furent jamais deſpenſées aux plus ſomptueux ouvrages faits de main, en quelque partie du Monde que ce ſoit : d'autant qu'à chacun autre œuvre, pour grand qu'il fuſt, il n'y a eu qu'une Ville, une Province, ou un Royaume, qui y ait

Digitized by Google

contribué : mais quant aux Grands Chemins dont nous traitons, il n'y a eu Peuple ou Nation, Province, ou Region qui n'y ait mis quelque choſe du ſien : outre ce que la ville meſme de Rome y a contribué de ſon propre.

3. Ce que nous ferons toucher au doigt, au diſcours que nous avons à faire de la diverſité des deniers employez par l'eſpace de cinq cens ans & plus, aux ouvrages d'iceux : leſquels deniers nous diviſerons en trois genres ou natures differentes, qui ſont deniers publics, des Empereurs, & des particuliers. De chacun deſquels nous dirons quelque choſe à part, afin que ſi nous ne pouvons définir & déterminer au juſte leſdites ſommes, pour eſtre par trop profuſes & immenſes ; nous en donnions au moins une connoiſſance generale : & faſſions apparoir qu'elles ont eſté telles, & ſi grandes, que le ſeul Empire Romain a eſté capable d'y fournir : le reſte des Principautez du Monde n'ayant jamais eſté ſuffiſant de mettre à fin une telle entrepriſe. Ce qui nous engage à faire un recit abregé des principales ſources d'où découloient les deniers publics des Romains : & dedans leſquels on puiſoit comme à plein fond ce qui eſtoit neceſſaire pour faire ces Grands Chemins par le Monde.

DES DENIERS PUBLICS DES Romains & difference d'iceux.

Chapitre XII.

1. *Deniers publics diviſez en Tributs & Péages. Que c'eſt que Tribut.*
2. *Deux ſortes de Tributs : quand inſtituez.*
3. *Des Péages & eſpeces d'iceux. Premiere eſpece dite* Portorium.
4. *Seconde & troiſiéme eſpece,* decima, & ſcriptura.
5. *Quatriéme eſpece, proprement dite Gabelle.*
6. *Cinquiéme eſpece, dite* Vigeſima. *De la vente des Eclaves.*
7. *Que le peuple Romain s'eſt peu-à-peu déchargé des Tributs & Péages, pour en charger l'Italie, & les Provinces.*
8. *Nouvelle Inſtitution des Tributs par Auguſte.*
9. *Troiſiéme genre de finances provenant des mines d'or & d'argent.*
10. *Pluſieurs ſortes de Tributs ſordides & tyranniques.*

1. LEs deniers publics des Romains ont eſté differens en nature, & en quantité, ſelon la difference des temps, & mutations de leur Republique : mais les deux ſources generales d'où ils procedoient, ſont les Tributs & les Péages, qu'ils appelloient *Tributa*, & *Vectigalia*.

Les Tributs que les Grecs appellent du nom de φόρος ſe levoient par certains officiers ſur les perſonnes, eu eſgard aux moyens & facultez de chacun, comme les Tailles perſonnelles en France. *Tributum dictum à tribubus*, dit Varron, *quod ex pecunia, quæ à populo imperata erat, tributim à ſingulis pro portione cenſûs exigebatur.*

Varro lib. 4. de lingua Latina.

2. Il y avoit deux ſortes de Tributs : car les uns eſtoient ordinaires, qui ſe levoient par chacun an, tant ſur les perſonnes, que ſur les biens & heritages. Les autres extraordinaires, que l'on impoſoit par ordonnance du peuple, ou concluſions du Senat, ſelon la neceſſité des affaires, pour le bien & défence de l'Empire, & des Provinces qui en dépendoient : comme lors que l'on ordonnoit aux Peuples tributaires de livrer certain nombre de gens de pied, ou de cheval, avec argent pour les ſoudoyer.

Les Tributs furent premierement mis ſus par les Rois, & continuez par les Conſuls, juſques en l'année cinq cens quatre-vingts-ſix de la fondation de Rome, en laquelle Paulus Æmilius fit entrer ſi grande ſomme d'argent dans le Threſor public, provenant des deſpoüilles de Perſeus Roy de Macedoine, que le peuple Romain fut de-

Digitized by Google

là en avant déchargé de la levée des Tributs pour un bien long temps : Dequoy Ciceron porte ce teſmoignage. *Omni Macedonum Gaza, quæ fuit maxima, potitus Paulus, tantum in ærarium pecuniæ invexit, ut unius Imperatoris præda, finem attulerit tributorum.* *De Offic. II. 22.*

3. Quant aux Péages que les Grecs appellent τέλη, ils eſtoient de cinq eſpeces differentes. La premiere eſtoit appellée par les Grecs πόρος, πεντημόστ, καὶ πεζόδος : Et par les Romains, *Vectigal peregrinum, ſive Portorium.* Ce Péage a beaucoup de rapport avec ce que l'on appelle en France droit de Reſve, de haut paſſage, de Traittes & impoſitions foraines, entrées de Villes, droit de Chauſſée, de Pontenage, & autres tels droits qui ſe levent ſur le tranſport & voiturage des marchandiſes, *Portorium enim fuit vectigal, quod ex importatione, & exportatione rerum venalium capiebatur.*

4. La ſeconde eſpece de Péage s'appelloit *decima* : & la troiſiéme *ſcriptura.* Je les joins enſemble en cet endroit : d'autant qu'Appian Alexandrin parle conjointement de l'une & de l'autre, quand il dit : que les Romains ſouſmettant à leur domination tantoſt l'une & tantoſt l'autre des Regions d'Italie, oſtoient aux Peuples vaincus bonne partie de leurs terres, diſtribuant aux Citoyens Romains celles qui eſtoient en labeur : mais ce qui ſe trouvoit en friche, ils le donnoient à ferme, moyennant la dixiéme partie des fruits qui en revenoit au Public : d'où ſeroit venu à cette ſorte de Péage le nom de Decime. Et quant aux bois & paſturages, les Cenſeurs les publioient & adjugeoient, avec pouvoir aux adjudicataires de lever certain droit ſur chacune teſte de beſtail, tant gros que menu, qui y venoient en paſture : & nommoient cette eſpece de Péage, *Scripturam, quiâ Publicanus ſcribendo conficit rationem cum paſtore* : comme parle Feſtus. *Lib. I. bellorum civilium.* *In verbo* Scripturarius ager.

5. La quatriéme ſorte de Péage eſtoit celle qu'en France nous appellons Gabelle, & ſe levoit ſur le ſel vendu d'autorité publique. Car nous apprenons de Livius, que deux ans aprés l'éjection des Rois, le Sel eſtant monté à un prix exceſſif, la vente en fut oſtée aux particuliers, & attribuée au Public : & que durant la ſeconde guerre contre les Carthaginois, Neron & Salinator, lors Cenſeurs, inſtituerent un nouveau ſubſide ſur le Sel, tant dedans Rome que par toutes les terres d'Italie. *Cicero Agraria I. in Rullum.*

6. La cinquiéme ſorte de Péage ſe levoit ſur les Eſclaves que l'on affranchiſſoit, leſquels eſtoient eſtimez à certaine ſomme, la vingtiéme partie de laquelle eſtoit receuë par les Fermiers : à raiſon dequoy elle en eut le nom de *Vigeſima* : comme en France on appelle Vingtiéme, la ferme du ſol pour livre. Ce fut en l'an 398. de la fondation de Rome, que Cn. Manlius mit premierement ſus tel ſubſide, qui fut receu & confirmé par le Senat, *Quia eâ lege haud parvum vectigal inopiæ ærario additum eſt*, comme Livius en parle.

Digitized by Google

7. A meſure que la Seigneurie des Romains s'eſt accreuë & amplifiée ſur les peuples de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique, les Citoyens de Rome ſe ſont chargez des tributs & péages, & en ont réjetté la charge ſur les nations ſubjuguées : mais principalement ſur celles qui s'eſtoient laiſſé vaincre à vive force. Les peuples Latins & Italiens, comme les plus proches de la ville de Rome, en ont reſſenti les premieres charges : car on voit par ces mots de Livius que les Latins furent faits tributaires : *Latinos, poſtquam ſtipendiarii facti ſunt, ſcuta pro clypeis uſurpaſſe.* Et quant aux Italiens, Appian dit qu'ils ſe plaignoient, *ſe militando, & tributo conferendo feſſos eſſe.* Les Romains impoſerent le meſme joug ſur toutes les Provinces, excepté ſur les Peuples, & les villes amies & confédérées. Ce qu'on peut entendre par ce qu'en eſcrit Appian, à l'endroit où Scipion, avec dix Commiſſaires donne des loix telles que bon luy ſemble aux Carthaginois vaincus. Quant aux Peuples & Rois alliez, & amis du peuple Romain, dit-il, ils leur baillent des recompenſes : Mais quant aux autres, ils eſtabliſſent un tribut annuel, tant ſur leurs terres, que ſur leurs perſonnes, *τῆς δὲ ἄλλοις φόρον ὥρισαν, ἔστι τῇ γῇ, ἢ ἔστι τοῖς σώμασι.*

In Lybico.

8. Mais comme avec le temps les tributs & péages des Provinces furent tellement accreus, que les charges en eſtoient devenuës comme inſupportables; Auguſte pourvoyant au repos des peuples de ſon Empire, retrancha tout à coup les péages extraordinaires que l'avarice inſatiable des Magiſtrats Romains, envoyez par les Provinces ſous qualité de Proconſuls, de Préteurs, ou Préſidens, avoient inventé. De ſorte que ſans avoir eſgard aux formes anciennes, il inſtitua de nouveau certains tributs ordinaires, les uns aſſignez ſur les terres; & les autres ſur les perſonnes. *Tributa ordinaria inſtituit, alia in agros, alia in caput.* Mais pour y proceder plus également, il fit faire cette deſcription generale de tout le Monde, de laquelle il eſt fait mention au commencement de l'Evangile de S. Luc, où il eſt dit, que *Exiit edictum à Cæſare Auguſto ut deſcriberetur univerſus orbis.* Par cette deſcription, que l'on appelloit *Cenſus*, il voulut réconnoiſtre le nombre des hommes, & les moyens & facultez d'un-chacun, pour égaler ſon département. *Auguſtus Cenſu excogitato Romanum deſcripſit orbem :* comme parle Iſidore : De ce département general proceda une multiplication admirable du revenu de l'Empire, tant audit Auguſte, qu'aux Empereurs ſuivans, n'y ayant Province au Monde qui ne contribuaſt à telle charge.

Lib. 5. Etymologicon cap. 36.

9. Je paſſe ſous ſilence un troiſiéme genre de finance qui apportoit encore un profit ineſtimable aux Romains : c'eſt l'or & l'argent qui ſe tiroient des mines, qui eſtoient lors en tant de Provinces ſujettes à l'Empire : entr'autres en l'Eſpagne & en la Gaule, d'où les

Digitized by Google

Empereurs tiroient de l'or en grande abondance : Ainſi que Strabon, Pline, & autres en rendent de bons & ſuffiſans teſmoignages. Mecenas faiſoit eſtat de cette nature de deniers, és enſeignemens qu'il donnoit à Auguſte pour bien & heureuſement regner, *Deindè horum omnium* (diſoit-il) parlant des péages & tributs, *ac eorum quoque, quæ ex metallicis fodinis, aut aliundè certò ad nos redeunt, iucunda eſt ratio.* Dio. lib. 52

10. Je ne veux m'arreſter au tribut que Veſpaſien eſtablit ſur les urines, qu'il vendoit aux Teinturiers en eſcarlatte : & un autre encore plus ſale, dont Cedrenus fait mention en la vie de l'Empereur Anaſtaſe : au Chryſargyron inſtitué par Conſtantin, dont parle Zozimus, à celuy que l'Empereur Nicephore mit ſur la fumée, d'où il eut le nom de Capnicon : à un autre, que Michel Paphlagon impoſa ſur l'air qu'on reſpire. De cela ſe plaignoit S. Jean Chryſoſtome : Nous vendons, dit-il, les Elemens, les chemins ſont tributaires, & l'air eſt venal. Pline ſe plaignoit que l'on impoſoit tribut ſur l'ombre de certains arbres : voire meſme deſſus les morts. Et Xiphilin dit, que du temps de Neron, il n'eſtoit pas permis de mourir ſans payer tribut. *Macrobius in Saturnal.* *Zozimus lib. 2.* *Zonaras.* *Cedrenus in compendio hiſtoriarum.*

DU GRAND FOND DE DENIERS QUE les Romains tiroient des Tributs, & des Gabelles.

Chapitre XIII.

1. *Premiere conjecture de la grandeur des Romains.*
2. *Revenu de l'Aſie devant & aprés les victoires de Pompée.*
3. *Revenu d'Egypte & des Gaules.*
4. *A quelle ſomme montoit le revenu total de l'Empire.*

1. OR pour donner en gros quelque connoiſſance de la grandeur du revenu annuel du peuple Romain: Je commenceray par le temps du Conſulat de S. Julius & de Lucius Aurelius Oreſtes, qui eſchet en l'an 597. de la fondation de Rome, ſept ans devant la derniere guerre contre les Carthaginois. En ce temps les Romains avoient encore bien peu de pays dehors l'Italie : & neantmoins Pline dit, que le revenu des Tributs & Péages eſtoit ſi grand, que toutes charges faites, il ſe trouva au treſor public de Rome, ſept cens mille & *Plin. Hiſt. Nat. XXXIII. 3.*

vingt-ſix livres d'or en maſſe : quatre-vingts-douze mille d'argent non monnoyé : & ſept cens ſoixante & quinze mille livres d'autre-part, d'argent extraordinaire. Soixante-ſix ans après, ſçavoir ſous le Conſulat de S. Julius, & de L. Martius, qui fut au commencement de la guerre des Marſes, il y avoit fond audit Treſor de huit cens quarante-ſix mille livres d'or en maſſe.

Plutarch. in Pompeio num. 12. idque juxta Lipſii emendationem lib. 2. de magnif. Rom. cap. 4.

2. Mais tout cela n'eſt rien en comparaiſon de ce qui s'eſt recueilli des Tributs & Péages aux ſiecles ſuivans, eſquels l'Empire eſt venu à s'eſtendre quaſi par tout le Monde. Plutarque dit que le revenu ordinaire de la ſeule Province dite *Aſia Provincia*, aujourd'huy connuë ſous le nom de Natolie, eſtoit de ſix millions d'eſcus : & que des autres Provinces, que Pompée le Grand adjoûta à l'Empire, tant de l'Aſie mineure que majeure, faiſant la guerre contre Mitridate, la ville de Rome en tiroit par an huit millions cinq cens mille eſcus. Appian a laiſſé par eſcrit, que de ſon tems la Natolie ſeule rapportoit à l'Empereur Adrian 20 millions d'eſcus. Strabon dit avoir trouvé en certaine oraiſon de Ciceron, que les Tributs que Ptolomée, pere de Cleopatre, levoit ſur ſon Royaume d'Egypte, montoit à douze mille cinq cens talens par chacune année : qui reviennent à ſept millions cinq cens mille eſcus : *Auletæ patri Cleopatræ quotannis duodenum millium & quingenum talentorum tributum afferri ſolitum.* Cette ſomme fut augmentée juſques à dix millions au moins, aprés que l'Egypte fut acquiſe aux Romains, & reduite en forme de Province. Ce que l'on peut conjecturer par les termes ſuivans de cet auteur : *Quare cum is qui peſſimè ac ſegniſſimè regimen adminiſtrabat, tantos reditus haberet : qualia putanda ſunt præſentia, quæ cum tanta diligentia à Romanis adminiſtrantur, Indicis, Troglodyticiſque Emporiis adeò auctis ?*

Strabo lib. 17. Geogr.

3. Auguſte Ceſar fut celuy qui rendit l'Egypte tributaire, & qui en augementa le revenu juſques à bien près de la ſomme qui ſe levoit ſur les Gaules. Velleius Paterculus nous rend teſmoignage de cecy, diſant, *Divus Auguſtus præter Hiſpanias, aliaſque gentes, quarum titulis forum ejus prænitet, pænè idem facta Ægypto ſtipendiaria, quod pater ejus Gallia, in ærarium reditus contulit.* La Gaule donc excedoit en quelque choſe le revenu d'Egypte : & ne rapportoit pas moins que de dix ou douze millions d'or par chacun an. Encore ces ſommes furent-elles grandement accreuës par le Cens qu'Auguſte inſtitua par tout le Monde, particulierement en la Gaule : *Nam ille cenſum per Gallias inſtituit : opus novum & inauditum Gallis* : comme l'Empereur Claudius le recite en une Harangue qu'il fait au Senat : & tient-on que de là, le revenu de la Gaule en fut comme redoublé. Il ſe trouve par le teſmoignage d'Amian Marcellin, que du temps de l'Empereur Julien, nos anciens Gaulois eſtoient taxez à 25. eſcus d'or par teſte. Laquelle impoſition, comme eſtant au de-là des bor-

nes

Digitized by Google

de tout temps celles, selon moi, la solidité l'ayt elle, principalement l'Hiver qu'il pleut en la ville de Paris. Que si le Grand-Chemin Royal, qui va de Paris à Orléans, Bourges, Nevers, Moulins, Roanne, Lyon, Vienne, etc. pouvoit regorger aux Empereurs, Rois & Grands Princes cette même Sentence & solidité d'Ouvrage dont cette voye est composée.

Ce Chemin fut fait du tems Payens de l'Empire, & fut Grand-Chemin Royal, & Grandes Sentences au Triumphe des Empereurs, quelque, & quelquefois qu'ils entrassent dans la ville de Paris, comme Jules César, & l'un d'eux [illegible] commanda la réédification de l'Antique par le Prévôt de Paris, & Echevins; mais pourtant elle fut bien fondée, [illegible] & pavée, comme elle est encore à présent. Et ne faut point douter, que tant d'autres grandes journées de l'Empereur, ou Rois, & de Princes, qui y sont allez & retournez à Paris sur le Pavement de cette pavée, ne l'ayent rendue si ferme, & si bien jointe, qu'elle ne peut être mieux. Mais il faut dire de cette pavée, comme de toutes les choses d'ailleurs, que tout le tems durant les Empereurs mettent à plus de cent mille Pavez à chaque journée, & qu'ils ne sont pas tous tombez, ni rompus, ni cassez quelquefois environ deux, trois, quatre, & plus en chaque journée.

Liv. II. Chap. III. Pavez.

Le Chemin donc venant d'Orléans, & les Empereurs de Rome étoient ordinairement dans cette ville toutes les fois, & journées qu'ils alloient, ou venoient en Ligue de compte vers nous Empereurs & Rois de France, ou Gaule, ou Allemagne, ou Espagne, ou Angleterre, ou Italie, ou autres pays Chrétiens. Telles allusions aux Anciens Romains leur Adam un exprès d'Agrippa Alexandrin, qui vint à Rome vers Empereur, & qui ajouta foible & les fondemens de l'Eglise, de Rome, depuis que prêchoit en cette ville.

QUE LES GRANDS CHEMINS Faiſoient partie des ouvrages auſquels on employoit les deniers Publics.

CHAPITRE XIV.

1. *Livre d'Appian où eſtoit l'eſtat du revenu de l'Empereur.*
2. *Eſtat du compte propoſé en public des deniers de l'Empire.*
3. *Ledit Eſtat intermis par Tibere, remis ſus par Caligula.*
4. *En quelles affaires les deniers publics eſtoient employez.*
5. *Que les Grands Chemins ſe faiſoient aux deſpens du Public.*
6. *Premiere raiſon qui induit à le croire ainſi.*
7. *Seconde raiſon.*
8. *Riches Citoyens, l'un deſquels ſeul a fait travailler aux Grands Chemins.*
9. *Teſmoignage de Siculus Flaccus.*
10. *Comment on pourra comprendre la deſpenſe exceſſive faite pour les Grands Chemins.*

1. SI nous avions le dernier livre d'Appian Alexandrin, nous ne ſerions en peine de rechercher par conjecture la ſomme à laquelle montoit le revenu ordinaire des Romains, ny la partie qui s'employoit aux ouvrages des Grands Chemins, d'autant qu'il promet au commencement de ſon Hiſtoire de nous donner ſur la fin cette connoiſſance par le menu, & de Province en Province : enſemble en quoy ledit revenu eſtoit employé par chacun an : Car voicy comme il en parle : *Ultimus liber habebit copiam militarem, quam & quantam Romani habeant : tum & Proventus pecuniaſque, quas per ſingulas gentes capiunt. Item quid in claſſe impendant, & ſi quid eſt hujuſmodi.*

In proemio Lybicæ hiſtoriæ.

2. Or Appian pouvoit ſçavoir tout cela, tant pour avoir long-temps converſé parmy le Peuple, & les Empereurs de Rome, qu'à raiſon de la forme qui ſe tenoit anciennement par les Empereurs, de mettre & expoſer en public un abregé de compte de toutes les finances de l'Empire, tant en miſes qu'en recepte : Dequoy Auguſte Ceſar fut le premier auteur, ne dédaignant pas de rendre compte au Peuple : & de montrer que ce n'eſtoit pas pour ſa perſonne particuliere, que tant de deniers eſtoient employez : mais pour le bien & conſervation de tous.

3. C'eſt cet eſtat de compte que l'hiſtoire appelle *Breviarium Imperii* : lequel ayant eſté diſcontinué par Tibere, fut remis ſus par Ca-

Digitized by Google

ligula : ainſi que Suetone nous l'apprend : *Rationes Imperii ab Auguſto proponi ſolitas, ſed à Tiberio intermiſſas publicavit.* Ce que Tibere neantmoins avoit fait autrefois, au rapport de Tacite, qui teſmoigne : *Prolatum à Tiberio libellum, quo opes publicæ continebantur, quantum civium, ſociorumque in armis, quot claſſes, regna, Provinciæ, tributa, aut vectigalia, & largitiones, ac neceſſitates.* *In Caligulâ cap. 16.* *Tacitus lib. 1. Annal.*

4. Or eſt-il bien certain, que c'eſtoit principalement au fait de la guerre, que les finances publiques eſtoient employées, mais non toutes entieres : Car il en reſtoit une bonne & notable partie pour fournir aux édifices & ouvrages publics, tels qu'eſtoient les Temples, & autres grands édifices dans la Ville, & dehors, les Grands Chemins, les Ponts, & les Ports. Nous avons un exemple de cecy en la perſonne de Trajan : duquel Dion parle en cette ſorte : *Plurimum in gerendis bellis pecuniæ impendebat, non minore tamen liberalitate & impenſa ſegnius ac animo ornamenta pacis amplexus eſt. Complura, & valdè quidem neceſſaria ædificari curavit : ut portus & ædes publicas : Vias item munivit.* *Dio lib. 68.*

5. *Auſſi eſt-il à croire*, que pendant que le Peuple a tenu la ſouveraineté, les ouvrages des Grands Chemins n'eſtoient pas faits aux deſpens des Magiſtrats prépoſez ſur iceux : car comme ils eſtoient perſonnes publiques, c'eſtoit l'argent du Public qu'ils employoient, & non ce qui eſtoit de leur propre. Ce que l'on peut induire par pluſieurs raiſons.

6. Dont la premiere eſt tirée de la forme que les Cenſeurs, & autres Magiſtrats Romains tenoient à faire les marchez de ces ouvrages avec les Paveurs & Architectes : ſçavoir par publications & adjudications publiques, comme firent Poſthumius Albinus, & Fulvius Flaccus, qui premiers de tous les Cenſeurs, *vias ſternendas marginandaſque locaverunt.* Joint que les Grands Chemins faiſoient partie des ouvrages publics, auſquels les Cenſeurs eſtoient commis : & leſquels *ils ne faiſoient* pas à leurs deſpens, veu que c'eſtoit par loy publique que ces charges leur eſtoient données. *Livius XLI. 27.*

7. La ſeconde raiſon eſt, que les moyens & facultez de ceux qui ont fait les Grands Chemins, ſpecialement des premiers & plus anciens, ne pouvoient pas ſuffire à telle & ſi magnifique deſpenſe, attendu que par loy publique, leurs biens eſtoient limitez à certaine valeur & eſtimation, non ſuffiſante de fournir à telles entrepriſes : laquelle valeur neantmoins il n'eſtoit permis d'exceder, car ils ne pouvoient poſſeder *plus* de cinq cens arpens de terre, cent beſtes à cornes, & cinq cens beſtes blanches. Par effet Licinius Stolo, (lequel eſtant Tribun du Peuple fit recevoir cette loy l'an 377. de la fondation de la Ville) fut mis à une groſſe amende, pour avoir eſté trouvé poſſedant plus de cinq cens arpens de terre. *Varro lib. 1. de re ruſtica cap. 2.* *Livius lib. 6. Annal.* *Appianus lib. 1. Bell. civil.* *Columella lib. 1. cap. 3.*

Digitized by Google

Encore ſe peut-il trouver que pour les terres d'Italie, cette quantité fut reduite par une loy de Gracchus à deux cens arpens : diſant que c'eſtoit contre droit & raiſon, qu'un homme poſſedaſt plus de terres qu'il n'en pouvoit labourer par ſes mains : & de cela nous avons ce teſmoignage de Siculus Flaccus. *Gracchus legem tulit, ne quis in Italia ampliùs quam ducenta jugera poſſidêret, intelligebat enim contra jus eſſe, majorem modum poſſidêre quam qui ab ipſo poſſidente coli poſſit.*

De Conditionibus agrorum.

8. Vray eſt que depuis le temps de Sylla & Marius, il ſe trouva quelques Citoyens extremement riches, par les victoires & deſpoüilles conquiſes ſur de grands Peuples & Nations ennemies, tels que Lucullus, Craſſus, Ceſar, & Pompée. On ne voit pas neanmoins autre que Jule Ceſar, qui ait employé de ſes propres deniers aux ouvrages des Grands Chemins. Encore Plutarque ne l'eut pas remarqué lors qu'il dit, qu'il fut éleu Curateur de la Voye Appienne, n'euſt eſté que mettant une grande ſomme de ſes propres deniers à la reparer ou continuer, il faiſoit en cela une choſe extraordinaire & non accoûtumée.

9. Auſſi avons-nous de cela un teſmoignage exprès du meſme Flaccus, qui dit, que les Grands Chemins appellez Royaux, ſont faits & pavez aux deſpens du public : *Nam ſunt viæ publicæ Regales, quæ publicè muniuntur*, Où le mot de *publicè muniri*, vaut autant que *publicis impenſis.*

Adjoûtez à cela une inſcription antique, qui nous montre que certaine Colline, dite *Clivus Martis*, fut reduite en une place unie, afin d'en applanir le paſſage, dont les frais furent payez des deniers publics.

Gruſ. 152. 7.

SENATVS. POPVLVSQVE. ROMANVS.
CLIVOM. MARTIS. PECVNIA. PVBLICA.
IN. PLANITIAM. REDIGENDVM. CVRAVIT.

Digitized by Google

DE L'ARGENT EMPLOYÉ AUX Ouvrages des Grands Chemins par les Empereurs.

Chapitre XV.

1. *Grands Chemins faits par Jule & Auguſte, tant en Italie qu'és Provinces.*
2. *Chemins faits par Auguſte en Italie.*
3. *Doute ſur les deniers publics & des Empereurs.*
4. *Chemins faits par Auguſte par les Provinces.*
5. *Statuës d'argent fonduës pour employer aux Grands Chemins.*
6. *Ouvrages faits en quelques chemins par Caius & Tibere enfans adoptifs d'Auguſte.*
7. *Quelques chemins par luy faits en Italie, Gaule, & Eſpagne.*

1. Usques à preſent nous avons parlé de deniers publics employez aux ouvrages des Grands Chemins, pendant que le peuple a maintenu ſa liberté dedans Rome : Il nous faut maintenant venir aux Empereurs, & montrer, qu'ils ont fait tel eſtat deſdits ouvrages, que non ſeulement en Italie, mais par le reſte de l'Empire diviſé en Provinces, ils ont fait en iceux employ de leurs propres deniers, avec une liberalité & magnificence admirable.

Je ne diray rien des ſommes très-grandes que Jule Ceſar a miſes à reparer & allonger la Voye Appienne : ny de quelques chemins par luy ouverts dans les Alpes : & commenceray par Auguſte ſon ſucceſſeur, qui ne s'eſt pas contenté d'augmenter ou reparer les Grands Chemins d'Italie, mais en a fait de nouveaux en grand nombre par les Provinces, & donné occaſion à ſes ſucceſſeurs d'y travailler à ſon exemple.

2. Pour ce qui eſt de l'Italie, Dion nous raconte, que ce grand & magnifique Empereur eſtant Conſul avec M. Junius Syllanus, l'an 729. de la fondation de Rome, s'apperceut que les Grands Chemins dehors la Ville eſtoient negligez & rompus en pluſieurs endroits & apportoient beaucoup d'incommoditez aux paſſans. Ce qui le meut de donner charge à quelques Senateurs des plus riches & à leur aiſe, d'en reparer aucuns qu'il leur aſſigna particulierement : & que pour leur ſervir d'exemple, il prit luy-meſme à taſche les reparations de la Voye *Lib.* 53.

Flaminienne : d'autant que c'eſtoit par icelle qu'il ſe deliberoit lors de conduire une armée pour aller en la Grande Bretagne. Suetone s'accordant avec Dion en cet endroit, dit, qu'Auguſte Ceſar, *deſumpta ſibi Flaminia via Arimino tenus munienda, reliquas triumphalibus viris ex manubiali pecunia ſternendas diſtribuit.*

In Auguſto cap. 30.

3. Quant à la Voye Flaminienne, il en acheva les ouvrages en peu de jours : Mais pour les autres, elles ne furent reparées que long-temps depuis : non pas des deniers des Senateurs, pluſieurs deſquels ſe faſchoient de mettre là leur argent, mais des deniers publics, ou de ceux de l'Empereur : Car il eſt bien veritable, qu'Auguſte avoit ſes finances à part, diviſées de celles du treſor public : comme ſes ſucceſſeurs ont eu pareillement : Mais d'autant qu'ils ſe ſervoient ſouvent des deniers publics comme de leurs propres finances, cela met Dion en peine de déterminer aſſeurément, ſi les deniers employez par Auguſte & ſes ſucceſſeurs és ouvrages des Grands Chemins doivent eſtre eſtimez publics, ou des Empereurs : *Nam & ſi ſuas pecunias ab Ærario ſeparatim habebat : Tamen is quoque ſuo arbitrio utebatur.* Et en autre endroit : *Reliquæ viæ poſteriori tempore refectæ, ſive publicis (neque enim Senatores libenter ſumptus faciebant) ſive ipſius Auguſti ſumptibus hoc factum quis dicere velit ?*

Dio lib. 53.

4. Que ſi nous venons aux Provinces, nous trouverons qu'Auguſte Ceſar a quaſi fait travailler par tout, mais ſpecialement en la Gaule, par Agrippa ſon Gendre : & en Eſpagne, par ſoy-meſme. Pour la Gaule elle aura cy-après ſon traité à part. Quant à l'Eſpagne, outre ce qui en a eſté dit cy-deſſus, je vous produiray une Inſcription antique, qui ſe voit encore en la maiſon de Ferdinand de Carrera en ladite Province, par laquelle on peut apprendre, qu'Auguſte Ceſar ayant mis la paix par tout le Monde, & en ſigne de cela clos le Temple de Janus, il ſe mit à parachever une grande Voye en Eſpagne, desja quelque temps auparavant commencée ſous les précedens Conſuls : la faiſant & plus large, & plus longue qu'elle n'eſtoit, & la continuant de Medine juſques aux Gades, qui tiennent l'extremité de l'Eſpagne vers l'Ocean Occidental. L'Inſcription eſt telle.

IMP. CAES. DIVI. F. AVG. PON. MAX.
COS. XII. TRIBVNIC. POTEST. X. IMP. VIII.
ORBE. MARI. ET. TERRA. PACATO.
TEMPLO. IANI. CLVSO. ET. REP. PO.
ROM. OPTIM. LEGIB. SANTISS.
INSTIT. REFOR. VIAM. SVPERI
ORVM. COSS. TEMPORE. INCHO.
ET MVLTIS. LOCIS. INTERMIS
SAM. PRO DIGNITATE. IMPERII.

Grut. 149. 4.

Digitized by Google

LATIOREM. LONGIOREMQ.
GADEIS. VSQ. PERDVXIT.
X X X.

5. Au reſte cet Empereur eut les ouvrages des Grands Chemins tellement à cœur, qu'il n'eſpargna pas les ſtatuës d'argent, que pluſieurs de ſes amis, & des peuples de ſon Empire lui avoient donné pour honorer ſes Triomphes : grand nombre deſquelles il fit mettre à la fonte pour en faire de la monnoye qu'il employoit à ces ouvrages : afin de faire croire, que tout ce qui ſe faiſoit en ſon nom, ſe faiſoit auſſi à ſes deſpens. *Quo exiſtimaretur ex ſuis facultatibus omnia, quæ præ ſe ferebat, impendere :* comme parle Dion.

6. Entre les enfans de Julie, fille d'Auguſte, & femme de M. Agrippa, il y en eut deux tellement aimez de leur pere Grand, qu'il les adopta pour ſes propres enfans : ſçavoir Caius & Lucius : les avança jeunes dans les affaires, & les fit déſigner Conſuls. C'eſt du premier des deux que ſe trouve cette Inſcription, qui teſmoigne qu'il a *fait travailler* tout jeune qu'il eſtoit, avec Auguſte aux chemins de Rimini.

C. CAESAR. AVGVSTI. F.
COS.
VIAS. OMNES. ARIMINI.
STERNI.....

Grut. 149. 2.

Mais ces deux enfans eſtans décedez en l'eſpace de dix-huit mois : Caius en Lycie, & Lucius à Marſeille, Tibere fils de Livie femme d'Auguſte, fut par luy adopté pour ſucceſſeur à l'Empire. Mais Tibere fut ſi peu curieux, qu'il n'a gueres employé d'argent, ny en Grands Chemins, ny ailleurs. En ſorte que Tacite remarque, qu'il ne fit que deux ouvrages publics : ſçavoir un Temple à Auguſte, & une Scene au Theatre de Pompée : *Ne publicè quidem niſi duo opera ſtruxit : Templum Auguſto, & ſcenam Pompeiani Theatri.* Encore n'acheva-t'il ny l'un ny l'autre : mais Caligula ſon ſucceſſeur, qui fut contraint d'y mettre la derniere main : Si nous adjoûtons foy au dire de Suetone, *Opera ſub Tiberio ſemiperfecta, Templum Auguſti, Theatrumque Pompei Caius abſolvit.* On trouve neantmoins par les deux Inſcriptions qui enſuivent, qu'il a fait faire quelques reparations aux chemins de la Gaule & de l'Eſpagne : dont la premiere eſt à Niſmes, telle que vous la voyez icy.

TI. CAESAR. DIVI. AVG. AVG. PONTIF.
MAX. TRIB. POT. XXI. REFECIT.
ET. RESTITVIT.
IIII.

Grut. 153. 3.

Digitized by Google

La ſeconde eſt en Eſpagne prés de la ville d'Errea en une colomne Milliaire.

TI. CAESAR. AVG. F.
DIVI. IVL. N. AVG. PONT.
153. 7. MAX. TRIB. POT. XXXV.
IMP. IIX. COS. V.
A. PISORACA.
M. L.

DES OUVRAGES FAITS AUX Grands Chemins par le reſte des Empereurs de la race des Ceſars.

CHAPITRE XVI.

1. *Les Succeſſeurs d'Auguſte ont fait travailler aux Grands Chemins : Principalement les bons.*
2. *Oeuvres inſenſez de Caligula, outre le pouvoir des hommes & de nature.*
3. *Ouvrages faits par Claudius au lac de Celano.*
4. *Autres ouvrages admirables dudit Empereur.*
5. *Ouvrages de Neron en petit nombre par les champs.*
6. *Grands ouvrages de Neron dedans la ville de Rome.*

1. C'Eſt choſe bien certaine, que depuis qu'Auguſte Ceſar ſe fut mis à continuer les ouvrages des Grands Chemins par l'Italie, & introduit l'uſage d'iceux par les Provinces, ils n'ont jamais eſté délaiſſez ny interrompus tout-à-fait : attendu que partie des deniers publics y eſtoit deſtinée : Mais outre cela il appert, tant par les eſcrits des Hiſtoriens, que par pluſieurs Inſcriptions antiques, que les ſucceſſeurs d'Auguſte & de Tibere, tant de la race des Ceſars, qu'autres, y ont fait travailler à leurs propres frais & deſpens. Et eſt choſe remarquable, que ceux d'entre les Empereurs, qui ſe ſont acquis la reputation de bons & juſtes Princes, ſont ceux-là meſmes, qui ont fait faire plus grande quantité d'ouvrages en chemins pavez par les champs.

2. Mais afin de tenir quelque methode au diſcours que nous en ferons, il me ſemble que nous ne ſçaurions mieux proceder, que par la

la ſuite des temps, & ordre des Empereurs qui ont mis la main à cet œuvre. Nous commencerons par les trois qui nous reſtent de la race des Ceſars. Et puis que Caligula eſt ſucceſſeur immediat de Tibere, nous ferons marcher au premier rang ce peu d'ouvrage qu'il a fait aux Grands Chemins : peu en eſtenduë de pays, mais beaucoup en grandeur & quaſi en impoſſibilité d'entrepriſe. Suetone porte de luy ce teſmoignage, qu'en matiere de baſtimens & d'œuvres publics, il ne gardoit ny rime, ny raiſon, n'ayant rien tant à cœur que de faire ce que la puiſſance des hommes & la nature meſme ne pouvoit porter. Suivant cette affection inſenſée, il fit faire un Pont en pleine mer comme pour la braver, & marcher ſur ſon dos à pied ferme, ainſi que ſur le dos d'un Eſclave. Il jetta de grands corps de maſſonnerie fort maſſive dans le fond des ondes : coupa des rochers d'un cailloux très-dur, réhauſſa des campagnes à l'égal des monts prochains par des levées de terre, & ravala les ſommets des autres, qu'il uniſſoit à la plaine : le tout à force de pionniers, & avec une celerité incroyable : ny allant pas moins que de la teſte à ceux qui ne luy rendoient leurs taſches faites à certain temps : De ſorte qu'il employa en folles, & quaſi inutiles deſpenſes, des ſommes d'argent ineſtimables : conſommant en moins d'un an les vingt-ſept millions de Seſterces que Tibere ſon prédeceſſeur avoit mis en ſon eſpargne, Ce que Suetone raconte avec admiration en ces mots : *Et jactæ itaque moles infeſto ac profundo mari : exciſæ rupes duriſſimi ſilicis, & campi montibus aggere æquati & complanata foſſuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cum moræ culpa capite lueretur. Ac ne ſingula enumerem, immenſas opes, totumque illud Tiberii Cæſaris vicies ac ſepties millies H--S. non toto vertente anno abſumpſit.* *In Caligula cap. 37.*

3. A Caius Caligula, Claudius vint à ſucceder, qui ne fit pas des œuvres publics fort neceſſaires, ny en grand nombre ; mais d'une terrible & prodigieuſe entrepriſe. *Opera magna potius* (dit Suetone) *quam neceſſaria, quammulta perfecit.* Par exemple, ce qu'Auguſte Ceſar n'avoit voulu faire, quelque requeſte que les Marſes luy en euſſent preſenté, il fut ſi hardy que de l'entreprendre : C'eſt le Canal ou déchargeoir creuſé dans un mont, pour la vuidange & aſſéchement du Lac de Celano dit Lacus Fucinus, pour faire des chemins, partie terreſtres, & partie aquatiques à travers. Ce que Pline met au rang des plus grandes & plus memorables entrepriſes du Monde, & de celles, où ont eſté employées des ſommes d'argent qui ne ſe peuvent dire, avec un nombre d'hommes admirable par pluſieurs années : *Inter maxima ac memoranda opera duxerim Montem perfoſſum ad Lacum Fucinum emittendum, inenarrabili profectò impendio, & operarum multitudine per tot annos.* Ce que cet auteur ne dit pas ſans cauſe, d'autant que pour parvenir à ſon deſſein, il fallut percer des montagnes, *In Claudio cap. 30.* *Lib. 36. Nat. Hiſt. cap. 15.*

eſpuiſer l'eau de deſſous terre par des puits creuſez és cimes deſdites montagnes és endroits terreux, ce qui ſe faiſoit par engins & machines hydrauliques : tailler des rocs où ils ſe rencontroient, le tout ſous terre, en tenebres, & à la chandelle : De ſorte qu'il n'eſt poſſible à l'eſprit humain de comprendre la grandeur de cette entrepriſe, ſinon à ceux qui l'auroient veu. Encore ne la ſçauroit-on repreſenter par diſcours telle qu'elle eſt, à l'opinion de Pline : qui en parle ainſi : *Cum aut corrivatio aquarum, quâ terrenus mons erat, egereretur in vertice machinis : aut ſilex cederetur : omniaque intus in tenebris fierent, quæ neque concipi animo, niſi ab iis qui vidêre, neque humano ſermone enarrari poſſunt.*

Lib. 36. cap. 15.

Or quoy que Pline diſe, que Claudius laiſſa cet œuvre imparfait pour la haine qu'il portoit à ſon ſucceſſeur, ſi eſt-ce que Suetone a laiſſé par eſcrit, qu'il en vint à bout, quoy que difficilement, y ayant employé trente mille hommes par l'eſpace d'onze ans entiers.

4. Outre ce canal, cet Empereur fit encore d'autres merveilles en montagnes tranchées pour continuer des chemins à travers : en moles ou maſſes de maſſonnerie jettées au fond des eaux, pour ſeparer la mer morte de la mer Tyrrhene, & en une infinité des Ponts, qui ont couſté des ſommes immenſes. Ce que Pline rémarque enſuite, diſant : *Item vias inter montes exciſas, mare Tyrrhenum à Lucrino molibus ſecluſum : Pontes tantis impendiis factos.* Entre autres memoires qui ſe trouvent des ouvrages par luy faits aux Grands Chemins, eſt l'Inſcription ſuivante qui ſe voit encore à Montpellier.

In Claudio cap. 20.

IMP. DIVVS. CLAVDIVS.
DRVSI. F. CAES. AVG.
GERM. PONT. MAX.
TRIB. POT. X. COS. IIII. IMP.
XI. ITER. REPARAVIT.

Grut. 152. 2.

5. Quant à Neron ſon ſucceſſeur, en la perſonne de qui la race des Ceſars a pris fin, il n'a pas fait grande choſe és chemins d'Italie ny des Provinces, n'ayant trouvé de luy autre monument qui nous enſeigne qu'il ait fait travailler par les champs, que deux Inſcriptions qui ſont en Eſpagne : dont la premiere eſt gravée en une colomne milliaire près d'une ville dite Errea, qui eſt telle.

NERO. CLAVDIVS. DIVI. CLAVD.
AVG. GERM. CAES. AVG.
N. TIB. CAES. AVG. PRON.
DIVI. AVG. ABN. CAES. AVG.
GERM. PONT. MAX. TR. POT.

Digitized by Google

IMP. COS.
A. PISOR. M. L. Grut. 154. 1.

La ſeconde eſt à un mille de Cordouë, comme vous la voyez ici,

NERO. CLAVDIVS. DIVI. CLAVDII. F. 154. 2.
GERMANICI. CAESARIS. N. DIVI.
AVG. ABN. TIB. CAESARIS. PRON.
TRIB. POT. IMP.....

6. Mais comme cet Empereur a peu fait d'ouvrages par les champs, auſſi eſt-ce celuy qui a fait de plus grandes merveilles dans Rome meſme, car cette Ville, quoy que miraculeuſe dès-lors en ſes baſtimens Sacrez & Prophanes, publics & privez, ne luy plaiſant pas en l'eſtat que ſes prédeceſſeurs l'avoient faite, à cauſe de ſes ruës eſtroites & tortueuſes, il y mit le feu tout exprès pour la rébaſtir de nouveau à ſa fantaiſie, & rendre les ruës plus larges, plus droites, & mieux ornées que devant : De la beauté & enrichiſſement deſquelles je ne diray rien pour l'heure, d'autant que c'eſt choſe qui appartient au Traité des Ruës militaires de la ville de Rome, que nous avons reſervé au cinquiéme Livre de cet œuvre.

Digitized by Google

SUITE DES EMPEREURS QUI ONT fait travailler aux Grands Chemins à leurs deſpens.

CHAPITRE XVII.

1. *Galba, Othon, & Vitellius pourquoy n'ont fait travailler aux Grands Chemins.*
2. *Veſpaſien premier, après les Ceſars, travaillant particulierement aux Grands Chemins.*
3. *Montagne percée par Veſpaſien en Italie.*
4. *Chemins par luy faits en Eſpagne.*
5. *Grands Chemins de Titus & de Domitien en Italie & en Eſpagne.*
6. *Trajan a ſurpaſſé tous les ſucceſſeurs d'Auguſte à faire des Grands Chemins.* Via Trajana, *dedans Rome.*
7. *Chemins par luy faits en Italie.*
8. *Chemins, Ponts, & Edifices par lui faits à travers le lac de Pontia.*
9. *Autre de Benevent à Brindes.*
10. *Autres par luy faits en Eſpagne.*

1. NERON ſucceda au regime de l'Empire, Sergius Galba, qui ne tenoit à la race des Ceſars par aucun degré de conſanguinité, & qui eſtoit neantmoins de très-noble & très-ancienne famille, comme deſcendant en quatriéme degré de Q. Catulus Capitolin, aſſez rénommé dans l'Hiſtoire Romaine : Mais comme ſon regne, avec celuy d'Othon & de Vitellius ont eſté de peu de durée, & quaſi perpetuellement en guerre ouverte, ils n'ont pas eu loiſir de laiſſer d'eux aucune memoire ſur le ſujet des Grands Chemins, ny d'aucuns autres ouvrages publics : au moins qui ſoient venus à ma connoiſſance.

Sueto. in Galba cap 1.

2. L'Empire donc qui eſtoit en ce temps-là comme flottant en incertitude, s'affermit enfin en la famille des Flaviens, quoy qu'aſſez obſcure, & ſans images de majeurs qui peuſſent teſmoigner de ſon antiquité. Veſpaſien fils de Flavius Sabinus, & de Veſpaſia Polla, fut le premier de ſa race qui parvint à quelque dignité ſous les Empereurs, par aucuns deſquels il fut fait Colonel d'une Legion en la Province Thracienne : depuis Receveur general en Candie & Cyrenaïque : & quelque temps après Edile, Préteur, Conſul, & finalement Empereur de Rome. Ce Prince ſage & bon ménager s'il en fut jamais entre les Empereurs, ayant acquis la paix par les armes,

Digitized by Google

reprit le train d'Auguſte Ceſar pour ce qui eſt des ouvrages publics, tant dans la ville de Rome, que dehors ; Car il rébaſtit dedans Rome le Capitole qui avoit eſté brûlé en la victoire obtenuë contre Vitellius, repara quelques édifices, & fit de neuf le Temple de la Paix, mis au rang des ſtructures plus admirables qui ſoient dans Rome. Et quant au dehors, par toutes les terres de la domination Romaine les villes furent rénouvellées en beaux & magnifiques baſtimens. Sur tout neantmoins il eut ſoin que les Grands Chemins de l'Empire, tant en Italie que par les Provinces, fuſſent munis & pavez avec ouvrages très-ſomptueux & magnifiques. *Plin. lib. 36. c. 15.*

3. Mais entr'autres eſt rémarquable la Percée qu'il fit faire à coups de ciſeaux à travers certaine montagne en Italie pour racourcir le paſſage de la voye Flaminienne, d'où elle eut le nom de Roche-percée. Ce qu'Aurelius Victor en la vie de Veſpaſien deſcrit en cette forme : *Per omnes terras, qua jus Romanum eſt, renovatæ urbes cultu egregio, Viæ operibus maximis munitæ ſunt. Tunc cavati montes per Flaminiam ſunt prono tranſgreſſu, quæ vulgariter Pertuſa Petra vocitatur.* Ceux qui de noſtre temps ont veu cette montagne, diſent qu'elle fait partie de l'Appennin près d'un lieu nommé *Furlo* : & empeſchant par ſa roideur le droit cours de la voye Flaminienne, l'Empereur Veſpaſien la fit creuſer en forme d'une voute continuelle, & percer à jour ſur l'eſpace de deux cens pas Geometriques, qui reviennent à mille pieds de longueur. Sur l'une des entrées faite en arcade ſe voit encore l'Inſcription ſuivante, qui porte teſmoignage de ſon Auteur.

IMP. CAESAR. AVGVSTVS.
VESPASIANVS. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. VII. IMP. XXVIII. COS. VIII.
CENSOR. FACIVND. CVRAVIT.

Smetius fol. 1. Tab. 3. Grut. pag. 149. n. 2.

4. Or comme ainſi ſoit que les Empereurs qui ont fait travailler aux Grands Chemins ſemblent avoir affectionné ſur tous les autres ceux de la Province des Eſpagnes, auſſi voit-on par certaines Inſcriptions antiques, que Veſpaſien y en a fait reparer quelques-uns : entre leſquels eſt celuy qui s'eſtend de Capara juſques à Medine, villes diſtantes l'une de l'autre de cent dix milles Italiques, ſelon l'Itineraire d'Antonin. Ce qui ſe juſtifie par une Inſcription gravée en une colomne qui ſe voit encore en Eſpagne, ſoit à Terragone, ſoit à Medine, les auteurs n'eſtant pas bien d'accord du lieu.

Smet. fol. 145. 6. Grut. 154. 3.

IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG.
PONT. MAX. TRIB. POT. II.
IMP. VII. COS. III. DES. IIII.
P. P. VIAM. A. CAPPARA. VRBE.

Florianus Ocampius apud Suritam. p. 554.

Digitized by Google

hunc lapidem dicit esse in ea fin qua Argentea dicitur.

AD. EMERITAM. VSQVE. AVG.
IMPENSA. SVA. RESTITV.
LXXIII.

5. Veſpaſien eſt le premier des Empereurs qui a laiſſé pour ſucceſſeur de ſon Empire ſes enfans naturels & legitimes, dont l'aiſné fut Titus, qui pour ſa douceur & débonnaireté eut le nom de Delices du genre humain. Je ne trouve autre marque d'ouvrages par luy faits aux Grands Chemins qu'une ſeule Inſcription que l'on dit eſtre à Medine : de laquelle nous pouvons tirer conjecture qu'il a fait faire quelque partie de l'un des Chemins de ce païs-là. Cette Inſcription eſt telle.

Grut. 255. 3.

IMP. TITVS. CAES. VESP.
AVG. PON. M. TRIB. P. V.
COS. VIII. P. P. GENERIS.
HVMANI. AMOR. ET. DE
SIDERIVM. ETIAM. VI.
IIII.

Et je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point de luy une autre Inſcription que l'on voit encore en un lieu nommé *Epila*, ſur le chemin de Saragoſſe à Medine, qui eſt de l'un des fils de Veſpaſien : mais le nom propre eſtant effacé par l'injure du temps, on ne peut ſçavoir auquel des deux freres elle peut appartenir. * Elle eſt telle que vous la voyez icy.

Grut. 155. 2.

. . . . . SAR.
. . . . . SIANI. F.
. . . . . S. AVG. GER.
. . . . P. VIII. COS. XI.
. . . . TESTAT. P. P.
. . . . . ECORR. . . . P T.
. . . . . TES. RESTIT.
X CC. LXXXIX.
C. LXIX.
VII.

Il eſt à croire que ce bon Prince en eut fait davantage s'il eut eu un Empire de plus longue durée : mais eſtant décedé au bout de

*Depuis j'ay appris, que l'Inſcription ſuivante eſt de Domitien, & non de Titus; d'autant que Titus n'a eſté que huit fois Conſul, & Domitien dix-ſept fois, deſquelles l'onziéme eſt icy marquée : *Correction écrite de la main de l'Auteur ſur un Exemplaire.*

deux ans deux mois & vingt jours. Il eut pour ſucceſſeur Domitien ſon frere, lequel à l'imitation de ſon pere a fait travailler aux Grands Chemins, tant en Italie qu'en Eſpagne : Car ce fut luy qui fit faire le chemin qui s'eſtend de Sinueſſe à Pouzzol, lequel tenant à la Voye Appienne, & en faiſant comme une branche, il le voulut paver avec une magnificence toute pareille : d'autant qu'il euſt eu honte que l'ouvrage d'un Empereur euſt eſté moindre en eſtoffe & en façon que celuy d'un ſimple Cenſeur. Auſſi eſt-elle couverte de grands & larges carreaux, & en aucuns endroits de marbre taillé à la régle & à l'eſquierre, ainſi que nous traiterons plus amplement quand nous parlerons de la diverſité des ſurfaces des Grands Chemins de l'Empire. C'eſt la Voye de laquelle Dion parle ſous le regne de Domitien, quand il dit : *Iiſdem temporibus, ea Via quæ inter Sinueſſam & Puteolos, lapidibus ſtrata fuit.* C'eſt celle-meſme que Statius a ſi hautement & naïvement deſcrite, ſous le nom de *via Domitiana*. En Eſpagne il fit parachever un Grand Chemin, qui avoit eſté commencé par ſon pere, mais délaiſſé & interrompu par la malice des Fermiers publics, leſquels il punit de groſſes amendes, & les declara incapables de toute charge publique pour l'advenir : Comme on voi par l'Inſcription icy tranſcrite, qui ſe trouve à Medine en une colomne milliaire.

Lib. 67.

Lib. 4. Silv.

IMP. DOMITIAN. VESP.
CAES. AVG. GERM. P. M.
OPVS. PATERN. NEQVITIA.
PVBLICANOR. INFECTVM.
EA. GENTE. MALE MVLCTATA
ET. OMNI. IN. POSTERVM.
MVNERE. PVBLICO. PRIV.
CONFICI. IVSSIT.
LXXXVIII.

6. Mais s'il y eut jamais Empereur après Auguſte, qui ait fait de la deſpenſe aux ouvrages des Grands Chemins, c'eſt principalement le bon Prince Trajan, qui a laiſſé des marques de ſa magnificence à paver les chemins, & dans la ville de Rome, & par les Regions d'Italie, & par une grande partie des Provinces de ſon Empire, lequel il porta plus avant dans les Regions Orientales, que pas un des Empereurs précedens & ſuivans. Premierement il fit paver dedans Rome une grande ruë qui de ſon nom fut appellée *Via Trajana*, de laquelle Pub. Victor fait mention *Regione xiiii. urbis.*

7. Pour ce qui eſt de l'Italie, ce bon & ſage Prince n'y laiſſa pas une ſeule Voye qui eut beſoin de réparation, qu'il ne remiſt en bon & ſuffiſant eſtat. Ce que Galien qui vivoit en ſon ſiécle, nous teſ-

Digitized by Google

moigne au 9. livre *de Methodo medendi cap.* 8. auquel parlant des livres d'Hippocrate, il dit : Que c'eſt bien la verité, qu'en iceux ce grand Medecin a premierement ouvert la voye de guerir : mais que comme premier Inventeur, & n'ayant perſonne qui luy en eut défriché le chemin. il n'a pas donné l'ordre deu à tout ce qui dépend de la medecine : & qu'à raiſon de la maniere antique d'eſcrire que l'on obſervoit de ſon temps, il a traité les ſujets qui en dépendent avec obſcurité : *Ac ut breviter dicam* (dit cet auteur) *omnem ad medicationem viam aperuiſſe mihi videtur : ſed ita tamen, ut ea curam, diligentiamque ad abſolutionem deſideret.* Puis par une gentille ſimilitude tirée des Grands Chemins de l'Empire, ſpecialement de ceux d'Italie : pour mieux donner à entendre ſa conception, il ajoûte, qu'il eſt ainſi des œuvres d'Hippocrate, que de certains vieux chemins qui ſont par le Monde : partie deſquels eſt ou fangeuſe, ou remplie de pierres ou d'eſpines, ou trop aſpre à monter, ou dangereuſe à deſcendre, ou aſſiegée de beſtes ſauvages, ou ſans paſſage, à cauſe de la largeur & profondeur des rivieres qui l'entrecoupent, ou trop longue, trop raboteuſe & mal applanie. Puis venant à ſe reſtreindre dans les Grands Chemins d'Italie : *Itaque cum ſic ſe haberent omnes in Italia Viæ* (dit-il) *eas Trajanus refecit : quæ quidem earum humidæ, ac lutoſæ partes erant, lapidibus ſternens, aut editis aggeſtionibus exaltans : quæ ſenticoſæ, & aſperæ erant, eas expurgans, ac flumina quæ tranſiri non poſſent, pontibus jungens : ubi longior quàm opus erat, via videbatur, aliam breviorem exſcindens. Sicubi verò propter arduum collem difficilis erat, per mitiora loca deflectens. Jam ſi obſeſſa feris, vel deſerta erat, ab illa transferens, ac per habitata ducens : tum aſperas complanans :* c'eſt-à-dire. Et partant comme tous les Grands Chemins d'Italie eſtoient en tel eſtat, Trajan Empereur de ſi grand rénom ſe mit à les réparer, faiſant paver de pierres les endroits fangeux & mareſcageux : ou bien les hauſſant par grandes levées de terre : nettoyant ceux qui eſtoient remplis d'eſpines & de ronces, & faiſant des ponts ſur les rivieres que l'on ne pouvoit paſſer. Que ſi le chemin prenoit un trop long détour, il le faiſoit retrancher par une voye plus courte : s'il ſe rencontroit quelque colline trop roide & difficile à monter, il faiſoit prendre au chemin autre briſée par des lieux mollement rabaiſſez : ſi le chemin pouvoit eſtre infeſté par les beſtes ſauvages, ou paſſoit par des deſerts, il le détournoit & conduiſoit par lieux frequentez, applaniſſant & uniſſant par tout ce qui ſe rencontroit d'aſpre & raboteux.

8. J'ay bien voulu mettre cette piece en noſtre vulgaire en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue Latine, d'autant qu'elle exprime naïvement la façon de faire les Grands Chemins, & les difficultez qu'il falloit vaincre & ſurmonter pour en rendre l'uſage facile : enſemble

ble pour faire apparoir la grandeur du courage de ce Prince, & donner quelque Idée en general des ſommes immenſes qu'il peut avoir employé à tant de réparations, qui ne ſont icy propoſées qu'en gros : que s'il falloit venir au détail, ce ſeroit choſe qui ſurpaſſeroit toute admiration. Mais je ne puis paſſer ſous ſilence les ouvrages par luy faits au Lac de Pontia, qui ſe peuvent comparer au labeur d'Hercule coupant les teſtes à l'Hydre : Car comme ceux qui ont interpreté les Fables poëtiques, diſent que l'Hydre n'eſtoit autre choſe qu'un marais inhabitable, à raiſon de ſept ſources d'eaux qui y couloient perpetuellement, leſquelles Hercule eſtancha, comblant tout le marais de terre : Ainſi Trajan fit combler ce Lac, & à travers iceluy continua la Voye d'Appius à droite ligne de la longueur de ſeize milles Italiques, & davantage : Mais pour entendre la magnificence de cet ouvrage, il faut ſçavoir, que ces marais de Pontia eſtoient certaines foſſes en partie navigables, qui s'eſtendoient depuis *Forum Appii*, juſques au Temple de la Déeſſe Ferronia, près de Terracine, ſur l'eſpace de quinze ou ſeize milles : leſquelles foſſes ſont de telle largeur, que dans l'eſtenduë d'icelles il y avoit autrefois eu vingt-trois Villes, auparavant que les eaux euſſent inondé le païs : ainſi que Mutianus, qui fut en ſon temps trois fois Conſul à Rome, l'a laiſſé par eſcrit. Appius donc faiſant paver ſon Grand Chemin, & rencontrant cet obſtacle, fut contraint de prendre un grand détour pour le conduire juſques à Terracine : pour lequel éviter les voyageurs avoient de couſtume de s'embarquer le ſoir ſur ce Lac, au lieu de *Forum Appii*, ſur lequel navigeant toute la nuit, comme c'eſtoit leur couſtume, ils ſe trouvoient près de Terracine pour déſembarquer & reprendre la Voye Appienne. Ce que le Poëte Horace teſmoigne avoir fait une fois, au voyage de Rome à Brindes qu'il dépeint ſi plaiſamment en la cinquiéme Satyre de ſon premier livre, où il n'oublie pas cette navigation nocturne. Ceux qui de Terracine vouloient aller à Rome, pour abréger leur chemin uſoient de la même commodité : comme Strabon nous le teſmoigne en ces mots : *Penès Terracinam verò Romam iter facienti, foſſa ad Appiam viam apponitur, & quidem multis in locis : quam & paluſtres & fluviatiles implent aquæ. Per eam nocturna maximè fit navigatio : ut qui primis inſcendant tenebris, oriente Sole egreſſi, viæ Appiæ reliquum evadant.* *Lib. 5. Geographia.*

Tout ainſi donc que Pline met pour un miracle rémarquable, que le Lac de Pontia, maintenant dit *Auſente Palude* par les Italiens, ait inondé en un inſtant un ſi grand pays, qui contenoit 23. Villes : auſſi pouvons-nous dire, que c'eſt un œuvre miraculeux que fit Trajan, en comblant comme un autre Hercule ce marais importun : & le contraignant par grandes & ſpacieuſes levées, de porter non ſeulement la charge de la Voye Appienne qu'il continua par ce marais de droit *Plin. lib. 3. cap. 5.*

fil juſques auprès de Terracine : mais auſſi pluſieurs édifices & Ponts magnifiques, reſtituant une bonne partie de ce Lac en ſa premiere nature de terre ferme. Ce que Dion touche comme en paſſant, quand il dit : *Iiſdem temporibus ſtravit Paludes Pontinas lapidibus : exſtruxitque juxta vias Ædificia, Ponteſque magnificos.*

Dio lib. 68.

9. Outre tout cela, pour rendre toûjours l'Italie d'autant plus facile à voyager, il tira de la meſme voye Appienne un Grand Chemin commencé à Benevent, & conduit juſques à Brindes, ſur l'eſpace de deux cens milles Italiques, qui font cent de nos lieuës Françoiſes. Ce que l'on apprend par une pierre inſcrite, qui eſt en la ville d'Aſculum, qui le porte diſertement en ces termes.

V.
IMP. CAESAR.
DIVI. NERVAE. F.
NERVA. TRAIANVS.
AVG. GERM. DACIC.
PONT. MAX. TR. POT.
XIII. IMP. VI. COS. V.
P. P.
VIAM. A. BENEVENTO.
BRVNDISIVM. PECVN.
SVA FECIT.

Grut. 251. n. 2.

10. Au reſte tous ces ouvrages que Trajan a fait en Italie, ſont grands & admirables : mais ſi nous adjoûtons foy à ce que Hieronimus Surita dit de ceux qu'il a fait en Eſpagne, il ſemble que ce ſoit encore quelque choſe de plus grand & plus magnifique : Car cet auteur, qui eſtoit homme ſçavant, & qui a fait une curieuſe recherche de telles choſes par toute l'Eſpagne, où il a prit ſa naiſſance ; dit que Trajan augmenta & embellit toute l'Eſpagne (qui s'eſtend au long & au large beaucoup plus que l'Italie) par des levées & ſubſtructions continuelles de Grands Chemins & de Ponts qu'il y a faits, avec une ſplendeur & magnificence admirable, & qu'en tels ouvrages, ſur tout ce qu'il y a au Monde, paroiſt veritablement la grandeur & la puiſſance de l'Empire Romain, car voicy comme il en parle : *Magnificentiæ verò ſplendor Imperii Romani ſuprà omnem Imperatorum laudem Imperatore Trajano illuxit : qui totam ferè Hiſpaniam, longè latèque ſuſam ac patentem, Pontium & Viarum continuatis munitionibus ac molibus, mirabiliùs atque ſplendidiùs auxit, atque ornavit.*

Præfatione in Itinerar. Antonini.

On trouve parmi les Eſpagnes pluſieurs Inſcriptions antiques, qui font foy de cette verité, l'une deſquelles je vous repreſente icy en la forme que je l'ay priſe d'Andreas Reſendius : qui aſſeure l'avoir extrait

Digitized by Google

lui-meſme de l'une des colomnes anciennes, qui ſervoient à marquer les milliaires ſur le chemin de Lisbonne à Medine : Et eſt ladite Inſcription en partie effacée. *Antiq. Luſ. lib. 5.*

IMP. CAES.....
.....
.....
TRAIANVS. AVG.
GER. PONT. MAX.
TRIB. POTESTAT.
IT. II. RESTITV.
X.
I.

Grut. p. 255. n. 8.

DES SUCCESSEURS DE TRAJAN qui ont fait travailler aux Grands Chemins.

Chapitre XVIII.

1. *Noms divers d'Adrien ſucceſſeurs de Trajan.*
2. *Chemins par luy faits en Italie.*
3. *Chemins par luy faits en Eſpagne & Portugal.*
4. *Ponts & Chemins faits par Antoninus Pius.*
5. *Chemin en Hollande réparé par Marc Aurele, & L. Verus.*

1.

Drien, ſucceſſeur de Trajan à l'Empire de Rome, eſt l'un de ceux qui ont fait des chemins nouveaux, ou reparé les anciens, tant en Italie qu'autres endroits de la domination Romaine. Ce qui ſe voit par pluſieurs Inſcriptions antiques, où il ſe dit ordinairement fils de Trajan, & petit-fils de Nerva : & quant à ſa perſonne, il ſe nomme quelquefois de tous les trois enſemble, *Imperator Nerva Trajanus Adrianus*, outre celuy d'Ælius propre à la famille d'où il eſtoit deſcendu.

2. Cet Empereur, qui a eſté l'un des hommes du Monde des plus accomplis en toutes ſciences humaines, & ſpecialement en Peinture, Sculpture, & Architecture ; ne laiſſa pas en arriere la ſtructure & pavement des Grands Chemins : Car la Voye Caſſienne eſtant fort en-

dommagée de ſon temps : il la fit reparer d'un œuvre continuel depuis les confins de Chiuſi juſques à Florence, diſtantes l'une de l'autre de quatre-vingts-ſept milles, ſuivant l'Itineraire d'Antonin : ou de quatre-vingts-un, ſuivant l'Inſcription gravée en une colomne milliaire encore débout au mont Pulcian, telle que vous la voyez icy.

156. 2.

IMP. CAESAR.
DIVI. TRAIANI.
PARTHICI. FIL.
DIVI. NERVAE. NEP.
TRAIANVS. HADRIANVS.
AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. VII. COS. III.
VIAM. CASSIAM.
VETVSTATE. COLLABSAM.
A. CLVSINOR. FINIBVS.
FLORENTIAM. PERDVXIT.
MILLIA. PASSVVM.
XXCI.

3. Pour ce qui eſt de l'Eſpagne, on peut donner l'Inſcription ſuivante pour marque des ouvrages qu'il y a fait près de la ville de Braga.

156. 3.

IMP. CAES. TRAIAN.
HADRIAN. AVG.
PONT. MAX. TRIB.
POT. XVIII. COS. III.
P. P. A. BRACARA.
AVG.
M. P. XXIII.

En Portugal, que les Romains appellent *Provinciam Luſitaniæ*, eſt encore débout près de Cappara une colomne milliaire avec cette Inſcription, qui montre qu'il a reparé certain Grand Chemin, duquel elle fait mention en ces mots.

Smet. fol. 2. *n.* 2. *Grut.* 156. 1.

IMP. CAES.
DIVI. TRAIANI
PARTHICI. F.
DIVI. NERVAE.
NEPOS. TRAIA
NVS. HADRIANVS.
AVG. PONTIF. MAX.

Digitized by Google

TRIB. POT. V. COS. IIII.
RESTITVIT.
CII.

En la meſme Province il y a un Grand Chemin pavé, qui conduit de la ville de Chaves, dite par les Anciens *Aquæ Flaviæ*, juſques à Bragas: & ſur iceluy pluſieurs colomnes milliaires, deux deſquelles ont eſté apportées en l'Égliſe de l'Ange Gardien en ladite ville: Les Inſcriptions deſquelles teſmoignent aſſez, que ce chemin eſt de la façon de l'Empereur Adrien: & ſont ſemblables par tout, ſinon au nombre des milliaires.

IMP. CAES. TRAIAN.
HADRIAN. AVG.
P. M. TR. POT. XX. REFECIT.
AQVIS. FLAVIS.
M. P. II.

156. 4.

4. A l'Empereur Adrien ſucceda celui qui par ſa bonté naturelle fut appellé Antoninus Pius: duquel je ne trouve autre monument d'antiquité, qui montre qu'il ait fait travailler aux Grands Chemins que quatre Inſcriptions: dont l'une eſt tirée d'une Table de Marbre, enchaſſée dans la muraille d'une hoſtellerie de Cyperanum, Ville baſtie ſur les ruïnes de l'ancienne ville de Fregella: qui teſmoigne, qu'il a refait & reparé certain Pont qui s'en alloit tombant d'antiquité.

IMP CAESAR
DIVI. ADRIA
NI. FILIVS. DIVI.
TRAIANI.
PARTHICI. NEPOS.
DIVI. NERVAE. PR. N.
T. AELIVS. HADRIANVS.
ANTONINVS.
AVGVSTVS. PIVS.
PONTIFEX. MAX.
TRIBVNIC. POTEST. IIII.
COS. IIII. P. P.
OPVS. PONTIS.
VETVSTATE. CONLAPS.
RESTITVIT.

Smet. fol. 3. n. 7. Grut. 161. 4.

La ſeconde ſe trouve en un Pont du fleuve Vulturnus en la ville de Capouë, par laquelle on voit qu'il a reparé en ces lieux un Grand Chemin interrompu par l'inondation des eaux prochaines:

Smet fol. 1. n. 2. Grut. p. 151. n. 4

IMP CAESAR. AVG. M. AVRE
LIVS. ANTONINVS. PIVS. FE
LIX. AVG. PARTHICVS. MAX.
BRITANNICVS. MAX. P. M. P. P.
COS. III. DES. IIII.
VIAM. INVNDATIONE. AQVAE.
INTERRVPTAM. RESTITVIT.

La troiſiéme nous montre qu'il a pareillement fait quelque réparation en Eſpagne près de Malaga, de la juriſdiction de Seville : & eſt tirée d'une colomne milliaire, qui eſt encore ſur pied en ces quartiers.

136. 8.

M. AVRELIVS. AN
TONINVS. PIVS.
MAX. AVG. PARTH.
MAX. BRIT. MAX.
PONT. MAX. TRIB.
POT. XVII. IMP.
IIII. COS. VIII. RES
TITVIT.

La quatriéme eſt en Allemagne, ſur le chemin d'Ausbourg à une ville dite *Monachium*, où ledit Empereur reſtablit les ruïnes de pluſieurs Ponts & Grands Chemins : ainſi que le porte cette Inſcription, quoy qu'effacée en pluſieurs endroits.

156. 6.

.....
.....
..P. CAESAR. M. .....
ANTONINVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PROCOS. .....
VIAS. ET. PONTES. REST.
A B. AVG. M. P.
XXXI.

7. A Antonin ſucceda Marc Aurele, ſurnommé le Philoſophe, aſſociant avec ſoy en l'Empire L. Aurelius Verus, qui regna avec luy peu de temps : pendant lequel ils firent enſemble travailler à certains Grands Chemins au Païs-bas : comme on voit par une pierre gravée, qui ſe trouve à la Haye en Hollande, en une colomne milliaire, dont l'Inſcription eſt telle.

156. 7.

IMP. CAESAR.
M. AVREL. ANTO
NINO. AVG. PONT.
MAX. TR. POT. XVII.
CO. XIII. ET.

Digitized by Google

IMP. CAES.
L. AVREL. VERO. AVG.
TR. POT. II COS. II.
A. M. A. E. C.
M. P. XII.

DES GRANDS CHEMINS FAITS par Septimius Severus & ſes enfans.

Chapitre XIX.

1. *Les ouvrages de Septimius Severus & de ſes enfans.*
2. *Deux chemins faits par Severus & Caracalla en Italie.*
3. *Chemins par eux faits en Eſpagne.*
4. *Chemin fait par Heliogabalus en Eſpagne.*
5. *Chemins faits par le Pere & les enfans en Allemagne.*

1.

Es premieres marques que je trouve d'œuvres publiques employées aux Grands Chemins après Marc Aurele, ſont de Septimius Severus & de ſes enfans. Encore faut-il en tirer les teſmoignages des Inſcriptions gravées en des colomnes milliaires, & autres pierres antiques, l'Hiſtoire Romaine nous manquant au beſoin en cet endroit. Je trouve donc que cet Empereur & ſes enfans tant conjointement, que ſeparément, ont fait faire de nouveau pluſieurs Grands Chemins, tant en Italie qu'en Eſpagne, & quelques parties d'Allemagne.

2. En Italie, Severus & Baſſianus Caracalla ſon fils, ont fait de neuf à leurs propres frais & deſpens deux Grands Chemins, dont l'un s'eſtend de Rome à un certain lieu nommé Grand-ville : de la ſituation ou longueur duquel je n'ay ſçû trouver aucun teſmoignage : mais il apparoiſt par l'Inſcription cy tranſcrite, qu'ils la firent paver de cailloux, & non de ſimple gravois : & que partant on le peut mettre au rang des plus beaux chemins d'Italie.

IMP. CAESAR. DIVI. MARCI.
ANTONINI. PII. GERM. SARMATICI.
FILIVS. DIVI. COMMODI. FRATER. DIVI.
ANTONINI. PII. NEPOS. DIVI. HADRIANI.
PRONEP. DIVI. TRAIANI. PARTHICI.
ABN. DIVI. NERVAE. ADNEP.
L. SEPTIMIVS. SEVERVS. PIVS. PERTI
NAX. AVG. ARABIC. ADIAB. PARTHIC. MAX.

198. 5. PONTIF. MAX. TRIB. POT. XV. IMP. XII. COS. III. P. P. ET.
IMP. CAESAR. IMP. GAESARIS. L. SEPTIMI.
SEVERI. PII. PERTINACIS. AVG. ARABICI.
ADIAB. PARTH. MAX. FIL. DIVI. MARCI. AN
TONINI. PII. GERM. SARM. NEPOS. DIVI. ANTO
NINI. PII. PRONEPOS. DIVI. HADRIANI.
ABNEPOS. DIVI. TRAIANI. PARTH. ADNEP.
M. AVRELIVS. ANTONINVS. AVG.
PIVS. FELIX. PONTIF. TRIB. POT. X. IMP. II. COS. III. DES.
FORTISSIMVS. AC. SVPER.
OMNES. FELICISSIMVS.
PRINCEPS.
VIAM. QVAE. DVCIT. IN. VILLAM. MAGNAM.
SILICE. SVA. PECVNIA. STRAVERVNT.

L'autre chemin par eux fait en Italie, avoit ſon commencement à Pouzol : mais il ne ſe peut réconnoiſtre de quelle grandeur il pouvoit eſtre, ny en quelle part d'Italie il tendoit, n'en ayant peu trouver autre teſmoignage que l'Inſcription ſuivante.

IMPERATOR. CAES. L. SEPTIMIVS. SEVERVS.
PIVS. PERTINAX. AVGVSTVS. ARABIC.
ADIAB. PARTHICVS. MAXIMVS. TRIB.
POT. IX. IMP. XII. COS. II. P. P.
PROCOS. ET. IMP. CAESAR. MARCVS.
AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS AVG.
217. 7. TRIB. POT. IIII. PROCOS. E. VIAS.
RESTITVIT. A. PVTEOL.

3. En Eſpagne le pere & le fils ont fait travailler à part, le pere és environs de Medine, où ſe trouve cette Inſcription qui fait foy des réparations qu'il a fait en l'un des Grands Chemins du pays.

IMP. CAESAR. DIVI. M. ANTON.
216. 2. PII. GERM. SARM. F. DIVI.
COMMODI. FRAT. DIVI. ANTON.
PII. NEP. DIVI. HADRIANI.
PRONEP. DIVI. TRAIANI. PARTH.
ABNEP. DIVI. NERVAE. ADNEP.
L. SEPTIMVS. SEVERVS. PARTH.
MAX. AVG. ARAB. ADIABEN.
PARTH. MAX. PONT. MAX.
TRIB. POT. VIII. IMP. XI. COS. IIII.
PROC. ITER. RESTITVIT.
LXXII.

Le fils eſt celuy que l'Hiſtoire nomme ordinairement Baſſianus Caracalla : mais qui en ces pierres gravées eſt déſigné ſous le nom de Marcus Aurelius Antoninus Pius, qui luy fut donné par ſon pere dès

dès ſes jeunes ans. C'eſt par luy ſeul, que certain Grand Chemin a eſté fait en Eſpagne, mentionné en l'Inſcription d'une colomne milliaire qui eſt encore débout prés d'un village dit Calzada, telle que je vous la repreſente.

IMP. CAESAR. DIVI.
SEPTIMI. SEVERI. PII. ARAB.
ADIAB. PARTHICI. MAX. BRI
TT. MAX. FEL. DIVI. AVR. ANTO.
GERM. SARM. NEP. DIVI. ADRIANI.
ABNEP. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. 158. 5.
ADNEP. M. AVREL. ANTONINVS.
PIVS. FELIX. AVG. PART.
MAX. BRIT. MAX. GERM.
MAXIM..... TRI. PO.
XX. IMP. III. COS. IIII. PP.
PROCOS. FECIT.
CXXXVI.

4. De Caracalla, & de certaine ſienne concubine, naſquit Heliogabalus, vray monſtre de nature. Celui-cy a fait quelques ouvrages en Eſpagne, ſur le Grand Chemin qui va de Lisbonne à Ebora : ſur lequel ſe voit encore une colomne milliaire avec cette Inſcription.

IMP. CAES. DIVI. ANTONI
NI. PII. MAGNI. FIL.
DIVI. SEPTIMI. SEVERI. 158. 3.
PII. NEPOTI. M. AVRE
LIO. ANTONINO.
P. FEL. AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. II. COS. II.
PROC. P. P.
FORTISSIMO. FELICISSI
MOQVE PRINCIPI
..... ORA. M. P.
XXII.

5. Quant à ce qui eſt des chemins par eux faits en Allemagne, ils ſe trouvent, non en celle que l'on dit la grande Germanie, compriſe dans le Rhin & le Danube : mais bien en cette partie de la Gaule, qui eſt deçà le Rhin, ſous les noms de haute & baſſe Allemagne, ou bien en la partie ſituée entre le Danube & les Alpes, anciennement réconnuë ſous le nom de *Vindelicia & Noricum*.

Digitized by Google

Le plus grand de tous, eſt celuy qu'ils ont commencé d'une Ville dite *Auguſta*, que j'eſtime eſtre *Auguſtam Vindelicorum* dite Ausbourg. Quoy que ce ſoit, il eſt évident par leſdites Inſcriptions qu'ils ont pavé ledit chemin ſur la longueur de cent dix milles au moins; & qu'ils en avoient marqué les diſtances par des colomnes milliaires : car il en reſte quatre ſemblables, excepté au nombre des milliaires. La premiere deſquelles ſervoit à marquer le trente-troiſiéme mille à compter d'Ausbourg. Les trois autres déſignoient le quarante-uniéme, quarante-deuxiéme, & cent dixiéme milliaires. Vous voyez icy la premiere des quatre, qui montre quelles eſtoient les autres.

IMP. CAESAR. LVCIVS. SEPTIM
IVS. SEVERVS. PIVS. PERTIN
AX. AVG. ARABICVS. ADIAB.
PARTHICVS. MAXIMVS.
1574 PONTIF. MAX. TRIB. POT.
VIIII. IMP. XII. COS. II. P. P.
PROCOS. ET IMP. CAESAR.
MARCVS. AVREL. ANTON
INVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PROCOS. ET. IMP.
P. SEPTIM. GETA. ANTON.
VIAS. ET. PONTES. REST.
AB. AVG. M. P. XXXIII.

Les trois Inſcriptions ſuivantes ſe trouvent encore en d'autres endroits d'Allemagne.

La premiere *in pago Straeſtualtio Salisburgum verſus.*

IMP. CAES. L. SEPTIMIO.
SEVERO. PIO. PERTINACI. AVG.
1571 ARAB. ADIAB. PARTHICO. MAX.
BRITAN. MAX. PONTIF. MAX. TRIB.
POTES. III. IMP. VII. COS. II. P. P. PROCOS.
ET. IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINO.
PIO. INVICTO. AVG. PARTHICO. MAX.
BRITANNICO. MAX. GERMANICO.
MAX. PONTIF. MAX. TRIB. POTEST. XVI.
IMP. III. COS. IIII. P. P. PROCOS. FORTIS
SIMO. AC. FELICISSIMO. PRINCIPI.
DOMINO. INDVLGENTISSIMO.
M. P. LI.

La ſeconde, *in jugo Radſtati Stiriæ.*

IMP. CAES. F.
PIVS. SEVERVS. PER. AVG.
TRIB. POTES. IX. IMP.
XII. COS, II. P. P. GOTH.

IMP. CAES. MAR. AV
RE. ANTONINVS. PIVS.
FELIX. AVG. ARAB. GERM.
MAX. ANT. TRIB. POTE.
P. P. PROCON. AT.
M. LIII. 157. 6.

La troiſiéme, *in Algoia Germaniæ Provincia, in Monaſterio ſancti Benedicti.*

IMP. CAESAR. L. SEPTIMIVS.
SEVERVS. PIVS. PERTINAX. AVG.
ARABIC. ADIAB. PARTHICVS. MAX.
PONTIFEX. MAX. TRIB. POT. VIIII.
IMP. XII. COS. II. P. P. PROCOS. ET.
IMP. CAESAR. M. AVRELIVS.
ANTONINVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PRO. COS.
VIAS. ET. PONTES. RESTI. A. CAMB.
M. P. XI. 157. 7.

6. Or quoy qu'il ſemble qu'Alexandre Severus, Prince bon & ſage après tant de méchans & prodigieux Empereurs, ait eu peu de réputation d'avoir fait travailler en ce genre d'ouvrage : ſi eſt-ce que comme les Ponts font partie des Grands Chemins, il a beaucoup fait, en ce qu'il a réparé tous les Ponts que Trajan avoit baſti en ſi grand nombre : outre pluſieurs autres qu'il a fait édifier de nouveau. Et comme c'eſtoit la couſtume d'inſcrire les noms des Empereurs aux Ponts, Ports, & colomnes milliaires qui ſe rencontroient ſur les Grands Chemins, il laiſſa le nom de Trajan à tous les Ponts qu'il fit réparer, ſans permettre que le ſien y fut mis : Ainſi que nous apprenons de ce paſſage de Lampridius : *Pontes quos Trajanus fecerat, inſtauravit penè in omnibus locis. Aliquos etiam novos fecit : Sed inſtauratis nomen Trajanii reſervavit.*

DES AUTRES EMPEREURS QUI ont fait travailler aux Grands Chemins, juſques au declin de l'Empire d'Occident.

CHAPITRE XX.

1. *Ouvrages des Grands Chemins juſques à quand continuez.*
2. *Les pierres gravées ſont des veritez certaines.*
3. *Pourquoy tant d'Inſcriptions des parties Occidentales de l'Europe, & ſi peu de la Grece, de l'Aſie, & de l'Afrique.*
4. *Chemins faits par Maximinus & Maximus ſon fils.*
5. *Autre par Gallienus & Tacitus.*
6. *Autres chemins par Diocletien & Maximien.*
7. *Autres par Conſtantin, Conſtans, Maxence & Gratien.*
8. *Pourquoy les Empereurs ſuivans n'ont travaillé aux Grands Chemins.*
9. *Que les Nations qui ont diſſipé l'Empire, n'ont pas eu les moyens ſuffiſans pour y travailler.*
10. *Concluſion ſur le diſcours des deniers des Empereurs.*

1. LA race des Antonins eſtant faillie, l'Empire de Rome tomba en diverſes familles eſtrangeres, qui par force, pluſtoſt que par droit, ſe ſaiſiſſoient l'une après l'autre de la ſouveraineté Romaine : Mais quelque changement qu'il y ait eu, les ouvrages des Grands Chemins n'ont jamais eſté du tout abandonnez juſques à l'entiere décadence de l'Empire en Occident : mais il y a toûjours eu quelque Empereur qui les a continué, tant en Italie, que par les Provinces.

2. Ce qui ſe voit, non dans l'Hiſtoire (qui nous manque en cet endroit) mais par Pierres inſcrites, auſquelles nous ſommes contraints d'avoir récours en cette neceſſité. Recours aſſeuré neantmoins, & d'une verité très-certaine : veu qu'il n'y a point de doute, que ces Inſcriptions extraites des anciennes colomnes milliaires, n'ayent eſté faites à la diligence des Empereurs meſmes dont elles portent les noms : ou par Commiſſaires par eux eſtablis, qui ont fait dreſſer ces colomnes à l'honneur des Empereurs leurs maiſtres encore vivans. En ſorte que les Inſcriptions antiques qui ſe trouvent eſparſes par le Monde ſur ce ſujet, nous doivent tenir lieu de preuves autentiques, & comme de vrais & certains originaux.

3. Par ces Inſcriptions on voit bien que les Empereurs y mention-

Digitized by Google

nez ont fait travailler, tant en Italie, qu'en Gaule & en Eſpagne : mais il ne ſe trouve rien en icelles des ouvrages de la Grece, de l'Aſie, & de l'Afrique. Ce n'eſt pas toutefois que la conſtruction & pavement des Grands Chemins n'y ait eſté auſſi commune qu'en ces quartiers d'Occident : & que par tout, les Empereurs n'ayent érigé de ſemblables marques de leur ouvrage : mais c'eſt que l'Hiſtoire ne fait aucune mention des chemins faits par les ſucceſſeurs des Antonins en toutes ces regions Orientales & Meridionales, non plus qu'en nos Occidentales : car c'eſt un défaut commun à toutes les Provinces de l'Empire. Outre lequel la Grece, l'Aſie & l'Afrique ont ce manquement, que d'eſtre deſtituées de la connoiſſance de leurs Inſcriptions antiques, pour les cauſes que nous dirons incontinent.

Ce qui fait donc que nous voyons des recueils ſi beaux & ſi grands, d'Inſcriptions tirées d'Italie, de la Gaule, de l'Eſpagne, de quelques contrées d'Allemagne, & de Hongrie : & au contraire que nous avons peu de monumens des autres parties du Monde, c'eſt que toutes ces Regions Occidentales ſe ſont maintenuës en l'exercice & connoiſſance des lettres, qui ſe ſont grandement accruës & comme réveillées d'un profond ſommeil en ces derniers temps principalement, car c'eſt depuis cent ans, & moins encore, que les eſprits curieux ſe ſont mis à la recherche des Medailles, Inſcriptions, & autres monumens antiques, dont ils nous ont donné la connoiſſance par livres. C'eſt un aide, dequoy nous eſtions deſtituez auparavant : en ſorte qu'il n'y a que cinquante ans qu'il nous eut eſté impoſſible de remplir cet œuvre de la connoiſſance de ce que nous eſcrivons maintenant. De tout cela nous devons la grace à Onuphrius Panvinus, Joſeph Scaliger, Marcus Velſerus, Andreas Reſendius, Hieronimus Surita, & à pluſieurs autres perſonnages ſçavans & curieux, qui nous ont fait part de tant d'Inſcriptions antiques par eux découvertes en l'Europe Occidentale : de toutes leſquelles Smetius, Lipſius, & le dernier de tous Janus Gruterus, nous ont fait de bons & amples recueils. Mais quant aux antiquitez des Grands Chemins de la Grece, de l'Aſie, & de l'Afrique, il ne faut s'eſtonner ſi nous en avons ſi peu de teſmoignages par Medailles, Inſcriptions antiques, ou autrement : veu que ces Regions ont ce commun manquement avec nous d'eſtre deſtituées de l'Hiſtoire. Et cela de ſurplus, qu'eſtant de long-temps remplies de Turcs, Sarrazins & autres peuples Barbares, ennemis conjurez des lettres, ils n'ont point d'hommes qui veuillent, ou qui puiſſent faire eſclore un recueil des Inſcriptions qui y pourroient eſtre. Au contraire, ces Nations ſauvages les ſuppriment, renverſent & aboliſſent à meſure qu'elles les rencontrent.

4. Eſtant donc réduit à la neceſſité des Inſcriptions, je les rangeray toutes ſuivant l'ordre desja commencé, qui eſt celuy des Empe-

reurs : & comme ainſi ſoit que Maximinus & ſon fils (que l'Hiſtoire appelle C. Julius Verus Maximus) ſont les premiers ſucceſſeurs des Antonins, je produiray ici en premier lieu trois Inſcriptions qui ſe trouvent en Eſpagne, dont les deux premieres ſont du pere & du fils enſemble, telles que vous les voyez.

Près de Tragas en Eſpagne. *Grut.* p. 151 5.

IMP. CAES. C. IVLIVS. VERVS. MAXIMINVS. PIVS.
P. AVG. GERM. MAX. DAC. MAX. SARM.
MAX. PONT. MAX. TRIB. POT. V. IMP. VII.
P. P. COS. PROCOS.
ET. C. IVLIVS. VERVS. MAX. NOBILISSIMVS.
CAESAR. GERM. MAX. DAC. MAX. SARM. MAX.
PRINC. IVVENTVTIS. FILIVS. D. N. IMP. C.
IVLII. VERI. MAXIMINI. P. F. AVG.
VIAS. ET. PONTES. TEMPORE. VETVSTATIS.
COLLAPSOS. RESTITVERVNT.
CVRANTE. Q. DECIO. LEG. AVGG. PRET.
PRAEF. A BRAC. AVG.
M. P.

La ſeconde quaſi toute ſemblable eſt ſur le chemin de Liſbonne.

158. 6. IMP. CAES. C. IVLIVS.
VERVS. MAXIMINVS. PIVS. FE
LIX. INVICTVS. AVG. PONT.
MAX. PATER. PATRIAE. TRI
BVNITIAE. POTESTATIS. TER. COS.
GERMANICVS. MAX. DACICVS.
MAX. SARMATICVS. MAX. ET.
C. IVLIVS. VERVS. MAXIMVS.
NOBILISSI. CAESAR. PRINCEPS.
IVVENTVTIS. GERMANICVS. MAX.
DACICVS. MAX. SARMATICVS. MAX.
IMP. CAES. CAI. IVLI. VERI. MAXI
MINI. PII. FEL. AVG. GERMANICI.
MAX. DACICI. MAX. SARMATI.
MAX. FORTISSIMI. CAESA
RIS. FILIVS.
IIII.

La troiſiéme, qui eſt du pere ou du fils ſeul, ſe trouve en une autre colomne dreſſée ſur le meſme chemin.

Digitized by Google

IMP.
CAES. CAIVS.
IVL. VER.....
NOB. IMPERA
TOR. V. TRIBVNI
CIAE. PO
TEST. COS. PRO. P.
PATRIAE.....
.....

238. 7

Et d'autant que le fils ſe qualifie en deux Inſcriptions Prince de la Jeuneſſe, je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point de luy celle qui ſe trouve en France près de Pauliaguet, à moy envoyée par le docte Savaron, Préſident à Clermont en Auvergne, par laquelle on voit que l'un des Ceſars, qui ſe dit Prince de la Jeuneſſe, a réparé un Pont, & quelques Grands Chemins de ce pays-là, qui tomboient en ruïne de vieilleſſe.

CAESAR. PRINCEPS.
IVVENTVTIS.
PONTEM. ET.
VIAS. VETVS
TATE. COLLAP.
RESTITVIT.

5. Je ne trouve rien des cinq Empereurs ſuivans : Et quant au ſixiéme, qui eſt Gallienus, cette Inſcription ſe trouve de luy près de Medine, qui teſmoigne qu'il a eu ſoin des Grands Chemins d'Italie, de la Gaule, & d'Eſpagne : & qu'il a fait reparer un chemin en Portugal, qui eſtoit interrompu en pluſieurs endroits.

GALIENVS. IMP. CAES.
AVG. CLEMENS. PIVS.
VRBE. AEDIF. RESTAVR.
AD. BONVM. ITAL. GAL.
HISP. PVBLICVM. CON
VERSVS. HOC. ITER. VA
RIE. PER. PROVINC.
INTERRVPT. REFICI,
IMPERAVIT.
LXXXVIII.

258. 9.

Digitized by Google

Vient en après Tacitus ſucceſſeur d'Aurelien, duquel ſe trouvent ces deux Inſcriptions ſur le meſme chemin de Lisbonne à Medine en deux colomnes milliaires, qui contiennent ce qui s'enſuit.

Ex Andrea Reſendio.

IMP.
CAESARI.
CLAVDI
O. TACITO.
PIO. F. IN
VICTO.
AVG.
PONT. M.
TRIB. PO
TESTA
TIS. II.
COS. PRO
.....

IMP.
CAESARI.
M.
CLAVDIO.
TACITO.
PIO. F. IN
VICTO.
AVG. PONTIF.
M. TRIB.
POTESTA
TIS. II. COS.
P P.

6. En après ſuivent au nombre des Empereurs qui ont fait quelque choſe en ce genre d'ouvrage, Diocletien, Maximien, & ceux de la race de Conſtantin. La premiere marque deſquels eſt un fragment de colomne milliaire fort juſtement arrondie, qui ſe voit à Pavie en la ruë ſainte Croix : & qui montre que ces trois Empereurs ont fait quelques chemins en ces quartiers,

159. 1.

IMP. CAES. C. VAL.
DIOCLETIANVS. P. P.
AVG. ET. IMP. CAES.
M. AVR. VAL. ET.
MAXIMIANVS. P. P.
AVG. ET. FL. VAL. CON
STANTINVS. ET. GAL.
VAL. MAXIMIANVS.
NOBIL. CAES. M.
.....

Celle-cy ſe trouve de Maximien ſeul, près de la ville d'Ebora au Royaume d'Eſpagne, tirée d'une colomne ſiſe en un lieu dit *Tabularios*.

IMP. CAES.
MAXI
MIANO.

PIO.

PIO. FELI
CI. AVG. EBO
RA. M. P.
XII.

158. 10.

7. De Conſtantin ſeul il y en a deux en Italie, dont l'une eſt à Verone, *ad ſanctum Petrum Carianum.*

D. N. CONSTANTINVS.
MAXIMVS.
VIII.
P.
XXXX.

158. 5.

L'autre en une colomne ſiſe près de l'Egliſe de noſtre Dame en la ville de Parme, gravée en lettres fort groſſieres.

D. N. IMP. CAES.
CONSTANTINO. P. P.
VICTORI. AVG. PONT.
MAXIMO. TRIBVN.
POTESTAT. XXIII. IMP.
XXII. COS. VII. P. P.
PRO. COS.
RERVM. VMANARVM.
OPTIMO. PRINCIPI.
DIVI. CONSTANTI. FILIO.
B. R. P. NATO.
I.

159. 6.

Voicy une troiſiéme du meſme Empereur, qui ſe voit à Medine.

IMP. CAES. FLAVIVS.
CONSTANTIN. AVG.
PACIS. ET. IVSTITIAE.
CVLT. PVB. QVIETIS.
FVND. RELIGIONIS.
ET. FIDEI. AVCTOR.
REMISSO. VBIQVE.
TRIBVTO. FINITIME.
PROVINC. ITER.
RESTAVR. FECIT.
CXIIII.

159. 4.

On voit encore à Verone celle-cy de Conſtance, fils de Conſtantin, *ad D. Ambroſium Vallis Policellæ.*

Digitized by Google

IMP. CAES.
FL. VAL.
159. 5. CONSTANTIO.
M. P. VIII.

Cette autre eſt de Maxentius, qui ſe porta un tems pour Empereur: & ſe trouve au terroir de Verone.

IMP. CAESARI. M. AVRELIO.
159. 6. VALERIO MAXENTIO. P.
FEL. INVICTO. AVG.
M. P. XIIX. C. L. M.

Finalement celle-cy ſe trouve à Medine, qui nous enſeigne que l'Empereur Gratien a fait quelques réparations és Grands Chemins de Portugal.

IMP. CAES. GRATIANVS.
PIVS. FELIX. MAX. VICT.
AC. TRIVMPH. SEMPER. AVG.
159. 7. PONT. MAX. GERM. MAX.
ALAMANVS. MAX. FRANC.
MAX. GOTH. M. TRI. P. III.

IMP. II. COS. IIII. PRIM. P. PP.
RESTITVIT.
C. XI.

8. Que ſi depuis ces Empereurs il ne ſe trouve plus aucuns de leurs ſucceſſeurs qui ſe ſoient mis à faire des chemins nouveaux, ou réparer les anciens, il ne s'en faut pas beaucoup eſtonner pour deux raiſons principales: L'une que par la diligence des Empereurs précedens, toutes les Provinces de l'Empire avoient eſté munies & accommodées de leurs Grands Chemins, les ouvrages en ayant eſté continuez plus de trois cens ans, tant aux deſpens du public, que des Empereurs & des particuliers.

La ſeconde raiſon eſt, que bien-toſt après l'Empire & décez de Theodoſe, il ſe fit tel débordement & inondation de peuples Barbares ſur les terres de l'Empire, principalement de l'Occidental, que les Gaules, les Eſpagnes, la Grande Bretagne, & l'Italie meſme en furent infeſtées, ſans excepter la ville de Rome, chef d'un Empire qui avoit eſte ſi grand & ſi floriſſant: Car ce fut peu après Theodoſe le Grand, que par les trahiſons d'un Gildon, d'un Ruffin, & d'un Stilicon, nez à la ruïne de la domination Romaine: & par les diſſentions civiles d'entre les Grands, que les Goths, les Vandales, les Huns, les Gepides, les Bourguignons, les François, & au-

tres peuples Septentrionaux rompirent les anciennes barrieres de l'Empire : & qu'ayant franchy les paſſages du Rhin, & du Danube malgardez, ils ſe rendirent les maiſtres des Provinces deſſuſdites : voire-meſme de l'Afrique, que les Vandales conquirent ſur les Empereurs. Leſquels eſtant bien empeſchez de ſe défendre par les armes contre tant d'ennemis en meſme temps, n'eurent pas loiſir de s'appliquer aux ouvrages des Grands Chemins, & autres œuvres publics, auſquels la felicité, la paix & le repos de l'Empire avoit donné commencement, accroiſſement, & perfection.

9. Et quant aux Nations eſtrangeres, qui firent des conqueſtes dans ledit Empire, elles n'eurent pas le courage, ny les moyens ſuffiſans, pour continuer de telles entrepriſes : car chacun peuple tenant ſa piece à part, deſunie & découſuë du total, avoit beſoin de la conſerver par les armes, comme nouvelles conqueſtes mal-aſſeurées, & ne pouvoit pas fournir à tels ouvrages qui avoient pris vie & mouvement de la totalité dudit Empire, comme d'un corps, dont tous les membres eſtoient bien joints & alliez à un chef. Corps qui avoit acquis ſa juſte grandeur & ſes forces par les victoires de pluſieurs centaines d'années, & dont les membres eſtans une fois ſeparez, & comme diſperſez & privez de la vie commune du total, ſe ſont trouvez trop foibles, non ſeulement pour entreprendre, mais pour entretenir tels ouvrages déja faits. De ſorte que ce qui nous en reſte par maints endroits de la France, & d'autres terres & regions du vieil Empire, eſt encore de la façon des Empereurs Romains qui les ont rendus fermes & durables pour quinze ou ſeize ſiécles ſuivans.

10. Mais enfin pour conclure ce diſcours des Empereurs, & de l'argent par eux employé aux ouvrages des Grands Chemins, quelle ſomme pourroit-on imaginer y avoir eſté miſe par les vingt-cinq ou vingt-ſix cy-deſſus dénommez : ſans les autres, dont les œuvres ne ſont venus en noſtre connoiſſance. Il eſt évident que la ſomme ne ſe peut eſtimer : & qu'en comparaiſon d'icelle, les ſommes employées au Temple de Salomon, & aux ſept merveilles du Monde ſe trouveroient bien petites. Ce qui ſera beaucoup plus facile à croire & à comprendre, quand on verra au livre ſuivant l'immenſe quantité des materiaux que l'on employoit en tels ouvrages : qui ſurpaſſent en grandeur, en eſtenduë, & en maſſe tout ce qui fut jamais fait au Monde par les mains des hommes.

DES DENIERS QUE LES PARTICULIERS ont employé aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE XXI.

1. *Trois natures de deniers des particuliers employez aux Grands Chemins.*
2. *Premiere nature giſt és deniers des deſpoüilles ennemies.*
3. *De quel fond procedoit la grandeur immenſe deſdits deniers.*
4. *Deniers apportez à Rome par Pompée, Ceſar, & Paul Emile.*
5. *Sommes grandes tirées des Couronnes d'or, dites* Aurum Coronarium.
6. *Grandeur, & nombre admirable deſdites Couronnes.*
7. *Difference notable entre le temps de la Republique populaire, & celuy des Empereurs ſur les deniers manubiaux.*
8. *Quelques grands ouvrages faits, per* Triumphales viros de pecunia manubiali.
9. *Concluſion ſur la grande ſomme des deniers manubiaux, employez aux Grands Chemins.*

1. APRE'S les deniers publics, & ceux des Empereurs, il faut conſiderer les grandes ſommes que les particuliers ont employé à faire de neuf, & à réparer les Grands Chemins de l'Empire, tant en Italie, que par les Provinces : qui ſont telles, qu'on ne les ſçauroit eſtimer. Mais pour les faire aucunement comprendre, je les reduiray en trois natures differentes : car de ces deniers, les uns ont eſté employez par commandement exprès des Empereurs ; les autres par loy publique ; & les autres par pure gratuité & liberalité : qui ſont trois ſources fécondes, outre les précedentes, deſquelles nous traiterons icy par ordre.

2. Nous commencerons par les deniers des deſpoüilles des ennemis, qu'Auguſte Ceſar commanda y eſtre employez par les plus grands, & plus riches Citoyens de ſon temps. Nous avons dit cy-deſſus, que ce Prince heureux ayant réſolu de faire les réparations de la voye Flaminienne, diſtribua les autres aux principaux Senateurs de Rome, pour les réparer à leurs deſpens. Ces Senateurs n'eſtoient autres que les grands Seigneurs du corps du Senat, qui avoient autrefois eu l'honneur du Triomphe. Et quant aux deniers qu'ils mettoient en tels ouvrages, ce n'eſtoit pas de leur patrimoine : mais de ceux qui prove-

Digitized by Google

mains des républicains nouveaux, qu'ils ne sont en quelque sorte Liv. I.
que des hôtes établis chez eux.

Ce que Dion Cassius rendoit fidèlement, c'étoit que lorsque Cæsar entreprenoit d'ouvrir par nouveaux travaux de l'emplette, ou de faire agrandir quelque chemin, il ne manquoit pas de faire mettre sur les bornes leurs anciens noms, *et ne pas innover en rien*, ajoutoit-il, *et ne rien ôter à l'ancienne mémoire* attaquée par ce nouvel hommage.

Ce fut ainsi que Cæsar fit ouvrir, à travers les Alpes Cottiennes, un chemin neuf, qu'Auguste nomma de son nom propre, *Cæsarien*, et qui fut depuis connu sous le nom de *Mont-Cenis*. Auguste, à l'exemple de son père, fit ouvrir, à travers les Alpes Pennines, un chemin qui, pour les départir des anciennes dont elle étoit voisine, fut nommé *Auguste*.

Mont-Cenis.

Auguste.

Pour faire connoître de quelle valeur étoient ces divisions, il faut dire que les Romains, qui, dans leurs lois, ne faisoient aucune différence des peuples entre eux, que l'on voyoit comme citoyens Gaulois, Espagnols ou autres confondus, sans en rien dire, et en vigueur en Italie, ou aux environs, comme à Rome même, ne les faisoient pas moins sentir, et maintenoient, par le mépris de nations, et de provinces, l'ancienne distinction, et cette vieille rivalité, qui, dans les républiques, fait naître, entre les villes, une jalousie de commerce, et de grandeur de la métropole sur toutes les autres, et de toutes les autres sur elle, et sur les plaines entr'elles, ou autour, qui en faisoient partie de marchandises, ou de subsistances.

Ainsi, entre les provinces de la Gaule Celtique, nous trouvons *Lyon*, métropole de tout cet empire, quand il fut divisé par Auguste; mais une *Lyon*. métropole qui, dans la suite, fut partagée entre deux autres métropoles, Autun et Reims, qui, comme elle, y gardoient leur ancienne dignité.

Autun.

Reims.

Lyon, avec une ou plusieurs autres d'une bien petite étendue, formoit la Lyonnoise; elle, ou bien une ou plusieurs de ces petites provinces, prit le nom de Rome, en sous-ordre, à la Gaule Celtique, ou Lyonnoise, qui, dans la suite, fut divisée en quatre, et dont les noms furent ceux des deux, Rouen, Dijon, et Lyonnoises 1, 2 et 3, et celui de la Gaule Celtique. En tirer par mêles différentes provinces qui, dans la suite, furent données à Rouen, à Dijon, à Lyon, à Tours, à Sens, à Bourges, et dont le nom fut celui d'Aquitaine 1, 2 et 3, avec Poitiers pour métropole; Bordeaux, Auch, Toulouse, Narbonne, Bourges, Clermont, Eauze, Lectoure, Périgueux, Saintes, Agen, Dax, Lescar, Oloron.

Un chef-lieu, avec un troisième nom de plus, fut donné à la province de Lyonnoise, d'où que les Provinces, Rouen, et Reims aux Belges.

Ainsi, dans la Gaule Celtique, Lyon, Autun, Reims, Rouen, et Dijon, avec un ou deux subordres, sont les noms de cinq métropoles. Les Provinces sont des parties faites de leur premier empire et depuis

liberalité : ſi eſt-ce que la couſtume les rendit avec le temps de devoir & neceſſité. Ces couronnes d'or ayant pris force avec le temps, ſe tournerent en argent monnoyé : & furent taxées à certaines ſommes ſur chacun Prince, Province, ou Communauté : à raiſon de quoy l'or qui ſe levoit en monnoye au lieu deſdites couronnes, fut dit *Aurum Coronarium.*

Au reſte ces couronnes furent dès le commencement appellées Triomphales, à cauſe que les vainqueurs les ayant receu de la liberalité des peuples, les faiſoient porter devant eux en la montre de leur triomphe. *Triumphales coronæ, ſunt*, dit Feſtus, *quæ Imperatori victori Aureæ præferuntur, quæ antiquis temporibus propter paupertatem Laureæ fuerunt.*

6. Ces couronnes eſtoient d'une grandeur démeſurée : & outre cela en fort grand nombre. Pour la grandeur, elles eſtoient telles, qu'elles excedoient en leur rondeur, la groſſeur des teſtes des Triomphans. Auſſi ne ſervoient-elles que pour la pompe & appareil de leurs triomphes : & il eut fallu chercher des teſtes de Coloſſes pour les approprier, tant elles eſtoient larges en leur diamétre. Ce que Tertulien a rémarqué par ce peu de mots, parlant des couronnes Triomphales. *Sunt & Provinciales Aureæ, imaginum jam, non virorum, capita majora quærentes.* Et pour ce qui eſt de la multitude, Paul Emile en fit porter quatre cens devant luy, en ſon triomphe de Macedoine, leſquelles les Villes & citez de la Grece, lui avoient envoyé par Ambaſſadeurs exprès pour honorer ſa Victoire. Cn. Manlius triomphant des Gallogrecs, en fit porter deux cens. Q. Flaminius cent quatorze. Et il ſe trouve par l'Hiſtoire, que Jule, & Auguſte Ceſar en ont eu en don de pluſieurs Provinces, Villes, & Communautez, juſques au nombre de mille huit cens vingt-deux, chacune du poids de dix livres pour le moins.

7. C'eſt donc en tels richeſſes & dons gratuits, que conſiſtoient les ſommes d'argent, compriſes ſous le nom de *pecunia manubialis* : aucunes d'icelles eſtant priſes & extorquées ſur les ennemis à vive force, & les autres données liberalement par les amis. Mais il faut icy rémarquer une difference notable ſur la ſeigneurie & poſſeſſion de ces deniers, entre le temps de la République populaire, & celuy qui a ſuivy ſous les Empereurs : d'autant que telle nature de deniers, pendant le Gouvernement populaire faiſoit partie des deniers publics : & comme telle, ſe mettoit au treſor du peuple, qui ſe gardoit au temple de Saturne. En ſorte que c'eſtoit le Senat & le peuple Romain, qui diſpoſoit de ces deniers à ſon plaiſir. Ainſi voit-on que l'argent apporté à Rome par Paul Emile, provenu des deſpoüilles de Perſeus, fut mis en ce tréſor : & que la ſomme en fut ſi grande, que dèslors le peuple Romain ceſſa de lever ſur ſoy aucuns tributs : & qu'il

Digitized by Google

ſe maintint en cette exemption juſques au Conſulat de Hirtius & Panſa : qui fut environ le tems de la premiere guerre civile d'entre Auguſte Ceſar, & M. Antoine.

Mais depuis que le peuple eut transferé toute ſa puiſſance au ſeul Auguſte, il en eſt allé bien autrement : Car ce grand Empereur ayant bon nombre de Capitaines & Conducteurs d'armées, eſquelles il ne pouvoit pas eſtre en perſonne : pour ſe les rendre fidéles & affectionnez au commencement d'une ſi nouvelle uſurpation, il leur permit de retenir la plûpart des deſpoüilles ennemies, comme choſe à quoy le peuple ne pouvoit plus rien prétendre, & de s'en enrichir à bon eſcient. Puis quand bon luy ſembloit, il leur commandoit de faire employ d'iceux en quelques grands ouvrages, ſoit de plaiſir, ſoit d'utilité, ou de neceſſité publique.

8. Et voilà la ſource de tant d'ouvrages magnifiques, qui du tems d'Auguſte ont eſté faits, tant dedans Rome que dehors. De-là Paul Emile, non le vainqueur de Perſée, mais celuy qui vivoit ſous l'Empire d'Auguſte, puiſa les deniers neceſſaires pour édifier ſon Palais, que Stace appelle haut & magnifique.

Illinc belligeri ſublimis Regia Paul. *Lib. 1. Silvarum, in equo Domitian.*

De-là ſon Gendre Agrippa eut de quoy fournir à la deſpenſe qu'il mit à réparer le pavé de la ville de Rome, & pluſieurs édifices publics, outre le Pantheon qu'il édifia de neuf, *Anno ſequenti Agrippa ultrò Ædilis factus eſt : omniaque ædificia publica, omneſque Vias privatis impendiis refecit.* Bref, cette licence ſe continuant ſous Tibere ; Lepidus qui d'ailleurs n'avoit pas grands moyens, eut de-là une grande ſomme d'argent, qu'il employa à réparer & embellir le Palais de Paul Emile, qui eſtoit de ſes prédeceſſeurs : en imitant Taurus, Philippus, & Balbus : leſquels ſous l'Empire d'Auguſte ayant fait de grands butins ſur les ennemis, ne le rapporterent pas au tréſor public, ou à celuy de l'Empereur : mais par la permiſſion d'Auguſte l'employerent à divers ornemens de la Ville. *Dio lib. 49.*

Corneille Tacite nous teſmoigne ce commun uſage de deniers manubiaux ſous les Empereurs Auguſte & Tibere, quand il parle des réparations faites par Lepidus, diſant : *Iiſdem diebus Lepidus à Senatu petivit, ut Baſilicam Pauli, Æmilia monumenta, propria pecunia firmàret, ornaretque. Erat etiam tum in more publicæ munificentiæ : nec Auguſtus arguerat Taurum, Philippum, Balbum, hoſtiles exuvias, aut exundantes opes, ad urbis & poſterorum gloriam conferre. Quo tum exemplo Lepidus, quamquam pecuniæ modicus avitum decus recoluit.* *Lib. 3. Annal. ſub finem.*

9. Partant ſi les deniers des deſpoüilles ennemies eſtoient ſi grands : ſi ſous le ſeul Auguſte il y a eu trente de ſes Capitaines honorez de

la gloire du triomphe, & ſi c'eſt à Gens de telle qualité, qu'il a commandé de mettre telle nature de deniers aux ouvrages des Grands Chemins, à la verité il ſeroit bien difficile de ſupputer en une ſomme l'argent que ces grands perſonnages y ont employé, qui avoient par tant de victoires deſpoüillé de leurs biens la plus grande & la meilleure partie de tous les peuples de l'univers.

Sueto. in Auguſto cap. 38.

DE LA SECONDE NATURE DE DENIERS des particuliers, employez aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE XXII.

1. *Deniers des particuliers employez aux Grands Chemins, comment ſe doivent entendre.*
2. *En quelle forme les particuliers contribuoient au pavé des Villes.*
3. *Difference entre les chemins militaires & de traverſe par les champs.*
4. *Deux manieres de faire les chemins de traverſe, par corvées, & par contributions.*
5. *Que les chemins de traverſe ſont du nombre des chemins publics.*
6. *Difference notable entre les chemins faits de neuf, & la réparation des anciens.*

1. QUAND je parle icy des deniers particuliers, je n'entends toucher à ceux qui ſe levoient ſur chacun particulier en nom de tributs ou de péages : car ceux-là par le payement qui s'en fait aux Fermiers, ou Receveurs publics, ſont déjà faits deniers publics. Mais j'entends de ceux que les particuliers y employoient par leurs mains : ou qui eſtoient levez ſur eux, non ſous autre droit, cauſe, ou condition, que pour eſtre mis aux ouvrages des Grands Chemins, & ce par l'ordonnance & neceſſité de la loy, qui eſtoit ſi generale qu'elle comprenoit les grands & les petits, les Preſtres, les Nobles, les privilegiez & non privilegiez, les gens des Villes & des champs, bref, la perſonne meſme de l'Empereur, lequel, quoy que par tout ailleurs *legibus eſſet ſolutus*, ne ſe donnoit non plus de privilege qu'aux autres, quand il eſtoit queſtion de la réparation des Grands Chemins, tant cette ſorte d'ouvrage leur ſembloit honorable, utile, & neceſſaire, pour le bien commun de tout l'Empire.

2. Et d'autant qu'il y avoit des ouvrages à faire, tant en la Ville comme aux champs : Je commenceray par les ruës de la Ville de

de Rome, en laquelle la forme de la contribution pour le pavé eſtoit telle, que les proprietaires des maiſons & édifices eſtoient tenus d'entretenir à leurs deſpens, ou faire de neuf le pavé de chacune ruë, ſelon la longueur & eſtenduë de leurs maiſons. *Conſtruat autem Vias publicas*, dit la Loy, *unuſquiſque ſecundùm propriam domum*. Et quoy que cette loy ſemble avoir eſté faite pour la ville de Rome ſpecialement, elle eſtoit neantmoins pratiquée és grandes Villes de l'Empire, s'il y en avoit aucunes qui euſſent des ruës fortifiées de chauſſées ou de pavé.

L. Ædiles D. de via publ. & itin. publ. refi. ciendo.

Les Rois de France ont meſme fait paſſer cette loy dans leurs ordonnances, touchant la police des Villes pavées, non de faire de neuf, mais de réparer & entretenir le pavé déjà fait, chacun ſur la portée & eſtenduë de ſa maiſon : mais cette ordonnance n'eſt pas obſervée par tout.

3. Quant aux Grands Chemins des champs, avant que de déterminer à quels deſpens ils ſe doivent faire, il faut remarquer deux points neceſſaires à l'intelligence de ce ſujet. Le premier eſt, que les *chemins publics*, ainſi que nous dirons ailleurs plus amplement, eſtoient diviſez en Chemins Royaux & non Royaux, Militaires & non Militaires : leſquels non Royaux & non Militaires ſe nommoient par les Latins, *vie Vicinales*, & par les couſtumes Françoiſes, Chemins voiſinaux, ou de traverſe : d'autant qu'ils traverſent parmy les champs, ſe détournant vers quelques bourgs ou villages : & ſouvent d'un chemin Militaire s'eſtendant à un autre Militaire.

Quant aux Militaires, qui eſtoient les plus grands, les plus nobles & les plus droits, ils ſervoient pour aller de Province en autre, ou d'une grande Cité en une autre, & ſe faiſoient de neuf aux deſpens du public, portoient le nom de leur auteur, ſe publioient à la diligence des Cenſeurs, des Curateurs des Grands Chemins, ou autres Commiſſaires à ce déleguez : & s'adjugeoient à certains entrepreneurs, qui ſe chargeoient des ouvrages d'iceux, promettant les bien & dûëment faire & parfaire moyennant le prix de leur adjudication, & de les faire recevoir à leurs deſpens. Mais les Traverſes ſe faiſoient à la diligence des Magiſtrats des bourgs & villages : comme ſeroient à preſent ceux que l'on appelle Maires & Eſchevins : auſquels il eſtoit enjoint de les faire munir & paver chacun ſelon ſon deſtroit ou territoire, non pas aux deſpens du public, mais des particuliers qui avoient leur domicile en ces bourgs ou villages : ou qui y poſſedoient des maiſons, terres, & heritages.

4. Donc ces Magiſtrats des bourgs & des villages, faiſoient travailler en ces chemins de traverſe en deux manieres : ſçavoir par corvées, & par contributions : Car ils avoient pouvoir de contraindre ceux de la commune populace qui y poſſedoient quelques terres, d'y

Digitized by Google

venir travailler en perſonne, les uns pour charier les pierres & cailloux, l'arene & le gravois, & autres materiaux neceſſaires, qu'il falloit ſouvent aller querir en lieux fort éloignez de l'ouvrage : les autres à cuire la chaux : les autres à aſſembler les matieres par ordre, les battre, maſſiver & affermir : les autres à trancher des montagnes, à combler des marais, eſcouler les eaux des fondrieres, & faire maints autres ouvrages faſcheux & difficiles, qui ont ſouvent excité de grandes plaintes & ſéditions par les Provinces.

L'autre maniere eſtoit d'aſſigner aux gens de merite & de qualité, qui poſſedoient maiſons & heritages, certaine quantité de chemin à faire à leurs deſpens : eſtimation premierement faite de leurs maiſons & heritages, ſuivant laquelle le département en eſtoit fait, comme au marc la livre.

Toutes ces differences de Chemins publics & diverſitez d'ouvrages, & de contributions ſont rémarquées par un inſigne teſmoignage de *Siculus Flaccus*, *lib. de conditionibus agrorum*, qui merite bien d'eſtre icy inſeré au long : *Viarum omnium*, dit cet Auteur, *non eſt una & eadem conditio. Nam ſunt Viæ publicæ Regales, quæ publicè muniuntur, & auctorum nomina obtinent : nam & Curatores accipiunt, & per Redemptores muniuntur. Sunt & Vicinales Viæ, quæ de publicis divertunt in agros : & ſæpè ad alteras publicas perveniunt. Hæ muniuntur per pagos, id eſt, per Magiſtros pagorum, qui operas à poſſeſſoribus ad eas tuendas exigere ſoliti ſunt : aut, ut comperimus, unicuique poſſeſſori per ſingulos agros certa ſpatia aſſignantur, quæ ſuis impenſis tueantur.*

L. 3. D. de locis & itinerib. publ.

§. Or quoy qu'il ſemble que cet Auteur mette en contrepointe les Chemins publics avec les voiſinaux, par ces mots, *Quæ de publicis divertunt in agros : & ſæpè ad alteras publicas perveniunt :* Si eſt-ce que tous ces Chemins voiſinaux ſont vrais chemins publics, & réputez publics par le Juriſconſulte Paulus, qui dit par exprès, que *Viæ Vicinales publicarum viarum numero ſunt :* Excepté ceux qui ſont faits de pieces des champs contribuées par les particuliers : & de la contribution deſquelles pieces la memoire eſt encore en la connoiſſance des hommes. Auſſi ne faut-il pas penſer que Siculus Flaccus veuille exclure les Chemins voiſinaux de la condition des publics, pour les ranger avec les Chemins privez : Mais d'autant qu'entre les Chemins publics, les Royaux ou Militaires, ſont les plus ſolemnels, il appelle les Chemins Militaires Chemins publics, leur donnant le nom de leur genre par excellence.

6. Le ſecond point à remarquer ſur les Grands Chemins des champs, giſt en la difference qui eſt entre la ſtructure des chemins nouveaux, & la reparation des anciens : ſpecialement pour ce qui eſt des chemins Royaux ou Militaires : car c'eſt bien la verité, que tels chemins ſe faiſoient de neuf aux deſpens du public : ce que Siculus

Digitized by Google

Flaccus entend par ces termes *publicè muniuntur*. Mais quant à la reparation d'iceux, elle ſuivoit le meſme train, que les chemins de traverſe, & ſe faiſoit par corvées ou par contributions. Ce que l'on voit par une loy que les Empereurs Honorius & Theodoſe, firent au ſujet de la Province de Bithynie : mais qu'ils voulurent eſtre obſervée par toutes les Provinces de l'Empire. *Per Bithyniam cæteraſque Provincias, poſſeſſiones in reparatione publici aggeris, & cæteris hujuſmodi muneribus, pro jugerum numero, vel capitum qui poſſidere noſcuntur, dare cogantur.*

L. 2. C. de Immunitate nemini concedenda. lib. 10.

QUE NUL NE SE POUVOIT DIRE exempt de la réparation des Grands Chemins.

Chapitre XXIII.

1. *Deux ſortes de contributions d'œuvres, ou de deniers : ſordides, & honorables.*
2. *Les heritages des Senateurs, & & du Prince exempts de contributions ſordides.*
3. *Contribution faite pour les Grands Chemins eſtimée noble, & honorable.*
4. *Eccleſiaſtiques contribuables aux ouvrages des Grands Chemins par une loy qui n'exempte aucun, ny l'Empereur meſme.*
5. *Sont en ladite loy cinq points rémarquables, ſur le fait des Grands Chemins.*
6. *Les heritages des Empereurs & des Nobles autrefois exempts, & depuis contribuables aux Grands Chemins.*
7. *Les Grands Chemins long-temps negligez, remis ſus par Charlemagne, qui y aſtraint les Eccleſiaſtiques.*
8. *Arreſt de la Cour, declarant les Eccleſiaſtiques contribuables aux ouvrages des Grands Chemins.*

1. Il n'y eut jamais République de quelque eſpece qu'elle ait eſté, qui ſe ſoit pû maintenir ſans finances, ny les finances eſtre aſſemblées & tenuës preſtes ſans contributions de deniers, à faire par les Sujets & Citoyens particuliers. Mais comme entre les Citoyens ou Sujets il y a divers degrez, & que les uns tiennent en une République un rang plus honorable que les autres : Auſſi ont eſté les Contributions differentes : Car les unes ont eſté eſtimées comme viles, ſordides & méchaniques : d'autant qu'elles ſe faiſoient par gens mé-

Digitized by Google

chaniques & de baſſe eſtoffe : Les autres eſtoient loüables, nobles, & honorables, d'autant que les nobles perſonnes, & ceux qui tenoient les premiers degrez d'honneur y eſtoient aſtraints, comme à choſe d'où dépendoit l'honneur, & le ſalut de la Republique.

2. Quant aux Preſtations & Contributions ſordides, les Empereurs en ont exempté les maiſons, terres & poſſeſſions des Senateurs : enſemble ce qu'ils appelloient *rem privatam*, *vel prædia aut poſſeſſiones privatas* : qui ſont les maiſons & heritages de leur patrimoine, & qu'ils poſſedoient avant que d'eſtre Empereurs : ou qu'ils avoient acquis depuis : ou qui leur eſtoient eſcheus par ſucceſſion, legs teſtamentaires, ou autre voye legitime. Et ne vouloient pas que les Commiſſaires ou officiers eſtablis ſur les ouvrages publics, qui eſtoient de qualité vile & abjecte, contraigniſſent leurs Fermiers, Laboureurs, ou autres de leurs domeſtiques, à preſter leurs œuvres, ou contribuer leur argent à tels ouvrages.

L. 1. de Privileg. domûs Auguſtæ C. lib. 11. Conſtantin le Grand en fit exprés une conſtitution qui eſt telle : *Poſſeſſiones noſtras ab univerſis muneribus ſordidis placet immunes eſſe, neque eorum conductores, neque colonos ad extraordinaria munera, vel ſuperindictiones aliquas conveniri.* Les poſſeſſions des Senateurs joüiſſoient des meſmes franchiſes & exemptions par cette autre loy. *Senatorum ſubſtantias & homines eorum, ab omnibus ſordidis muneribus extraordinariiſque & vilioribus liberos eſſe præcipimus.*

L. 4. C. de dignitatib. lib. 12.

3. Mais quant aux Preſtations & Contributions faites pour les réparations des Grands Chemins, quoy qu'elles ſemblent de premier abord eſtre de condition vile & méchanique, d'autant qu'elles giſent en ouvrage de main, & en matieres qui ſemblent eſtre de peu d'excellence & dignité, telles que ſont pierres, cailloux, chaux, ſable, & ciment : Si eſt-ce que les ouvrages deſdits Grands Chemins n'ont jamais eſté tenus & eſtimez pour abjects & ſordides, mais pour nobles & honorables. En ſigne de quoy les Empereurs n'ont deſdaigné d'y faire travailler eux-meſmes : & par Epigrammes & Inſcriptions gravées en marbre, ou autre matiere de durée, s'en dire & publier les auteurs. Et partant ils ont aſſujetty aux refections & réparations des Grands Chemins, & des Ponts qui en dépendent, toutes ſortes de perſonnes ſans exception quelconque, juſques à leurs propres maiſons & heritages.

4. Et quoy que les premiers Empereurs Chreſtiens, en la ferveur de la foy par eux nouvellement reçûë, ayant exempté & déchargé les biens & perſonnes Eccleſiaſtiques de tous tributs, gabelles, péages & impoſitions : ſi eſt-ce que la reparation des Grands Chemins a toûjours eſté exceptée de leurs privileges : & à cela ſeul leſdits Empereurs les ont rendus contribuables. Ce qui ſe peut voir par pluſieurs de leurs loix : mais ſpecialement par celle-cy des Empereurs Hono-

Digitized by Google

rius & Theodoſius, *Abſit ut nos inſtructionem Viæ publicæ, & Pontium ſtratarumque operam, titulis magnorum Principum dedicatam, inter ſordida munera numeremus. Igitur ad inſtructiones reparationeſque itinerum, pontiumque, nullum genus hominum, nulliuſque dignitatis ac venerationis meritis ceſſare oportet. Domos etiam divinas, ac venerandas Eccleſias, tam laudabili titulo libenter adſcribimus : Quam legem cunctarum Provinciarum Judicibus intimari conveniet, ut noverint, quæ Viis publicis antiquitas tribuenda decrevit, ſine ullius vel reverentiæ vel dignitatis exceptione præſtanda.*

L. ad inſtructionem C. de Sacroſanctis Eccleſiis.

L. 4. de Privilegiis domûs Auguſtæ lib. 11. C.

L. Abſit, tit. 3. lib. 15. Cod. Theodoſ.

5. Or ce qui m'a fait mettre icy cette loy toute entiere, c'eſt que j'y trouve quatre ou cinq particularitez grandement à noter pour l'honneur & la récommandation des ouvrages des Grands Chemins, que je toucheray en peu de mots. La premiere eſt, que les Grands Chemins eſtoient mis au rang des ouvrages Nobles, & non des ſordides & méchaniques. La ſeconde, Que c'eſtoit un œuvre comme dedié & conſacré à la poſterité ſous les noms, titres & qualitez des plus grands Princes du Monde, qui ſont les Empereurs. La troiſiéme eſt, que c'eſt quaſi le ſeul ouvrage duquel nulle condition d'hommes ſe ſoit pû dire exempte. La quatriéme eſt que ce genre d'ouvrage n'eſtoit pas renclos dans une ville, ou pays ſeul : mais qu'il s'eſtendoit par toutes les Provinces de l'Empire : autrement en vain eut-il eſté ordonné par cette loy qu'elle ſeroit ſignifiée aux Juges de toutes les Provinces. Et la derniere eſt, que l'eſtime que l'on faiſoit des ouvrages des Grands Chemins n'eſtoit pas choſe nouvelle, mais tirée des ſiécles ſuperieurs, & priſe de la venerable Antiquité.

6. Il faut confeſſer neantmoins qu'il fut un temps, pendant lequel les heritages privez des Empereurs, & les poſſeſſions des hommes nobles & illuſtres de la ville de Rome, furent exempts de contribuer aux réparations des Grands Chemins : mais enfin Arcadius & Honorius, conſiderant la multitude, & pour uſer de leurs mots, l'immenſe longueur & eſtenduë d'iceux, retrancherent pour ce regard toutes ſortes d'exemptions, ſouſmettant les biens & heritages des perſonnes les plus illuſtres, & les poſſeſſions meſmes qui leur appartenoient, à la reſtauration deſdits Grands Chemins. Voicy l'Ordonnance qu'ils en firent : *Dudùm quidem fuerat conſtitutum, ut Illuſtrium patrimonia dignitatum ab inſtauratione itinerum habeantur excepta : Verum propter Immenſas Vaſtitates Viarum, certatim ſtudia cunctorum ad reparationem Publici Aggeris conducibili devotione volumus feſtinare : nulla ad inſtructum munitionis hujuſce dignitate, aut privatorum privilegiorum in qualibet ſtudioſius adpetita. Etiam iſtud adjungimus, ut domos etiam clementiæ noſtræ, quas vetuſta & innumera ab hujus oneris curatione privilegia vindicabant, par conditio & ſollicitudo conſtringat.*

L. 4. C. Th. de Itin. mun.

7. Il eſt à croire que l'Empire d'Occident eſtant tombé en déca-

Digitized by Google

dence par l'invaſion de pluſieurs nations eſtrangeres, les ouvrages des Grands Chemins ont eſté longuement negligez : Mais Charlemagne l'ayant aucunement remis ſus, & raſſemblé pluſieurs pieces du naufrage jointes avec la Grande Allemagne, que les Empereurs précedens n'avoient jamais ſçû domter : Il commença dès auſſi-toſt qu'il eut le nom & la dignité d'Empereur, à tourner ſon eſprit ſur ces ouvrages, comme ſi c'eſtoit choſe neceſſaire à un Empire que d'avoir des chemins pavez pour le tranſport ſoudain des armées : Dequoy une Province ou Royaume particulier ſe peut paſſer plus aiſément. Quoy que ce ſoit, par certaine conſtitution de ſon capitulaire, on voit qu'il excepte les poſſeſſions, biens, & heritages appartenans à Gens d'Egliſe, de toutes charges, deſcriptions, ou contributions : excepté celles qui eſtoient deſtinées à la reparation des Grands Che-
Capitul. 6. mins, & des Ponts qui ſervent pour en aboutir les pieces. *Poſſeſſiones*, dit-il, *ad Religioſa loca pertinentes nullam deſcriptionem agnoſcant, niſi ad inſtitutionem Viarum & Pontium.*

8. Or quoy que la France ne faſſe qu'une petite, mais noble partie de ce grand Empire : & que l'uſage des Grands Chemins en la façon que les Romains les faiſoient faire, maſſiver & garnir dedans & dehors, y ſoit du tout inuſité : ſi eſt-ce qu'aux Chemins que l'on repare, ſoit par chauſſées à noſtre mode, ou par pavé, les Eccleſiaſtiques ſont encore ſujets d'y contribuer, ſuivant les Couſtumes des
Lib. 2. Rerum jud. cap. 3. lieux. Et fut ainſi jugé par Arreſt du vingt-quatriéme May, mil cinq cens quatre-vingts-trois, rapporté par Monſieur Robert, & rendu au profit des habitans de la ville d'Orleans contre les Religieux de S. Victor lez Paris.

Digitized by Google

DE LA TROISIÉME NATURE DE deniers employez aux ouvrages des Grands Chemins par les particuliers.

Chapitre XXIV.

1. *Trois manieres d'employ de Deniers liberalement donnez par les particuliers.*
2. *Premiere maniere eſt de ceux qui faiſoient travailler eux-meſmes, ſoit en particulier, ou en communauté.*
3. *Exemple des particuliers, un ou pluſieurs, en charge ou ſans charge, qui ont réparé des Grands Chemins à leurs deſpens.*
4. *Exemple d'une Ville & Communauté.*
5. *Seconde maniere de Deniers particuliers giſoit en dons gratuits faits par les vivans.*
6. *La troiſiéme par legs teſtamentaires.*
7. *Concluſion, qu'aux Grands Chemins ont eſté employez plus de gens & d'argent qu'en autre ouvrage du Monde.*

1. PLusieurs Citoyens Romains, & autres habitans d'Italie, ou des Provinces, affectionnez au bien public, ne ſe ſont pas contentez de ſatisfaire pour leur part aux contributions ordinaires, auſquelles ils eſtoient aſtraints par la loy : mais d'une ſurabondance de bonne volonté, ont employé partie de leurs moyens aux ouvrages d'iceux, d'une pure & liberale affection. Ce que je trouve avoir eſté fait en trois manieres : Car les uns y ont fait travailler par eux-meſmes, les autres ont donné gratuitement de grandes ſommes pendant qu'ils vivoient, pour y eſtre employées : & aucuns autres y faiſoient des legs teſtamentaires, quand ils venoient à déceder.

2. Ceux qui par eux-meſmes faiſoient ce bon office au Public, eſtoient un, ou pluſieurs enſemble, qui pour le bien & utilité commune, ou pour l'honneur & le reſpect qu'ils portoient aux Empereurs de leur temps, & qu'ils avoient en affection, faiſoient faire de neuf, ou reparer certaine longueur ou eſtenduë de chemin de leurs propres deniers. Aucuns deſquels eſtoient Curateurs & Commiſſaires de quelques-uns de ces chemins, & les autres purement privez & particuliers, & ſans aucune charge publique.

3. Pour exemple de ceux qui eſtoient en charge de Commiſſai-

re des Grands Chemins ſera *Apuleius Niger*, lequel outre ce qu'il fit faire aux deſpens du Public, fit en outre paver de neuf à ſes deſpens un eſpace de dix mille pieds de longueur en un chemin public, auquel pour le dû de ſa charge il faiſoit travailler en Italie : comme on peut voir par l'Inſcription ſuivante.

Onuphr. Panvin. in urbe Rom.

L. APVLEIVS.
C. F. ANI. NIGER.
II. VIR.
CVRATOR. VIARVM.
STERNENDARVM.
PEDVM. DECEM.
MILLIA. VIAM.
SVA. PECVNIA.
FECIT.

Pour exemple de pluſieurs faiſans travailler à frais communs en l'honneur & gratification de quelque Empereur, ſerviront *C. Egnatius*, *M. L. Glico*, & leurs aſſociez, qui ſe diſent *Magiſtros Auguſtales*, leſquels à l'honneur d'Auguſte Ceſar firent paver un Chemin à prendre depuis la Voye Annienne au territoire des Faliſques, juſques à certain lieu que l'on appelloit les Cailloux de Cérès : & donnerent à ce chemin le nom de *Via Auguſta*. Il y a de cecy une pierre inſcrite, *In horto Eccleſiæ Cathedralis urbis Caſtellanæ, in Faliſcis*, qui eſt telle que je vous repreſente.

HONORI.
IMP. CAESARIS. DIVI. F.
AVGVSTI. PONT. MAXIM.
PATR. PATRIAE. ET. MVNICIP.
MAGISTRI. AVGVSTALES.
Idem ibid. C. EGNATIVS. M. L. GLYCO.
C. EGNATIVS. C. L. MVSICVS.
C. IVLIVS. CAESAR. ISOCHRYSVS.
Q. FLORONIVS. Q. L. PRINCEPS.
VIAM. AVGVSTAM. AB. VIA.
ANNIA. EXTRA. PORTAM. AD.
CERERIS. SILICE. STERNENDAM.
CVRARVNT. PECVNIA. SVA.
PRO. LVDIS.

Quant aux ouvrages faits de neuf, ou réparez par des particuliers és Provinces à l'honneur de quelques Empereurs, nous produirons pour exemple une pierre inſcrite, poſée ſur le portail d'une petite Egliſe nommée S. Julien, en la ville d'Alcantara en Eſpagne, près d'un Pont de pierre, qui reſſent ſon antique majeſté, à raiſon de la grandeur de l'entrepriſe. Et neantmoins ce fut un homme ſeul nommé

mé Lacer, lequel eſtant affectionné vers l'Empereur Trajan, qui a tant fait travailler aux chemins d'Eſpagne, fit conſtruire & édifier ce Pont magnifique : Comme on voit par cette Epigramme gravée dans la pierre du Pont, avec ce titre.

IMP. NERVAE TRAIANO CAESARI
AVGVSTO GERMANICO DACICO SACRVM.

TEMPLVM IN RVPE TAGI, SVPERIS ET CAESARE PLENVM,
ARS VBI MATERIA VINCITVR IPSA SVA,
QVIS, QVALI DEDERIT VOTO, FORTASSE REQVIRET
CVRA VIATORVM QVOS NOVA FAMA IVVAT.
INGENTEM VASTA PONTEM QVOD MOLE PEREGIT
SACRA LITATVRO FECIT HONORE LACER.
QVI PONTEM FECIT LACER, ET NOVA TEMPLA DICAVIT, 162. b
ILLIC SE SOLV::::::: VOTA LITANT.
PONTEM PERPETVI MANSVRVM IN SAECVLA MVNDI,
FECIT DIVINA NOBILIS ARTE LACER.
IDEM ROMVLEIS TEMPLVM CVM CAESARE DIVIS
CONSTITVIT, FOELIX VTRAQVE CAVSA SACRI.

C. JVLIVS. LACER. H. S. F. ET. DEDICAVIT.

AMICO CVRIO LACONE ICAEDITANO.

Au milieu du Pont il y a une grande Arcade, avec cette Inſcription,

IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. F.
NERVAE. TRAIANO. AVG. GERM.
DACICO. PONTIF. MAX. TRIB. 162. a
POTEST. VIII. IMP. V. COS. V. P. P.

4. Pour exemple des villes & communautez qui ont de pure liberalité fait employ de leurs deniers aux ouvrages des Chemins & des Ponts, ſerviront les anciens habitans de Chavez en Portugal, appellez *Aqui-Flavienſes*, *ab aquis Flavis*, autrefois ville & cité de remarque, & aujourd'huy reduite en un Bourg, non des moindres. En ce lieu donc eſt encore un Pont de grande & magnifique ſtructure, fait des deniers de ces habitans en l'honneur de Trajan : & aſſis ſur un fleuve qui baigne le rempart de ce Bourg, & qui ſe nomme *Tommagus*, ſur l'une des Arches duquel cette Inſcription ſe trouve encore entiere.

IMP. CAES. NERVAE.
TRAIANO. AVG. GER.

DACICO. PONTIF. MAX.
TRIB. POT. COS. V. P. P.
AQVIFLAVIENSES
PONTEM. LAPIDEVM.
DE. SVO. F. C.

5. La ſeconde maniere de deniers Gratuits, conſiſtoit en dons & liberalitez de certaines ſommes que quelques-uns mettoient és mains des Commiſſaires ou des Queſteurs, qui avoient charge de fournir aux frais des ouvrages des Grands Chemins. Nous en avons un exemple en une Inſcription antique : que Roſinus dit eſtre en la ville de Rome, & Gruterus en la ville d'Aſſiſe en Ombrie, par laquelle on voit, qu'un Medecin, nommé *P. Decimius. L. Heros. Merula*, autrefois de ſervile condition, qui étoit auſſi Chirurgien Oculiſte, fait de grands dons au public, ſçavoir de cinquante mille Serſterces d'une part, qui font trois mille cinq cens livres de noſtre monnoye ; & de trois cens mille Serſterces d'autre, qui valent XXI. mille livres, pour faire poſer des Statuës au Temple d'Hercule ; & donnant encore deux mille Serſterces d'une part, valant ſoixante & dix livres, en réconnoiſſance de la dignité de Sevirat, dont il avoit eſté honoré : & trois cens ſept mille Seſterces d'autre, revenans à vingt & un mille quarante-trois livres, pour eſtre employez au pavement des Grands Chemins ; c'eſt le vrai ſens de la preſente Inſcription.

P. DECIMVS. P. L. EROS.
MERVLA. MEDICVS.
CLINICVS. CHIRVRGVS.
OCVLARIVS. VI. VIR.
Roſinus initio Cod. Antiquit. Roman. HIC. PRO. LIBERTATE. DEDIT. H--S IↃↃↃ.
HIC. PRO. SEVIRATV. IN. REMP.
DEDIT. H--S. ∞ ∞
HIC. IN. STATVAS. PONENDAS. IN.
AEDEM. HERCVLIS. DEDIT. H--S ⁜ ⁜ ⁜
Grut. 400. 7. HIC. IN. VIAS. STERNENDAS. IN.
PVBLICVM. DEDIT. H--S. ⁜ ⁜ ⁜ IↃↃ. ∞ ∞
HIC. PRIDIE. QVAM. MORTVVS. EST.
RELIQVIT. PATRIMONI.
H---S. ∞ ⁜ ⁜

6. La troiſiéme maniere de liberalité faite par les Particuliers aux Grands Chemins, eſtoit par legs teſtamentaires que pluſieurs perſonnes faiſoient en faveur de ces grands & longs ouvrages. Nous en

Digitized by Google

avons une marque en la loy 30. *D. de legatis ſecundo*, qui porte, qu'un certain Teſtateur avoit eſcrit en ces mots en ſon teſtament, *Reipublicæ Gallicanorum lego in tutelam viæ reficiendæ, quæ eſt in colonia eorum, uſque ad viam Aureliam.* Eſquels mots l'eſpace du chemin qui eſtoit à réparer, eſt aucunement déterminé : mais non la ſomme que le teſtateur entendoit y employer. Et là-deſſus eſtoit queſtion de ſçavoir, ſi le legs eſtoit valable. A laquelle le Juriſconſulte Celſus fit reſponſe, qu'il ſembloit que telle forme de léguer fût imparfaite : néantmoins que la longueur de l'ouvrage eſtant arreſtée par le legs, il falloit entendre que la ſomme léguée eſt telle & ſi grande, ſuivant l'intention du Teſtateur, qu'elle puiſſe ſuffire à faire & parfaire le chemin ainſi limité : pourvû qu'il n'apparoiſſe la volonté du Teſtateur avoir eſté autre, ſoit par la grandeur de la ſomme, ſoit par la mediocrité des biens par luy délaiſſez : Car en ce cas, le legs peut eſtre arreſté & déterminé de l'office du Juge, eu égard à la valeur de la ſucceſſion du défunt.

7. Juſques icy donc nous avons dit ce que nous avons pû rencontrer dans l'Hiſtoire, & des Gens qui ont travaillé ou fait travailler aux Grands Chemins, & des ſommes de deniers qui y ont eſté employées. Que ſi je n'ay déterminé le nombre précis des Hommes, ni la quantité des ſommes : c'eſt que l'un & l'autre excede tout ce que l'Arithmetique plus ſubtile en pourroit nombrer ou calculer : ou l'eſprit de l'homme concevoir & entendre, ſinon confuſement & en gros. On a ſçû le nombre des Hommes qui ont fait le Temple de Salomon, & les Pyramides d'Egypte, & les ſommes de deniers qu'il a couſté à les conſtruire : Mais il eſt impoſſible d'en faire autant des ouvrages des Grands Chemins, attendu que la plus grande partie des habitans de la terre y ont actuellement travaillé de la main, par l'eſpace de plus de quatre cens ans par les Provinces, & plus de ſix cens ans par l'Italie. Et quant à ceux qui n'y ont contribué de leur travail en perſonne, ils y ont contribué de leur argent, ſans exception de grands, de mediocres, ny de petits : Les ouvrages deſdits Grands Chemins pouvant bien ſe vanter eſtre ſeuls de ceux qui ſe font de main, auxquels tout le Monde a contribué, en travail, ou en argent.

Digitized by Google

DE L'AFFECTION DU SENAT ET DU Peuple Romain vers les Auteurs des Grands Chemins, & les honneurs qui leur ont eſté publiquement décernez.

CHAPITRE XXV.

1. *Hiſtoire de C. Gracchus, ſur le ſujet des Grands Chemins.*
2. *Trois ſortes d'honneur fait à ceux qui ont travaillé aux Grands Chemins. Premiere ſorte.*
3. *Seconde ſorte aux Arcs de Triomphe. Deux Arcs dreſſez à Auguſte.*
4. *Arc dreſſé à l'honneur de Veſpaſien en la ville de Rome.*
5. *Trois Arcs dreſſez à Trajan.*
6. *Troiſiéme genre d'honneur, conſiſtant en Medailles.*
7. *Medailles à l'honneur d'Auguſte.*
8. *Medaille excellente frappée à l'honneur de Trajan.*

1. LEs profits & commoditez que les Grands Chemins pavez apportoient au public, & les dommages que par iceux on évitoit par chacun jour, ont eſté ſi ſenſibles, & tant eſtimez par le Senat, & le Peuple Romain : qu'il n'y a eſpece d'ouvrage, aux Auteurs deſquels ils ayent porté plus d'affection, & décerné des récompenſes plus honorables, & de plus longue durée.

C. Gracchus s'acquit par-là, tant de credit & de faveur, qu'il obtenoit de ſes Concitoyens, tout ce qu'il deſiroit. Et comme un jour le peuple le magnifioit à merveilles, à raiſon de pluſieurs Grands Chemins qu'il avoit fait par les champs, & des inventions nouvelles dont il s'eſtoit ſervi pour les embellir, & les rendre commodes à tous; il oſa dire un jour en l'une de ſes harangues, qu'il avoit une ſeule grace à demander, laquelle s'il plaiſoit au peuple de luy octroyer, il ſe ſentiroit entierement ſatisfait : & ſi elle luy eſtoit refuſée, qu'il n'en feroit pour cela aucune plainte. On penſoit qu'il dût demander le Conſulat pour luy-meſme : mais le jour de l'élection eſtant eſcheu, il le demanda pour Fannius, lequel à ſa récommandation fut promptement éleu Conſul. Et quand à luy il fut fait Tribun du peuple, encore qu'il ne l'euſt aucunement brigué ny demandé.

2. Pour les honneurs décernez, tant aux Magiſtrats, pendant la

Digitized by Google

République populaire, comme aux Empereurs, ils consistoient en trois choses, qui peuvent rendre immortel le nom d'un homme, autant qu'il se peut par industrie humaine. La premiere estoit de donner aux Grands Chemins le nom de leur Auteur. Et par effet les noms leur en sont demeurez pour la plûpart, tant en Italie, qu'és Provinces, comme *Via Appia*, *Flaminia*, *Æmilia*, n'estant pas sans cause, que Siculus Flaccus a dit, que *Viæ publicæ regales Auctorum nomina obtinent.*

3. La seconde sorte de réconnoissance consiste aux Arcs de Triomphe, que le Senat & le Peuple Romain par decrets publics, & conclusions du Senat, faisoient dresser à l'honneur des Empereurs qui avoient fait, ou réparé des Grands Chemins : ou basty des Ponts & des Ports, qui sont piéces necessaires & inséparables d'iceux. Ainsi Dion nous apprend, qu'en réconnoissance des réparations qu'Auguste Cesar fit sur la voye Flaminienne depuis Rome jusques à Rimini, luy furent dressez deux Arcs de Triomphe és deux extremitez de son ouvrage : l'un dans Rome, sur le pont du Tibre : & l'autre à Rimini : sur lesquels furent posées des Statuës répresentant l'Empereur au naturel. *Ac ob id statuæ tam in ponte Tyberino, quam Arimini sunt positæ.* *Dio Cass. lib. 53.*

4. Es siécles suivans, le Senat & le Peuple Romain continuerent ces honneurs aux successeurs d'Auguste, qui firent des Chemins nouveaux, ou réparerent les anciens, leur érigant des Arcs de Triomphe, ou dedans Rome, ou dehors és principaux lieux des ouvrages par eux faits. Dans la ville de Rome, ainsi qu'à Vespasien, auquel le Senat fit dresser un Arc de Triomphe avec cette Inscription qui se trouve à Rome.

IMP. CAESARI.
VESPASIANO. AVG.
PONT. MAX. TR. POT. III.
IMP. IIX. P. P. COS. III. DES. IIII.
S. C.
QVOD. VIAS. VRBIS. NEGLIGENTIA.
SVPERIORVM. TEMPORVM.
CORRVPTAS. IMPENSA. SVA.
RESTITVIT.

Grut. 243. 2.

Je passe à dessein celuy de Domitien pour en parler ailleurs plus à propos.

5. Quant à Trajan, comme il a fait plus d'ouvrage que pas un autre Empereur après Auguste, aussi a-t'il esté honoré par ce genre de réconnoissance, & dedans Rome, & dehors. Car nous apprenons de

Digitized by Google

Sextus Ruffus, qu'il avoit un Arc de Triomphe, *in prima Regione urbis*. Et ſçavons d'ailleurs qu'il en avoit deux aux principaux endroits d'Italie, eſquels il avoit fait travailler. Le premier luy fut érigé à Benevent, duquel lieu (ainſi que nous avons remarqué cy-deſſus) il avoit fait paver un Grand Chemin juſques à Brindes. L'Inſcription qui ſe trouve encore audit Arc, teſmoigne que c'eſt un œuvre de réconnoiſſance du Senat & du Peuple Romain. Dont voicy les mots.

Smet. fol. 11. n. 4. Grut. 247. 5.

IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. FILIO.
NERVAE. TRAIANO. OPTIMO. AVG.
GERMANICO. DACICO. PONT. MAX. TRIBVNIC.
POTEST. XVIIII. IMP. VII. COS. VII. P. P.
FORTISSIMO. PRINCIPI. S. P. Q. R.

Le ſecond, eſt en la Marche d'Ancone, qui ſe voit quaſi entier près l'une des Portes de la Ville; Et luy fut érigé par Ordonnance du Peuple & du Senat, pour avoir fait faire ou réparer le Port de cette Ville, & par ce moyen rendu la navigation de toute la coſte Adriatique plus aſſeurée contre les dangers ordinaires de la mer.

Cet Arc eſt l'un des plus admirables en ſa ſtructure que l'on ait jamais veu : Car encore qu'il ſoit à preſent deſpoüillé de ſes principaux ornemens, tels qu'eſtoient les Chariots de Triomphe, les Images de marbre & de fonte, & les Trophées qui y furent autrefois appendus : Toutefois il ne laiſſe de ravir les yeux & les eſprits de ceux qui le contemplent, comme feroit une Venus devêtuë de ſes principaux habits. La matiere & la forme en eſt exquiſe, & paroiſſante à l'œil, avec une beauté & Symmetrie exacte de toutes ſes parties.

Le corps principal eſt de Marbre blanc parfaitement poly : dont les pierres ſont ſi bien liées enſemble, que la pointe d'un couteau ne pourroit pas entrer dans les jointures, & diroit-on que l'œuvre entier ſeroit fait d'une ſeule pierre de marbre Parien. Les carreaux dont il eſt compoſé ſont ſi gros & ſi eſpais, qu'en peu de rangs ordonnez l'un ſur l'autre, l'ouvrage ne laiſſe de s'élever fort haut : & répreſenter tant de front que de coſté, une élevation bien-ſéante, & une Sénographie ou aſſemblage très-parfait. Et ce qui montre l'induſtrie & hardieſſe de l'entrepreneur, c'eſt que les parties, & comme membres exterieurs de l'Arc, tels que ſont les Piedeſtaux, Baſes, Colomnes, Chapiteaux, Architraves, Friſes & Corniches, avec les moulures, ſaillies, ou projectures propres à l'enrichiſſement de chacun, n'y ſont pas adjoints ny appoſez de dehors : mais ſont partie des grandes & vaſtes pierres de marbre, dont le corps de la maſſonnerie eſt compoſé, ayant eſté taillez & gravez dans la ſub-

Digitized by Google

ſtance meſme des pierres. Enſorte qu'eſtant inſéparables de la maſſonnerie, ils ſe ſont pour la plûpart conſervez juſques à preſent en leur entier : comme pareillement l'Inſcription que le Senat & le Peuple Romain y fit graver dans une Table de marbre qui s'y voit encore, telle que je vous la répreſente.

IMP. CAESAR. DIVI. NERVAE. F. NERVAE.
TRAIANO. OPTIMO. AVG. GERMANIC.
PLOTINAE. DACICO. PONT. MAX. TRIB. POT. XVIIII. DIVAE MARCIANAE.
AVG. IMP. VIII, AVG.
CONIVGI. AVG. COS. VI P. P. PROVIDENTISSIMO. PRINCIPI. SORORI. AVG.
SENATVS. P. Q. R. QVOD. ACCESSVM. ITALIAE.
HOC. ETIAM. ADDITO. EX. PECVNIA. SVA.
PORTV. TVTIOREM. NAVIGANTIBVS.
REDDIDERIT.

Idem fol. 11. num. 3.

6. Le troiſiéme genre d'honneur que les Romains ont fait aux Empereurs, qui ſur tous autres ont eu les ouvrages des Grands Chemins en récommandation, giſt en Medailles, qu'ils ont fait fabriquer en réconnoiſſance d'un ſi grand bien. Que ſi les Medailles eſtoient faites de l'Ordonnance du Senat ſeul, on y marquoit ordinairement ces deux lettres S. C. qui ſignifient *Senatuſconſulto* : par Ordonnance ou concluſion du Senat. Que ſi avec le Senat, le Peuple contribuoit quelque choſe, tant à la matiere qu'à la façon des Medailles, lors ſe mettoient ces quatre lettres ſur le revers, S. P. Q. R. pour ſignifier que la Medaille procedoit du Senat & du Peuple tout enſemble.

Au reſte en ces Medailles antiques ſur tous autres ſont rémarquables Auguſte & Trajan, comme en cette eſpece de ſtructure ils ont ſurmonté tous les autres Empereurs en affection & diligence : ainſi qu'il eſt apparu par les précedens diſcours. Auſſi n'ay-je ſçû trouver Medailles que de ces deux, qui ayent eſté faites ſur le ſujet des Grands Chemins.

7. Auguſte eſt le premier que je ſçache, à qui fut fait cet honneur, n'en ayant trouvé aucunes parmy les Medailles Conſulaires : Et croy que c'eſt l'un des nouveaux honneurs que chacun inventoit à qui mieux mieux pour gratifier ce Prince, aprés qu'il ſe fut fait ſeul Seigneur de l'Empire. Tout ainſi donc qu'en réconnoiſſance des ouvrages par luy faits à ſes deſpens, on luy dreſſa deux Arcs de Triomphe : auſſi furent fabriquées deux ſortes de Medailles, ſur le revers deſquelles les Arcs eſtoient répreſentez au naturel. L'une porte un Arc de Triomphe compoſé de deux arcades, & poſé ſur un pont, qui n'eſt autre que le Pont du Tibre, ſur lequel Dion teſmoigne l'un des deux Arcs avoir eſté aſſis. Au-deſſus deſdites arcades paroiſt un chariot attelé de

Digitized by Google

quatre chevaux de front. Aucuns diſent en avoir vû, où le chariot eſtoit attelé de deux Elephans. L'autre revers répreſente un Arc comme diviſé en deux parties, chacune compoſée d'une ſimple Arcade, & ſeparée par la Voye Flaminienne qui paſſe entre les deux. Sur chacune arcade paroiſt une figure d'homme à cheval avec des trophées de part & d'autre. Et pour faire connoiſtre à chacun que le Senat les a fait fabriquer exprès pour le gratifier à cauſe des chemins pavez, tant par luy, que par autres à ſon mandement, ce mot a eſté mis en l'un & l'autre revers. *Quod Viæ munitæ ſunt.* Sebaſtiano Erizzo Italien, fort entendu en telles curioſitez, dit que ces deux Medailles furent battuës en ce tems, & pour la meſme fin que nous avons rémarqué : parlant ainſi de l'une & de l'autre. *Queſta Medaglia fu battuta in Roma, al medeſimo tempo della ſopra detta ad honore di Auguſto, per memoria delle Vie publiche in tal tempo laſtricate & munite.*

En ſon traité des Medailles, aux revers 25. & 28. des Medailles d'Auguſte. *Vide Dionem lib. 53.*

Et Antonius Auguſtinus Archeveſque de Tarragone, qui a eſcrit ſur le meſme ſujet : *Ob id ſtatuæ Auguſti ſuper arcus in Ponte Tyberis, & Arimini poſitæ : ut hi nummi teſtantur.* *

Andræas Schottus, qui a adjoûté ces Medailles aux Dialogues de ce meſme Auteur, nous repreſente trois autres Medailles, qui portent la face d'Auguſte, & au-deſſous *Auguſtus.* Mais les revers ſont en quelque choſe ſemblables, & en quelque choſe differens : car ils ont cela de commun, qu'ils repreſentent tous trois une colomne milliaire, inſcrite de meſmes lettres en la maniere que vous la voyez icy. §.

In Dialogis Antiquitatum Romanarum & Hiſpanicarum ex nummis veterum ab Andrea Schotto Latinè redditis.

Leſquelles lettres ſignifient *Senatus Populuſque Romanus, Imperatori Cæſari, Quod Viæ munitæ ſunt ex ea pecunia, quæ juſſu Senatûs ad Ærarium delata eſt.* Qui veulent dire en noſtre vulgaire. Le Senat & le Peuple Romain a fait dreſſer cette Colomne, ou frapper cette Medaille à l'honneur de l'Empereur Auguſte Ceſar : d'autant que les Grands Chemins ont eſté pavez de l'argent qui a eſté mis au Tréſor public par l'Ordonnance du Senat. Ce que j'ay interprété en François : afin de faire connoiſtre par-là à tous, que Ceſar Auguſte eſtoit le principal auteur des Grands Chemins pavez de ſon temps : puis que c'eſtoit à ſon honneur que ces Arcs de Triomphe, ces Colomnes, & ces Medailles ſe faiſoient. Qu'aux ouvrages des Grands Chemins on employoit de l'argent tiré du Tréſor public : & que dès ce temps, & l'Italie, & les Provinces eſtoient déja munies & accommodées de chemins pavez : comme l'on peut conjecturer par ces mots indéfinis, *Quod Viæ munitæ ſunt.*

Et quant à la difference des revers, c'eſt que l'un porte ces mots

* Voici les medailles mêmes répreſentées dans la figure marquée A. de l'Eſtampe ci-jointe.

§ Répreſentée dans la figure marquée B.

A

QVOD
INASNAMEMVIAM
QVOD
INASNAMEMVIAM
QVOD
VIAE
MVN
SVNT
SPQR OPTIMO PRINCI PI
VIA TRAIANA

B

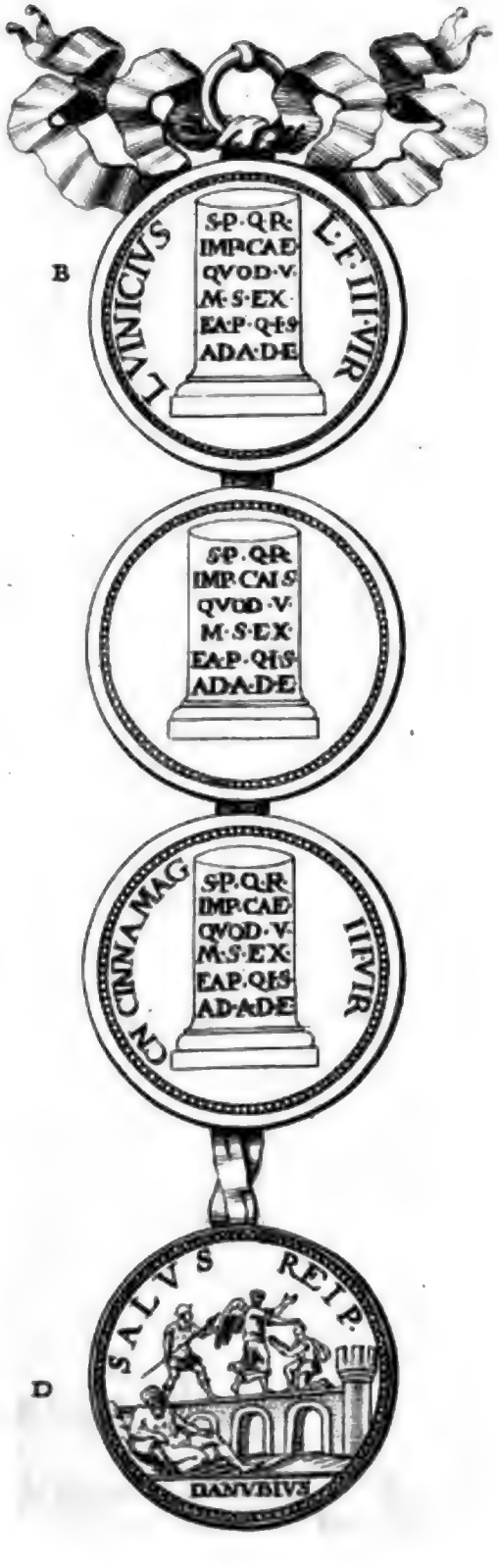
L VINICIVS L F III VIR
SP·Q·R·
IMP·CAE·
QVOD·V·
M·S·EX·
EA·P·Q·I·S·
AD·A·D·E·
SP·Q·R·
IMP·CAI·S·
QVOD·V·
M·S·EX·
EA·P·QIS·
AD·A·D·E·
CN CINNA MAG III VIR
SP·Q·R·
IMP·CAE·
QVOD·V·
M·S·EX·
EA·P·QIS·
AD·A·D·E·
SALVS REIP·
DANVBIVS

C

D

Digitized by Google

mots en ſa circonference, L. VINICIVS. L. F. III. VIR. C'eſt-à-dire, Lucius Vinicius fils de Lucius, & l'un des trois Maiſtres des Monnoyes. Le ſecond ne porte rien autour, mais le troiſiéme eſt marqué de ces mots, CN. CINNA. MAGNVS. III. VIR. qui eſt le nom d'un autre Maiſtre des Monnoyes, à la diligence duquel les Medailles avoient eſté fabriquées.

8. Il nous reſte à dire un mot de la Medaille qui ſe trouve faite à l'honneur de Trajan, laquelle j'ay vû ſeule moulée ſous ſon nom pour le regard des Grands Chemins : & ne ſçay s'il s'en trouveroit quelqu'autre : mais celle-cy eſt des mieux faites, & des plus ſubtilement gravées. En ſon révers eſt empreinte la figure d'une femme à demi-nuë, aſſiſe & comme renverſée ſur le bout d'une arcade qui ſemble répreſenter un Pont. Elle tient un Roſeau à la main gauche, & une rouë en la droite, avec ce mot au deſſous, *Via Trajana.* Cette figure, ſuivant la commune opinion, répreſente l'une ou l'autre des principales Voyes que Trajan a fait paver. Les uns diſent que c'eſt celle qu'il a fait en Eſpagne, depuis les Aſturies juſques en Saragoſſe, de laquelle l'Itineraire d'Antonin fait mention ſous ce titre, *Ab Aſturica per Cantabriam Cæſarauguſtam* : laquelle Voye quelques pierres antiques appellent *Viam Trajanam.* Quelques-uns penſent que c'eſtoit celle qu'il fit paver de Benevent à Brindes : mais les autres ſont d'advis que cette femme ainſi inclinée répreſente la voye qu'il fit à travers le marais de Pontia, duquel nous avons parlé cy-deſſus comme d'un ouvrage de très-admirable entrepriſe. En ſigne dequoi elle tient un roſeau, que l'on ſçait croiſtre naturellement ſur les rives des marais. Que s'il eſt permis de deviner en choſe ſi douteuſe, je croirois que cette figure de femme répreſente ce meſme marais de Pontia, dit par les Latins *Pomptina Palus.* Qu'elle eſt inclinée ſur le bord du Pont, pour montrer, qu'elle ſe confeſſe vaincuë par la grandeur du courage de Trajan, lequel outre toute eſperance & apparence naturelle, l'a pû combler de terre, & baſtir des Ponts és endroits les plus faſcheux, pour luy faire endurer & ſouffrir le paſſage du charroy. Ce qui eſt déſigné par la rouë qu'elle tient de ſa main droite. Et quant au Roſeau qu'elle porte de l'autre, c'eſt plûtôt la marque d'un Lac ou d'un marais que d'un chemin : lequel eſtant aſſeché & pavé, ne peut rien produire de ſemblable. † Toutefois je laiſſe à chacun la liberté de croire ce qu'il en voudra.

J'adjoûteray ſeulement cecy, que Trajan ayant fait baſtir un Pont ſur le Danube, pour fin de l'un des Chemins Militaires qu'il conduiſit en la Pannonie (duquel Pont nous parlerons cy-aprés, comme de l'un des plus grands œuvres du monde) il luy fut fabriqué une

† Cette Medaille eſt ici répreſentée dans la figure marquée C.

Medaille, ſur le révers de laquelle ce Pont eſtoit figuré §. Ce que j'ay bien voulu toucher en paſſant, puis que les Ponts ſont partie des chemins.

DE L'HISTOIRE FABULEUSE DES Chauſſées de Brunehault en la Gaule Belgique.

CHAPITRE XXVI.

1. *Deux opinions fabuleuſes ſur les Grands Chemins de la Gaule Belgique, appellez Chemins de Brunehault.*
2. *D'où vient auſdits Grands Chemins le nom de chemins ferrez.*
3. *Certains Poetes flatteurs des Princes.*
4. *Poëme Heroïque de Nicolas Reucleri.*
5. *Autres Auteurs fabuleux, & leurs fictions ſur l'Hiſtoire de Hainaut.*
6. *Opinion de Jaques de Guiſe ſur les Auteurs des Chauſſées de Brunehault.*
7. *Opinion du peuple de Hainaut ſur le fait deſdites Chauſſées.*
8. *Colomne & Table de Marbre au marché de Bavais, où l'on dit que les ſept Chauſſées de Brunehault ſe rapportent.*
9. *Noms de la ville de Bavais, & ſiege ſuppoſé de ladite ville.*
10. *Refutation de ces fables & aſſertion de la verité.*

1. 'IL y a Province de l'ancien Empire des Romains, où les Grands Chemins par eux faits paroiſſent encore entiers, c'eſt principalement noſtre Gaule Belgique, en laquelle leſdits chemins ſont réconnus de tous, ſous le nom de Chauſſées de Brunehault, ou de Chemins ferrez : ſur le ſujet deſquels ont eſté faits pluſieurs contes à plaiſir, tant par eſcrit que par paroles, qui ne s'accordent pas bien enſemble : & moins encore avec la verité de l'Hiſtoire. Or ceux qui en ont eſcrit, alléguent pour Auteur deſdits Chemins un ancien Roy des Belges, nommé Brunehaldus : & ceux qui en parlent ordinairement, tiennent comme par certaine traditive, que c'eſt la Reine Brunehault, femme de Sigebert Roy d'Auſtraſie, qui les a fait faire.

2. La populace des champs, les appelle autrement Chemins ferrez, ſoit pour la dureté & fermeté de l'ouvrage, qui depuis quinze ou ſeize cens ans reſiſte au froiſſement du charroy : ou pour la couleur des

§ Voyez cette Medaille dans la figure marquée D.

Digitized by Google

petits cailloux, entiers ou par fragmens, deſquels la ſurface deſdits Chemins eſt compoſée : qui ſont pour la plûpart de couleur noirâtre, tirant à celle du fer : tout ainſi que l'on appelle en Eſpagne la Voye de Salamanque *Viam argenteam*, pour eſtre couverte & maſſivée de petits cailloux de couleur blanche.

Je ne doute pas qu'il ne reſte encore de tels veſtiges en pluſieurs Provinces de l'Empire, tant en Europe, Aſie, qu'en Afrique : & que les peuples de chacun lieu ne puiſſent par ignorance forger des Auteurs, & donner des noms à tels ouvrages à leur fantaiſie : mais pour laiſſer ce qui eſt des autres Regions, je me contenteray de parler de ceux de la Gaule Belgique : puis de ceux de la Grande Bretagne, qui n'en eſt ſeparée que par un petit trajet de mer : d'autant que les Anglois ne ſe ſont pas oubliez, non plus que les Belges, à forger de belles fables ſur les auteurs de leurs Grands Chemins.

3. Nous commencerons donc par les fables inventées ſur les Grands Chemins de la Gaule Belgique : mais avant que d'en entamer le diſcours, il eſt à entendre, qu'à divers temps, il s'eſt trouvé certains Poëtes, leſquels deſirans ſe rendre agréables aux Rois & Princes de leur ſiècle, & de leur païs, & pour les gratifier de ce qui dépendoit de leur Art, ont fait pluſieurs fictions à leur avantage, leur ont dreſſé des Genealogies extraites des Dieux, ou des Heros du temps des Payens, & ſur tout de Troye la grande : & pour les faire valoir, en ont tiré les conjectures de quelques alluſions de mots, pris dans la vieille Poëſie Grecque : ou des noms propres des Villes & de Rivieres qui ſont au païs, eſquels les Princes, en faveur de qui ils ont eſcrit, avoient le gouvernement & autorité.

4. Tel a eſté au païs de Hainaut depuis quatre cens ans, un certain Poëte nommé *Nicolaus Reucleri*, lequel pour gratifier aux Comtes de Hainaut de ſon temps, donner credit à leur Nobleſſe, & les faire croire d'une extraction très-ancienne, les a voulu faire deſcendre d'un certain Prince Troyen, nommé Bavo, Oncle de Priam. Et pour ce faire a dreſſé un Poëme en vers Heroïques, quaſi tous Leonins : & qui partant (pour accommoder ſa rime) ſont forcez & remplis de mots, tirez comme par les cheveux.

Ce Poëte donc feint que Bavo eſtoit un grand Devin, qui prévit la ruïne de Troye, dont il donna advis à Priam ſon neveu, qui ne le voulut pas croire. Qu'après les feux de Troye, il ſe mit ſur mer comme beaucoup d'autres Princes Troyens, avec quelques troupes qui s'eſtoient ſauvées du ſac de la Ville : & qu'ayant voyagé toute la Mer Mediterranée, il paſſa le détroit de Gibraltar, tournoya les Eſpagnes & la France, & parvint aux rivages de Flandres. Et qu'eſtant entré avant en terre ferme, en certain lieu qui luy fut divinement enſeigné, il baſtit une Ville, laquelle de ſon nom il appella Bavais, qui

eſt Bavais en Hainaut. Qu'au milieu de ſa Ville il fit édifier un Temple à ſept pans, en l'honneur des ſept Planetes. Qu'au milieu du Temple il planta une colomne de figure Heptagone, & que d'icelle, (comme d'un point commun) il fit commencer & partir à lignes droites ſept grandes Voyes, leſquelles à l'iſſuë du Temple paſſoient par les ſept grandes ruës & les ſept Portes de la Ville : & de-là ſe continuoient juſques aux extremitez du Monde : Dequoy j'ay bien voulu mettre icy quelques-uns de ſes vers, pour en faire voir la façon.

Rex fuit immenſus quondam, qui nomine dictus
Bavo : de genere inſignis Priami fuit ille.
Trojæ poſt miſeros luctus, igneſque ſecundos,
Per Maria à ſociis Aſiæ tranſvectus ab oris
Venit in extremis ubi ſol ſe condit in undis.

Et en un autre endroit parlant des Grands Chemins faits par luy en nombre de ſept.

Rex ſeptem Calles immenſos, regna petentes,
Juſſit, & in gyrum per totum pergere mundum.

5. Peu aprés Reucleri, ſont venus quelques vieux Eſcrivains ſoy diſans Hiſtoriens, qui ont fomenté cette croyance : tels que ſont Clarembault, Hugues de Thoul, & Lucius de Tongres : le dernier deſquels forgeant une Genealogie à Bavo, dit qu'il eut pour ſucceſſeur en cinquiéme degré un Roi des Belges nommé Brunehaldus, ou Brunehault qui eſtoit vivant du tems de Salomon : & que ce fut celuicy, non pas Bavo ſon triſayeul, qui fit faire les ſept Chemins de Bavais : & que de-la vient qu'ils en ont eu le nom de Chauſſées de Brunehault : adjoûtant qu'il en pava quatre de tuiles & briques carrées : Sçavoir les Voyes de Jupiter, de Mars, du Soleil, & de Venus : & les trois autres de pierre de marbre, ou d'écailles de pierre noire, qui ſont celles de Saturne, de Mercure, & de la Lune.

Liv. 1. des Chroniques de Hainaut & antiquitez de la Gaule Belgique.

6. Jacques de Guiſe Cordelier de Valenciennes, qui vivoit ſous Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & Seigneur des Païs-bas, tenant les œuvres de Reucleri, & de Lucius de Tongres pour Hiſtoires veritables, prend peine d'accorder ces deux auteurs : & dit que c'eſt bien la verité, que ce fut Bavo fondateur de Bavais, qui commença ces grandes Chauſſées : mais que Brunehault, cinquiéme Roi des Belges, les paracheva : & que de lui elles ont eſté dénommées Chauſſées de Brunehault par toute la Gaule Belgique.

7. Et de fait au Païs de Hainault & Provinces circonvoiſines, le bruit commun eſt, que ce Brunehault eſtoit Magicien, & familier

Digitized by Google

avec les Demons : & que ſe voyant ſouvent empeſché en la conduite de ſes armées, à cauſe des lieux fangeux, qui en ce tems tenoient grande partie de la Gaule Belgique inondée, il impetra ces grandes & larges Chauſſées que l'on dit avoir eſté faites & parfaites par ſon Demon en trois jours. Guichiardin eſcrit la meſme choſe ſur certain Grand Chemin pavé, qu'il dit s'eſtendre de Tongres à Paris.

En la deſcription des Païs-bas.

8. Or afin de donner luſtre à cette fable, Charles Bovel natif d'Amiens, qui a vû la ville de Bavais, & s'eſt enquis de la verité autant comme il a pû ſur les lieux, dit qu'au milieu du marché de Bavais, il y a encore une colomne de Pierre plantée comme ſeroit le *milliarium aureum* que l'Empereur Auguſte fit dreſſer au marché de Rome : & ſur cette colomne, une table de marbre, ſous laquelle les habitans du lieu diſent ſe rapporter les commencemens, & comme les bouts & premieres racines de ces grandes Chauſſées ; duquel endroit elles s'eſtendent en forme de remparts ou levées tirées à droite ligne par toutes les parties de la Gaule. Voicy ce que cet Auteur en a pû apprendre ſur les lieux. *Fert ejus Regionis vulgus in eo loco quondam poſt Bavonem regnaſſe quemdam nomine Brunebaldum*, *vulgò* Brunehault, *arte quidem inſtar Juliani Apoſtatæ magum & Demonum amicum. Qui cum ſæpè paluſtrium viarum difficultatibus offenderetur, impetraſſe à familiari Demone, ut quod humana opera vix perfici poſſe animadvertebat*, *id concita, & repentina Demonis opera impleretur : Scilicet ut per omnem Galliam ab ejus regni ſede, inſignes & publicæ Viæ lapidibus ſternerentur. Et ne fabulis (ſi fabula eſt) autoritas deſit, in eo loco, quem incolæ* Bavais *vocant, in medio ejus foro, exſtat hodie Columna lapidea : & ſuper columnam marmorea Tabula, ſub quâ ab incolis inchoare omnium hujuſmodi Viarum capita proferuntur, quæ ab eo loco in omnes Galliæ partes, & ſublimi, & recto tramite exporriguntur.*

Lib. de Hallucinatione Gallicorum nominum. cap. 23.

9. C'eſt tout ce que j'ay pû apprendre de l'origine de ces anciennes fables. A quoy j'adjoûteray, que la ville de Bavais en Hainaut eſt celle que l'Itineraire d'Antonin appellé *Bagacum*, & Ptolomée Βάγαϛον, ſuivant l'opinion de *Petrus Divæus*, de *Surita*, & d'autres. Vray eſt que *Petrus Appianus* eſcrit, que c'eſt la ville de Tournay : mais il n'y a point d'apparence, vû que dans le meſme Itineraire ſe trouve le nom de *Turnacum*, qui eſt ſans doute la ville de Tournay : & que entre ces deux Villes, ledit Itineraire met XXIV. milles de diſtance, poſant entre l'une & l'autre une place appellée le Pont de l'Eſcaut. Au reſte ceux qui de noſtre temps ont eſcrit de cette place, diſent tous, qu'il y a juſques à preſent de grands reſtes d'antiquité, & des veſtiges de baſtimens très-ſomptueux. Ce qui peut bien avoir donné occaſion aux Auteurs dont nous avons parlé, d'inventer les fables de Bavo, & de ſes ſucceſſeurs imaginaires : enſemble les contes par eux faits d'un ſiege ſuppoſé, que Jule Ceſar mit devant cette Ville, qu'il

Itinerar. pag. 85.

Digitized by Google

prit par force & ruïna juſques aux fondemens après ſix mois de ſiege. Où ils luy font perdre plus de gens, qu'il n'en perdit jamais en la conqueſte de toutes les Gaules : à raiſon dequoy ils ont inventé, que Jule Ceſar, pour ne donner par ſoy-meſme à connoiſtre les pertes & la honte qu'il y reçût, n'en a voulu faire aucune mention dans ſes Commentaires.

10. Mais pour ſortir de ces fables, & venir à la verité de l'Hiſtoire, Jule Ceſar n'avoit garde de parler de Bavais, qui n'eſtoit point de ſon temps : non plus que les belles & grandes Villes qui ſont maintenant au Païs-bas, & qui y ont eſté baſties long-temps depuis avec les Grands Chemins. Et de fait Jule Ceſar en huit ans de guerres qu'il a eu en la Gaule Belgique, ne rémarque pas une ſeule Ville au Païs-bas. Auſſi n'y avoit-il lors que des villages compoſez de maiſons ſéparées l'une de l'autre, qu'il appelle ordinairement *Vicos*, & ne voit-on qu'il ait aſſiegé aucune place en tout le Païs, que celle des Advatiques qui s'eſtoient fortifiez, non dans une Ville, mais dans une foreſt, favoriſée d'une montagne fort haute & de trés-difficile accez.

Lipſius parlant des ouvrages tant de la Ville, que des Chauſſées de Bavais, & ſe mocquant de tous les contes qui ſe font au Païs des Rois Bavo & Brunehault, attribuë tous ces ouvrages aux Romains, qui les ont fait par les mains des ſoldats Legionnaires, & des peuples de chacune Province : Et s'exclame en ces paroles. *Ah ! ignaros & incredulos Romanorum operum : qui hæc talia militari manu, & Provincialium item ſubſidio ſuprà omnem fidem patrabant.*

Lib 3. de Magnitu. Romana cap. 10.

D'UNE AUTRE OPINION SUR LES Chauſſées de Brunehault.

Chapitre XXVII.

1. *Premiere cauſe pourquoy on attribuë les Grands Chemins de la Gaule Belgique à Brunehault Reine d'Auſtraſie.*
2. *Teſmoignage de Sigebert & de Guaguin ſur la ſeconde cauſe.*
3. *Teſmoignage de la Chronique de S. Bertin au Païs-bas.*
4. *Refutation & interpretation de ce teſmoignage.*

1.

A rénommée la plus commune ſur les Grands Chemins de la Gaule Belgique eſt, que Brunehault fille d'Atanagilde Roy d'Eſpagne, & femme de Sigebert Roy d'Auſtraſie, eſt celle qui les a faits. Et peut cette opinion vulgaire avoir pris naiſſance de deux raiſons.

La premiere eſt, que Nicolas Reucleri, Lucius de Tongres, & Jacques de Guiſe ſont Auteurs peu connus, de ſtile groſſier, remplis de fables. Et partant la Genealogie de Bavo, compoſée de grand nombre de Rois imaginaires, eſt parvenuë à la connoiſſance de bien peu de gens. Au contraire par l'Hiſtoire de France eſcrite par ſaint Gregoire de Tours, Aimon le Moine, & autres Auteurs vulgaires, la Reine Brunehault eſt très-ſignalée, non tant pour ſes vertus, que pour ſes inſignes perfidies, méchancetez & cruautez contre le ſang Royal de France. D'où ſeroit procedé, que ceux qui ont ouy nommer ces Grands Chemins du nom de Brunehault, ont plus facilement tourné leur eſprit & leur croyance ſur cette femme, de laquelle ils avoient la connoiſſance par l'Hiſtoire Françoiſe, que vers un Roy fabuleux, duquel ils n'avoient jamais ouy parler, abuſez ſur l'équivocation du mot.

2. L'autre raiſon eſt, que l'Hiſtoire remarque expreſſement, que cette Princeſſe ſe plaiſoit fort à baſtir, & qu'elle a conſtruit & fondé pluſieurs Egliſes & Monaſteres de haute & magnifique entrepriſe : Entr'autres, trois Monaſteres, ſous le nom de ſaint Vincent : l'un à Lion, l'autre à Authun, & le troiſiéme près la ville de Laon : ſans mettre en compte pluſieurs autres par elle inſtituez ſous le nom de ſaint Martin, auquel elle avoit une ſinguliere devotion.

Sigebert nous rend teſmoignage de cecy, quand il dit parlant de Brunehault. *Quæ quamvis ita eſſet inſolens, tamen Dei Eccleſias honorabat. Plura etiam Sanctorum cœnobia fundavit, & ædificia admirandi operis conſtruxit.*

Guaguin ayant ſpecifié quelques Baſtimens & Monaſteres par elle faits en divers endroits de ſes terres, admirant comme une femme, qui n'eſtoit Reine que d'une quatriéme partie de la France, ait pû venir à chef de tant de beaux & magnifiques ouvrages, adjoûte ces paroles. *Ita ut ſi impenſam cum Brunechildis fortuna conferas, miveris ſanè, tot uno ſæculo Templa, aſſignatis proventibus mulierem exædificare potuiſſe.* La rénommée de ces baſtimens courut de ſon temps juſques en Italie : & incita S. Gregoire le Grand, de luy adreſſer quelques lettres, qui ſe trouvent encore parmy ſes Epiſtres : où il dit tout plein de bien de la devotion de cette Princeſſe.

3. Du bruit tout commun des baſtimens de Brunehault peut bien eſtre venu, que quelques eſprits des ſiécles ſuivans ſe ſoient laiſſez perſuader, que ces Chauſſées eſtant de ſon nom, ſoient auſſi de ſa façon. Je n'en ay toutefois jamais rien veu par eſcrit, ſinon dans la Chronique de la grande & riche Abbaye de S. Bertin au Païs-bas. Chronique non encore imprimée, & de laquelle j'ay une copie, de la liberalité de feu Richard de Witte, vivant Anglois de nation, homme noble de race, & plus encore de pieté & de doctrine, Docteur & Lecteur Public en droit à Doüay, qui a fait en Latin l'Hiſtoire generale d'Angleterre. L'Auteur de cette Chronique ayant raconté la mort tragique de Brunehault, & emprunté quelques mots de Sigebert, y adjoûte enſuite, qu'entre autres ouvrages admirables elle a fait le Grand Chemin qui va de Cambray à Arras, & de-là à Teroüenne, & plus outre juſques à la Mer, & que de ſon nom ce chemin s'appelle encore juſques à preſent, la Chauſſée de Brunehault. Voicy les mots de la Chronique. *Hic finis Brunechildis fuit, quæ licet inſolens eſſet, & periculoſa; Eccleſias tamen honorabat. Eccleſiam ſancti Vincentii Laudunenſis fundavit : multa etiam opera miranda conſtruxit : inter quæ Stratam publicam de Cameraco ad Atrebatum, hinc ad Morinum, & uſque in mare, uſque ad Withandum fecit, quæ Calceia Brunechildis nominatur uſque in hodiernum diem.*

4. Je ne ſçay pas ſur quel Auteur celuy qui a baſty cette Chronique ſe peut eſtre fondé, vû que S. Gregoire de Tours, qui vivoit du temps de Brunehault, Aimon le Moine, Sigebert, ny aucun des Hiſtoriens François ne luy attribuent l'invention de tels ouvrages, quoy qu'ils n'ayent pas oublié à rémarquer qu'elle aimoit à baſtir. En tout cas la Chronique de S. Bertin ne luy donne qu'une bien petite partie de ces Grands Chemins : & faudroit que l'appellation de Chauſſée de Brunehault donnée à cette partie, ſe fut par erreur eſtenduë ſur le tout : Joint l'opinion commune de ſes hautes & admirables entrepriſes.

DES

Digitized by Google

DES VRAIS AUTEURS DES GRANDS Chemins des Gaules.

Chapitre XXVIII.

1. *Auguſte Ceſar Auteur des Grands Chemins ouverts à travers les Alpes.*
2. *Briéve déſcription des Alpes, & des peuples y demeurans du temps d'Auguſte.*
3. *Les peuples des Alpes des derniers domtez.*
4. *Moyens dont Auguſte ſe ſervit pour les domter.*
5. *Deux Voyes faites par Auguſte des Alpes à Lyon.*
6. *Paix univerſelle acquiſe par Auguſte : Trophées dreſſez ſur le ſommet des Alpes à ſon honneur.*

1. 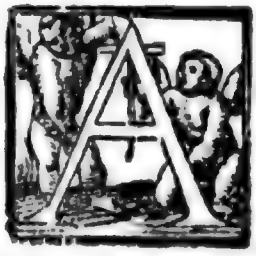

Pre's les diſcours fabuleux des Grands Chemins de la Gaule Belgique, il faut venir aux veritables : & faire connoiſtre par le moyen de l'Hiſtoire ceux qui ſont Auteurs des grandes Voyes Militaires, non ſeulement de la Gaule Belgique : mais auſſi du reſte de la France, qui fait la plus noble, & la plus grande partie de toutes les Gaules : Car ces chemins ne s'eſtendent pas ſeulement par les Provinces de la Gaule qui ſont ſujettes à la Couronne de France : mais auſſi à travers celles des Princes voiſins, tant de la Gaule Belgique, que de la Narbonnoiſe.

Je ne répeteray point ce que j'ay dit cy-deſſus de la Voye Domitienne, qui eſt des premieres faites deça les Alpes, dont l'Auteur fut *Domitius Ahænobardus*, en l'an 629. de la fondation de Rome : & viendray à celles que Ceſar Auguſte a fait partie tailler dans les roches vives deſdites Alpes, partie paver & maſſiver en autres endroits, avec de la peine & des frais indicibles : voire avec l'aſſiſtance neceſſaire de pluſieurs de ſes Legions qui y travailloient elles-meſmes, ou donnoient commodité d'y travailler aux Ouvriers à ce deſtinez, pendant qu'elles ſouſtenoient le choc des peuples montagnards, qui par la force des armes les en vouloient empeſcher : ſçachant que l'établiſſement & direction de ces Grands Chemins eſtoit le commencement de leur ruïne & deſtruction. Au 9. chap. de ce livre.

2. Car il faut entendre : Que les Alpes qui ſéparent l'Italie de la France, occupent un grand Païs fait en Croiſſant, dont la partie convexe eſt du coſté de la France, & la concave du coſté de l'Italie.

Digitized by Google

Dans ces Monts eſtoient du temps d'Auguſte pluſieurs Peuples non encore domtez : leſquels vivans de brigandages, donnoient beaucoup de peine aux paſſans : & eſtoient bien ſi oſez, que d'attaquer les armées Romaines, qui paſſoient ou répaſſoient d'Italie en Gaule : De ſorte qu'ils forcerent Decimus Brutus fuyant de Modene, de leur payer une drachme pour teſte, afin de luy laiſſer le paſſage libre. Et Meſſala Capitaine Romain, ayant ſon Camp près de-là durant un Hiver, fut contraint de leur donner de l'argent, pour avoir permiſſion & liberté d'aller couper du bois ſervant à brûler, ou à faire des entes à leurs javelots. Qui plus eſt, ils détrouſſerent un jour le bagage d'Auguſte avec ſon argent : ſe ſervant de l'incommodité des lieux, pour incommoder les gens de guerre, & autres : juſques-là que de réduire ceux qui travailloient aux Minieres pour les Romains, d'acheter à beaux deniers comptants l'eau neceſſaire à laver les Mines.

3. C'eſt merveille que les Romains euſſent déja domté les Nations les plus réculées de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique : & que quarante ou cinquante petites Nations, qui habitoient ces Montagnes, & qui eſtoient aux Portes de Rome (s'il faut dire ainſi) oſaſſent moleſter, & ſe prendre par eſcarmouches à un peuple ſi puiſſant. Et il ſemble que ces Gens, qui n'avoient confiance qu'en leurs roches inacceſſibles, fuſſent reſervez pour derniere conqueſte des Romains : & ne deuſſent eſtre ſubjugués & mis à la raiſon que par Auguſte, lors qu'il ſeroit en la fleur de ſa bonne fortune : & qu'ayant la Paix avec tout le Monde, il n'auroit plus à combattre que contre ces Rochers, comme contre certains nids, pour en dénicher ces oiſeaux de rapine.

4. Et d'autant que c'eſtoit principalement la difficulté des chemins qui rétranchoit l'eſperance d'en venir à bout (car il y en avoit de ſi eſtroits, joints à des précipices ſi profonds, qu'ils engendroient le vertige aux hommes & aux chevaux qui n'y eſtoient accouſtumez) cela donna occaſion à Ceſar Auguſte de mettre ſes gens après ces Rochers pour les ouvrir, ainſi qu'autrefois Hannibal avoit fait : & ſe faire de beaux & larges paſſages à travers, pour y prendre ces gens comme beſtes rouſſes en leurs forts. Ce qui n'eſtoit pas une petite entrepriſe, ny d'un Prince mediocre en puiſſance : mais plûtôt ouvrages des Géans : où il falloit faire violence à la nature, rompant ces grands Rochers qui s'oppoſoient à leur droite route : ou biaiſant quelquefois, lors que quelque pierre trop vaſte, ou quelque précipice trop profond ſe preſentoit à la rencontre.

Strabon en la deſcription de la Gaule, nous fait foy de tout ce que deſſus, diſant entr'autres choſes. *Auguſtus enim Cæſar ad latronum delendas inſidias, magnum, quantum licuit, Viarum apparatum appoſuit. Non enim propter vaſtiſſima petrarum ingentium præcipitia, ubique naturam violare fas fuerat, cum hinc quidem ſuprà vias immineren, hinc*

Lib. 4. Geograph

autem irruerent. Ainſi fallut-il faire la guerre aux pierres avant que de la faire aux hommes : ne s'eſtant trouvé moyen plus ſeur de domter ces Nations rebelles, que par l'ouverture de ces Grands Chemins. D'où proceda ce bien, entr'autres choſes (outre la victoire obtenuë contre toutes ces Nations auparavant indomtables) que comme aux temps précedens les montées & deſcentes à travers ces Rochers eſtoient fort rares, & de difficile accez : Il s'en trouva dès le temps d'Auguſte pluſieurs faites à ſa diligence d'un appareil ſi magnifique, que chacun y pouvoit paſſer facilement, & avec toute aſſeurance. *Hac autem ætate*, (dit le meſme Auteur, parlant de ces montagnes) *aut deleti ſunt, aut manſuetiores facti penitùs, ut cùm anteà tranſcenſus per eorum montes pauci & difficiles eſſent : nunc multis ex locis per eos, mortales & tuti, & tranſitu faciles propter eorum apparatum habeantur.*

Ce fut donc à l'aide de ces grandes Voyes qu'Auguſte Ceſar débuſqua ces peuples innombrables de leurs cachots. Entr'autres eſtoient les Salaſſiens, qui ſont aujourd'huy ceux de la valée d'Aouſte : dont la Region grande & ſpacieuſe ſur toutes les autres, conſiſtoit en une profonde valée propre au labourage, environnée de grands Rochers qui la défendoient de tous coſtez. Ces Rochers furent ouverts, & delà, ſur la deſcente des Monts qui tendent vers la France, fut fait par le meſme Auguſte un Grand Chemin diviſé en deux parties, qui ſe viennent réjoindre à la ville de Lyon, dont l'une eſt large à ſuffiſance pour y aller à charroi : mais c'eſt la plus longue des deux. Quant à l'autre, elle eſt plus droite, & partant plus racourcie : mais elle eſt ſi eſtroite, qu'une beſte de ſomme à peine y pourroit paſſer. La plus large tire à travers la Tarantaiſe, les Peuples de laquelle on appelloit *Centrones* : & la plus eſtroite, par les Monts Appennins, qui ſont partie des Alpes : Ce que l'on apprend par ces mots dudit Auteur : *Ubi verò ex Italia ſuprà conſcenderis, via in exteriorem Galliam, & ad Septentriones eſt per Salaſſos : ducit Lugdunum : ea verò bifaria eſt : altera quidem prolixior plauſtro permeabilis, per Centrones : altera verò recta, & anguſta compendiariaque, per Appenninum.*

La victoire obtenuë à l'encontre de tant de Nations diverſes à l'aide des Grands Chemins, fut comme le dernier labeur de l'Empereur Auguſte, où il fut luy-meſme en perſonne : & par lequel il acquit au Monde une paix univerſelle, ayant en ſigne de cela bien-toſt après fermé le Temple de Janus. En réconnoiſſance d'un ſi grand bien, & ſi general, le Senat & le Peuple Romain luy fit ériger au plus éminent lieu des Alpes, entre le grand & le petit Mont, maintenant dit de S. Bernard, un Arc de Triomphe fort magnifique : dont j'ay bien voulu rapporter icy l'Inſcription, en la meſme forme que Pline nous la répreſente, afin de faire apparoir de la grandeur d'une telle entrepriſe.

Lib. 3. Nat. Hiſt. cap. 20.

Digitized by Google

IMPERATORI. CAESARI. DIVI. FIL. AVG. PONTIFICI. MAXIMO. IMP. XIIII. TRIBVNICIAE. POTESTATIS. XVIIII. S. P. Q. R. QVOD. EIVS. DVCTV. AVSPICIISQVE. GENTES. ALPINAE. OMNES. QVAE. A. MARI. SVPERO. AD. INFERVM. PERTINEBANT. SVB. IMPERIVM. POPVLI ROMANI. SVNT. REDACTAE. GENTES. ALPINAE. DEVICTAE. TRIVMPILINI. CAMVNI. VENNONETES. ISARCI. BREVNI. NAVNES. FOCVNATES. VINDELICORVM. GENTES. QVATVOR. CONSVANETES. VIRVCINATES. LICATES CATTENATES. ABISONTES. RVGVSCI. SVANETES. CALVCONES. BRIXENTES. LEPONTII. VIBERI. NANTVATES. SEDVNI. VERAGRI. SALASSI. CENTRONES. ACITAVONES. MEDVLLI. VCENI. CATVRIGES. BRIGIANI. SOGIVNTII. EBRODVNTII. NEMALONI. EDENATES. ESVBIANI. VEAMINI. GALLITAE. TRIVLATTI. ECTINI. VERGVNNI. EGVITVRI. NEMENTVRI. ORATELLI. NERVSI. VELAVNI. SVETRI. NON. SVNT. ADIECTAE. COTTIANAE. CIVITATES. XII. QVAE. NON. FVERVNT. HOSTILES. SED. ITEM ATTRIBVTAE. MVNICIPIIS. LEGE. POMPEIA.

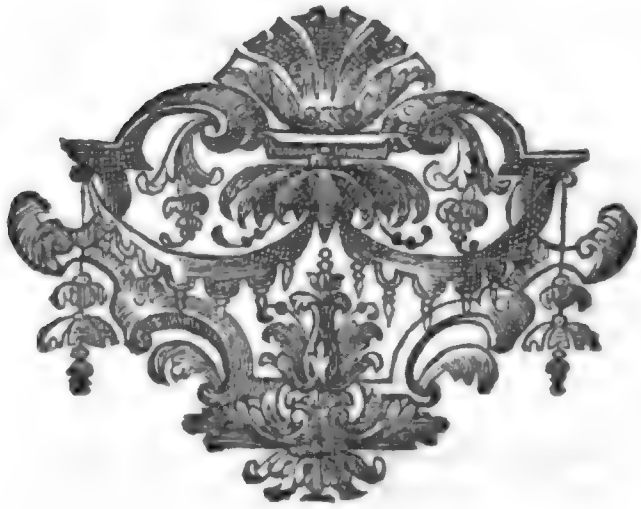

Digitized by Google

DE L'AUTEUR, DES AUTRES GRANDS Chemins de la Grande Asie.

Chapitre XXII.

1. *Les Col-Aprites, Gindes & Ca-*
gilles, qui ſont les Grands Che-
mins de la Grande Asie.

2. *Les Grands Chemins de Sus & de Jus de la Mer communes.*

3. *Les mes Gindes Chemins ont été faits par les Empereurs Grands Chemins Gindes faits par diverſes Nations.*

4. *Longueur des grands Chemins de Pilate par terre d'un bout à l'autre de l'Empire.*

5. *Chemins de traverſe, qui ſont de plus de 1000. lieues.*

6. *Eſpace de quelques Chemins.*

7. *Les Chemins de traverſe ſont de plus grande longueur.*

8. *Les Chemins de traverſe ſont plus frequentez.*

1. CEux avons donc déja conduit les Grands Chemins de Pilate, qui ſont les plus grands qui ſoient au monde, & ceux qui ont été premiers faits. Il n'étoit jamais rien devenu ancien de ſi grand, ni rien de ſi grand devenu ancien. Ces Grands Chemins ſont appellez Col-Aprites, Gindes & Cagilles, qui ſont les Noms Hiſtoriques de la Haute.

2. Ces Grands Chemins ſont communs à tous les Peuples de la Grande Aſie, & à ſa Mer, aux extrémitez Occidentale & Orientale. Ils ſont tenus également ouverts. Aucun Barbare ni de notre Empire n'en peut être exclus, ni empêché d'y paſſer, ni d'y trafiquer. Ces Grands Chemins ſont Gindes, parce que les Empereurs les firaient, ou les firent faire. Quelques-uns les nomment aux endroits divers, d'honneur & prérogative qu'ils en reçoivent, Chemins Auguſtes, Chemins Antonins, Chemins Trajans, Chemins Pauliens &c. Il importe fort peu que ces Noms ſoient divers, ou bizarres & plus rares, ou plus communs, pourvû que les Peuples ſoient bien informez de leur Origine, & de la nature des parties Gindes, quelquefois ſeules, quelquefois jointes à d'autres: mais ſur toutes choſes enſeignons-nous ſoigneuſement, que les Grands Chemins ont été faits par diverſes Nations, & qu'il ne faut point ſe laiſſer aller aux ſuppoſitions extravagantes.

3. Nous faiſons à ce propos de, que depuis Cole-Aprie (Gindi) juſques à la premiere Ville nommée Grand, l'eſpace eſt huit cens (a).

4. Pour ce qui eſt de la longueur de tous les Grands Chemins de Pilate, ils ſont tellement entrelacez, & ſi fort embarraſſez les uns dans les autres, qu'il eſt impoſſible de la déterminer. Ce ſont des Chemins, qui ſe croiſent, ſe traverſent, ſe coupent, ſe rencontrent, ſe joignent, ſe ſéparent, ſe reprennent, ſe quittent, ſe reprennent encore, ſe quittent encore, ſe reprennent encore, ſe quittent encore, ſe reprennent encore, ſe quittent encore

ner & embellir certain enclos fait *in Campo Martio*, & le dédier ſous le nom de *Septa Julia*, à cauſe que pour cette année il n'avoit entrepris aucun Grand Chemin à paver. *Anno ſequenti* (dit-il) *Auguſto* VIII. *& Statilio Tauro Conſulibus, Agrippa, quia nullam viam ſternendam ſuſceperat, Septa dedicavit.*

2. Comme donc en la diſtribution que ſon beau-pere fit des ouvrages des Grands Chemins, ceux de la Gaule luy fuſſent eſcheus, il mit à bon eſcient la main à l'œuvre, & ne ceſſa qu'il n'eut remply les Gaules d'un bout à l'autre de Chemins ſi bien faits, & ſi fermement eſtoffez, que nous les voyons encore entiers en maints endroits de la France, & des Païs-bas, malgré le froiſſement continuel du charroy de quinze à ſeize ſiécles : & d'autant que les principaux paſſages d'Italie en France à travers les Alpes, au moyen des Chemins déja faits par Auguſte, venoient à ſe joindre & croiſer en la ville de Lyon : & d'ailleurs que la ſituation de cette Ville, (à raiſon des fleuves qui s'y viennent joindre) la rendoient propre pour en faire par le trafic une belle & opulente Cité : cela fut cauſe qu'Agrippa y commença les Grands Chemins de ſa façon, & les fit partir de-la pour les conduire aux environs juſques aux extrémitez des Provinces Gauloiſes.

3. Quant au nombre d'iceux, il s'en peut diverſement parler : car les uns ſont d'une longueur démeſurée, traverſant toutes les Gaules, & ſe joignant à d'autres qui paſſent en Italie, en Eſpagne & en Hongrie, ou qui ſe terminent en des Ports. Les autres ſont Chemins traverſans, qui dépendent des plus grands, comme branches de leur tronc principal, & faits exprès pour faciliter les paſſages des armées de lieu en autre en tout ſens : & pour rendre les grandes Villes d'autant plus communicables, comme elles ſeroient jointes & accouplées par l'entre-las de ces grandes Chauſſées de traverſe, dont le nombre eſt tel, qu'il ne ſe peut pas bonnement ſpecifier.

4. Mais pour ce qui regarde les principales, & les plus grandes, Agrippa en fit faire quatre, qui ſont rémarquables pour la longueur de leur eſtenduë, & difficulté de leurs paſſages : Car il en tira l'une tout à travers les Montagnes, que les Latins appellent *Cemmenos Montes*, & nous à preſent les Montagnes d'Auvergne : laquelle il fit continuer juſques au fond de l'Aquitaine. Il eſtendit la ſeconde tout le long du Rhin, juſques à l'Ocean Septentrional. La troiſiéme tout à travers la Bourgogne, la Champagne, & la Picardie, juſques à l'Ocean Occidental. La quatriéme par le territoire de Narbonne juſques au rivage de Marſeille. Ce que nous apprenons de Strabon qui vivoit de ce temps-là meſme : à raiſon dequoi j'ay penſé eſtre à propos d'en coucher icy le teſmoignage en ſes propres termes qui ſont tels. *Caterum Lugdunum in medio inſtar arcis ſitum eſt, cum ibi amnes conſluant, & partibus omnibus propinquum ſit. Ea propter Agrippa hoc*

Geograph. lib. 3.

ex loco partitus eſt vias : unam quæ per Cemmenos Montes uſque ad Autones, & Aquitaniam : aliam ad Rhenum : tertiam ad Oceanum, & Belloacos, & Ambianos : Quarta ducit in agrum Narbonenſem, littuſque Maſſilienſe.

5. Mais il faut voir de quelle eſtenduë eſtoient ces ouvrages, & commencer par le Chemin conduit à travers les Montagnes d'Auvergne. Ces Monts prennent leurs commencemens près de Lyon, & autres places aſſiſes ſur le cours de la Riviere du Rhoſne, ſpecialement du lieu, où le Rhoſne & l'Iſere viennent à ſe joindre enſemble : & de-là s'étendent de droit fil juſques bien près des Pyrenées, ſur la longueur de CCL. milles Italiques, & davantage : qui reviennent à CXXV. de nos lieües Françoiſes. Car autant valent deux mille ſtades, avec leſquelles Strabon (qui eſtoit Grec de nation) meſure leur eſtenduë : *Cemmenus verò mons* (dit-il) *in Pyrenen medios per campos rectà perducitur : & in medio deſinit propè Lugdunum, ad ſtadia millia duo prolixius.* *Lib. 2. Geograph.*

6. Le ſecond avoit encore beaucoup plus d'eſtenduë que le premier, d'autant qu'il avoit ſa portée juſques au lieu où le Rhin & la Meuſe joints enſemble, puis derechef deſunis & ſéparez en divers canaux, ſe vont précipiter en l'Ocean Germanique. C'eſt ſans doute ce Chemin ſur lequel Tibere Ceſar, du vivant d'Auguſte, fit en ſi peu de temps une courſe ſi longue, allant viſiter Druſus Germanicus ſon frere, détenu lors de la maladie, dont il déceda és quartiers de l'ancienne Hollande du coſté de la Germanie. Car ce fut à l'aide de ce Chemin lors nouvellement fait, & de trois chariots de relais eſtablis ſur ce Chemin à la mode du temps, qu'il fit deux cens milles Italiques en vingt-quatre heures, qui ſont cent de nos lieües Françoiſes. Ce que Pline nous raconte pour une grande merveille, & pour exemple d'une viteſſe incroyable. *Lib. 7. Nat. Hiſt. cap. 20.*

7. Pour le troiſiéme, c'eſtoit le plus long de tous, & qui eſtoit accompagné de plus grand nombre de Chemins traverſans, dont la Gaule Belgique eſt encore remplie. On le voit en ſon entier dans l'Itineraire d'Antonin conduit de place en place, & de ville en ville depuis Lyon juſques au Port dit par les Latins, *Geſſoriacus portus*, ſur l'étenduë de cinq cens quatre milles Italiques, ſupputez par l'Itineraire à trois cens trente-huit lieües Gauloiſes, qui reviennent à deux cens cinquante-deux lieües Françoiſes, de noſtre temps : Ainſi que nous déduirons ailleurs. Au reſte ce Chemin vient de Lyon à la ville de Troye en Champagne, à travers la Bourgogne : d'où il paſſe par Châlons, Rheims, Soiſſons, Noyon, & Amiens. Et de-là enfin il vient à ſe terminer à Boulogne, qui eſt le Port tant rénommé, dit *Itcius vel Geſſoriacus portus*, aſſis au rivage des peuples nommez *Morini*, qui ſont ceux de Teroüenne & de Flandre, que Virgile appelle les derniers des hommes, *Extremique hominum Morini.*

Digitized by Google

8. Pour le quatriéme & dernier il s'eſtendoit le long du Rhoſne pour aller atteindre la Mer Mediterranée : & ſe terminoit au Port de Marſeille, qui eſt compoſé d'un grand Rocher fait en forme de Theatre, expoſé au vent du Midy. *Phocæenſium verò ædificium eſt Maſſilia*, dit Strabon, *petroſo in loco ſita, cui quidem portus ſubjacet : Saxum videlicet in theatri forma ad Auſtrum ſpectans.*

Geograph. lib. 4.

9. Après Auguſte & ſon Gendre, il eſt certain que pluſieurs des Empereurs de Rome ont adjoûté leurs pieces aux Grands Chemins de la France. Ce que nous ſçaurions plus particulierement, ſi les Colomnes Milliaires par eux aſſiſes ſur leur ouvrage eſtoient parvenuës juſques à nous : mais le temps, qui conſomme tout, les ayant ruïnées & abolies avec les Inſcriptions qui y eſtoient gravées, nous en a oſté la connoiſſance quaſi toute entiere : ne nous reſtant que bien peu de telles Colomnes ſur pied : de quatre deſquelles ce docte Préſident d'Auvergne Monſieur Savaron m'a envoyé les Inſcriptions. Les deux ſont cy-deſſus employées, qui montrent que Tibere, & l'un des Ceſars, qui ſe qualifie Prince de la Jeuneſſe, y ont fait travailler. Et quant aux deux autres, dont l'une ſe trouve à Perignac près la Riviere d'Ailler, & l'autre en Gevaudan, elles nous enſeignent, que les Empereurs Adrien & Poſthumus en ont fait faire quelque partie és lieux où elles ſont aſſiſes : Ce qui ſe peut juger par les Inſcriptions, qui ſont telles.

1

I. CAES. DIVI. TRA
IANI. PARTHICI. FIL.
DIVI. NERVAE. NE. ↄ
TRAIANVS. HADRI.

2

IMP. CAES.
M. CAS. LAT.
POSTVMO.
P. F. AVG. COS.
M. P. GABAL.

HISTOI-

Digitized by Google

HISTOIRE TANT FABULEUSE COMME veritable des Grands Chemins d'Angleterre.

Chapitre XXX.

1. *Témoignage de Camdenus ſur les Grands Chemins d'Angleterre.*
2. *Fables des Anglois ſur ces chemins.*
3. *Reſolution dudit Camdenus.*
4. *Conjecture ſur les commencemens des Grands Chemins d'Angleterre.*
5. *Conjecture qu'Adrien a fait travailler aux Grands Chemins d'Angleterre auſſi-bien qu'en ſa grande muraille.*
6. *Septimius Severus a fait des chemins & des Ponts en Angleterre.*
7. *Muraille par luy faite d'une Mer à l'autre de trente-deux milles de longueur.*
8. *Conjectures tirées de Spartien & Bede le Venerable ſur les Grands Chemins d'Angleterre.*
9. *Noms de quatre Grands Chemins d'Angleterre faits du temps d'Honorius & Arcadius.*
10. *Teſmoignage de Camdenus ſur l'excellence des Grands Chemins d'Angleterre.*

1. CAMDENUS, qui a ſi doctement & élegamment deſcrit ſon Iſle de la Grande Bretagne, nous témoigne, que les Grands Chemins autrefois pavez par les Empereurs de long & de travers par cette Iſle, paroiſſent encore à preſent en pluſieurs endroits : principalement és lieux détournez & propres aux paſturages, où ils ſe montrent hautement rélevez ſur terraſſes expreſſement faites pour les porter : mais que par les lieux les plus frequentez, ils ſont interrompus en maints endroits, à cauſe des Villageois qui en tirent le gravois & l'aréne pour s'en ſervir ailleurs, *Viæ militares noſtræ*, dit-il, *nunc alicubi interſciſſæ ruſticis indè glaream effodientibus vix apparent. Alibi per avia & paſcua ducentes, alto aggere ſunt conſpicuæ.*

2. La maſſe, la hauteur & longue eſtenduë de ces Chemins, qui ſemblent ſurpaſſer les forces communes des hommes, ont eſté cauſe que les habitans de la Grande Bretagne, ceux principalement qui de long-tems ſont réconnus ſous le nom d'Anglois, ont controuvé pluſieurs fables ſur les Auteurs de ces Chemins, auſſi-bien que les Belges. Le meſme Auteur a laiſſé par eſcrit, que les uns tiennent comme par tradition de pere en fils, que les Chemins qui s'y trouvent faits de main d'hommes, ſont ouvrages de Geans, qu'ils appellent en leur langue *Eatons*, comme qui diroit des Payens : ne pouvant croire qu'ils

ayent eſté faits par des hommes communs & ordinaires, tant la ſtructure en eſt longue & magnifique, *Vulgus noſtrum*, dit-il, *opera Romanorum Gigantum eſſe dicunt : quos ſua lingua Septentrionali* Eatons, *pro* Heatens, *quaſi Ethnicos, ni fallor, vocitant.*

Toutefois Guillelmus Monumetenſis eſcrit que l'Auteur de ces Grands Chemins eſtoit l'un des Rois deſcendans dudit Brutus, qui avoit nom Mulmutius : & qui vivoit long-temps auparavant la naiſſance du Fils de Dieu : & dit que ce Mulmutius eſtant grand Magicien, fit à l'aide des Diables & de ſon Art, ce qui eſtoit impoſſible aux hommes de faire : c'eſt qu'en peu de jours l'Angleterre ſe trouva munie d'un bout à l'autre de Grands Chemins d'une belle & admirable ſtructure, qui eſtoient encore entiers juſques à ſon ſiécle en pluſieurs endroits ; avec l'eſtonnement de tous ceux qui les contemploient.

Guillel. Monumetenſis, in hiſtoria Bruti.

3. Mais Camdenus tranchant le mot ſur ce ſujet, dit fort bien, que tant s'en faut qu'il adjoûte foy à tels diſcours : au contraire, il peut dire avec toute aſſeurance, que ce ſont les Romains qui peu à peu les ont fait ainſi ſoulever & paver. *Sed tantùm abeſt, ut fidem adhibeam : ut confidenter dixerim Romanos, paulatim ſubſtruxiſſe.*

4. Et il a raiſon de dire ce mot *paulatim*, d'autant que ces chemins n'ont pas eſté faits à meſme temps, ny par un meſme Empereur. Suetone témoigne que Claudius ſucceſſeur de Caligula, fut celuy qui le premier après Jule Ceſar mit le pied dans la Grande Bretagne : & qu'ayant réduit une partie de l'Iſle ſous ſa puiſſance, *ſine ullo prælio aut ſanguine*, il s'en rétourna à Rome, y entrant en triomphe, comme s'il eut gagné quelque grande victoire ſur les Inſulaires. Il eſt à conjecturer que dès ce temps les Magiſtrats Romains envoyez pour le gouvernement des Peuples ſubjuguez y commencerent les ouvrages des Grands Chemins : au moins avons-nous cy-devant appris, que ſous l'Empire de Domitien il y avoit déja beaucoup de tels ouvrages parfaits à l'aide des gens du païs, qui ſe plaignoient dès-lors d'y avoir eſté employez par force.

Tacitus in vita Julii Agricol.

5. Les premiers Empereurs que je trouve avoir mis le pied dans cet Iſle après Claudius ; ſont Adrien & Septimius Severus : deſquels ce premier, comme il eſt à croire, fit travailler aux Chemins du païs, auſſi-bien qu'à cette muraille de huitante mille pas qu'il y fit faire, & penſe que Spartien touche cecy, quoy qu'obſcurement, quand il dit, qu'Adrien eſtant en la Grande Bretagne, *Multa correxit : murumque per octoginta millia paſſuum primus duxit, qui Barbaros Romanoſque divideret.*

6. Quant à Septimius Severus, il s'y en alla ſur la fin de ſon âge pour domter certains peuples Barbares qui occupoient les parties de l'Iſle aujourd'huy réconnuës ſous le nom d'Eſcoſſe, que les anciens appelloient Caledonie. Où eſtant, la premiere choſe qu'il fit, ce fut de

Digitized by Google

bafty d'Orléans. Pour le bâtir il amena de fort pierres de carrières de pres, où de prépare un lit, fur lequel les folides pilotis de chêne, de 12 pieds de long, furent enfoncés à coups de maffe de 1'Orme. Je crois avoir remarqué dans quelques endroits de longueurs : à mesure injectées les grandes augmentées de fois environ la moitié de leur grandeur naturelle. Ces pilotis étoient fi bien ferrés, & fi près les uns des autres, qu'ils formoient, à peu-près, comme un dais couvert de fer, dont la convexité en haut & le revers. Il en mit quatre rangs, pour le pied, ou premier étage, & quinze en outre en quatre rangs, pour le fecond étage, qui fut couvert de fort gros pavés à bon ciment. *Pour aller à un gros cas effectué* fous l'ouvrage d'affiette, on de fixer leur revers dans un corps, qui, par fa pefanteur, les empêche de s'élever, ou de fe mouvoir. Et pour y revenir, pour y refter, on remplaça par de fortes murailles, ou le fupra des Romains nous le dirons ici, à fens de fon étymologie, *ce qui eſt au-deſſus*, ou *ce qui eſt au-deſſus de l'eau*. *Des ouvrages ſemblables, ou ſuivis les mêmes maîtres*, *à peu près*, *le Pont-Saint-Esprit*, *Beaucaire* plongent aux fondements fubmerſibles inférieurs. Ce pont a 19 arches, & 1000 toiſes de longueur. Il a été conſtruit, dans l'eſpace de quatre années, *aggregées en*, *de mois*, *Bonaventure-Jean-Baptiſte Lamandé*, *premier membre honoraire*, *& vérificateur*, *Jubert*, *Penchet*, *Gauthey*.

[illegible] Mais les ouvrages en bois eſt plaidable cela que l'ouvrage de fondation, *ſubmerſible*, *ſubmerſible*, *ſubmerſible*

bons Auteurs : dont le premier eſt Spartien, qui dit, *Poſt murum apud Vallum miſſum in Britannia, cum ad proximam manſionem rediret, &c.* Le ſecond eſt de Bede le Venerable, natif du lieu meſme, & qui plus eſt Hiſtorien de ſon païs : qui parle ainſi des ouvrages qui y ont eſté faits par les Romains : Entre leſques les Grands Chemins ne ſont pas oubliez. *Habitabant intra Vallum quod Severum trans inſulam feciſſe commemoravimus ad plagam meridianam : Quod Civitates, Fana, Pontes, & Stratæ ibidem factæ hodie teſtantur.*

9. Camdenus eſcrit qu'il ſe trouve de vieilles Pancartes en Angleterre, par leſquelles il appert que quelques-uns des Grands Chemins du païs y ont eſté faits du temps des Empereurs Honorius & Arcadius, tirant d'une Mer à l'autre, & dit que quelques Hiſtoriens du païs ſe trompent aſſeurement, diſant qu'en toute l'Iſle de la Grande Bretagne il n'y en a que quatre, d'autant qu'il s'en trouve beaucoup d'autres deçà, de-là par les Provinces Britanniques. Ceux qui s'arreſtent à ce nombre, ont eſcrit que le premier fut fait par un Romain nommé Vitellien, ſans autrement declarer ſes qualitez : & que de ſon nom ce Chemin fut appellé *Watlingſtreat*, au langage du païs : & d'une ville où il paſſe, *Verlamſtreat*. Le ſecond fut *Ikenildſtreat*, de la ville d'Icene, d'où il prenoit ſon origine. Le troiſiéme eſtant foſſoyé de part & d'autre, en eut le nom de *Foſſæ*. Le quatriéme fut dit *Erminſtreat*, c'eſt-à-dire, la Voye de Mercure, lequel les anciens Allemans, comme dit Joannes Obſopæus, ont autrefois adoré ſous le nom de *Irminſul*, c'eſt-à-dire, colomne de Mercure.

10. Mais Camdenus qui eſt du païs, & qui a curieuſement récherché & conſideré la forme de ces Grands Chemins, dit, qu'outre ces quatre il y en a pluſieurs autres par les Regions de la Grande Bretagne : en divers endroits de laquelle il a fallu deſſecher les mareſcages : & en autres élever de longues digues ou chauſſées de terre, comme remparts : puis les paver de cailloux, de telle largeur, que deux chariots venant l'un contre l'autre y peuvent facilement paſſer. *Summæ certè ſunt admirationis & munificentiæ*, dit-il, *In primis verò murus Picticus, & Viæ illæ admirando opere per omnem regionem, alicubi deſiccatis Paludibus, alibi aggeratis Vallibus munitæ & conſtructæ, ea latitudine, ut occurentia ſibi invicem vehicula liberè exciperent.*

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR

MESSIRE NICOLAS BRULART,

SEIGNEUR DE SILLERY,

Chancelier de France.

MONSEIGNEUR,

Les Empereurs ont fait tant d'eſtat des Grands Chemins pavez, que pour les conduire de leur Ville Capitale juſques aux extremitez de leur Empire, ils y ont obligé les perſonnes & les biens de leurs Sujets de toutes ſortes de qualitez ; ils n'en ont pas meſme exempté les biens de l'Egliſe, privilegiez en toutes autres choſes :

nous plus que les Terres St. Seigneuriales de leur domaine particulier : comme on voit par leurs Loix St Coutumes, & particulierement par les Coûtumes de Lorraine St Barrois, qui, ne parlant de certaines gens que de Nos Hommes, ou de Nos Sujets, ne font point mention de leurs privileges, si ordonne qu'ils contribueront comme tous les autres aux ouvrages de ce Grand Chemin, que l'utilité reconnuë par tout le monde en general, a engagé à nos efforts & negotiations. La Lorre par le Traité de Ryswick, a été remise en la possession de la plus grande partie de ce Grand Chemin. Il me reste encore à entreprendre du commencement que de Chaux & de Salin, de Pierres, & Grozon & de Gaulnes : Mais ce dernier engin, vous y verrez, si Monsieur m'assiste, le plus grand effort de mon Art. Ce sont des Rochers si durs, que mes machines par dessein seules ne sont pas de service, pour les affronter contre leur effort. Vous sçavez bien, Monsieur, que la Nature a mis de grandes Montagnes entre la Lorraine & Barrois pour la défendre, & fortifier ses Chemins de part & d'autre. Ainsi, Monsieur, ce que je propose à votre Majesté, n'est pas pour parvenir à vos vues, n'étant rien par-delà, si vous n'avez pas celles de Lorraine, & de Barrois, comme à votre égard. Je vous offre mes Machines, & petit ouvrage avec confiance d'avoir mon grand, que je fays, pour vous le faire meilleur dans peu de tems autrement, sans par la Providence & Benediction de Dieu, qui ne peut manquer à ceux qui le craignent, & vous aura été employé sans plus mûre-reflexion dans l'état pour le Service de nos Rois. Ce qui n'a donné d'ombrage à personne de vous faire ce petit present, c'est la distance de Lorraine à vos yeux, où vous ne pouvez pas voir ce qui se passe, & ne pouvez pas interrompre des ouvrages qui regardent principalement de la Veûe de Dieu, & de nos ennemis, vous avez toûjours vu nous agissans très recommandables par le zele & l'honneur de vous en faire

re : & teſmoigné par une infinité de bons effets une particuliere inclination au bien & repos de cette ville. C'eſt ce qui me rend d'autant plus obligé de prier Dieu qu'il luy plaiſe pour le bien de cet Eſtat, d'augmenter vos jours en toute proſperité & ſanté ; Eſtant,

MONSEIGNEUR,

Voſtre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

NICOLAS BERGIER.

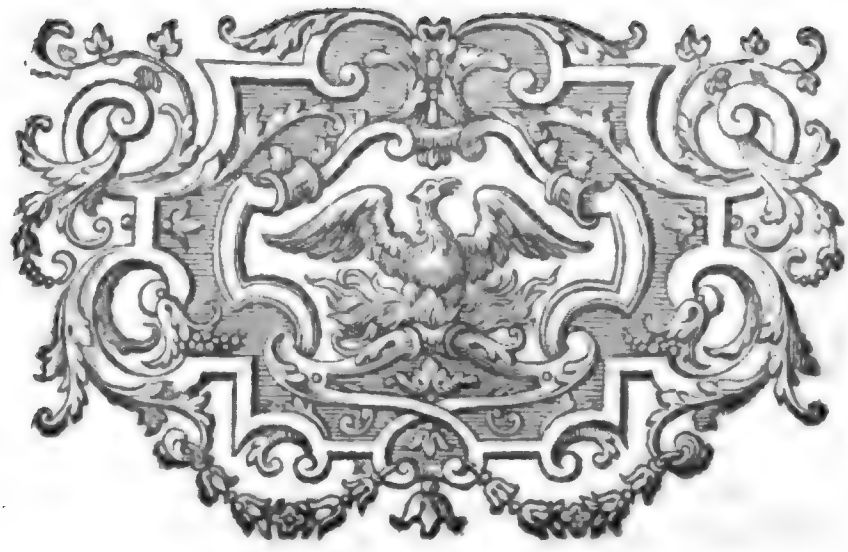

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
DES
GRANDS CHEMINS
DE
L'EMPIRE ROMAIN.
LIVRE SECOND.

QUE LE SUJET DE CE SECOND Livre, eſt de la Matiere & de la Forme des Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE I.

1. *Suite des ſujets du premier & ſecond Livre.*
2. *Matiere & forme des Grands Chemins de difficile recherche.*
3. *Similitude tirée de ceux qui bâtiſſent, qui aſſemblent ordinairement les Materiaux.*

1. APRE'S avoir diſcouru des Auteurs des Grands Chemins de l'Empire, comme cauſes motives & efficientes d'iceux, Il nous faut venir aux Matieres deſquelles ils ſe ſont ſervi pour les faire : & à la Forme, ſuivant laquelle ils ont diſpoſé & rangé leſdites Matieres, pour en faire ce corps d'ouvrage un en ſoy, & different de tous autres que nous appellons un Chemin : non pas naturel, mais artificiel : non pas commun, mais pavé.

2. C'eſt donc de la cauſe Materielle & Formelle, qu'il nous faut parler en ce Livre ſecond : & montrer qu'il n'y eut jamais ouvrage au Monde, auquel on ait employé tant de Materiaux : & pour les ranger, tant de patience, de force & d'induſtrie. Sujet d'autant plus difficile à traiter, comme il eſt moins éclaircy par l'Hiſtoire : ſe rencontrant peu d'Auteurs qui ayent exactement & diſtinctement parlé de la diverſité des Matieres, dont leſdits Chemins ſont compoſez. Et moins encore, qui ayent pleinement traité de la Forme que l'on a tenu à les ranger, & aſſembler les unes avec les autres.

3. Nous eſperons neantmoins d'en diſcourir par un ſi bon ordre, que les Eſprits curieux auront occaſion de s'en contenter. En quoy nous imiterons ceux qui ont quelque grand édifice à conſtruire, leſquels, avant que les Ouvriers mettent la main à l'œuvre, font amas de pierres, de bois, & autres Materiaux propres à leur deſſein. Auſſi feray-je un Magaſin de toutes les Matieres néceſſaires à nos Grands Chemins, avant que de venir à les aſſembler : & commençant par les moindres, je m'en iray ſelon l'ordre de Nature, pourſuivant juſques aux plus grandes & plus neceſſaires, pour enfin ranger le tout en ordre, & luy donner ſa forme réquiſe, & ſa perfection toute entiere.

Digitized by Google

DIVISION GENERALE DES MATIERES employées aux Grands Chemins en deux parties : Traité de la premiere partie.

Chapitre II.

1. *Diviſion generale des Matieres des Grands Chemins en groſſes & menuës.*
2. *Quatre natures differentes des endroits de la terre.*
3. *En toutes terres il y a trois ſubſtances, Limon, Argille, & Aréne; maniere de les ſeparer.*
4. *Le Limon la plus legere & la plus féconde partie.*
5. *L'Argille inféconde, rend la terre féconde.*
6. *L'Aréne la plus ſeche, & plus peſante partie de la terre.*
7. *Difference entre l'Aréne & le Sable : nature du Sable.*
8. *De la nature & ſolidité de l'Aréne.*
9. *Trois genres d'Aréne : & quatre eſpeces de l'Aréne qui ſe tire de la terre.*
10. *Teſmoignage d'Ariſtote ſur la fermeté de l'Aréne.*
11. *De la nature de la Chaux, & invention de la cuire.*
12. *Du mélange & temperance de la Chaux avec l'Aréne & Tuile battuë.*

1. POUR tenir un ordre de facile intelligence en traitant des matieres diverſes, deſquelles les Grands Chemins ſont compoſez, nous les diviſerons generalement en deux parties. La premiere comprendra les matieres les plus menuës, & qui ne ſervent qu'à joindre, allier, & comme cimenter les autres. La ſeconde, contiendra les plus groſſes, qui ſont jointes, alliées & cimentées par les plus menuës. Je range entre les menuës la Terre commune, la Chaux, l'Aréne, & la Tuile battuë : entre les plus groſſes, les Pierres, tant groſſes que petites : telles que ſont les Cailloux, & le Gravois.

2. Pour commencer donc par les plus menuës, il faut entendre, qu'en tous endroits de l'Element terreſtre il ne ſe trouve pas meſme genre de terre, ou de pierre : Car il y a des lieux terreux, aucuns ſablonneux, les autres pleins d'Aréne, & les autres de Gravois, ou de pierrailles. Ce ſont quatre differences remarquées par Vitruve en ces mots : *omnibus in locis non eadem genera terræ, nec lapides naſcuntur : ſed nonnulla ſunt terroſa, alia ſabuloſa, item glareoſa : aliis locis areneſa.* Lib. 2. c. 6.

3. Il appelle les endroits terreux, ceux qui approchent de plus près à la terre commune, & pure élementaire. Or quoy que ces endroits paroiſſent plus purs & plus ſimples que les autres : ſi eſt-ce qu'il ne ſe trouve aucune terre ſi ſimple, en laquelle il n'y ait trois ſubſtances diſtinctes, qui ſe peuvent deſunir & ſéparer l'une de l'autre. A raiſon dequoy, les Hebreux qui les ont mieux diſtingué que nous, donnent à la Terre trois appellations differentes : a Erehs, Adamak, Jabaſſak. Erehs ou ſelon les autres b Arehs, eſt proprement le Limon ; Adamak, l'Argille, & Jabaſſak, l'Aréne, qui eſt la plus ſeche partie des trois : C'eſt pourquoi la ſainte Eſcriture appelle la Terre, *aridam*. Et de fait, lavez de la Terre commune avec de l'eau, & la verſez ſoudain en un autre vaiſſeau avec le Limon qu'elle aura tiré : réïterez ce lavement, il ne vous reſtera enfin que l'Aréne, qui par ſa gravité ſera toûjours au fond.

a Vigenaire en ſon traité du Feu & du Sel, Partie premiere.

b *Ponthus Thyard lib. de recta nominum impoſitione.*

4. Quant au Limon, c'eſt la plus legere, mais la plus féconde partie de toutes : & laquelle eſtant deſſechée, plus facilement ſe réduit en poudre. L'Homme, ſelon ſon corps, en a eſté formé. Et c'eſt d'où vient, que ſouvent il eſt appellé Poudre : & qu'il eſt dit qu'il rétournera en poudre. Sa fécondité ſe manifeſte en une infinité de petits animaux, qui ſe forment du Limon de la Terre.

5. L'Argille eſt la partie la plus gluante, & qui ſe réſout plus difficilement en poudre. Et quoy qu'elle ne ſoit guere propre à produire, toutefois elle fait comme la cendre, qui de ſoy ne produit rien ; mais eſt cauſe de production, & de fécondité : pour ce qu'elle échaufe & engraiſſe la Terre. A raiſon dequoy Virgile advertit les labourcurs,

Georg. lib. 1. ——— *Cinerem immundum jactare per agros.*

Pluſieurs en ont fait de meſme de l'Argille : Les Megariens entre autres, engraiſſoient leur territoire d'Argille blanche, qu'ils appelloient Leucargillion. Et les Gaulois amendoient leurs champs de cette terre argilleuſe, qu'eux & les habitans de la Grande Bretagne appelloient de la Marne. *Quod genus Galli & Britanni vocant Margam* : dit Pline. La nature gluante de l'Argille, eſt cauſe qu'elle eſt miſe en œuvre en briques, tuiles, & poterie.

Plin. lib. 17. natural. hiſt. cap. 7.

Lib. eod. cap. 6.

6. Pour l'Aréne, c'eſt la plus ſeche, & neantmoins la plus peſante partie de la terre. *Grave eſt Saxum* (dit le Sage) *& onerosa Arena.* C'eſt d'où vient qu'elle demeure au fond, au lavement qui ſe fait de la terre. Les Grues meſmes, & les Cailles en temps orageux & impetueux, *ſeſe Arena ſabburant*, ſe chargent d'Aréne, pour n'eſtre emportées au gré du vent ; affermiſſant leur vol par ſa peſanteur : en la meſme maniere que l'on en remplit aucunefois le fond des Navires, de

Proverb. cap. 27. 3.

Digitized by Google

peur de verſer. L'Aréne par cette qualité ſert de ſubſiſtance, retenement, & fondement à la terre : comme elle fait, quand on la méle avec de la Chaux ou Mortier, de peur qu'il ne s'écoule & ſe détrempe à l'humidité : Et ſemble que David a proprement parlé, quand il a dit : *Et aridam fundaverunt manus ejus:* d'autant qu'en la ſechereſſe & au poids de l'Aréne, giſt le principal affermiſſement & ſolidité de la Terre.

7. Pour ce qui touche le Sable, encore que pluſieurs le prennent ſouvent pour meſme choſe avec l'Aréne : ſi eſt-ce que nous voyons icy un maiſtre Maſſon & Architecte, mettre une difference ſpecifique entre les lieux Sablonneux & Aréneux. Il y a donc de la difference à proprement parler, *inter Sabulum & Arenam.* Quelques-uns diſent, que le Sable, dit des Latins *Sabulum*, eſt une eſpece d'Aréne plus groſſe que l'ordinaire, qu'ils appellent *Arenam groſſiorem.* Mais ſi nous conſiderons la nature de l'un & de l'autre, nous trouverons, que le Sable n'eſt point Aréne, & que l'un approche plus prés de la terre, & l'autre de la pierre : d'autant que le Sable eſt ce menu grain blanc, ou jaune, dont l'on ſe ſert à deſſecher l'eſcriture : qui n'eſt autre choſe qu'une terre cuite & deſſechée peu-à-peu par la chaleur du Soleil. D'où vient qu'il s'en trouve beaucoup plus és Regions chaudes, qu'aux froides ou temperées. Comme en Afrique, où il y a de grandes contrées toutes deſertes, à cauſe des Sables qui en occupent la ſurface : & que le vent porte çà & là, comme une Mer agitée. Le ſable donc à raiſon de ſa ſechereſſe eſt la plus ſterile partie de la terre, d'autant que cette qualité eſt diametralement contraire à l'humidité, que les Philoſophes diſent eſtre la ſource & le principe de toute production & generation. De-là Thales & Pithagore diſoient que l'Eau eſtoit la premiere matiere préexiſtante, de laquelle toutes choſes avoient eſté faites, étant aidée & ſecouruë par la chaleur, & s'eſt la meſme choſe (quoi que déguiſée à la façon des Poëtes) qu'Homere & Virgile veulent ſignifier, quand ils appellent l'Ocean Pere de toutes choſes. C'eſt donc la ſterilité du Sable qui rend deſerts les lieux qu'il occupe, d'où vient que le Sable tenant ordinairement les rivages de la Mer, on a fait ce Proverbe, *Arare littus*, pour perdre ſa peine : d'autant que par aucun labourage on ne peut rendre le Sable propre à porter ny produire aucune choſe. Au ſurplus cette ſechereſſe, & rotondité orbiculaire des petits corps du Sable, eſt cauſe qu'il eſt réjetté des baſtimens, d'autant qu'il ne ſe peut allier par aucune humidité à cauſe de ſon extréme ſéchereſſe, & n'a point de retenement, à cauſe de ſa rotondité. Tant s'en faut auſſi que l'on s'en ſoit ſervi aux ouvrages des Grands Chemins, qu'il a convenu l'oſter des endroits où il s'eſt rencontré, le détourner, & en curer la place, pour y mettre autres matieres plus fermes & plus ſolides : ainſi que nous verrons au diſcours de la Voye de Domitien.

Franciſcus Grapald. lib. 1. de partibus ædium. cap. 1.

Diogenes Laert. in Talete. Ariſt. lib. 1. Phyſicorum cap. 2 Cicero lib. 2. Academic. Quæſtio. Ovid. lib. 15. Metamor.

Digitized by Google

8. Ce qui montre donc une notable difference entre le Sable & l'Aréne : C'eſt que le Sable par ſa ſechereſſe & rotondité, rend le pas inſtable, & s'éboule facilement ſous les pieds : l'Aréne au contraire, ayant de l'humide radical en ſoy ; & d'ailleurs eſtant faite à pluſieurs angles, affermit par ſon alliage les corps où elle eſt mélée, ainſi que nous avons dit ; Et eſt de ſoy-meſme ſi ferme, & ſi ſubſiſtante, qu'au commencement que les Romains ſe ſont mis à munir des Grands Chemins, ils en ont fait quelques-uns de pure Aréne, à laquelle bientoſt après ils ont adjoûté le Gravois. Auſſi l'Aréne n'eſt pas de nature de Terre ainſi que le Sable : mais tient veritablement de la Pierre, de laquelle elle emprunte ce qu'elle a de ſolidité : Car à proprement parler, l'Aréne n'eſt autre choſe que Pierre concaſſée en petits corps, & menuës Parcelles. Ce qu'Ariſtote nous confirme diſertement en ſes Problemes, où il fait cette queſtion : pourquoy un Lac ne fait point d'Aréne, ou qu'il en fait beaucoup moins que la Mer ou les Rivieres. A quoy il fait réponſe : qu'il y a force Rochers dans la Mer, & force pierres, que l'impetuoſité des flots rémue & verſe les unes contre les autres, par l'attrition & rencontre deſquelles ſe fait l'Aréne : *Arena autem* (dit-il) *Saxum in parva minutaque perfractum eſt : quod ictu fluctuum frangitur* : En un Lac il n'y a tant de pierres à découvert : mais elles ſont enduites de Bouë & de Limon, & ne viennent à s'entreheurter l'une l'autre ; d'autant que les flots ne les rémuent point comme en la Mer : mais ſont en repos dans une eau dormante. Et quant aux Rivieres, il s'y fait auſſi plus d'Aréne que dedans les Lacs : d'autant que l'eau par ſon cours, emporte ce qu'il y a de terre plus tendre, laiſſant à nud les pierrailles, & les concaſſant les unes par les autres. Partant Leon Albert après avoir diſputé, & diſcuté pluſieurs choſes ſur la nature de l'Aréne, a eu raiſon de conclure, que l'Aréne eſt faite de petits corps, & de menuës pierrettes, rompuës & concaſſées par la rencontre & froiſſement des plus grandes pierres. *Si quis me roget* (dit-il) *quidnam eſſe Arenam ſtatuam, fortaſſis dixero, eam eſſe, quæ majoribus confractis lapidibus, minutulis conſtet lapilluſculis.*

Sectione 23. art. 33.

Lib. 2. de re ædificatoria. cap. 12.

9. Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement en la Mer, & aux Rivieres, que l'on trouve de l'Aréne : mais auſſi dedans la terre, és endroits que Vitruve appelle *Loca arenoſa* : auſſi cet Auteur fait-il trois ſortes d'Arénes : *Foſſitiam, fluviatilem, marinam*, c'eſt-à-dire, qui ſe foüit dans la terre, qui ſe tire des Rivieres, ou de la Mer. Quant à celle qui ſe foüit de la Terre, c'eſt la meilleure, & la plus propre à faire baſtimens ; & il s'en trouve de quatre ſortes : Sçavoir de la noire, de la blanche, de la rouge, & de couleur de feu, qu'il appelle *nigram, canam, rubram, carbunculum* : dont la derniere eſt un genre de Terre enclos dans les Montagnes, qui par longue ſucceſſion de temps a eſté

Digitized by Google

cuite & deſſechée par la chaleur du Soleil, & du feu élementaire: & eſt plus tendre que n'eſt le Tuf, mais plus ferme & ſolide que la Terre commune ; *mollior quam Tophus, ſolidior quam terra.* Cette eſpece d'Aréne eſt fort frequente és Montagnes & Vallées de la Toſcane. *Vitruvius lib. 2. c. 6.*

10. Or que l'Aréne ſoit propre à affermir & conſolider les corps, parmy leſquels elle eſt mélangée, ſpecialement les ouvrages des Chemins & pavemens : Il en appert tant par l'experience ordinaire, que par un teſmoignage rémarquable d'Ariſtote au meſme livre de ſes Problemes : où il demande pourquoy la liſiere des rivages qui eſt plus proche des flots de la Mer, eſt plus ferme & plus ſolide que les parties dudit rivage plus réculées, & où le flot ne peut atteindre. C'eſt d'autant (dit-il) que le flot & agitation de la Mer jette loin de ſoy l'Aréne la plus groſſe, & non la plus menuë : ny plus ny moins que la main ne peut pas jetter bien loin les corps plus menus, pour eſtre trop minces, legers & ſans poids. Donc comme pluſieurs pierres viennent à s'entreheurter & arreſter ſur le bordage de la Mer, la partie la plus déliée de l'Aréne agitée par les flots, tombant entre leſdites pierres, & rempliſſant les places vuides qui ſe trouvent entre les joints d'icelles, les conſolide, & affermit : & comme l'Eau ne peut porter ces menus corps plus loin, en venant à les mouvoir, elle les entaſſe, & les preſſe entre les ouvertures deſdites pierres en les rempliſſant : & par ce moyen s'attachent & ſe collent à l'aide de l'humeur gluante de l'eau marine, qui les arroſe : En ſorte que le tout par la frequente agitation des flots étant comme battu & reſerré, il ſe fait audit bordage une ſorte de pavé auſſi ferme & ſolide, que s'il étoit battu par l'artifice des hommes. Mais la partie du rivage où l'eau ne peut atteindre, ſe trouve couverte des plus groſſes pierrailles que les flots y renverſent ; juſques auſquelles ils ne peuvent jetter l'Aréne plus menuë pour les unir & joindre enſemble. En ſorte que ladite partie ainſi éloignée, en demeure inſtable, raboteuſe, & tremblante. Ces mots d'Ariſtote entre autres, ſont à rémarquer ſur ce ſujet : *Tum etiam cum permulta & varia promiſcuè conquatiantur verſenturque, pars minimorum interlapſa, ſpiſſat, atque condenſat : mox fluctus reſidentis motio nihil propterea protrudit : ſed opprimit, pavimentatque.* *Sectione 23. art. 29*

11. Reſte à dire un mot de la Chaux, qui eſt la plus mince, mais la plus propre matiere, pour allier, conſolider, & affermir un ouvrage : & qui étoit par le paſſé aſſez commune en la ſtructure des Grands Chemins de l'Empire. Or on ſçait aſſez, que cette matiere n'eſt pas œuvre de ſimple nature, comme l'Aréne & le Sable : mais qu'elle dépend en partie de l'induſtrie & artifice des hommes, qui la font de Cailloux blancs, ou de pierre dure paſſée par le feu. *Vide Vitruvium lib. 2. cap. 5.*

L'invention de la Chaux, vient des épreuves que l'on a fait, que la Terre pure & ſimple, ny l'Aréne, n'eſtoit pas ſuffiſante à faire

Digitized by Google

Mortier ou Ciment d'aſſez ferme alliage ; & qui peut prendre corps avec pierres dures, & aucunement polies. On s'aviſa donc de réduire des pierres meſmes en poudre, pour ſçavoir, ſi étant mélée avec Terre ou Aréne, elle feroit un ciment qui eût de la rétenuë, & fermeté ſuffiſante : Mais étant cette poudre miſe en œuvre, on trouva qu'elle ne pouvoit lier un baſtiment. Ce fut lors, que l'on prit advis de faire premierement paſſer les Pierres & Cailloux par le feu, pour diſſiper la trop grande humidité, & autres qualitez nuiſibles, qu'ils pouvoient avoir encloſes dans leur propre ſubſtance, tirées des principes de leur nature. Ce qui ſucceda fort heureuſement : Car après avoir eſté jettées dans une fournaiſe, on les fit cuire & deſſecher, tant que la tierce partie de leur poids fût réduite à néant, l'apparence de leur maſſe demeurant telle, qu'elle eſtoit auparavant la cuiſſon. Alors leſdites pierres eſtant bien brûlées, leur humidité naturelle deſſechée & leurs pores ouverts & adoucis, elles retinrent une certaine chaleur latente, qui ſe fait paroiſtre par des qualitez contraires : Sçavoir, par l'humidité & la froidure : car l'eau que l'on y jette venant à penetrer dans leurs pores, elles commencent à boüillir & fumer : puis à tomber, & ſe réſoudre d'elles-meſmes en poudre, propre à recevoir la mixtion de l'Aréne. Tellement que le ciment qui en eſt fait, ſeche incontinent : & s'attache tellement à la matiere de l'œuvre, qu'il s'en fait une ſtructure ſolide, & grandement durable. Et c'eſt en cela que l'on connoit la bonté de la Chaux : car ſi la tirant & l'apportant du fourneau elle demeure en mottes blanches & ſonnantes comme pierre : & que jettant de l'eau deſſus elle craquette & fait bruit, & jette hors une vapeur acre, c'eſt ſigne d'une chaux bien cuite, & de bon alliage. Au contraire, on réprouve celle qui tombe en poudre en la tirant du fourneau, comme non ſubſiſtante en baſtimens, *calcem quidem quæ ex fornace apportata glebis fuerit non integris, ſed reſolutis, reprobant : eam probant, quæ ignibus perpurata ; candicans & levis & ſonora ſit : quæve, cum aſpergas, multo crepitu acrem vaporis vim in altum evomat.*

Albert. lib. 3. de re ædificat. cap. 4.

12. Quand donc la Chaux eſtoit éteinte, & réduite en poudre, on la mettoit diverſement avec l'Aréne : Car ſi c'étoit Aréne foſſoyée & tirée de la Terre, on y mettoit trois parties d'Aréne, contre une de Chaux : mais ſi c'étoit de Mer ou de Riviere, ils augmentoient la quantité de la Chaux à cauſe de l'humidité ſurabondante de ladite Aréne : & n'en mettoient que deux parties avec une de Chaux : meſme pour rendre la temperature du Mortier ou Ciment encore meilleure, ils y méloient une tierce partie de Brique, ou Tuile miſe en poudre : mais cette poudre étoit peu uſitée és ouvrages des Grands Chemins ; ſi ce n'étoit en la maſſonnerie des Ponts & des Ports : & de quelques autres édifices, qui ſervoient à l'uſage des Poſtes aſſiſes ſur iceux.

Vitruvius ibid.

DE

DE LA NATURE DU GRAVOIS ET de la difference qui eſt entre le Gravois & autres matieres des Grands Chemins.

Chapitre III.

1. *Le Gravois eſt plus gros que le Sable & l'Aréne.*
2. *Que la Greve en Champagne contient l'Aréne & le Gravois : difference entre les lieux gras & pleins de Gravois.*
3. *Que le Gravois eſt diſtingué de l'Aréne, & du Caillou, par le teſmoignage de Pline.*
4. *Que le Gravois tient le milieu entre l'Aréne & le Caillou. Equivocation de* Arena, Glarea, *& autres mots.*
5. Glarea, & Silex, *tantoſt pris pour meſme choſe, & tantoſt oppoſez l'un à l'autre.*
6. *Teſmoignage de Tibulle, où* Glarea, & Silex, *ſont oppoſez. Que c'eſt que* Glarea, & Silex, *és ouvrages des Grands Chemins.*

1. USQUES icy nous avons parlé *de locis terroſis, ſabuloſis, & arenoſis*, ainſi appellez par Vitruve. Il nous reſte à parler de ceux qu'il nomme *Glareoſa*, leſquels nous avons gardé pour les derniers : d'autant que le Gravier ou Gravois, que les Latins appellent *Glaream*, eſt d'un corps plus gros & plus maſſif que la Terre commune, que le Sable & que l'Aréne : Ce que l'on peut colliger de ces mots de Vitruve : *Si autem non erunt Arenaria undè fodiantur, tum de fluminibus, aut è Glarea erit excernenda :* C'eſt-à-dire, que s'il ne ſe trouve lieu, où on puiſſe prendre Aréne dedans terre, qu'il en faut, en ce cas, tirer des Rivieres, ou en cribler & eſpurer du Gravois. *Vitru. lib. 2. cap. 4.*

2. Nos Maſſons de Champagne appellent du mot de Greve, une matiere qui ſe foüit en certains endroits de la terre, laquelle Greve venant de la foſſe, contient en ſoy l'Aréne, & le Gravois enſemble : mais ils ſeparent l'un de l'autre, à l'aide du crible : En ſorte que l'Aréne, comme la partie la plus déliée, & la plus terreuſe, paſſe à travers, pour en faire le ciment. Et ce qui ne peut paſſer pour ſa groſſeur, approche plus près de la nature de pierre que de terre : & penſe que c'eſt proprement ce que l'on appelle *Glaream*, que l'Interprete de Vitruve tourne par ces mots de Terre-Glaire : & celuy de Pline,

Digitized by Google

de Gravier, ou Gravois. Quoy que ce ſoit, Pline met en contrepointe les lieux purs & gras de la terre, contre ceux qui ſont couverts de Pierrailles & de Gravois. Comme lors qu'il parle de la nature des Oliviers d'Italie, & d'Eſpagne, il dit, Qu'à Venafre, qui eſt au Royaume de Naples, les Oliviers ſe portent le mieux du monde parmy le Gravois : & qu'au contraire, ils aiment les lieux gras au Royaume de Grenade : *Glareoſum oleis ſolùm aptiſſimum in Venafro : pinguiſſimum in Bætica.*

Lib. 17. nat. hiſt. cap. 4.

3. Au reſte, comme les matieres propres à baſtir, ou faire des chemins, vont du petit au gros : Il apparoit que ce que les Latins appellent *Glaream*, eſt quelque choſe de plus gros que l'Aréne, puiſque l'Aréne ſe ſepare du Gravois par le crible : & toutefois, à proprement parler, le gravois n'eſt pas pierre : mais eſt diſtingué de la pierre, & du Caillou : encore qu'il tienne plus de la pierre, que ne fait le Sable ny l'Aréne. Ce qui ſe manifeſte à l'œil au lavement que chacun peut faire de quelque quantité de terre commune : Car après que l'eau pluſieurs fois eſpurée, a emporté le limon & l'argille de la terre: Il vous reſte deux ſubſtances differentes, reſidentes au fond de voſtre vaiſſeau : dont l'une eſt l'aréne compoſée de petits corps fort minces & déliez, & qui font que l'aréne toute lavée & eſpurée qu'elle eſt, reſſemble encore à la terre. L'autre conſiſte en petits cailloux & menuës pierrailles qui tiennent viſiblement de la Pierre : mais en matiere d'ouvrages de pavemens & de maſſonnerie ſont veritablement diſtinguez des pierres, & proprement appellez du nom de Gravois, à cauſe de leur petiteſſe, & non à cauſe de leur ſubſtance. Or que la nature du Gravois ſoit Pierre naturelle, & neantmoins privée du nom de pierre, on le peut juger par deux paſſages de Pline, tirez de ſon Hiſtoire naturelle. Au premier deſquels (parlant de la maniere de planter les arbres) il dit, que quelques-uns ſont d'opinion qu'il faut mettre des pierres rondes au fond de la foſſe que l'on fait pour les planter, pour retenir autant d'humidité qu'il en eſt de beſoin : & faire place pour eſcouler l'eau ſuperfluë. Ce que les pierres plattes ne peuvent faire : d'autant qu'elles empeſchent les racines de ſe pouſſer dans terre. Puis il adjoûte, qu'il eſt bon de prendre la voye du milieu, qui eſt, de mettre du Gravier au fond deſdites foſſes. *Aliqui*, (dit-il) *lapides rotundos ſubjici malunt : qui & contineant humorem & tranſmittant : non item planos facere, & à terreno arcère radicem exiſtimantes. Glarea ſubſtrata inter utramque ſententiam fuerit.* Au ſecond paſſage, le meſme Auteur parlant de la nature des ſources & des eaux qui en proviennent, dit, que l'eau qui procede d'une terre Argilleuſe eſt douce : Que celle qui vient du Tuf eſt plus fraiche : Que le Sable rend les ſources petites & limoneuſes : Que le Gravier ne promet pas que les ſources ſoient de longue durée, mais que l'eau en eſt de bonne

Lib. 17. nat. hiſt. cap. 12.

Digitized by Google

Cette Gazette paraît tous les jours, excepté les Dimanches et les jours qui suivent les fêtes. Le prix de l'abonnement est de 24 fr. pour Paris, et de 30 fr. pour les départemens, franc de port. On s'abonne à Paris, au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 16, et chez les Directeurs des Postes et des Messageries.

Les lettres et paquets doivent être affranchis. Le prix des annonces est de 1 fr. 50 c. la ligne.

JUSTICE CIVILE.

COUR DE CASSATION.

(Présidence de M. Portalis.)

Audience du 15 février.

Le pourvoi de M. Bellart, contre l'arrêt de la Cour royale de Paris, qui a déclaré nulle l'élection de Pontoise, a été rejeté aujourd'hui, après un long délibéré, sur les conclusions conformes de M. Dupin aîné, avocat-général.

Cet arrêt a été rendu par la section des requêtes, présidée par M. Portalis, et composée de MM. Lasagni, Chantereyne, Lecoutour, Lebeau, Rupérou, Dunoyer, Lecoutour, Lebeau, Rupérou, Dunoyer, Lecoutour, Lebeau, Rupérou, Dunoyer

noms tiennent chacun leur rang à part : & ſe mettent en oppoſition contre ceux qui leur tiennent de plus près.

5. Nous verrons des exemples manifeſtes de tout cecy és mots tant Latins que François, de toutes les Matieres deſſuſdites : ſpecialement au ſujet, qui touche les Grands Chemins de l'Empire. Et c'eſt ce qui nous a engagé à l'explication de tous ces mots, & aux differences préciſes qui ſe trouvent entre-eux, avant que d'aller plus avant au diſcours de la Matiere & de la Forme des Chemins, que nous avons à déduire en ce livre, où nous verrons les mots de *Silex*, & de *Glarea*, tantôt pris pour une meſme choſe, & tantôt eſtre contraires l'un à l'autre. Car encore que ces petites Pierres polies & liſſées, qui ſe trouvent entieres ou par fragmens parſemez ſur la terre, ſoient vrais Cailloux en ce qui eſt de leur nature : Si eſt-ce qu'en matiere de nos Grands Chemins, ils ſont bien ſouvent oppoſez aux Cailloux : leur petiteſſe leur faiſant perdre le nom de Cailloux, pour les mettre au rang du Gravois.

6. Je me contenteray pour cette heure d'en produire un ſeul exemple tiré de Tibulle, lequel eſcrivant *ad Meſſalam*, Commiſſaire des Grands Chemins, dit qu'en certains endroits, il employoit pour les paver du Gravois dur & ferme : & en autres endroits des Cailloux.

Nec taceant monumenta Viæ, quæ Tuſcula tellus,
Candidaque antiquo detinet Alba lare.
Namque opibus congeſta tuis hic Glarea dura
Sternitur, hic apta jungitur arte Silex.

Lib. 1. eleg. 8.

Où il ne faut pas penſer, que par le mot de *Glarea*, il entende le Gravier commun ſeulement : Mais il ſignifie ſous ce nom, un ramas de ces petits Cailloux, tant entiers que rompus, & autres Pierrailles qui ſe voyent encore juſques aujourd'huy en la ſurface & plus haute couche des Grands Chemins de la Gaule, & autres Provinces : leſquels menus Cailloux il oppoſe aux carreaux taillez ou non taillez, dont on pavoit & dedans Rome & dehors en quelques Voyes plus ſignalées. Ce ſont ces grands Carreaux, que Procopius, parlant de la Voye Appienne, appelle *Siliceos lapides* : leſquels mots le docte Lipſius interprétant, dit, que Procopius entend parler de ces grands Carreaux de pierre dure & aſpre, que l'on taille dans le Roc : & non pas de ces menuës pierres, que vulgairement on appelle des Cailloux : qui pour leur petiteſſe reviennent plûtôt à la nature du Gravois. *Silicem intelligit, durum aſperumque lapidem, & è rupibus : non illum minutum & tenuem, quem vulgò vocamus : & qui in Glaream potiùs venit.*

Lib. 3. de Magn. Roma. cap. 10.

DE LA SECONDE PARTIE DES MATIERES employées aux ouvrages des Chemins.

Chapitre IV.

1. *Diviſion des groſſes Matieres des Grands Chemins, en pierres taillées, & non taillées.*
2. *Trois eſpeces de pierres taillées.*
3. *Premiere eſpece, ſont pierres tendres.*
4. *Seconde eſpece eſt des temperées.*
5. *Troiſiéme eſpece eſt des pierres dures.*
6. *On ſe ſervoit de la derniere de ces trois eſpeces és Grands Chemins, ſous le nom de* Saxum *&* Silex.
7. Saxum, *pour pierre de taille tirée de ſa roche.*
8. *Que c'eſt que* Scopulus, Ara, Rupes, Murex, Stobilus, Crepido, *Eſcueil.*
9. *Signification de* Silex. *Maniere de tailler le Caillou & le mettre en œuvre ès baſtimens.*
10. *Cailloux principale matiere des Grands Chemins. Difference entre Cailloux taillez & briſez.*
11. *Deux ſortes de Cailloux briſez & leurs noms : où & comment mis en œuvre aux Grands Chemins.*
12. *Des petits Cailloux non taillez ny briſez.*
13. *Groſſeur, figure, & poliſſure deſdits Cailloux.*
14. *Petits Cailloux nuiſibles à la Maſſonnerie : duiſibles à la ſurface des Grands Chemins.*
15. *Comment leſdits Cailloux ſont dits & gros, & petits, par diverſes raiſons.*
16. *Premiere raiſon de les mettre au rang des groſſes Matieres ſous le nom de* Glarea.
17. *Seconde raiſon.*

1.

Nous avons diviſé generalement toutes les matieres des Grands Chemins de l'Empire en deux parties, ſçavoir en groſſes & menuës : & avons dit que les menuës ſont celles, qui ſervent à allier, joindre & cimenter les plus groſſes : telles que ſont la Chaux, l'Aréne, & la Tuile battuë. Il nous faut maintenant parler des plus groſſes, leſquelles nous comprendrons toutes ſous le nom commun de Pierres, ſoit grandes, moyennes, ou petites : aucunes deſquelles ſe trouvent ſeparées & eſparſes ſur la ſuperficie de la terre. Les autres ſe tirent des entrailles d'icelle, & ſe taillent à coups de ciſeaux dans les roches vives des Carrieres : en ſorte que nous pouvons diviſer les pierres qui ſervent à nos Grands Chemins, en Pierres taillées, & non taillées.

2. Quant aux Pierres taillées, il y en a de trois eſpeces, au dire de Vitruve, ſelon les trois ſortes de Carrieres deſquelles elles ſont tirées : dont les unes ſont tendres de nature, les autres dures, & les autres moyennes entre les tendres & les dures. *Lapidicinæ* (dit-il) *ſunt diſparibus & diſſimilibus virtutibus. Sunt enim aliæ molles, aliæ temperatæ, aliæ duræ, uti Siliceæ.*

Vitruvius lib. 2. cap. 7.

3. Les tendres ont cette commodité, qu'eſtant tirées de leurs roches, elles ſont aiſées à tailler pour mettre en œuvre : telles que ſont nos Crayes en Champagne. Que ſi on les met en lieu couvert : ou bien un pied au deſſus du raiz de chauſſée, elles ſont pour porter de la peine, & durer long-temps : principalement ſi elles ont eu le loiſir de ſécher quelque eſpace de temps après qu'elles ont eſté tirées des Carrieres, avant que d'eſtre miſes en œuvre. Mais ſi on les expoſe à l'air & à découvert, on les voit bien-toſt éclater en feuilles, ou en poudre, quand elles ſont atteintes des gelées, auſquelles elles ſont fort ſujettes. Telles ſont les Pierres qui ſe tirent des Carrieres des villes de *Rubra*, de *Pallian*, de *Fidene*, & d'*Alba*, autour de la ville de Rome. *Quæ ſi ſunt in locis tectis, ſuſtinent laborem : ſin autem in apertis & patentibus, gelicidiis & pruinis congeſta, friantur & diſſolvuntur.*

Ibidem.

4. Les temperées endurent le fardeau & la gelée ſans ſe gaſter : mais ſont aiſément corrompuës par le feu, qui les diſſout en poudre, & en fait comme de la Chaux. Ce qui leur arrive, d'autant qu'en leur temperament naturel, elles ont peu d'humide & de terreſtre, & beaucoup d'air & de feu. D'où vient qu'auſſi-toſt que le feu vient à les toucher, ſa force entre dedans leurs pores & leurs veines, & en chaſſe l'air qui y eſtoit enclos, qui ſervoit d'alliage & de ſolidité à leur ſtructure, laquelle vient auſſi-toſt à ſe diſſiper & ſe réduire en poudre. Telles ſont les Pierres de Tivoly, & de quelques autres endroits : *Quæ ſufferunt, & ab oneribus, & à tempeſtatibus, injurias : ſed ab igne non poſſunt eſſe tuta, ſimùlque ut ſunt ab eo tacta, diſſiliunt & diſſipantur.*

5. Les Pierres dures ſont celles qui ne ſe corrompent ny par la rigueur de la gelée, ny par l'ardeur des flammes : & par ce moyen ſont de longue durée. Elles reſiſtent au feu, d'autant qu'elles ont peu d'air & de feu en l'interieur de leur ſubſtance : mais au contraire, contiennent beaucoup d'humide & de terreſtre : qualitez propres à les rendre tellement ſolides, que la gelée, ny le feu, ne les peut endommager. Telles ſont les Pierres tirées des Carrieres qui ſont és finages des Tarquiniens en la Campagne de Naples, que l'on appelle Pierres Anitiennes : celles du Lac de Volſene, & de la Prevoſté de Statona en la Toſcane : *Neque enim his gelicidiorum tempeſtas, neque tactus ignis poteſt nocere : Sed ſunt firmæ, & ad vetuſtatem*

Vitru. ibid.

Digitized by Google

permanentes : quod parum habent è naturæ mixtione aeris & ignis : humoris autem temperatæ plurimum terreni. Ita ſpiſſis compactionibus ſolidatæ, neque à tempeſtatibus, neque ab ignis vehementia nocentur. Voilà ce que Vitruve a écrit de la diverſité des Pierres : à quoy Pline ſe conforme en beaucoup de choſes au chap. xxii. du livre xxxvi. de ſon Hiſtoire naturelle, où il parle amplement de toutes ſortes de Pierres.

6. On ſe ſervoit de Pierres dures & temperées aux ouvrages des baſtimens : mais en ceux des Grands Chemins on ne mettoit en œuvre que les plus dures : principalement celles qui tenoient de la nature de Caillou. Ce que Baptiſte Albert nous fait entendre, lors qu'il parle des anciens pavez : *Qualicunque dabitur lapide pro rerum copia utemur, modo præduriſſimi ſeligantur, quibus ea ſaltem viæ pars inſternatur, quam potiſſimum jumenta reptando petant. Cæterum veteres huic operi ſiliceum lapidem egregiè probaverunt.* Ces Pierres dures és ouvrages des Grands Chemins ſont réconnuës ſous le nom de *Saxum*, ou *Silex*, quaſi indifferenment : comme ſi ces deux noms ſignifioient une meſme choſe. Ainſi Papinius Statius appelle *Silicem*, en ce vers : *Quis duri Silicis, graviſque ferri :* Ce qu'il nomme *Saxum* en cet autre : *Illi Saxa ligant, opuſque texunt.* Il y a neantmoins cette difference entre l'un & l'autre à proprement parler, que le mot *Saxum* eſt plus general, & *Silex*, plus ſpecial. Car *Saxum*, ſignifie proprement le Roc de quelque ſorte de pierre dure que ce ſoit, qui ſe trouve par grands & longs bancs dans les entrailles de la terre, & qui ſervent à l'affermiſſement du corps élementaire, comme les os aux corps des Animaux, ſuivant le dire d'Ovide,

Lib. 4. de re ædific. cap. 6.

Lib. 4. Silvarum in via Domitia.

Lib. 2. Metamorph.

Lapides in viſcere terræ,
Oſſa reor dici.

Et c'eſt en la dureté ſeule, que le mot de *Saxum*, eſt different de *Lapis*, ſi nous en croyons Iſidore, qui dit, *inter Saxa & Lapides differentia eſt. Saxa tantum duriſſima : nam lapis, & dura, & mollis eſt petra.*

Lib. de differentiis.

7. Et neantmoins les Pierres qui ſont tirées par pieces des roches vives pour les employer en baſtimens, que nous appellons vulgairement Pierres de taille ; retiennent auſſi le nom de *Saxum :* encore que la roche d'où elles ſont tirées, ſoit de pierre tendre. Ce qui ſe juſtifie par ce paſſage de Vitruve. *Sed hæc omnia, quæ mollia ſunt, hanc habent utilitatem : quod ex his Saxa cum ſint exempta, in opere facillimè tractantur.* Et peu après, *Cum ædificandum fuerit, antè biennium ea Saxa non hieme, ſed æſtate eximantur, & jacentia permaneant, in locis patentibus.*

Digitized by Google

8. Que ſi de ces grands Bancs ou Rochers enclos dans la terre ; quelque partie ſort hors la ſurface d'icelle, & ſe fait paroiſtre à nud : ſi elle s'éleve tellement en l'air que l'on puiſſe y avoir accés, on l'appelle *Scopulus* : à cauſe que cela eſt fait en forme de Sentinelle ou d'Eſchauguette, *Scopulus* (dit Iſidore) *à Saxo eminenti, quaſi à ſpeculando dictus.* C'eſt la meſme raiſon en Mer, ſi un Rocher paroiſt hors des eaux : Mais s'il ne paroiſt point, mais tient ſon dos caché comme à fleur d'eau, les Latins appellent tel Rocher *Aram* : & les François, un Eſcueil : choſe de trés-dangereuſe rencontre aux navigateurs. Ce que Virgile ſignifie par ces vers.

Lib. 6. Orig. cap. 3.

Tres Nothus abreptas in Saxa latentia torquet.
Saxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus Aras,
Dorſum immane mari ſummo.

Virgil. 1. Æneid.

Mais ſi tels Rochers ſont tellement coupez du pied en amont, que l'on ne puiſſe y monter de part ny d'autre, mais ſoient inacceſſibles : en ce cas on les nomme *Rupes*, & leurs pointes *Murices*, & *Strobilos.* Et quant aux bords ainſi coupez à plomb, ils s'appellent *Crepidines. Crepido*, dit Iſidore *extremitas eſt Saxi abrupti.*

Iſidor. ibid.

9. Voilà l'eſtenduë de *Saxum*, & les noms differens de ſes parties : mais celuy de *Silex*, que nous diſons un Caillou, ne s'eſtend pas ſi loin. Car il eſt proprement reſtreint à la Pierre qui jette feu, lorſqu'elle eſt frappée par le fer, ainſi que nous verrons cy-aprés par le teſmoignage d'Iſidore.

Quant aux Cailloux, les uns ſe taillent dans les Carrieres, & les autres non. Pline eſcrit que l'on tiroit des Cailloux naturels de certaines Roches extrémement dures, & qu'on ne laiſſoit de leur donner par la taille telle forme que l'on vouloit. Les Grecs s'en ſervoient en leurs baſtimens, comme on feroit ailleurs de Brique. Que ſi le baſtiment eſtoit compoſé de Cailloux de meſme taille, & pareille groſſeur : ils appelloient ce genre de ſtructure *Iſidomon.* Si d'eſpaiſſeur inégale, *Pſeudiſodomon.* Davantage quelque dureté qui fuſt eſdits Cailloux, ſi eſt-ce qu'ils pouvoient endurer la poliſſure, & y avoit certain autre genre de ſtructure, qu'ils appelloient *Emplecton*, d'autant que ce qui paroiſſoit en front, eſtoit poly & aplany.

Lib. 36. nat. hiſt. cap. 22.

10. La principale matiere des Grands Chemins conſiſtoit en Cailloux gros ou petits, taillez ou non taillez. Les gros ſe tiroient du ventre des Rochers, & ſe mettoient en œuvre en deux façons : Car les uns eſtoient taillez & les autres briſez. J'appelle taillez ceux qui recevoient figure & poliſſure par le ciſeau, la regle, & le compas : ainſi que les grands Carreaux de nos Egliſes. Quelques Citoyens Romains durant l'Eſtat populaire, & depuis, quelques Empereurs, ont

ont pavé des Grands Chemins par les champs de tels Carreaux, d'une admirable longueur. Pour les Cailloux briſez, ils ſont fendus & mis en pieces à ſimples coups de marteau : & ne ſont d'aucune figure reguliere : mais de celle, que le marteau fortuitement leur a donné.

11. Ces derniers ont pareillement ſervy aux ouvrages des Grands Chemins, eſquels ils ſe trouvent de trois ſortes, qui ſont differens en figure & en ſituation : Car les uns ſont de figure platte ; & partant propres pour faire un lit ferme & ſtable à ſouſtenir les autres Materiaux, que l'on couchoit deſſus. D'où vient que cette partie (comme premiere & fondamentale) a eu le nom de *Statumen* : que nous pouvons dire en noſtre vulgaire la Fondation : les autres ſont approchans de la figure ronde : & ne ſont guere plus gros que pour emplir la main : & ſont employez aux ouvrages deſdits Grands Chemins ſous le nom de *Rudus*, que nous dirons Ruderation. La troiſiéme ſorte retire plus à la figure cubique : & ſe met principalement en œuvre en la ſurface du Pavé des villes, & de quelques Chauſſées des champs. Tels ſont les grez que l'on met en œuvre au pavé de Paris, & autres villes de France.

12. J'appelle petits Cailloux, ceux qui ne ſont tirez des roches vives des Carrieres, & qui ne ſont taillez ny briſez par l'artifice des hommes : mais ſont petites Pierres, qui ſe trouvent entieres ou par fragmens, eſparpillées par les Monts & les Vallées, par les Vignes ou Terres labourables : d'où elles ont eſté autrefois récueillies & ramaſſées avec grande peine, travail, & diligence, pour en faire & maſſiver la derniere ſurface des Grands Chemins des champs. Telle eſt certaine eſpece de petit Caillou verd, que Pline dit réſiſter merveilleuſement au feu : & auquel il donne bien le nom de Pierre ; mais non pas de Rocher : d'autant qu'il ne ſe tire des Carrieres : *ubi enim* (dit-il) *invenitur, lapis, non ſaxum eſt.*

13. Mais il y a bien plus, c'eſt que combien que ces petites Pierres ſoient vrais Cailloux, & que nulle autre ne les ſurpaſſe en la vertu naturelle de jetter feu, ſi eſt-ce que leur petiteſſe (ainſi que desja nous avons dit) leur fait perdre le nom de *Silex*, en ce qui touche les Grands Chemins, pour prendre celuy de *Glarea*. La verité eſt qu'ils n'excedent guere la groſſeur d'un œuf de poule : & s'en trouve une infinité és ouvrages des Grands Chemins qui ne ſont pas plus gros que petites féves, ou noyaux de ceriſe. Au reſte, ils ſont plus de figure ronde ou ovale, qu'autrement. Et outre cela, polis & liſſez comme par artifice. Et quoy qu'ils ſoient de très-longue durée, & qu'ils réſiſtent à tous efforts, ſi eſt-ce qu'ils ne valent guere en Maſſonnerie, à cauſe de leur figure ronde, & de leur poinſſure : deux qualitez ennemies de conſiſtence & de retenement ; ſi ce n'eſt qu'ils ſoient bien liez & cimentez, avec Chaux & Aréne. *Globoſus contra*

Lib. 36. hiſt. nat. cap. 22.

fortis (dit Pline) *ſed ad ſtructuram infidelis : niſi multa ſuffrenatione devinctus.*

14. Mais il n'en eſt pas ainſi pour ce qui touche les ouvrages des Grands Chemins : Car ces petits Cailloux s'y ſont trouvez ſi propres par experience, que la ſurface d'iceux en a eſté faite par toute l'Italie & les Provinces, horſmis que quelques-uns par une ſinguliere magnificence ont eſté pavez de grands Carreaux taillez à la regle & à l'eſquierre, ou briſez au marteau. Et quant aux autres, ils ſont couverts de ces petits Cailloux, avec une quantité & ſolidité admirable. Car c'eſt merveille d'en avoir tant pû récueillir : & encore plus grande merveille, qu'eſtant une fois mis en œuvre, ils ayent pû réſiſter tant d'années : veu que les Chemins qui en ſont faits il y a quinze & ſeize cens ans, paroiſſent encore entiers en infinis endroits juſques à nos jours, malgré les continuels efforts du charroy.

15. Or comme ainſi ſoit, que le Gravois duquel la ſurface des Grands Chemins eſt faite, conſiſte principalement en ces Cailloux : c'eſt ce qui m'a perſuadé de mettre ledit Gravois entre les matieres plus groſſes des Grands Chemins : Car encore qu'en comparaiſon des plus grands Cailloux, Pierres & Carreaux, ils ſoient bien petits : ſi eſt-ce qu'ils ſont gros en comparaiſon de la Chaux, du Sable, & de l'Aréne qui ſervent à les allier, *Nihil enim per ſe magnum aut parvum dicitur : ſed quod cum alio comparatur.*

Ariſtot. lib. Categoriar. cap. 3.

16. Or ay-je encore eſté pouſſé à mettre le Gravois entre les plus groſſes Matieres des Grands Chemins, pour deux autres raiſons. La premiere eſt, que le Gravois, tel qu'il eſt employé eſdits Chemins, eſt de vraye nature de Pierre : Et qui plus eſt, vray Caillou, à prendre le mot de *Silex*, en ſa propre ſignification, d'autant que le Caillou (ſuivant le teſmoignage d'Iſidore) eſt une eſpece de Pierre la plus dure de toutes, que les Latins ont appellé, *Silex, à ſaliendo, ſeu exiliendo :* à cauſe qu'eſtant frappée par le fer, elle fait ſaillir le feu hors de ſoy. *Silex eſt lapis durus* (dit cet Auteur) *eo quod exiliat ignis ob ipſo, dictus.* Or eſt-il que ces petits Cailloux, quoy que dénuez du nom de *Silex*, & réveſtus de celuy de *Glarea*, ne laiſſent d'eſtre de vraye nature de pierre à feu. Et partant, quoy que rangez parmy le Gravois, ils doivent retenir au moins l'appellation commune des Pierres, puis qu'ils en retiennent la nature.

17. La ſeconde raiſon qui me fait mettre le *Glarea* des Latins au rang des Pierres, & partant des Matieres principales, & plus groſſes : eſt, que tout ainſi que les grands Carreaux, qui ont en tels ouvrages le nom de *Silices*, ſont les parties principales des Chemins où ils ſe trouvent : & que comme tels ils ſont joints & alliez par le moyen des moindres Matieres : ainſi és endroits où les petits Cailloux ſont employez ſous le nom de *Glarea*, ils y tiennent pareillement lieu de

Digitized by Google

matiere principale : & ne ſervent pas pour joindre ou allier autre matiere plus groſſe : mais ils y ſont eux-meſmes alliez & cimentez par les moindres, tels que ſont la Chaux & l'Aréne.

QUE LE CAILLOU ET LE GRAVOIS ont eſté les principales Matieres des Grands Chemins de l'Empire.

Chapitre V.

1. *Difference de paver ſelon la difference des lieux & des temps.*
2. *L'uſage des Cailloux par les champs meſmes a précedé celuy du Gravois.*
3. *Couſtume de paver de Cailloux dans la ville de Rome, & de Gravois dehors.*
4. *L'uſage depuis, de paver de Cailloux & de Gravois par les champs.*
5. *L'uſage du ſimple Gravois par les champs délaiſſé, & le Caillou mis en pratique par tout.*
6. *Teſmoignage des ouvrages de ſimple Gravois par les champs.*
7. *Comme il faut entendre l'uſage des Cailloux avoir eſté introduit par tout és Chemins des champs.*

1. IE trouve par l'Hiſtoire Romaine, que les Grands Chemins ont eſté differens de Forme & de Matiere, ſelon la difference des lieux & des temps : Mais la principale difference en ce qui touche la Matiere, conſiſtoit en ce que les uns eſtoient faits de grands Carreaux, compris ſous le nom de *Silices* : & les autres de Gravois, déſigné par celuy de *Glarea* ; J'ay dit ſelon la difference des lieux, & des temps : d'autant que les chemins eſtoient autrement pavez dedans la ville de Rome, & autrement par les champs. Car dedans Rome on y pavoit ordinairement de Cailloux : Mais dehors par les Regions d'Italie, on pavoit & de Cailloux, & de Gravois : de Cailloux en certains endroits, & de Gravois en d'autres.

2. Or quoy que par les champs, le Caillou ait eſté bien rare, & le Gravois fort fréquent, ſpecialement és premiers Chemins qui ont eſté faits en Italie : ſi eſt-ce que par les champs meſmes, le Caillou a precedé le Gravois en priorité de temps : ce qui eſt aſſez apparent par la ſeule Voye tant rénommée d'Appius, qui eſt la plus ancienne, & la premiere de toutes les autres : & qui eſtoit faite de grands & larges Cailloux, non briſez ſimplement : mais taillez à la regle & à

l'eſquierre, polis & joints enſemble par tel artifice, qu'à peine en voit-on les jointures. Et ainſi les Carreaux n'eſtoient pas de ces petits pavez communs : mais avoient quatre à cinq pieds de face : le tout de telle longueur, largeur, & magnificence, que nulle autre Voye depuis ne s'eſt pû comparer à celle-cy : qui fut faite ſous le Conſulat de M. Valerius Maximus, & de P. Decius Mus, l'an de la fondation de Rome 442.

3. Depuis la maniere commune de travailler aux Grands Chemins, fut de les faire de Caillou dedans Rome, & de Gravois dehors : que les Auteurs appellent tantoſt *Glaream*, & tantoſt *Arenam*. Les premiers veſtiges de cecy ſe trouvent ſous le Conſulat de Sp. Poſthumius Albinus, & Q. Mutius Scevola, qui eſchet en l'an 579. de la fondation de Rome : Car ce fut en cette année, que Q. Fulvius Flaccus, avec A. Poſthumius Albinus Cenſeurs, firent premiers de tous publier les ouvrages des Ruës de la ville de Rome, & des Grands Chemins des champs : & les adjugerent, pour paver dedans Rome de Cailloux, & dehors de Gravois. C'eſt Tite Live qui nous rend ce teſmoignage au 41. de ſes Annales : *Q. Fulvium Flaccum & A. Poſthumium Albinum Cenſores, Vias ſternendas ſilice in Urbe, & extra Urbem Glarea ſubſtruendas marginandaſque primos omnium locaviſſe.*

4. Peu de temps après, ſçavoir ſous le Conſulat de C. Caſſius Longinus & de S. Domitius Calvinus 630. *anno ab urbe condita*, C. Gracchus, frere de Tiberius, remit ſus l'une & l'autre façon de paver par les champs : Plutarque nous aſſeurant, que de pluſieurs Grands Chemins qu'il fit faire en Italie, il en fit paver une partie de Pierres ou Carreaux : & une partie de Gravois. *C. Graccus rectis quidem regionibus vias deduxit : & eas partim lapide incuſſo ſtravit, partim arenæ munivit aggeribus.* Ce ſont les mots de ſon interprete Latin : deſquels l'intelligence n'eſt pas, que la Pierre ait eſté miſe & poſée ſur l'Arêne en un meſme chemin : comme on fait en nos Pavez ordinaires : Mais ce mot *partim*, diviſe les chemins entiers les uns des autres : aucuns d'iceux eſtant entierement faits de Cailloux, & aucuns de ſimple Gravois : car en cet endroit, les mots de *Lapis* & *Arena*, ſont & ſignifient la meſme choſe que *Silex* & *Glarea*, pour les cauſes que nous avons déduit cy-devant : le voiſinage & reſſemblance des Matieres faiſant confondre les noms qui les ſignifient.

In C. Gracchо.

5. Mais comme on commença depuis ce temps à s'appercevoir que les Grands Chemins faits de ſimple Gravois, ne pouvoient longuement ſubſiſter, ny ſouſtenir les efforts du tems & du charroy, enſorte que pour les tenir en eſtat, il y falloit inceſſamment reparer : cela donna occaſion aux Cenſeurs & autres Magiſtrats ſuivans, de laiſſer cette forme d'ouvrage comme par trop foible, & de rechercher les moyens de faire autres chemins plus fermes, plus ſolides, & plus

Digitized by Google

durables. Non que d'iceux ils ayent totalement réjetté le Gravois : Car ils l'ont tousjours reſervé pour en faire la ſurface de leurs Grands Chemins : Mais pour rendre leur ouvrage de durée contre tous efforts, ils ſe ſont adviſez de fonder, ſouſtenir, & fortifier ledit Gravois par-deſſous, en y ſuppoſant force Pierres, Cailloux, Moilons, & Ciment, qu'ils ont diſpoſé par certain ordre, & rangé en divers lits & couches diſtinguées l'une de l'autre : faiſant par cette invention, que ce qui ne pouvoit durer en ſon entier que bien peu de temps, a eſté rendu capable par telle fondation & affermiſſement, de réſiſter à pluſieurs centaines d'années : ce qui a eſté principalement pratiqué depuis que la Souveraineté de la Republique Romaine eſt tombée és mains d'Auguſte, & de ſes ſucceſſeurs en l'Empire.

6. Or qu'il ſoit ainſi, qu'autrefois on ait fait par les champs des Grands Chemins de ſimple Aréne ou Gravois, il en appert par le teſmoignage d'Onuphrius Panvinus, qui dit, qu'au commencement on faiſoit ainſi les chemins par les champs : Mais que depuis on s'eſt ſervy de Cailloux indifféremment par tout, tant dehors que dedans la Ville : & que les veſtiges qui reſtent deſdits Grands Chemins par les regions d'Italie, font pleine foy de cela : *Poſtea autem* (dit-il) *tam extra quam intra urbem vias Silice ſtratas fuiſſe, earum quæ adhuc tota Italia ſuperſunt, veſtigia indicant.* Et encore plus clairement en autre endroit : *Primùm, ut dixi, in urbe tantum Silice ſternebantur, extrà vero Glarea : ut ex Tibullo & Plinio conſtat. Poſterioribus vero temporibus, omnes Silicibus ſtratæ ſunt.* *In urbi Roma. cap. de viis Roma. extra urbem.*

7. Ce qui eſt bien veritable, ſi on prend leſdits chemins en leur corps entier, & en toutes leurs parties, tant interieures comme exterieures : car encore que quaſi tous les Grands Chemins, tant d'Italie que des Provinces, ayent leur ſurface & plus haute couche compoſée de ſimple Gravois, ainſi qu'il en apparoit à l'œil és Grands Chemins de la France, & chauſſées de Brunehault : ſi eſt-ce qu'il ne s'en trouve aucun, qui ne ſoit garny, fortifié, & comme farcy par le dedans de force Pierres & Cailloux de diverſes figures & groſſeur : Leſquels, quoy que non paroiſſant à l'œil, ne laiſſent d'eſtre parties eſſentielles deſdits Grands Chemins, & de leur ſervir de principal appuy & affermiſſement : ainſi que chacun pourra voir à l'œil, & toucher de la main, en les faiſant ouvrir & renverſer.

Digitized by Google

DE QUELQUES AUTRES MATIERES employées aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE VI.

1. *Qu'en quelques endroits des Grands Chemins on s'eſt ſervy de Bois & de Fer.*
2. *A quel uſage le Bois a ſervy.*
3. *A quoy le Fer eſtoit employé.*
4. *Teſmoignage de Statius ſur l'employ du Bois à la Voye de Domitien.*
5. *Teſmoignage du meſme Auteur ſur l'employ du Fer.*

1. N voit par les diſcours précedens, que les principales Matieres des Grands Chemins conſiſtent en pluſieurs genres de Terres & de Pierres alliées enſemble en un corps d'ouvrage. Et à la verité ce que l'on y a mis d'ailleurs eſt ſi peu de choſe, qu'à peine eſt-il beſoin de s'y arreſter. Je trouve neantmoins qu'en quelques endroits on s'eſt ſervy de Bois & de Fer.

2. Quant au Bois, il y a de l'apparence, que c'eſtoit pour faire Pilotis és lieux tremblants & mareſcageux : comme près des Rivieres, & és endroits où il falloit faire des Ponts : afin de préparer un lit ferme & ſtable, pour coucher & aſſeoir les groſſes Pierres de taille, dont eſtoient baſties les culées & les piles de ces Ponts magnifiques, qui ſont parties des Grands Chemins : & que les Empereurs, & autres ont fait édifier ſur les Rivieres pour continuer leſdits Chemins, & en allier les bouts enſemble.

3. Pour le Fer, je ne doute pas qu'és ouvrages deſdits Chemins il ne s'en ſoit mis en œuvre : Mais ſur tout, pour retenir & accrocher enſemble quelques grandes Pierres és Ponts, Ports, & liſieres des Chemins, pavez de grands Carreaux, tels que les Chemins d'Appius & de Domitien.

4. Nous avons quelque teſmoignage de cecy dans la deſcription que Papinius Statius a fait de ladite Voye de Domitien, que cet Empereur continua de Sinueſſe juſques à Bayes par un Pont trés-magnifique baſty ſur le Fleuve Vulturnus, qui arroſe la Campagne Italienne, Region fertile & abondante en tous biens : Soit donc pour fonder les piles dudit Pont, ſoit pour fortifier quelques autres endroits fangeux & inſtables : Il eſt certain qu'il y fut employé grande quantité de

Digitized by Google

Bois : attendu que Statius dit que quelques Montagnes en furent déveſtues, quelques Foreſts dégradées, & qu'à couper les Arbres, furent employez des hommes en grand nombre : Car voicy ce qu'il en dit. *Lib. 4. Silvarum in via Domitiana.*

O quantæ pariter manus laborant !
Hi cædunt nemus, exuuntque montes.
Hi ferro ſcopulos, trabeſque cædunt.

Et quant au Pont où tels arbres peuvent avoir eſté employez, le fleuve meſme introduit par le Poëte (comme appuyé & incliné ſur l'une des arcades dudit Pont) en parle en cette maniere,

Et nunc ille ego turbidus minaxque,
Vix paſſus dubias prius carinas,
Jam Pontem ferro, perviuſque calcor,
Qui terras rapere & rotare ſylvas
Aſſueram (pudet) amnis eſſe cœpi.

5. Quant à ce qui eſt du Fer, non ſeulement les lices & accoudoirs dudit Pont en eſtoient garnis de part & d'autre : mais auſſi les grandes Pierres qui ſervoient de liſiere audit Chemin : Leſquelles liſieres ce Poëte appelle *Umbones*, & dit qu'elles eſtoient faites des plus grandes Pierres, bien ſerrées & alliées enſemble : Et d'ailleurs jointes & attachées l'une à l'autre, avec agrafes de Fer. Ce que ſignifient ces deux vers.

Tunc umbonibus hinc & hinc coactis,
Et crebris iter alligare Gomphis.

DISCOURS GENERAL DE LA FORME des Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE VII.

1. *Deux ſortes de Forme, naturelle, & artificielle. Que la Forme des Grands Chemins eſt artificielle.*
2. *Qu'és ouvrages des grands Chemins l'art imite & paracheve la Nature.*
3. *Diviſion generale des Chemins en terreſtres & aquatiques. Subdiviſion des Terreſtres.*
4. *Subdiviſion des Aquatiques.*
5. *Que les Romains ont fait des merveilles en toutes ces eſpeces de Chemins.*

1. APRES avoir préparé, & comme mis en réſerve les Matieres dont on ſe ſert à faire & compoſer les Grands Chemins, il eſt temps maintenant de les mettre en œuvre : & introduire en icelles la Forme qui doit donner l'eſtre au ſujet entier. Or comme ainſi ſoit, qu'il y a deux ſortes de Formes, l'une qui dépend de la ſimple operation de Nature, d'où elle eſt appellée naturelle : & l'autre qui dépend de l'Art & induſtrie de l'homme : d'où elle eſt dite artificielle. La Forme des Grands Chemins eſt artificielle, conſiſtant en l'aſſemblage & diſpoſition des Matieres que deſſus en certain ordre, que l'induſtrie humaine a inventé par raiſon : non ſeulement pour donner l'eſtre à l'ouvrage : mais auſſi pour le conſerver le plus long-temps que l'art des Ouvriers, & la Nature des materiaux le peuvent porter.

2. Ce n'eſt pas toutefois qu'il n'y ait en la Forme & façon des Grands Chemins quelque choſe de naturel ; d'autant que l'Art ſuit, voir paracheve la Nature : ſelon laquelle on trouve que les Materiaux les plus gros, & les plus conſiſtans, ont eſté mis au-deſſous des autres qui ſont plus petits, plus coulans, & plus legers, pour leur ſervir de fondement : & rendre par une bonne ordonnance l'œuvre entier, ferme, ſolide, & bien allié en toutes ſes parties.

3. Mais avant que de proceder plus loin au diſcours de la Forme deſdits Grands Chemins, il faut entendre, qu'il y en avoit de pluſieurs façons, ſelon leſquelles la forme eſtoit differente. Car à parler generalement, les Romains ont fait travailler à deux genres de Chemins : ſçavoir par Terre & par Eau : *Itinerum enim* (comme parle Leon Baptiſte Albert) *duo ſunt genera : Terreſtre, & Aquaticum :* Encore chacun de ce deux genres reçoit-il de la difference en pluſieurs

Lib. 10. cap. . de re ædificatoria.

ſieurs eſpeces : car des Grands Chemins qui ſont par la Terre, les uns ſont pavez & faits de main d'homme, les autres non pavez, mais ſimplement faits & marquez par le froiſſement du charroy & des chevaux. Il y en a meſme qui diviſent encore les Chemins pavez, en deux eſpeces ſubalternes : ſçavoir en ceux qui ſont faits le long des rivages de la Mer : & ceux qui ſont en plain païs, que l'on peut dire Mediterranez ; Comme on voit par certains fragmens de l'Itineraire d'Antonin, duquel nous parlerons au livre ſuivant, & auquel il eſt porté que pour aller de Rome en la Gaule dite par les Romains Ciſalpine, il y avoit ſix Chemins differens : *Ab urbe in Gallias iter itineribus ſex* : *Maritimo*, *littoreo*, *Aureliano*, *Caſſiano*, *Tyberino*, *Flaminio*, où vous voyez un Chemin par Mer, un par le rivage de la Mer, & les quatre autres dénommez enſuite en plaine Terre, éloignez des rivages.

4. Il y a pareillement pluſieures ſortes de Chemins par eau : Car les uns ſont terminez, reſtreints & limitez dans certains bordages, tels que ſont ceux des Fleuves navigables, & des canaux ou foſſes d'eaux dormantes, que l'on tire & dérive des fleuves, & que l'on entretient par Eſcluſes. Les autres n'ont ny fond ny rive (comme l'on dit) tels que ſont les Chemins par la Mer : de tous leſquels nous parlerons ſur la fin du livre quatriéme de cet œuvre.

5. Or eſt-il, que tous ces genres & eſpeces de Chemins ont leur forme à part : Car autres ſont les ouvrages neceſſaires aux Chemins terreſtres tant pavez, que non pavez : autres ceux des Mers, des Rivieres, & des Rivages, à tous leſquels le Peuple & les Empereurs de Rome ont fait travailler, & employer diverſement les Pierres, Cailloux, Gravois, Aréne, Chaux, & autres mâtieres, deſquelles nous avons parlé cy-deſſus. C'eſt pourquoy nous traiterons de toutes ces ſortes de Chemins par ordre : & montrerons qu'en chacune eſpece d'iceux les Romains ont fait des merveilles, que les autres nations du monde n'ont ſceu concevoir ny penſer : & encore moins parfaire & executer.

DES CHEMINS FAITS SUR LA terre, & des moyens de diſcourir de la forme d'iceux.

CHAPITRE VIII.

1. *Trois ſortes de Chemins ſelon Ulpian.*
2. *Chemins non pavez.*
3. *Grands Chemins d'Eſpagne en Italie par Niſmes, non pavez.*
4. *Moyen pour affermir & deſſecher un Chemin non pavé.*
5. *Les Grands Chemins faits par Terre, ſont les principaux en comparaiſon des Chemins faits par eau.*
6. *Trois conſiderations ſur les Grands Chemins des champs. Sçavoir ſur leur longueur, largeur, & profondeur.*
7. *Deſſein de diſcourir ſur leſdites conſiderations.*

1. NOus avons dit au Chapitre précedent, que les Grands Chemins terreſtres ſe diviſent en pavez, & non pavez. Et quoy que ceux qui ne ſont pavez ſoient hors du ſujet par nous entrepris ; Je ne laiſſeray toutefois d'en toucher un mot en paſſant : vû que tous les Grands Chemins de l'Empire, ſoit en Italie, ſoit par les Provinces, n'eſtoient pas pavez : & qu'il en reſtoit beaucoup plus à paver, auſquels on ne laiſſoit de travailler, & d'y mettre la main aux occaſions qui ſe preſentoient. Joint que les Loix faites pour la réparation des Chemins, concernent également les pavez & non pavez. Ulpian appelle telles Voyes non pavées *Vias Terrenas*, à la difference de celles qui ſont faites de Gravois & de Pierre : & dit qu'il n'eſt pas permis, *In viam terrenam Glaream mittere : aut ſternere viam lapide, quæ Terrena fit : vel è contrario de ſtrata terrenam facere.* Ce qui montre que l'on avoit ſoin de regler par Loix & Ordonnances les Chemins non pavez, auſſi-bien que ceux qui eſtoint faits de Gravois ou de Pierre. De ſorte que ce n'eſt pas ſans cauſe que Marcus Velſerus en la Preface du Commentaire qu'il a fait ſur les Tables de Peutinger, a dit, que les Grands Chemins de l'Empire eſtoient munis & fortifiez en trois manieres : de Pierres, de Gravois, & de Terre. *Vias militares tribus modis munitas reperio : ſive ſtratis lapidibus, ſive injecta Glarea, ſive congeſtis terrenis aggeribus.*

Lib. 1. de Via publ. & Itinere publ. reficiendo.

2. J'appelle les chemins non pavez, ceux qui ſont comme déſignez & marquez par le paſſage ordinaire des chars & charettes, laiſſant le

long d'iceux des ornieres imprimées dans la ſurface de la terre, par le frouſſement des roües. Tels chemins ſont fort ſujets à eſtre-rompus ſpecialement en temps de pluye, & en terres graſſes & argilleuſes. A la réparation deſquels, ſont eſtablis divers Officiers, Magiſtrats, Loix, & Ordonnances, ſelon la diverſité des Royaumes & Républiques, Couſtumes des lieux, & des Provinces.

3. Tel eſtoit l'un des Chemins, qui conduit d'Eſpagne en Italie par la ville de Niſmes : par lequel il eſtoit facile de paſſer en Eſté : mais difficile en Hyver & au Printems : à cauſe qu'en ces deux ſaiſons il eſtoit remply de boües, & comme ſubmergé des eaux procedant des Montagnes voiſines : enſorte qu'en aucuns endroits il falloit paſſer à bateaux, & en autres ſur Ponts de bois ou de Pierre : Ainſi que Strabon nous enſeigne en ce paſſage, parlant de la ville de Nitmes. *Situm autem hoc oppidum eſt in via, qua ex Hiſpania itur in Italiam : per æſtatem autem quidem ad permeandum facili : cæterum hiberno tempore ac verno cænoſa, fluminibuſque demerſa. Quædam igitur fluenta navigiis trajiciunt : nonnulla pontibus partim ligneis, partim lapideis.* *Lib. 4. Geograph.*

4. Le remede principal que l'on peut apporter contre la rupture & corruption de tels chemins, c'eſt de faire qu'ils ſoient fort expoſez au Soleil & aux Vents : & d'en oſter tout ce qui leur peut ſervir d'ombrage : car on voit par experience, que les chemins non pavez qui ſont ombragez d'arbres ou des hayes, ne ſe peuvent deſſecher qu'avec un long-temps : d'où vient qu'eſtant ordinairement humides & fangeux, il s'y fait par le marcher des beſtes, une infinité de petites foſſes qui retiennent les eaux de pluye, comme dans des vaſes. Ce qui rend leſdits Chemins fort incommodes, voir dangereux aux hommes & aux chevaux. Et il n'y a rien de ſi prompt pour remedier à ces inconvenients, que de faire ce que ceux de Ravenne en Italie firent il y a ſix ou ſept vingts ans, en un chemin paſſant à travers une foreſt prochaine de leur ville. Ce fut de couper les arbres à certaine largeur, pour donner jour audit chemin, & le dilater en ſorte que les rayons du Soleil y peuſſent atteindre : ayant fait par ce moyen en peu de temps un beau Chemin, d'un qui eſtoit fort méchant & incommode : Ce que Leon Albert (qui vivoit de ce temps-là) nous teſmoigne diſant : *Apud Lucum Ravennæ per hos dies quod viam abſciſſis arboribus dilatarint, ſoleſque immiſerint, ex corruptiſſima percommoda reddita eſt.* Puis il adjoûte : *Videre iſtuc licet ſub arboribus, quæ propter viam ſunt, quod ſolum illic tardius ſiccetur, fovente umbra fieri ex quadrupedum attritu lacuſculos, qui collecto imbre ſemper commadeſcant atque dilatentur.* *Lib. 10. de re ædificat. cap. 8.*

5. Mais laiſſons ces Chemins communs, & venons à ceux qui ſervent de principale matiere à cet œuvre : entre leſquels, les Chemins faits en terre, ſoit près des rivages, ſoit en plain païs, ſont les plus

Digitized by Google

frequens & les principaux. Car encore que les Romains ayent fait pluſieurs ouvrages admirables ſur les Rivieres & rivages de la Mer : & que l'Itineraire d'Antonin montre auſſi-bien les Chemins qu'il faut tenir par Mer de Port en Port, comme par terre de Ville en Ville : ſi eſt-ce que ce qu'ils ont fait & édifié en Ponts, & en Ports ne peut entrer en comparaiſon avec les Grands Chemins qu'ils ont conduit à travers les campagnes, les monts, & les vallées de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique. Joint que les Ponts meſmes, & les Ports font partie deſdits Grands Chemins de la Terre, ſervant à les continuer, ou les finir.

6. Tout ainſi donc que l'Itineraire d'Antonin commence par la partie des Grands Chemins de la Terre, qu'il appelle *Itinerarium Provinciarum*, & finit par celle de la Mer, qu'il nomme *Itinerarium Maritimum* : Ainſi commencerons-nous le diſcours de la forme des Grands Chemins par ceux qui ſont faits & dreſſez ſur Terre, & diſpoſez par les Provinces de ce grand Empire. Et dirons que l'Ordonnance & la diſpoſition des Matieres, qui donne l'eſtre auſdits Grands Chemins, reçoit trois conſiderations differentes ſuivant les trois dimenſions ordinaires de chacun corps : qui ſont longueur, largeur, & profondeur, Car autre eſt l'ordre & la ſituation deſdites matieres, à les prendre du plus bas eſtage au plus haut, & comme de fond en comble : autre à les prendre ſur la largeur, & autre encore ſur la longueur. Encore donc que leſdites Matieres faſſent partie de l'œuvre en quelque ſens qu'on les veuille prendre, ſi eſt-ce que les noms d'icelles parties, ſont differens ſelon la difference de ces trois ſituations. D'autant qu'en diſcourant des parties qui ſont diſpoſées, agencées, & couchées les unes ſur les autres, & qui conſtituent la profondeur de l'ouvrage, on ſe ſert de ces mots, *Statumen*, *Rudus*, *Nucleus*, *ſumma cruſta*, *vel ſummum dorſum*. Les parties conſiderées en la largeur, ne giſent qu'aux deux liſiéres, & à l'élevation du milieu qui s'eſtend de l'un à l'autre bord. Les Latins appellent ces parties *Margines*, *& medium Aggerem* : Mais celles qui regardent la longueur, conſiſtent en l'eſtenduë continuelle deſdits Chemins, aux Ponts qui en allient les parties, & aux Ports de Mer, ou Portes des villes qui les terminent.

7. Et partant comme les Ouvriers qui faiſoient les Grands Chemins, prenoient tantoſt des Pierres, tantoſt de l'Aréne, & autres Matieres dont nous avons cy-deſſus fait mention, alliant & diſpoſant le tout par couches & eſtages divers, pour conduire l'œuvre juſques à ſon entiere perfection : Ainſi pour imiter la nature par l'eſcriture, & montrer en détail comme toutes ces matieres ſe joignoient enſemble en un corps : Nous commencerons par les couches differentes, deſquelles leſdits chemins eſtoient compoſez du haut en bas. Puis nous parlerons des Marges ou Liſiéres, & de la Terraſſe du milieu : en-

Digitized by Google

ſemble des divers Ornemens & enrichiſſemens qui bordoient leſdits chemins de part & d'autre : & donnoient du plaiſir & de la délectation aux paſſans. En ces deux points nous acheverons le diſcours de la Matiere & de la Forme des Grands Chemins, dont nous avons à traiter en ce Livre ſecond.

Quant aux Ponts & aux Ports, & Colomnes milliaires, d'autant que ce ſont pieces qui ſervent à l'uſage des Grands Chemins, nous en reſerverons le diſcours au quatriéme Livre. Enſemble le traité des chemins ſur fleuves, ou ſur Mer, auſquels leſdits Ports ſont particulierement, & les Ponts aucunement affectez.

DES MOYENS TENUS POUR DÉCOUVRIR les matieres interieures, & noms propres d'icelles, cachées ſous la ſurface des Grands Chemins.

Chapitre IX.

1. *Quantité de Matieres employées aux Grands Chemins ſur tout admirable.*
2. *Matieres des Grands Chemins diviſées en interieures & exterieures. Interieures rares dans les livres.*
3. *Le Poëte Statius donne une appréhenſion generale de l'une & l'autre.*
4. *Pavez des Maiſons deſcrits par Pline & Vitruve.*
5. *Recours à ces Pavez domeſtiques pour avoir connoiſſance des Matieres interieures des Grands Chemins des champs.*
6. *Advis & reſolution de faire foüir dans les Grands Chemins, pour en découvrir les Matieres interieures.*
7. *Heureuſe rencontre en l'effet de cet advis.*

1. L y a beaucoup de choſes dignes d'admiration en la ſtructure des Grands Chemins de l'Empire : mais la plus admirable giſt en la quantité quaſi incroyable & incompréhenſible des Matieres, qui ſont cachées & récelées ſous la ſurface d'iceux : & neantmoins il y a peu d'Auteurs, qui nous les ayent donné à connoiſtre diſtinctement, & ſelon l'ordre qu'elles y tiennent.

2. Car comme ainſi ſoit que leſdits chemins ſont compoſez de pluſieurs Matieres, dont les unes ſont interieures, & les autres exte-

rieures : la plus grande partie de ceux qui ont eſcrit deſdits Grands Chemins, ſe ſont contentez de nous en dépeindre la ſurface, qu'ils nous ont appris conſiſter en Gravois ou en Cailloux : Mais quant aux Matieres interieures, il faut que je confeſſe, que juſques à preſent je n'ay ſçû rencontrer aucun Auteur qui m'en ait donné autre connoiſſance, ſinon en gros, & en termes generaux : ſans ranger les Matieres qui s'y trouvent par pluſieurs couches differentes, ſuivant leur ordre, & ſans aſſigner à chacune couche un nom, qui la puiſſe faire réconnoiſtre contre les autres. Que s'il me tombe en main à l'advenir quelque Auteur qui en parle (comme je ne doute point qu'il n'y en ait quelqu'un) je ne faudray pas de luy donner en temps & lieu la loüange qu'il merite dans cet ouvrage.

3. Papinius Statius eſt l'un de ceux que j'ay vû mettre quelque diſtinction entre les Matieres interieures & exterieures deſdits chemins : mais briévement, poëtiquement, & ſous mots metaphoriques : qui donnent neantmoins à penſer au Lecteur qu'il y avoit quelques Materiaux ſous cette peau ou ſuperficie exterieure, ſur laquelle nous marchons, qu'il nomme *ſummum dorſum*, à la difference des matieres interieures, qu'il comprend ſous ce mot general de *Gremium* : ce que vous verrez en ces vers, où il dit que pour faire le Chemin de Domitien, il fallut foüiller bien avant dans la terre pour en oſter les matieres inſtables & croulantes : puis remplir le creux d'autres plus ſolides & plus fermes, pour ſervir de fondement aux Matieres plus hautes de la derniere couche. Ce qu'il appelle

——— *alto*
Egeſtu penitus cavare terras.
Mox hauſtas aliter replêre foſſas,
Et ſummo Gremium parare dorſo;
Ne nutent ſola, ne maligna ſedes,
Et preſſis dubium cubile ſaxis.

4. Sur cette difficulté il me réſouvient d'avoir autrefois lû quelque choſe dans l'Hiſtoire Naturelle de Pline, & dans les œuvres de Vitruve ſur le ſujet des Pavez des Sales, Chambres, Cabinets, & Galeries des Maiſons que les Grecs & les Romains faiſoient baſtir : & que lors je m'eſtois eſtonné de la quantité des Matieres qu'ils entaſſoient les unes ſur les autres pour faire tels pavez, non ſeulement ſur Terre ferme, & à raiz de chauſſée : mais encore ſur les eſtages hauts, voir meſme ſur les couvertures de leurs maiſons : & ne ſçay comme il y avoit charpenterie aſſez forte, qui en pût porter la charge : eſtant vray que nous ne voyons rien aujourd'huy de ſemblable en nos Baſtimens.

Digitized by Google

5. Je repris donc Pline & Vitruve en main : & de nouveau me rafraiſchis la memoire des diverſes matieres que les Architectes avoient accouſtumé d'y employer : & pris garde, qu'ils les diſtribuoient par couches, rangées par certain ordre, à chacune deſquelles ils donnoient leur nom propre ſuivant l'Architecture du temps. De là, je vins à conjecturer, que ſi pour porter quelques meubles, & endurer le froiſſement des pieds de ceux qui marchent ou ſe promenent ſur tels Pavez, les anciens Architectes les fourniſſoient de tant de matieres, ſans apprehender que leur charpenterie vint à ſuccomber ſous le faix. A plus forte raiſon, qu'il falloit que la ſurface des Grands Chemins fut garnie & fortifiée au-dedans de quelques materiaux plus ſolides & en plus grande quantité. Vû qu'elle eſt faite pour eſtre perpetuellement battuë du charroy : & pour porter des fardeaux de toutes ſortes : comme Poutres, Pierres, Colomnes, Obeliſques, Beliers, & autres machines d'un poids exceſſif, & d'une grandeur démeſurée.

6. Cela fait, je pris auſſi-toſt reſolution de faire foüir en ma preſence dans les Grands Chemins de la façon d'Agrippa, Gendre d'Auguſte, qui de divers endroits de la Gaule, tant Françoiſe que des Païs-Bas, ſe viennent rendre en la ville de Rheims, & tirent droit aux anciennes Portes de la Cité : afin de voir s'il y avoit quelque choſe en ces chemins, qui reſſemblaſt aux Pavez domeſtiques, tant en la diverſité des Matieres qu'en l'Ordonnance & ſituation d'icelles.

7. En quoy je ne fus deçû de mon attente. Car ayant fait foüir juſques à la terre ferme dans trois deſdits Grands Chemins, & iceux découvrir & renverſer de fond en comble, j'y trouvay pluſieurs matieres bien diſtinguées, & miſes par certains lits les unes ſur les autres. De ſorte qu'au premier deſdits trois chemins, les couches eſtoient rangées par le meſme ordre qu'és Pavez domeſtiques ; & en nombre tout pareil : Au ſecond, je trouvay l'ordre un peu changé : Et au troiſiéme le nombre des couches multiplié : mais au fond, il y a tel rapport des Pavez des Maiſons antiques, avec les Matieres des Grands Chemins des champs, que l'ordre de celuy des Maiſons eſtant réconnu piéce à piéce, & nom pour nom, peut ſuppléer à celuy des champs, & reſtablir les noms propres de chacune couche qui m'eſtoient inconnus d'ailleurs : attendant que par bonne rencontre je puiſſe trouver des Livres, qui m'en donnent une plus ſpeciale & particuliere inſtruction.

RAISONS POUR LESQUELLES IL EST icy traité des Pavez en general, avant que de traiter de la Forme particuliere des Grands Chemins.

CHAPITRE X.

1. *Les Grands Chemins ſont une eſpece de Pavé, genre commun à tous Pavez.*
2. *Definition en quelque maniere interpretative de la nature des choſes.*
3. *Premiere cauſe du traité general des Pavez, eſt la nouveauté du ſujet.*
4. *Objection & reſponſe à icelle, ſur le traité general des Pavez.*
5. *Seconde raiſon dudit Traité.*
6. *Troiſiéme raiſon.*

1. L'OUVRAGE des Grands Chemins de l'Empire conſiſte en pluſieurs ſortes de Terres & de Pierres aſſemblées en un corps, qui ſont & conſtituent l'une des eſpeces de ce que les Grecs appellent ἔδαφος, & les Latins *Pavimentum*. Car ce mot eſt le genre commun, tant au Pavé des Maiſons, que des Ruës des villes, & Grands Chemins des champs : & partant qui veut bien connoiſtre l'une des eſpeces du Pavé, il faut qu'il ait bonne connoiſſance des autres : & qu'il ſçache en quoy elles conviennent enſemble, & en quoy elles ſont differentes.

2. Les Philoſophes diſent, que la definition interprete la nature de chacune choſe ; d'autant qu'elle eſt compoſée de genre & de difference, dont le genre ſe rapporte à la Matiere, & la difference à la Forme : qui ſont les deux principes poſitifs de toutes choſes, ſoit naturelles, ſoit artificielles. Puis donc que les Grands Chemins de l'Empire ſont une eſpece de Pavé, il faut ſçavoir que c'eſt que l'on appelle Pavé, de combien de ſortes il y en a, & quel rang les Grands Chemins tiendront entre ces eſpeces differentes.

Partant après avoir diſcouru de la Matiere deſdits Grands Chemins, conſiſtant en pluſieurs ſortes de Terres & de Pierres, communes à tous Pavez, comme le genre eſt commun à toutes les eſpeces : avant que d'allier ces Matieres enſemble, pour y introduire la Forme que nous récherchons ; il nous faut traiter du Pavé en general, puis deſcendre aux differences ſpecifiques qui conſtituent les eſpeces de Pavé, & qui

Digitized by Google

qui tenant lieu de Forme, donnent l'eſtre à la choſe, la rendent une en ſoy, & la font differente de toutes les autres.

3. Ce qui m'a fait entreprendre ce diſcours d'autant plus volontiers, c'eſt la nouveauté du ſujet : nouveauté, non pas en la choſe : Car ces Pavez ſont ouvrages très-anciens ; Mais en connoiſſance : D'autant qu'és ſiécles où nous ſommes (ſi reculés de ceux eſquels tels Ouvrages eſtoient en vogue) la connoiſſance d'iceux eſtant de nouveau remiſe au jour par cet Eſcrit, pourra bien tenir lieu de nouveauté. Or eſt-il que les choſes nouvelles ſont plaiſantes à l'eſprit, à cauſe de l'admiration qu'elles excitent en l'entendement qui les conçoit tout fraichement, & s'en repaiſt avec volupté : comme fait le corps, de quelque viande exquiſe & non accouſtumée.

4. Mais on me pourra dire, que puis que Pline & Vitruve ont traité de ces Matieres, que chacun les ayant en main, peut apprendre d'eux tout ce qui en eſt : & partant que la digreſſion que je prétends faire icy, traitant de toutes les eſpeces de Pavé, n'eſt pas à propos à cet œuvre, qui n'eſt que du Pavé des Grands Chemins. A cela je reſponds, que chacun n'a pas la curioſité d'aller voir ces Auteurs : Et quoy que cela fuſt, chacun ne prendroit pas la peine de ſe les rendre intelligibles : à raiſon que traitant de ces Matieres, qui ſont aſſez extraordinaires ; ils ſe ſervent de pluſieurs mots de Maſſonnerie, de Charpenterie, & d'Architecture, aſſez peu connus & de difficile intelligence, principalement dans leurs eſcrits, qui ſont d'un ſtile court & concis. Ce que l'un & l'autre a diſcouru des Pavez, & des eſpeces de Pavez, n'eſt pas tousjours diſpoſé par ordre de Nature & par Art : mais eſt eſpars çà & là dans leurs Livres, dont le raport eſt bien difficile à faire, ſinon avec peine & meditation aſſiduë. Or eſt-il qu'en cet Eſcrit, ſe trouvera non ſeulement l'interpretation des mots de cet Art de paver : Mais toutes les eſpeces de Pavé s'y verront chacunes en leur lieu, ſelon l'ordre de Nature réduit en Art. En ſorte que ce qui eſt obſcur dedans ces Auteurs, ſera eſclaircy par cet ordre : & ce qui eſtoit de difficile & faſcheux à comprendre, ſera tellement ordonné par artifice, qu'il ſe pourra trouver agréable & facile.

5. La raiſon principale, qui m'engage à traiter des Pavez à plein fond, eſt que les Grands Chemins de l'Empire ſont vrais Pavez. En ſorte, que qui les voudroit definir, il faudroit qu'il commençaſt par ce mot de Pavé, comme par leur genre, qui marche toûjours pour premiere piece en une définition. Et de fait, leſdits Grands Chemins ne ſont autre choſe, que Pavez faits par le Peuple & les Empereurs, pour joindre la ville de Rome avec le reſte du Monde.

6. Ce qui rend cette digreſſion non ſeulement de plaiſir & utilité, mais encore comme de neceſſité, c'eſt ce que nous avons déja

BOTANIC DAY SEASON TICKET.

Entitles the Holder to admission to the Botanic Gardens, Regent's Park, on all Days when Admission is granted by Order of the Council, during the Year 1845.

Not Transferable.

BOTANIC GARDENS, REGENT'S PARK.

ORDER OF ADMISSION.

Admit Bearer and Friends on the Day of 1845.

By Order of the Council,

SECRETARY.

BOTANIC GARDENS, REGENT'S PARK.

ORDER OF ADMISSION.

Admit Bearer and Friends on the Day of 1845.

By Order of the Council,

SECRETARY.

2. L'autre ſignification emporte avec ſoy l'ouvrage entier, compoſé de Pavez ou Carreaux particuliers, alliez ou battus avec Aréne ſur la ſuperficie de la Terre. Que ſi quelque choſe eſt jettée ou tombée par les Ruës, ou autres places qui en ſont couvertes, on dit qu'elle eſt jettée ſur le Pavé ou tombée ſur les Carreaux.

3. Mais les Latins (deſquels eſt venu aux François le nom de Pavé) l'eſtendent bien plus au large : Car ce qu'ils appellent *Pavimentum*, & les Grecs δάπεδον, ἐδάπεδον, ἔδαφος : ſignifie le ſol ou le parterre d'une place de quelque matiere que ce ſoit : Plaſtre, Terre, Aréne, Gravois, Cailloux, Briques, ou Carreaux de terre cuite, Marbre, & autre nature de Pierres, pourveu que ledit ſol ou parterre, ait eſté affermi, battu, frappé, & conſolidé ſur la ſurperficie de la terre ou d'un plancher, pour en faire une crouſte, & un plant ferme pour porter ce qui doit repoſer ou paſſer par-deſſus : *Pavimentum enim eſt ſolidamentum, ſive incruſtatio, quam gradiendo calcamus.* *Franciſ. Marius Grapaldus de partibus ædium lib. 2. cap. 1. in verbo* Pavimentum.

4. Auſſi le mot *Pavimentum* eſt originaire d'un ancien verbe à preſent de peu d'uſage, qui eſt *Pavire* : qui vaut autant que *tundere, ferire* : battre, & frapper : à cauſe que pour faire un Pavé qui ſoit durable; Il eſt beſoin de le battre & maſſiver à force de coups, de quelque matiere qu'il puiſſe eſtre : *Pavimenta enim ſunt à Pavire quod ferire ſignificat, quia fiebant, ut fiunt è lapidibus, & teſtulis benè percuſſis, addita calce.*

5. Ciceron prend ainſi ce mot, où faiſant mention de certains auſpices, ou divinations, que les Augures de Rome faiſoient au moyen de certains Poulets qu'ils nourriſſoient exprès pour ce genre de ſuperſtition Payenne, il dit : *ſed quia dum paſcunt, neceſſe eſt aliquid ex ore decidere, & terram pavire, terripudium dictum eſt.* *Lib. de divinat.* Feſtus Pompeius interpretant ce mot *Tripudium*, nous en donne encore un teſmoignage plus clair : *Puls potiſſimum dabatur pullis in auſpiciis : quia ex ea neceſſe erat aliquid decidere, quod tripudium faceret : id eſt Terripudium. Pavire enim ferire eſt.* Pline ſe ſert de ce mot ſur le ſujet des pavez qui ſe faiſoient en Italie, ſur le modéle de ceux de Barbarie en Afrique, quand il dit : *Pavimenta credo primum facta, quæ nunc revocamus Barbarica, atque ſubtegulanea : in Italia fiſtucis pavita, hoc certè ex nomine ipſo intelligi poteſt*, où ces deux mots, *fiſtucis Pavita*, ſignifient battus & frappez à coups de hie : c'eſt-à-dire, de ces inſtrumens à deux anſes, duquel les Paveurs ſe ſervent à battre le Pavé : d'où eſt venu le mot de hier, pour battre un Pavé : duquel s'eſt ſervy l'interprete François de Pline, tournant ce paſſage en la maniere qui enſuit : *Quant au Pavé de Barbarie dont nous uſons maintenant, je penſe que c'eſt encore la premiere façon : comme auſſi ſont les Pavez que nous faiſons és maiſons : Car tant les uns que les autres ſont hiez & pavis : & de là eſt venu le nom de Pavé.* *Lib 36. nat. hiſt. cap. 25.* Et il ne faut douter qu'il ne faille lire,

biez, au lieu de *fiez*, qui par erreur ou inadvertance s'eſt gliſſé dans la verſion Françoiſe.

6. Quant à ce que Pline dit, que les Pavez de Barbarie ſont *primùm facta*. Il ne veut pas dire que ceux de la Barbarie Tingitane ou Ceſarée ſoient les premiers Auteurs du Pavé, à prendre ce mot de Pavé en general : d'autant que comme nous avons dit dès le commencement de cet œuvre, ſuivant le teſmoignage d'Iſidore, les Carthaginois voiſins de Barbarie, ont eſté les premiers, qui ont pavé les chemins avec des pierres : *Primum Pœni dicuntur lapidibus vias ſtraviſſe* : où par ce mot *vias*, il faut entendre les Ruës des Villes, & non les chemins des champs : ne ſe trouvant point en l'hiſtoire, qu'autres que les Romains ayent fait cette entrepriſe, que de paver des Grands Chemins hors de leur Ville. Mais ceux de Barbarie (comme voiſins des Carthaginois) peuvent bien s'eſtre ſervis de l'invention du Pavé dans leurs Villes : le faiſant de la meſme façon que les Pavez de Carthage, *quæ ſunt verè primum facta*, à l'imitation deſquels les Romains les ont mis en œuvre quaſi par tout le monde, *Per omnem penè orbem diſpoſuerunt*, comme parle le meſme Iſidore.

DE LA DIVISION DU PAVÉ en ſes eſpeces.

CHAPITRE XII.

1. *Diviſion generale des Pavez.*
2. *Diviſion des Pavez des édifices.*
3. *Diviſion des Pavez faits ſur eſtages de charpenterie.*
4. *Difference de tous les Pavez ſuſdits, conſiſtant en la ſurface d'iceux.*
5. *Diviſion des Carreaux en grands & petits.*
6. *Diviſion des Pavez faits hors des édifices, & difference entre les uns & les autres.*

1. IL y avoit en general deux Genres ou manieres de Pavez, les uns ſe faiſoient dans les baſtimens ou édifices : & les autres dehors. Dans les baſtimens, comme és Temples, Palais, Salles, Galeries, & autres parties des maiſons : dehors les édifices, comme és cours des Maiſons, ruës des Villes, & Grands Chemins des champs.

2. Les Pavez des édifices ſe ſubdiviſent en deux eſpeces : car les uns eſtoient faits ſur eſtages de Charpenterie, les autres ſur le ſol de

Digitized by Google

la Terre, ou raiz de chauſſée. Ceux qui ſe faiſoient ſur eſtages ou planchers, ſe nommoient *Pavimenta contignata*, *à Tigno*, qui ſignifie tout bois à baſtir : & quelquefois une poutre ou ſommier, qui ſert à ſouſtenir un plancher. Les autres qui ſe faiſoient par terre, s'appelloient, *Pavimenta plano pede*, d'autant que ſans y monter on y pouvoit aller de plain pied.

3. Quant au Pavez faits ſur planchers ou eſtages, encore s'en trouvoit-il de deux façons : dont les uns eſtoient à couvert, les autres à découvert. Les Grecs appelloient les Pavez couverts ὑπαίθρια, les Latins *Subtegulanea*, comme qui diroit Pavez faits ſous toit. Les découverts eſtoient expoſez au Ciel, à raiſon dequoy ils eſtoient dits par les Grecs ὑπαίθρια, par les Latins *Subdialia Pavimenta*, *quaſi ſub Dio ſeu Cœlo poſita*. Ces derniers eſtoient fort uſitez tant en Grece, qu'en Italie, pour ſervir de couverture aux Maiſons, & comme de terraſſe, ou platte-forme, pour s'y promener & prendre l'air.

4. Les differences de tous ces Pavez conſiſtoient principalement en la ſurface d'iceux, ſelon laquelle on leur donnoit à tous des noms divers. Cette ſurface s'appelloit *Summa Cruſta*, & il y en avoit generalement de trois façons : Sçavoir de Terre, de Brique, & de Pierre : que les Architectes appelloient *Terrenam cruſtam*, *Teſtaceam*, *Lapideam* : car aucuns deſdits Pavez, tant hauts que bas, tant couverts que découverts, eſtoient encrouſtez par-deſſus de ſimple Terris, dont la matiere s'appelloit *Terra materina*, laquelle ils rendoient par certaine induſtrie, dure comme Pierre. Les autres eſtoient couverts de Briques ou Carreaux de terre cuite, de diverſes couleurs & figures, qui ſont encore frequentes aux baſtimens d'aujourd'huy : & les autres de Pierre naturelle, comme de Marbre, ou autre nature de Pierre, partagées par carrez, lozanges, ou autres figures.

5. Quant aux Carreaux ſoit de Terre cuite ou de Pierre, ils ſe diviſoient generalement en grands & petits. Les grands eſtoient comme de quatre pouces de face & au-deſſus, juſques à quatre & cinq pieds. Les petits eſtoient moindres de quatre pouces, & il s'en trouvoit de non plus gros qu'une féve. Les grands s'appelloient *Teſſara* ou *Teſſella*. Et les Pavez qui en eſtoient faits, *Pavimenta Teſſellata*. Les petits ſe nommoient *Sectilia*, & il y en avoit de deux façons : car les uns eſtoient ſans peinture ny couleur, ſinon celle qui leur eſtoit naturelle. Les autres eſtoient colorez & comme eſmaillez par le feu en la ſurface qui devoit paroiſtre eſtant mis en œuvre. Les Pavez faits de petites pieces non peintes, s'appelloient *Pavimenta ſegmentata*, que nous appellons Pavez de Marqueterie : à la difference de ceux qui eſtoient faits de pieces peintes & eſmaillées que l'on nommoit *Pavimenta Muſiva*, en François, Pavez à la Moſaïque. Que ſi outre la peinture ces petits Carreaux eſtoient gravez de diverſes figures, les Pavez qui en eſtoient faits, avoient encore de ſurplus le nom de *Emblemata vermiculata*.

6. Voilà tout ce qui dépend des Pavez faits dans édifices. Quant à ceux de dehors, ils conſiſtent principalement és Ruës des Villes, que le Juriſconſulte Ulpian appelle *Vias urbicas* : & aux Grands Chemins des champs, qu'il nomme *Vias ruſticas*. La difference deſquels, giſt principalement en la ſurface & plus haute partie d'iceux : car à Rome on pavoit par-deſſus de grands Carreaux, ſignifiez ſous le nom de *Silices* : Mais aux champs, ſoit par l'Italie, ou par les Provinces, il s'en trouve de l'une & de l'autre façon : car il y en a, dont la ſurface eſt faite de grands Carreaux, comme les Voyes d'Appius & de Domitien. Quant aux autres, quoy qu'ils fuſſent tous garnis au-dedans de gros Cailloux : ſi eſt-ce qu'ils n'ont pour matiere de leur ſurface que ces menus Cailloux, que nous avons dit eſtre cenſez & reputez pour Gravois, à cauſe de la petiteſſe de leur corps.

DE LA DIVISION DES PAVEZ EN leurs parties, & premier de ceux qui ſe faiſoient ſur eſtages de Charpenterie.

CHAPITRE XIII.

1. *En la diviſion de Pavez en leurs parties giſt principalement la forme des Grands Chemins.*
2. *Diviſion generale des matieres des Pavez (en interieures & exterieures.*
3. *En quelle façon ſe poſoient les Pavez ſur Charpenterie.*
4. *Fougere ou Paille jettée ſur les planchers pour les défendre de la Chaux.*
4. *Premiere couche de Maſſonnerie dite* Statumen.
6. *Seconde couche appellée* Rudus.
7. *Troiſiéme nommée* Nucleus, *& quatriéme* Summa Cruſta.
8. *Eſpaiſſeur des quatre couches.*

1. C'Est principalement en ces diſcours de la diviſion des Pavez en leurs parties, que la forme des Pavez, & par conſequent des Grands Chemins de l'Empire paroiſtra en ſon naturel : d'autant que nous y verrons mettre & agencer les Matieres deſquelles ils ſont compoſez par certain ordre, tant en longueur, largeur, que profondeur : auquel ordre & agencement conſiſte la forme & la façon deſdits Pavez.

2. Nous commencerons ce qui eſt des parties des Pavez par la

Digitized by Google

profondeur d'iceux ; & dirons, qu'en gros leſdites parties ſe diviſent en interieures & exterieures. Nous ferons premierement l'Anatomie des interieures : & montrerons par la diverſité d'icelles, avec quelle curioſité les anciens Grecs & Romains faiſoient conſtruire & fortifier les Pavez de leurs édifices : le tout à force d'argent, & ſans y rien eſpargner.

3. Pour ce faire, nous entamerons ce diſcours par les Pavez faits ſur eſtages de Charpenterie, qu'ils appelloient *Contignata Pavimenta* ; & les eſtages, *Contignationes*. Le premier artifice des Ouvriers eſtoit de faire en ſorte, que nulle partie de leur Pavé ne s'advançaſt ſur les murailles : mais que l'ouvrage entier demeuraſt aſſis & ſuſpendu ſur la Charpenterie : de peur que le bois de la Charpenterie venant à ſe retirer par ſéchereſſe, ou à s'affaiſſer par le poids, la Maſſonnerie demeurant en eſtat ; ne ſe fiſſent neceſſairement des fentes & ouvertures au Pavé tout le long de ladite Maſſonnerie, ce que Vitruve nous donne à entendre, quand il dit : *In contignationibus diligenter eſt animadvertendum, ne quis paries qui non exeat ad ſummum, ſit exſtructus ſub Pavimentum, ſed potiùs relaxatus ſuprà ſe pendentem habeat coaxationem. Cum enim ſolidus exit, contignationibus areſcentibus, aut pandatione ſidentibus, permanente ſtructuræ ſoliditate, dextra aut ſiniſtra ſecundum ſe facit in pavimentis neceſſario rimas.* Lib. 7. c. 1.

4. Quant aux planchers qu'ils appelloient *Coaxationes* ou *Coaſſationes*, ils les faiſoient de planches de certaine eſpece de Chêne, que les Latins appellent *Eſculus*, à cauſe qu'elles ſont moins ſujettes à ſe retirer & cambrer. Et meſme pour les défendre contre la force & la vapeur de la Chaux qui ſe mêle parmy les matieres que l'on jette deſſus, ils les couvroient d'un lit de fougere, s'ils en pouvoient récouvrer : ſinon ils ſe ſervoient de paille comme les Laboureurs ſous leurs tas de bled, de peur que le Grain n'attire l'humidité & le rélant de la terre. Ce qu'ils appellent du Souſtré, comme qui diroit *Subſtratum*. Voicy comme Vitruve parle de ce premier lit : *Coaxationibus factis, ſi erit filix, ſi non, palea ſubſternatur, uti materies ab calcis vitiis defendatur.* Ibidem.

5. C'eſtoit ſur ce premier lit de Fougere ou de Paille que les Ouvriers venoient à poſer & aſſeoir leur Maſſonnerie par quatre diverſes couches : dont la premiere eſtoit compoſée de Pierres ou Cailloux tenans de la forme ronde, alliez enſemble avec Chaux & Ciment dont le moindre pouvoit emplir la paume de la main. Cette couche premiere de Maſſonnerie ſe nommoit *Statumen*, que nous pouvons dire en noſtre vulgaire, le Pied, ou la fondation de l'ouvrage. Car encore que ce mot ait pluſieurs ſignifications : comme d'un pieu ou eſchalas, un Travail à ferrer chevaux, & autres, que je paſſe ſous ſilence : Si eſt-ce que dedans Vitruve, *Statumen id di-*

Digitized by Google

citur omne, quod ad ſuſtinendum aliud corpus aut materiam ſubſternitur; aut pro ſtrato ſubjicitur : c'eſt-à-dire, que l'on nomme *Statumen*, tout ce qui ſert à ſouſtenir un autre corps, ou qui eſt couché ſous une autre matiere pour la porter. Ce que j'appelle Pied ou fondation, d'autant que Varron dit, que tout ce qui ſe fait pour ſervir d'appuy & de fondement à quelque choſe, ſe peut appeller du nom de Pied, *Standi fundamentum Pes : & qui fundamentum inſtituit, Pedem ponit.* Et de fait pour montrer que ce *Statumen* peut eſtre dit du nom de fondement, ou fondation, je produiray une Inſcription antique, portant qu'un Gouverneur de Province nommé Fabius Maximus à réfait & réparé les Voyes d'Hercule, qui ſont au Royaume de Naples, à commencer dés le fondement. Or que ſeroient ces fondemens en un Chemin, ſinon cette Couche premiere dite *Statumen*, qui ſouſtient toutes les autres ? Voicy l'Inſcription qui vous en fera foy.

FABIVS MAXIMVS. V. C. RECT. PROV.
Grut. P. † S. PR. VIAS. HERCVLIS. OB. TERR
150. 9. AEMOTVS. EVERSAS. RESTITVIT. A. FVN
DAMENTIS.

Pline appelle les Pierres dont on compoſoit le Pied de la Maſſonnerie de ces Pavez, *Globoſum lapidem* : & Vitruve la façon de les mettre en œuvre en cette couche premiere de Maſſonnerie, *Statuminare. Tunc inſuper Statuminetur*, dit-il, *ne minore ſaxo, quam qui poſſit manum implere :* comme s'il diſoit, lors ſur la fougere ſoit mis le Pied ou la fondation de l'œuvre, qui ſoit compoſée de Pierres, dont les moindres puiſſent emplir la main.

6. Suivoit en aprés la ſeconde couche de Maſſonnerie, qui ſe faiſoit de pluſieurs Moilons ou Pierrailles caſſées & mélées avec de la Chaux, leſquelles Iſidore appelle *Rudus Rudi*, auſſi-bien que *Rudus Ruderis* : car il en parle ainſi : *Rudos, Artifices appellant lapides contuſos, & calci admixtos, quos in Pavimentis faciendis ſuperfundunt. Unde & rudera dicuntur.* Que ſi telle Matiere eſtoit faite de Pierres fraichement concaſſées & briſées, & qui n'euſſent encore eſté miſes en œuvre, ils appelloient cette matiere *Rudus novum* : & méloient à trois parties d'icelle, une quatriéme partie de Chaux vive : Mais ſi telle Matiere provenoit des démolitions des maiſons, que nous appellons en Campagne des Décombres, & que déja elle euſt eſté miſe en œuvre, elle s'appelloit *Rudus Redivivum.* On méloit deux parties de Chaux contre cinq de telle matiere, & appelloit-on l'application d'icelle, *Ruderationem* : qui ſe faiſoit à coups de Hie ou de battoir, pour l'affermir, eſgaler & applanir. Et il falloit que tout ce terraſſement ou compoſition tant de Cailloux que Décombres, eût au moins neuf pouces

pouces d'eſpaiſſeur, après avoir eſté ſuffiſamment battu & maſſivé. Ce que l'on peut apprendre de Vitruve, qui en parle ainſi. *Statuminationibus indactis ruderetur. Rudus ſi novum erit, ad tres partes una calcis miſceatur. Si redivivum fuerit, quinque ad dulm mixtiones habeant reſponſum. Deindè Rudus inducatur, & vectibus ligneis decuriis inductis crebiter pulſatione ſolidetur : & id non minùs pinſum abſolutum craſſitudine ſit dodrantis.*

7. Sur ce Terraſſement ou Ruderation, on faiſoit un Ciment pour troiſiéme couche, lequel on compoſoit de Briques, Teſts de pots, ou Tuiles battuës, mélées avec de la Chaux. Ce Ciment ou compoſition ſe faiſoit d'une partie de Chaux contre trois de Tuile battuë. On l'eſtendoit ſur la Ruderation comme une couche molle & délicate, pour recevoir ſur elle la quatriéme couche du Pavé qui ſervoit de derniere couverture à l'œuvre entier : à cauſe dequoy on la nommoit *Summam cruſtam*, comme qui diroit la crouſte ou la ſurface de deſſus. C'eſt donc à bon droit, que par certaine comparaiſon tirée de la Nature, les Architectes donnoient à la troiſiéme couche de leur Maſſonnerie le nom de *Nucleus*, qui ſignifie proprement, ce qui eſt de plus tendre & de bon à manger dans les noix, les amandes, & les os des autres fruits à noyaux.

Cette comparaiſon n'eſt pas hors de propos : car tout ainſi que ce qui eſt tendre, & bon à manger és noix, amandes, & autres eſpeces de noyaux, eſt enclos entre deux eſcailles dures, qu'il faut rompre à force, ſi on en veut tirer ce qui eſt dedans, conformement à ce vers de Plaute, *In Curcul.*

Qui è nuce nucleum eſſe vult, frangat nucem.

Ainſi cette couche de ciment que les Architectes appellent *Nucleum*, eſt la plus tendre & la plus molle partie du Pavé : qui s'encloſt & s'enferme entre deux plus fermes & plus dures, qui ſont la Ruderation par-deſſous, & les Carreaux de la derniere couche par-deſſus.

8. Au reſte, il falloit que le lit de Ciment, avec les Pavez ou carreaux que l'on couchoit deſſus, euſſent enſemble ſix pouces d'eſpaiſſeur, pour avoir une fermeté & ſolidité parfaite. Ce que Vitruve nous apprend en ces mots, qui ſervent de preuve à tout ce que nous avons dit cy-deſſus de cette quatriéme couche. *Inſuper ex teſta nucleus inducatur, mixtionem habens ad tres partes unam calcis : uti ne minore fit craſſitudine pavimentum digitorum ſenum.* Par ce moyen la ſtructure entiere de tels Pavez, tant en parties interieures, qu'exterieures eſtoit de quinze pouces d'eſpaiſſeur, qui eſtoit une grande charge ſur un ſimple plancher. *Vitru. lib. 7. cap. 1.*

Digitized by Google

DES PAVEZ FAITS EN TERRASSES, qu'en Architecture on appelle *Subdialia Pavimenta.*

CHAPITRE XIV.

1. *Les Grecs Inventeurs des Terraſſes ou Pavez découverts.*
2. *En quelles Regions ces Pavez ſont commodes ou incommodes.*
3. *Que les Pavez en Terraſſes ſe poſoient ſur doubles planchers.*
4. *De diverſes couches dont leſdites Terraſſes eſtoient compoſées.*
5. *D'une couche extraordinaire faite de larges Tuiles.*
6. *Des deux dernieres Couches deſdites Terraſſes, & de la Pente qu'on leur donnoit pour l'eſcoulement des pluyes.*
7. *Moyen pour empeſcher que les Bruïnes fonduës ne pénétraſſent les Pierres ou Carreaux des Terraſſes.*

1. LEs Grecs ont eſté les premiers Inventeurs des Pavez qui ſe faiſoient dans les Maiſons, & de ceux que l'on faiſoit és plus hauts eſtages d'icelles pour ſervir de couverture, que les Architectes appellent *Subdialia pavimenta*, & que les Interprétes de Vitruve & de Pline appellent des Terraſſes ou Platteformes.

2. Ces pavez ſont de bonne invention és Regions chaudes, mais dangereux où l'eau de pluye géle en Hyver : pour ce que les entablemens de Charpenterie ſur leſquels ils ſont aſſis, venant à s'enfler par trop d'humeur, ou ſe retirer par trop de haſle, ou bien à s'affaiſer par trop de poids, les Pavez en ſont bien-toſt empirez & endommagez. C'eſt pourquoy on y travailloit avec plus d'eſtoffe & de façon qu'aux autres : comme Vitruve nous le dit en ces mots. *Sub Dio maximè idonea facienda ſunt Pavimenta : quod contignationes humore creſcentes, aut ſiccitate decreſcentes, ſeu pandationibus fidentes, movendo ſe, faciunt vitia Pavimentis.* Pline en dit preſque de meſme. *Subdialia Græci invenêre, talibus domos contegentes, facili tractu & repente : ſed fallaci, ubicumque imbres gelant.*

Lib. 7. cap. 1.

Lib. 36. cap. 25.

3. Pour remedier à ces inconveniens, ils faiſoient ſur l'entablement de la Maſſonnerie un double pancher, que Pline appelle *binas Coaſſationes*, pour ſervir de double défenſif contre l'incommodité de l'air, & le fardeau des Matieres que l'on jettoit deſſus. Car après avoir

Digitized by Google

eſtendu un lit de Planches ſur les ſolives, ils en poſoient encore un autre par-deſſus en travers, qu'ils faiſoient tenir avec des gros & longs cloux : afin que l'entablement fuſt comme doublement armé & défendu, & que les planches bien cloüées ne vinſſent à ſe déjetter & gauchir. C'eſt ainſi que Vitruve enſeigne à le faire, quand il dit. *Cum coaxatum fuerit, ſuper altera coaxatio tranſverſa ſternatur, claviſque fixa, duplicem præbeat contignationi loricationem.*

4. Quant au reſte, ils le gouvernoient quaſi de la meſme maniere qu'és Pavez faits à couvert : Car ayant fait ſur le plancher un lit de Fougere ou de Paille, ils poſoient par-deſſus leur premiere couche de Maſſonnerie, telle que nous l'avons deſcrit cy-deſſus. Pline parle ainſi de ces deux premieres parties, traitant *De Pavimentis Subdialibus, Imo & Filice aut Palea ſubſterni melius eſt, quo minor vis càlcis perveniat. Neceſſe eſt & globoſum lapidem ſubjici.* Ils faiſoient pour ſeconde Couche un terraſſement ou Ruderation nouvelle : à deux parties de laquelle ils méloient une partie de Chaux vive, pour rendre les ouvrages plus durables contre les pluyes & humiditez : & il falloit que ce *Rudus novum*, avec le *Statumen*, euſſent au moins un pied d'eſpaiſſeur, après avoir eſté bien battu & maſſivé, ſelon le precepte de Vitruve. *Ruderi novo tertia pars teſtæ tunſæ admiſceatur.* Et peu aprés, *Statuminatione facta rudus inducatur : idque pinſum, abſolutum ne minus pede ſit craſſum.* *Lib. 36. nat. Hiſt. cap. 25.*

5. Ceux qui vouloient plus ſeurement défendre la Charpenterie des humiditez du Ciel, faiſoient mettre de ſurcroiſt par-deſſus ces deux terraſſemens, un lit de Tuiles plattes de deux pieds de face, enclavées les unes dans les autres par petites feuillures d'un doigt de large, entaillées dans l'eſpaiſſeur d'icelles, qu'ils appelloient, *Exciſos canaliculos digitales.* Puis enduiſoient les jointures de Chaux détrempée avec huile, laquelle venant à s'endurcir entre les jointures, l'eau, ny autre liqueur ne pouvoit penetrer à travers.

6. Sur ces Tuiles ainſi unies & agencées, ils eſtendoient leur couche de Ciment qu'ils appelloient *Nucleum*, ou *Mortarium*, fait de deux parties de Chaux, contre cinq de Tuile battuë : & l'affermiſſoient à coups de Pilons ou Battoirs. Finalement ils poſoient là-deſſus, tel Pavé que bon leur ſembloit, ſoit de grandes Lozanges de Pierres, ou Carreaux de terre cuite, qu'ils appelloient *Teſſeras* : ſoit de certaines petites Briques appointées par les bouts en forme d'eſpy, & couchées ſur leur coſté qu'ils nommoient *Spica*, ou *Spicata Teſtacea* : Le tout aſſis de telle ſorte ſur ladite couche de Ciment, qu'ils donnoient toûjours deux pouces de Pente au Pavé ſur dix pieds de longueur, pour faire eſcouler les pluyes par les goutieres. Ce que le meſme Vitruve comprend en ce peu de mots. *Cum fuerit ita perſtructum, ſupra Nucleus inducatur : & virgis cedendo ſubigatur. Supra autem ſive* *Lib. 7. cap. 1.*

è teſſera grandi, ſive ex ſpica teſtacea ſtruatur. Et peu devant parlant de la Pente, *Faſtigium habens in pedes denos, digitos duos.*

7. Pour plus grande conſervation de l'œuvre entier à l'encontre des bruïnes & gelées, qui ſe pouvoient mettre entre les joints des Carreaux, ils mettoient tous les ans par-deſſus, avant que l'Hyver commençaſt, de la lie d'huile, ou du marc d'Olives, qu'ils appellent *Fraces* : duquel la terraſſe eſtant ointe & abbreuvée, elle ſe trouvoit ſuffiſante pour empeſcher que les bruïnes n'y peuſſent pénetrer ny mal faire.

DES PAVEZ DES MAISONS QUI SE faiſoient à raiz de Chauſſée.

CHAPITRE XV.

1. *De deux ſortes de Sol*, Perpetuò ſolidum, & congeſtitium.
2. *De la maniere de les préparer chacun ſelon ſa nature & des Inſtrumens qui ſervoient à ce faire.*
3. *Des Pilotis appellez* Fiſtuca, *& des diverſes ſignifications de ce mot.*
4. *Des Couches diverſes que l'on jettoit ſur le Sol affermy.*

C'EST ainſi que les anciens Architectes de Grece & d'Italie ſe gouvernoient à faire les Pavez ſur les eſtages des Maiſons. Quant à ceux qu'ils faiſoient à raiz de chauſſée, la premiere choſe qu'ils conſideroient, c'eſtoit le plan, ou le Sol, ſur lequel il ſe devoit aſſeoir : d'autant que ſi le Sol eſtoit par tout ferme & ſolide, qu'ils appelloient *Perpetuò ſolidum*, il n'y avoit autre choſe à faire, ſinon à l'unir, applanir & égaler : & appelloient cela, *Exæquare, coæquare, vel librare.* Si le Sol n'eſtoit tel : mais qu'il fut pour le tout, ou en partie en place humide, ou lieu croulant, & comblé de terraſſes tremblantes & décombres ramaſſées, ils l'appelloient *Solum congeſtitium*, lequel avant toutes choſes ils faiſoient ſolider & affermir par le Cylindre ou le Battoir, & quelquefois par Pilotis enfoncez au dedans.

2. Le Cylindre eſtoit une pierre aſſez groſſe, lourde, & peſante, arondie comme au tour, à la façon de celles dont on ſe ſert à faire les huiles : ou bien comme ces Rouleaux avec quoy les Laboureurs roulent leurs champs en avoine, afin de les rendre à faux courante. Quant au Battoir, c'eſt ce qu'ils appelloient *Paviculam*, à cauſe que cela ſervoit à pavir ou frapper. Et c'eſt ce qu'en Champagne on appelle

Digitized by Google

une Batte compoſée d'un morceau de bois d'un pied de longueur, & demy pied ou environ de largeur & d'eſpaiſſeur, allié à un long manche à demy penchant : à raiſon duquel Pline donne quelquefois à tout l'inſtrument, le nom de *Virga*, & Vitruve de *Vectis ligneus*. C'eſt avec ces inſtrumens meſmes que les Laboureurs affermiſſoient les aires de leurs granges : ainſi que l'on peut juger par ces mots de Caton. *Aream Cylindro aut Pavicula coæquato :* Et en autre endroit, *deindè coæquato, & paviculis verberato.*

Lib. de re Ruſt. cap. 129.

3. Quant aux Pilotis que l'on enfonçoit és lieux croulans & mal-aſſeurez, les Architectes Romains les appelloient *Fiſtucas*, ce que l'Interpréte de Vitruve nomme des Palis, avec leſquels on a de couſtume de baſtir ſur, & és environs des eaux. On tient que ce mot de *Fiſtuca* eſt venu aux Pilotis, de l'engin ou inſtrument avec lequel on les enfonçoit dans terre, que l'on appelle proprement en Architecture *Fiſtucam*, d'où vient le verbe *Fiſtucare*. Les François appellent cet inſtrument une Hie : d'où pareillement les Interprétes de Pline & de Vitruve on fait le verbe Hier, pour frapper & enfoncer un Piloti. C'eſt ce qu'on voit faire à Paris és ouvrages des Ponts ſoit de bois ou de pierre. Car on leve par engin & à force de bras, un morceau de bois le long d'un fuſt dreſſé à plomb : qui venant à tomber & retomber ſur les teſtes des Pilotis, les enfoncent peu à peu juſques à une juſte profondeur. On donne encore le nom de *Fiſtuca*, à cet inſtrument à deux anſes, dont les Paveurs ſe ſervent pour battre, unir, & affermir leur ouvrage. Au reſte les pavez aſſis & poſez ſur pilotis, ſont ceux que les Latins appellent *Cannea Pavimenta :* ſuivant le teſmoignage de Marius Parmenſis, qui dit, *Latini fiſtucas ſubjiciendo, cannea pavimenta nuncuparunt.*

In Lexico de partibus ædium lib. 2. cap. 1. In verbo Pavimentum.

4. Le Sol eſtant affermy & battu à ſuffiſance, on jettoit par-deſſus les meſmes materiaux que ſur les eſtages ou planchers, & les couchoit-on les uns ſur les autres en meſme ordre que nous avons déduit cy-deſſus : ſçavoir des Cailloux au premier rang, des Décombres au ſecond, & du Ciment au troiſiéme : trois Couches que les Latins appellent *Statumen*, *Rudus*, *Nucleum :* & ſi on temperoit ces deux dernieres avec de la Chaux, par meſme raiſon & proportion que ſur les Planchers. *Si plano pede erit ruderandum* (dit Vitruve) *quæratur ſolum ſi ſit perpetuò ſolidum, & ita exæquetur, & inducatur cum ſtatumine rudus. Si autem omnis, aut ex parte congeſtitius locus fuerit, fiſtucationibus cum magna cura ſolidetur.* Cela fait, il ne reſtoit plus qu'à poſer & aſſeoir par-deſſus la derniere Couche, que proprement on appelle le Pavé : des diverſes eſpeces duquel, nous traiterons en temps & lieu.

Digitized by Google

DU PLAN, OU SIEGE QUE L'ON PREparoit pour aſſeoir les Materiaux des Grands Chemins, & de la diverſité d'iceux.

CHAPITRE XVI.

1. *Par la comparaiſon des Pavez des édifices, il faut faire recherche du Pavé des Grands Chemins des champs.*
2. *Divers plans & aſſiettes des parties d'un meſme Chemin.*
3. *Deux plans les plus rares.*
4. *Des Chemins conduits à travers des Montagnes fenduës.*
5. *Deux ſortes de Chemins fendus. Premiere ſorte.*
6. *Seconde ſorte : Alpes ouvertes par Hannibal.*
7. *Roche ouverte par Appius Cæcus, & autres par Cl. Poſthum. Dardanus.*
8. *Roches des Alpes ouvertes par Auguſte : Chemins percez en forme de caverne.*
9. *Deux Chemins ſouſterrains, l'un en Egypte, l'autre en Babylone.*
10. *Voyes ſouſterraines en Italie.*
11. *Deux Voyes ſouſterraines au territoire de Naples. Premiere Voye.*
12. *Autre Voye percée entre Pouſſol & Naples.*
13. *Un Roy & un Viceroy de Naples, qui ont fait travailler audit Chemin percé.*
14. *Conjecture ſur l'Auteur dudit chemin.*
15. *Deux autres chemins percez faits par Agrippa.*
16. *Aux chemins percez il n'eſtoit beſoin d'autres matieres que du Roc.*

1. TEL eſt donc le ſoin & l'artifice, duquel les Architectes ſe ſervent, tant pour préparer un plan, que diſpoſer ſur iceluy les Matieres interieures des Pavez domeſtiques, ſoit ſur eſtages, ſoit à raiz de chauſſée. Il faut maintenant voir, ſi ceux qui ſe méloient de faire les Grands Chemins, ne ſe ſervoient pas de la meſme diligence & artifice, tant en pavant les Ruës de la Ville de Rome, que les Grands Chemins des champs. Quant au Pavé de la Ville, nous en parlerons ailleurs plus commodement ; & traiterons pour le preſent des préparations qui ſe faiſoient pour les Chemins champeſtres.

2. Or eſt-il ainſi qu'ils ſe trouvent aſſis ſur divers plans, ſelon la diverſité des lieux par leſquels ils ſont conduits : Car on voit en un meſme Chemin, aucuns endroits enfoncez entre deux terres, com-

Digitized by Google

me entre deux hautes murailles, ou creuſez à travers les entrailles des Rochers & des Montagnes, ainſi que profondes & obſcures cavernes. Autres endroits ſont plains & unis : & ſont avec les terres voiſines qui les bordent de part & d'autre, une ſuperficie toute égale. Les autres ſont haut montez ſur les champs voiſins, à guiſe de levées, terraſſes, ou remparts de Ville : & les autres ſont poſez ſur le penchant des Montagnes : de maniere que d'un coſté ils ſont plus bas, & d'autre coſté plus hauts, que les terres qui les coſtoyent. Voilà les quatre ſortes de plans, ſur leſquels les Grands Chemins ſont aſſis : dont les uns ſont plus rares, les autres plus frequents.

3. Les plus rares ſont ceux qui ſont enfoncez au-deſſous de la ſurface des Terres. D'autant que pour en venir à bout, il falloit fendre ou percer les Montagnes pour leur ouvrir le paſſage. Ce qui eſtoit de grande dépenſe, pour la quantité des terres qu'il falloit remuer : ou la dureté des Roches qu'il falloit tailler.

4. J'appelle Montagnes fenduës, celles que l'on ouvroit & découvroit du haut au bas, pour bailler paſſage au Chemin : & qui de part & d'autre tiennent la largeur dudit Chemin comme encloſe entre deux remparts ou hautes murailles. C'eſt de ces Voyes fenduës, que Strabon parle par admiration, quand il dit : *Cernere licet ſtratas in agro Vias exciſis ad hæc collibus.* Telles eſtoient certaines Voyes creuſes & profondes au territoire des Privernats en Italie : leſquelles on dit eſtre d'autant plus aſſeurées pour ceux du pays, comme elles ſont dangereuſes & incertaines aux Eſtrangers qui voudroient y entrer à main armée : D'autant qu'elles ſont coupées entre deux hautes rives, du deſſus deſquelles, les habitans dudit territoire peuvent accabler leurs ennemis à coups de pierres : n'y ayant autre accès dans le pays qu'entre ces précipices, à la miſericorde deſquels, il faut paſſer en y entrant. Baptiſte Albert nous dépeint ces Voyes profondes en cette façon : *Sunt qui putent agrum Privernatem eſſe tutiſſimum : quod eum profundæ viæ quaſi demerſæ foſſæ perſecent, ingreſſu ambiguæ, progreſſu incertæ, & minimè tutæ, ripis exſtantibus, undè hoſtis facilè poſſit obteri.*

Lib. 5. Geograph.

Lib. 4. de re ædificatoria. c. 5.

5. Or y avoit-il deux ſortes de tels Chemins fendus : Car aucuns eſtoient entamez dans Terre ou Aréne, facile à chever & remuer : en tels endroits, l'ouverture eſtant faite de profondeur competante, il falloit affermir le Sol, & préparer le plan, pour recevoir les meſmes Matieres, qui s'employoient en lieu plain & uny.

6. Que ſi ouvrant une Montagne, il ſe rencontroit un Rocher ; c'eſtoit lors que le courage & la puiſſance Romaine ſe faiſoit paroître : Car ſans quitter l'ouvrage commencé, ils entamoient le Roc à coups de ciſeaux, & ſe faiſoient paſſage quaſi malgré la Nature à force de gens & d'argent. Telles ſont pluſieurs Voyes taillées dans

les Alpes, l'une deſquelles on dit avoir eſté faite par Hannibal, pour paſſer de la Gaule en Italie : ayant ouvert une Roche inacceſſible, non tant par le Fer, que par le Feu & le Vinaigre qu'il jetta deſſus, comme Livius le raconte en ces mots : *Cum cedendum eſſet ſaxum, arboribus circa immanibus dejectis detruncatiſque, ſtruem ingentem lignorum faciunt, eamque, cum & vis venti apta faciendo igni coarta eſſet, ſuccendunt : ardentiaque ſaxa infuſo aceto putrefaciunt, ita torridam incendio rupem ferro pandunt, &c.*

Liv. lib. 21.

7. Mais pour retourner à nos Romains, Appius eut un Rocher quaſi tout pareil à combatre près de la ville de Terracine, qui bouchoit le paſſage à ſon entrepriſe. Pour la continuation de laquelle il fit faire une ouverture dans ledit Rocher à coups de ciſeaux & de marteaux : continuant ſon chemin de plain pied juſques au rivage de la Mer à travers le Roc, ſur la longueur de cent pieds, & largeur de quinze. De ſorte que le paſſant eſtonné, contemple une ſeule pierre ſous ſes pieds de la longueur & largeur deſſuſdite, paroiſſant comme un grand pavé d'une piece, muny de part & d'autre de certains bords eſpargnez de la meſme roche, large de deux pieds, & relevez ſur le ſol du chemin de pareille hauteur, pour y aller à pied ſec en temps de pluye. Auſquels bords, ſont jointes & rangées autres pierres de dix pieds en dix pieds, en forme de piedeſtal, de hauteur ſuffiſante pour monter en caroſſe ou à cheval, ou pour en deſcendre ſans peine : le tout enclos entre deux murailles très-hautes, faites de la matiere meſme du Roc, liſſées & polies comme tables de marbre : & diviſées de dix pieds en dix pieds par pluſieurs eſtages ou moulures, chacune deſquelles eſt chargées d'inſcriptions, gravées avec telle proportion & ſymmetrie que les lettres des eſtages plus hauts (quoy que beaucoup plus grandes que celles des plus bas) paroiſſent neantmoins de pareille grandeur, racourcies par la diſtance du lieu, & par l'eſtenduë du rayon Viſuel. Cyprianus Eicovius docte Allemand, qui a vû & conſideré la fente de ce Rocher, eſt celuy qui nous la dépeint en cette forme, quand il dit : *Appia Via, ſilice ſtrata, viatorem detinet ſtructura ſua eximia, & conſideratione reliquiarum antiquarum : atque in primis ubi in planum & rectum Scalptris ferreis ad littus in Terracinenſi promontorio exciſa eſt ex duriſſima caute. Stupet ſpectator admirabundus rectæ viæ planum unius ſaxi pavimentum, ſub pedibus porrectum per paſſus plus minùs viginti in longitudinem, ac trinis ferè paſſibus in latitudinem : munitum quidem, ut Appia tota fuit, ab utroque latere Lymbis bipedali latitudine eminentioribus, qui viatori peditи ſemitam ſiccam præſtabunt. Quibus adjecti lapides eminentiores, veluti baſes quædam, per decimum quemque pedem, è queis in vehicula vel equos ſcanſio fieret commodior. Quis non miretur ſolidum ex eadem candenti rupe parietem explanatum in ſummam altitudinem, quam per pedem decades multas, characteribus numerorum magnis, ſingularum*

In deliciis Italiæ.

decem

decempedarum diſtantia ſculptis, curioſa Vetuſtas poſteris demonſtrare voluit? Quem non delectatione afficeret graphicotera characterum illa Symmetria proportioque? qui æquè magni à longè in altiſſimi parietis ſummitate, ac in imo intuentium oculis occurrunt.

Telle eſt une Roche fenduë de main d'homme, en un lieu dit Theopolis près de Ciſteron, que Claudius Poſthumus Dardanus homme illuſtre, qui a eſté honnoré des plus belles charges de l'Empire, fit ouvrir, coupant la roche de part & d'autre en pluſieurs endroits : qui fut dite du nom de *Petra Scripta*, à cauſe de l'Inſcription ſuivante qui y eſt engravée : & qui nous rend teſmoignage de ce que deſſus.

CL. POSTHVMVS. DARDANVS. VI. NP. ET. PA
TRICIAE. DIGNITATIS. EX. CONSVLARI. PRO
VINCIAE. VIENNENSIS. EX MAGISTRO. SCRI
NI. LIB. EX. QVAEST. EX. PRAEF. PRAET. GALL. ET.
NEMA..... GALLACIAE. ET INL. FEM. MATERFAM.
EIVS. LOCO. CVI. NOMEN. THEOPOLI. EST.
VIARVM. VSVM. CAESIS VTRINQVE. MON
TIVM. LATERIBVS. PRAESTITERVNT. MVROS.
ET. PORTAS. DEDERVNT. QVOD. IN. AGRO.
PROPRIO. CONSTITVTVM. TVENTIONI. OM
NIVM. VOLVERVNT. ESSE. COMMVNE. ADNI
TENTE ET. IANV. INL. CON. AC. FRATRE. ME
MORATI. VIRI. TI. LEPIDO. EX. CONSVLARI.
GERMANIAE. PRIMAE. EXMAG. MEMORI.
EXCON. RERVM. PRIVAT. VT. ERGA. OMNI
VM. SALVTEM. EORVM. DEVOTIONIS.
PVB. STENED... T. VEN. SARO... SS.

Grut. 151. 6.

8. Telles ſont dans les Alpes pluſieurs Voyes ouvertes par Auguſte, deſquelles nous avons fait mention au Livre précedent, & pluſieurs autres chemins que je paſſe ſous ſilence, pour venir à ceux, leſquels par une merveille encore plus grande, paſſoient à travers des Montagnées percées, ouvertes par les deux extremitez ſeulement, & quant au reſte couvertes & voutées en forme d'une longue & eſtroite caverne.

9. L'Antiquité a fait grand eſtat de certaines Voyes ſouſterraines ; l'une deſquelles eſtoit en la ville de Thebes à cent portes, de telle longueur & largeur, que les Rois d'Egypte pouvoient faire ſortir leur armée de ladite Ville, ſans que les Citoyens en ſentiſſent le vent. L'autre eſtoit en la ville de Babylone, inventée & parfaite par une Princeſſe Medoiſe : & par elle conduite par une voute de pierre & de bitume par deſſous le canal de l'Euphrate, l'un des plus grands Fleuves du Monde : afin d'avoir commodité d'aller par cette Voye racourcie de l'un des Palais royaux à l'autre, ſans eſtre veüe ny apperceüe des habitans de ladite Ville.

Philoſtra. in vita Apollonii.

10. Mais qui conſiderera ce que l'Italie peut montrer en ce genre d'ouvrage, il y trouvera bien d'autres merveilles : d'autant qu'il n'y a pas une ſeule Voye, mais pluſieurs, qui ſont taillées dans des Roches vives d'une longueur & eſtenduë admirable. Je paſſe ſous ſilence celle que Veſpaſien fit percer à travers l'un des bras de l'Apennin, pour continuer la Voye Flaminienne interrompuë en cet endroit, d'autant que nous en avons parlé ſuffiſamment au Livre précedent.

11. Mais ſur toutes les autres ſont à conſiderer deux Voyes ſouſterraines au territoire de Naples, dont l'une tendoit de Bayes en la ville de Cumes, qui avoit ſon entrée aſſez eſtroite. Ceux qui ſe vantent d'y avoir eſté en ces derniers ſiecles, diſent qu'ayant fait quatre-vingt pas de chemin, il ſe trouve un lieu quadrangulaire, creuſé dans le Roc en forme d'une chambre de quatorze pieds de long, & huit de large : & que vis-à-vis de l'entrée, il y a un Roc relevé en forme d'un lit. Que le pavé & les coſtez ſont encore marquetez d'Azur & nacre de perle : & tiennent que c'eſt la Caverne tant rénommée de la Sibylle, dont Virgile fait mention au ſixiéme livre de ſon Eneïde. Cette Grotte du commencement n'avoit point d'iſſuë, & ſe terminoit par pluſieurs autres lieux creuſez & ciſelez dans le Roc, eſquels on a fait quelque forme de Chapelle. Mais Agrippa gendre d'Auguſte, qui a excellé ſur tous és entrepriſes qui touchent les Grands Chemins, fit encore en cet endroit paroiſtre la grandeur de ſes richeſſes & de ſon courage : Car ayant fait couper la Foreſt tant rénommée d'Averne, ainſi dite, à cauſe du Fleuve de meſme nom, que l'on diſoit eſtre l'un des Fleuves d'Enfer : & ayant orné ces quartiers de trés-beaux édifices, il fit pareillement tailler le Roc de ladite Caverne, & icelle continuer juſques en la ville de Cumes : faiſant par ce moyen évanoüir l'opinion de pluſieurs fables que l'Antiquité avoit forgé ſur les lieux ſouſterrains, & les profondes foreſts de cette Region : en laquelle on diſoit eſtre l'habitation des Cymmeriens, qui ne voyoient jamais le Soleil : d'autant que n'ayant pour domicile que des foſſes ſouſterraines, il leur eſtoit défendu d'en ſortir, ſinon de nuit : ce qui a tourné en Proverbe, *les tenebres Cymmeriennes*, & occaſionné le Poëte Homere de dire, que le Soleil ne ſe levoit jamais ſur eux.

Une partie de ce diſcours eſt en ces mots de Strabon : *Atqui biſce annis cum Averni lucum ſuccideriſt Agrippa, locis perpulchra adornatis ædificia, conſciſſaque deinde uſque Cumas ſubterranea foſſa, omnia illa fabulæ apparuerunt.*

12. L'autre Voye ſouſterraine eſt au chemin de Pouſſol à Naples : & il faut paſſer par-là, ſi on ne veut aller par Mer, ou allonger ſon chemin par terre : d'autant que le mont dit par les Anciens Pauſilippus, rénommé par les eſcrits de Sannazar, s'eſtend en forme de promontoire, juſques au rivage de la Mer de Sicile : & ferme le pas à ceux

qui veulent aller de Pouſſol à Naples. Ce qui donna occaſion à l'auteur de ce chemin, quiconque ſoit-il, de l'ouvrir par le pied, & de le percer d'outre en outre, en ciſelant le Roc dont il eſt compoſé à grands frais & long travail : attendu que la percée par laquelle on y paſſe maintenant en droite ligne, eſt de demie lieüe Françoiſe, peu plus ou peu moins de longueur : de douze à quinze pieds de largeur, & autant de hauteur. Quoy que ce ſoit, elle eſtoit de telle largeur du temps meſme de Strabon, qu'elle recevoit deux chariots paſſant l'un contre l'autre : & ſi elle eſtoit dés-lors ouverte par pluſieurs feneſtres faites ainſi que ſoupiraux, & percées à plomb de la ſommité du Mont juſques au creux dudit chemin, pour donner jour aux paſſans. Voicy comme Strabon parle de l'une & de l'autre de ces Voyes percées : *Exſtat & his in locis intra montem effoſſa ſpelunca in Dicearchiæ Neapoliſque medio (ſicut altera Cumas tendens facta) in qua Via obviis curribus pervia multis panditur ſtadiis. E ſuperna autem montis parte, exciſis multifariam feneſtris lumen in profonditatem infunditur.*

13. Alfonſe Roy d'Arragon ayant reduit le Royaume de Naples ſous ſa puiſſance, fit élargir ladite Voye en pluſieurs endroits : Mais ſpecialement les deux entrées oppoſites. Meſme il la fit unir & applanir de nouveau par le bas : & au lieu des anciens ſoupiraux bouchez par la longueur du temps, il en fit percer deux nouveaux à travers le dos de la Montagne, par leſquels la lumiere eſtant infuſe, paroiſt aux yeux de ceux qui la voyent de loin, comme neige eſparſe ſur le ſol, juſques à ce que l'on ſoit tout près deſdits ſoupiraux. Finalement Pierre de Tolede, Viceroy de Naples pour l'Empereur Charles V. a mis la derniere main à cet œuvre, ayant fait corriger ce qu'il y reſtoit d'oblique & tortueux : & tellement réformer à droite ligne, que l'une des ouvertures paroiſt à ceux qui entrent par l'autre, tout ainſi que quelque Aſtre, à la veüe duquel ils peuvent marcher tout droit à travers ces tenebres. Ce qui apporte encore un autre plaiſir aux Voyageurs, c'eſt qu'ils voyent de loin ceux qui entrent, ou qui ſortent dudit Chemin, ne paroiſſant non plus que Pygmées, ſoit qu'ils aillent à pied ou à cheval : & comme aggrandiſſant à meſure qu'ils en approchent.

14. Au reſte, il y a pluſieurs opinions ſur l'auteur de ce Chemin percé. Strabon dit qu'il a eſté fait avec la caverne cy-deſſus par un Cocceius, ſans autrement donner à entendre qui il eſtoit, ny en quel temps il a veſcu. Voicy comme il en parle, *Cocceium eam quidem condidiſſe foſſam memoriæ proditum eſt : & eam, quæ ex Dicæarchia, id eſt Puteolis exſtat Neapolim ad Bajas.* Lib. 5.

Leandre Albert en la deſcription de la Campagne heureuſe, à l'endroit où il parle des anciens habitans de la ville de Cumes, dit, qu'un autre Italien nommé Zenobio Acciaivolo de l'Ordre des Freres Pré-

Digitized by Google

cheurs, a laiſſé par eſcrit au Panegyrique de Naples & des Napolitains, que quelques-uns diſent que L. Lucullus eſt celuy qui l'a fait faire : & que les autres le donnent à un nommé Baſſus, ſans en produire autre plus aſſeuré teſmoignage. La verité eſt que Lucullus fit bien creuſer dans un Roc, & approfondir une foſſe en ces quartiers-là, qui luy couſta davantage à tailler, qu'à baſtir ſon beau & ſuperbe Palais de Bayes. Ce n'eſtoit pas toutefois pour en faire un chemin : mais un Canal pour attirer l'eau de la Mer toutes & quantefois que bon luy ſembleroit, dans certaines piſcines qu'il avoit fait faire dans un Mont prochain en forme de cavernes, où il nourriſſoit force poiſſon, & l'eſté, & l'hyver. Et il n'y a guere d'apparence, que Strabon, qui vivoit ſi près du temps de Lucullus, ait ignoré ſes ouvrages : qui eſtoient de telle réputation, que Pompée le Grand, Ciceron, & Tuberon l'appelloient *Xerſem Togatum*, c'eſt-à-dire le Xerſes des Romains, qui faiſoit en paix des œuvres auſſi admirables, que Xerſes Roy de Perſe en avoit autrefois fait pour la neceſſité de la Guerre.

Il en faut donc revenir au teſmoignage de Strabon, & croire que l'Auteur de cette Voye eſt ce Cocceius, que Leandre Albert appelle *Cumanum* : ou quelqu'un de ſa race & de ſon nom : Race, qui au rapport de Franciſcus Scottus, a flori en la Campagne heureuſe, long-temps avant le ſiecle de Lucullus. *Ex Strabonis verbis elicimus*, dit-il, *diù antè illius tempora Cocceiam gentem in Campania floruiſſe : Cryptamque dictam ibi fuiſſe : nec de ejus authore quid aliud certi conſtitiſſe.* Or quoy que Strabon ne nous aſſigne ny la qualité, ny le ſiécle de ce Cocceius, ſi eſt-il à croire qu'il eſtoit Romain, attendu que de long-temps ceux de la famille & du nom de Cocceius s'eſtoient tranſportez en la ville de Rome, & y avoient tenu des premieres Magiſtratures. De cette race eſtoit iſſu un Cocceius grand Juriſconſulte, qui vivoit du temps de Tibere, lequel prenant à déplaiſir les cruautez de cet Empereur, qui faiſoit mourir beaucoup de bons Citoyens : ſans attendre autre mandement ou condamnation, joüiſſant d'une ſanté entiere, prit réſolution de ſe faire mourir, ainſi que Tacite le rapporte parlant de ce perſonnage : *Qui omnis divini humanique juris ſciens, integro ſtatu, corpore illæſo, moriendi conſilium cepit.* Quelques-uns tiennent que c'eſt de ſa race, que Cocceius Nerva, qui vint à l'Empire après Domitien, eſtoit deſcendu. Mais outre la conjecture du nom, la grandeur de l'entrepriſe reſſent bien ſon courage & ſon entrepriſe Romaine, & non de quelque petit Prince de ces quartiers de Naples : eu égard à la multitude des hommes & de la dépenſe neceſſaire à tels ouvrages, qui a eſté telle & ſi grande, que Leon Baptiſte Albert, dit que cette dépenſe eût eſté beaucoup plus utilement employée en autre endroit : *Tum & eum*, dit-il, *qui tam multis hominum millibus montem apud Puteolos foderit, quis non malit utiliori aliqua in re tantum*

Lib. 3. cap. de itinere Puteolos verſus.

Lib. 5. Annal.

Lib. 2. de re ædificat. cap 2.

Digitized by Google

opere atque impenſæ conſumpſiſſe ? Adjoûtez à cela les œuvres admirables de meſme nature, que pluſieurs Romains ont fait faire en ces contrées voiſines de Naples : eſquelles ils ſe retiroient volontiers pour ſe donner repos & contentement d'eſprit, à cauſe de la bonté de l'air, & fécondité de la terre : meſme de la douceur & lympidité des eaux du Pays. De ſorte que tout le Mont Miſenus, vanté par les Vers de Virgile, eſt quaſi entierement creuſé & porté ſur colomnes, par la multitude de tels Ouvrages Romains.

15. Au moins eſt-ce choſe aſſeurée, qu'outre la percée faite par Agrippa en la Grotte de Cumes, il fit de ſurcroit deux autres percées à travers deux Rochers de ces meſmes quartiers, pour continuer les chemins de plain pied juſques aux rivages de Bayes, & de la Mer morte, dite *Lucrinum littus*. Ce que je trouve eſtre mis entre les œuvres dudit Agrippa en ces termes de Cyprianus Eichovius : *Exciſus Averni ſaltus propter ſylvarum denſitatem, & aëris ſalubritatem : perfoſſi Montes, atque duræ cautes, quo Viæ paterent planæ per compendia ad Bajas, Lucrinique littora.* Quant au reſte, c'eſt le plus ſeur de laiſſer à chacun la liberté de ſon jugement. *In Deliciis Italiæ.*

16. Mais quiconque ait eſté l'Auteur de ces deux Grands Chemins de Pouſſol & de Cumes, & d'autres taillez ou percez à travers des Roches vives ; il ne luy fut beſoin d'aſſembler autres matieres par-deſſus le Sol d'iceux : d'autant que faiſant partie de la Roche meſme, ils eſtoient aſſez fermes pour ſouſtenir le froiſſement du charroy. Ainſi l'ouverture eſtant faite, & le bas applany, il n'y reſtoit plus rien à faire davantage. C'eſt pourquoy nous paſſerons aux autres Chemins ou partie d'iceux faits en pleine campagne, qui ſont les plus communs & ordinaires de tous, & qui enferment dans leurs entrailles autres merveilles, non moins à conſiderer que celles des chemins, dont nous venons de parler.

Digitized by Google

DE LA MANIERE DE FAIRE LES Grands Chemins en la Campagne ouverte : & des Levées ou Terraſſes ſur leſquelles ils eſtoient aſſis.

CHAPITRE XVII.

1. *Trois ſortes d'aſſietes des Grands Chemins.*
2. *Maniere que l'on tenoit à commencer les Grands Chemins.*
3. *Teſmoignage de Statius.*
4. *Maniere de faire les chemins en lieux plains & unis.*
5. *Comme és lieux déprimez on élevoit des Terraſſes.*
6. *Ces Terraſſes appellées* Aggeres Itinerarii, *ou* Aggeres viæ.
7. *Hauteurs deſdites Terraſſes.*
8. *Que du nom de* Agger *les Grands Chemins ont eſté quelquefois appellez, à cauſe de leur maſſe & hauteur.*
9. *Commoditez de ces hauts chemins en paix & en guerre.*
10. *Où eſtoit priſe la terre dont on faiſoit leſdites Levées.*
11. *Ouvrages de Maſſonnerie faits ſur le penchant des Montagnes, pour ſouſtenir les Grands Chemins.*

1. DEs Chemins faits & conduits à travers les Champs, Marais, Bois, & autres natures de lieux, aucuns ſont rélevez ſur hautes Terraſſes, les autres paroiſſent comme à fleur de terre, & autres par certains endroits diſparoiſſent tout-à-fait : Soit que les charrois continuels les ayent rompus avec longue portée de temps : ou que les champs voiſins eſtant ſurhauſſez par les divers accidens que les ſiecles apportent, ils ſoient comme abſorbez & cachez deſſous terre. Ce qui arrive ordinairement près des entrées des grandes villes. Au moins en ay-je trouvé trois ou quatre près des anciennes Portes de Rheims qui ne paroiſſent plus, quoy que bien entiers : mais ſont récouverts de cinq ou ſix pieds de terre. Ce que je croy eſtre arrivé à cauſe des réhauſſemens des aires, & des vuidanges continuelles des Décombres & immondices que l'on décharge deſſus, ou és environ d'iceux, qui viennent peu à peu à les couvrir & abiſmer.

2. Au reſte la forme & maniere de les commencer eſtoit, de marquer les endroits par leſquels on vouloit conduire l'ouvrage par deux

Digitized by Google

Sillons également diſtant l'un de l'autre, tirez au cordeau à travers les champs, ſoit en lieu plain & uny, ſoit en lieu mareſcageux, ou ſur le penchant des Montagnes. Entre ces deux Sillons, comme entre deux lignes paralelles, eſtoit terminée & limitée la largeur du chemin entrepris. Cela fait & déſigné, on jettoit les Ouvriers à la beſogne, qui venoient à entamer les champs, & iceux creuſer & approfondir entre leſdits Sillons en forme de longues foſſes ou canaux, vuidant les terres molles & inſtables juſques au ferme, puis rempliſſoient le vuide d'autre matiere plus ſolide : comme d'Aréne tirée de la Mer, des Rivieres prochaines, ou de quelque foſſe en terre ferme, ſelon la commodité des lieux : laquelle Aréne ils maſſivoient & affermiſſoient, en roulant par-deſſus quelque gros Cylindre, ainſi qu'on traine un rouleau par-deſſus un champ d'avoine : ou bien ils durciſſoient & ſolidoient le tout à coups de Battes ou Pilons, afin de préparer un plan de fermeté & ſolidité ſuffiſante pour porter les Pierres, Cailloux, & autres matieres que l'on frapperoit & entaſſeroit deſſus.

3. Le Poëte Statius appelle cela préparer un giron au dos relevé des chemins, de peur que les poſant ſur la terre commune & non rémuée, le ſiege n'en fut malin & trompeur, le lit mal-aſſeuré, & le Sol ſujet à crouler, & ſe crevaſſer ſous le fardeau. C'eſt de luy que j'ay appris ce commencement & premier plan d'ouvrage, qu'il nous dépeint naïvement en ces vers.

Hic primus labor inchoare ſulcos.
Et reſcindere limites : & alto
Egeſtu penitus cavare terras.
Mox hauſtas aliter replere foſſas,
Et ſummo gremium parare dorſo :
Ne nutent ſola, ne maligna ſedes,
Et preſſis dubium cubile Saxis.

Lib. 4. Silvar. in Via Domit.

4. Que ſi c'eſtoit en lieu plain & uny, & que le fond en fut ferme & ſolide, l'ordinaire eſtoit de faire le remplage des foſſes ainſi creuſées, juſques à raiz de chauſſée, ou à peu près. Puis on poſoit là-deſſus les diverſes Couches des Materiaux dont leſdits Chemins eſtoient compoſez. De ſorte que l'ouvrage entier eſtoit preſque à fleur des champs voiſins : autant relevé neantmoins, qu'il en eſtoit de beſoin pour l'eſcoulement des eaux. Les mieux entendus tenoient tels chemins encore plus commodes & plus ſeurs, que les chemins creux dont nous avons parlé cy-deſſus *Peritiores viam tutiſſimam putant* (dit le meſme Baptiſte Albert) *quæ coæquatum per colliculorum dorſum agitur.*

Lib. 4. cap. 1. de re ædificat.

Digitized by Google

5. Que ſi le chemin prenoit ſa route par des lieux bas, déprimez & ravalez entre deux collines, la couſtume eſtoit non ſeulement de remplir le vuide des foſſes à fleur de terre : mais de lever au par-deſſus un amas ou un comble d'Aréne conduit & continué de l'une des Collines à l'autre de meſme niveau que leſdites collines. Ce que Strabon appelle *exaggerare Valles* : cela ſe faiſoit pour continuer le chemin de meſme train, & d'un dos également rélevé. Les Latins appelloient ces levées *Aggeres*, qui eſtoient comme Terraſſes amoncelées entre deux Sillons, & continuées d'un long dos à travers les champs en maniere d'un rempart ou platte-forme eſtroite, mais de très-longue eſtenduë : ſur laquelle finalement ils faiſoient leurs Pavez de Cailloux & de Gravois. On ſe ſervoit encore de ſemblables levées de terre és lieux fangeux & humides : *Locis autem uliginoſis addebant terræ aggerem, ſuper quem lapideam cruſtam inſternerent*, dit le meſme Albert.

Lib. 5. Geogr.

Albert. Ibid.

6. Ammien Marcellin appelle ces levées, d'un nom propre & ſignificatif, *Aggerem Itinerarium* : lorſque répreſentant la cheute de certaine Terraſſe & platte-forme, qui vint à fondre ſous les pieds des ſoldats Romains, en une ville de Perſe nommée *Amida*, il s'en fit comme une levée Itineraire à travers le foſſé : ou comme un Pont bien uny, pour faciliter l'accès aux Perſes, aſſiegeans ladite ville contre les Romains aſſiegez : entre leſquels eſtoit ledit Marcellin, qui en parle ainſi, pour l'avoir vû. *Diù laborata moles illa noſtrorum, velut terræ quodam tremore quaſſata procubuit : & tamquam Itinerario aggere, vel ſuperpoſito ponte complanatum ſpatium, patefecit hoſtibus tranſitum.*

Lib. 19.

Virgile l'appelle d'une façon encore plus claire & manifeſte *Aggerem Viæ*, en ce Vers du 5. Liv. de ſon Eneide.

Qualis ſæpè Viæ deprenſus in aggere ſerpens.

C'eſt ce la meſme que les anciens Auteurs appellent *Aggerum ſtructuras, ſubſtructiones, continuatas munitiones ſive moles, & editas ageſtiones* : ainſi que l'on peut rémarquer en pluſieurs textes alléguez en cet ouvrage.

7. Et à la verité, c'eſt en ces levées ou Terraſſes ſeules, que conſiſte tout ce que j'ay trouvé dans les anciens & nouveaux Auteurs de toutes les matieres interieures des Grands Chemins. Et il ne faut pas s'eſtonner, s'ils ont bien ſçû nommer & marquer telles levées en leurs eſcrits, eſtant hautes comme petites Montagnes longues & eſtroites. Et ſi ce n'eſt pas en lieux humides & déprimez ſeulement qu'on les voit paroiſtre : mais à travers les terres meſme les plus fermes & les plus ſolides, principalement en la Gaule Belgique. Car j'en ay vû plu-

Digitized by Google

pluſieurs, qui ſont rélevées ſur les terres voiſines de dix, quinze, & vingt pieds de hauteur: & de cinq à ſix lieües de longueur, quaſi ſans interruption. Et de tels chemins la Gaule Belgique eſt des mieux fournie de long & de travers, & d'un bout à l'autre : où ils ſont réconnus ſous le faux nom de Chauſſées de Brunehault. Et diroit-on à les voir de loin, que ce ſont des Cordons verdoyans, eſtendus à perte de veüe à travers les champs : à cauſe que la pente deſdites levées eſt quaſi par tout chargée d'herbe ou de mouſſe, qui y verdoye de part & d'autre.

8. La hauteur & la maſſe continuelle de telles Levées, faiſant bonne partie de ce qui eſt d'admirable en telle eſpece d'ouvrage, a eſté cauſe que pluſieurs ont appellé les Grands Chemins ſimplement *Aggeres* : les autres *Aggeres publicos vel militares*, ou bien, *Tellures inaggeratas. Eoque factum*, ainſi que parle Andreas Reſendius, *ut aliquandò ipſa publica Via ac militaris, Agger publicus diceretur*. Ce qui eſt aſſez familier à nos anciens Auteurs Gaulois : comme à Sidonius Apollinaris, en ces Vers, qui s'adreſſent à ſon livre.

Antiquus tibi nec teratur Agger :
Cujus per ſpatium ſatis vetuſtis
Nomen Cæſareum nitet columnis.

Propemti. ad libellum.

Et le meſme Auteur.

Verum poſt patruos patremque, carmen
Haud indignus avo Nepos dicavi.
Ne forte tempore poſthumo, Viator,
Ignorans reverentiam ſepulchri,
Tellurem tereres inaggeratam.

In Epitaph. Apollinaris Avi ſui.

Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre ces termes d'*Agger publicus* dans Floart, Hiſtorien de l'Egliſe de Rheims qui vivoit il y a 690. ans, lors que parlant de la Sepulture de S. Gibrian, il dit qu'elle fut faite *juxta publicum Aggerem* : C'eſt-à-dire, près du chemin public ou Voye militaire : ainſi que les Tombeaux ſe faiſoient avant l'inſtitution des Cimetieres : Ce que Cheſneau ſon Interpréte n'ayant entendu, a tourné ces mots, *Près du Tertre, ou de la Motte publique.*

9. Les Grands Chemins faits ſur telles Levées ou Terraſſes à travers les champs, avoient pluſieurs commoditez, & pour la Paix, & pour la Guerre : Car en temps de Paix les Voyageurs qui marchoient quaſi en toute ſaiſon à pied ſec ſur ces Chemins rélevez, eſtoient fort ſoulagez de l'ennuy & du travail ordinaire du chemin, en conſiderant l'aſſiette & varieté du pays de part & d'autre, comme de deſſus

quelque haut rempart : Et en temps de guerre, il eſt de très-grande importance d'appercevoir de bien loin s'il y a des ennemis en Campagne, pour ſe préparer à l'une des deux choſes : ou de les ſouſtenir, & attaquer, ſi on a forces baſtantes pour ce faire : ou bien faire une retraite ſeure & à temps, ſans perte de gens, ſans terreur, & ſans eſpouvante, que les attaques ſoudaines ont accouſtumé de produire és cœurs de ceux qui ſont ſurpris. Ce que Baptiſte Albert remarque enſuite des autres genres de chemins cy-deſſus ſpecifiez, diſant. *Proximè ad hunc accedit, quæ ex vetere more exſtructo aggere medios per campos dirigitur. Quin & illam veteres ea de re, Aggerem nuncuparunt, & protecta ſic perducta, multas de ſe præbebit commoditates. Nam cum ex proſpectus amœnitate per celſam exaggerationem, ambulantes viatores ab itineris labore & moleſtiis plurimum leventur : Tum & multò intereſt, hoſtem longè prævidiſſe : & habere qui poſſis infeſtum urgentem, aut modica manu diſtinere, aut nulla tuorum jactura, ſi ſuperet, cedere.*

Lib. 4. cap. 5. de re edificat.

10. Une partie de ces Levées ou Terraſſes eſtoient faites des terres priſes és champs labourables, ou autre nature d'heritage prochains. Ainſi que l'on peut juger par les coſtez approfondis en forme de longs foſſez, qui bordent une partie des Grands Chemins de coſté & d'autre. Mais en autres endroits les terres viennent joindre les liſieres deſdites Levées, d'une face toute plaine & unie : n'y ayant aucune apparence que l'on ait rélevé ces hauts combles aux deſpens des terres voiſines : mais il eſt à croire, que tout ainſi que les Pierres & Cailloux dont les Grands Chemins eſtoient pavez, ſe portoient & charioient de bien loin ſur les lieux : qu'ainſi l'Aréne dont ces Terres ou remparts eſtoient réhauſſez, procedoit de certains lieux fort éloignez : & ſe conduiſoit és endroits neceſſaires à force de charroy. Et cependant la quantité des terres à ce requiſes : & la longueur & eſtenduë de l'ouvrage eſt telle, que c'eſt une des plus grandes merveilles à conſiderer eſdits chemins.

11. Mais ce qui ſurpaſſe toute admiration, ce ſont ouvrages de Maſſonnerie, que les Romains ont eſté comme contraints de faire és endroits des chemins conduits le long des pendants des Montagnes. Car ſi la pente eſtoit par trop roide aprés y avoir tranché & applany un ſiege propre pour y aſſeoir le Pavé, ils tiroient du bas de la colline juſques à la hauteur dudit ſiege une forte Muraille de pierres eſquarries, pour s'oppoſer au fardeau des matieres deſdits chemins, & empeſcher que par leur propre faix, ou par le froiſſement continuel du charroy le coſté bas de la Colline ne vint à ſe diſſoudre & ébouler, & par ce moyen interrompre la continuation du chemin. Tels eſtoient certains gros Murs de pierre de taille, qui s'eſtendent depuis l'Egliſe de ſainte Marie du Pont, juſques à Cailli, aſſez près

Digitized by Google

de la ville d'Urbin. Ces Murs ſouſtiennent ſur leurs eſpaules une partie de la Voye Flaminienne qui paſſe en cet endroit, & qui eſt poſée ſur la pente de l'un des deux Monts, entre leſquels paſſe le fleuve Metaurus : deſquelles Murailles & Maſſe d'ouvrage admirable en hauteur, les Maſures paroiſſent encore és lieux deſſuſdits à trois ou quatre milles de Foſſumbruno : ainſi que teſmoigne le curieux Smetius, és petites annotations par luy adjoûtées au recueil de ſes Inſcriptions antiques, où vous trouverez ces mots. *In Via Flaminia, tertio aut quarto lapide à foro Sempronii, Urbinum versùs, Metaurus fluvius inter duos excelſos montes labitur. Juxtaque Via jacet, quam neceſſe fuit muniri : & pro loci natura nonnunquam fulciri. Et in eam rem exſtant antiquiſſima murorum ex quadrato lapide veſtigia, à Templo ſanctæ Mariæ del Ponte, uſque ad locum quem* Cailli *vocant, &c.* Bref tout ce qui ſe faiſoit pour préparer un plan aux Matieres, tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins, ſe peut rapporter à quatre points d'une deſpenſe incroyable ; & d'un travail continuel & extremement obſtiné : ſçavoir aux roches fenduës & creuſées : aux coſtes ou pendants des Montagnes applanies, aux Collines percées à jour, & aux Vallées remplies. Ce qui ſe voit encore tant en Italie comme ailleurs, avec raviſſement d'eſprit, & eſtonnement de ceux qui contemplent tels miracles. Baptiſte Albert qui a conſideré de près ces ouvrages terribles, les raſſemble tous quatre en ce peu de mots. *Viſuntur paſſim totis Viis militaribus proſciſſæ Rupes, delumbati Montes, perfoſſi Colles, æquatæ Valles impenſa incredibili, & operum miraculo.*

Fol 1. antiq. Inſcript.

Lib. 8. de re ædific. cap. 1.

Se solicita canje
Se solicita canje

LA NACION ARGENTINA, de Buenos Aires. Diario político, literario, comercial y de anuncios. Un ejemplar: 10 centavos.

CANJE DE DIARIOS

Buenos Aires, Mayo 1 de 1907

Señor Director de la Revista de Chaco

Presente

Tengo el agrado de dirigirme a Ud. a fin de solicitar el canje de nuestros diarios.

Si Ud. no tiene inconveniente, le agradeceré me remita su publicación, que con gusto recibiré en canje.

Saludo a Ud. atentamente.

Director de LA NACION

& ſi telle couche eſt la ſeconde en l'un, qui eſt la troiſiéme en l'autre. Quant au reſte, tout y eſt ſemblable. Comme il ſera vû en diſcourant de chacun chemin en particulier.

2. Le premier donc que je fis ouvrir, c'eſt celuy que les Peres Capucins trouverent il y a deux ans dans l'enclos du Monaſtere qu'ils ont fait baſtir en la ville de Rheims, és années 1617. 1618. & 1619. & qui eſt aſſis dans une partie des Marais de la Riviere de Veſle, qui ſert de foſſez à ladite Ville du coſté d'Occident. Et ont leſdits Marais eſté enclos dans icelle Ville depuis 480. ans : auquel temps les Rois de France commencerent à dilater de nouveau ſon enceinte.

Ayant fait foüir dans le Jardin dudit Monaſtere juſques à neuf pieds de profondeur, parut la terre ferme ſur laquelle ledit chemin eſt aſſis. Et fut trouvé ſur icelle un ciment de Chaux & d'Aréne, de l'eſpaiſſeur d'un pouce ſeulement, qui eſt auſſi blanc que s'il venoit d'eſtre fait. Il enfarine les mains en le maniant, comme ſi c'eſtoit de la Chaux nouvelle : & ſemble en ces ouvrages, tenir lieu de la Fougere, ou de la Paille que l'on jettoit ſur les Planchers ſous les quatre couches de Maſſonnerie. Sur ce ciment eſtoient aſſiſes pour premiere couche dudit chemin, des Pierres larges & plattes, couchées les unes ſur les autres de l'eſpaiſſeur de dix pouces, & jointes enſemble avec un ciment, qui rend cette couche de tel alliage & fermeté, qu'il eſt bien difficile d'en avoir des pieces.

3. Or quoy qu'és Pavez des Maiſons la premiere couche ſoit de pierres plus rondes que plattes, qui y ſont miſes en œuvre *pro Statumine*, & qu'és Grands Chemins le premier lit ſe trouve par tout de pierres plus plattes que rondes : Si eſt-ce que nous pouvons avec raiſon donner à cette premiere couche le nom de *Statumen*, vû qu'elle tient le premier rang és ouvrages deſdits Grands Chemins, comme le *Statumen* és Pavez des édifices. A quoy ne peut nuire ce peu de diffence qui ſe trouve en la figure deſdites Pierres. D'autant que dans Vitruve, ainſi que nous avons juſtifié cy-deſſus, ce mot *Statumen*, eſt pris pour tout Corps ou Matiere qui en doit ſouſtenir une autre : ou que l'on met ſous un autre pour luy ſervir de pied & de fondement. De-là vient le Verbe *Statuminare*, que Pline met en œuvre, pour porter & ſouſtenir quelque choſe avec des pierres, auſſi-bien qu'avec des Pieux ou Eſchalats. Comme en ce lieu du 18. liv. de ſon Hiſtoire, chap. 6. *In ſolutiore terra ſepibus firmari. Ora utrinque lapidibus Statuminari.* Où il parle d'appuyer les terres croulantes de l'emboucheure d'un foſſé avec des Pierres.

4. Vient après la ſeconde couche, faite & compoſée de pierres, qui tiennent plus de la figure Cubique, ronde ou ovale, que de la platte & dilatée. Les moindres ſont comme pour emplir la paume de

la main, & il n'y a rien qui reſſemble mieux au *Statumen* des Pavez domeſtiques. Nous ne dirons pas neantmoins qu'en ces pierres giſe le *Statumen*, ou fondement des Grands Chemins : mais plûtôt, la Ruderation. D'autant qu'elles ne tiennent pas le premier lieu en l'ouvrage, ce qui eſt le propre du *Statumen*. Nous appellerons donc hardiment cette couche du nom de *Ruderation*, que l'on donne à la ſeconde couche des Pavez des Edifices : eu meſme égard aux teſts de Pots, Tuiles & Briques caſſées, qui ſe trouvent mélez parmy les Pierres de ladite couche, reſtées d'anciens baſtimens ruinez, & qui ſont proprement compris ſous ce terme *Rudus*, qui ſignifie toutes vieilles Matieres d'Edifices rompus : comme vieux Moilons, Platras, & Décombres.

5. Ces Pierrailles de la Ruderation des Grands Chemins, tant de ce premier qu'autres depuis découverts, ſont de nature beaucoup plus tendre que le Caillou naturel, & non propres à jetter feu : mais elles ſont d'un alliage ſi fort & ſi tenant, que les Manœuvres ſont bien empeſchez d'en tirer & déjoindre autant en une heure, qu'ils en pourroient porter ſur leurs eſpaules. Ce n'eſtoit pas à la main toutefois que l'on mettoit ces Pierres en œuvre : mais on les eſpandoit ſur l'ouvrage à la pelle. Puis y eſtant arrangées, on les frappoit à coups de Batte dans le conroy qui ſervoit à les allier. Ce que les anciens Architectes appelloient, *Virgis cædere, vel ſolidare, decuriis inductis* : C'eſt-à-dire, affermir & maſſiver à coups de Batte par gens que l'on y mettoit par dixaines. Quant au reſte, cette couche ſeconde ne s'éleve ſur la premiere que de huit pouces d'eſpaiſſeur.

6. Après la Ruderation ſe trouve au chemin deſſuſdit pour troiſiéme couche, un ciment ou conroy d'un pied d'eſpais : non pas de Tuile battuë, comme és Pavez des Edifices : mais de certaine matiere gluante, attachante, & mollaſſe, que l'on appelle en Champagne du Croüin. Ce n'eſt autre choſe qu'une Aréne de nature de Craye, que je penſe eſtre cela meſme que Virgile appelle *Cretam tenacem*, & dequoy il dit, qu'il faut faire les aires des granges.

1. Georg. *Area cumprimis ingenti æquando cylindro,*
Et vertenda manu Creta eſt ſolidanda tenaci.

Où, *per Cretam*, il n'entend pas de la craye en Pierre, laquelle on ne peut pas affermir ny ſolider plus qu'elle n'eſt de nature : mais plûtôt une Aréne graſſe & attachante de nature de craye : que l'on peut maſſiver à coups de Batte, comme on la maſſivoit aux ouvrages des Grands Chemins, la mélant avec de la Chaux.

Il n'y a point de difficulté qui nous empeſche de donner à cette couche troiſiéme, le nom de *Nucleus* : puis qu'elle eſt de meſme nature,

Digitized by Google

& tient le meſme rang és Grands Chemins, que le *Nucleus*, és Pavez des Edifices. Car encore qu'és Grands Chemins elle ne ſoit faite de Tuile battuë : c'eſt neantmoins un ciment, auquel convient fort bien deux autres appellations, que quelques Architectes donnent à cette couche troiſiéme. Sçavoir, *Puls & Offa* : comme qui diroit une farce. D'autant que le Croüin duquel ladite couche eſt compoſée, eſt gras & propre à demeurer en maſſe. De ſorte que le Pic entrant dedans, & ayant fait ſon trou, ne peut emporter que ſa largeur de telle matiere, qui ne ſe veut rompre ny ſeparer par gazons.

7. Que ſi nous colligeons en un, l'eſpaiſſeur des Matieres interieures dudit chemin, nous trouverons qu'elles avoient enſemble deux pieds ſix pouces. A laquelle quantité adjoûtant l'eſpaiſſeur de la derniere couche, qui n'eſt que de ſix pouces, l'œuvre entier ſe trouvera de trois pieds d'eſpaiſſeur, & non plus.

8. Tel eſtoit ce chemin premier ouvert : mais non content d'y avoir veu l'ordre & la diverſité de ces Matieres, reſpondantes ſi naïvement aux Pavez des Edifices : Je me tranſportay peu après à demie lieuë de la ville, ſur l'un des Grands Chemins qui y abordent du coſté de Chaalons : & m'arreſtay en un endroit, où ledit chemin eſt rélevé de quatre ou cinq pieds au-deſſus des terres voiſines. Là je trouvay quelque peu de difference, tant en la forme qu'en la Matiere. En la forme, d'autant que le *Nucleus*, y tenoit lieu de ſeconde couche, qui eſt mis pour la troiſiéme au chemin précedent, & aux Pavez des Edifices : & le *Rudus* y tenoit lieu de la troiſiéme.

Quant à la Matiere, elle eſtoit ſemblable par tout : ſinon que parmy les Pierrailles de la ruderation, il ne ſe trouve en ce chemin des champs aucuns fragmens de Tuiles ny de Briques, comme en l'autre.

9. Le troiſiéme Grand Chemin que je fis ouvrir, eſt celuy qui conduit de Rheims à Mouzon, aſſis ſur une levée de terre de vingt pieds de hauteur à l'endroit où je le fis entamer, qui eſt à trois lieuës de Rheims, ou peu plus. En ce lieu je trouvay que la fondation ou *Statumen*, eſtoit double, eſtant faite de deux couches de Pierres plattes, dont la premiere eſt maſſivée dans du ciment, ainſi qu'és autres Grands Chemins deſſuſdits : & eſt de dix pouces d'eſpaiſſeur. La ſeconde eſt eſpaiſſe d'onze pouces ; & compoſée de Pierres ſéches, c'eſt-à-dire, couchées l'une ſur l'autre, ſans aucun alliage de terre ny de ciment : ce que je n'avois encore veu ailleurs. J'eſtime que l'on peut prendre ces deux couches pour une ſeule ſous le nom de double Pied ou fondation : *duplicis Statuminis*. Le noyau eſt immediatement par-deſſus compoſé de certaine eſpece de terre rouſſe de l'eſpaiſſeur de quatre à cinq pouces ſeulement bien eſtenduë & maſſivée ſur les Pierres ſéches. Sur le noyau eſt poſée la Ruderation, eſpaiſſe de dix pouces, compoſée de Cailloux ronds & liſſez, de pareille nature à ceux dont

la ſurface eſt faite : mais beaucoup plus minces & plus petits. A peine s'en trouve-t'il aucun qui ſurpaſſe en groſſeur une noix commune : & il y en a une quantité infinie, qui ne ſont guere plus gros que noyaux de ceriſes. Tous ces petits Cailloux ſont alliez d'un ciment ou conroy, de ſi ferme conſiſtance, qu'il eſt bien difficile à la rompre & entamer. Cette couche ſouſtient ſur ſoy la derniere & plus haute, faite contre l'ordinaire de plus gros Cailloux que ceux de la Ruderation : & n'a que ſix pouces d'eſpaiſſeur : en ſorte que tout le chemin pris enſemble, n'a en ſes quatre couches que trois pieds & demy du haut en bas.

DE LA SUPERFICIE EXTERIEURE DES Pavez : Diviſion d'icelle en ſes eſpeces és Pavez des Edifices : Et de la premiere eſpece qui conſiſte en Terris.

CHAPITRE XIX.

1. *Derniere ſurface des Pavez comparée à la peau des animaux, ou à la crouſte d'un pain.*
2. *Diviſion de la ſurface des Pavez des Edifices en ſes eſpeces.*
3. *L'Interprete de Pline, corrigé ſur ce mot de* Materia.
4. *Que* Materia *en ce paſſage de Pline, ſe prend pour terre, & non pour pierre.*
5. *Signification* de Terra materina.
6. *Nature de l'Aréne ou Poudre de Pouſſol.*
7. *Que l'on ſe ſervoit de cette Poudre à faire des Pavez en Terris.*
8. *Vernis avec lequel on durciſſoit les crouſtes des Pavez faits en Terris.*

1. NOus avons diſcouru juſques à preſent des parties interieures, & comme des entrailles, dont les Anciens compoſoient & farciſſoient (s'il faut dire ainſi) les corps des Pavez qu'ils faiſoient tant és Maiſons & Edifices, qu'és Grands Chemins de l'Empire. Il eſt temps à cette heure de parler de la derniere ſuperficie d'iceux, qui ſervoit de couverture à l'ouvrage entier : & comme d'une peau bien polie, qui comprenoit dans ſoy les os, les muſcles, les nerfs, les veines, & les artéres du Pavé, & reſſembloit à la crouſte de deſſus d'un pain, qui ſous ſa voute arondie récelle la mie dudit pain: qui eſt la plus tendre, mais non pas la moindre partie de ſon tout.

C'eſt

C'eſt pourquoy les anciens Auteurs appellent cette partie *Summam Cruſtam* : & la façon de la coucher & appliquer, *Incruſtare* : duquel mot ils ſe ſervent en tous ouvrages de poliſſure, qu'ils appellent *Expolitiones*, *Tectoria*, *incruſtationes*, comme qui diroit des Enduits qui ſervent à remplir, couvrir, & polir les vuides des murailles en ouvrages de Maſſonnerie. De ce nombre ſont les applications des pieces eſmaillées à la Moſaïque, & les incruſtations des tables de marbre, qui s'appliquent pour ornement dans les parois & pavez des Temples, Palais, & Maiſons des Grands.

2. Or ny plus ny moins que nous avons commencé le diſcours des Matieres interieures des Pavez par ceux des Edifices; auſſi commencerons-nous tout de meſme le traité de leur derniere ſurface : & dirons qu'és Pavez des Maiſons, faits à raiz de chauſſée ou ſur Charpenterie; Il y avoit de trois ſortes de ces Crouſtes ou couvertures; Sçavoir de Terre, de Brique, & de Pierre : d'où vient qu'il y avoit trois genres de Pavé, *Forma terrena*, *Teſtacea*, *Lapidea*. Pline met celuy qui eſtoit fait en forme de Terris, au rang de ceux dont les Grecs ont eſté les inventeurs : & le dépeint en ce peu de mots : *Non negligendum etiam unum genus Græcanicum : ſolo fiſtucato injicitur rudus aut teſtaceum Pavimentum. Dein ſpiſsè calcatis carbonibus, inducitur ſabulo, calce, ac favilla mixtis : materia craſſitudine ſemipedali ad regulam & libellam exigitur : & eſt forma terrena.* Ce que l'interpréte de Pline tourne en cette maniere, *Cependant toutefois je ne veux oublier une ſorte de Pavé fait à la Grecque, qui eſt fort gentil : Car après avoir bien hié & foulé la place qu'ils vouloient paver, ils la cimentoient de plaſtrats ou de teſts de pots caſſez : Et ſur cela mettoient une couche fort eſpaiſſe de charbons pilez, puis luy bailloient ſon derniere ciment, qui eſtoit de mortier fait de chaux, de ſable, & de cendres menuës : & en après mettoient pardeſſus au niveau, à l'eſquiere, & à la régle des pierres de demy pied d'eſpais; & tenoient cela eſtre le vray Pavé fait à la mode de Piſe.*

3. J'ay tranſcrit icy cette piece de l'interpréte de Pline, pour advertir le Lecteur qu'il ſe méconte de beaucoup, quand il rend le nom de *Materia*, par celuy de pierres, qu'il feint de demy pied d'eſpais : car, outre ce qu'il ne s'eſt vû pierres de telle eſpaiſſeur miſes en œuvre és Pavez des baſtimens, ce mot de *Materia*, en cet endroit ſe prend pour la terraſſe que Pline dit eſtre faite, *ex ſabulo, calce, ac favillis mixtis* : qui doit eſtre de demy pied d'eſpaiſſeur, & ſervir de derniere crouſte & ſuperficie au Pavé : Il falloit donc ainſi tourner la fin de ce paſſage. *Cette matiere qui eſtoit de demy pied d'eſpais, eſtoit miſe à l'uny, à la regle & à l'eſquiere, & repreſentoit la forme d'un Terris.*

4. Pour preuve de l'interprétation du mot de *Materia* en la maniere ſuſdite, ſervira l'autorité de Leon Baptiſte Albert de Florence, docte,

éloquent, & excellent en Architecture : lequel au troiſiéme Livre des dix qu'il a fait de cet Art, au Chapitre vingt-ſixiéme, parle ainſi de cette eſpece de Terris : *Prætereà ſpectantur vetuſtæ ex ſola materia, quæ fiat juncta calce, arena, & tunſa teſta minutiore, quantùm conjectior ex tertia.* Où il ſe voit évidemment, que le mot de *Materia* de Pline, ſe doit entendre de celle qui eſt compoſée de Sable, de Chaux & de Cendres : quoy qu'au lieu de Cendres, cet Auteur mette de Thuile battuë en poudre, qu'il appelle *Teſtam minutiorem* : à la difference des teſts de pots, ou Brique caſſée en gros fragments, qui ſervoient à la Ruderation. Ce qui ſera encore plus facilement entendu par la ſuite du meſme Auteur, qui adjoûte peu après, *Cruſtas item quæ ex ſola ſint materia obductæ, experiri licet, verberatu crebriore, & indies iterato, acquirere ſpiſſitudinem & duritiem, propè ut ſuperent lapidem.* Ce que nous pouvons ainſi rendre en François, *On peut voir par experience, que les Crouſtes qui ſont faites & compoſées de cette Matiere ſeule, deviennent à force de les battre & rébattre de jour en jour, ſi ſolides & ſi dures, qu'elles ſurmontent la Pierre en fermeté*, que ſi le mot *Materia*, de Pline, ſe devoit interpréter par celuy de Pierres, cet Auteur ne diroit pas qu'elles ſe durciſſent à force de les battre : & moins encore qu'ainſi battuës, elles ſurpaſſeroient la Pierre en dureté, puis que ce ſeroit de Pierre meſme.

Lib. 3. Architect. c. 2.

5. Cette Matiere n'eſt donc pas de Pierre, mais de Terre faite & compoſée des ingrediens ſpecifiez par l'Auteur : c'eſt une Terre, ou Matiere ſemblable à celle, que Caton appelle *Terram Materinam*, quand il dit : *Terram cave carioſam tractes : ager rubricoſus & terra pulla Materina, rudeta, & arenoſa.* Sur lequel mot le docte Turnebe donne cet avis : *Ego Materinam putaverim à materia deduci : eoque verbo intelligi duram, ſolidam, & propè ligneam : qua in notione nomen materiæ poni non eſt infrequens.*

Cap. 14. de re ruſtica.

6. Que ſi le mot de *Materia*, ſe prend en pluſieurs endroits pour une Terre dure comme Pierre & comme Bois, ainſi que cet Auteur nous en aſſeure, c'eſt principalement au lieu de Pline ſus-allegué. Car il ſe trouve, que cette Matiere ou compoſition eſtoit ſouvent faite d'une certaine eſpece d'Aréne ou de Poudre, qui faiſoit naturellement des choſes admirables : on la trouvoit és environs de Bayes, & aux territoires des Villes qui ſont autour de la Montagne de Veſuve, aſſez près de Pouſſol. A raiſon dequoy Vitruve l'appelle *Pulverem Puteolanum*, & en fait un Traité à part. Cette Poudre eſtant mélée avec de la Chaux ou ciment, ne donne pas ſeulement fermeté aux Edifices que l'on en fait : mais ſi on s'en ſert à baſtir ces groſſes, eſpaiſſes, & maſſives murailles, que les Latins appellent *Moles*, & qui ſe fondent dans le rivage de la Mer pour ſouſtenir l'impetuoſité des flots, elle s'endurcit dedans l'eau, & ſe tourne en pierre ferme & ſolide au poſſible : ny plus ny moins

Pl. 1. Le Roi Philippe-Auguste, à cheval, tenant un sceau, & suivi de deux Officiers de sa Maison, dont l'un porte son casque, & l'autre son écu. Le Roi est vêtu d'une cotte-d'armes, & d'un manteau fleurdelisé. Il a sur la tête une couronne fermée, & sur le bras gauche un écu fleurdelisé. Le cheval est couvert d'une housse fleurdelisée, & d'un chanfrein. Les deux Officiers sont vêtus de robes longues, & ont sur la tête des chaperons. Le premier a un écu fleurdelisé, & le second un casque à cimier.

Pl. 2. Le Roi Philippe-Auguste, à cheval, tenant un sceau, & suivi de deux Officiers de sa Maison, dont l'un porte son casque, & l'autre son écu. Le Roi est vêtu d'une cotte-d'armes, & d'un manteau fleurdelisé. Il a sur la tête une couronne fermée, & sur le bras gauche un écu fleurdelisé. Le cheval est couvert d'une housse fleurdelisée, & d'un chanfrein. Les deux Officiers sont vêtus de robes longues, & ont sur la tête des chaperons. Le premier a un écu fleurdelisé, & le second un casque à cimier.

DE LA SECONDE SURFACE DES PAVEZ des Maiſons, qui eſtoit de Terre cuite.

Chapitre XX.

1. *L'Art de cuire la terre comment nommé en Grec & en Latin : & diviſion d'iceluy*, In lateres & teſtas.
2. Later, *ſignifie trois ouvrages à baſtir : Tuile, Brique, & Carreaux. Etymologie de* Later.
3. *Tuile platte dite* Tegula : *Tuile courbe*, Imbrex.
4. *Brique comment nommée en Grec & en Latin. Plinte quelle choſe en l'Architecture.*
5. *Diviſion de la Brique en ſes eſpeces.*
6. *Pourquoy les trois eſpeces de Briques ont à la fin de leur nom Grec le mot* Doron.
7. *Du Pavé de terre cuite : Diviſion en grands & petits. Les grands ſe nomment* Teſſera. *Etymologie de* Teſſera *& de Carreau.*
8. *Pavez de petites Briques, dits,* Spicata Teſtacea.
9. *Deſcription des petites Briques dont ces pavez eſtoient faits.*
10. *Teſmoignage d'Albert ſur ces petites Briques.*
11. *Premiere ſignification de* Spicare. *D'où vient* Inſpicare faces *dans Virgile.*
12. *Seconde ſignification, de laquelle viennent Pique, Piquer &* Spicata teſtacea.

1. L'Art de cuire la terre, eſt appellé par les Grecs d'un mot general *Plaſtica*, & par les Latins *Figlina*, ou *Figulina*, & ſe diviſe en deux ſortes d'ouvrages : Car les uns ſe jettent en moule, & les autres ſe forment à la roüe : les uns & les autres compris ſous le terme *Fictilia* : comme on peut voir au XII. Chapitre du quinziéme livre de l'Hiſtoire naturelle. Les ouvrages de Terre cuite qui ſe jettent en moule, s'appellent d'un nom commun *Lateres*, & ſervent pour la pluſpart à baſtir les Maiſons : comme ceux qui ſe tournent à la roüe, ſervent à les meubler de toutes ſortes de vaiſſelles de Terre. Et c'eſt proprement en quoy giſt l'art de Poterie, dont le ſujet principal eſt déſigné par le nom *Teſta*, duquel tous les vaiſſeaux de Terre cuite, & ouvrages de Poterie s'appellent *Vaſa teſtacea*, *& opera teſtacea.*

2. Pour le regard de ce que les Latins appellent *Lateres*, j'en trouve de trois genres, qui tous ſervent à la conſtruction des Edifices : Sçavoir la Tuile pour couvrir, la Brique pour maſſonner, & les Car-

Digitized by Google

reaux pour paver. Ces trois genres de Materiaux ont eu ce nom de *Later*, *à latitudine*, d'autant qu'on les jette en des moules, dans leſquels on les eſtend en largeur entre quatre petites planches : comme nous apprenons d'Iſidore, *Quod lati formentur circumactis undique quatuor tabulis.* *Iſidor. lib. 15 orig. cap. 8.*

3. Or quoy que ce ſoit és Carreaux de Terre, & non és Tuiles ny Briques que conſiſte le Pavé, ſi eſt-ce que ces Matieres ayant en nature, & en art une grande conformité par enſemble, il eſt beſoin de dire un mot des deux premieres, pour mieux entendre les troiſiémes : Joint que les noms ont encore telle connexité entre eux, qu'ils ſe prennent aſſez ſouvent les uns pour les autres. Nous commencerons donc par la Tuile, qui eſt ou platte ou courbe : la Tuile platte ſe nomme *Tegula*, *quod ædes tegat*, ſelon Iſidore, & la courbe, *imbrex*, *quod accipiat imbres.* Entre les Tuiles courbes ſont les Feſtieres, que Pline appelle *Laterculos frontatos*, d'autant qu'elles ſe font paroiſtre en l'un & l'autre front des couvertures. *Lib. 15. orig. cap. 8. Lib. 35. nat. hiſt. cap. 12.*

4. Quant aux Briques, les Grecs les nomment d'un nom ſpecifique πλίνθος, d'où nous vient celuy de Plinte en noſtre Architecture Françoiſe, pour ſignifier la haute moulure d'un chapiteau, faite en forme de Brique platte & carrée : ou pour un rang de Pierres, ou de Briques, ſortant de la ſurface de l'ortographie ou élevation d'un baſtiment, & l'environnant en forme de cordon pour en diſtinguer les eſtages : Mais chez les Latins, les Briques ſont demeurées au nom de leur genre, & ne s'appellent autrement que *Lateres*; ou par diminution, *Laterculi.*

5. Vitruve traite de Briques ſous ce terme, au Chapitre qu'il a fait, *de Lateribus*, qui eſt le troiſiéme de ſon livre ſecond : où il rapporte trois eſpeces de Briques ſous ce nom, qui ne ſervent qu'à la Maſſonnerie : & non à la couverture ny au Pavé. Pline en fait tout de meſme au Chapitre quatorziéme de ſon livre trente-cinquiéme, où il dit, que la premiere eſpece de Brique, eſt celle dont on ſe ſert en Italie : & s'appelle *Didoron*, qu'il dit eſtre d'un pied & demy de longueur, & demy pied de largeur : la ſeconde s'appelle *Tetradoron*, & la troiſiéme, *Pentadoron.*

6. Tous les trois ont ce nom de *Doron* à la fin, à cauſe que les Grecs en leur ancienne langue, appelloient la paume de la main δῶρον : d'où ſeroit venu qu'ils nomment encore un don ou preſent δῶρον, à cauſe qu'il ſe fait de la main : ſi nous en croyons Pline & Vitruve enſemble. *Genera eorum tria*, dit Pline; *Didoron*, *quo utimur*, *longum ſeſquipede*, *latum pede* : *alterum Tetradoron* : *tertium Pentadoron. Græci enim antiqui Doron palmam vocabant* : *& ideo Dora*, *munera*, *quæ manu daventur.* Vitruve en dit tout autant; ſinon qu'à juſte cauſe il fait le *Didoron* d'un pied de long ſeulement, & de de-

Digitized by Google

my pied de large, qui vaut autant que deux paumes, d'où ſans doute le nom de *Didoron* luy ſeroit venu : qui ne peut convenir à la meſure de Pline, puis que la paume ſert de meſure commune à tous les trois : Car le *Pentadoron*, a eu ce nom des cinq paumes qu'il a de toute face : & le *Tetradoron*, de quatre ; l'un & l'autre ſervants aux baſtimens des Grecs : Sçavoir le *Pentadoron* aux publics, & le *Tetradoron* aux privez : *Cæteris duobus* (comme parle Vitruve) *Græcorum ædificia ſtruuntur. Ex his unum Pentadoron, alterum Tetradoron dicitur. Quæ ſunt publica opera, Pentadoro : quæ privata, Tetradoro ſtruuntur.*

Lib. 1. Architect. c. 3.

7. Mais venons maintenant aux Pavez de terre, compris ſous le nom commun, *Lateres*. Il s'en trouvoit anciennement de deux ſortes, des grands & des petits. Les grands s'appelloient *Teſſeræ*, ou *Teſſeræ magnæ* : & les petits, *Spicata teſtacea*. Le nom de *Teſſera* eſt tiré par meſme déduction de la langue Grecque, que noſtre Carreau François de la Latine : d'autant que l'un & l'autre ſont originaires du nombre de Quatre, à cauſe des quatre coſtez, & quatre coins qui leur ſervent de commune figure. *Teſſeram* (dit Turnebe) *à verbo Græco τεσσαρα dictam eſſe puto.* Ce qui eſt confirmé par Iſidore, *Teſſellæ ſunt è quibus domicilia ſternuntur : à Teſſeris nominatæ, id eſt à quadratis lapillis per diminutionem.* Ainſi voyons-nous que le *Teſſera* des Latins vient du τεσσαρα des Grecs, qui ſignifie Quatre : & le Carreau des François du *Quadratum* des Latins, qui ſignifie Carré. Non que l'un & l'autre mot, ne ſe donne à choſe d'autre figure, Ainſi que Turnebe montre au dix-neuviéme livre de ſes Adverſaires, Chapitre 26. où il traite des diverſes ſignifications de *Teſſera* : Mais c'eſt que de premiere inſtitution, tels pavez ont eſté moulez dans des formes quadrangulaires.

8. Or quoy que de *Teſſera* ſoient ſortis deux diminutifs, *Teſſella* & *Teſſerula* : ſi eſt-ce que ces mots conviennent mieux aux petits Carreaux de Pierre & de Marbre dont on ſe ſert aux ouvrages de Moſaïque & de Marqueterie, qu'aux petits Pavez de terre cuite : Car à ceux-cy on a donné le nom de *Laterculus*, en Architecture, d'autant qu'ils ſont de nature de Brique. On les nomme autrement *Spicata Teſtacea*, de quelque forme ou figure qu'ils puiſſent eſtre ; Triangulaires, Longs, Carrez, en Lozange, ou à ſix coſtez : de tous leſquels l'invention vient de Tivoly. C'eſt de ces Pavez qu'il faut entendre ces mots de Vitruve. *Item Teſtacea Spicata Tiburtina ſunt diligenter exigenda : non habeant lacunas, nec extantes tumulos : ſed ſint extenta, & ad regulam perfricata* : Comme s'il diſoit, il faut pareillement polir avec diligence les Pavez faits de Brique de Tivoly : de ſorte qu'il n'y ait rien de cavé, ny de boſſu ou raboteux : mais que le tout ſoit uniment eſtendu, & mis à niveau à force de les polir &

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1. Le cercle, le triangle, le carré, le pentagone, l'hexagone, l'heptagone, l'octogone, l'ennéagone, le décagone, l'hendécagone, le dodécagone, le tridécagone, le tétradécagone, le pentadécagone, l'hexadécagone, l'heptadécagone, l'octodécagone, l'ennéadécagone, l'icosagone, le triacontagone, le tétracontagone, le pentacontagone, l'hexacontagone, l'heptacontagone, l'octocontagone, l'ennéacontagone, le hectogone, le chiliogone, le myriogone, le mégethogone, le mégistogone, le mégistogone, le mégist

gitos non plus ſex, craſſos unum, latos tres : ſed his potiſſimum Spicatim pavimenta inſternebantur.

11. C'eſt ainſi que la forme de ces petites Briques nous eſt exprimée par le mot *Spicata*, qui ne vient d'ailleurs que de *Spicare*, qui ſe dit proprement des bleds, lors qu'ils commencent à jetter & pouſſer leur eſpy hors du tuyau, lequel eſtant tout formé n'a pas une ſeule pointe, mais pluſieurs que les Latins appellent *Ariſtas*, d'où vient le mot d'Areſtes, dont ſe ſert l'interpréte de Pline ſur la matiere de ces Pavez. Virgile uſe ainſi du mot d'*inſpicare*, quand il dit,

Lib. 1. Georg.

Ferroque faces inſpicat acuto.

Ce que Servius ſon Interpréte expoſe, *incidere ad ſpici & ariſtarum imaginem*, que nous pourrions dire fendre & barbeler le bout d'un flambeau à mode d'eſpy de bled. C'eſt ainſi qu'il faut lire ces mots, & non pas *ad ſpeciem*, comme on trouve en aucuns Exemplaires corrompus. Ce qu'il ne faut trouver eſtrange, d'autant que l'on dit auſſi bien *Spicus* & *Spicum*, pour un Eſpy de bled, que *Spica*. Feſtus nous aſſeure du premier, & Ciceron du deuxiéme en ce Vers.

En ſa verſion des Phenomenes d'Aratus, & au livre 2. *de natu. Deorum.*

Spicum illuſtre tenens ſplendenti corpore Virgo.

Ce qu'il dit de cette Etoile de la premiere groſſeur, qui eſt par les Aſtrologues appellée *Spica Virginis*.

12. Ce meſme mot neantmoins ne laiſſe pas de ſignifier, appointer ou aiguiſer quelque choſe en une ſeule pointe : comme nos petits Pavez. Et de fait, la barbe des eſpis compoſée de tant de petits filets ne laiſſe de paroiſtre à l'œil, la voyant un peu de loin comme formée & terminée en une pointe generale, compoſée de pluſieurs petites pointes particulieres. Le Poëte Gratius met le verbe *Spicare* à cet uſage, lors que parlant des Piques dont ſe ſervoient les Macedoniens, il admire comme ils appliquoient de ſi petits fers, qu'il appelle des petites dents, à de ſi longs Bois.

Quid Macedûm immenſos libeat ſi dicere Contos,
Quam longa exigui ſpicant haſtilia dentes !

Telle eſt la Pique de laquelle on ſe ſert maintenant quaſi par tout : qui a donné le nom aux Piquiers : & que Turnebe appelle *Haſtam Macedonicam*, comme eſtant empruntée des Macedoniens : laquelle il dit avoir eu en noſtre vulgaire le nom de Pique, comme qui diroit Spique, de *Spica* : & que de *Spicare*, par ſemblable déduction eſt venu le verbe Piquer, qui ſignifie toucher d'une pointe. *Inde putaverim*,

verim, dit-il, *Haſtam Macedonicam Picam, quaſi Spicam vocari, quod ferro ſpicata ſit exiguo. Inde Picare quaſi Spicare dicimus.* Lib. 21. adverſar. cap. 25.

Quoy que donc nos petits Pavez n'ayent qu'une pointe de part & d'autre, & non pluſieurs; il ne faut pas s'eſtonner, ſi à raiſon de la ſimilitude qu'ils ont en leur figure avec un eſpy de bled; ils en ont eu le nom de *Spicata*: qui regarde leur forme, comme *Teſtacea*, leur matiere. Car encore que le nom de *Teſta*, ſignifie proprement toutes ſortes de Pots, Vaiſſeaux, ou Vaiſſelle de terre cuite: ſi eſt-ce que bien ſouvent il eſt mis en œuvre pour *Later* ou *Laterculus*, à cauſe que les Vaiſſelles de terre, & les Briques ou Tuiles ſont faites de meſme nature de terre qui eſt l'Argile. Il ſignifie quelquefois un teſt de pot.

Menſæ ſed erat pes tertius impar,
Teſta parem fecit. Ovid. 8. Met. fab. 2.

DE LA TROISIÉME ESPECE DE ſurface des Pavez des Edifices qui eſtoit de Pierre naturelle.

CHAPITRE XXI.

1. *Deux ſortes de Pavez faits de Pierre naturelle, grands & petits.*
2. *Pluſieurs ſortes de grands Pavez.*
3. *Des petits Pavez : noms & differences d'iceux, en ce qui eſt de leur figure.*
4. *Difference en ce qui touche leurs couleurs.*
5. *Des ſortes de marbre exquis, employez en Marqueterie.*
6. *Des petits Pavez mis en couleur, & des ouvrages de Moſaïque.*
7. *Que les Pavez de Marqueterie & de Moſaïque s'appelloient* Lithoſtrata.
8. *D'une autre eſpece de Pavé de Marqueterie dit* Ceroſtroton.
9. *Deux points eſquels conſiſtoit l'excellence & artifice des Pavez de Marqueterie & de Moſaique.*
10. *Les Grecs inventeurs des Pavez de Marqueterie & de Moſaïque. Premier Auteur d'iceux.*
11. *Pourquoy les Pavez de Marqueterie & de Moſaïque ont eſté appellez* Aſarota.
12. *Des Pavez taillez & gravez.*
13. *Du magnifique Pavé de Marqueterie & Moſaïque de l'Egliſe de ſaint Remy de Rheims.*

1. APRE'S avoir diſcouru des Pavez faits en ſimple Terris, & de ceux que l'on faiſoit de Briques & carreaux de Terre cuite ; il nous faut parler de ceux qui eſtoient compoſez de Pierre naturelle, leſquels ſurpaſſoient les autres en beauté, fermeté, & excellence. Je trouve qu'il y en avoit de deux façons : car les uns eſtoient couverts de grands carreaux, & les autres de petits. Je mets au rang des grands carreaux ceux qui avoient quatre pouces de face & au-deſſus : & au nombre des petits, ceux qui eſtoient moindres de quatre pouces, & juſques à la petiteſſe d'une féve. On appelle les grands, *Teſſeras*, & les petits *Sectilia*.

Cette difference eſt préciſement touchée dans Vitruve en ces mots : *Supra Nucleum ad regulam & libellam exacta Pavimenta ſtruantur, ſive ſectilibus, ſive teſſeris.* Ce que l'on peut interpréter ainſi : Sur cette Eſcaille, appliquez à la regle & au niveau voſtre Pavé fait de petites plaques de Pierre de diverſes couleurs, en maniere de Marqueterie & de Moſaïque ; ou bien de grandes Pierres diverſement taillées & eſ-

Lib. 7. c. 1.

Digitized by Google

quarries. Suetone appelle les Pavez faits de grands carreaux, *Teſſellata, quaſi Teſſerata à Teſſeris* : & les petits *Sectilia*. C'eſt ainſi qu'il faut entendre un paſſage de la vie de Jule Ceſar : où il dit, qu'entre autres magnificences de ce grand Capitaine, celle-cy en eſtoit l'une, de faire porter avec ſon bagage par les Provinces, des Pavez de grands carreaux, & de Marqueterie : *In expeditionibus teſſellata & ſectilia pavimenta circumtuliſſe*. Auquel endroit cet Auteur ne s'eſt pas ſervy de ces mots pour une meſme choſe : mais pour les deux, que Vitruve a compris, *ſub Teſſeris & ſectilibus*. *In C. Cæſ. cap. 46.*

2. Pour les grands Carreaux, les uns eſtoient Triangulaires, les autres Quadrangulaires, en forme d'une Table plus longue que large : Il y en avoit pluſieurs parfaitement carrez, ou en lozange, & de pluſieurs autres figures à la fantaiſie des Ouvriers.

Tous leſquels, Vitruve comprend ſous le nom commun de *Teſſera*, quand il dit, *Si Teſſeris ſtratum erit, ut eæ omnes angulos habeant æquales, nullique à fricatura exſtantes*, C'eſt-à-dire, ſi le pavé eſt de grands Carreaux, il faut prendre garde à ce que les encoignures ſoient également jointes : & qu'après avoir eſté polis, l'un des coins ne vienne à ſe pouſſer plus haut que les autres. Ces grands Carreaux ſont communs parmy nous dans les Egliſes, eſquelles on les voit ordinairement d'une couleur, & quelquefois de deux, aſſortis par certain ordre les uns avec les autres.

3. Quant aux petits Carreaux, ils eurent en general le nom de *Sectilia* ou *ſegmenta*, à cauſe qu'ils eſtoient taillez en menuës parcelles, & pieces de rapport : d'où vient qu'on appelle les ouvrages qui en eſtoient faits, *Opera ſegmentata* : que nous appellons proprement en François, ouvrage de Marqueterie.

La difference de ces petits Pavez conſiſtoit en deux choſes, ſçavoir en la Figure, & en la Couleur.

La figure ſe conſideroit ou en la ſurface deſdits Pavez, ou bien aux coſtez d'iceux. La ſurface eſtoit plaine, ou gravée. Les Pavez qui eſtoient d'une ſuperficie plaine & unie, ſe nommoient *Pura Pavimenta* : mais ceux qui eſtoient comme imprimez & gravez de diverſes figures, s'appellent *Scalpturata*, ou *Cælata*.

Pour ce qui regarde les coſtez de ces petits Carreaux, les uns eſtoient de figure Circulaire, & s'appelloient *Scutula*, comme qui diroit de petits Boucliers, d'autant qu'ils en répreſentoient la forme ronde. S'ils eſtoient à trois coins, ils ſe nommoient *Trigona* : ſi à quatre, *Quadrata* ; ſi à ſix, *Favi*, du nom des Rayons de miel que les Abeilles font toûjours à ſix coins & ſix coſtez. Il y en pouvoit avoir d'autre figure, comme Pentagones, Heptagones, & Octogones. Mais Vitruve ne rémarque que ces quatre, pour eſtre les plus communs en ouvrage de Marqueterie : Car voicy comme il en parle:

Digitized by Google

Cum ea exſtructa fuerint, & faſtigia exſtructiones habuerint, ita fricentur, ut ſi ſectilia ſint, nullibi gradus in ſcutulis, aut trigonis, aut quadratis, aut favis exſtent : ſed coagmentorum compoſitio plenam habeant inter ſe directionem : C'eſt-à-dire, Et quand toutes ces Matieres ſeront bien rangées les unes ſur les autres, & que tout l'aſſemblage aura reçû ſa derniere ſurface : ſi elle eſt de Marqueterie, faites-la ſi bien polir, qu'il ne paroiſſe aucuns degrez ou eſchelettes és petits Carreaux, ſoit ronds, triangulaires, carrez, ou à ſix pans : mais que la compoſition de tout l'aſſemblage ſoit plaine, égale, & bien miſe à niveau.

Lib. 7. cap. 1.

4. Quant à ce qui dépend des couleurs, les unes eſtoient naturelles, les autres peintes par artifice : Pour les premieres, il y en avoit d'autant de couleurs qu'il y avoit de diverſité de Marbre, Jaſpe, Porphire, ou autres Pierres exquiſes, rares, & ſingulieres, que l'on mettoit en œuvre eſdits Pavez : dont les uns eſtoient d'une couleur ſimple : comme le marbre noir & blanc : Les autres eſtoient madrez & marquetez, tavelez & diverſifiez par taches, veines, ondes, mouchetures, nuages, & autres façons que je ne ſçaurois exprimer : & que la Nature ſe plaiſt (comme en ſe joüant) d'introduire dans la diverſité de ces Matieres : ainſi que l'on peut voir au liv. 36 de l'Hiſtoire naturelle de Pline, & au cinquiéme de Dioſcoride.

Capitib. 5. 6. 7. & cap. 62. & 63.

5. Stace, deſcrivant l'excellence du Pavé des Bains d'Etruſcus, touche en paſſant les Marbres plus exquis, que l'on employoit en tels ouvrages : & dit que ce Pavé particulier eſtoit ſi excellent, que le Marbre madré de l'Iſle de Taſſo près de Thrace, & de la ville de Cariſto de l'Iſle d'Eubée, & l'Albaſtre Onix, & le Marbre Serpentin, dit *Ophites*, à cauſe qu'il eſt marqueté d'ondes qui vont en ſerpentant, quoy que tous rares, excellens, & employez en autres tels ouvrages, n'avoient pas eu le credit d'entrer en ſi precieux Pavé. Mais ſeulement le Marbre taillé dans les Carrieres de Numidie, réluiſant en couleur purpurine : & celuy qui vient de la ville de Sinada en la haute [a] Phrygie, marqueté de taches rouges & luiſantes, leſquelles les Poëtes feignent provenir du ſang de l'adoleſcent Atys, chaſtré par Berecynthe : avec le Jaſpe de Tyr & de Sydon, blanc comme neige : & qu'à peine le marbre de Lacedemone (qui ſe taille ſur le fleuve Eurotas, & que [b] Pline dit eſtre le plus excellent & le plus gay de tous, à cauſe de ſa verdure) y avoit pû trouver place. Que ces pierres réluiſoient de nuit, & que le feu allumé ſur un foyer de ſi grand prix, s'eſtonnoit, & s'eſtimoit heureux de comprendre telles richeſſes : & reprimoit la violence de ſa chaleur, pour ne nuire à de ſi beaux ouvrages. C'eſt ce que veut dire ce Poëte admirable par ces vers.

[a] *De quo Plin. lib. 5. cap. 29.*

[b] *Libro 36. cap. 6.*

Digitized by Google

Non hic admiſſa Thaſos, aut undoſa Cariſtos.
Mœret Onix longè, queriturque excluſus Ophites.
Sola nitet flavis Nomadum deciſa metallis
Purpura : ſola cavo Phrygia quam Synados antro
Ipſe cruentavit maculis lucentibus Atys.
Quaſque Tyrus niveas ſecat, & Sydonia rupes :
Vix locus Eurotæ viridis, cum regula longo
Synnada diſtinctu variat. Non lumina ceſſant :
Effulgent cameræ, vario faſtigia vitro
In ſpecies animoſque nitent. Stupet ipſe beatus
Circumplexus opes, & parcius imperat ignis.

Silvarum lib. 1.

C'eſt ce que nous pouvons dire des petits Carreaux qui n'avoient autre couleur que la naturelle : & qui commençoient dés le temps de Caton d'eſtre mis en œuvre és ouvrages des Pavez de Marqueterie : ſpecialement ceux du Marbre Numidien, qui eſtoit des plus précieux : & qui donnoit à l'œuvre entier deſdits Pavez le nom de *Pavimenta Pœnica* : comme teſmoigne Feſtus Pompeius, qui dit, *Pavimenta Pœnica marmore Numidico conſtrata ſignificat Cato.*

6. Quant aux Carreaux colorez par artifice, les uns eſtoient peints de certaines couleurs, ſur leſquelles on couloit un Vernis, qui les rendoit fermes & durables contre le temps & les efforts exterieurs. Les autres eſtoient mis en couleur par le Feu, & comme enduits de certaines crouſtes de Verre ſemblables à nos eſmaux, qui répreſentoient pluſieurs figures. Pline dit que cela fut inventé du temps de Claudius Empereur : auquel les eſprits des hommes avoient comme à dédain les Eſmaux faits en cuivre, & les pieces de Marbre de leur chambre, quoy que vaſtes & amples, ſi elles n'eſtoient peintes : & par ce moyen, comme changées de nature : *Non placent jam abaci, nec ſpatia montis in cubilo delitentia. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum.* C'eſt de ces Marbres peints qu'eſtoit fait ce genre d'ouvrage, que l'on appelle, *opus Muſivum, vel muſaceum :* à la difference de la ſimple Marqueterie, qui eſtoit de pieces non peintes : Ce que nous pouvons apprendre de Franciſcus Marius Grapaldus de la ville de Parme, qui parle en cette maniere de l'un & de l'autre : *Pavimenta, quibus lacunarium nitor reſpondere debet, ex humo ad cameras primum Agrippam in thermis quas Romæ fecerat, tranſtuliſſe legimus. Hæ fuêre ex lapidibus, figliniſque cruſtis vitro tectis, atque encauſto pictis : quod opus è muſaceo, ut nunc appellant. Teſſellatum dicitur, quod Teſſellis, id eſt parvis quadratis lapillis intextum ſit.* On ſe ſervoit des ouvrages de Moſaïque, principalement aux incruſtations des murailles, & parois des Temples, Palais, & Cabinets des Grands. On en voit encore la façon à quelques anciennes Egliſes :

In Lexico de partibus ædium. lib. 2. c. 1. in Verbo Pavimentum.

Digitized by Google

meſme en la ſainte Chapelle à Paris, il y a certains petits endroits de la nef de part & d'autre, peu au-deſſous des verrieres, qui en ſont enduits & encrouſtez. C'eſt l'un des genres de peinture que les Grecs appelloient *Encauſtum*, à cauſe du feu qu'on employoit à le faire : & les Latins *Vitrum*, du nom de la Matiere que l'on y appliquoit par le feu.

7. Au reſte, les Pavez de pierre, tant de Marqueterie ſimple, que de Moſaïque, ont eſté nommez par les Grecs, *Lithoſtrata* : c'eſt-à-dire Pavez de Pierre, les petits pavez ayant emporté ce nom par excellence au-deſſus des plus grands : Ainſi que ledit Grapaldus le teſmoigne, diſant : *Præterea lithoſtrata è parvulis cruſtis marmoreis, quaſi pavimenta lapidibus ſtrata.* De-là eſt venu que les Interprétes de Vitruve & de Pline ont confondu la Marqueterie & la Moſaïque enſemble, les prenant l'un pour l'autre, comme ſi ce n'eſtoit qu'une meſme ſorte d'ouvrage. C'eſt de ces Pavez que parle Varron, lors qu'eſcrivant à l'un de ſes amis, il uſe de ces mots : *Cum enim villam habere opere teſtorio & inteſtino, ac pavimentis nobilibus lithoſtratis ſpectandam : parum putaſſes eſſe, ni tuis quoque litteris ornati parietes eſſent.* Tel pouvoit eſtre le Pavé du tribunal de Pilate : c'eſt-à-dire, du lieu où il tenoit ſon ſiege de Judicature, que ſaint Jean dit avoir eu le nom de *Lithoſtratos*, & en Hebreu *Gabbatha*.

Ibid.

Lib 3. de re ruſtic. cap. 1.

Joan. c. 9. v. 13.

8. Il y avoit encore un troiſiéme genre de Pavé, qui ſe faiſoit, non de Marbre, ou autre Pierre, ou Terre cuite, mais de petites pieces & eſquilles de Bois, mélées avec Cornes peintes & façonnées : le tout joint & rapporté par figures, ſuivant la fantaiſie des Ouvriers ſçavans en cet art de Marqueterie : C'eſt ce genre d'ouvrage uſité en Pavez que Pline appelle *Ceroſtrata*, qu'il dit eſtre un genre de peinture, auquel le nom eſt venu des Cornes qui y ſont employées & mélées avec le Bois : & leſquelles Cornes, le feu & l'artifice des hommes ont pû mettre en feuilles tranſparantes, comme celles des Lanternes : ou bien les teindre de diverſes couleurs, ou les enduire de quelques peintures, & mettre en œuvre és ouvrages de Marqueterie. Ce qui ſe faiſoit du temps de cet Auteur, & ſe fait encore à preſent. *Apud nos* (dit-il) *cornua in Laminas ſecta tranſlucent, atque lumen incluſum latius fundunt : multaſque alias ad delicias conferuntur, nunc tincta, nunc ſublita : nunc quæ Ceroſtrota picturæ genere dicuntur.*

Plin. libro 11. c. 37.

Voilà donc trois genres d'ouvrages employez pour parer & encrouſter les Pavez, Parois & Planchers : deſquels Philandre, qui a commenté Vitruve, parle en cette maniere, *Vitreæ cameræ dictæ quod teſſellis Vitreis verſicoloribus inducerentur, quod vulgò Muſaïcum opus vocamus. Illud ſi lapide, Litoſtroton dicitur : Si ramentis & teſſellis variis coloribus & vermiculatim ligno inſertis componeretur, Ceroſtroton fuit.*

Philander ad Vitru. lib. 4. c. 6.

Digitized by Google

9. La beauté, & l'artifice des Pavez faits de petites Pierres, giſoit en deux choſes : dont la premiere eſt à joindre & aſſembler tant de menuës pieces avec un certain ciment, ou plûtôt avec un Maſtic ſi délicat, qu'à peine en voit-on les jointures : & neantmoins de telle retenuë & alliage, qu'il s'en faiſoit comme un corps ferme, uny, & de telle conſiſtence, qu'on n'en peut avoir la fin qu'avec la ruïne des Edifices. Ces petits carreaux ſont ceux que les Grecs appellent proprement κύβος, & les Latins *Teſſera*. Car ce mot de *Teſſera*, eſt extremément équivoque, ſignifiant tantôt le Mot du guet, tantoſt un Maireau, une taille de bois diviſée en deux, à marquer des nombres par petits crans, & autres choſes dont parle Turnebe en ſes memoires : où il rémarque, que ce mot de *Teſſera*, ſignifie entr'autres choſes cette ſorte de petit Pavé cubique, & tous autres menus Pavez employez en Marqueterie, que les Grecs appellent generalement ψήφος, c'eſt-à-dire, *Calculum*, *Teſſeram* : d'où vient le mot de ψηφοθέτημα, *Teſſelatum Pavimentum*, en autre ſignification que cy-devant, où il ſignifioit un Pavé de grands carreaux. *Turneb. lib. 19. adv. c. 26.*

Le ſecond point auquel giſt l'artifice des Pavez de Marqueterie & de Moſaïque, eſt en la diverſité des figures que les Maiſtres entendus en tels ouvrages, ſçavoient répreſenter par la diverſité des couleurs de ces petits carreaux : leſquels ils compartiſſoient tantôt en forme d'hommes, tantôt en figure d'Animaux, d'Oiſeaux, de Poiſſons, de Plantes, & de toutes autres choſes viſibles produites par la Nature.

10. Les Grecs ont eſté les premiers inventeurs des Pavez de Marqueterie & de Moſaïque. Au commencement ils ſe contentoient de peindre ces Pavez comme on fait maintenant les parois des maiſons : mais la Marqueterie & Moſaïque eſtant venuë au Monde, a fait perdre l'uſage de ces premieres peintures. Ce que Pline nous enſeigne en ce peu de mots : *Pavimenta originem apud Græcos habent, elaborata arte, picturæ ratione, donec Lithoſtrata expulêre eam.* *Lib. 36. cap. 25.*

Le meſme Auteur adjoûte, que Soſus fut un des plus celebres en tels ouvrages : & que ce fut luy, qui fit le riche Pavé de la Sale de Pergame, que les Grecs appellerent *Aſarotos œcos* : comme qui diroit, Maiſon non balayée : pour ce qu'il avoit répreſenté audit Pavé des ordures & balayures, comme reſtes d'un banquet, que l'on ſecouë des nappes après le repas. A quoy faire il avoit employé parmy les autres Pierres, des petites Briques peintes. *Celeberrimus fuit in hoc genere Soſus* (dit-il) *qui Pergami ſtravit quam vocant Aſaroton œcon, quoniam purgamenta cœnæ in pavimento, quæque everri ſolent, veluti relicta, fecerat parvis è teſtulis, tinctiſque in varios colores.* Les autres diſent, que ce fut Zenodore, & non pas Soſus, qui fut auteur de ce Pavé de Pergame tant rénommé : *In quo cum aliis quibuſdam imaginibus reliquias* *Ibid.* *Franc. Maturant. Grapald. lib. 2. de partibus ædium c. 1.*

Digitized by Google

cœnæ pinxit : & ὦικον ἀσάρωτον appellavit, non quod eſſet impurgatum, ſed quod tale videretur.

11. Quoi que ce ſoit, le mot de ἀσάρωτον vient de la particule privative, & du verbe Grec σάρω, qui ſignifie, balayer. Et de ce mot ont eſté appellez tous les Pavez de Marqueterie & de Moſaïque, de quelque forme ou figure qu'ils fuſſent enrichis. C'eſt d'où vient que Stace s'eſt ſervy de ce nom, pour ſignifier l'excellent Pavé des Bains, que Manlius Vopiſcus avoit fait faire en ſon Palais de Tivoli, dont la voute ou plancher eſtoit couvert & enduit de verre, ainſi que de miroirs, répreſentant à la veüe de ceux qui y entroient, les figures empreintes au Pavé qui eſtoit au-deſſous.

Grapald. Ibid.

Lib. 1. Silv.

nam ſplendor ab alto
Deſluus, & nitidum referentes æra teſtæ
Monſtravére ſolum : varias ubi picta per artes
Gaudet humus, ſuberantque novis Aſarota figuris.

Ces Pavez excellens (au dire de Pline) commencerent du temps de Sylla à entrer en credit en Italie : car ce fut Sylla qui fit faire un Pavé de petites pieces de rapport au Temple de la Fortune en la ville de Philaſtro : *Lithoſtrata cœptavére jam ſub Sylla parvulis certè cruſtis : exſtatque hodie quod in Fortunæ delubro Preneſte fecit.*

Lib. 36. cap. 25.

12. Juſques à preſent nous avons parlé des petits Pavez unis & applanis, que l'on dit *Pavimenta pura* : reſte à dire un mot de ceux qui eſtoient gravez & taillez au cizeau ſur leur ſuperficie exterieure, nommez *Scalpturata* : l'invention deſquels fut premierement pratiquée au Temple de Jupiter baſty au Capitole, au commencement de la troiſiéme guerre contre les Carthaginois. Ce que le meſme Auteur nous teſmoigne, diſant, *Romæ ſcalpturatum in Jovis Capitolini æde primum factum eſt, poſt tertium bellum Punicum initum.* Si tels petits Pavez eſtoient gravez, & avec cela peints de diverſes couleurs, on les appelloit *Emblemata*, du verbe ἐμβάλλω, *interſero* : comme qui diroit des graveures entremélées : Ce que nous apprenons de Grapaldus, quand il dit, *Teſſerulas autem quibus inſtrata pavimenta variantur, dum verſicoloria fiunt, Emblemata quidam dixére, veluti ſculptiones inſertas, cum ἐμβάλλω ſit interſero.* Le Poëte ancien Lucilius, parle de cette eſpece de Pavé en un vers que Pline rapporte, pour montrer qu'il y avoit déja à Rome des commencemens de tels Pavez devant la guerre que Marius fit à l'encontre des Cymbres.

Plin. Ibid.

Grap. Ibid.

Plin. Ibid.

Ante pavimenta, atque Emblemata vermiculata.

13. Mais je ne ſçaurois icy paſſer ſous ſilence un excellent Pavé de Marque-

Digitized by Google

Marqueterie & de Moſaïque, qui ſe voit encore bien entier en l'Egliſe du Monaſtere de ſaint Remy en la ville de Rheims : en laquelle Egliſe ſe garde la ſainte Ampoule dans le Sepulchre dudit ſaint Remy. Ce Pavé remplit le Chœur d'un bout à l'autre, qui n'eſt pas moins long ny large que celuy de Noſtre Dame de Paris. Il eſt aſſemblé de petites pieces de Marbre, les unes en leur couleur naturelle, & les autres teintes & eſmaillées à la Moſaïque : ſi bien rangées & maſtiquées enſemble, qu'elles repreſentent une infinité de figures comme faites au Pinceau. Dés l'entrée du Chœur paroiſt la figure de David joüant de la Harpe, avec ces mots près de ſon chef, *Rex David.* Entre ladite figure & l'Aigle, ſe voit un grand cadre, au milieu duquel eſt l'image & le nom de ſaint Jerôme : & autour de luy, les figures & les noms de tous les Prophetes, Apoſtres, & Evangeliſtes, qui ſont Auteurs des livres de l'ancien & nouveau Teſtament : chacun ayant ſon livre figuré prés de ſoy, & dénommé par ſon nom : les uns repreſentez en forme de livres clos, & les autres en volumes roulez à l'antique, & tellement parſemez par ledit cadre, que les Auteurs du Nouveau Teſtament avec leurs livres, en tiennent le milieu : & ceux de l'ancien, les extremitez.

Au coſté droit dudit Chœur, ſont quatre Carrez ſeparez l'un de l'autre par petits intervales : au premier deſquels ſont les Figures des quatre Fleuves du Paradis Terreſtre, repreſentez par des Hommes verſans de l'eau de certaines cruches, qu'ils tiennent ſous leur bras : & déſignez de ces quatre noms, *Tigris*, *Euphrates*, *Geon*, *Fiſon.* Ces quatre Figures occupent les quatre coins dudit Carré : au milieu duquel paroiſt une Femme nuë qui tient une rame : & eſt aſſiſe ſur un Dauphin, avec ces mots, *Terra*, *mare.*

Le ſecond Carré eſt remply d'un ſimple rameau, avec ſes feuillages.

Le troiſiéme repreſente en ſes encognures les quatre ſaiſons de l'année, avec leurs noms, *Ver*, *Æſtas*, *Autumnus*, *Hyems* : Et au milieu un homme aſſis ſur un Fleuve, avec ce nom, *Orbis terræ.* Dans le quatriéme, ſont repreſentez les ſept Arts liberaux, dont les figures ſont pour la pluſpart cachées & couvertes des chaires des Religieux. On y voit neantmoins encore à découvert ces deux mots, *Septem Artes.*

Au coſté ſeneſtre, eſt un grand quadrangle, dont la longueur eſt double à la largeur : & contient deux bandes larges, arrondies en cercle, égales l'une à l'autre : & ſe touchent l'une l'autre par leur convexité. Dans la premiere bande ſont figurez les douze mois de l'année : & dans la ſeconde les douze ſignes du Zodiaque.

Au milieu, & comme au centre de la premiere bande, on voit la figure de Moyſe, aſſis en une chaire, & ſouſtenant un Ange ſur l'un de ſes genoux avec ces mots à l'entour.

——— Lex Moïſique figuras,
Monſtrant hi proceres.

Le reſte ne ſe peut lire, eſtant caché ſous les chaires des Religieux, comme auſſi ſont couvertes ſous leſdites chaires les figures de la Juſtice, de la Force, & de la Temperance : & celles de l'Orient, Occident, & Septentrion. Ce que l'on juge par la figure encore apparente de la Prudence, faite en femme tenant un ſerpent, & déſignée par ce mot, *Prudentia :* & par celle d'un homme répreſentant le Midy, avec ce mot, *Meridies.*

Au milieu de la bande ronde des douze Signes, ſont répreſentées les deux Ourſes, marquées de leurs eſtoiles : l'une ayant la queüe du coſté que l'autre a la teſte, en la meſme façon qu'on les voit dépeintes ſur les Globes Celeſtes. Toutes ces Figures, & pluſieurs autres, qui ſeroient longues à raconter, ſont faites de pieces peintes à la Moſaïque dans un champ jaune de meſme ouvrage, dont les plus gros Pavez n'excedent point la largeur de l'ongle : excepté quelques tombes noires & blanches, & quelques pieces rondes de Jaſpe, les unes purpurines & les autres ondées de diverſes couleurs, qui y ſont appliquées dans certains compartimens faits de pieces de Marbre, comme pierres précieuſes enchaſſées en un anneau. De là montant deux pas, & tirant au grand Autel, ſe voit une autre ſorte de Pavé de petites pieces de Marbre, diviſées en beaux compartimens de Marqueterie : Et ſur les degrez de l'Autel, le Sacrifice d'Abraham, l'Echelle de Jacob, & autres hiſtoires de l'ancien Teſtament, faites de meſme genre d'ouvrage : & figuratives du ſaint Sacrement de l'Autel : L'Egliſe où eſt ce Pavé, fut dédiée par le Pape Leon IX. y tenant un Concile au commencement d'Octobre 1049. Que ſi ledit Pavé eſtoit fait déslors, il a eſté neceſſaire d'y changer quelque choſe, pour y accommoder les Tombeaux qui s'y voyent, & qui y ont eſté mis depuis ce temps-là.

Anſelmus Monachus in Itinerario Leonis IX.

Digitized by Google

DISCOURS GENERAL DE LA SURFACE des Grands Chemins de l'Empire, & diviſion d'icelle en deux eſpeces.

Chapitre XXII.

1. Via Terrena, *dans Ulpian.*
2. *Diviſion en Cailloux & Gravois retenuë en la ſurface des Grands Chemins.*
3. *Ce qu'il faut entendre ſous le mot de Cailloux.*
4. *Trois choſes à conſiderer aux Cailloux, Subſtance, Quantité, Qualité.*
5. *Conſideration de la ſubſtance des Cailloux en la diverſité de leurs propriétez eſſentielles.*
6. *Trois ſortes de Pierres en ce qui touche leur quantité.*
7. *Deux ſortes de Cailloux en ce qui regarde leur figure, réguliers ou taillez, irréguliers ou briſez.*
8. *Les Romains ont fait des Grands Chemins de Cailloux taillez.*
9. *Cailloux briſez appellez,* Incerti lapides.
10. *Cailloux irréguliers, les plus communs en Pavé.*
11. *Que ceux du Pavé de Paris ſont de ce genre irrégulier.*
12. *Difference entre nos Pavez de Cailloux communs, & ceux des anciens Romains.*
13. *Cailloux réguliers & irréguliers employez aux Grands Chemins de l'Empire par les champs.*

1. APRE'S avoir diſcouru de la ſurface des Pavez des Edifices ; Il faut venir à celle des Grands Chemins : & montrer avec quelle diligence on préparoit les Materiaux, & avec quelle artifice on les agençoit ſur l'ouvrage. Je paſſe icy ſous ſilence les Voyes qu'Ulpian appelle, *Vias Terrenas*, leſquelles n'eſtoient faites ny compoſées que de Terre, ſans artifice ny diverſité de matieres : & me reſtrains dans celles, qu'il dit eſtre faites *Silice aut Glareâ*, qui ſont les vrais Chemins Militaires, ſervans de ſujet à cet œuvre. *L. 1. D. de Via publ. & Itin. pub.*

2. Nous diſons donc qu'il y avoit deux ſortes de ſurface és Grands Chemins de l'Empire : l'une de Cailloux, & l'autre de Gravois, ſuivant la diviſion primitive deſdits Chemins leſquels on faiſoit dès le commencement, *Silice in urbe, & extra urbem Glareâ* : ainſi que nous avons appris de Livius : car encore que la fondation & la Rudération des Grands Chemins ſe ſoit depuis faite & compoſée de Cail- *Lib. 41. ſub. finem.*

loux, en la maniere par nous déduite, lors que nous avons traité des matieres interieures : Si eſt-ce que cette difference en deux eſpeces eſt demeurée en la ſuperficie d'iceux : aucunes eſtant faites de Cailloux, & les autres de Gravois, tant en Italie, que par les Provinces.

3. Or quoy que les ſurfaces de Cailloux ſoient les plus rares, & celles de Gravois les plus frequentes ; toutefois puiſque les Cailloux ont précedé en ordre de temps, ayant eſté mis en œuvre en la ſurface de la Voye Appienne, qui eſt la premiere en date : Auſſi commencerons-nous à traiter des ſurfaces des Grands Chemins par celles qui ſont faites de Cailloux, c'eſt-à-dire, de Pierres ou de Carreaux. J'entends de ceux qui ſont de telle groſſeur, qu'ils ne peuvent tomber en la nature du Gravois, qui n'eſt compoſé que de menuës Pierrailles. Or le mot de Cailloux és matieres de pavemens, n'eſt pas reſtraint dans la ſeule eſpece de Pierre qui jette feu, à laquelle le nom de *Silex* convient proprement : Mais s'eſtend à toutes ſortes de Pierres dures, & propres à paver, que nous appellons vulgairement des carreaux, à cauſe que les Pierres qui ſont de figure carrée ou quadrangulaire, ont donné leur nom à toutes les autres, pour eſtre les plus frequentes & les plus uſitées.

4. Donc pour commencer par les Cailloux, à prendre ce mot pour toute ſorte de carreaux à paver, on peut conſiderer en eux trois choſes qui touchent les ouvrages des Pavez : ſçavoir la force & dureté naturelle, la Groſſeur, & la Figure. La premiere regarde la ſubſtance des Pierres : La ſeconde, la quantité, & la troiſiéme, l'une des eſpeces de qualité, qu'Ariſtote appelle, *formam & figuram.*

5. Nous avons déja dit quelque choſe de la ſubſtance au chap. 4. de ce Livre, où nous avons diviſé les Pierres en dures, tendres, & mediocres : Mais il faut conſiderer en outre, que de toutes ces Pierres les unes ſont dures, lourdes, claires, réſonnantes, ſeches, pleines, ſolides, moileuſes, & impenétrables. De ces conditions ſont le Marbre, la Pierre de Leſt, le Cliquart, le Caillou, & le franc Grez. Au contraire les autres ſont tendres, legéres, ſourdes, humides, friables, ſpongieuſes, fiſtuleuſes & penétrables. Et telles ſont les pierres nommées de S. Leu, de Vergelé, de Vernon, de Tonnerre & les Grez tendres. C'eſt donc de la prudence des Ouvriers, de faire choix de celles qui ſont les plus propres à paver ſuivant la commodité des lieux, & de réjetter les autres.

Les meilleures ſont celles qui ont de la force interieure pour réſiſter aux gélées, neiges, pluyes, & humiditez : & pour ſouſtenir le heurt & rencontre des corps qui les peuvent choquer ou frayer.

6. Voilà ce qui touche la ſubſtance des Pierres : il faut en après examiner ce qui eſt de la quantité, comme du premier accident, né avec la matiere, & inſéparable d'icelle, *Quantitas enim eſt cœva ma-*

Digitized by Google

terie. Ce qui eſt à rémarquer aux Cailloux & Carreaux en cet endroit, c'eſt que les uns ſont de telle maſſe, & de ſi grand poids, que l'homme ne les ſçauroit remuer ny tranſporter à l'aide ſeul de ſes mains, & de ſes forces propres & naturelles; mais a beſoin pour ce faire, de quelque inſtrument : comme de Levier, de Rouleaux, de Traineaux & autres engins à porter & charier quelque choſe. Les autres, ſont petits & maniables à fantaiſie par la main de celuy qui les met en œuvre. Et les troiſiémes, tiennent le milieu entre ces deux. Ces trois ſortes de Pierres entrent diverſement és ouvrages de la ſurface des Grands Chemins, ſelon la diverſité de ſes parties, ainſi que nous verrons enſuite : dont les premieres ſont nommées par les Architectes, *Lapides prægrandes :* les ſecondes, *Minuti* : & les troiſiémes, *Juſti.* Comme on peut voir en ce paſſage de Leon Baptiſte Albert. *Lapides alii prægrandes, hoc eſt, quos ſingulos nudæ hominum manus abſque traha, vecte, rotulo, & gerulis, & iſtiuſmodi, agere ad arbitrium nequeant : alii minuti, quos vel una manu tollere, collocareque poſſis ex ſententia : tertii lapides inter iſtos, qui pondere & magnitudine medii ſunt, juſtos appellabimus.* Lib 3. c. 4.

7. Voilà ce qui touche la quantité des Cailloux. Quant à leur qualité, elle giſt en ce qu'Ariſtote appelle Forme & figure. Cette Forme (qui n'eſt pas naturelle, mais accidentelle) & cette Figure ſe partage generalement en deux eſpeces : ſçavoir, en réguliere, & irréguliere. Selon la premiere, les Cailloux ou Carreaux à paver ſont dits taillez : & ſelon la ſeconde, briſez. Les réguliers ſont ceux qui ſont réglez ſuivant l'art de Geometrie, conſiſtant en coins & coſtez limitez par meſure & par nombre : tels que ſont les Triangulaires, Quadrangulaires, Pentagones, Hexagones, & autres ſemblables, qui ne ſont formez à l'advanture : mais à la régle & au compas. Tels ſont les Carreaux taillez à plaine face, à lignes droites, & à coins égaux, qui ſont frequens és Pavez des Egliſes, des Palais & Baſtimens publics. *Lapidum enim alii planis ſuperficiebus, rectis lineis, æqualibus angulis conſtant, quos quadratos nuncupant.* Où le mot de *Quadratus lapis,* ne ſe prend pas à la rigueur de Geometrie, pour une pierre qui ait les quatre coins & les quatre coſtez eſgaux : mais en general pour toute pierre taillée & polie à la régle & au compas, de quelque forme ou figure qu'elle puiſſe eſtre. Ainſi que nous apprenons par ces mots d'Adrien Cardinal au titre de ſaint Chryſogone. *Eſt enim Quadrato lapide ædificare, non verè quadratis lapidibus, ſed ſectis & expolitis, etiamſi non ſint verè quadrati.* Et il adjoûte que cette façon de parler, *Ædificare quadrato lapide,* vient du verbe *Quadrare,* qui ſignifie, cadrer & convenir. Lib. de Sermone Lat. & mediis Latinè loquendi pag. 233. impreſſi Colon. 1542.

Quadratum ſic dici, non quod ſit Quadrum, ſed quod Quadret : hoc eſt, conveniat operi. Comme en ce vers de Virgile,

2. Georg. *Arboribus positis secto Via limite quadret.*

Et c'eſt en ces mots que giſt la difference d'entre les Structures & Baſtimens faits de Moillons ou Blocages, & ceux qui ſont faits de pierres taillées & polies : Car ces Blocages ſont les Pierres informes & irrégulieres que les anciens Auteurs appellent *Cementa* : & les ſtructures ou édifices qui en ſont faits, *Cementitias Structuras*, contraires à ceux qui ſont baſtis, *Lapidibus Quadratis* : comme teſmoigne le meſme Auteur, diſant : *Lapide ſtructili, aut Cementitio, vel Structura aut Ruderatione ædificare, paulo remotius eſt ab aperta intelligentia. Eſt enim Lapidibus ædificare, non quadris, vel ſectis, aut ad lineam vel perpendiculum collocatis : ſed minutis conciſiſque fruſtulis, quæ cementa dicuntur.* De quoy il rapporte en ce lieu pluſieurs teſmoignages que les curieux pourront aller voir.

Les Empereurs Arcadius & Honorius appellent les pierres taillées, polies & réglées, *Materiam ordinatam. l. 77. Tit. de operibus public. C. Theod.* par laquelle ils donnent permiſſion d'employer à la réparation des chemins & des Ponts, *per quos itinera celebrantur, cunctam materiam quæ Ordinata dicitur, ex demolitione templorum provenientem.*

8. C'eſt une des plus grandes merveilles de toutes celles qui ſe rencontrent au ſujet des Grands Chemins ; que le Peuple & les Empereurs de Rome, grands & magnifiques en toutes choſes, ſe ſont comme ſurmontez eux-meſmes en magnificence, pavant des chemins, tant en la ville, comme aux champs de ce genre de grands Carreaux taillez, ſi bien joints & alliez enſemble, qu'à peine en voyoit-on les jointures : & ſi juſtement polis & nivelez, que les encognures ne ſurpaſſoient en hauteur la ſurface generale de l'œuvre entier. Et cependant les Chemins des Champs ſont d'une eſtenduë preſque incroyable, pavez de tels Cailloux d'une ſubſtance très-dure, & d'une grandeur démeſurée.

9. Les Cailloux Briſez ou Irréguliers, ſont ceux qui ne ſont pas taillez au ciſeau, mais fendus & caſſez au marteau : D'où vient que les Ouvriers qui façonnent les Grez à paver, ſont communement appellez Fendeurs ou Briſeurs de Grez. Ces Cailloux ne ſont ny polis en leur ſurface, ny droits en leur allignement, ny égaux en leurs encognures, à raiſon dequoy les Ouvriers anciens les appelloient Carreaux incertains, ou Pierres incertaines, à la difference de ceux qu'ils ap-
Albert. ibid pelloient, *Quadratos. Alii ſuperficiebus lineis, angulis multiplicibus & variis : Nos incertos appellabimus.*

10. Ces carreaux irréguliers ſont les plus communs és ouvrages des ſurfaces des Pavez : & croy que la plus grande partie des Ruës de la ville de Rome en eſtoit pavée, comme pluſieurs Grands Chemins des champs, que nous trouvons avoir eſté pavez de Cailloux, & non de

Digitized by Google

Gravois. André Palladio, Italien de nation, nous aſſeure, pour l'avoir ainſi obſervé en pluſieurs Grands Chemins de ſon païs, qu'il s'en trouve pluſieurs qui ſont pavez avec des pierres larges, faites à Angles inégaux, fort bien liées & entrelacées les unes avec les autres : & que pour les mettre en œuvre, les paveurs ſe ſervoient d'un certain inſtrument de Plomb, qu'ils ouvroient & reſſerroient à leur plaiſir, pour le plier & accommoder à la figure irréguliere de ces carreaux, & avec lequel ils les joignoient fort bien & fort promptement en la ſurface de ces vieux chemins : Voicy ſes propres mots : *Et era ſalicata di Pietre incerte, cioe, di lati, & d'angoli diſeguali : nel qual modo di ſalicare, come ſtrato detto altrove, uſavano una ſquadra di piumbo, laquel aprivano & ſerravano come andevano i lati, & gl' angoli delle pietre. Onde la commettavano beniſſimo inſieme, & cio facevano con preſtezza.* *Liv. 3. de ſon Architecture. chap. 3.*

Telle, ou à peu près, eſt la façon du Pavé de Paris & autres bonnes Villes de France : comme pareillement de pluſieurs chauſſées & Grands Chemins des champs, ainſi que celuy de Paris à Orleans : ſoit que les carreaux ſoient de Grez ou de Caillou. Car encore qu'en ceux qui ſont faits de Grez il y ait grand nombre de carreaux faits à quatre coſtez & quatre coins : & qu'en pluſieurs endroits ils ſoient diſpoſez avec telle ſuite, qu'ils ſe jettent à l'œil comme s'ils eſtoient tirez à droite ligne : ſi eſt-ce qu'à prendre l'ouvrage à la rigueur, & ſuivant les régles de Mathematique, ces carreaux, qui ne ſont que briſez, ne tombent en aucune figure réguliere, encore qu'ils ſemblent en approcher de bien près. Et ainſi ils ne peuvent pas tenir rang en l'ouvrage avec une ſuite parfaitement égale, comme font les carreaux taillez à la Régle, à l'Eſquierre, & au Compas.

11. Il y a neantmoins cette difference notable entre les Pavez de France que l'on fait maintenant, & dans les villes, & aux champs : & ceux que les Romains faiſoient anciennement, que les noſtres conſiſtent en une ſeule couche de carreaux, frappez & affermis ſur ſimple Aréne, ſans autre appuy ny fondement que le ſol de la terre de telle nature qu'il ſe rencontre, ferme ou croulant, ſec ou humide : d'où vient qu'ils ne peuvent long-temps réſiſter au charroy ; & qu'il y a ſouvent des réparations à faire. Mais les carreaux qui ſervoient de ſurface aux Grands Chemins de l'Empire, eſtoient bien munis & fondez d'autre façon, ayant pour appuy les eſtages ou couches diverſes que nous avons cy-deſſus déſignez, *Per Aggerem*, *Statumen*, *Rudum*, & *Nucleum* : Ce qui rendoit un Pavé d'une force & fermeté perpetuelle.

12. Or que les Cailloux taillez & non taillez, réguliers & irréguliers ayent eſté employez aux ouvrages des ſurfaces des Grands Chemins de l'Empire, Andreas Reſendius nous en rend ce teſmoignage,

Digitized by Google

Lib 2. de Antiquit. Luſitania. cap. de Viis Militarib.

parlant de certains Grands Chemins qu'il a luy-meſme veu & conſideré par les champs, & aux avenuës de certaines grandes Villes de la Gaule Narbonnoiſe : *Sternebant*, dit-il, *alibi impolito rudive lapide : alibi pro urbium claritate, quadratis ſaxis penè inſana profuſione : ut memini in Narbonenſi Gallia me vidiſſe.*

DU CHOIX DES CAILLOUX MIS EN œuvre en la ſurface des Grands Chemins : & des diverſes manieres de les joindre & aſſembler.

CHAPITRE XXIII.

1. Lapis fiſtuloſus, *approuvé és Grands Chemins.*
2. *Dureté requiſe aux Cailloux. Cailloux frayez par les Fourmis.*
3. *Pavez mediocres ſur les rampans des ponts.*
4. *Deux choſes à obſerver en mettant les Cailloux en œuvre.*
5. *Premiere choſe à obſerver. Production des Pierres & Cailloux dans terre.*
6. *Seconde choſe à obſerver par l'art des Paveurs. Trois ſortes de Structures. Premiere ſorte dite* Ordinaria..
7. *Seconde ſorte, dite* Reticulata.
8. *Troiſiéme, dite* incerta.
9. *Ces trois Structures employées en Pavemens auſſi-bien qu'en Maſſonnerie.*

1.

Ous avons remarqué cy-deſſus, que les Maiſtres & Conducteurs des ouvrages des Grands Chemins faiſoient choix des Pierres & Cailloux les plus durs qu'ils pouvoient trouver, pour en conſtruire & paver la ſurface de leur ouvrage, ſoit qu'ils la façonnaſſent de Carreaux Réguliers ſoit Irréguliers : ſur tout ils approuvoient les Pavez de vraye nature de Caillou : Mais ſpecialement ceux qui avoient certaines veines & cavitez raboteuſes, non propres à recevoir une parfaite poliſſure. Ce n'eſt pas que ce genre de Caillou fut plus dur que les autres : Mais pour ce qu'il eſtoit moins gliſſant ſous les pieds des hommes & des chevaux : & appelloient tels Cailloux, *Fiſtuloſos.* C'eſt ce que veut dire le docte Albert en ce paſſage. *Veteres huic operi ſiliceum lapidem egregiè probarunt. Inter Silices fiſtuloſus commodior ; non quia durior, ſed quia veſtigiis minùs lubricus.*

Lib. 4. de re Ædificat. cap. 6.

2. Ce

2. Ce ſont donc les deux qualitez requiſes en un bon Carreau à paver, qu'il ſoit dur & raboteux : Car il importe de faire choix de Pierres qui ſoient fermes & reſiſtantes contre les efforts des charrois ordinaires, & des pieds des animaux ou beſtes de voiture : d'autant que quelque dures qu'elles ſoient, elles s'uſent avec le temps ſous le faix des roües, qui peuvent bien graver des ornieres ſur icelles, veu que Pline dit avoir remarqué des Cailloux, dans leſquels les Fourmis avoient imprimé de petites ſentes par le froiſſement de leurs pieds. *Hiſt. Nat. lib. 11. cap. 30.*

3. En ſecond lieu, il faut pourvoir à la commodité des beſtes de charge : & leur préparer un ſol, ſur lequel ils ne viennent à donner du nez en terre en gliſſant, avant que leur ongle trouve un joint où s'arreſter. C'eſtoit à ces fins que l'on employoit volontiers en tels ouvrages, ſpecialement en lieux rampans, des Carreaux qui ne fuſſent trop petits ny trop grands : d'autant que les petits ne ſont aſſez fixes & arreſtez : mais volubiles, & facilement pouſſez hors de leur ſiege. Et quant aux grands, ils ſont lubriques & gliſſans. Donc pour le plus ſeur il faut que les chemins, *Superinſternantur lapide nec puſillo, nec volubili : qui levi appulſu divellatur. Nec item ampliſſimo : adeò ut illic veluti in lubrico prolabi jumentum ſi cœperit, ruat, priuſquam fixuram inveniat, ubi ungula reſtitet.* *Ibid.*

4. Le choix des Cailloux eſtant fait en la maniere deſſus-dite, il ne reſtoit plus qu'à les conſtruire & aſſembler en un corps d'Ouvrage. Quoy faiſant, il falloit obſerver deux choſes : dont l'une regarde la nature de la Pierre, & l'autre l'artifice des Ouvriers. L'une eſtant bien obſervée rendoit les Matieres durables en elles-meſmes. Et l'autre les conſervoit en leur ſtructure & alliage.

5. La premiere conſiſtoit à coucher les Pierres ſur leur ventre, & non ſur leurs coſtez. Ce qui n'eſt pas de peu de conſequence, d'autant que tout ainſi qu'il y a certaines veines & fibres au bois, & qu'en une poſture il eſt plus ferme & plus puiſſant qu'en une autre : Il en eſt tout ainſi des Pierres, leſquelles la Nature produit dans les entrailles de la Terre couchées de plat : non tout à coup, mais par longue ſucceſſion de temps, qui joint à la Roche une fois commencée la terre plus prochaine, & la convertit en nature de pierre : Car les Pierres croiſſent en effet, non comme la paſte par le levain, mais aux deſpens d'une matiere prochaine propre à ſe reſoudre en pierre : à la façon des ſubſtances metalliques, qui ſont produites & engendrées des matieres qui changent leurs qualitez, & prennent la forme des metaux par diverſes préparations naturelles : dont la principale eſt la condenſation des corps prochains & attenans. De meſme les Pierres ne croiſſent point en elles-meſmes à la façon des Plantes & des Animaux, par transformation d'aliment en leur ſubſtance : mais leur croiſſance ſe fait par condenſation & tranſmutation des corps

Digitized by Google

voiſins, ſelon que la nature de chacune pierre le requiert : comme une compagnie de ſoldats qui s'accroiſt, non que les corps des ſoldats viennent à ſe groſſir : mais par la recreüe & augmentation d'hommes que l'on adjoûte au nombre premier. Davantage la croiſſance des Pierres ne ſe fait pas par une converſion uniforme & continuelle des matieres prochaines : mais comme par veines, dont l'une croiſſant ſur l'autre, & la couvrant, s'allie & s'attache à ſa voiſine, *Prout materia materiæ ſuperinfuſa & obducta cohæret :* comme parle Baptiſte Albert : en la meſme ſorte que les feuilles de papier que l'on cole l'une ſur l'autre pour en faire quelque carte bien eſpaiſſe. C'eſt donc de l'art & de la prudence des Ouviers, de ne pas aſſeoir ou poſer les Pierres ſur leurs coſtez : de peur que les pluyes, & autres injures exterieures, ne viennent à pourrir le Carreau, & le diſſoudre en feuilles : mais il le faut coucher en la meſme poſture qu'il eſt tiré de ſa Roche, veine ſur veine, & feuille ſur feuille. Par ce moyen il ſera comme couvert par ſoy-meſme, & reſiſtera à tous efforts qui luy paſſeront ſur le dos : *Ergo non in latus vena ſtans collocabitur, ne quid decruſtetur tempeſtatibus : ſed jacebit proſtrata : ut preſſa mole ſuperincumbentium, nuſquam pandat.* C'eſt donc cette forme d'aſſiette & de contexture, qui regarde la naturelle force ou imbecillité des Cailloux.

Albert. lib. 3. de re ædificat. c. 7.

6. Quant à la Structure & diſpoſition qui dépend de l'art & de l'induſtrie des Paveurs, il y en a de trois façons, dont les deux appartiennent aux Pierres taillées : & la troiſiéme aux briſées. La premiere eſt celle en laquelle les Pierres eſquarries, ſoit grandes, juſtes, ou petites, ſont jointes ou alliées par un ſeul ordre dreſſé par la regle & le niveau à ligne droite. Que ſi les Pierres qui y ſont employées ſont eſgales en grandeur, les Ouvriers pour donner grace à la beſogne font tomber la ligne qui joint deux Pierres enſemble d'un certain rang, ſur le milieu d'une pierre de l'autre rang. Cette premiere façon de paver s'appelle Structure ou aſſemblage ordinaire. *Ordinaria enim ea ſtructura eſt, in qua lapides quadrati, ſeu juſti, ſeu potiùs prægrandes, coagmentantur : ita ut ſint ſuis lineis ordine ad regulam libellam, & perpendiculum poſiti.*

Idem lib. 3. cap. 6.

7. La ſeconde ſorte de liaiſon & aſſemblage des Pavez, eſt ſemblable aux trous carrez des filets ou raiſeaux : d'où luy eſt venu le nom de *Structura reticulata*, en laquelle les grands, moyens, ou petits carreaux, ne paroiſſent pas mis ny rangez les uns près des autres ſur leurs coſtez, mais ſur leurs coins : c'eſt-à-dire, que ce ne ſont pas les coſtez, mais les coins de tels carreaux, qui regardent la longueur & largeur des baſtimens à droite ligne. Tel eſtoit le Pavé de la grande Salle du Palais à Paris, avant l'incendie de l'an 1618. où les Pavez noirs & blancs eſtoient tellement diſpoſez, que c'eſtoient les

Idem, ibid.

Digitized by Google

coins, & non les coſtez, qui tendoient directement aux Parois dont elle eſtoit circonſcrite & limitée. *Reticulata ſtructura eſt, in qua lapides quadrati, ſeu juſti, ſeu minuti ponuntur, non jacentes in latus, ſed in angulum ſtantes; fronte ad regulam & perpendiculum expoſita.*

8. La troiſiéme ſorte de Structure, s'appelloit Incertaine, d'autant qu'elle eſtoit compoſée de carreaux irréguliers & incertains, que l'on joignoit les uns aux autres, ſelon que les lignes & les faces deſdits carreaux le pouvoient permettre, ſans forme ny figure aſſeurée : *Ut quodque latus, quoad per ejus lineas licuerit, contingui lapidis lateribus hæreat.* *Lib. 3. de re ædificat. cap. 6.*

9. Or quoy que ces trois genres de ſtructure ſoient ordinairement uſitez en ouvrage de Maſſonnerie, conſtruction & élevation de Murailles des Edifices, tant publics que particuliers : ſi ne laiſſent-ils de paroiſtre és ouvrages de Pavé : comme le meſme Auteur nous le teſmoigne en ces mots : où parlant de ces trois ſortes de ſtructures, il dit : *Hujuſmodi lapidum adjunctionibus in Silicea viarum ſtructura utimur.* Ce que nous verrons cy-après par les exemples.

DES GRANDS CHEMINS PAVEZ EN leur ſurface de Carreaux irréguliers : Des deux eſpeces de Carreaux, & de la nature d'iceux.

CHAPITRE XXIV.

1. *Les Romains ont pavé de Carreaux Réguliers & Irréguliers.*
2. *Remarque ſur les Hiſtoires & Inſcriptions touchant la ſurface des Grands Chemins.*
3. *Exemple d'un Grand Chemin pavé de Cailloux.*
4. *Difference en l'hiſtoire entre les Cailloux briſez & taillez.*
5. *Comme il faut entendre Livius & Plutarque ſur les Pavez faits de Cailloux.*
6. *Es Pavez de Carreaux, il entre de deux ſortes de Pierres : des Cailloux proprement dits, & des Grez.*
7. *Que les Romains ſe ſont ſervis de Cailloux & de Grez, ſelon la commodité des lieux.*

1. PAR les diſcours précedens on a pû voir, que l'on mettoit en œuvre deux ſortes de Cailloux pour faire la ſurface des Pavez : dont les uns ſont taillez, & les autres briſez : & que de-là procedent deux genres de ſtructure, Réguliere ou Irréguliere : certaine, ou incertaine. Il faut és diſcours ſuivans faire paroiſtre par exemples & témoignages des Anciens, que les Romains ont employé l'une & l'autre ſorte de Cailloux & de ſtructure, en la ſurface de leurs grandes Voyes, tant des champs, que de la Ville.

2. Nous commencerons par les Cailloux briſez, comme par les plus communs & uſitez en tels ouvrages : & rémarquerons, que les anciens Marbres & Pierres inſcrites (conformément à l'hiſtoire) parlent diverſement des Grands Chemins de l'Empire quant à ce qui touche la ſurface d'iceux : car ſi l'Hiſtoire, où les Inſcriptions antiques portent tout ſimplement, que quelque perſonne publique ou particuliere, a fait faire quelque Grand Chemin, cela ſe doit entendre enſorte, que quant à la ſurface d'iceux, ils ſont faits de Gravois, & non de cailloux : d'autant que le Gravois en eſtoit la matiere commune & ordinaire. Et ainſi faut-il entendre les Inſcriptions miſes au Livre précedent, eſquelles il n'eſt point parlé de cailloux. Que ſi au-

Digitized by Google

cuns ont pavé de Cailloux, l'Hiſtoire ou les Inſcriptions antiques n'ont pas failly de le rémarquer, comme ouvrage magnifique & extraordinaire.

3. Nous produirons une ancienne Inſcription pour exemple, qui porte, que pluſieurs Affranchis en réconnoiſſance de la liberté à eux donnée par leurs Seigneurs, & de l'honneur qu'ils avoient reçû en leur Colonie, où ils avoient eſté honorez de certain Magiſtrat nommé *Sexviratus*, qui eſtoient comme ſix Juges ou Eſchevins de Ville : Ils firent paver de cailloux un Grand Chemin aux champs ſur la longueur de mille cent ſoixante & quinze pas Geometriques : qui eſt plus de demie lieüe Françoiſe. Le tout à leurs propres couſts & deſpens, ainſi que l'on voit par ladite Inſcription, qui porte ces mots,

AVGVSTALES. VI. VIR.
C. PESCENNIVS. CLEMENS.
I. VETTIENVS. C. F. TIRO.
L. MAENVS. L. L. PHARNACES.
C. VERNASIVS. C. L. TVMOLPHVS. *Grut.* 150. 4.
C. VEIACVS. C. L. EPAPHRA.
L. LVCILIVS. 7. L. CHRESTVS.
CN. VETTIDIVS. CN. L. OPTATVS.
C. VTTIEDIVS. C. L. QVARTIO.
C. CVPIENNVS. C. L. SVCCESSOR.
L. MAENVS. L. L. ATHOBVTIVS.
L. CATELLIVS. L. L. BARBARV
SEX. FIRMIVS. SEX. L. PRIMIO.
CN. RVSTIVS. CN. L. CLARVS.
VIAM. LONG. P. ∞. CLXV. EX. D. D.
OB. HONOREM. SEXVIRATVS.
SVA. PECVNIA. SILICE. STERNEND.
CVRARVNT.

4. Que ſi le mot de *Silex*, eſt mis purement & ſimplement, comme en l'Inſcription précedente : Il faut entendre, que la ſurface du chemin dont eſt queſtion, n'eſt faite que de Cailloux briſez, & de ſtructure Irréguliere : comme eſtant la commune façon de paver de Cailloux. Que ſi aucunes ſurfaces ont eſté faites de carreaux taillez, & joints d'une ſtructure Réguliere, l'Hiſtoire en a donné des marques particulieres, comme d'un ouvrage admirable entre les chemins pavez, & ſurpaſſant tous les autres en magnificence : ainſi que nous verrons en tems & lieu par bons exemples.

5. Quand donc il eſt dit au 41. livre de Tite Live, que les Cenſeurs Flaccus & Albinus, publierent les ouvrages des chemins pour pa-

Digitized by Google

ver de Cailloux dans la Ville, & de Gravois dehors, cela ſe doit entendre de Cailloux ordinaires, non taillez ny eſquarris, mais briſez. Il en faut dire de meſme des chemins des champs, que Plutarque dit avoir eſté pavez de cailloux par Cajus Graccus : Et je croy qu'il n'y a rien qui répreſente ſi bien la haute ſurface du Pavé commun de l'ancienne Rome, que le Pavé de Paris, ou d'autres Villes de France : enſemble de quelques Chauſſées & Grands Chemins, és endroits où ils ſont pavez de main d'homme.

6. En ces Pavez des villes ou des champs on voit des Carreaux de deux natures, qui peuvent bien avoir eſté mis en œuvre és Grands Chemins de l'Empire. Sçavoir le Caillou proprement dit, & le Grez. C'eſt ainſi que les Ouvriers d'aujourd'huy les plus experts en l'art des Pavemens, nomment les deux ſortes de Pierre qu'ils employent aux Pavez : mettant ordinairement le Caillou & le Grez en contre-pointe. Et j'eſtime qu'ils ont raiſon de ce faire : car encore que les Latins confondent bien ſouvent ces deux noms enſemble, *Silex* & *Saxum*, pour ſignifier toutes ſortes de carreaux à paver : ſi eſt-ce qu'à noſtre commune façon de parler en France, celuy-là parleroit improprement, qui donneroit au Grez le nom de caillou : d'autant que le Grez n'approche point à la dureté naturelle du caillou : n'eſt propre à jetter feu, comme le caillou : & ſi de ſoy-meſme il eſt friable, & propre à réduire en poudre, laquelle on applique meſme en ouvrage de Poterie. A quoi le caillou eſt du tout contraire : qui eſt ſi rebelle ſous le marteau, que ſi ce n'eſt avec grande force & violence, on ne le peut mettre en poudre.

7. Donc pour parler à la mode Françoiſe, on pave de Grez, ou de cailloux ſelon la diverſité & commodité des lieux : & ſelon que l'on peut de plus près récouvrer de l'une ou de l'autre ſorte de ces Pierres. C'eſt d'où vient qu'il ſe voit des Villes entieres pavées de cailloux, les autres de Grez, & que les autres ſont entremélées de l'un & de l'autre enſemble. Ce qui me fait croire, que comme l'Empire Romain eſt le plus grand, & le plus ſpacieux de tous, que ſelon la diverſité des lieux eſquels ils pavoient avec des carreaux, ils pouvoient bien mettre en œuvre & l'une & l'autre nature de Pierre, que l'on pouroit dire *Silicem* & *Saxum* : deſquels le *Silex* eſt proprement le caillou : & quant aux Grez, je n'ay encore trouvé un nom qui luy ſoit propre : mais c'eſt une eſpece de Roche compriſe ſous le nom general de *Saxum*.

Digitized by Google

EN QUEL TEMPS ET DE QUELLE nature de Carreaux la Ville de Paris a eſté pavée.

Chapitre XXV.

1. *Pourquoi il eſt icy parlé du Pavé de Paris.*
2. *Depuis quel temps la ville de Paris eſt pavée.*
3. *Philippe Auguſte premier Auteur du Pavé de Paris.*
4. *Pour quelle cauſe il fit paver Paris.*
5. *Commandement par luy fait de paver ladite ville au Prévoſt des Marchands & autres.*
6. *Pour quelle cauſe on a dit que* Lutetia *venoit de* Lutum.
7. *Le peu d'apparence en telle étymologie.*
8. *Opinion d'aucuns ſur le mot Grec* λευκοτοκια, & Pariſii.
9. *Noms propres de pluſieurs grandes villes de France, perdus : & le peu de raiſon d'en tirer l'étymologie des langues eſtrangeres.*
10. *En quel temps les noms propres des Villes ſe ſont changez en ceux des peuples deſquels elles eſtoient capitales ou Metropolitaines.*
11. *Deux ſortes de Carreaux au pavé de Paris : ſçavoir de Cailloux naturels & de Grez.*
12. *Cailloux plus forts que les Grez.*
13. *Grand avantage à une ville que d'avoir des Carrieres prochaines.*
14. *Difficulté de charier des Cailloux & des Grez ſur les lieux pour les Grands Chemins de l'Empire.*
15. *Grands Chemins ſortans des Portes de Rome pavez de Carreaux ſur cinquante lieües de longueur.*

1. Il n'y a point de doute que le Pavé de Paris ne nous répreſente naïvement la Surface des Grands Chemins de l'Empire, qui eſtoient faits de Carreaux briſez & Irréguliers. Et c'eſt pourquoy il ne ſera hors de propos de dire un mot en paſſant, du temps auquel il a eſté fait, & de quelle nature de Carreaux il a eſté muny & fortifié ſelon la diverſité des temps : afin que par la grandeur de l'entrepriſe du pavement d'une ſeule Ville, nous puiſſions mieux juger de la grandeur du courage des Romains, en ce qui regarde les ouvrages des grandes Voyes qu'ils ont fait par les champs.

2. C'eſt merveille, que la ville de Paris n'a eſté pavée que depuis 437. ans à compter juſques à l'année preſente 1621. Ce que pluſieurs à l'avanture trouveront fort eſtrange, vû que l'invention

& l'uſage des chemins pavez eſt beaucoup plus ancien. Mais nous avons des teſmoignages ſi certains de cette verité, qu'il ny a moyen aucun de la revoquer en doute.

3. Rigordus Hiſtorien, François d'origine & de demeure, qui vivoit de ce temps-là, nous apprend que ce fut Philippe Auguſte, qui s'adviſa tout premierement de la faire paver. Que ſi ce Prince merita ce tire d'Auguſte par ſes faits & geſtes Militaires : auſſi luy eſt-il dû d'ailleurs à raiſon d'une ſi magnanime entrepriſe, en laquelle il imitoit Auguſte Ceſar, qui premier fut qualifié de ce nom approchant de la divinité, & qui fut le plus courageux, & le plus curieux des Chemins pavez, qu'autre qui ait eſté, ny devant, ny depuis.

4. Telle fut la cauſe de cette magnanime, mais trés-utile & très-neceſſaire entrepriſe : principalement en un lieu ſi ſujet aux boües & aux fanges, que le Pavé meſme ne l'en peut pas totalement exempter : & qu'à travers les intervales des Carreaux, les boües ſortent quaſi perpetuellement comme une ſueur humide : *Perpetuò exudat inutilis humor*. Ce Prince donc n'eſtant encore qu'au vingtiéme an de ſon âge, & cinquiéme de ſon regne : qui tombe en l'an de grace 1184. ſe promenant un jour ſeul en une ſalle de ſon Palais à Paris, aſſis ſur le bord de la Riviere de Seine, s'approcha d'une feneſtre, de laquelle pour rélaſcher ſon eſprit, il contemploit le cours de ladite Riviere. A l'inſtant quelques charrettes qui paſſoient près, & au deſſous de ladite feneſtre, vinrent à remuer les boües prochaines : & en firent exhaler une odeur ſi puante, que le Roy ne la pouvant ſupporter, fut contraint de ſe retirer en arriere. Ce qui l'occaſionna dés-lors d'entreprendre en telle jeuneſſe un ouvrage, que les Rois ſes prédeceſſeurs (à cauſe de la grandeur de la deſpenſe) n'avoient oſé entreprendre au plus floriſſant de leur âge : qui fut de faire paver toutes les ruës de Paris : *Arduum opus* (comme Rigordus eſcrit) *ſed valdè neceſſarium : quod omnes Prædeceſſores ſui ex nimia gravitate & operis impenſa agredi non præſumpſerant.*

In vita Philippi Auguſti.

5. Pour mettre à chef ſa reſolution, il appella par-devant ſoy le Prévoſt des Marchands, & pluſieurs des plus notables Bourgeois de Paris : & leur commanda d'autorité Royale de faire paver la ville d'un bout à l'autre, tant les Ruës, que Marchez : & Places publiques. C'eſtoit le vray moyen de remedier aux incommoditez du charroy : & d'exterminer la puanteur intolerable, qui procedoit des fanges remuées : leſquelles eſtant entremélées de plaſtre, qui abonde au ſol de Paris, & qui tient de la nature du feu, envoyent cette odeur piquante & inſupportable, à ceux principalement qui n'y ſont de long-temps accouſtumez.

6. La quantité & mauvaiſe odeur de ces fanges, a fait croire à pluſieurs,

ſieurs, que la ville de Paris en avoit eu le nom de *Lutetia*, *à Luto*, à cauſe de la nature boüeuſe du ſol ſur lequel elle eſt aſſiſe. Guillaume le Breton qui a eſcrit en douze livres la Vie de Philippe Auguſte, eſt du nombre de ces gens-là, diſant,

Cui quamvis verè toto præluceat orbi.
Nullus in orbe locus, quoniam tunc temporis illam
Reddebat Palus, & terræ pinguedo Lutoſam,
Aptum Pariſii poſuêre Lutetia nomen.

Lib. 1. Philippidos.

Rigordus a crû la meſme choſe, & dit que Philippe Auguſte faiſant paver la ville de Paris, taſchoit à luy oſter ſon ancien nom de *Lutetia* : adjoûtant que cela arriva par effet : & que ceux du Pays, qui avoient ce nom à contre-cœur à cauſe de la puanteur des boües, luy donnerent le nom de l'un des enfans de Priam. *Ad hoc enim* (dit-il) *Chriſtianiſſimus Rex conabatur, quod nomen antiquum auferret Civitati : Lutea enim à Luti fœtore prius dicta fuerat : ſed Gentiles quidam hujuſmodi nomen propter fœtorem abhorrentes, à Paride Alexandro filio Priami regis Troiæ, Pariſius vocaverunt.*

Rigordus ibid.

7. Je ne me veux pas arreſter ſur ces belles étymologies, & diray ſeulement, qu'il n'y a nulle apparence, que les Gaulois qui ont baſty la ville de Paris, ayent emprunté des Latins ou des Grecs le nom qu'ils avoient à luy donner. Cette Ville donc eut un nom Gaulois long-temps auparavant que les Gens du Païs euſſent connoiſſance des Latins, ny de leur langue. Or quoy que ce nom nous ſoit à preſent inconnu, ſi eſt-ce qu'il approchoit à peu près de celuy de Lutece, ou Leucotece, puis que les Romains en ont fait leur mot *Lutetia*, ſuivant les terminaiſons & inflexions de leur langue, comme les Grecs Λευκοπολις, ou Λευκοθεκτα.

Strabo lib. 4. Geog. Ptolemeus lib. 2. Geog. cap. 8.

8. Pour moy, je ne voy guere de raiſon de tirer l'étymologie du Grec, plûtôt que du Latin : quoy que quelques-uns ſe perſuadent que les Gaulois ſe ſoient ſervis non ſeulement de lettres Grecques (ce que Jule Ceſar a eſcrit) mais auſſi de leur langue, de laquelle pluſieurs mots nous ſont reſtez juſques à preſent. Je ne ſçay donc ſi ceux-là ont mieux rencontré, qui ont derivé l'ancien nom Gaulois de *Leucoteſia*, qu'ils diſent eſtre l'un des Noms Grecs de la Déeſſe Iſis : comme qui diroit Blanche Déeſſe. Ny pareillement ſi les habitans de l'Iſle & du Païs furent appellez *Pariſii*, *quaſi* περὶ τὸ Ἰσεῖον, *id eſt*, *Circa Iſidis Templum habitantes*. A cauſe qu'ils habitoient és environs du Temple d'Iſis, autrefois ſitué au lieu meſme où eſt l'Egliſe de ſaint Germain des Prez ; en laquelle on dit que l'Idole de la Déeſſe s'eſt vûë juſques à noſtre temps.

9. Mon advis eſt que le vray nom Gaulois de la ville de Paris,

eſt auſſi peu connu que celuy des villes de Bourges & Nantes, que les Latins appellent *Avaricum*, *Condivicinum*, & d'autres Villes qui ont perdu avec le temps, & par faute d'Hiſtoire Gauloiſe, leurs anciens noms, pour prendre ceux des Païs, deſquels elles eſtoient les Capitales ou Metropolitaines : que ſi les Noms propres & primitifs Gaulois ſont perdus avec la langue Gauloiſe, (de laquelle il nous reſte peu de veſtiges) en vain nous mettons-nous en peine de tirer les Etymologies des Noms des anciennes Villes de France, du fond des langues eſtrangeres, deſquelles les Gaulois (qui avoient leur langue à part) ne ſe ſervoient pas.

Il ſeroit bien plus à propos de la tirer de la vieille langue Gauloiſe, ſi quelque veſtige nous en reſtoit encore : comme Miloeus a fait celle de Lyon, qu'il dit avoir eſté nommée *Lugdunum*, de *Lug*, qui ſignifie *Long*, & *Dune*, qui vaut autant à dire que *Rive : à longioribus ripis*, pour les cauſes par luy déduites en ſon livre *De Primodiis Clariſſimæ urbis Lugduni :* où il dit entre autres choſes, *Ad eam rem quidem facere illi non malè mihi videntur, qui ejuſmodi Urbium nomina, non tam ad Græcæ, Latinæque linguæ rationem, quam ad patriam gentis linguam referunt.*

10. Au reſte c'eſt une erreur bien lourde à Rigordus, de croire que la Ville de Paris n'ait changé de nom que depuis qu'elle fut pavée par Philippe Auguſte. Ce changement eſt beaucoup plus ancien. Guillaume le Breton le porte juſques au temps que Clovis mettant ſon ſiege Royal à Paris, fit des Pariſiens & des François enſemble un meſme Peuple : & donna au pays des Pariſiens le nom de France qu'il retient encore aujourd'huy.

Lib. 1. Philipp.

Unus ſit populus Franci cum Parriſianis,
Urbs quoque Pariſiis meruit tunc primo vocari.
Cui prius indiderit ſitus ipſe Lutetia nomen.

C'eſt choſe aſſeurée neantmoins, qu'Ammian Marcellin, qui vivoit deux cens ans auparavant, avoit déja commencé de donner le nom des Peuples, aux Villes qui en eſtoient les Capitales : comme *Civitatem Remos :* au lieu de *Durocortum*, ou *Durocortorum*. Ce que les Auteurs Eccleſiaſtiques, qui ont eſcrit de ce temps-là, & depuis, ont pratiqué avec les Peuples de chacune Province de France, ayant fait par ce moyen évanoüir les propres noms Gaulois des plus grandes Villes, qui ne nous ſont reſtez qu'en Grec & en Latin.

11. Mais c'eſt trop extravaguer hors le ſujet de nos Pavez : retournons donc à celuy de Paris, qui nous a jetté en cette longue digreſſion. Et diſons qu'il ſe rémarque juſques à preſent deux ſortes de Carreaux en ſa Surface : ſçavoir de Cailloux, & de Grez.

Digitized by Google

Et il ſemble que ſuivant le teſmoignage de Rigordus, le Caillou ait eſté le premier mis en œuvre : & que la ville de Paris en ait eſté pavée entierement de ſon temps : D'autant qu'il donne aux Carreaux, dont Philippe Auguſte la fit paver, les meſmes Epithetes qu'Iſidore donne aux Cailloux naturels, les appellant *duros & fortes lapides.*

12. Quoy que ce ſoit, les veſtiges y apparoiſſent encore en pluſieurs endroits : ſpecialement où le charroy eſt plus frequent, les Cailloux eſtant beaucoup plus forts que les Grez. Tels ſont encore quelques iſſuës de la Gréve, l'abord du Pont noſtre-Dame, une partie de la ruë ſuivante près de l'Egliſe de la Magdelaine, de cent cinquante pas ou environ & une autre partie de quelque deux cens pas tirant du petit Pont à ſaint Severin. Quant au reſte de la ville, elle eſt quaſi pavée de Grez entierement, qui viennent en abondance par la Riviere de Seine des quartiers de Fontaine-bleau. Ces Grez ont pris la place des anciens Cailloux, d'autant qu'à meſure qu'il faut reparer, l'on ſubſtituë le Grez que l'on a maintenant en abondance, au lieu des Cailloux qui ſe trouvent bien plus difficilement. Ce qui me fait conjecturer, que dans peu de temps les reſtes qui paroiſſent encore pavez de Cailloux, ſeront entierement abolis.

13. Ce que je conjecture auſſi par cette ſentence de Strabon : *Non parva profecto utilitas eſt cum ad cætera ædificia, tum ad Templorum & aliorum publicorum operum fabricas, lapidariam copiam habere.* Voulant dire, Que ce n'eſt pas peu d'avantage & de commodité en une Ville pour baſtir Maiſons, Temples, & autres Ouvrages publics, que d'avoir près de ſoy forces Carrieres à commandement. Tant que l'on aura donc la commodité des Grez, dont il ſemble que les Carrieres ſoient inépuiſables, on ne s'amuſera pas à rechercher des Cailloux avec peine : mais on ſe ſervira du benefice des Carrieres de Grez : & de la Riviere qui ſert à les rendre dans Paris avec bien peu de frais. *Lib. 14. Geograph.*

14. Mais il n'eſtoit pas ſi facile de fournir de Grez ou de cailloux aux Grands Chemins de l'Empire : d'autant qu'ils eſtoient continuez ſans interruption à travers des grandes Provinces, qui n'avoient pas des carrieres prochaines par tout : mais ſe trouvoient tels endroits, où il falloit charier les carreaux de vingt & trente lieües de diſtance. Ce qui apportoit de la peine & de la deſpenſe infinie, que Rome ſeule s'eſt trouvée capable de ſupporter par l'abondance de ſes hommes & de ſes richeſſes, pendant ſont eſtat triomphant.

15. Sa puiſſance s'eſt fait paroiſtre (entr'autres choſes) en ce point, que les Grands Chemins ſortans de ſes Portes, & ſe diviſans en pluſieurs branches par les Regions d'Italie, eſtoient pavez de Pierres très-dures, & de très-grands carreaux juſques à cinquante lieües de diſtance. Ce que Baptiſte Albert (qui eſt Italien de nation) a remar-

Ib. A. quæ de Ex propre trait, Je fuffi par elicit en ces mots : *Non illud mihi* ædific. *videor, ut cuique videbitur, dicere. Fines Italiæ prodere*, il me- ment. ne. *Italiæ* ne veut dire que *Rome*.

Mais auſſi-tôt que les Empereurs eſt rendue en decadence : & que les Provinces ont eſté démembrez, & ſéparées des Provinces & Republiques particulieres ; les Ouvrages font demeurez court ; chacun a tiré de ſon coſté ce qu'il a pû, & ce qu'il a voulu de ces beaux ouvrages. Et de là eſt procedé qu'en France l'on a pris pluſieurs fois Semaines d'autres Regions ; les Ouvrages des Grands Chemins ont eſté faits par les Romains, comme ceux de Lyon à Paris, & autres : Et que les Villes meſme, avant la regne de Philippes Auguſte, eſtoient fermées & munies que de ſimples chaiſnes faites de Treillis.

On en trouve pluſieurs de telles en la ville de Rheims, que les Maiſons de Prés appellent chaiſnes de Bourcheult, quand la tirannie à commencé à regner, & que les Princes ont eſté plus forts que les Republiques devenuës par le rebellionnent des gens de baſſe Ville, & du Peré que l'on y a fait depuis.

Bibliotheque Colbert

DES GRANDS CHEMINS PAVEZ DE Carreaux taillez ou Réguliers : & de la grande Voye d'Appius.

Chapitre XXVI.

1. *Seconde ſorte de Cailloux, mis en la ſurface des Grands Chemins.*
2. *Teſmoignage de Procopius & de Livius ſur les chemins pavez de Pierres eſquarries.*
3. *Voye Appienne, premiere en temps & en excellence, Reine des grandes Voyes.*
4. *Qu'Appius Claudius eſt Auteur de ladite Voye.*
5. *Deſcription d'icelle tirée de Procopius.*
6. *Doutes à reſoudre ſur ladite deſcription.*
7. *Longueur de ladite Voye de Rome à Capoüe.*
8. *Longueur d'icelle de Rome à Brindes.*
9. *Appius n'eſtendit ſa grande Voye que juſques à Capoüe : & pourquoy.*
10. *Par qui ladite Voye peut avoir eſté achevée juſques à Brindes.*
11. *Les Carreaux de ladite Voye de 3 4. & 5. pieds de façon.*
12. *De quel lieu on conjecture leſdits Carreaux avoir eſté tirez. Premier lieu.*
13. *Second lieu.*
14. *Diſtance differente des lieux où ſe charioient leſdits Carreaux.*
15. *La Voye Appienne réparée par Theodoric Roy des Goths.*

1. LA ſeconde ſorte de Cailloux mis en œuvre aux ſurfaces des Grands Chemins, eſtoit de ceux que par une inſigne magnificence, & deſpenſe incroyable, on tiroit par grands quartiers du ventre des Rochers les plus durs : leſquels on tailloit par après, non à l'advanture à coups de marteaux, mais au ciſeau, à la règle, & à l'eſquierre, pour les joindre en la ſurface des chemins comme pierres de taille en Maſſonnerie. De tels carreaux ont eſté pavez quelques Grands Chemins, tant en Italie que par les Provinces.

2. Et d'autant que c'eſt en tels ouvrages, que la richeſſe & magnificence Romaine ; s'eſt fait paroiſtre ſur toutes autres ſtructures de meſme genre ; Les Auteurs qui en ont parlé, ont fait ordinairement expreſſe mention de la taille des Pierres, les appellant *Lapides vel Silices quadratos* : ſinon par certaine circonlocution, ils ne faillent pas de les déſigner eſtre telles. Procopius parlant de la Voye Ap-

pienne, qui eſtoit pavée de Pierres eſquarries : *Et eſt ſanè hæc Via præter cæteras ſpectabilis* (dit-il) *ſiquidem Appius ex alia & longinqua tunc, ut reor, regione exciſos lapides, & hos quidem ſiliceos, ac ſuoptè ingenio duriſſimos, in hanc viam vehendos curavit : quos planos deindè ac leves redditos, & quadratos inciſione factos junxit, & in ordine locavit.* Il y a un autre petit chemin, qui tire d'une Porte, dite *Porta Capena*, au Temple de Mars, de laquelle Livius fait mention en ces termes, parlant des Cenſeurs de Rome. *Semitamque ſaxo quadrato ad Martis ædem Capena porta ſtraverunt.* Ce que cet Auteur a bien voulu remarquer par excellence, ainſi que pluſieurs autres que je paſſe pour cauſe de briéveté.

Lib. 1. de bello Gothico.

3. Mais d'autant que les Grands Chemins des champs ou de la Ville, qui ont eſté couverts de carreaux taillez, ſont les plus excellens de tous : & que c'eſt en eux que la grandeur de courage des Romains s'eſt fait paroiſtre : nous avons raiſon (ce me ſembie) d'en produire quelques exemples, & d'en dépeindre icy deux ou trois comme au naturel : afin que par iceux on puiſſe juger des autres : & concevoir quelles eſtoient les richeſſes, & la magnificence Romaine. Or ne ſçaurions-nous mieux commencer que par la Voye Appienne, puis qu'elle a enſemble ces deux prérogatives, d'eſtre la premiere en temps, & la plus excellente en ſtructure de toutes les autres. De ſorte que ce n'eſt pas ſans cauſe, que Papinius Statius la qualifie du titre de Reine des Grands Chemins en ces vers :

Flectere jam cupidum greſſus, quà limite noto
Appia longarum teritur Regina viarum.

Lib. 2. Silva. in Surrentino Pollii.

Et que Onuphrius Panvinus l'appelle *Omnium maximam & laudatiſſimam.*

4. Quant à l'Auteur, il n'y a point de doute que ce ne ſoit cet aveugle tant rénommé dit Appius Claudius, qui fut en ſa vie honoré des plus belles charges de la Republique : ayant eſté Cenſeur, deux fois Conſul, Préteur, Edile Curule, Colonel & Lieutenant general des Romains en leurs armées pendant la vacance des autres Magiſtrats, qu'ils appelloient *Interregnum*, & enfin Dictateur : eſquelles charges il prit beaucoup de places ſur les Sabins, & obtint d'eux, & des Toſcans auſſi pluſieurs Victoires, après leſquelles il fit baſtir le Temple de Bellone. Pendant ſa Cenſure, il pava la grande Voye dont eſt queſtion, & y fit venir de l'eau de bien loin dedans Rome par un Aqueduc. Eſtant desja aveugle, il empeſcha formellement la Paix, que pluſieurs notables Citoiens eſtoient d'avis de faire avec Pyrrhus. Tout ce que deſſus ſe peut apprendre tant par l'Hiſtoire Romaine, que par l'Inſcription ſuivante, que quelques-uns diſent eſtre à Florence : & les autres à Arezzo, qui eſt telle.

Digitized by Google

APPIVS. CLAVDIVS.
C. F. CAECVS.
CENSOR. COS. BIS. DICT. INTERREX. †. II.
PR. II. AED. CVR. II. Q. TR. MIL. III.
COMPLVRA. OPPIDA. DE. SAMNITIBVS.
CEPIT. SABINORVM. ET TVSCORVM. EXER
CITVM. FVDIT. PACEM. FIERI. CVM. PYRRO.
REGE. PROHIBVIT. IN. CENSVRA. VIAM.
APPIAM. STRAVIT. ET. AQVAM. IN. VRBEM.
ADDVXIT. AEDEM. BELLONE. FECIT.

Grut. 389. 4.

5. Il y a pluſieurs anciens Auteurs qui font mention de cette Voye comme par admiration : mais il n'y en a point qui l'ait deſcrit ſi naïvément de toutes ſes pieces que Procopius. C'eſt au premier livre *de Bello Gothico*, où cet Auteur dit qu'Appius eſtant Cenſeur l'avoit fait faire, & l'avoit nommé de ſon nom, il y avoit desja neuf cens ans à compter juſques à ſon ſiecle : qu'elle eſtoit de telle eſtenduë, qu'un homme prompt & habile ne la pouvoit parcourir en moins de cinq journées : qu'elle avoit ſa longueur de Rome à Capoüe, & qu'elle eſtoit de telle largeur, que deux chariots ſe venant à la rencontre, pouvoient facilement paſſer ſur icelle ſans ſe frayer : qu'en cela elle eſtoit admirable, que les grands Carreaux dont elle eſtoit pavée (qui ſont de nature de Caillou le plus dur qu'Appius avoit pû trouver) ont eſté chariez & amenez ſur les lieux, de quelque Carriere fort éloignée de-là : & qu'il les fit eſquarrir, polir & applanir à coups de ciſeaux, puis joindre enſemble ſi juſtement, ſans y entreméler ny metail, ny autre matiere, qu'à peine en voit-on les jointures : & qu'à les contempler, on jugeroit qu'ils n'ont pas eſté là couchez & agencez de main d'homme : mais que c'eſt de Nature qu'ils ſont ainſi rangez & venus au Monde. Et quoy que depuis tant de ſiécles ces Carreaux ayent eſté continuellement frayez par le charroy, ils n'avoient toutefois juſques à ſon temps en rien eſté disjoints ny ébranlez de leur premiere aſſiette : n'eſtoient aucunement rompus, & n'avoient rien perdu de leur poliſſure. Voilà à peu près ce qu'en dit Procopius qui en eſt teſmoin oculaire, & qui ravy en admiration d'un tel ouvrage, s'eſt jetté exprès hors du ſujet de ſon Hiſtoire, pour ſe contenter l'eſprit en une deſcription ſi exacte.

6. Sur laquelle neantmoins ſe preſentent quelques difficultez à réſoudre pour la faire mieux entendre : La premiere eſt ſur le temps de neuf cens ans que Procopius dit s'eſtre eſcoulé depuis qu'Appius eut fait ce Grand Chemin, juſques à ſon temps. Que ſi de l'an

Digitized by Google

442. de la fondation de Rome, auquel nous avons dit la Voye Appienne avoir eſté faite, on ſuppute juſtement le temps juſques au ſiécle de Procopius, il faudra déduire cinquante ans & plus du nombre de neuf cens ans par luy aſſignez. Ce qui ſoit dit en paſſant. La ſeconde difficulté giſt en la longueur ou eſtenduë de ladite Voye : d'autant que quelques-uns diſent, qu'Appius Cæcus la fit paver juſques à Capoüe ſeulement : & les autres eſcrivent que ce fut juſques en la ville de Brindes, dite, *Brunduſium* par les Latins. L'Auteur de la vie des Hommes Illuſtres, qui court ſous le nom de Pline, dit en termes exprès, *Appium viam Brunduſium uſque lapidibus ſtraviſſe.* Les autres aſſeurent qu'elle eſtoit pavée de Rome juſques à Brindes : mais ils ne diſent pas que ce ſoit Appius qui l'ait conduit juſques-là.

Strabo lib. 5. Geog. Strabon parlant de la ville de Terracine, ſiſe près du rivage de la Mer Tyrrhene, nous teſmoigne que *hoc in loco mari adjungitur Appia Via, ſtrata à Roma uſque Brunduſium.* Et Corneille Tacite raconte, *Lib. 2. Annal.* que Libo Druſus conſulta autrefois en ſoy-meſme, *an habiturus foret opes, queis Viam Appiam Brunduſium uſque pecunia operiret*, c'eſt-à-dire, ſi jamais il auroit tant de richeſſes, qu'il pût couvrir de pieces de monnoye la Voye Appienne de Rome juſques à Brindes. Et auſſi on voit par le teſmoignage d'Horace, en la deſcription de ſon voyage à Brindes par la Voye d'Appius, que c'eſtoit juſques-là, qu'elle s'eſtendoit : puis qu'il dit, que,

Brunduſium longæ finis chartæque, Viæque.

Lib. 1. ſatyr. 5.

7. Or eſt-il, que le chemin de Capoüe à Brindes eſt beaucoup plus long que de Rome à Capoüe : Et partant, il ſemble y avoir une inſigne contradiction entre Procopius & tous ces Auteurs. Voicy la diſtance de Rome à Capoüe ſuivant l'Itineraire d'Antonin, tirée de la deſcription du chemin de Rome à Colomne près de Rhege, ſur la Mer de Sicile.

Item ab urbe, Appia via, recto Itinere ad Columnam.

Ariciam	M. P. XVI.
Tres Tabernas	M. P. XVII.
Appi forum	M. P. XVIII.
Pag. 23. Tarracinam	M. P. XVIII.
Fundos	M. P. XVI.
Formias	M. P. XIII.
Minturnas	M. P. IX.
Sinueſſam	M. P. IX.
Capuam	M. P. XXVI.

Tous

Tous ces Nombres rapportez en un, reviennent à 142. milles Italiques, qui font 71. lieües Françoiſes : leſquelles diviſées par 5. rendent 14. lieües ½. Et c'eſt ce qu'il faudroit faire de chemin par jour, à qui voudroit aller de Rome à Capoüe en cinq journées : ſuivant ce que Procopius dit pouvoir eſtre fait *per hominem expeditum.*

Suit après le chemin de Capoüe à Brindes, en cette façon.

A CAPUA.

Iter à Capua Equotuticum	M. P. LIII. ſic.	pag. 24.
Ubi Campania limitem habet.		
Caudium	M. P. XXI.	
Beneventum	M. P. XI.	
Equotuticum	M. P. XXI.	
Ab Equotutico Hydruntum ad Trajectum	M. P. CCXXXV. ſic.	
Eeas	M. P. XVIII.	
Erdonias	M. P. XIX.	
Canuſium	M. P. XXVI.	
* * *		
Rubos	M. P. XXIII.	
Brudruntum	M. P. XI.	
Barium	M. P. XII.	
Turres	M. P. XXI.	
Egnatiam	M. P. XVI.	
Speluncas	M. P. XX.	
* * *		
Brunduſium	M. P. XIX.	
Lupias	M. P. XXV.	
Hydruntum	M. P. XXV.	

Que ſi vous récueillez en une ſomme les Nombres des Milliaires de Capoüe à Brindes, vous en trouverez CCXXXVIII. qui rendent CXIX. lieües.

8. En ſorte que ſuivant ledit Itineraire, l'eſpace entier de Rome à Brindes ſera de CCCLXXX. milles Italiques, qui rendent cent quatre-vingts-dix lieües Françoiſes. Ou bien de CCCLX. milles ſuivant le teſmoignage de Strabon, qui dit, *Tota verò ex Roma Brunduſium* CCC. & LX. *milliaria continet.* Ce qui revient à 180. lieües Françoiſes, qui ſont cent neuf lieües de chemin par de-là Capoüe. Auſſi la ville de Brindes eſt-elle aſſiſe en l'extremité de l'Italie, ſur le rivage de la Mer Adriatique à 42. degrez 30. minutes de longitude, & 39. degrez 40. minutes de latitude, ſelon Ptolomée.

Lib. 6. Ptolom. Lib 6. Geograph. Tab. 6. Europæ.

9. Il n'y a point de doute, que la Voye Appienne ne s'eſtendiſt juſques-là : Mais Appius n'avoit pas eſté ſeul Auteur de cette Voye entiere. Julius Frontinus qui vivoit aſſez long-temps devant Procopius, nous teſmoigne, que ce ne fut que juſques à Capouë qu'Appius conduiſit ſon ouvrage : *Appia aqua* (dit-il *inducta eſt ab Appio Claudio Cenſore : qui & viam Appiam à porta Capena, ad urbem Capuam muniendam curavit* Or quant à Appius, il ne pouvoit pas conduire ce chemin plus avant : pour ce que de ſon temps les Provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains : Mais à d'autres Peuples, contre leſquels les Romains eſtoient continuellement en guerre.

Lib. 1. de Aquæduct.

10. Que ſi on me demande en quel temps, & par qui elle a eſté achevée : c'eſt choſe bien certaine qu'elle eſtoit desja faite juſques à Brindes du temps d'Auguſte, puis qu'Horace le teſmoigne ſi clairement au lieu cy-deſſus allegué : Mais la Perſonne qui en a fait les Ouvrages n'eſt pas ſi facile à découvrir. Plutarque nous aſſeure d'une choſe : C'eſt que Jule Ceſar fut en ſon temps eſtably par le Peuple Commiſſaire de la Voye Appienne : mais il ne dit & ne détermine pas l'ouvrage qu'il y a fait. C'eſt neantmoins l'opinion de pluſieurs Hommes ſçavans que ce Prince né à toutes choſes grandes & magnifiques, n'aura pas laiſſé cet œuvre imparfait, & qui pour ſa grandeur & pour la magnificence de ſa Surface, ne pouvoit tomber en meilleures mains. Ce qui eſt fort vray-ſemblable : attendu que Plutarque nous aſſeure qu'il y employa une merveilleuſe ſomme d'argent : *Viæ Appiæ curatorem factum, plurimum pecuniæ in eam impendiſſe.*

11. Pour ce qui eſt de la grandeur des Carreaux dont cette Voye eſtoit couverte, Procopius, ny autres des anciens (que je ſçache) ne la déterminent pas. Mais le docte Lipſius nous apprend, qu'ils eſtoient de trois, quatre, & cinq pieds de face en Carré : & quant à la liaiſon & contexture de l'ouvrage, elle eſt telle, qu'il ſemble que tous enſemble ils ne faſſent qu'un corps. Choſe plus à admirer en nos temps, qu'à imiter. Voicy ce qu'il en dit : *Conſpiciuntur hodie tales, id eſt, plani, quadratique diverſa magnitudine : trium, quatuor, quinque etiam pedum quaquaverſus. Cætera de junctura & firmitate, utque unum corpus appareant, ſunt miranda magis hodie, quam imitanda.*

Lib. 3. de Magnit. Rom. cap. 10.

12. Quant au lieu d'où les Carreaux de nature de Cailloux ont eſté pris & amenez ſur l'ouvrage, Procopius dit qu'il eſtoit bien loin de ladite Voye, mais il n'en détermine pas la diſtance, & je n'en ay rien trouvé dans les vieux Auteurs. Onuphrius Panvinus qui eſcrivoit au ſiecle de nos Peres, homme curieux de telles raretez, a laiſſé par eſcrit, qu'il a entendu de quelques-uns, qu'ils avoient veu deux montagnes en la Campagne Romaine, des entrailles deſquelles

Digitized by Google

les pierres ſemblables au fer en dureté & en couleur, deſquelles ladite Voye eſt pavée, pouvoient bien avoir eſté tirées : dont l'une eſt près de la ville de Sinueſſe, & l'autre près de la Mer, entre Pouſſol & Naples : *Quidam referunt duos ſe montes in Campania vidiſſe, ex quibus Saxa illa coloris duritieique ferreæ exſcindi eſſent ſolita. Alterum propè Sueſſam ; alterum ad mare, inter Puteolos, & Neapolim.* Le premier donc, & le plus près de Rome eſtoit és environs de l'ancienne ville de Sinueſſe, que Ptolomée appelle Σινόεσσα, premierement baſtie par les Grecs ſur le rivage de la Mer, ſous le nom de Synope : & depuis Colonie des Romains, qui luy donnerent le nom de Sinueſſe, à preſent ruïnée, & réduite en un petit village, dit *Rocha de monte Dragone*, diſtant de la ville de Rome de 116. milles, ſuivant l'Itineraire d'Antonin : qui valent 58. lieües Françoiſes.

Lib. 1. Comment. Reip. Romanæ in urbe Romæ. Tab. 6. Europ. Lavinii lib. 10.

13. Le ſecond eſt proche du Golfe nommé *Lucrinus*, à l'adreſſe de Capoüe, à quelque ſoixante & dix lieües de Rome : & je ne ſçay ſi ce ſecond ne ſeroit point le Mont Miſenus, qui eſt proche dudit Golfe : duquel Cyprianus Eychovius (qui a eſté ſur les lieux) fait mention en ces termes : *Hinc eſt quod videmus magnæ ex parte Miſeni Montis exhauſta viſcera : imò totum ferè concavum, & cacumine ſenſilem eſſe. In quo nunc etiam apparent Lavationum ſolia, balnea, lacus, & ad cœnas faciendas Triclinia : Nam cryptis, viis, ædificiiſque fornicatis intus plenus eſt, quæ crebris hinc indè columnis incumbunt, partim lateritiis, partim ex ipſo montis Saxo cæſis.*

C'eſt merveille de ce que cet Auteur témoigne avoir vû en Edifices creuſez dans cette Montagne : comme de la Grotte appellée *Traconaria Crypta* : & d'une Pucine longue de cinq cens pieds, & large de deux cens-vingt.

14. Je ne veux icy rédire ce que j'ay eſcrit de la Roche fenduë par Appius près de Terracine au chap. 16. de ce livre : où il peut bien avoir pris une partie de ces grands Carreaux. Car il eſt à croire, qu'en taillant ladite Roche & autres ſemblables, les Ouvriers faiſoient ces grands Carreaux, que l'on charioit de-là ſur les endroits où l'on travailloit à la ſurface de ladite Voye : Les uns deſquels endroits eſtoient beaucoup plus éloignez que les autres. Ce que Strabon ſemble nous indiquer, quand il dit : *Straverunt & vias exciſis montibus.* Et il eſt certain qu'il y avoit tel endroit de ladite Voye, ſur lequel il a fallu charier ces grands Carreaux de plus de quarante lieües de diſtance. Ce qui montoit à une terrible deſpenſe, & à un merveilleux travail, & d'hommes & de chevaux.

15. Or quoy que l'ouvrage de la Voye Appienne fût d'un aſſemblage bien fort pour reſiſter au temps : ſi eſt-ce qu'il ſe trouve qu'en quelques endroits vers Terracine elle avoit eſté rompuë par l'affluence des eaux de certains Marais voiſins, qui l'abordoient de part & d'au-

Digitized by Google

ce qui prouue bien elle les Monts de Portia, ou Turpin dit qu'elle fut enterrée, & que Charlemagne y fit bastir vne Eglise en son honneur dite, Chapelle de Thomyris. Mais des Gaules, qui estoit quelque temps alors heureusement dedans Rome, la ville qui est toute dessous? puisque toutes choses ne peuuent pas se trouuer ensemble. Pour voir dans l'Antiquaire prudent qui aura obseruation de tout ce qui estoit.

Rom. 1570. 8.

DE FVRIO CAMILLO, ET DE SCIPIONE NASICA, ET DE PHILOSOPHIA, VIRT. ET FORTVNA, ET DE CAVSIS, QVIBVS ROMANI IMPERII PROPAGATOR, ROMANI IMPERII CONSERVATOR.

DECEMVIRI, VIRI ATTICI, IN IVS, E TRIPODE TERRARIUM ITEM, ET CONSVETVDINEM, ET LEGES ROMANAS PROFECTI. DE QVIBVS LIBERTAS PRINCIPVM IMPERII VIRTVTEM SECVRITATE CIANTIBVS.

ANTIQVITAS, ET SIGNIFICATIO TRIPODIS PYTHICI, ET DELPHICI. DE TRIPODE VERO TRINITATIS PERSONIS, ET DIVINITATIS MYSTERIO.

CAIVS IVLIVS CAESAR, DICTATOR, C. ET IMP. CAESAR AVGVSTVS, QVARTVS, ET QVINTVS AB EXPERTVS ROMAE VIRES, ROMANI QVIDEM, ET ITALICAE, ET GALLICAE, ET GERMANICAE, ET DACICAE, ET PARTHICAE, ET AB EAS IDNOTAE STAVIS ET NIMIS ANTIQVIS ET SERVIS.

DE LA VOYE DE DOMITIEN.

Chapitre XXVII.

1. *Belle deſcription faite par Statius de la Voye de Domitien.*
2. *Erreur de Domitius ſon Interpréte.*
3. *Voye de Domitien en partie pavée de Marbre.*
4. *Ouvrages faits par Domitien pour rétablir la Navigation du fleuve Vulturnus.*
5. *Seconde erreur de Domitius ſur le commencement de ladite Voye.*
6. *Eſtenduë de la Voye de Domitien de Sinueſſe à Pouſſol, & pluſieurs autoritez juſtificatives de ladite eſtenduë.*
7. *Comment la ville de Rome eſt jointe à celle de Bayes par le moyen de la Voye de Domitien.*
8. *Deux incommoditez oſtées par le moyen de la Voye de Domitien.*
9. *Moyen de remedier à la ſeconde incommodité.*
10. *Arc de Triomphe dreſſé à Domitien par le Senat & le peuple, en action de graces de ſon Grand Chemin.*
11. *Raiſons de croire que les Chemins d'Appius & de Domitien ſont fournis de Matieres interieures, communes aux autres chemins.*

1. PAPINIUS Statius eſt celuy d'entre tous les Poëtes qui approche de plus près de la gravité & Majeſté de Virgile : Entr'autres preuves qu'il en a rendu, c'eſt la deſcription qu'il a faite de la Voye de Domitien : où il a pris peine d'en rendre l'Eſcriture auſſi admirable que la Structure. Car en liſant ce Poëme, on penſe encore voir les Ouvriers embeſognez, démener les mains ſur l'ouvrage, ouïr le ſon des marteaux & des cizeaux employez à tailler les Rochers, & iceux transformer en grands Carreaux : puis les joindre & allier enſemble avec Chaux & Sable : couper les Arbres, & déveſtir les Montagnes des Foreſts qui leur ſervoient d'ombrage par leurs chevelures verdes, pour en faire des Pilotis : tant il a mis d'artifice à nous répreſenter cet ouvrage à force de beaux traits Poëtiques.

2. Je ne ſçai où Domitius ſon Interpréte, a pris ce qu'il dit, que Domitien a pavé ce Grand Chemin avec de la Brique : vû que le texte porte ſi clairement, que la ſurface a eſté faite de Cailloux. Ce que le commencement dudit Poëme exprime en ces mots.

Quis duri ſilicis, graviſque ferri
Immanis ſonus æquori propinquum
Saxoſæ latus Appiæ replevit.

Nr. 1 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 2 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 3 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 4 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 5 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 6 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 7 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 8 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 9 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Nr. 10 Ansicht der Stadt Lübeck, von der Trave aus gesehen. Im Vordergrund Schiffe und Boote, im Hintergrund die Stadt mit ihren Türmen. Rechts und links Bäume. Oben Wolken. Unten Wasser.

Rectì Legibus alvei ligaſti.
Et nunc ille ego turbidus, minaxque,
Vix paſſus dubias prius carinas,
Jam pontem fero, perviuſque calcor.
Qui terras rapere, & rotare ſilvas
Aſſueram, pudet, Amnis eſſe cœpi.
Sed grates ago, ſervituſque tanti eſt,
Quod ſub te duce, te jubente ceſſi.
Quod tu maximus arbiter, meæque
Victor perpetuus legêre ripæ.
Et nunc limite me colis beato.
Nec ſordere finis: malumque latè
Deterges ſterilis ſoli putorem.
Ne me pulvereum, gravemque cœno,
Tyrrheni ſinus obruat profundi.
Qualis Cinyphius tacente ripa
Pœnos Bragada ſerpit inter agros.
Sed talis ferar, ut nitente curſu,
Tranquillum mare, proximumque poſſim
Puro gurgite provocare Lyrim.
Hæc Amnis, pariterque ſe levarat
Ingenti plaga mormorata dorſo.

§. La ſeconde erreur que fait l'Interpréte Domitius, c'eſt quand il dit, que Domitien commença ſon Grand Chemin à Terracine : & c'eſt la verité que ce ne fut qu'à Sinueſſe, diſtante de Terracine de quarante-ſept milles, qui reviennent à vingt-trois lieües & demie de nos lieües Françoiſes. La raiſon de cecy eſt, que la Voye Appienne ſe continuë encore depuis Terracine juſques à Sinueſſe tout le long du rivage de la mer Tyrrhene, par les villes maritimes de Fundi, de Formies, & de Minturne : ne laiſſant juſques à Sinueſſe aucun lieu ou eſpace vuide entr'elle & le rivage, auquel la Voye de Domitien pût avoir place.

Horace en ſon Itineraire de Rome à Brindes ſur la Voye Appienne, la conduit juſques à Sinueſſe : diſant,

Poſtera lux oritur multo gratiſſima : namque
Plotius & Varius Sinueſſæ, Virgiliuſque
Occurrunt.

Strabon nomme les Villes Maritimes de la Voye Appienne, en ce peu de mots : *Ex Maritimis urbibus eæ ſolùm attingunt (viam Appiam) Terracina, atque deinceps Formii, Minturnæ, Sinueſſa.* Ce-

Il restoit le voir par la place de l'Hôtesse d'Antonin mille ou Chaf-
tes-neuf pas, & à la Voye d'Appius cent soixante quatre, à Trivie
fol. 61. 62. Et l'on passoit à l'un dans le Cours de Pompée, & à l'autre
dans le Champ de Mars, à Trivie fol. 61. 62. Et l'on passoit à l'un
& à l'autre à travers le quarrefour appellé à Trivie fol. 61.

Par la mesme Edition, la Voye Appienne quitte la place à celle
de Latine, & à celle de Numicie, & à celle de Nomentane, & à celle
de Long de voyage, quitte à travers le Mont de Sacre, & de Valerius
sur, & celle de Mont Cassine & Medicus à travers un bois sur,
& celle de Mont Cassine & Medicus à travers un bois sur, & celle
d'Avenue & d'Adriatique, couche le côté de Cumes, & de celle de
& de Sardaigne à Pouffol. Suivent continuent ainsi le Voyage de Cumes:
Et ce sont les mesmes noms, les mesmes mots que dans le Manuscrit
de Peutinger. Ce qu'il y a de plus obscur, il le traduit tout de mesme
heureusement.

Et longe mediæ fugiet per urbis
Templa Sibyllæ specus, quo trecentos
Gressus aditus patet excisos
Et spatium pelago, prospiciens lacus, Styx.

Pour ceux qui veulent se rafraîchir après le Soleil à Midy par-
dans les eaux de la Méditerranée, Virgile l'aide, & leur donne ce
Liv. 3. premier, & le conduit jusques à Gaiette. *Proderit hæc ibi Pan,*
Æneid. *Cui curva Lycæi*
Arcadiæ pecudes, & magnos servat Olympus
Aggeribus socer Alcimedon, geminique sub ipsum
Fol. 61. *Nocte Lucinæ.* Dans parlant de la Voye de Domitien, à travers
les Marais Pontins, il dit, *Hinc via Parthenopen, Cumasque, & littora Baiæ*
Inde Formiarum Cajetæ, Quidque Pyrgo post Tiburtus tenus labitur
le costeau, jusques à Baiæ, quand il dit, que par le moyen d'icelle,
Domitien joignit Baiæs avec les bains Sulphureux de Rome.

Cumanæ fabricat domus Sybillæ,
Et quæ Dicarchi nomine fertur,
Ignem quærebat ardentes Etnæ.

9. Ce n'eſt pas toutefois que le doute Voye de Domitien exclusde de Baiæs à Rome, mais c'eſt qu'elles joignoit à la Voye Appienne
Fol. 61. à Trivie fol. 61. & à Trivie fol. 61. & à Trivie fol. 61. &

y avoit de Rome à Sinueſſe ſur la Voye Appienne cinquante-huit lieües : de Sinueſſe à Pouſſol, ſur celle de Domitien treize lieües : & de Pouſſol à Bayes une lieüe.

8. Or quoy que la Voye de Domitien ne fuſt pas de fort longue eſtenduë, ſi eſt-ce qu'elle ne laiſſoit d'eſtre récommandable pour avoir retranché deux grandes incommoditez, que les lieux par où elle paſſe apportoient aux Voyageurs, ſoit à pied, à cheval, ou par charroy. La premiere eſt des Marais & Terres paludeuſes : à laquelle il remedia par des Levées & des Ponts és endroits neceſſaires. La ſeconde eſt des Sables mouvans, dont la quantité eſtoit ſi grande, que les paſſans ne ſe pouvoient haſter, ſpecialement à charroy : d'autant que les rouës enfonçoient : & demeuroient comme abſorbées dans ce Chemin ſourd, peſant, & pareſſeux, qui mettoit les hommes & les beſtes hors d'haleine : & il falloit un jour entier à faire autant de chemin que l'on en faiſoit par après en deux heures. Ce que le Poëte meſme répreſente élegamment en ces Vers.

Hic quondam piger axe vectus uno
Nutabat cruce pendula Viator,
Sorbebatque rotas maligna Tellus
Et plebs in mediis Latina campis
Horrebat mala navigationis.
Nec Curſus agiles, ſed impeditum
Tardabant iter orbitæ tacentes,
Dum pondus nimium querens, ſub alta
Repit languida quadrupes ſtatera.
At nunc, quæ ſolidum diem terebat,
Horarum via facta vix duarum.
Non tonſæ volucrum per aſtra pennæ,
Nec velocius ibitis, carinæ.

9. Le remede donc à cette incommodité ſeconde, fut de faire curer juſques au ferme ces Sables mouvans : & faire remplir les lieux vuides, y ſubſtituant autre Aréne plus peſante & plus ſolide, afin de préparer un ſiege aſſez fort pour porter les Matieres, tant interieures qu'exterieures dudit chemin. Ce que Statius en l'Epiſtre *ad Marcellinum*, miſe au-devant du 4. livre de ſes Bocages, remarque, diſant : *Tertiò Viam Domitianam miratus ſum, qua graviſſimam Arenarum moram exemit : cujus beneficio tu quoque maturius epiſtolam meam accipies, quam tibi in hoc libro à Neapoli ſcribo.* Et dans ſon Poëme.

Hic ſcenis populi vias gravatas,
Et campis iter omne detinentes

Longos eximit ambitus : novoque
Injectu ſolidat graves Arenas.

Comme s'il vouloit dire, que Domitien retrancha les longs détours qu'il falloit prendre à cauſe des Sables qui occupoient la campagne : & que par un nouveau réjet d'Aréne plus ſolide, il affermit le chemin aux Paſſans.

10. Ce chemin faiſoit comme un bras ou une branche de la Voye Appienne, à laquelle il eſtoit joint près de Sinueſſe : & où le Senat & le Peuple de Rome, en réconnoiſſance du bien & de la commodité que les Paſſans en recevoient, fit ériger à Domitien un Arc de Triomphe des plus magnifiques qui ſe ſoit jamais veu, lequel Statius dépeint en ces Vers.

Hujus Janua, proſperumque limen,
Arcus Belligeri ducis tropheis,
Et totis Ligurum nitens metallis,
Quantus nubila qui coronat imbri
Illic flectitur excitus viator,
Illic Appia ſe dolet relinqui.

11. Je renvoye le Lecteur plus curieux, à l'ouvrage meſme de Statius, qu'il trouvera au 4. livre de ſes Bocages : & concluray, que ſi pour porter un Pavé de ſimple Gravois, les Ouvriers ont garny le dedans des ſortes de Matieres interieures, dont nous avons fait mention cy-deſſus ; Il y a raiſon de croire, que ces grands Carreaux taillez à la régle & au compas, n'eſtoient pas aſſis ſur ſimple Aréne : mais qu'il y avoit plus de Materiaux enclos, que découverts. Que ſi par eſpreuve on venoit à fouïr & renverſer quelque partie de la Voye Appienne ou Domitienne, il n'y a point de doute, que l'on ne trouvaſt ſous leur Surface, toutes les Matieres qui ſervent de Fondation, Ruderation, & Noyau aux chemins communs de Gravois : & il eſt à croire qu'elles ſont encore mieux fournies & eſtoffées que les autres. Ce qui emportoit avec ſoy une deſpenſe admirable.

Digitized by Google

DE PLUSIEURS AUTRES VOYES pavées de grands Cailloux, ou de Marbre.

Chapitre XXVIII.

1. *Grand Chemin pavé de longs Carreaux de marbre de Gayette à Capoüe.*
2. *Autre Grand Chemin de Tongres à Paris.*
3. *Excellences dudit chemin, & fable controuvée ſur iceluy.*
4. *Autre chemin troiſiéme en la Gaule Narbonnoiſe.*
5. *Deux Voyes longues & admirables en l'Amerique, par qui pavées.*
6. *Divers advis ſur l'eſtenduë de ces deux grandes Voyes.*
7. *Palais admirables baſtis le long deſdites Voyes.*
8. *Pierres de 10. pieds miſes en œuvre ſans engins ny eſchafaux.*
9. *Réparation d'icelles par le Roy Guaynacape.*

1. J'Ay trouvé deux chemins dans quelques Auteurs nouveaux, leſquels meritent bien d'eſtre mis au rang des plus excellens, s'ils ſont tels qu'ils nous les ont dépeints. Le premier eſt un Grand Chemin qui s'eſtend de la ville de Gayette à Capoüe, que Thevet dit avoir vû ſur les lieux, & entendu de ceux du Païs, que Virgile le fit faire en une ſeule nuit par art Magique. Ce chemin (à ce qu'il dit) eſt pavé d'un bout à l'autre de grands Carreaux de marbre noir, qui ſont ſi longs & ſi lourds, que tel ſe trouve que vingt hommes ne ſçauroient lever de terre. Puis il adjoûte : *Soit ce que l'on voudra en dire : Mais je ſçay que c'eſt une des choſes nompareilles de tout le Païs Napolitain.* On voit par ces mots qu'il n'adjoûte pas foy à la Fable que ceux du Païs font de Virgile, que quelques-uns ont eſcrit avoir eſté Magicien : Mais je n'adjoûterois moy-meſme guere de foy au teſmoignage d'un tel homme que Thevet, n'eſtoit qu'il ſe dit eſtre teſmoin oculaire de ce qu'il en eſcrit : & ne vous le donne que pour le prix que je l'ay eu d'un ſi foible Auteur, n'en ayant d'ailleurs autre teſmoignage plus certain.

Liv. 17. de ſa Coſmogr. c. 8.

2. L'autre eſt un Grand Chemin en la Gaule Belgique, duquel je n'ay jamais rien vû, ny entendu que de Guichardin, qui raconte au Traité qu'il a fait du Païs-Bas, parlant des anciens Tongres & Eburons, que l'on voit encore de grands reſtes d'une certaine Voye, qui

Digitized by Google

qui s'eſtendoit autrefois de la ville de Tongres juſques à Paris : & appelle cette Voye, *Merveilleuſe & Miraculeuſe* : tant à raiſon de ſon eſtenduë, qui eſt de quatre-vingts lieües : que pour avoir eſté jadis toute pavée de très-grandes Pierres qui ſe voyent encore entieres en pluſieurs endroits.

3. Cette Voye avoit cecy de particulier, qui eſt bien digne d'admiration : c'eſt qu'elle eſtoit faite & continuée entre deux murailles (dont les reſtes paroiſſent encore par la Gaule Belgique) qui luy ſervoient comme de courtines de part & d'autre : entre leſquelles elle eſtoit mollement réhauſſée vers le milieu pour faire écouler les eaux, qui avoient leurs égouts & déchargeoirs à travers leſdites Murailles : & par ce moyen ne pouvoient empeſcher que le chemin ne fût ferme & ſec en tout tems. De ſorte que le peuple esbahy d'un ouvrage ſi excellent, & de ſi haute entrepriſe, a inventé cette fable, que c'eſt le Diable qui l'a pavé, & baſty leſdites Murailles : & qu'il a le tout fait & parfait en trois jours. Voilà où ſont contraints d'avoir recours ceux qui ſont ignorans de la puiſſance du Peuple & des Empereurs Romains, qui ſeuls ont pû faire ces merveilles, qui ſurpaſſent le commun pouvoir des hommes de nos ſiécles : ce qui fait réjetter tels ouvrages ſur les Demons & la Magie.

4. A ces deux Voyes ſe peut adjoûter celle dont nous avons cy-deſſus fait mention : laquelle Andreas Reſendius dit avoir vû en la Gaule Narbonnoiſe, pavée de grandes Pierres eſquarries avec une deſpenſe exorbitante. *Quadratis ſaxis penè inſanâ profuſione.*

Au chap. 22. nombre 12

5. Mais quoy que cette Voye, & autres cy-deſſus ſpecifiées ſoient admirables tant pour la deſpenſe, que pour la façon des grands Cailloux ſi bien tiſſus & alliez enſemble : ſi eſt-ce qu'elles ne peuvent entrer en comparaiſon avec deux certaines Voyes non Romaines, mais Americaines, qui ſe ſont trouvées au Perou. Et je croy que le ſujet ſe preſentant fort à propos, j'aurois tort de paſſer deux ſi grands & ſi beaux chemins ſous ſilence : à la pompe & magnificence deſquels, il n'y a chemin de l'Empire (à le prendre à part) qui ſe puiſſe égaler : ſoit que l'on conſidere la longueur de leur eſtenduë, ſoit la ſtructure & l'aſſemblage des carreaux, qui excedent en groſſeur & en poids, tout ce que nous avons vû des Pavez Romains.

Ces deux Voyes ont eſté faites de long-tems par les Rois du Païs qui les ont conduit depuis la ville de Cuſco, capitale du Royaume de meſme nom, juſques en celle de Quito : l'une deſquelles Voyes ſe coule par le plat Païs : & l'autre à travers les Montagnes : & ſont à preſent quaſi entierement ruïnées, par les guerres des Eſpagnols contre ceux du Païs.

La premiere eſtoit droite, unie, large de 25. pas, pavée & réveſtuë de coſté & d'autre de belles & hautes Murailles : le long deſ-

Digitized by Google

quelles par le dedans, couloient ſans fin deux ruiſſeaux bordez de beaux arbres nommez Moly. La ſeconde eſt de meſme largeur, entaillée en une infinité d'endroits dans les Rochers : & remplie de Pierres maſſonnées avec de la Chaux és endroits où ſe ſont trouvées des Fondrieres, afin de rendre l'ouvrage plain, juſte & égal.

6. Michel de Montagne, qui ne parle que du premier de ces deux chemins, ne luy donne que 300. lieües de longueur : Mais Jean de la Haye qui deſcrit l'un & l'autre, leur donne cinq cens lieües d'eſtenduë : qui eſt la diſtance d'entre les villes de Cuſco & de Quito. Ce que je croy falloir entendre des lieües d'Eſpagne : Car je trouve un Auteur qui leur donne beaucoup davantage de longueur. C'eſt Joſephus Morletius, qui a fait imprimer les Cartes de Ptolomée à Veniſe, l'an 1552. Celuy-cy a laiſſé par eſcrit, que ces deux Voyes eſtoient de deux mille quatre cens milliaires Italiques de longueur, qui reviendroient à 1200. lieües Françoiſes : & de 25. pas de largeur.

Liv. 3. des Eſſais chap. 6. ſur la fin.

En ſon Tréſor des Cartes de tous les païs du Monde.

7. Et il dit conformement avec les autres, que ce qui eſtoit de brave & de magnifique en l'une & l'autre Voye, c'eſt qu'au chef de chacune journée il y avoit de beaux Palais, diſpoſez de giſte en giſte, ou de journée en journée, que les Indiens appellent, *Tambos* : où le Roy du Païs ſe logeoit avec toute ſa Cour, quand il alloit en voyage : leſquels Palais eſtoient fournis de vivres & veſtemens à leur mode, & d'armes, tant pour les Voyageurs, que pour les armées qui avoient à y paſſer. Voicy comme ce troiſiéme Auteur en parle. *Antè Chriſtianorum adventum Regio Peru ſubdita erat proprio Ungi, qui Regem ſonat. Hic duas conſtruere fecit Vias, quarum unaquæque continet milliaria* 2400. *longitudinis ferè, & latitudinis* 25. *paſſuum, cum parietibus ab extremis erectis, & per ſingulum ſpatium unius diei Itineris, ſingulam erigere fecit Regiam domum, in quibus ſervabantur arma, & alia bello neceſſaria, & in quibus etiam Rex cum familia in Itinere recipiebatur.*

Tabula 34. additarum.

8. Qui plus eſt, ils ne baſtiſſoient point tels Ouvrages, de Pierres qui fuſſent moindres de dix pieds en carré. En quoy la difficulté de les remuer fait une autre grande merveille : Car ils n'avoient autre moyen de charier ces lourds fardeaux, que traînant leurs charges à force de bras : & pour les joindre en leur place, ils eſtoient ſans aucun art d'eſchaffauder, n'y ſçachant autre fineſſe, que de hauſſer la terre à meſure que le baſtiment ſe hauſſoit, pour l'en tirer & tranſporter arriere après l'ouvrage fait. Bref c'eſtoient chemins (au dire de ceux qui les ont vû) qui ſurpaſſoient tout ce que les Egyptiens, Grecs, & Romains ont fait en utilité, difficulté & nobleſſe de baſtimens, en leurs ſtructures antiques.

9. Le Roy Guaynacape, qui vivoit il y a environ ſix-vingts ans,

fit bien réparer ces chemins : Mais il n'en a pas eſté le premier fondateur, la Maſſonnerie paroiſſant beaucoup plus antique. Sa vie auſſi eût eſté trop courte, pour donner fin & commencement à cet œuvre qui n'a pû eſtre fait qu'à pluſieurs ſiécles : joint les Palais qui ſont baſtis le long deſdits chemins.

Mais maintenant, & les Palais, & les chemins ſont preſque entierement ruïnez : d'autant que les Eſpagnols d'une part s'en ſont ſervis pour empeſcher ceux du Païs, contre leſquels ils faiſoient la guerre. Et les Indiens d'autre-part ne les ont pas épargnez, quand il leur a eſté beſoin de s'en ſervir pour s'en défendre contre les Eſpagnols.

Au reſte c'eſt une choſe bien étrange, que d'avoir trouvé de tels Ouvrages en une Terre ſi barbare. Que s'ils nous ſemblent admirables en nos contrées, où ils ont eſté faits par les meilleurs eſprits que le monde ait jamais porté, ils meritent double admiration parmy ces gens, que nous tenons pour Barbares.

Digitized by Google

DES MATIERES TANT INTERIEURES qu'exterieures des Ruës de la ville de Rome.

Chapitre XXIX.

1. *Que les grandes Ruës de la ville de Rome faiſoient partie des grands Chemins Militaires.*
2. *Les grandes Ruës de la ville de Rome ſurpaſſoient en excellence les Grands Chemins des champs.*
3. *Que les Cloaques faiſoient partie des grandes Ruës. Caution demandée à Scaurus pour y charier ſes Colomnes.*
4. *Teſmoignage de Baptiſte Albert ſur les Cloaques & grandes Ruës de Rome.*
5. *Que ledit Auteur entend* per Inſtraturam & Subſtraturam, *les Matieres interieures & exterieures du pavé des grandes Ruës.*
6. *Raiſons de fournir de Matieres interieures les grandes Ruës de la Ville auſſi-bien que les Grands Chemins des champs.*
7. *Que la Surface des Ruës de Rome eſtoit de cailloux.*
8. *Difference entre leſdites Ruës pour la dignité.*
9. *Nombre des Ruës Militaires dedans Rome, & quelles eſtoient les plus excellentes.*
10. *Aucuns des Grands chemins commençoient dedans, autres dehors.*
11. *Que les Ruës eſtoient communement pavées de cailloux irréguliers : mais aucunes de grandes Pierres eſquarries.*
12. *Exemple d'une Voye faite de Pierres eſquarries.*
13. *Quelques Voyes tant à Rome que ailleurs, excellentes en leur ſurface.*
14. *Places & Ruës dedans Rome pavées de marbre & de Porphyre,*
15. *Comme les Cloaques ſervoient à tenir les Ruës nettes.*
16. *Trois commoditez provenant des Cloaques. Smirne & Sienne incommodées, faute de Cloaques.*
17. *La maniere de purger les Ruës & les Cloaques.*
18. *Hiſtoire admirable ſur la Structure des Cloaques.*
19. *Que tout ce qui eſt d'admirable aux Cloaques, retourne à l'avantage des grandes Ruës.*

1. CE ne ſont pas ſeulement les Grands Chemins des champs, mais auſſi les grandes Ruës des Villes, qui ſont compriſes ſous les termes de *Via Militaris*. Ce que Leon Baptiſte Albert nous teſmoigne en pluſieurs endroits de ſon Livre d'Architecture & Maſſonnerie : ſpecialement par ces mots : *Viarum militarium ductus non eoſdem ipſum per agrum eſſe, atque intra urbem oportet.* Puis donc que ce ſont les chemins militaires, qui donnent le ſujet à cet œuvre, & que les Philoſophes ap-

Lib. 4. cap. 5. & li. 8. c. 1.

pellent *Subjectum adæquatum*, c'eſt bien la raiſon qu'après avoir parlé des Matieres tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins des champs, nous venions maintenant à dire ce que nous avons trouvé des Matieres & de la Forme des grandes Ruës de la ville de Rome, qui donnoient commencement & origine aux Grands Chemins des champs : & à l'une ou l'autre deſquelles tous ſe venoient rendre, ou immediatement, ou par l'entremiſe des autres : ceux des champs n'ayant eſté faits que pour faciliter l'accès à la Ville.

2. Or eſt-il que je n'entends parler que des principales Ruës dignes du nom de Militaire : au nombre deſquelles ſont compriſes les Places publiques. Car ce ſont celles pour leſquelles rendre faites & parfaites de tout point, les Romains ont fait des merveilles, qui ſurpaſſent autant les ouvrages des champs en excellence & dignité, que le ſol de la ville de Rome excedoit le reſte des terres, en grandeur d'Ouvrages publics, & en majeſté.

3. Car que penſez-vous que fuſſent autre choſe ces Cloaques, que Caſſiodore appelle *Splendidas*, & que Pline dit eſtre la plus haute entrepriſe qui fut jamais faite à Rome, ſinon une partie deſdites Ruës, qui tient le meſme rang entre les Matieres interieures d'icelle, comme les hautes Levées, que l'on appelle *Aggeres*, entre celles qui ſouſtiennent les chemins des champs ; Et qu'eſt-ce autre choſe que ces grandes Foſſes ſouſterraines, ſinon des Ponts, Arches ou Voutes d'une extrême longueur ou largeur, conduites par deſſous les grandes Ruës de la Ville, pour ſouſtenir le fardeau des Materiaux, tant du dedans que dehors, dont elles eſtoient pavées : enſemble des Colomnes, Obeliſques & autres pieces de très-grand poids, que l'on charioit tous les jours par-deſſus Pline nous apprend que M. Scaurus voulant faire charier trois cens ſoixante Colomnes de Marbre, chacune de trente-huit pieds de longueur : & les tranſporter du lieu où elles avoient ſervy à ſon Theatre, juſques au mont Palatin, où il les vouloit employer au baſtiment de ſa maiſon : Les Commiſſaires ou Intendans des Cloaques conſiderant le nombre & le poids de telles maſſes de marbre, & craignant qu'en les chariant par-deſſus, les Voutes d'icelles ne vinſſent à s'ébranler, demanderent caution à Scaurus de faire réparer à ſes deſpens tout le dommage que leſdites Colomnes y pourroient faire en les chariant, ce qu'il leur accorda. Mais le charroy deſdites Colomnes eſtant fait, la maſſonnerie d'icelles Voutes ſe trouva ſi bonne & ſi ferme, que lors, ny long-temps depuis, on ne s'apperçût qu'il y euſt aucune decadence : ny un ſeul coin de ladite maſſonnerie endommagé.

De Cloacis vide Bapt. Albert. lib. 4. de re ædificat. cap. 7.

Plin. lib. 36. cap. 2. & 15.

4. Or que les Cloaques faſſent partie des Ruës ſous leſquelles elles ſont ; je m'en rapporte à Leon Baptiſte Albert, qui en rend ce teſmoignage tout clair & manifeſte : *Cloacas ad opus viarum ſpectare arbitrantur*,

bitrantur, quæ ſubtermedias per Vias ducendæ ſunt : quod ad inſternendas, coæquandas, purgatioreſque reddendas vias conferant. Enimverò Cloacam quid eſſe ego aliud dixerim, quam Pontem, vel potiùs arcum aliquem longè latiſſimum ? Où l'on voit deux principaux uſages que les Cloaques donnent aux grandes Ruës. Le premier eſt pour les paver & unir : puis pour les rendre ſeches & nettes ; uſages qui apportent de grandes commoditez à une Ville.

5. Premierement ces longues Voutes ſervoient à poſer & aſſeoir les Matieres du Pavé, qui ſe diviſoient (ainſi qu'aux chemins des champs) en interieures & exterieures, & qui ſont remarquées par ledit Albert ſous ces deux termes, *Subſtratura, & Inſtratura :* lors que parlant du pavé qu'il faut faire ſur les Ponts de pierre, il dit qu'il faut garnir le deſſus des Voutes d'une maſſonnerie de blocages, *Opere cementitio*, de pareille eſpaiſſeur que les grandes pierres taillées, dont leſdites Voutes ſont baſties & compoſées. Puis il faut aſſeoir ſur Chaux les Carreaux qui doivent ſervir de ſurface & de derniere couche au Pavé : *Pontibus autem ſubſtratura & ſolum cementitio opere ad ſui arcus parem craſſitudinem erit coæquandum. Poſt id, quæ inſtraveris, calce fulcienda ſunt.*

6. Or après ce qu'il a dit de la forme de paver les Ponts, il adjoûte qu'il faut ſe ſervir de la meſme forme aux pavemens des Cloaques : *Nimirum idcircò in his Cloacis conſtituendis quæ hactenus de ponte ipſo aſtruendo recenſuimus, omnia admodum obſervabuntur.* Encore donc que ledit Albert n'ait en ce lieu, ny ailleurs, montré en détail quelles eſtoient les Matieres interieures des chemins ny des Ruës : & qu'il comprenne le tout ſous ce nom general de *Subſtratura :* ſi eſt-ce qu'il ne faut douter que ſur les longues Voutes des Cloaques, comme ſur les levées des Champs, n'ayent eſté rangées & diſpoſées les meſmes Matieres, que celles des Grands Chemins des Champs, par nous ſignifiées *Per ſtatumen, Rudum, Nucleum.* On peut appeller tout cela du mot commun d'Albert, *Subſtraturam cementitio opere factam* ; Attendu que le *Statumen* & le *Rudus* des Grands Chemins, ne ſont compoſez d'autre choſe que de pierres informes & incertaines, que les bons Auteurs appellent *Cementa.* Et quoy que nous n'en ayons autre teſmoignage exprès : ſi eſt-ce que la raiſon nous contraint de le croire. D'autant que ſi chacun chemin des Champs eſtoit garny au-dedans de telles Matieres, pour les rendre fermes & durables contre le charroy des fardeaux qui eſtoient amenez à Rome : deſquels leſdits chemins ne portoient chacun que leur part : Que penſons-nous avoir eſté fait, pour munir & fortifier les grandes Ruës de la Ville Capitale, en laquelle venoient aboutir (comme en un centre) tout ce qui eſtoit charié ſur les chemins des Champs de toutes les parties du Monde ; Il faut donc penſer

que les grandes Ruës de la ville de Rome, ne manquoient pas de toutes ces Matieres interieures.

7. Quant aux exterieures, nous avons vû en plusieurs endroits de cet Oeuvre, que les Censeurs publiant au rabais les ouvrages des Grands Chemins, c'estoit à condition de faire ceux de la Vine de Cailloux & non de Gravois : qui estoit matiere réservée pour les Champs au rapport de Livius, qui dit, *Q. Fulvium Flaccum & A. Postumium Albinum Censores, vias sternendas Silice in urbe, & extrà urbem Glarea substruendas, marginandasque primos omnium locavisse.*

Lib. 41.

8. Il faut neantmoins mettre difference entre les Ruës communes, & celles qui sont les plus dignes & rémarquables dedans les Villes, ou dehors és avenuës d'icelles : comme sont les Ruës qui conduisent en quelque Temple, Palais, Theatre, ou autres places publiques, *Sunt enim viæ quædam multò digniores, quæ quidem esse natura sui & intra urbem, & extra urbem possunt : uti sunt quæ in templum, Basilicam, spectaculumve ducunt.*

Bapt. Alb. lib. 8. de re ædificat. cap. 6.

9. Guido Pancirolus dit, que dans l'ancienne Rome, il y avoit trente-une Ruës principales, qu'il appelle, *Vias Regias publicas*, & quatre cens vingt-deux Ruës communes. Andrea Palladio ne met que vingt-neuf Ruës Royales ou Militaires dedans Rome : Trois desquelles, il dit estre les plus excellentes, & les plus celebres de toutes, qui sont les Voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne.

Antiquitatum deperditarum lib. 1. cap. de viis militarib.

10. Davantage, il faut rémarquer que quelques-unes de ces Voyes plus excellentes, prenoient leur origine & commencement dedans Rome : d'où se continuant à travers l'une des Portes, estendoient leur nom & leur structure bien loin dans les Regions, & aucunes jusques aux extrémitez d'Italie : Entre lesquelles Onuphrius Panvinus range, *Viam Flaminiam, Prænestinam, Lavicanam, Campanam, Appiam, & Ardeatinam.* Quant aux autres qui ont de la réputation dans l'Histoire, elles commençoient aux Portes, ou bien au beau milieu des Champs : & estoient jointes à celles qui partoient de la Ville, comme branches à leur tronc principal.

11. Cela supposé, il faut entendre que les Ruës communes estoient pavées en leur surface de Cailloux communs, non taillez, mais briez : ainsi que nous voyons estre pavées les Ruës des bonnes Villes de France. Et quant aux Ruës militaires, comme elles surpassoient les communes en dignité, aussi faisoient elles en la beauté & magnificence de leur surface, d'autant qu'il y en avoit plusieurs qui estoient pavées de grands Cailloux esquarris à la régle & au compas. Et je ne doute pas que la Voye Appienne ne fut de ce nombre : Car s'il est ainsi qu'Appius la fit paver de larges Carreaux, que Procopius appelle *Leves, & quadratos incisione factos*, depuis Rome jusques à Capoüe, sur la longueur de soixante & dix lieües : Il est à

Digitized by Google

croire qu'il aura fait paver ce qui en eſtoit dedans Rome, de Carreaux taillés avec pareille magnificence : veu que les Ouvrages de la Ville ſont ordinairement en telles choſes, plus privilegiez que ceux des Champs.

12. Ce qui confirme mon opinion, eſt, que comme le Chemin de Rome au temple de Mars tant rénommé, que Sylla rébaſtit ſur cent Colomnes, eſtoit fort faſcheux, à cauſe des eaux qui croupiſſoient ordinairement és environs (*Nam Romæ, & maximè Appia ad Martis, mira proluvies*, dit Ciceron) les Cenſeurs déſignerent une ſente tirant de la Voye Appienne au Temple deſſuſdit, & commençant à l'iſſuë de *Porta Capena* : laquelle ſente ils paverent de grands Carreaux taillez à la régle & au compas, qu'ils appellent *Quadrata Saxa*, pour égaler leur ouvrage à celuy d'Appius, avec la bienſeance requiſe à une Voye qui conduiſoit en un Temple de telle réputation : *Viam Cenſores ſternendam*, (dit Livius) *à Porta Capena ad Martis templum locavere.* Et en autre endroit, *Semitamque Saxo quadrato ad Martis ædem Capena porta ſtraverunt.* *Ad Quintum fratrem.*

13. Telle eſtoit l'une des Ruës de la ville de Bubaſtis en Egypte, qui paſſoit du marché de ladite ville au Temple : *Erat enim directa per forum : & inſtrata lapidibus egregiis.* Telle encore la Voye ſacrée qui conduiſoit de Milaſe ville de Carie, au Temple de Jupiter le Guerrier, adoré par ceux du païs : ledit Temple aſſis au bourg de Labranda, à une lieüe & un quart de Milaſe : de laquelle Strabon parle en cette façon : *Via eſt per ſexaginta fere ſtadia uſque ad urbem inſtrata, nomine ſacra : Per quam ſacrorum Pompa mittitur :* & telles dedans la ville meſme de Rome deux grandes Ruës, deſquelles Leon Baptiſte Albert fait mention en ces mots, *Comperio inter cæteras apud Romam duas fuiſſe hujus generis vias longè digniſſimas admiratione : unam à porta ad Baſilicam uſque Pauli, ſtadia circiter quinque : alteram à ponte ad Baſilicam uſque Petri, pedes* M. M. D. *opertam porticu ex marmoreis columnis, & plumbea tectura.* *Vide Strab. lib. 17. Geograph.* *Lib. 14. Geogr.* *Lib. 8. c. 6. de re ædific.*

14. Mais ſur toutes les Surfaces excellentes des Pavez de Rome, ont eſté rémarquables celles que ce monſtre de nature Heliogabalus, fit faire en quelques places fort grandes de ſon Palais à Rome, qu'il appella *Plateas Antoninianas*, à cauſe du nom d'Antoninus, qu'il avoit pris dés le commencement de ſon Empire : Car non content des Pierres ou Marbre commun d'Italie, il en fit venir de Lacedemone, qui eſtoit (au rapport de Pline) le plus beau & le plus plaiſant à voir quaſi de tous les Marbres, à cauſe de la gayeté de ſa verdure : & le méla avec du Porphire, pour en faire la Surface du Pavé des places ſuſdites. *Stravit & ſaxis Lacedemoniis, ac Porphireticis plateas in Palatio, quas Antoninianas vocavit : quæ ſaxa uſque ad noſtram memoriam manſerunt.* Comme dit Lampride. Spartian dit davantage, *Lib. 36. nat hiſt. cap. 7.* *Lamprid. in Heliog.*

Digitized by Google

que ce meſme Empereur fit paver l'une des grandes Ruës de la ville de Rome, qui paſſoit prés des Eſtuves Antoniniennes, la faiſant tellement orner & embellir en ſa Surface, qu'il n'eſtoit pas facile d'en trouver encore une ſemblable en beauté. *Idem Viam novam munivit*, (dit-il) *quæ eſt ſub ejus Thermis, Antoninianis ſcilicet, qua pulchrius inter Romanas Plateas non facile quicquam invenias.*

15. Voilà les Matieres tant exterieures qu'interieures, que les Cloaques avoient à ſupporter : en quoy giſoit leur premier uſage. Le ſecond eſtoit de rendre les Ruës de ladite ville de Rome plus nettes : Car comme ainſi ſoit, que les Cloaques tenoient comme ſuſpenduës les principales Ruës de ladite Ville ſur Voutes, il y avoit certaines ouvertures à travers d'eſpace en eſpace comme eſgouts & receptacles d'eaux, qui entrainoient au-dedans avec ſoy toutes les boües & immondices qui pouvoient eſtre ſur le Pavé. De ſorte, qu'en moins d'un rien les Ruës eſtoient ſeches & nettes tout enſemble : ainſi chacune Ruë ayant ſes déchargeoirs, l'une n'eſtoit point obligée ny aſſujettie à recevoir les eaux, ny les immondices des autres.

16. De là reſſortiſſoient ces trois commoditez, que la Ville en paroiſſoit plus belle & plus agréable : les maiſons tant publiques que particulieres plus nettes, & auſſi l'air en eſtoit beaucoup plus ſalubre, & moins ſujet aux infections & corruptions. *Magnas enim afferunt Cloacæ commoditates : & ad urbis lautitiam, & ad publicarum privatarumque ædium munditiem, & ad aëris ſalubritatem ſinceritatemque non inficiendam.* On raconte que la ville de Smirne en Aſie, & celle de Sienne en Italie, eſtoient fort bien comparties en Ruës, belles, droites, & accompagnées de très-beaux Edifices : mais qui offençoient grandement les Eſtrangers, non accouſtumez aux mauvaiſes odeurs des immondices que l'on jettoit par chacune nuit ſur le Pavé, d'autant qu'il n'y avoit aucunes Cloaques pour en faire la décharge.

17. Mais par le moyen de ces grandes Foſſes ſouſterraines, la ville de Rome eſtoit exempte de telles incommoditez : d'autant que tout ce qui ſe pouvoit jetter d'immondices ſur les Ruës, eſtoit facilement emporté des eaux, ou promptement jetté par le travail des hommes, dans les Cloaques par les égouts frequens qui ſe rencontroient le long du Pavé, deſquelles immondices leſdites Foſſes ne pouvoient jamais eſtre remplies : d'autant qu'à toute heure on les pouvoit purger & nettoyer au moyen de ſept canaux d'une eau forte & roide que l'on jettoit dedans en levant les écluſes qui la retenoient. Ainſi cette eau débondant impetueuſement de ſept endroits, venoit à emporter & charier avec ſoy à mode d'un torrent, tout ce qu'elle rencontroit : & déchargeoit le tout dans le Tibre par les bouches deſdites Foſſes, leſquelles (pour cet effet) y avoient eſté

Digitized by Google

tournées & conduites par Tarquinius Priſcus, qui en fut le premier Autur.

18. Je ne veux pas icy repeter ce que j'ay dit de la grandeur de tels Ouvrages dans la preface de cet œuvre : & comme en l'eſpace de huit cens ans, ny l'écoulement rapide des eaux qui ſervoient à les curer, ny les débordemens du Tibre, ny les cheutes frequentes des maiſons, ny les tremblemens de terre, n'avoient ſçû tant ſoit peu entamer la Maſſonnerie des Cloaques. Mais je ne ſçaurois icy paſſer ſous ſilence un acte bien rémarquable, qui advint à Rome au temps meſme qu'on les baſtiſſoit : qui ſert à montrer la grandeur deſeſperée d'une ſi Gigantine entrepriſe. Car comme Tarquinius Priſcus, (ainſi que Pline le raconte) faiſoit faire ces Eſuiers & conduits publiques aux deſpens du commun : & que meſme il contraignoit tant les hommes que les femmes d'y travailler en perſonne : Il arriva que pluſieurs ſe faſchant de cette beſogne, qui ſembloit trop longue & trop dangereuſe à leur opinion, aimerent mieux ſe tuer eux-meſmes, que plus y travailler : De ſorte qu'on trouvoit ordinairement des gens qui s'eſtoient défaits par deſeſpoir. Pour remedier à un ſi grand mal, le Roy Tarquinius trouva le meſme moyen, duquel les Habitans de Milete s'eſtoient ſervis en pareil cas à l'encontre des jeunes filles qui ſe tuoient elles-meſmes, quelques remonſtrances qu'on leur fiſt au contraire. Car il ordonna de pendre en un gibet à la veüe d'un-chacun, les corps tous nuds de ceux qui avoient pris ce ſujet d'eſtre meurtriers d'eux-meſmes : expoſant ainſi ces corps aux Corbeaux & autres beſtes. Ce que voyant les Romains, & ſe remettant devant les yeux l'honneur qui les avoit ſi ſouvent rendus vainqueurs en grandes affaires, ſe laiſſerent conduire par leur Roy : & conçûrent dès-lors une honte pareille à celle des Filles Mileſiennes qui furent arreſtées court en la fureur de ſe tuër, ſur la crainte de paroiſtre nuës devant tout un Peuple : comme ſi elles devoient ſe reſſentir des ignominies que l'on pouvoit faire à leurs corps après leur decez.

19. Par là peut-on voir combien eſtoit grande l'entrepriſe des Cloaques, qui pouſſoit ainſi les hommes au deſeſpoir : Mais quelque grande & admirable qu'elle fuſt, tout ce qu'il y a de grandeur & d'admiration, tourne enfin aux Ouvrages des Grands Chemins : d'autant que c'eſtoit à la fermeté, ſolidité, beauté & netteté des Ruës de la ville de Rome, que ces grandes Voutes & Foſſes ſouſterraines eſtoient relatives.

DE LA SECONDE ESPECE DE SURFACE des Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE XXX.

1. *Surfaces de Gravois les plus communes de toutes.*
2. *Deux manieres d'employer le gravois aux chemins d'Italie.*
3. *Teſmoignages de la premiere façon.*
4. *Teſmoignage de la ſeconde.*
5. *Deſcription des chemins de la France, & du Païs-bas.*
6. *Conjecture ſur les lieux d'où on pouvoit tirer tant de petits cailloux.*
7. *De la diverſité des figures, couleurs & groſſeur de ces Cailloux.*
8. *Preuves que les Grands Chemins d'Eſpagne ſont pavez de Gravois.*
9. *Meſmes preuves ſur les chemins d'Angleterre.*
10. *Maniere de mettre en œuvre ces petits cailloux, en la ſurface des Grands Chemins.*

1. JUSQUES icy nous avons traité des Grands Chemins, dont la ſurface eſtoit faite de Cailloux, ſoit taillez, ſoit briſez; Il nous reſte à parler de ceux qui n'eſtoient couverts & fortifiez que de ſimple Gravois, qui ſont les plus frequents de tous, tant en Italie, que par les Provinces. C'eſt principalement de ces Surfaces de Gravois, que les Empereurs ont fait fortifier des chemins par leurs Soldats legionnaires, & par les peuples Provinciaux, depuis les rives Occidentales d'Eſpagne & de Mauritanie, juſques aux terres les plus Orientales de la domination Romaine. Que ſi vous exceptez les Voyes d'Appius, de Domitien, & peu d'autres dont nous avons parlé cy-deſſus, tout le reſte n'avoit pour ſurface que ces menus Cailloux, compris ſous le nom de Gravois, & alliez avec Chaux en cette couche derniere, que les Latins appellent *Summam Cruſtam*.

2. Donc, pour commencer par les Grands Chemins d'Italie, on ſçait que les Cenſeurs ne publioient du commencement les ouvrages des chemins qui eſtoient hors la Ville, ſi non pour les paver de Gravois, qui eſtoient employés és ſurfaces des chemins d'Italie en deux manieres : car quelquefois les Ouvriers en couvroient la ſurface des chemins ſur la largeur entiere : mais aux autres ils n'en fortifioient que les deux liſieres, le milieu eſtant occupé de carreaux : Et c'eſt, peut-eſtre, le ſens de ces Vers de Tibulle, où parlant des Voyes Tu-

Digitized by Google

culanes & Albanes faites par Meſſala à ſes propres frais & deſpens : il dit,

Nec taceam monumenta Viæ, quâ Tuſcula Tellus,
Candidaque antiquo dettnet Alba lare,
Namque opibus congeſta tuis hic Glarea dura
Sternitur, hic apta jungitur arte Silex. Lib. 1. elg.

Comme s'il vouloit dire qu'en un meſme chemin il ſe ſervoit de Cailloux à paver en un endroit, & de Gravois en l'autre.

Pour entendre cecy, il faut ſçavoir qu'il y avoit pluſieurs Grands Chemins ſortans de Rome pour tirer aux champs, leſquels eſtoient au partir de la Ville diviſez en trois eſpaces. Celuy du milieu eſtoit pavé de Carreaux ou Cailloux irréguliers, & ſervoit aux gens de pied, qui pouvoient y marcher à ſec en tout temps, à cauſe de la pente qu'on luy donnoit pour faire écouler les pluyes de part & d'autre : Mais les deux autres eſpaces qui tenoient les coſtez, n'eſtoient pavez que de Gravois, & ſervoient pour la conduite des chevaux & du charroy : Par ce moyen on voyoit les deux eſpeces de ſurfaces eſtre employées en un meſme chemin Militaire.

3. Or quoy que cela ſemble bien eſtrange, que la partie du milieu fut deſtinée pour les gens de pied, & les extremitez pour les chevaux : vû que les pavez de Cailloux ſemblent devoir eſtre faits pour le charroy, comme eſtant les plus forts & réſiſtans : ſi eſt-ce que j'ay deux Auteurs originaires d'Italie meſme, pour garans de ce que j'en ay mis en avant : tous deux habiles hommes, & très-bien entendus en tout ce qui dépend de l'art de paver, & de baſtir. Le premier eſt Andrea Palladio, qui dit en ſon Architecture Italienne : *Fecero gli Antichi queſte lor Vie militari in due modi : cioè ò laſtrigandole di Pietre, overo coprendole tutte di Ghiara & di Sabbia. Le Vie della prima maniera (per quanto da alcuni veſtigi s'è potuto conjetturare) erano diviſe in tre ſpacii : per quel di mezo, il quale era più alto de gli alteri due, & il quale era alquanto colmo nel mezo, acciò l'acque poteſſero ſcorrere, & non vi ſi affermaſſero, andavano i pedoni : & era ſalicato di Pietre incerte. Gli altri due ſpacii, ch'erano dalle bande, ſi facevano alquanto più baſſi, & ſi coprivano di Sabbia, & di Ghiara minuta, e per qualli andavano i cavalli. Era ciaſcuno di queſti margini largho per la meta della larghezza del ſpatio di meſo, dal quale erano diviſi con laſte di Pietra poſte in coltello.* Liv. 3. chap. 3. de ſon Architecture.

Les Anciens, dit cet Auteur, *firent leurs Chemins militaires en deux façons : ſçavoir en les pavant de Pierre, ou bien en les couvrant de Gravois ou Aréne. Les Chemins de la premiere façon (ainſi que l'on peut conjecturer par quelques veſtiges qui en reſtent encore) eſtoient diviſez en trois eſpaces. Celuy du milieu eſtoit un peu plus relevé que les autres, ſe rehauſſant à dos-d'aſne, afin que les eaux s'écoulaſſent plus fa-*

Digitized by Google

cilement, & par-là marchoient les gens de pied, & eſtoit cette eſpace munie & pavée de Pierres irrégulieres. Les deux autres qui ſervoient de liſieres au Chemin, eſtoient un peu plus bas : on les couvroit d'Aréne & menu Gravois, & par-là paſſoient les chevaux. Chacune de ſes marges ou liſieres avoit en ſa largeur la moitié de l'eſpace du milieu : & eſtoit diviſée d'iceluy par certaines Pierres larges, & poſées en eſtalvant.

Le ſecond Auteur qui nous confirme le meſme uſage, eſt Baptiſte Albert, qui dit avoir pris garde, que les anciens ont pavé le milieu de pluſieurs Grands Chemins, ſpecialement de la Voye Tiburtine, de Carreaux ou Cailloux : & qu'ils couvroient les deux coſtez oppoſites de menu Gravois, ou Glaire déliée, afin que là les roues ne fiſſent tant de dommage, & que les chevaux ne ſe gâtaſſent les cornes de leurs pieds. C'eſt ainſi que ſon Interpréte François a tourné les mots qui enſuivent. *Sed veteres animadverti cum alibi, tum ad Tiburtinam, Viæ medium Siliceo lapide inſtraviſſe : latera verò hinc atque hinc operuiſſe Glarea minuta. Id quidem, quo iſtic rotæ inſtratæ corrumperent minùs, & ne recuteret jumentorum ungulas.*

Lib. 4. de re ædific. cap. 6.

4. Quant à la ſeconde maniere d'employer le Gravois és ſurfaces des Grands Chemins d'Italie, elle eſt commune avec celle des Provinces qui comprend la largeur entiere des Chemins Militaires.

Voicy comme Andrea Palladio nous la dépeint, *Les Chemins Militaires de la ſeconde façon, eſtoient munis de Gravois. Les Anciens les faiſoient aucunement rélevez ſur le milieu, à l'occaſion dequoy, les eaux ne s'y pouvoient arreſter : & eſtoient de matiere propre à ſe deſſecher promptement, & ainſi eſtoient beaux en tout temps, c'eſt-à-dire, ſans boües & ſans poudre.* Puis pour exemple de telles ſurfaces, tant deçà que de-là les Alpes, il adjoûte : *De cette façon l'on en voit un en l'Eſtat de Frioul* (*dit* Forum Julii) *lequel eſt appellé des habitans du lieu la Poſthume, qui conduit droit en Hongrie. On en voit encore un autre au territoire de Padoüe, lequel commence en la meſme ville, au lieu appellé* Argere : *& paſſe au lieu de Cigogne, ville du Comte Odoüart, & du Comte Theodore freres. Ce chemin eſt encore entier ; & va juſques aux Alpes, qui diviſent l'Italie des Allemagnes.*

Lib. 3. chap. 3.

5. Or à bien peſer & examiner l'une & l'autre de ces deux façons de ſurface, il ne faut pas beaucoup s'eſtonner, ſi ces deux Auteurs attribuent les Cailloux aux gens de pied, & le Gravois au charroy : d'autant que les ſurfaces de Gravois ont eſté les plus durables : ce que l'on juge par les veſtiges entiers qui en reſtent de tous coſtez par le Monde. Pour ceux de la France & du Païs-Bas, ils ne ſont couverts en leur largeur entiere, que d'une ſimple ſurface de Gravois. Et ſont en cela rémarquables, qu'eſtant rélevez ſur hautes terraſſes, ils ſont conduits à perte de vûë par les champs, droit aux plus anciennes

Villes

Digitized by Google

Villes & Citez du Païs : & que pour les y faire aller à droite ligne, il a eſté neceſſaire en pluſieurs endroits de deſſecher des marais, trancher des Montagnes, réhauſſer des Vallées, & baſtir des Ponts de très-grande deſpenſe : Mais ce qui paſſe toute admiration, c'eſt que les menus Cailloux dont la ſurface deſdits chemins eſt compoſée, ne ſe trouvent point és champs voiſins, à travers leſquels ils ſont conduits : & il eſt bien difficile de juger d'où telles pierrailles ont pû eſtre apportées ſur les lieux en quantité ſi grande. De ſorte que Charles Bouel natif d'Amiens, homme ſçavant & éloquent tout enſemble, après les avoir vû & conſideré, comme ravi en admiration, dit par une hyperbole poëtique, qu'il ſemble que ces caillotages ſoient ſortis de terre à gros boüillons, ou tombez du Ciel comme grêle très-abondante : & que par autres moyens, que par œuvre ou main d'homme, telle quantité de Gravois ait eſté apportée de tous les coſtez du Monde, pour eſtre miſe en œuvre en la compoſition de ces Grands Chemins. Mais, voyez je vous prie, avec quelle admiration il en parle : *Hæ Viæ*, dit-il, *id præſertim miraculi habent, quod ſublimiores ſint vicinis undique agris : quod inter inſignia Galliæ oppida rectiſſimum iter conficiant : quod Silicinis lapillis qui etiam vicinis agris deſint, ſternantur. Adeò ut vel ab humo ebulliviſſe Silices, vel ab æthere ſublimi eos pluiſſe, vel alia quam humana manu & opera undecumque toto orbe lectos in ejuſmodi viarum ruderationem quis demiretur.* Puis, comme s'il ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre, il dit, qu'il a declaré la choſe ainſi qu'elle eſt en la bouche du vulgaire, qui tient ces chemins eſtre ouvrage de Demons : mais qu'il laiſſe à juger au Lecteur, ſi ce qui s'en dit, eſt Fable ou Hiſtoire, & qu'il n'en peut autrement aſſeurer.

Lib. de Hallucinatione Gallicorum nominum cap. 23.

6. Et à la verité, il eſt difficile de dire avec certitude, d'où l'on a pû tirer ſi grande quantité de ces petits Cailloux. J'eſtime toutefois qu'ils viennent en partie de la ſurface de la terre, & qu'en partie ils ont eſte foüis du fond d'icelle. Quant aux uns, ils peuvent avoir eſté cueillis & aſſemblez de certains endroits de la terre, employez en champs labourables ou en vignes, qui ſont naturellement couverts, & comme parſemez de tels Cailloux. Et voit-on encore des Vignes ſur quelques penchans de Montagnes, qu'on ne ſçauroit labourer qu'avec certain inſtrument à deux cornes pointuës, que quelques-uns appellent une Pioche : & que l'on fait exprès, à cauſe de l'abondance de ces pierrailles, qui empeſchent qu'on ne les laboure avec des hoües ou beſches ordinaires. Pour ceux qui peuvent avoir eſté foüis de terre ; J'ay rémarqué en paſſant chemin par la Champagne, certains endroits de trois ou quatre arpens d'eſtenduë, enflez & bourſoufflez d'une infinité de petits monceaux, comme ſeroient les ondes d'une Mer agitée : leſquels endroits ſont du tout ſteriles, & entierement couverts de fragmens de Cailloux, de la nature &

couleur de ceux, dont la ſurface de nos Grands Chemins eſt compoſée. Ces vagues de caillotages montrent que la terre en ces endroits a eſté foüie & remuée, non pour autre cauſe, que pour eſtre féconde en ce genre de pierrailles : d'où, comme d'une Carriere propre au deſſein des ouvriers, on les pouvoit tirer, & tranſporter ſur les lieux pour eſtre mis en œuvre en cette eſpece de Surface.

7. En ces petits Cailloux, ſe rencontre une grande diverſité de figures & de couleurs, de ſorte qu'il y en a peu qui ſe reſſemblent en tout & par tout, parmy une ſi miraculeuſe quantité : quoy que pour leurs corps ils ſoient terminez pour la pluſpart entre la groſſeur d'un œuf de poule & d'une féve. Pour ce qui eſt de la figure, il ſemble que la nature ſe ſoit joüée & ébatuë en la diverſité qui s'y rencontre : Car elle a donné à quelques-uns une rondeur parfaitement ſpherique & orbiculaire, tout ainſi que s'ils avoient eſté arrondis au tour. Les autres ſont faits en Pommes, Poires, Figues, Courges, Concombres, & autres figures de fruits. Aucuns ſont ſi bien façonnez en ovale, que s'ils eſtoient blanchis, on les prendroit pour ces œufs de marbre, que l'on trouve quelquefois expoſez en vente au Palais à Paris. Bref, aucuns ſont cornus, boſſus, inégaux, & irréguliers, qui ont neantmoins cela de commun avec les autres, d'eſtre liſſez en leur ſurface, comme un marbre qui a receu ſa derniere poliſſure. Que ſi les figures en ſont differentes, les couleurs ne le ſont pas moins : Car encore qu'à les prendre en gros, ils tirent à la couleur de fer, d'où les Chemins qui en ſont couverts ont eu le nom de Chemins ferrez, ſi eſt-ce qu'il s'en trouve des verds, des bleus, des rouges, & des gris : & ſont quelques-uns entremélez de teints divers, tavelez, pommelez, mouchetez, & tellement variez, qu'il eſt impoſſible d'en exprimer toutes les couleurs.

8. Que ſi nous examinons les Auteurs Eſpagnols & Anglois, qui ont laiſſé quelque choſe par eſcrit des chemins militaires de leurs Païs, nous trouverons que c'eſtoit de pareille matiere, que la ſurface de leurs chemins eſtoit maſſivée. Et pour commencer par les Grands Chemins d'Eſpagne, F. Alfonſe Ciacono, au livre, qu'il a fait des Figures de relief de la Colomne tant rénommée de Trajan, nous aſſeure que ce fut de Gravois allié avec de la Chaux, que cet Empereur compoſa la ſurface des grands & longs chemins qu'il y fit paver, qu'il dit paroiſtre encore entieres juſques à noſtre temps. Voicy comme il en parle. *Hiſpaniæ Pontem de ſuo nomine Trajani appellatum ſuper Tagum ædificavit. Vias inibi conſtravit, & Glarea & calce munivit, ut uſque ad noſtram ætatem integræ maxima ex parte perſeverent.* Le docte & judicieux Camdenus fait mention d'une Voye Militaire, paſſant à Salamanque ville d'Eſpagne, qu'il appelle *Viam Argenteam*, qui n'a eu ce nom, pour autre cauſe, ſinon que ſa ſurface

Pag. 35.

eſtoit faite de petits Cailloux autant approchant de la blancheur de l'argent, que ceux de la Gaule de la couleur du fer. Auſſi joint-il cette Voye d'Eſpagne avec celles de la Gaule, l'une & l'autre ayant eſté faites par meſmes maiſtres, & pareilles matieres, excepté la couleur. *Videnturque*, dit-il, *in Hiſpania Via Salamantica, ſive Argentea: & in Gallia Viæ quædam militares à Romanis conſtratæ, &c.* Florianus Ocampius parle de la meſme Voye Argentée, & dit que c'eſt ſur icelle que ſe trouve l'Inſcription par nous employée au chap. 17. du Livre 1. qui nous montre que c'eſt l'Empereur Veſpaſien qui en eſt l'Auteur.

In tractatu qui inſcribitur, Romani in Britannia. *pag.* 45. *Apua Suritam in annot. ad Itinerar. Antonini pag.* 584.

9. Il nous reſte à dire un mot des Grands Chemins d'Angleterre, que nous pouvons juger avoir eu leurs ſurfaces compoſées de Gravois, puis que c'eſtoit la couſtume de les faire ainſi par tout. Mais en outre nous avons un paſſage de Camdenus, duquel nous pouvons tirer cela par certaine conjecture : d'autant que parlant des Voyes militaires que les Romains ont fait en ſon Païs; il tire à part la grande Voye de Gloceſter qu'il excepte du nombre des autres, & qu'il dit paroiſtre encore rélevée ſur une haute terraſſe : & que ſi on y prend garde de près, on la trouvera eſtre pavée de Cailloux : confirmant par cette exception particuliere, la règle generale des ſurfaces de Gravois en la Grande Bretagne. *Et Viæ illæ Romanorum conſulares*, dit-il, *quæ ſic tranſverſæ ſe interſecarunt : quarum illa quæ ad Glanum, ſive Gloceſter duxit, conſpicuo Aggere adhuc exſtat uſque ad Birdlip Hill, & diligenter intuenti Saxis conſtrata videtur.*

In Tractatu Dobuni Gloceſter-Schire. pag. 258.

10. C'eſt donc de petits Cailloux qui tombent en la nature de Gravois, que l'on faiſoit les ſurfaces des Grands Chemins par toutes les Provinces. Or ſoit qu'on vint à les aſſeoir ſur le Noyau, ſoit ſur la Ruderation, cela ſe faiſoit avec certaine ſorte de conroy, ou Ciment mêlé de Chaux, qui eſtoit de très-bon alliage. C'eſt ce que Ciaconus au lieu ſus-allegué appelle, *Glarea* & *Calce munire*. Au reſte les Chemins Militaires eſtant continuez de telle longueur que chacun peut entendre, il falloit pour y fournir ſi grande quantité de Chaux, qu'il ne faut pas s'eſtonner, ſi pour la faire cuire il eſtoit quelquefois neceſſaire de mettre de grandes Foreſts à blanc eſtoc, & auſſi Stace dit, que pour les Ouvrages de la Voye de Domitien, il falloit renverſer des Foreſts, & déveſtir des Montagnes entieres des arbres qui les ombrageoient.

Hi cædunt Nemus, exuuntque Montes.

Dans ce Ciment on ne rangeoit pas ces petits Cailloux à la main, mais on les épandoit à la pelle : puis on les enfonçoit & affermiſſoit à coups de Batte, en mêlant les petits avec les gros &

Digitized by Google

Provided that the Governor may, by Order published in the Gazette, declare that any of the provisions of this Ordinance shall not apply to any specified area or to any specified class of persons.

Short title.

2. This Ordinance may be cited as the Public Health Ordinance, 1936.

No. 4. A BILL ENTITLED AN ORDINANCE TO PROVIDE FOR THE PUBLIC HEALTH.

1. In this Ordinance, unless the context otherwise requires—

Interpretation.

"Chief Medical Officer" means the Chief Medical Officer of the Colony;

"Colony" means the Colony of Nyasaland;

"Governor" means the Governor of the Colony;

"Medical Officer" means a Medical Officer of the Colony;

"Medical Officer of Health" means a Medical Officer of Health of the Colony;

"Public Health Officer" means a Public Health Officer of the Colony;

"Sanitary Inspector" means a Sanitary Inspector of the Colony.

C'eſt principalement en la Largeur des Grands Chemins, que la Forme d'iceux paroît à l'œil avec plaiſir & admiration : ſoit que l'on conſidere les grandes Ruës des Villes, ſoit les Grands Chemins des Champs. D'autant que c'eſt en la Largeur d'iceux que conſiſtent les ornemens divers qui leur apportent de la bien-ſéance & de la beauté : comme c'eſt en la profondeur que conſiſte la diſpoſition des Matieres, qui leur donnent de la ſolidité.

2. Or tout ainſi qu'au Traité que nous avons fait de la Profondeur, nous avons commencé par les Grands Chemins des champs, nous tiendrons encore cet ordre meſme au diſcours de la Largeur. Et dirons qu'elle ſe diviſe generalement en deux parties : Sçavoir en celle du milieu, & aux deux Liſieres & extremitez d'iceux : celle du milieu, eſt mollement rélevée & arondie entre les deux bords : afin que les eaux ne s'y puiſſent arreſter ny croupir, mais qu'elles viennent à s'écouler promptement de part & d'autre, pour tenir le chemin à ſec. Cette partie eſt nommée *Agger*, *ab aggerando* : d'autant qu'elle eſtoit amaſſée & aſſemblée des principales matieres, dont les Grands Chemins ſont compoſez : & eſtoit cet aſſemblage ordinairement déſigné par ce terme *Struere*. Cet aſſemblage & cette compoſition du milieu, eſt naïvement dépeinte par Iſidore tant en ſa Forme qu'en ſa Matiere par ces mots : *Agger eſt media ſtratæ eminentia, coaggeratis lapidibus, vel Glarea aut Silicibus ſtrata : ab Aggere, id eſt coacervatione dicta, quam Hiſtorici Viam militarem dicunt.* Orig. lib. 15. c. ult.

Et cet Auteur a raiſon de dire, que les Hiſtoriens appellent cette Levée du milieu, *Viam militarem* : d'autant que comme la principale partie des Grands Chemins, elle donnoit ſon nom à la totalité. C'eſt ainſi qu'Ammian Marcellin a mis ce mot en œuvre, lors que parlant de Julien l'Apoſtat, ſe préparant à la guerre contre Conſtantius, & ſe ſaiſiſſant en diligence des paſſages de Thrace & d'Illirie, il dit : *Ubi lux excanduit tertia, morarum impatiens, percurſis Aggeribus publicis, Succos, nemine auſo reſiſtere, præſidiis occupavit.* C'eſt cela meſme qu'il appelle ailleurs, *Itinerarium Aggerem* : Et Sidonius, *Tellurem inaggeratam.* Lib. 21. Lib. 19. In Epitaphio Apollinaris Avi ſui.

3. L'autre partie deſdits Grands Chemins, conſiſtoit és deux Liſieres, qui bordoient la Levée du milieu de part & d'autre. Ce que les Latins nomment *Margines* : & la façon de les compoſer, *Marginare*. C'eſt d'où viennent les mots de Livius, déja cy-deſſus pluſieurs fois rapportez : *Vias ſilice in urbe, & extra urbem Glarea ſubſtruendas marginandaſque* : Car ce terme de *Subſtruere* appartient à la levée du milieu : comme celuy de *Marginare* aux deux Liſieres, qui la tenoient unie & ſerrée des deux coſtez.

Pour faire ces Liſieres, les ouvriers mettoient en reſerve les plus groſſes Pierres, Cailloux, ou Blocailles, leſquelles ils allioient d'un

Digitized by Google

fort assemblage, afin de tenir la Chaussée du milieu en estat : & empêcher qu'elle ne vint à s'ébouler, & se dissoudre ou crevasser de part & d'autre.

4. Et neantmoins, és Grands Chemins de nostre Gaule Belgique, ces grosses Pierres ne paroissent point à l'œil : d'autant que ce n'est point en la surface exterieure qu'elles sont mises en œuvre : mais au plus bas estage de tous, que nous avons dit avoir le nom de *Statumen* : ayant observé par tous les Chemins que j'ay fait ouvrir, que les fondations sont munies de part & d'autre de grosses Pierres, dont les moindres pesent vingt ou trente livres, & aucunes plus de cent. Ces gros Cailloux sont arrangez au cordeau, sans que l'un passe ou déborde l'autre : & sont tellement alliez ensembie, qu'ils tiennent en estat non seulement lesdites fondations, ausquelles ils sont plus particulierement affectez : mais aussi la Ruderation, & autres couches des matieres, tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins.

5. Je ne sçay pas quels sont les bordages des Grands Chemins d'Italie, qui sont couverts de Gravois : ni si les plus grosses Pierres, desquelles on faisoit les deux Lisieres paroissent à l'œil : mais je trouve une chose rémarquable touchant les Voyes faites par le Censeur Appius, & par C. Graccus : dont le premier fit faire certains bordages de pierre de taille, de la largeur de deux pieds, & de pareille hauteur, sur lesquels les gens de pied pouvoient en tout temps marcher à pied sec. Et aussi de dix pieds en dix pieds il avoit fait asseoir certaines Pierres faites par degrez joignant lesdits bordages, pour servir à monter à cheval & en chariot, ou en descendre sans aucune peine ny incommodité. Ce qui est d'une admirable despense & magnifique appareil à considerer la longueur de ladite Voye. Et neantmoins nous en avons ce témoignage exprès de Cyprianus Eichovius, qui dit l'avoir vû & considéré, non sans stupeur & admiration : où parlant de la Roche de Terracine, de laquelle mention a esté faite au chapitre 16. de ce Livre, il dit : *Stupet spectator admirabundus rectæ viæ planum unius Saxi pavimentum, &c. Munitum quidem (ut Appia tota fuit) ab utroque latere lymbis bipedali latitudine eminentioribus, qui viatori pediti semitam siccam præstabunt : quibus adjecti lapides eminentiores, veluti bases quædam per decimum quemque pedem : è queis in vehicula vel equos scansio fieret commodior.* Ce que Franciscus Schottus raconte en mesmes termes au Livre 3. de son Itineraire d'Italie, parlant de Terracine.

In deliciis Italiæ.

6. Quant à C. Graccus, ce fut le premier qui s'avisa de compartir les chemins par pierres, qu'il planta & assit au bout de chacun mille pour en rémarquer les distances. Et aussi fit encore asseoir aux deux bords d'autres Pierres peu distantes l'une de l'autre, pour aider les Voyageurs à monter à cheval, sans avoir besoin de l'aide de personne ;

Digitized by Google

ainſi que Plutarque nous apprend en ſa vie, ſans autrement ſpecifier la diſtance qu'il obſervoit en l'aſſiette de telles Pierres.

7. Il eſt à croire que les autres Grands Chemins, tant d'Italie, que des Provinces, n'ont pas eſté dénuez de tels ornemens, quoy que pour les Pierres à monter à cheval, je n'en aye trouvé autres teſmoignages que les deſſuſdits: & auſſi je n'en trouve en France aucun veſtige de reſte: mais quant aux Pierres qui ſervoient à marquer les Milliaires, il y a pluſieurs bons Auteurs, tant anciens que modernes, qui teſmoignent qu'Auguſte & les Empereurs ſuivans ne penſoient pas avoir achevé, ny mis la main derniere à un Grand Chemin, s'il n'eſtoit marqué de mille en mille, ou de lieüe en lieüe par des Pierres ou Colomnes, qui portoient ordinairement quelque Inſcription gravée du nom de l'Empereur qui les avoit fait faire ou reſtablir. Mais nous reſervons le diſcours des Colomnes milliaires au quatriéme livre: d'autant qu'elles appartiennent à l'uſage des Grands Chemins dont nous traiterons en ce lieu.

DISCOURS GENERAL DE LA DIVERSITÉ des ornemens qui bordoient les Grands Chemins de part & d'autre.

CHAPITRE XXXII.

1. *En quoy conſiſte la beauté & le plaiſir des Grands Chemins.*
2. *Divers Edifices baſtis ſur les Grands Chemins, juſqu'à huit & dix lieües de Rome.*
3. *Villes jointes à Rome par la grandeur de ſes fauxbourgs.*
4. *La Voye du Port d'Oſtie toute chargée de baſtimens. Entrepriſe de Neron d'aggrandir Rome juſques audit Port.*
5. *Pourquoy on diſoit qu'il y avoit trois ſortes de Rome.*
6. *Comparaiſon d'Ariſtide, de la ville de Rome, aux neiges des monts & vallées pour ſigniſier ſa grandeur.*
7. *Rome enceinte de pluſieurs villes & nations : & le Peuple Romain, le Peuple du Monde.*
8. *Rome alloit accueillir les Voyageurs bien loin par la continuation de ſes Edifices.*

1. CE qui rend un Grand Chemin plaiſant & agréable aux voyageurs, c'eſt quand il eſt bordé & accompagné de part & d'autre de choſes qui rejoüiſſent la veüe, ſoit qu'elles dépendent de la nature, ſoit qu'elles procedent de l'artifice des hommes, ou de tous les deux enſemble. *Militarem Viam quæ per agrum ſit* (dit le docte Albert) *vehementer ornabit ager ipſe per quem dirigatur : ſi erit ille quidem cultus, refertus villis, diverſoriis, rerum amœnitate & copia : ſi modò mare, modò montes, modò lacum fluentem, fonteſve, modò aridam & rupem, aut planitiem : modò nemus, vallemque exhibebit.* Comme s'il vouloit dire, qu'un chemin militaire conduit par les Champs, a pour marques de beauté la verdure des terres voiſines, ſi elles ſont bien cultivées : la multitude des métairies & belles hoſtelleries abondantes en toutes choſes : ſi tantoſt de deſſus le haut dos de ſa levée on voit la Mer, tantoſt quelques montagnes, tantoſt quelque lac ou fontaine coulante, tantoſt une terre ſeche, ou une roche, une foreſt cheveluë, une vallée féconde & abondante : qui ſont choſes qui dépendent quaſi toutes de la Nature, & qui ſe rencontrent diverſement, ſuivant la diverſité des lieux : n'y ayant rien qui puiſſe tant ennuyer que

Lib. 8. de re ædificat. cap. 1.

que de voir toûjours une meſme choſe : d'autant que la Nature ſe plaît en la diverſité.

2. Or eſt-il que ſans mettre en ligne de compte ce que la Nature pouvoit faire & produire pour la récreation des Voyageurs, l'artifice des hommes y avoit mis une infinité de belles choſes & attrayantes, qui détenoient les yeux des paſſans, & les arrêtoient, comme par une douce force & violence, pour admirer la nouveauté de tant d'ornemens divers qui ſe preſentoient à leurs yeux. Car en Italie, ſpecialement à huit & dix lieües de la ville de Rome, les Grands Chemins eſtoient bordez de part & d'autre de Temples grands, mediocres, ou petits : qu'ils appelloient *Templa*, *Ædes*, *Fana & Sacella*, d'Arcs de Triomphe, de Sepulchres, de Maiſons de-plaiſance, de jardins, non ſimples, mais accompagnez de grands & ſpacieux baſtimens, accommodez de ſalles & galeries excellentes, & de toutes les commoditez que l'on ſçauroit deſirer és maiſons les plus accomplies des grandes villes : juſques à des bains & des fontaines trés-magnifiques : De ſorte que les Legats & Ambaſſadeurs des terres & païs eſtrangers, venans premierement en la ville de Rome, & voyant tant d'Edifices, & privez & publics, & ſacrez & profanes, penſoient eſtre desja dans ladite ville, long-temps auparavant qu'ils fuſſent approchez des fauxbourgs. Onuphrius Panvinus, qui a veu ces Reliques d'antiquité, nous donne de cecy ce teſmoignage exprès : *Ad vias autem exædificatæ ſunt Ædes, Domus, Arcus, Hippodromi, Prædia, Horti, Tabernæ, & Sepulchra, tanta frequentia, ut exterarum gentium legati per ſuburbana venientes, longè ante urbis portas, jam in ipſa urbe ſe eſſe exiſtimarent.* *In Urbe Roma. Pag. 121.*

3. Et il ne faut pas s'eſtonner de cela : veu que Pline dit, que les maiſons & édifices qui ſe jettoient hors, & avançoient aux champs le long des Grands Chemins, adjoûtoient pluſieurs autres Villes à la Ville de Rome, par un ordre & ſuite continuelle de baſtimens : *Exſpatiantia tecta multas addidiſſe urbes.* Et à la verité, autant qu'il y avoit de Fauxbourgs, autant y avoit-il de Villes, qui par une longue continuation de maiſons alloient regagner d'autres Villes voiſines : entre leſquelles ſont, *Tibur*, *Ocriculum*, & *Aricia*. *Nat. Hiſt. lib. 3. c. 5.*

4. Mais ſur tout, la Voye dite *Oſtienſis* (à cauſe qu'elle conduiſoit en la ville & port d'Oſtie) eſtoit bordée de part & d'autre de maiſons & baſtimens par une entre-ſuite quaſi perpetuelle, & peu interrompuë : & ce, ſur l'eſtenduë de ſeize milles Italiques que Pline & l'Itineraire d'Antonin donnent à ladite Voye en longueur. Ce qui fit naiſtre autrefois à Neron la volonté d'eſtendre l'enceinte des murailles de la ville de Rome juſques au port d'Oſtie : & par une foſſe ou canal artificiel, tirer l'eau de la Mer Tyrrhene juſques à l'ancienne Rome. Ce que toutefois il n'executa point : & je ne ſçay

Digitized by Google

ſi la grandeur de l'entrepriſe ne luy en fit point quitter la volonté ; Mais voicy ce que Suetone en dit, *Deſtinarat etiam viſum eſt Oſtiam tenus mœnia promovere : atque inde foſſâ, mare veteri Urbi inducere.*

In Nerone cap. 16.

5. Au reſte, la multitude des Maiſons & Edifices des champs, qui eſtoient joints à la ville de Rome par une enfilure perpetuelle, a eſté cauſe, que l'on a dit y avoir trois ſortes de Rome en une ſeule Rome. Sçavoir, celle qui eſtoit compriſe dans ſa premiere & ancienne enceinte. Celle que les Empereurs ont dilaté dans de nouvelles murailles : & celle qui n'eſtoit point encloſe, mais s'eſtendoit de toutes parts dans la campagne d'autour. De cette derniere ſorte de ville parle naïvement Denys d'Halicarnaſſe, diſant : *Omnia loca circa urbem ſine mœnibus eſſe : In quæ ſi quis intuens magnitudinem Romæ exquirere velit, fruſtrà eum fore : & hæſurum ubi definat urbs, ubi incipiat : adeò ſuburbana ipſi urbi adhærent, & innexa ſunt : & ſpeciem immenſæ longitudinis exhibent ſpectanti.* Nous ſignifiant cet Auteur, qu'il y a une infinité de demeures & d'Edifices hors l'enceinte des murailles de la ville de Rome, ſur la grandeur & eſtenduë deſquels jettant les yeux, & conſiderant la contexture & aſſemblage d'iceux avec les faux-bourgs, & des faux-bourgs avec la ville : Il eſt bien difficile de juger & déterminer, en quel lieu Rome commence préciſément, & en quel lieu elle finit.

Lib. 4.

6. Cette quantité de Maiſons & Baſtimens, hors & près de la ville eſtoit telle, que le Rhetoricien Ariſtide voyant qu'elle occupoit tant de place d'un ſeul continent & meſme teneur, comparoit la ville de Rome (ainſi qu'elle eſtoit ſous l'Empereur Adrien, & M. Antonin, ſous lequel il vivoit) aux neiges dont parle Homere, qui couvre les hauts ſommets des montagnes, & les campagnes cultivées par le travail des hommes : deſcendant du lieu où elle prit ſes premiers commencemens tout le long du Tibre, juſques au port d'Oſtie, & Mer Tyrrhene : où eſtoit le commun abord, & la diſtribution ou département ordinaire de tout ce que la terre univerſelle engendroit de beau & de bon. Et auſſi les maiſons ainſi eſtenduës rendoient ſi bonne apparence de ville, qu'en quelque endroit que l'on s'y voulut arreſter, il ſembloit que l'on fut au beau milieu de Rome, comme au milieu d'un cercle, dont le centre ſe rencontroit par tout. Bref, c'eſt la ville unique,

Quæ tamquam nix Homerica tegit
Excelſas rupes, ſummique cacumina montis :
Florentes & agros, ac pinguia culta virorum,
Funditur & cani per inertia littora ponti.

Similiter & urbs, tum juga ſumma, tum mediam tegit terram : & ad mare uſque deſcendit, ubi publicum eſt emporium, & communis rerum à

Digitized by Google

terra naſcentium adminiſtratio, nec impedit quicquam, quominus quamcumque urbis partem occupes, in media tamen conſiſtas. Æli. Ariſtides tom. 1. oratione 14.

7. Finalement, cette admirable étenduë de Ville a fait dire ces paroles au ſçavant Athenée, que Rome étoit une Ville enceinte de pluſieurs autres Villes; A raiſon de la multitude des citoyens de toutes les Villes du Monde, qui eſtoient venus habiter dedans Rome: & qu'en ce ſens, elle comprenoit au milieu de ſoy la ville dorée d'Alexandrie, Antioche la belle, Nicomedie la gentile, & la plus illuſtre de toutes celles que Jupiter éclaire de ſon Soleil, qui eſt la ville d'Athénes: Que s'il falloit qu'il racontaſt toutes les villes que Rome environnoit dans ſon enceinte, qu'à raiſon de la multitude d'icelles, non ſeulement un jour ne luy ſuffiroit pas, mais autant de jours qu'il y en a en l'an tout entier: vû même, (ce qui eſt bien plus difficile à croire) que dedans Rome eſtoient venus habiter des nations toutes entieres: telles que celles de Cappadoce, des Scythes, du Pont, & pluſieurs autres diviſées deçà de-là, par cantons & regions diverſes: par le concours & l'aſſemblage deſquelles dans une ſeule place, on pouvoit nommer la ville de Rome, l'abregé de l'Univers: & le peuple Romain, le peuple du Monde: mais afin que je ne ſemble être inventeur de telles hyperboles; j'ay bien voulu tranſcrire icy le même texte, duquel j'ay fait un ſommaire en mon rude ſtile François. Voicy donc comme Timocrates en parle au premier Livre des Diphnoſophiſtes. *Gentem Romanam mundi eſſe populum verè dixit Athenæus, ut à ſcopo non procul ſit jaculaturus & aberraturus, qui urbem Romam eſſe totius orbis compendium aſſeruerit, civitates nimirum in univerſum omnes extructas inter ſe complexam: & particulatim multas, quas licet cuivis agnoſcere, ut auream Alexandriam, Antiochiam pulchram, Nicomediam ſpecioſiſſimam, & ſplendidiſſimas omnium, quibus illucet Jupiter, Athenas inquam. Recenſere me conantem quot oppida urbis cœleſtis ambitus contineat, ob eorum multitudinem non unica dies tantum defecerit, ſed quotquot annum conficiunt. Quandoquidem in ea urbe gentes etiam totæ habitant: ut Cappadoces, Scythæ, Ponti nationes, & aliæ complures: quarum concurſus, habitabilis totius terræ populus eſt.*

8. Puis donc, que la ville de Rome enveloppoit dedans ſoy tant de Villes, voir de Nations entieres: il ne faut pas s'étonner, ſi elle ſortoit comme on dit, ſi loin par ſes propres portes: & ſi elle jettoit des longues ruës, ainſi que des bras étendus par les champs le long des Grands Chemins, pour aller accueillir les étrangers à ſept ou huit lieües de l'enceinte de ſes murailles. Et de-là je vous laiſſe à penſer combien de Temples, de Tombeaux, de Métairies, de Maiſons de plaiſance, & autres Edifices ſe faiſoient paroiſtre, ſervant d'ornemens aux Grands Chemins qui en eſtoient bordez: ſuffiſans à retarder mille fois les eſprits curieux au milieu de leurs courſes: voir

(comme dit un bon Auteur) de les y arreſter & endormir d'aiſe & de plaiſir, en la contemplation de tant de raretez, leſquelles nous allons donner en détail au diſcours enſuivant.

DES TEMPLES BASTIS SUR LES Grands Chemins.

Chapitre XXXIII.

1. *Diviſion des Baſtimens qui bordent les Grands Chemins d'Italie.*
2. *Des Temples & Dieux des Romains.*
3. *Du Temple de Mars & de la porte Capene.*
4. *Recueil de pluſieurs Temples qui eſtoient ſur les Grands Chemins, & ornemens d'iceux.*

1.

Es Baſtimens ou Edifices qui bordoient les Grands Chemins d'Italie ſe diviſoient en deux eſpeces : car les uns eſtoient ſacrez, & les autres profanes. Je mets au rang des ſacrez les Temples & les Sepulchres, que l'on appelloit autrement Lieux ſaints & religieux, deſquels nous parlerons en premier lieu : puis nous viendrons aux Baſtimens profanes, tant publics que privez, qui avec les ſacrez ſervoient d'ornement aux Chemins Militaires, principalement és environs de la ville de Rome.

2. Nous commencerons ce diſcours par les Temples tant grands, que petits : dont les grands ſont ceux qui du nom commun & general ſont appellez par les Latins *Templa*, & les petits *Fana*, & *Sacella* : tels que ſont les Chapelles des Chrétiens : & quelquefois *Ædes*, qui convient aux Temples, & grands, & petits : Mais avant que de proceder plus outre, il eſt beſoin de rémarquer : Que les Romains (les plus grands Idolâtres qui furent jamais) avoient cette croyance fauſſe & ſuperſtitieuſe, qu'il y avoit deux ſortes de Dieux : Sçavoir des bons & des mauvais. Ils appelloient bons, ceux de qui ils eſperoient du bien, de l'heure & de la felicité en leurs affaires : & leur dreſſoient des Temples, & dedans la ville & dehors. Ils croyoient ceux-là mauvais, de qui ils craignoient recevoir du mal & de l'incommodité : auſquels ils ne laiſſoient de baſtir des Temples, & inſtituer des ſacrifices & des prieres, qui ne tendoient pas à obtenir d'eux aucun bien : mais à ne recevoir de leur part aucun mal. Or quoy qu'ils ayent autrefois dreſſé un Autel à la Fievre au Mont Palatin, un Temple à

Digitized by Google

la mauvaiſe Fortune, & un autre à la Pareſſe en autres endroits de la ville de Rome : ſi eſt-ce que l'ordinaire étoit de bannir ces mauvais Dieux de l'enceinte de la Ville, & leur dreſſer des Temples aux fauxbourgs, ou au milieu des champs : ainſi que nous apprenons de ce paſſage de Panvinus : *Deorum enim quos obeſſe arbitrabantur Templa ſecundum ſtationis decorem extra urbem ponebantur.* *In urbe Roma. pag. 86.*

3. Or entre les Temples qui bordoient les Grands Chemins hors la ville paroiſſoit celui de Mars, non beaucoup loin de la porte qu'ils appelloient, *Portam Capenam*, ſoit à cauſe d'une ancienne ville de ce nom baſtie par Italus, aſſez près de celle d'Alba, du temps que Janus habitoit és lieux où la ville de Rome a depuis eſté fondée : & en laquelle on alloit de Rome par cette porte, ainſi que veut Solinus, ſoit à cauſe du Temple des Muſes que l'on appelle, *Camœnas*, baſty auſſi-bien que celuy de Mars, ſur la Voye Appienne : d'où vient que quelques-uns l'ont nommé, *Portam Camœnam* : ou bien à *Lucis Capenis*, c'eſt-à-dire de certains bocages conſacrez, qui eſtoient voiſins dudit Temple des Muſes, comme l'écrit Servius ſur ces mots de Virgile,

——— *Lucoſque Capenos.*

Quoy que ce ſoit, c'eſt par cette porte que la Voye Appienne ſe continuë du dedans de la Ville (où elle prend ſon origine) par les campagnes d'Italie : & non loin de laquelle eſt aſſis le Temple de Mars, duquel nous avons à parler. Ovide nous aſſeure du voiſinage de ces lieux, quand il dit,

Lux eadem Marti feſta eſt, quam proſpicit extra
Appoſitum dextræ Porta Capena viæ. *Faſto. libr. 3.*

Et Livius nous en donne ce temoignage exprès : *Cum omnes extra Portam Capenam ad Martis Ædem convenire juniores armatos juſſiſſet.*

Ce Temple étant venu en décadence par ſon antiquité, fut rébaſti & amplifié de nouveau par Sylla, qui employa cent Colomnes de marbre au rétabliſſement d'iceluy. Par leſquelles on peut conjecturer quelle pouvoit eſtre la beauté de ſa ſtructure.

4. Ce ne ſeroit jamais fait à qui voudroit faire un récueil entier des autres Temples & lieux Sacrez qui ſe trouvoient ſur les autres Grands Chemins au ſortir de la ville de Rome. Tel qu'étoit celuy de la Déeſſe Bona, près duquel Clodius fut tué par Milon : le Temple des Muſes de la façon de M. Fulvius Nobilior : celuy de l'Honneur & de la Vertu ſur la Voye Nomentane : la Chapelle de la Déeſſe Nænia,

Digitized by Google

invoquée par certaines Femmes que l'on prenoit à gage pour pleurer, & pour luy faire prieres, à ce qu'elle aſſiſtât aux funerailles des morts. Tel le Temple de Bacchus, à deux milles de Rome, fait en forme de boule arondie au tour, qui a ſervi depuis aſſez long-tems de tombeau à la race des Conſtantins. Finalement, tel eſtoit ſur la Voye Flaminienne, *Fanum Fortunæ*, & pluſieurs autres que je paſſe ſous ſilence, tous baſtis ſelon quelques-uns des cinq Ordres de l'ancienne Architecture, & enrichis des ornemens que l'art a ordonnné à chacun d'iceux à l'imitation des œuvres de Nature, ainſi que Vitruve en traite en ſes Livres : qui nous enſeignent que tous ces Temples anciens eſtoient formez à la Dorique, Ionique, Corinthienne, Toſcane, ou Compoſite : chacun deſquels avoit ſes Piedeſtaux, Paſſes, Colomnes, Architraves, Friſes, Corniches, Tympans, Moulures & ornemens à part, capables de donner aux yeux & à l'eſprit, beaucoup de plaiſir & de contentement.

Itinerarium Antonini.

DES SEPULCHRES BASTIS SUR LES Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE XXXIV.

1. *Seconde eſpece des Edifices ſacrez conſiſte aux Tombeaux & Sepultures.*
2. *Cauſes pour leſquelles les Sepultures dans la ville de Rome eſtoient défenduës.*
3. *Exceptions de la Loy generale.*
4. *Loix portant défenſe d'inhumer dans les Villes : exemple de la ville d'Athénes.*
5. *Couſtume des Sepultures ſur les Grands Chemins des Champs.*
6. *Premiere cauſe pourquoy.*
7. *Seconde cauſe.*
8. *Troiſiéme cauſe.*
9. *Quatriéme cauſe.*
10. *Difference entre Sepulchre, Sepulture, & Monument.*
11. *Autre difference entre Sepulchre & monument.*
12. *Veneration des Sepulchres chez les Payens.*

1. LA ſeconde eſpece de Baſtimens ou Edifices ſacrez, conſiſte és Sepulchres des morts, qu'ils mettoient au rang, *Locorum ſacrorum ſive religioſorum*, après les Temples. *Ubi corpus demortui hominis condas* (dit une ancienne Loy) *ſacer eſto.* C'eſt pourquoy il vient à propos d'en parler en cet endroit : & faire apparoir, que c'eſtoit és Sepulchres, que conſiſtoit le principal ornement des Grands Che-

Digitized by Google

mins des Champs, és environs de la ville de Rome principalement, où il y en avoit ſans nombre.

2. Entre autres Loix des douze Tables, celle-cy en eſtoit une remarquée par Ciceron, *Hominem in urbe ne ſepelito, neve urito*, Par laquelle il eſtoit défendu par exprès, de mettre les corps en Sepulture, ny de les bruler dedans la ville de Rome : où il faut remarquer deux choſes differentes, deſquelles chacune avoit ſa raiſon à part : la premiere eſt d'enfevelir, c'eſt à dire mettre en Sepulture un corps mort dans la Ville : ce qui eſtoit défendu ſuivant une Loy de Solon, fondée ſur la croyance des Grecs, & depuis des Romains : Sçavoir, qu'une ville où giſoient des corps morts, eſtoit cenſée & reputée comme contaminée & polluë. Ce qui donna occaſion à l'Empereur Adrien de défendre d'inhumer les Morts non ſeulement dedans Rome : mais dans pas une ville de ſon Empire, donnant pour raiſon de cecy : *ne ſanctum municipiorum jus polluatur* : ou comme dit Paulus, *Ne funeſtarentur ſacra Civitatis*. Et quant à l'autre point, qui giſt au brulement des corps, la défenſe en fut faite par avanture pour éviter les dangers du feu : *Credo* (dit Ciceron) *vel propter ignis periculum*, à cauſe du grand amas de bois & des feux exceſſifs, dont ils ſe ſervoient à réduire les corps en cendre : auſquels feux ne giſoit pas la Sepulture, mais en l'inhumation, *Quod enim lex addit, Neve urito : hoc indicat : non eum qui uritur ſepeliri, ſed qui humetur* : Mais la cauſe principale eſtoit, que ſelon le droit Pontifical, *Locus publicus non poterat obligari privata religione Sepulchrorum*, comme Ciceron meſme a remarqué.

Lib. 2. de legib.

Lib. 12. C. de Religioſ. & ſumpt. funerum. Paulus lib. 1. Sentent. Tit. 21.

3. Cette défenſe neantmoins d'enſepulturer dedans Rome ſe doit entendre à l'exception de quelques familles Romaines : comme auſſi des Empereurs, & des Vierges Veſtales : qui par privilege ſpecial, pouvoient eſtre inhumez dans la Ville. Tels eſtoient ceux de la race de Valerius Publicola, & de Tubertus, avant que cette Loy fut faite. Comme depuis, ceux des Fabriciens, auſquels il fut permis par honneur de ſe faire enſepulturer au marché Romain. Neantmoins leurs ſucceſſeurs ſe contenterent depuis de faire porter leurs corps audit Marché : ſous leſquels ayant eſté miſe la torche ardente, comme pour les bruler, ils ſe faiſoient porter hors la ville ainſi que les autres : contens de montrer au peuple, que ce leur eſtoit choſe permiſe : mais dont ils ne ſe vouloient ſervir ni prévaloir ſur les autres.

Cic. lib. 2. de legib.

Et comme il y eut quelques Citoyens Romains d'autre famille, qui commencerent à ſe vouloir faire inhumer dans la Ville peu auparavant le Conſulat de Duillius, il en fit ſon rapport au Senat : lequel par concluſion generale (en confirmant & rénouveilant la Loy des douze Tables) ordonna que nul à l'avenir ne prétendit d'y choiſir

Digitized by Google

ſa Sepulture. *Senatus cenſuit* (dit Servius) *ne quis in urbe ſepeliretur.*

Servius in 11. Æneid.

4. A quoy ſe rapporte la Loy faite long-temps depuis par l'Empereur Adrien qui condamnoit à quarante eſcus d'or, tous ceux qui feroient enſepulturer un corps mort dedans Rome, d'amende applicable au fiſque. *Pœnam ſtatuit quadraginta aureorum in eos, qui in Civitate Sepulchrum faciunt, quam fiſco inferri juſſit.* La meſme choſe fut défenduë par le meſme Empereur auſſi-bien pour les autres villes de ſon Empire, pour la meſme cauſe, *Ne ſanctum municipiorum jus polluatur.* Et il ſe trouve par une Epiſtre, que Sulpitius eſcrit à Ciceron, que les Athéniens gardoient cette Loy qu'ils avoient euë de Solon, avec telle religion, qu'ils ne voulurent jamais accorder audit Sulpitius, pour quelque priere qu'il leur en fit, que le corps d'un Citoyen Romain, des plus nobles & anciennes familles de Rome, qui eſtoit M. Marcellus, fut inhumé dedans la ville. A faute dequoy Sulpitius luy fit ſa Sepulture dans cette Academie tant rénommée, où Platon avoit appris de Socrate, & enſeigné aux autres la Philoſophie : ayant dreſſé ſur icelle un tombeau digne du perſonnage.

L. Prætor ait §. divus ff. de Sepulchro violato.

Lib. 12. C. de Religioſis & ſumpt. fun.

Lib. 4. epiſt. famil. epiſt. 53.

5. C'eſt donc la cauſe pour laquelle les Tombeaux, Sepulchres, & Monumens des Anciens, ſe trouvoient hors des Villes : ſpecialement ceux des Romains. Et quoy que pluſieurs ſe fiſſent inhumer en quelques lieux de leurs terres & métairies éloignées des Grands Chemins : ſi eſt-ce que la couſtume de faire les Sepultures le long d'iceux, emporta facilement le deſſus, pour pluſieurs bonnes cauſes & juſtes raiſons.

6. Premierement c'eſtoit pour donner inſtruction & plaiſir aux paſſans : inſtruction, par la cogitation de l'infirmité & inſtabilité de la vie des hommes, leur réduiſant en memoire, que ceux dont les cendres ſont là repoſans, ont eſté vivans & ſont morts : & que tous ceux qui contemploient leurs tombeaux mourroient dans peu de temps : *Monumenta enim in ſepulchris ideò ſecundum viam ſunt*, dit Varro, *quæ prætereuntes admoneant & ſe fuiſſe, & illos eſſe mortales.* Et que (comme dit Seneque) *æquat omnes cinis, impares naſcimur, pares morimur.* Ce qui ſert beaucoup à retenir les hommes dans les termes & barrieres de la raiſon, quand ils contemplent que tant de grands perſonnages qui ont eſté Chefs d'armées, qui ont eu de grandes victoires, & acquis de larges Provinces à l'Empire : à qui preſque la terre ne pouvoit ſuffire, ny raſſaſier leur ambition, ſe voyoient là reclus & renfermez dans cinq ou ſix pieds de place : & que là ils n'ont plus de force ny puiſſance de bien ou mal faire à perſonne, ſinon par les exemples de leur vie : dont les actes principaux eſtoient répreſentez en aucunes Sepultures. Quant à ce qui eſt du plaiſir, c'eſt choſe bien certaine qu'il eſtoit grand, principalement pour les hommes ſçavans & curieux, qui pouvoient contempler un grand nombre de Sepulchres admirables

Lib. 5. de lingua Latinâ.

en

Digitized by Google

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

Dionysius Areopagita, Bishop of Athens, and Rusticus, Presbyter of Rome, to Caius, Monk of Gaul.

que les Loix des Pontifes, & les Ceremonies qui s'obſervoient és obſeques & funerailles, ſuggere cela clairement à l'eſprit : deſquelles Ceremonies les hommes n'euſſent jamais fait eſtat avec tant de ſoin & ſoilicitude, & n'euſſent ordonné de ſi ſeveres loix contre ceux qui en eſtoient violateurs, s'il n'euſſent eu cette croyance enracinée naturellement en leur ame, que la mort n'eſtoit pas choſe qui oſtât & aneantît l'homme totalement : mais que c'eſtoit comme un paſſage & changement de vie, qui avoit couſtume de conduire au ciel les hommes & les femmes qui avoient bien & vertueuſement veſcu. Et quant aux autres, que leur mauvaiſe vie les détenoit en quelque lieu en terre : mais que pour cela ils ne laiſſoient pas de demeurer en leur eſtre. Ce paſſage d'un auteur Payen, pour reſſentir ſon Chriſtianiſme, merite bien d'eſtre icy tranſcrit en ſes propres termes, qui ſont tels. *Itaque unum illud erat inſitum priſcis illis, quos Caſcos appellat Ennius, eſſe in morte ſenſum : neque, exceſſu vitæ ſic deleri hominem, ut funditus interiret. Idque cum multis aliis rebus, tum è Pontificio jure, & ceremoniis ſepulchrorum intelligi licet : quas maximis ingeniis præditi, nec tanta cura coluiſſent, nec violatas tam inexpiabili religione ſanxiſſent, niſi hæſiſſet in eorum mentibus, mortem non interitum eſſe omnia tollentem atque delentem : ſed quandam quaſi migrationem commutationemque vitæ, quæ in claris viris & fœminis dux in cœlum ſoleret eſſe : in cæteris, humi retineretur, & permaneret tamen.* A quoy ſe peut joindre tout ce qu'Homere & Virgile ont laiſſé par eſcrit de la joye & du repos dont les Ames des vertueux joüiſſent és champs Eliſées : & des peines dont celles des méchans & ſcelerats ſont tourmentez dans les Enfers.

Tuſcul. quæſt. lib. 1.

9. Bref, les Sepulchres eſtoient rangez le long des Grands Chemins, pour conſerver les morts en la memoire des vivans, eſtant mis és lieux frequentez par le peuple. Ce deſir eſtant naturel aux hommes, de vivre au moins après leur decez en la memoire de ceux qui viendront après eux. En quoy giſt une vraye marque de l'Immortalité de l'Ame, qui jette ſes penſées & ſes deſirs à ce qui luy doit arriver, après que par la mort elle ſera deſunie de ce corps. Cette derniere cauſe paroiſt nettement en un tombeau ancien de Lollius, dont l'Epitaphe ou Inſcription porte expreſſement, qu'il s'eſtoit fait enſepulturer près d'un Grand Chemin, afin que les voyageurs luy puſſent dire Adieu en paſſant : l'inſcription en eſt telle,

Grut. 432. 5.

T. LOLLIVS. T. LOLLII. MASCVLVS.
IIII. VIR. BONDICOMENSIS.
HIC. PROPTER. VIAM POSITVS.
VT. DICANT. PRAETEREVNTES.
LOLLI. VALE.

Digitized by Google

10. C'eſt d'où vient que les Sepulchres ont eu le nom de *Monumentá*, à cauſe de l'advertiſſement qu'ils donnent, que ceux qui ſont là inhumez ont autrefois eſté au Monde. Il y a neantmoins de la difference entre ces mots de *Sepultura*, *Sepulchrum*, & *Monumentum*, à les prendre en leur ſignification propre & naturelle. Premierement, entre le mot de Sepulture, & de Sepulchre : car encore que le mot de Sepulchre, à le prendre au large & en general, comprenne en ſoy tout lieu de Sepulture, ſelon le Juriſconſulte en la Loy 3. D. *de ſepulchro violato*, où il eſt dit, *Sepulchri appellatione omnem ſepulturæ locum contineri.* Toutefois, à prendre les mots à la riguetir, tel a Sepulture, qui n'a point de Sepulchre : Car le mot de Sepulture ſe prend pour tout lieu où les corps ſont enſevelis & enſepulturez : & pour les ceremonies dont on ſe ſert à les mettre en terre : & c'eſt de la Sepulture que les Payens avoient un grand ſoin, croyant que l'ame de celuy dont le corps eſt privé de Sepulture, eſt errante & vagabonde, ſans ſiege certain, & ſans repos : & qu'elle ne peut être reçûë ny admiſe au rang des autres dans leurs Champs Eliſées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Tranſportare priùs, quam ſedibus oſſa quierunt. *Lib. 6. Æneid.*

C'eſt d'où vient l'inſtante priere, que le pauvre Palinurus fait à Enée le rencontrant aux Enfers, de vouloir mettre ſon corps en terre à ſon retour, qui étoit encore porté ſur les flots près le port de Velie, depuis l'heure de ſon naufrage & de ſa mort.

Nunc me fluctus habet, verſantque in littore venti : *Ibid.*
Quod te per cœli jucundum lumen, & auras,
Per Genitorem oro, per ſpem ſurgentis Juli,
Eripe me his, invicte, malis : aut tu mihi terram
Injice, namque potes : portuſque require Velinos.

& donne pour raiſon de ſa requeſte.

Sedibus ut ſaltem placidis in morte quieſcam.

Mais quant au Sepulchre, il n'étoit pas de neceſſité, mais d'honneur & de bien-ſéance : d'autant qu'à proprement parler, un Sepulchre conſiſte en quelque maſſe de maſſonnerie & d'Architecture, fait au deſſus, ou au-devant du lieu de ſa Sepulture. Et de ce genre d'ouvrage, les anciens Germains avoient cette opinion, que cela ne ſervoit que de poids & de fardeau inutile aux corps des defunts. Mais

Digitized by Google

Lib. de Morib. Germano. que l'honneur de la Sepulture étoit choſe loüable en ſoy, agréable aux défunts, & pleine de conſolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit, que *Sepulchrum ceſpes erigit, monumentorum arduum, & operoſum honorem, ut gravem defunctis aſpernantur.*

11. Encore y a-t'il cette difference entre Sepulchre & Monument, à prendre ces mots en leur propre ſignification; que le Monument eſt pris pour toute ſorte d'ouvrage ou Edifice, fait pour tranſmettre à la poſterité la memoire de quelque choſe, *Monumentum eſt quod memoriæ ſervandæ gratia exiſtit.* Que ſi dans ce Monument on met & enferme le corps d'un homme mort, de ſimple Monument qu'il étoit, il devient vray Sepulchre, & ſe reveſt de la nature des lieux ſaints & religieux. Que ſi l'Edifice & l'architecture eſt faite à la memoire d'un défunt, & que ſon corps ne ſoit mis en Sepulture en icelle : cela a le nom d'un Sepulchre vuide, que les Grecs appellent κενοτάφιον : ainſi que l'on peut voir par ces mots de la Loy 42. *de Religioſis & ſumptibus funerum. Monumentum generaliter res eſt memoriæ cauſa in poſterum prodita : in quam ſi corpus, vel reliquiæ inferantur, fiet ſepulchrum. Si vero nihil eorum inferatur, erit monumentum memoriæ cauſa factum, quod Græci κενοτάφιον appellant.* De-là procede que les Hommes Illuſtres du paſſé ſe trouvent avoir pluſieurs monumens, de tous leſquels un ſeul a le nom de Sepulchre. Ce que Dioniſius témoigne du grand Capitaine Enée, duquel ſe trouvoient en divers lieux pluſieurs Monumens, ſelon la devotion & bonne volonté de ceux qui les avoient fait dreſſer à ſon honneur.

L. locum. D. de religioſ. & ſumt. fun.

Dyoniſ. lib. 1.

L. ſi ſepulchrum C. de religioſ. ſumpt fun.

12. Au reſte, les Sepulchres étoient en telle veneration parmy les Payens (particulierement les Romains) que perſonne ne s'en pouvoit dire maître ou ſeigneur, *Sepulchrum jure dominii nullus vindicare poteſt.* Et s'il arrivoit que quelqu'un fut ſi oſé & ſi temeraire, que d'emporter quelques pieces ou materiaux des Sepulchres, pour employer en Edifices profanes, ou pour vendre : comme de tables de marbre, ou colomnes : la Loy le condamnoit à dix livres peſant d'or, applicables au fiſque, ou au tréſor public. *Si quis de ſepulchro abſtulerit ſaxa, vel marmora, ſive columnas, aliamve quamcumque materiam, fabricandi gratia : ſive id fecerit venditurus, decem pondo auri cogatur fiſco inferre.*

L. Qui ſepulchra § ſi quis C. de ſepulchro violato.

Que s'il ſe trouvoit & réconnoiſſoit aucunes de telles matieres employées en un baſtiment, maiſon, ou métairie, la maiſon ou autre édifice étoit confiſquée de droit, par ces mots de la Loy, *ſi ſervus*, au Code *de ſepulchro violato. Et ſi forte detractum aliquid de ſepulchro ad domum ejus villamque profectum, reperitur : villa, ſive domus, aut ædificium quodcumque, fiſci juribus vindicetur.* Toutefois les Sepulchres des ennemis étoient exceptez, leſquels les Romains ne tenoient pour

Digitized by Google

lieux ſaints ny religieux. *Ideòque lapides indè ſublatos in quemlibet uſum convertere poſſumus* : comme il eſt dit en la Loy 4. du meſme titre au Digeſte.

DE LA DIVERSITÉ DES SEPULCHRES baſtis le long des Grands Chemins de l'Empire, & en quoy giſoit leur excellence.

Chapitre XXXV.

1. *Deux choſes à conſiderer és Tombeaux : l'Architecture, & les Inſcriptions.*
2. *Trois façons de Tombeaux, pour l'Architecture, grands, moyens & petits.*
3. *Les Grands, appellez Mauſolées, propres aux Empereurs, Rois & Princes. Du Mauſolée de Carie.*
4. *Du Mauſolée de Porſena en la Toſcane.*
5. *Des Pyramides d'Egypte & prétexte de la dépenſe que les Rois d'Egypte y ont fait.*
6. *Deſcription du Mauſolée d'Auguſte & des lieux attenans.*
7. *Deſcription du Mauſolée, vulgairement, dit* Moles-Hadriani, *hors la ville.*
8. *Du Mauſolée dit* Septizonium Severi, *dans la ville de Rome. Pourquoy baſty en la Voye d'Appius. Raiſon du nom* Septizonium.
9. *Figures au naturel des Mauſolées d'Auguſte, d'Adrien, & de Severe, tant en leur ancien état que preſent.*

1. TOut ce qui pouvoit arreſter les yeux des paſſans en ce qui eſt des Sepulchres anciens baſtis ſur les Grands Chemins, conſiſtoit generalement en deux choſes : ſçavoir en la forme de l'Architecture, & en la beauté & ſubtilité des Inſcriptions. Ce que les Latins comprennent ſous ces deux termes, *Forma operis*, & *Titulus*. C'eſt donc de ces deux choſes qu'il faut maintenant parler, pour faire paroitre la grandeur du plaiſir & de la volupté d'eſprit que les paſſans pouvoient concevoir en la contemplation des choſes, de la beauté & magnificence deſquelles nous ne laiſſons encore de tirer quelque delectation par la lecture des Livres.

2. Donc pour entrer en matiere ſur les Sepulchres, je diray qu'il s'en eſt trouvé ſur les Grands Chemins, de trois façons : non pas differens au droit de Sainteté & de Religion, qui étoit unique & commun à tous : mais en ſomptuoſité d'édifice, & en gravité & majeſté

Digitized by Google

d'Inſcriptions. Les uns donc eſtoient grands & magnifiques, les autres mediocres en leur ſtructure, & les autres bas & humbles en comparaiſon des deux premiers. Les grands eſtoient pour les Rois, Princes, & Hommes Illuſtres : les mediocres, pour gens riches & d'honneſte famille : & les plus petits pour le commun du peuple.

3. Quant aux grands & ſuperbes Tombeaux ou Sepulchres, c'étoit bien la raiſon, qu'ils fuſſent reſervez aux grands Rois, Princes, & Seigneurs : *Datum hoc Principum & Illuſtrium virorum poſteritati, ut exequiis à promiſcua ſepultura ſeparentur : & in traditione ſupremorum accipiant, habeantque propriam memoriam*, comme dit Tacite. Ces grands & ſuperbes Sepulchres ſe nommoient ordinairement *Mauſolea*, du nom de ce Mauſolus Roy de Carie, duquel Ciceron, Valere le Grand, & Gellius font mention en leurs écrits : où l'on peut voir, qu'Arthemiſe ſa femme fit paroître en deux choſes la grandeur de l'amour qu'elle portoit à ſon mary : l'une en ce qu'elle bût ſes os mis en poudre en ſon breuvage ordinaire ; croyant ne luy pouvoir dreſſer un plus honorable tombeau, que ſon corps meſme. L'autre qu'elle luy fit baſtir un Sepulchre de marbre exquis, de telle grandeur & magnificence, qu'il a tenu lieu entre les ſept Merveilles du Monde : & a donné nom à tous les autres Tombeaux des Rois & Princes ſuivans, qui ont eſté enſepulturez en quelques grands Edifices extraordinaires.

Annal. 36. 16.

Les Romains (entr'autres) appelloient ainſi les Sepulchres magnifiques de leurs Empereurs, à ce meus & incitez par la grandeur admirable de tel ouvrage : comme Pauſanias le témoigne en ces mots de ſon Arcadique : Ρωμαῖοι μεγάλως δή τι αἰτὴν θαυμάζοντες ζὰ ὧδε ἐφίσιν ὑπερφανῆ μνήμαζα, Μαυσωλεῖα ὀνομάζουσιν.

4. Tel eſtoit le Sepulchre admirable du Roy des Toſcans Porſena, aſſis ſur un chemin près la ville de Cluſium en l'ancienne Hetrurie. Ce Mauſolée conſiſtoit en un baſtiment carré long de trois cens pieds de chacune face, & haut de cinq cens : dans lequel il avoit fait faire un Labyrinthe, diviſé en tant de petites places ayant iſſuë les unes dans les autres, qu'il eſtoit preſque impoſſible d'en trouver la ſortie. Sur ce grand corps d'Architecture, approchant de la figure Cubique, il fit élever cinq Pyramides diſpoſées en quinconce : c'eſt-à-dire, dont l'une, qui étoit la plus haute de toutes, tenoit la place du milieu entre les quatre autres : leſquelles occupoient les quatre coins. Par la folle dépenſe de tel ouvrage Porſena ſurpaſſa la ſomptuoſité de pluſieurs Nations étrangeres : mais il affoiblit grandement les richeſſes & les forces de ſon Royaume : ſuivant le témoignage que Pline rapporte de Varron, qui dépeint ainſi ce ſuperbe Edifice. *Sepultus eſt ſub urbe Cluſio, in quo loco Monumentum reliquit lapide quadrato : ſingula latera pedum lata tricenum, alta quinquagenum ; Inque baſi quadrata*

Digitized by Google

intus Labyrinthum inextricabilem : quo ſi quis improperet ſine glomere lini, exitum invenire nequeat. Supra id pyramides ſtant quinque : quatuor in angulis, & in medio una, in imo latæ pedum ſeptuagenum quinum, altæ centum quinquagenum. Lib 36. nat. Hiſt. c. 13. lib. cod. c. 12.

5. Telle eſtoit la folie des anciens Rois d'Egypte és Baſtimens de leurs Pyramides, que Pline appelle *Regum pecuniæ otioſam ac ſtultam oſtentationem :* & Jule Frontin, *Pyramides otioſas, inertia opera.* Il y en a neantmoins qui eſtiment, que ces grandes maſſes de maſſonnerie conſtruites avec tant d'hommes, d'argent & de temps, n'ont pas eſté faites ſans quelque cauſe qui valuſt la peine : principalement chez les Egyptiens, parmy leſquels, en ces premiers ſiecles les eſtudes & la connoiſſance des choſes eſtoient en grande vogue. Ils diſent donc qu'il faut que ſous ces vaſtes baſtimens il y ait quelques myſtere caché de ceux qui appartiennent à la religion, ou au reglement & direction des Temps, & qui n'eſtoient anciennement connus, ſinon aux Preſtres en Egypte, aux Hierophantes en Grece, & aux Pontifes à Rome. Ceux qui ſe vantent d'en avoir deſcouvert quelque choſe, diſent que les Egyptiens ſont ceux qui premiers ont trouvé le cours ou durée préciſe de l'an Solaire, dequoy pluſieurs nations ſe débattoient enſemble, comme d'une choſe qui eſtoit de grande importance pour regler beaucoup d'affaires, & divines & politiques. Ils voulurent donc laiſſer de cela par ces Pyramides comme un Hierogliphe à la poſterité. Et d'autant qu'ils avoient réconnu par frequentes obſervations, que l'an Solaire eſtoit de 365. jours & un quart : & par tant que chacun an eſtoit défectueux en ſoy de ſix heures ſelon le cours du Soleil, & que par l'addition d'un jour ces quatre ans eſtoient remplis & parfaits à meſme temps : pour ſignifier cela par un certain ſymbole qui fut de durée, ils baſtirent des grands corps de Pyramides, dont les quatre coſtez peu à peu s'élevant, venoient à ſe terminer & aboutir en un ſeul point : tout ainſi que les quatre années en ſoy imparfaites, recevoient leur perfection par un ſeul jour adjoûté, qui les reſtituoit en leur entier. Ludovicus Demontioſius au livre qu'il a intitulé *Gallus, Romæ hoſpes*, eſt celuy qui en a fait ce jugement : où il dit, *Hoc igitur cum vellent Ægyptii ſignificare Pyramides illas extruxerunt quatuor laterum quæ in unum coeuntia eodem puncto terminarentur : quemadmodum & anni ſinguli tetraeteridis finiebantur uno die, qui poſt confectum quadriennium intercalabatur, ut omnium idem eſſet finis, idem exitus.* Les autres couvrent ces grands Edifices d'un autre prétexte, diſant que la plus-part du genre humain faiſoit une grande faute : en ce qu'ils baſtiſſoient des maiſons très-excellentes pour leur ſervir de domicile perpetuel. *Namque errare quidem genus hominum prædicabant, qui domos, breviſſimi temporis diverſorium, lautiſſimas ædificarent : ſepulchra vero, ubi diutiſſimè eſſent requieturi, præ illis*

De Aquæ ductib. lib. 1.

1. parte pag. 7.

L. Qui ſepulchra C. de ſepulchro violato.

negligerent. Et à la verité, les Sepulchres dans les Loix Romaines, ſont appellez maiſons des morts: En ſorte que ces Egyptiens ſembloient eſtre fondez en quelque raiſon : vû que quelques-uns ſe mocquoient de ces grands Palais que pluſieurs font conſtruire de matieres auſſi fermes, que s'ils devoient toûjours vivre : mais à conſiderer leurs banquets ſi ſomptueux, il ſembloit qu'ils deuſſent mourir dès le lendemain. Et à ce propos S. Jeroſme diſoit *Vivimus quaſi altera die morituri : & ædificamus quaſi ſemper in hoc ſeculo victuri.* C'eſt-à-dire, Nous nous traitons comme ſi nous devions mourir dès demain : & édifions comme ſi nous devions vivre à jamais en ce monde.

Epiſtola ad Gaudentium.

6. Les Romains qui ont ſurpaſſé le reſte des hommes en excellence d'Edifices, n'ont pas negligé ce genre d'ouvrage pour enſepulturer leurs Princes : Mais entre autres grands Sepulchres, paroiſſoit celuy d'Auguſte Ceſar, que Strabon dit avoir eſté appellé *Mauſoleum Cæſaris* : qui eſtoit aſſis non loin de la Voye Flaminienne, & conſtruit de marbre très blanc & réluiſant, à pluſieurs eſtages, ſur la retraite deſquels croiſſoient certains arbres de hauteur admirable, qui par la verdure perpetuelle de leurs feuilles, venoient à couvrir, & comme faire ombrage au comble de ce ſuperbe Edifice : en la ſommité duquel eſtoit poſée la ſtatuë d'Auguſte faite de bronze, beaucoup plus grande que le naturel. Au pied de la motte ou terraſſe eſtoient les monumens, où ſon corps & ceux de ſa famille eſtoient inhumez : le tout accompagné de certain bocage, diviſé en pluſieurs parties par de grandes allées & promenoirs : tirez à la ligne, où pluſieurs hommes pouvoient aller de front : *Commemoratione digniſſimum eſt* (dit cet auteur) *quod Mauſoleum appellant, in excelſis fundatum collibus, lapide niveo, & perpetuæ viriditatis arboribus coopertum, in ſummum uſque verticem, ad Fluminis ripam exaggeratum: in ſummo autem poſitum eſt Cæſaris Auguſti ſimulachrum ex ære factum, &c.* Ce fut Auguſte meſme qui ſe prépara ce magnifique Sepulchre l'an de ſon ſixiéme Conſulat, ayant fait choix d'un lieu qui eſtoit entre la voye Flaminienne & la rive du Tibre : & le fit environner des allées & promenoirs cy-deſſus mentionnez, pour en donner le plaiſir & le contentement au peuple, ainſi que Suetone a laiſſé par eſcrit ſur la fin de ſa vie : où vous trouverez ces mots : *Id opus inter Flaminiam Viam, ripamque Tyberis ſexto ſuo Conſulatu extruxerat : circumjectaſque ſilvas & ambulationes in uſum populi tunc jam publicarat.*

Strab. lib. 5. Geograph.

Cap. 100.

7. Les Empereurs ſuivans juſques à Adrien, furent quaſi tous inhumez dans ce Mauſolée d'Auguſte, qui comprenoit en ſoy pluſieurs petits lieux propres à recevoir les reliques des corps des Empereurs & de leurs enfans : & c'eſt en cela que le Mauſolée eſt diſtingué des Sepulchres communs : Car le Mauſolée eſt un lieu capable de pluſieurs Sepul-

Sepulchres. Comme donc du temps d'Adrien tous ces lieux ſouſterrains furent remplis, cela luy donna occaſion d'en baſtir un autre de ſemblable magnificence hors la ville, près la porte dite de ſon nom *Porta Elia*. La matiere étoit de marbre Parien, ainſi dit de Paros, l'une des Iſles Cyclades, dont on amenoit de grandes pieces de ce marbre exquis en blancheur en la ville de Rome. La forme de l'Edifice eſt carrée, de telle longueur, qu'à peine de l'un des coins à l'autre eut-on pû atteindre d'un jet de pierre : & quant à ſa hauteur elle ſurpaſſoit les murailles mêmes de la ville. Sa Statuë de meſme marbre blanc comme neige, étoit poſée ſur le haut de l'ouvrage faite d'un rare artifice, & accompagnée d'autres Statuës d'hommes & de chevaux de pareil étoffe. Ce que vous verrez en ces mots de Procopius, qui a vû & conſideré ce Mauſolée. *Hadrianus extra portam Eliam ſepulchrum conſtruxit ſpectatu digniſſimum, & quaternis partitum pari dimenſione lateribus, eam porrectis in latitudinem, ut jactus ex angulo lapis alteram ferè pertingat : altitudine autem hæc urbis mœnia ſuperant. Statuæ quoque illius pario marmore, & virorum equorumque, miro artificio factæ dejuper inſident.* Lib. 3.

8. Le troiſiéme Mauſolée eſt celuy qui a ſervy de Sepulture aux Antonins : & qui eſt reconnu dans l'hiſtoire ſous ce mot de *Septizonium Severi*. Pour ce troiſiéme, il fut édifié par Septimius Severus Empereur de Rome dedans la ville meſme : dans laquelle (ainſi que nous avons dit cy-deſſus) les Empereurs & les Vierges Veſtales avoient droit de Sepulture. Ce Mauſolée, ſuivant Aurelius Victor étoit en la dixiéme region de la ville de Rome, où il eſt nommé *Septizonium vetus*, à la difference d'un autre de meſme nom qui ſe trouvoit en la douziéme. Spartien met cet Edifice en la Voye Appienne, dedans Rome ſous le Mont Palatin. Ce que l'on peut entendre par ces mots : *Occiſus Geta illatus eſt majorum ſepulchro, hoc eſt Severi, quod eſt in Appia Via euntibus ad partem dextram, ſpecie Septizonii extructum : quod ſibi ille vivus ornaverat.* In Geta.

La cauſe pourquoi Severus choiſit ce lieu pour ſon Sepulchre eſt remarquable dans le même auteur, ſçavoir afin que ceux qui venoient ſouvent d'Afrique à Rome, euſſent ce monument à la rencontre. *Quum Septimius Pertinax Severus Septizonium faceret, nihil aliud cogitavit, quam ut ex Africa venientibus ſuum opus occurreret.* Quant au reſte il y en a qui tiennent que le nom de *Septizonium*, fut donné à ce genre de Sepulchre, à raiſon qu'il étoit compoſé de ſept étages differens, mis les uns ſur les autres : chacun deſquels étoit environné d'un rang des Colomnes, comme d'une ceinture.

C'eſt l'opinion de Jacobus Laurus, qui nous le repreſente ainſi, & en figures, & en paroles, en ſon livre intitulé *Antiquæ urbis ſplendor* : où il dit. *Septizonium à ſeptem columnarum ordinibus dictum eſt*

ſibi mutuo in altitudinem ſuperpoſitis. Mais Demontioſius croit que c'eſt choſe ridicule de penſer, que le Septizone ait eſté compoſé de ſept eſtages : & que jamais l'Empereur Septimius Severus ait eu deſſein de l'élever, ſinon juſques à quatre : & dit que les anciens n'avoient pas tant de loiſir de mettre ainſi pierre ſur pierre, & colomne ſur colomne, ſans quelque raiſon digne de l'entrepriſe, quoy que ſecrete & peu connuë. Au contraire, il eſtime que plus un œuvre eſt de haute & magnifique ſtructure, & de peu d'uſage public ou privé, plus il y a de ſuſpicion, qu'il tient quelque myſtere occulte & recelé ſous la grandeur de ſa maſſe. Et partant après nous l'avoir répreſenté par figure tant en ſon plan, qu'en ſon élevation, où il ne met que quatre eſtages : Il dit que chacun eſtage eſtoit de 19. colomnes & que le plus bas pris à part repreſente le Cycle inventé par Meton, pour accorder le mouvement de la Lune avec celuy du Soleil. C'eſt ce Cycle qui eſt dit par les Grecs *Enneadecaeteris*, à cauſe qu'il contient une revolution de dix-neuf ans, dans laquelle il y a ſept années emboliſmiques, c'eſt-à-dire, ſurabondantes, d'autant qu'elles ont chacune treize Lunaiſons. C'eſt le Cycle vulgairement dit du nombre d'Or, qui ſervoit avant l'uſage des Epactes, à connoiſtre les nouvelles Lunes, & à eſgaler les années Lunaires aux Solaires : Ce qui ſe faiſoit à peu près en 19. ans. Que ſi on prend les quatre ordres enſemble, il en procedera une autre révolution inventée par Calippus, qui égale encore plus juſtement le cours de la Lune à celuy du Soleil : Laquelle revolution eſt de quatre fois dix-neuf, qui font ſoixante & ſeize ans, correſpondant aux ſoixante & ſeize colomnes des quatre eſtages du Septizone : qui a eu ſon nom des ſept années emboliſmiques, que contient chacune zone ou revolution de dix-neuf ans : & non pas de ſept ordres de colomnes, comme s'imaginent ceux qui ne ſçavent à quel deſſein ces grands ouvrages ont eſté faits. C'eſt le ſens des paroles de cet auteur, diſant : *In ſingulis autem planis ſunt novemdenæ columnæ : quarum quæ in imo ſunt, Metonis Enneadecaeteriden oſtendunt, quæ eodem annorum numero terminabatur. Tota verò operis conſtitutio ex quaternis ordinibus conſtans, periodum Calippicam ſignificabat, annorum numerum pari numero columnarum referens, quum ex quaternovendenis annis conſtaret.*

In Gallo Romano Hoſpite parte 1. pag. 23.

9. Or ſans nous arreſter davantage en ces ſubtilitez vray-ſemblables, nous dirons que les trois premiers eſtages de ce Septizone reſtent encore ſur pied juſques à preſent, tels qu'Eſtienne du Perrac Pariſien nous les a repreſentez dans ſon livre Italien, des Veſtiges des Antiquitez Romaines : par l'Inſpection deſquels on voit que l'Architecture de ce Mauſolée eſtoit Corinthienne. Et quant à ceux d'Auguſte & d'Adrien, ledit du Perrac les dépeint en l'eſtat qu'il

Digitized by Google

ſont à preſent : mais Bartholomeo Roſſo Florentin nous en a laiſſé les figures au naturel, en l'état qu'ils furent premierement faits par leurs auteurs. C'eſt au livre qui porte pour titre : *Ornamenti di fabriche antichi di Roma* : où les curieux en pourront voir les portraits.

DES SEPULCHRES MEDIOCRES propres aux gens de nobles familles & non populaires.

Chapitre XXXVI.

1. *Ordonnance de Platon ſur le fait des Sepulchres.*
2. *Grands & magnifiques Tombeaux de quelques Seigneurs Romains.*
3. *La diverſité recherchée en la ſtructure des Sepulchres.*
4. *Deſir de pluſieurs d'envoyer à la poſterité la memoire de leur vie par la magnificence de leurs Tombeaux.*
5. *Sepulchres de pluſieurs illuſtres Citoiens en la Voye Appienne.*
6. *Deux choſes à conſiderer és Tombeaux.*
7. *Que c'eſt que Temple, en matiere de Sepulchres.*
8. *Moles, quel genre de Sepulchre. Deſcription de ſa partie baſſe.*
9. *Deſcription de ſes trois plus hautes parties : de la platte-forme, niches & hauteur d'iceluy.*
10. *Piramides élevées ſur Tombeaux.*
11. *Eſpeces diverſes de Corps appointez. Que c'eſt que Conus.*
12. *Deux eſpeces de Corps appointez faits à angles. Que c'eſt qu'Obéliſque, & de quelques-uns qui étoient à Rome.*
13. *Des Piramides d'Egypte, & meſures d'icelles.*
14. *Piramides à Rome, de quelle forme. De celle qui a ſervi de Tombeau à Ceſtius.*
15. *Aſſiette & ornemens des Obeliſques.*
16. *De deux genres de Colomnes.*
17. *Trois eſpeces de Colomnes du ſecond genre.*

1. PLaton au 12. livre de ſes Loix, ne veut point que l'on faſſe de Sepulchres plus grands ny plus ſuperbes en ouvrages, que cinq hommes ne les puiſſent conſtruire en cinq jours : & défend d'y employer des pierres qui ſoient plus grandes que dans icelles on puiſſe graver plus de quatre vers heroïques, pour ſervir de titre au défunt. *Agger non altior ſit eo cumulo, quem viri quinque, diebus quinque conſtruere*

poſſunt. Lapides quoque ſuperſtruantur non majores, quam ut poſſint defuncti laudes quatuor ſolùm heroïcis verſibus editas comprehendre. C'eſt ainſi que Marſilius Ficinus a tourné ce mot de Platon χῶμα *per Aggerem*, comme ſi Platon entendoit par iceluy un amas, ou une levée de terre, qui ſe faiſoit ſur la Sepulture des morts : dequoy Virgile parle en ce vers du ſeptiéme livre de l'Eneïde.

Aggere compoſito tumuli.

Mais Ciceron a rendu le même mot de χῶμα pour celuy de *Sepulchrum*, d'autant que Platon ne regarde pas en cet endroit à tels amas de terre, qui ne requierent, ny tant de perſonnes, ny tant de jours : mais aux ouvrages de maſſonnerie & d'Architecture, qui conſtituent le corps d'un Sepulchre, & qu'il ne veut point outrepaſſer ce que cinq hommes peuvent faire en cinq jours.

2. Tels Sepulchres peuvent eſtre mis au rang des mediocres, & honneſtement ſervir aux perſonnes de nobles familles : mais ceux des races Patriciennes de la ville de Rome, excedoient de beaucoup cette forme de mediocrité : d'autant qu'il ſe trouvoit des Sepulchres le long des Grands Chemins d'Italie, leſquels en forme d'Architecture, & en excellence des matieres, approchoient à la ſplendeur & dignité des Mauſolées. Et s'en rencontroient aucuns non-ſeulement faits de marbre precieux, ornez par Architecture de Colomnes, d'Obéliſques, de Piramides : mais accompagnez de Temples, comme petites Chapelles, & de maiſons fort belles & commodes, pour ſervir de logement à certaines gens établis pour la conſervation des richeſſes & ornemens qui dépendoient de ces grands & ſuperbes Tombeaux.

3. La premiere choſe que ceux qui faiſoient faire quelque Sepulchre avoient en récommandation, c'étoit que l'ouvrage fut different en linéamens de tous les autres : non pas qu'ils euſſent en mépris les ouvrages déja faits : mais pour attirer la vûë des paſſans, par quelque nouveauté d'invention. En quoy ils ſont enfin parvenus à ce point, par la multitude profuſe de nouvelles inventions, qu'à peine eſtoit-il poſſible à ceux qui faiſoient les deſſeins de tels ouvrages, d'y rien mettre ny adjoûter de nouveau.

4. Et à la verité, il y en avoit pluſieurs qui terminoient leurs deſſeins à mettre honneſtement leurs corps en Sepulture : & ſe contentoient de quelque tombeau de marbre, ou d'autres pierres de peu de montre, & de peu d'étenduë. Mais les autres portoient leur ambition plus loin, & récherchoient de l'honneur & de la gloire en leur Sepulchre après leur decez : faiſant dreſſer de grandes maſſes d'ouvrages en forme carrée, ou des Chapelles, ou bien des Colomnes, & autres

pieces d'Architecture, eſquelles ils peuſſent laiſſer à la poſterité la rénommée & ſouvenance de leurs beaux faits & vertus heroïques.

5. Tels pouvoient eſtre les Sepulchres des Calatins, des Scipions, des Serviliens, & des Meteilles : leſquelles étoient diſpoſez le long de la grande Voye Appienne hors la porte Capena, & deſquels Ciceron dit ce qui enſuit : *An tu egreſſus porta Capena, cum Calatini, Scipionum, Serviliorum, Metellorum ſepulchra vides, miſeros eos putas ?* Quant aux Scipions, je trouve que l'un d'iceux (qui eſt P. Scipio Africanus) avoit deux monumens, l'un pour memoire en la ville de Linterne, ſur lequel étoit poſée ſa ſtatuë : l'autre pour Sepulchre près la porte ſuſdite : où ſe voyoient trois ſtatuës dignes de rémarque : deux deſquelles eſtoient de P. & L. Scipions : & la troiſiéme d'Ennius Poëte, que P. Scipion a tant aimé, qu'il le conduiſoit avec luy en ſes expéditions de guerre.

Lib. 1. Tuſcul. quaſt.

Liv. lib. 38.

6. En ces grands & ſuperbes Tombeaux, il y avoit deux choſes à conſiderer, le corps de l'ouvrage, & les ornemens. Quant aux corps, ils conſiſtoient ou en quelque petit Temple, ou en une maſſe de maſſonnerie & d'architecture, ou en Piramide, ou en Obéliſque, ou en Colomne, qui ſont les principaux genres d'ouvrages uſitez és Sepulchres anciens : de chacun deſquels nous dirons un mot en paſſant, avant que de diſcourir des ornemens divers qui ſervoient à les embellir.

7. Pour commencer par les Temples, nous dirons que c'étoient Baſtimens qu'ils appelloient *Sacella*, ſemblables aux Chapelles des Chrétiens, faites en maniere de petits Temples. *Sacella enim in ſepulchrorum ædificiis, ſunt veluti puſilla templorum exemplaria :* comme Albert les définit. Ces petits Temples ou Chapelles étoient deſſinées par ouvriers ſçavans en architecture, ſuivant l'un ou l'autre des ordres qui dépendoient de cet art. La matiere étoit de pierres communes ou de marbres enrichis de diverſes façons, afin de rendre les pierres & materiaux ainſi façonnez inutiles à d'autres ouvrages : & par ce moyen les ſauver des mains des larrons, & violateurs de Sepulchres : *Sed ornatus nimirum delectat*, dit le même Auteur, *quo nihil ad conſervandas res, & poſteritati commendandas commodius eſt.*

De re ædif. lib. 8. c. 3.

8. Quant aux Sepulchres qu'ils appelloient *Moles*, c'étoient Edifices pleins & maſſifs, dreſſez en forme de quelques Temples & Sepultures, ſans portes ny fenêtres, d'autant qu'il n'y avoit rien de vuide au-dedans : non plus qu'en ces tombeaux élevez de ſolide & pleine maſſonnerie quadrangulaire, qui ſe voyent au milieu des Chœurs ou des Chapelles de pluſieurs Egliſes des Chrétiens.

Il faut toutefois tirer du rang des *Moles* communs le Sepulchre d'Adrien, qui fut appellé *Moles Adriani*, encore qu'il reſſentiſt mieux ſon Mauſolée, que ſon Mole ſimple. Ce qui nous l'a fait mettre en l'ordre des Mauſolées avec celuy d'Auguſte & de Severus.

Digitized by Google

Quant aux Moles communs, ils étoient haut élevez en forme de Temple de figure carrée : dont les quatre parois avoient en hauteur au moins la ſixiéme, & au plus, la quatriéme partie de leur aire : c'eſt-à-dire de la longueur de la place ou du ſol, que tels Edifices occupoient ſur la terre. Et il y en avoit aucuns qui n'étoient enrichis que de ſimples moulures par les bords & de quatre pilaſtres és encoignures. Mais les autres étoient garnis de certain nombre de colomnes diſpoſées par ordre ſur la longueur de chacun coſté : leſquelles étoient jointes aux parois par égale diſtance : & neantmoins ſaillantes de leur diametre entier hors la ſurface de l'Edifice. Que s'il n'y avoit que quatre colomnes és quatre coins, lors toute la hauteur de la maſſonnerie étoit diviſée en quatre parties égales, trois deſquelles étoient aſſignées à chacune colomne, garnie de ſa Baſe, & de ſon Chapiteau : & la plus haute étoit par l'Architrave, la Friſe, & la Corniche : mais ſi chacun des quatre parois étoit orné d'un rang de pluſieurs Colomnes, en ce cas, les quatre Colomnes des encoignures étoient carrées à la mode Attique, & avoient ſix fois leur propre diametre en hauteur. Et quant aux Colomnes du milieu elles étoient de figure ronde, & ſuivoient l'un ou l'autre des ordres d'architecture.

9. De la ſurface ſuperieure de tel Edifice carré, s'élevoit une autre maſſonnerie toute ronde, qui en occupoit le milieu ſur moitié de ladite ſurface : ayant au moins la ſeconde partie de ſon Diametre en hauteur, & quelquefois les deux tiers. Puis derechef ſur cet Edifice rond, un autre carré : & ſur ce carré ſecond, un ſecond de figure ronde, qui faiſoit le quatriéme & dernier étage : ſur lequel (comme ſur ſon ſiege propre) on poſoit la figure ou ſimulachre du perſonnage, en l'honneur duquel le Sepulchre étoit fait. Ce qui étoit d'un aſpect fort plaiſant : pour être chacun de ces trois étages ſuperieurs enrichis des meſmes ornemens que le grand Mole inferieur. Adjoûtez à tout cela cinq ou ſix degrez de pierre de taille en forme carrée : qu'il falloit monter pour approcher de ces Moles, & qui ſervoient comme d'une platte-forme à l'Edifice entier. Joignez encore de ſurcroit les niches d'entre les Colomnes garnies de leurs ſtatuës, Inſcriptions, & autres enrichiſſemens que je paſſe ſous ſilence : & vous trouverez qu'en tels Edifices artificiels, il y avoit dequoy répaiſtre la curioſité des plus curieux. Quant au reſte, imaginez-vous que ces Moles, ou Edifices ſolides, étoient de telle hauteur, que non ſans cauſe Virgile a donné l'Epithete de *Ingens*, à celuy qu'Enée fit dreſſer ſur la Sepulture de ſon trompette excellent, Miſenus : l'ayant en outre enrichy des marques d'un bon Soldat, & d'un bon Marinier : d'autant qu'il y fit ſuſpendre ſes armes, ſa rame, & ſa trompette; comme vous pouvez voir par ces vers,

Digitized by Google

At pius Æneas ingenti mole Sepulchrum
Impoſuit, ſuaque arma viro, remumque, tubamque
Monte ſub aërio : qui nunc Miſenus ab illo
Dicitur, æternumque tenet per ſecula nomen.

Æneid. lib. 6.

10. Ce qui ſuivoit le Mole en grandeur d'ouvrage & de ſtructure, eſtoient les Piramides, que quelques Seigneurs Romains faiſoient élever ſur leurs Tombeaux. Et furent ainſi dites du nom Grec, πῦρ, à raiſon que du bas en haut elles alloient en pointe, tout ainſi qu'une flamme de feu.

11. Or de ces corps ainſi appointez, les uns eſtoient arrondis, & les autres faits à angles. Les arrondis ſont en forme d'une colomne, ayant le pied large par bas, & par haut finiſſant en pointe. C'eſt ce que les Grecs appellent κῶνος, les Latins *Conus*, & nous une quille, ce nom eſtant venu à telle forme de corps par ſimilitude qu'elles ont avec la pomme de Pin, ou celle de Ciprès, & autres arbres, qui s'élevent du bas en haut en pointe : leſquels, originairement les Grecs appellent κῶνος.

12. Quant aux corps appointez faits à angles, ou ils ſont d'une piece, ou de pluſieurs. Si d'une piece, on les nomme Obéliſque : ſi de pluſieurs, c'eſt proprement ce que l'on appelle du nom de Piramide. Les Egyptiens ont eſté les premiers inventeurs de tels ouvrages, pour leur ſervir de memoire, ou de Sepulture. Et dit-on que Mitres Roy d'Egypte fut le premier qui inventa les Obéliſques. Après luy Semneſertes en fit tailler un de ſix vingt-cinq pieds de longueur, outre ſa baſe & ſon piedeſtal, le tout d'une piece : qui eſt le plus grand de tous. Celuy d'après fut taillé par le commandement de Seſoſtris, de cent ſeize pieds. Auguſte Ceſar fit amener l'un & l'autre à Rome : & fit planter le plus grand au milieu du grand Cirque, & l'autre au champ de Mars. Le troiſiéme eſt celuy que Ramiſſes autre Roy d'Egypte fit tailler, & Claudius Empereur amener de la ville de Heliopolis à Rome, qui eſt demeuré en ſon entier juſques à preſent, & dit-on que Ramiſſes mit vingt mille hommes à le tailler. Le Pape Sixte V. fit remettre ce dernier, & quelques autres ſur leurs pieds, en l'an 1586. après avoir eſté long-temps giſant par terre entre les ruïnes de l'ancienne Rome.

13. Quant aux Pyramides, il y en a trois remarquables ſur les autres en Egypte, la plus grande deſquelles occupe ſous ſa maſſe huit arpens de terre : ayant huit cens quatre-vingt-trois pieds de chacune face par le bas : revenant par haut à une ſuperficie carrée de vingt-cinq pieds ſeulement. La moyenne eſt carrée comme l'autre, & a par le bas ſept cens trente-ſept pieds de face. La moindre des trois a de

chacun coſté trois cens ſoixante-trois pieds. Au reſte l'Obéliſque fut ainſi dit d'un nom Egyptiaque, qui vaut autant à dire qu'un rayon de Soleil. Auſſi eſt-ce au Soleil que les Egyptiens dédioient leurs Obéliſques. Les autres tirent ce mot d'une broche carrée à roſtir viandes que les Grecs appellent ὀβελὸς : Et diſent que quoy que ces Obéliſques Egyptiens ſoient extrémement grands, ſuivant les meſures cy-deſſus déſignées, ſi eſt-ce qu'ils eurent le nom d'ὀβελίσκος, par diminution, à cauſe des Piramides qui étoient plus grandes ſans comparaiſon, auſſi étoient elles faites d'un million de pierres, & élevées par degrez, par leſquels on pouvoit monter à la ſommité d'icelles : mais l'Obéliſque n'eſtoit que d'une piece, coulant du bas en haut par une ſurface toute égale.

14. A l'imitation des Egyptiens, les Romains ont fait dreſſer des Piramides ſur leurs Sepultures, beaucoup moindres en maſſe, mais pareilles en figure & en façon : & y obſervoient cette raiſon, qu'elles fuſſent de hauteur toute pareille à la largeur. Davantage ils traçoient les lignes de ces Piramides de tel artifice, que quand le Soleil en plein midy venoit à luire deſſus és grands jours d'Eſté, elles ne rendoient aucun ombre, les raïons du Soleil gliſſant le long de toutes les ſurfaces & les illuminant de tous coſtez : & étoient aucunes d'icelles de pierres eſquarries, les autres de briques. On voit encore à Rome les veſtiges d'une piramide de marbre, qui ſervit de tombeau à Ceſtius, l'un des ſept Preſtres de Jupiter, qu'ils appelloient *VII. Viros Epulonum* : la figure & ſituation de laquelle Demontioſius & du Perrac nous repreſentent : & diſent qu'elle eſt aſſiſe ſur la Voye dite *Hoſtienſis*, aſſez près de la porte de S. Paul.

15. Pour ce qui eſt des Obéliſques, ils avoient pour premiere aſſiette un plan ou ſoubaſſement tout carré, fait à pluſieurs degrez : ſur l'aire duquel s'élevoit un piedeſtal carré enrichy de ſes moulures, ſur lequel l'Obéliſque eſtoit aſſis, comme en ſon propre ſiege : & au plus haut, ſur la pointe de l'Obéliſque eſtoit ordinairement attachée une boule de cuivre doré, & ſur icelle la Statuë du défunt, en l'honneur de qui l'Obéliſque eſtoit fait, ou bien la figure d'un des Dieux ou Déeſſes que le Paganiſme adoroit anciennement.

16. Reſte à dire un mot des Colomnes : aucunes deſquelles ſervoient aux Baſtimens publics ou particuliers : les autres étoient ſeparées de tout Baſtiment, & n'eſtoient faites que pour ſervir de memoire à la poſterité : & il y en avoit de ſi grandes, qu'elles n'eſtoient aucunement commodes en Edifices. Telles eſtoient celles que l'on employoit pour Sepulchres aux défunts, & les compoſoit-on des pieces qui enſuivent.

Premierement on préparoit un plan carré, comme un perron rélevé de

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8. Fig. 9. Fig. 10. Fig. 11. Fig. 12. Fig. 13. Fig. 14. Fig. 15. Fig. 16. Fig. 17. Fig. 18. Fig. 19. Fig. 20. Fig.

DE DEUX AUTRES SORTES DE Sepulchres du rang des mediocres.

CHAPITRE XXXVII.

1. *Piles, quelle ſorte de Sepulchre.*
2. *Coffres de deux ſortes. Exemple de la premiere ſorte.*
3. *Premier exemple de la ſeconde ſorte à Rome.*
4. *Second exemple à Reims.*
5. *Troiſiéme exemple à Paris.*
6. *Coffres pourquoi dits Sarcophages.*

1. NTRE les Sepulchres mediocres nous rangerons les Piles ou Pilaſtres, & les Coffres, qui ont ſervy non ſeulement pour gens de mediocre condition, mais auſſi quelquefois pour des grands Princes & Princeſſes : voir pour quelques Imperatrices Romaines. Les Pilaſtres ſont Colomnes irrégulieres, ainſi nommez à cauſe qu'ils ne tombent en aucun des cinq ordres d'architecture, pour eſtre par trop courts, gros & maſſifs. Ces Pilaſtres ſont, ou ronds, ou carrez. Les ronds ſe nomment par les Grecs κίονες : ou στῦλοι, & les carrez στῆλαι; d'où vient que Pline appelle les Pilaſtres carrez, qui ſont de pierre, *Stelas lapideas*. De la premiere eſpece eſt le gros Pilier rond du tombeau de Pacuvius, Poëte fort ancien, qui ſe trouve encore à Rome, tel qu'il nous eſt répreſenté dans le livre des Tombeaux de Tobias Fendt, Peintre & Graveur de Pologne. Ce Pilaſtre n'a que trois diametres de ſa partie baſſe, & eſt récouvert d'un chapiteau Dorique

Philander ad Vitruv. l. 2. c. 11. Lib. 6. cap. 28. Nat. Hiſt.

2. Pour ce qui eſt des Coffres, c'eſt ce que le Juriſconſulte Cajus & autres Auteurs appellent *Arcas*. Ce ſont piéces carrées ouvertes par haut, & approfondies en forme d'un Coffre : Et il s'en trouve de deux façons : de terre cuite, & de marbre. Les plus communs ſont ceux de terre cuite, ou tuile batuë. On en trouve en pluſieurs endroits, ſpecialement en Champagne. J'en ay vû neuf entre autres, qui eſtoient longs de ſix pieds, & large de deux : qui furent trouvez il y a quinze ou ſeize ans dans un petit mont près le village & Chaſteau de Neufuliſe, à ſix lieües de Reims ſur la riviere de Retourne : dans chacun deſquels eſtoient eſtendus les os d'un homme mort, avec une eſpée : & près de leur eſpaule feneſtre, un petit vaſe de terre, plein de certaine liqueur huileuſe, que les bonnes gens du païs penſoient eſtre de l'eau beniſte.

Lib. 7. de relig. & ſumpt. fun.

Digitized by Google

3. Pour les Coffres de marbre, ils ſont faits de grands quartiers de pierre d'une ſeule piece, que l'on approfondiſſoit à coups de ciſeaux, par une ouverture capable de contenir un ou pluſieurs corps, avec les habits precieux, des bagues & joyaux que ceux qui y eſtoient enſepulturez avoient aimé pendant qu'ils eſtoient en vie. Tel eſtoit celui que Marlianus a vû & décrit, trouvé en l'Egliſe de ſaint Pierre, que l'on appelle maintenant la Chapelle du Roy de France en la ville de Rome : Ce Coffre a huit pieds & demy de longueur, cinq de largeur, & ſix de profondeur : dans lequel Marie femme de l'Empereur Honorius a eſté miſe en Sepulture. Il ne reſtoit dans iceluy du corps de cette Princeſſe que les os des jambes, quelques-uns de ſes dents, & quelque peu de ſes cheveux : Mais on y trouva des veſtemens imperiaux, dont on tira trente-ſix livres d'or en les mettant au feu. Avec cela pluſieurs vaiſſeaux de Criſtal & d'Agate, grand nombre d'anneaux accompagnez de pierres precieuſes, une Eſmeraude où eſtoit engravée la teſte d'Honorius, & pluſieurs autres richeſſes que vous verrez plus particulierement dans les Inſcriptions de Gruterus, qui rémarque, qu'il y avoit une Bulle en forme de nos Agnus Dei, autour de laquelle eſtoient écrits ces mots : *Maria noſtra Florentiſſima* : & une lame d'or qui portoit engravez ces noms d'Anges, *Michael*, *Gabriel*, *Raphael*, *Uriel*. Et qu'en l'un des coſtez eſtoit gravé dans le marbre, *Domino noſtro Honorio*. Et en l'autre, *Domina noſtra Maria*. pag. 287. 4.

4. De ce genre de Tombeaux eſt un Coffre de Marbre blanc fait d'une ſeule piece, qui ſe voit en l'Egliſe & Monaſtere de S. Nicaiſe en la ville de Reims, qui a ſervi de Tombeau à Jovin, autrefois maiſtre de la Cavalerie & Infanterie Romaine, vivant ſous le regne des enfans de Conſtantin : duquel Ammian Marcellin, fait aſſez frequente mention. Ce Seigneur aimant le ſéjour de la ville de Reims, y fit baſtir un Palais pour ſa demeure, & une Egliſe à l'honneur des ſaints Martyrs, Vital & Agricole : depuis dediée ſous le nom de S. Nicaiſe, en laquelle il choiſit ſa Sepulture. Ce Coffre eſt une des plus belles pieces de France pour Sepulture antique : Elle a ſept pieds de longueur, quatre en largeur, & autant en profondeur : elle eſt taillée à plain rélief en ſa face anterieure : & répreſente une Chaſſe ſignalée, autrefois faite par quelque Empereur ou grand Seigneur Romain, que l'on voit à cheval, élançant un javelot contre un grand Lion déja tranſperé d'un autre javelot depuis la gorge juſques au coſté ſeneſtre, où le fer luy ſort d'entre deux coſtes. Autour de ce perſonnage, ſont pluſieurs figures à cheval, deux deſquelles qui tiennent le coſté droit de la pierre, ſemblent répreſenter Meleager & Athalante : d'autant qu'és Tombeaux anciens la chaſſe du Sanglier Caledonien eſtoit ſouvent figurée, comme Claude Guichart le rémarque dans pag. 119.

ſon livre des funerailles. Il y a pluſieurs bêtes ſauvages qui giſent comme mortes ſur le champ qui ſervent d'enrichiſſement à l'œuvre.

Monſieur Colin, Chanoine & Treſorier de l'Egliſe Metropolitaine de Reims, qui nous a donné en François quaſi tous les œuvres Latins & Eſpagnols de Grenade, homme fort entendu au fait des Medailles & pieces antiques, m'a dit maintefois qu'il eſtimoit que la chaſſe répreſentée en ce marbre exquis, étoit celle tant rénommée que l'Empereur Adrien fit en la Lybie voiſine d'Egypte, en laquelle il tua de ſa propre main un Lion terrible & épouvantable, qui donnoit le dégât à tout le païs. Dequoy il me donna de très-bonnes conjectures tirées de l'Hiſtoire Romaine : L'une eſt de Spartien, qui dit, parlant de cet Empereur, *Armis & pilo ſe ſemper exercuit. Venatu frequentiſſimè Leonem manu ſua occidit.* L'autre eſt d'Athenée, qui fait une remarque particuliere du Lion Mauruſien : & dit qu'un Poëte de ce temps-là nommé Pancrates, fit voir à Adrien une herbe que ceux du païs appellent *Lotos*, laquelle ainſi que par un nouveau miracle étoit changée en couleur de roſe, luy voulant faire croire par flatterie que ce changement de couleur s'étoit fait pour avoir été arroſée du ſang de ce grand Lion, & qu'il falloit la nommer Antinoïde, du nom d'un jeune garçon qu'Adrien aimoit fort, afin qu'elle fût d'autant mieux réconnuë, quand elle auroit changé de nom, auſſi-bien que de couleur. Vous trouverez tout cela au 15. livre des Diphnoſophiſtes. Ce qui ſert à confirmer encore ces conjectures, c'eſt que l'on voit près du Lion au marbre deſſuſdit deux figures d'hommes nuds, maigres & décharnez, avec des groſſes levres & des cheveux creſpez & greſillez à la façon de Maures Africains, & près de la figure de celuy qui tuë le Lion, un jeune enfant nud, portant le caſque du Prince en ſes mains, que l'on jugeroit être cet Antinoüs qui fut tant aimé par Adrien, qu'il prit la peine de le répreſenter luy-même en marbre blanc, cet Empereur étant un des meilleurs Sculpteurs, Statuaires, Peintres, Muſiciens, Geometres & Medecins de ſon temps. *Nam non ſermone tantùm*, dit Aurelius Victor, *ſed cæteris diſciplinis, canendi, pſallendi, medendique ſcientia, Muſicus, Geometra, Pictor, Fictor ex ære, ex marmore proximè ad Policletos ; & Euphranoras.* Et à la verité ces conjectures de ſi bonne rencontre m'avoient fait croire la choſe être telle : vû même que je trouvois de ſurcroît dans Dion, que cet Empereur étoit d'un ſi grand travail, qu'il avoit autrefois tué un Sanglier grand & puiſſant d'un ſeul coup de ſa main. *Tanti laboris fuit ut Suem eximiæ magnitudinis manu ſua occiderit.* Or eſt-il qu'en la même pierre de marbre, il y a près de luy une hure de Sanglier fort groſſe, qui ſemble confirmer toute cette Hiſtoire. Adjoûtez à cela l'habit, & de luy, & de ceux qui l'accompagnent, qui eſt à l'antique Romai-

In Adriano.

Pag. 577.

In vita Adriani.

Lib. 68.

ne. Mais comme depuis deux ans il me prit envie de conferer pluſieurs Medailles d'Adrien, avec la figure que nous prenions pour luy, nous trouvâmes qu'en toutes ſes Medailles il porte barbe, & que ladite figure n'en porte point. Cela nous arreſta court pour l'heure : & plus encore, ce que j'ay rencontré depuis dans le même Dion, conforme aux Medailles d'Adrien : ſçavoir qu'il eſt le premier de tous les Empereurs, qui a laiſſé croître ſa barbe. Ce que vous trouverez au 68. livre de ſon Hiſtoire en ces mots : Ἀδριανὸς γὰρ πρῶτος γενειᾶν κατέδειξε. Voilà la ſeule circonſtance entre tant d'autres, qui ſemble faire vaciller l'opinion dudit ſieur Colin ſur les figures rélevées dans ce marbre, qui eſt d'ailleurs fort bien appuyée : mais ſoit que cette chaſſe ſoit celle d'Adrien, ou de quelque autre Prince que je ne ſçaurois dire, la piece en eſt ſi exquiſe, & ſi bien élabourée, que tous les Peintres, Sculpteurs & autres gens curieux qui paſſent à Reims, la voyant, n'en peuvent tirer les yeux, & confeſſent n'avoir rien vû de tel en toute la France.

5. Le troiſiéme eſt auſſi d'une piece de marbre, blanc comme albaſtre, trouvé depuis deux ou trois ans en l'Egliſe de l'Abbaye de ſainte Geneviéve à Paris, près des fondations du chœur du coſté du convent. Celuy-cy a ſix pieds & demy de longueur, trois pieds de largeur, & deux pieds huit pouces de hauteur. Dans ſa face anterieure ſe voyent onze perſonnages à pied, quaſi tous de plain rélief, les uns nuds, les autres veſtus à la Grecque : ſans qu'il y ait aucune figure équeſtre. Les curieux eſtiment que ce ſoit la chaſſe du Sanglier Caledonien. Et de fait, le perſonnage qui en occupe le milieu, ſemble répreſenter Meleager. Il a le bras dextre rompu, duquel, ainſi qu'il eſt vray-ſemblable, il élançoit un javelot contre la beſte, qui toute heriſſée ſe preſente à luy de grande fureur. Non loin de luy eſt la figure d'une femme coiffée à l'antique, & réveſtuë d'une robe legere, ceinte & rétrouſſée en chaſſereſſe, à la façon de la Diane d'Epheſe. En bas on voit la figure d'un homme renverſé, & de quelques bêtes mortes étenduës ſur la place. Au coſté droit de la pierre ſont deux perſonnages à demie boſſe, & des filets ſuſpendus d'une perche, qu'ils portent à deux ſur leurs épaules. Au feneſtre ſe voit un Chaſſeur de pareil ouvrage, qui laſche un Levrier pour courir. La ſymmetrie entiere des perſonnages, & leur chevelure, reſſentent un peu le Gothique : ce qui me fait ſoupçonner que ce ſoit une piece faite depuis les Conſtantins, au temps que la ſculpture s'en alloit au declin.

6. C'eſt donc en ces Coffres où on mettoit anciennement les os, ou les corps des grands Seigneurs : & deſquels parle Caſſiodore, quand il dit : *Artis tuæ peritia delectati, quam in excavandis atque ornandis marmoribus exerces, præſenti auctoritate concedimus : ut te rationabiliter* *Lib. 3. Variorum, epiſt. 19.*

ordinante, diſpenſentur Arcæ, quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera diſtrahantur : quarum beneficio cadavera in ſupernis humata ſunt lugentium non parva conſolatio. Ces pierres ainſi creuſées ſe nommoient autrement Sarcophages, comme qui diroit Mange-chair : d'autant que la chair des corps morts y eſtoit conſommée. Et telle eſtoit une pierre en la grande Voye Appienne, d'où cette Inſcription a eſté priſe.

D. M. S.
C. CAERELLIO. C. F. FAB. PVLCHERIANO. SABINO.
Grut. 2041. 14. VIX. AN. LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C.
CAERELLIVS. RAVCVS. SABINVS. SARCOPHAGVM. FECIT.
MARMOREVM. VI. NONAS. MAI.
M. IVNIO. SVLLANO. ET. L. NORBANO. BALBO.
COS. H. M. D. M. A.

DES SEPUCHRES DES GENS Populaires, & de baſſe condition.

CHAPITRE XXXVIII.

1. *Riſée ou indignation ſur les Tombeaux és Inſcriptions trop ſuperbes de gens de baſſe condition.*
2. *Tombeaux ordinaires de la populace, & les noms d'iceux.*
3. *Loy de Solon pour limiter la deſpenſe des Sepulchres.*
4. *Des colomnes que l'on appelloit* Cyppos.
5. *De la Table ou Tombe. Et que veut dire* ponere menſam.
6. *Quel eſtoit le genre de ſepulchre dit* Labellum, (id eſt) *Baſſin, ou Baſſinage.*
7. *De pluſieurs ſortes de ſepulchres, ou parties d'iceux, qui ont eu leurs noms des choſes à quoy ils eſtoient ſemblables.*
8. *De combien de ſortes il y avoit de Baſſinages & deſcription d'iceux.*

1. TOut ainſi que c'eſtoit choſe honorable aux Princes & grands Seigneurs d'avoir de grands Sepulchres : & aux mediocres des moyens, auſſi ſe mocquoit-on des petits compagnons, & gens de baſſe condition, ſi après leurs decès on voyoit leur Sepulture couverte & enrichie de quelques Sepulchres magnifiques, & plus ſomptueux, qu'à leur eſtat & condition n'appartenoit. C'eſt d'où ſont venus les traits piquants qui ſe trouvent dans les Satiriques à l'encontre

de Licinius, Barbier d'Auguſte, de qui le tombeau aſſis à deux milles de Rome, *In via Salaria*, égaloit ceux des plus nobles Citoyens Romains de ſon temps. Dont Varron fit ce Diſtique plein d'indignation.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompejus nullo, quis putet eſſe Deos?

Tel eſtoit encore celuy de Pallas ſerf affranchy de Tibere Auguſte, baſty ſur la Voye Tiburtine à un mille de Rome, portant cette Inſcription pleine de ſuperbe & d'arrogance.

TI. CLAVDIVS. AVG. L.
PALLAS.
HVIC. SENATVS. OB. FIDEM.
PIETATEM. QVE. ERGA.
PATRONOS ORNAMENTA.
PRAETORIA. DECREVIT.
ET. H. S. CENTIES. QVIN
QVAGIES. CVIVS HONORE.
CONTENTVS. FVIT.

Panvinus in ſua Roma.

2 Partant les Citoyens Romains de l'ordre de la populace, ſe contentoient de Sepulchres de peu de montre & de deſpenſe convenable à leur condition. Et il y avoit pluſieurs façons de tels Sepulchres ſur les Grands Chemins, ſignifiez ſous les noms qui enſuivent. *Columellæ*, *Menſæ*, *Saxa*, *Cippi*, *Labella*, *Cupæ*, *Maſſa*, *Ollæ*, *Oſſuaria*, *Urnæ*, *Ampullæ*, *Phialæ*, *Thecæ*, *Culignæ*, *Laminæ*. *Guiberti lib. 2. de jure Manium.*

3. Or comme en la ville d'Athénes, & autres endroits de la Grece, le luxe & profuſion ſe couloit ſur le fait des Sepulchres, Solon fut celuy qui en borna la deſpenſe. Car il défendit de mettre autre choſe ſur la Sepulture des morts, ſinon une petite Colomne, non plus haute que de trois coudées; une Tombe ou Table de pierre : ou une pierre creuſe en forme de Baſſin. Et je croy que c'eſt de Solon & non de Pittacus, comme aucuns ont voulu dire, que Ciceron parle ſur la fin du 3. livre *De legibus*, quand il dit, *Sepulchris autem novis finivit modum : nam ſuper terræ tumulum noluit quid ſtatui, niſi columellam tribus cubitis non altiorem : aut menſam, aut labellum : & huic procurationi certum magiſtratum præfecerat.* Puis il adjoûte immediatement ces mots, parlant à Atticus : *Hæc igitur Athenienſes tui.* Ce qui montre aſſez que c'eſt de Solon qu'il entend parler, Legiſlateur des Athéniens, & non de Pittacus, qui eſtoit de Mitylene en l'Iſle de Lesbos : quoy qu'en cet endroit il ſoit parlé

Ἐγὼ εἰμὶ ἡ θύρα τῶν προβάτων
John 10:7

Ἐγώ εἰμι ἡ ὁδὸς καὶ ἡ ἀλήθεια καὶ ἡ ζωή
John 14:6

Ἐγώ εἰμι ἡ ἀνάστασις καὶ ἡ ζωή
John 11:25

Ἐγώ εἰμι ἡ ἄμπελος ἡ ἀληθινή
John 15:1

Ἐγώ εἰμι ὁ ποιμὴν ὁ καλός
John 10:11

Ἐγώ εἰμι τὸ Ἄλφα καὶ τὸ Ὦ
Rev. 1:8

ſtum, d'autant que ſouvent il arrivoit de mettre les corps en Sepulture au lieu meſme où ils eſtoient brulez : lequel lieu avec les cendres des défunts on appelloit *Buſtum*, & comme le verbe *Ponere* eſt de commun uſage en toute ſorte de Sepulchres, pour mettre & édifier : les Latins ſignifioient la ſtructure, poſition, ou aſſiette des Tombes des morts, par ces mots, *Ponere menſam*. Cette Inſcription qui ſe trouve à Milan ſervira pour exemple.

M. M.
MINICIAE. RVFINAE.
INNOCENTISSIMAE. FEMINAE.
QVAE. VIXIT. ANNIS. XXII.
MENSE. VNO. DIEB. XXIIII.
MINICIA. DOMITIA. SORORI.
POSVIT. MENSAM CONTRA.
VOTVM.

Gruter. 850. 6.

6. *Labellum* eſtoit une pierre creuſée en forme de Baſſin de fontaine, que les Latins appelloient autrement *Arcam* ou *Arculam*. Les Grecs meſme l'appelloient πύελον en matiere de Sepulture : comme il eſt arrivé, que pluſieurs choſes faites pour conſerver les reliques des morts, ont eu leur nom de certaines choſes, auſquelles elles eſtoient ſemblables.

7. De-là ſont venus les noms de *Cupa*, *Dolia*, *Maſſa*, *Olla*, *Urna*, *Urnula*, *Phiala* : & quelques autres qui ſignifient non des Sepulchres entiers, mais parties de Sepulchres : comme vaiſſeaux, dans leſquels on reſſerroit les os ou les cendres des corps brulez, à la maniere des anciens Grecs & Romains. Et neantmoins qui ſervoient ſouvent à part de Sepulchres ou Sepultures, aux perſonnes qui n'avoient pas grands moyens.

8. Mais pour rétourner à nos Baſſins, que l'on appelloit *labra vel labella*, les uns eſtoient de forme ronde, les autres faits en ovale, & les autres en carré. C'eſt à ces derniers, que l'on donnoit le nom de *Arca* ou *Arcula*, pour la ſimilitude qu'ils avoient avec les Coffres uſitez és Tombeaux, dont nous avons parlé cy-deſſus : d'autant qu'ils eſtoient tout ſemblables, excepté que les quatre coſtez deſdits Baſſins ne tomboient pas à droit plomb : mais venoient premierement à ſe reſſerrer par le haut, faiſant à l'entour comme une gorge ou goule, que l'on appelle *gula* ou *gulula* en Architecture. Puis il ſe renfloient par le milieu de leur pente, pour ſe terminer par bas en ventre arrondi : le tout ordinairement porté ſur quatre pieds de Lion, ou de quelque autre beſte feroce.

Digitized by Google

Received 1 March 1956
Revised 1 May 1956

SELECTIVE SIEVES

A new type of sieve is described which is capable of separating particles according to their shape. The sieve consists of a series of parallel wires, the spacing between which is adjustable. Particles which are longer than the spacing between the wires fall through, while those which are shorter remain on the sieve. Thus, by adjusting the spacing between the wires, particles of a given length can be separated from those of greater or lesser length.

Platon pour cette conſideration entre autres, limitoit les Tombeaux ou Epitaphes faits en poëſie à quatre vers Hexametres : Et tel eſtoit l'Epitaphe de l'ancien Poëte Ennius, aſſis ſur la Voye Appienne : dont la pierre eſt répreſentée dans les Tombeaux de Tobias Fendt, chargée de ces mots, *Lib. 11. de legib.*

Aſpicite ô cives, Senis Ennii imaginis formam, *Gellius.*
Heic veſtrum panxit maxuma facta patrum.
Nemo me lacrumis decoret, nec funera fletu
Faxit, cur ? volito vivus per ora virum.

Tel eſt encore celuy de Nevius autre Poëte quaſi de meſme temps, rapporté par le meſme Auteur, quoy qu'en autre genre de vers,

Mortales Immortales flere ſi foret fas, *Gellius.*
Flerent divæ Camœnæ Nevium Poëtam.
Itaque poſtquam eſt Orcino traditus theſauro,
Obliti ſunt Romæ Latina loquier lingua.

En proſe on en trouve une infinité, & de longs & de courts : dont il n'eſt beſoin de rapporter icy les exemples, & je me contenteray de celuy de Tite-Live qui ſe voit encore à Padoüe, ſur la porte de la galerie du Palais, au-deſſous de la figure dudit Auteur en cette forme,

OSSA.
TI. LIVII. PATAVINI. VNIVS.
OMNIVM. MORTALIVM. IVDICIO.
DIGNI. CVIVS. PROPE. INVICTO.
CALAMO. INVICTI. P. R. RES.
GESTAE. CONSCRIBERENTVR.

3. De ces Inſcriptions ſoit en vers ou en proſe, il y avoit cinq genres principaux auſquels elles ſe pouvoient toutes rapporter ; Car les unes eſtoient par ſimple diſcours, & contenoient ſeulement les noms de ceux qui eſtoient mis en Sepulture avec quelque bref récit de leur âge, & de l'année, mois & jour auſquels ils eſtoient morts : Les autres eſtoient tout pleins de douleur & de commiſeration : aucuns eſtoient faits par honneur ; les autres par gauſſerie : & les autres par ignominie. De tous leſquels, nous apporterons icy quelques exemples. Vous aurez ces deux Inſcriptions, pour exemple de la premiere eſpece.

Digitized by Google

Sept. 1. Indictment for feloniously killing and slaying Frederick Manning, and Maria Manning, his wife, on the 9th of August, 1849.

Sept. 3. Pleaded Not Guilty.

Sept. 4. Trial commenced before Mr. Justice Cresswell, Mr. Justice Talfourd, and Mr. Baron Platt.

Counsel for the Crown, Mr. Clarkson Stanfield, Mr. Bodkin, and Mr. Ballantine.

Counsel for the prisoner, Mr. Sergeant Shee, Mr. Sergeant Wilkins, and Mr. Huddleston.

Sept. 13. Verdict, Not Guilty.

Sept. 14. Discharged.

Sept. 15. Indictment for feloniously killing and slaying Maria Manning, on the 9th of August, 1849.

Sept. 17. Pleaded Not Guilty.

Sept. 18. Trial commenced before Mr. Justice Cresswell, Mr. Justice Talfourd, and Mr. Baron Platt.

Counsel for the Crown, Mr. Clarkson Stanfield, Mr. Bodkin, and Mr. Ballantine.

Counsel for the prisoner, Mr. Sergeant Shee, Mr. Sergeant Wilkins, and Mr. Huddleston.

Sept. 25. Verdict, Not Guilty.

Sept. 26. Discharged.

ATHIMETVS.

Si penſare animas ſinerent crudelia fata,
Et poſſet redimi morte aliena ſalus.
Quantulacumque meæ debenter tempora vitæ,
Penſarem pro te, chara Homonœa libens.
At nunc, quod poſſum, fugiam lucemque, deoſque,
Ut te matura per Stiga morte ſequar.

HOMONOEA.

Parce tuam, conjux, fletu quaſſare juventam.
Fataque mœrendo ſollicitare mea.
Nil proſunt lacrymæ, nec poſſunt fata moveri:
Viximus, hic omnes exitus unus habet.
Parce: ita non unquam ſimilem experiere dolorem:
Et faveant votis numina cuncta tuis.
Quodque mihi eripuit mors immatura juventæ,
Id tibi victuro proroget ulterius.

ATHIMETVS.

Sit tibi terra levis, Mulier digniſſima vita,
Quæque tuis olim perfruerere bonis.

5. La plus grande partie eſtoit faite à l'honneur de ceux au nom deſquels eſtoient dreſſez les Sepulchres. Ce ne ſeroit jamais fait à celuy qui en voudroit rapporter les exemples : les livres qui ſont faits ſur le ſujet des anciens Tombeaux, en fourniront à ſuffiſance.

6. Quant aux ridicules & faits par gauſſerie ou par ignominie, ils n'eſtoient pas ſi frequens. C'eſt pourquoy j'en mettray quelques exemples en cet endroit : & premierement de ceux qu'ils appelloient *Epitaphia ridicula* Tel eſt le Tombeau d'un homme & d'une femme qui toute leur vie avoient eſté en querelle enſemble, où l'on voit la femme quereller encore le mary après ſa mort.

HEVS. VIATOR. MIRACVLVM.
HIC. VIR. ET. VXOR. NON. LITIGANT.
QVI. SIMVS NON. DICO.
AT. IPSA. DICAM. HIC. BAEBRIVS.
EBRIVS. ME. EBRIAM. NVNCVPAT.
NON. DICO. AMPLIVS. HEI.
VXOR. ETIAM. MORTVA.
LITIGAS.

Tob. Fendt. & Leo Baptiſta Albert. lib. 8. cap. 4.

Digitized by Google

Le fer est fondu dans un creuset, et on ajoute du carbone sous forme de charbon de bois ou de coke.

Fig. 1. — Fabrication de la fonte.

Le fer est fondu dans un creuset, et on ajoute du carbone sous forme de charbon de bois ou de coke.

Fig. 2. — Fabrication de la fonte.

Le fer est fondu dans un creuset, et on ajoute du carbone sous forme de charbon de bois ou de coke.

Fig. 3. — Fabrication de la fonte.

Fonte. On obtient la fonte en fondant le minerai avec du charbon de bois ou du coke. Le minerai est placé dans un haut fourneau avec du charbon et du calcaire. Le calcaire sert à fondre les impuretés du minerai. Le charbon brûle et produit de la chaleur. Le fer fondu coule au fond du fourneau. Il contient environ 4 % de carbone. Il est très dur et très cassant. On ne peut pas le forger.

DIS. PEDIBVS. SAXVM.
CINCIAE. DORSIFERAE. ET. CLVNIFERAE. VT. INSVLTARE. ET. DESVLTARE. COMMODETVR. PVB. CRASSVS. MVLAE. SVAE. CRASSAE. BENEFERENTI. SVPPEDAMENTVM. HOC. CVM. RISV. POSVIT. VIXIT. ANNOS. XI.

Thomas Porcacius L. 3. de funer. antiq.

7. Pour les Inſcriptions infames, vous en aurez les deux exemples ſuivans, dont le premier, tiré dudit Tobias, eſt en la ville de Ravenne, & porte ces mots :

F. I. DICAT.
CINERES. ET. OSSA. LAODICEAE. PHILOCAPTAE.
HIC. SITA. SVNT. PERPETVAE. MEMORIAE. FACTI.
ET. INFAMIAE. CAVSA. QVAE. INSATIABILI VENERE.
EXHAVSTA. SVBTER. VIVO. VIRO. MORTVA. EST.
VIXIT. ANN. XXIII. MENS. VIII. D. III.
INFELICISSIMI. PARENTES. TACITO. NOMINE.
EXTRA. SORTEM. AD. RVDERA. POSVERE.
O. VORAGINEM. ESVRIENTEM.
S. S. S.
E S T. F. F. F. F. F.
R. R.

L'autre eſt en la ville de Benevent, d'une Pontia, qui ſe pendit par avarice, après avoir fait mourir deux de ſes propres enfans par poiſon : comme on voit en cette Inſcription rapportée parmy les Tombeaux de Tobias Fendt.

PONTIA. T. PONTII. FILIA. HIC. SVM.
QVAE. DVOBVS. NATIS. A. ME. VENENO. CONSVMPTIS.
AVARITIAE. OPVS. MISERAE. MIHI. MORTEM. CONSCIVI.
TV. QVISQVIS. ES. QVI HAC. TRANSIS. SI. PIVS. ES.
QVAESO. A. ME. OCVLOS. AVERTE.

8. La plus grande partie de ſes inſcriptions antiques, portoient ordinairement au front ces trois lettres, ou deux d'icelles : ſçavoir, D. M. S. c'eſt-à-dire, *Dis Manibus Sacrum.*

Pour ſignifier que le Sepulchre avec le lieu ſur lequel il eſtoit baſty, eſtoit conſacré aux Dieux Infernaux, & Ames des Trépaſſez. La conſecration des Sepulchres eſtoit ordinairement déſignée par leſdites lettres ſeules : mais quelquefois on trouve les mots entiers, & autrefois à demy eſcrits. Comme en celuy-cy, où il y a de la proſe & des vers enſemble.

DIS. MAN.
CLAVDIAE. LEPIDILLAE.
EX. PROVINCIA.
BELGICA. AMBIANAE.

Digitized by Google

Romæ in Hortis Medicais. Grut. 726.

FECERVNT. LIBERI.
EIVS. LEPIDVS. ET.
TREBELLIVS. MATRI.
OPTIMAE.
HIC. MATRIS. CINERES.
SOLA. SACRAVIMVS. ARA.
QVAE. GENVIT. TELLVS. OSSA.
TEGET. TVMVLO.

9. Il ſe trouvoit en autres Tombeaux certaines Inſcriptions, qui ne faiſoient mention aucune des noms de ceux pour leſquels ils eſtoient édifiez : mais contenoient ſeulement quelque belle ſentence, pour ſervir d'exortation ou admonition aux ſurvivans : telle que la ſuivante Inſcription.

Tob. Fendt.

NVLLI. PRAECLVSA. EST VIR
TVS. OMNIBVS. PATET. NON. QVAERIT. DONVM.
NON. CENSVM. SED. NVDO. HOMINE.
CONTENTA. EST.

10. Il ſeroit bien difficile de rapporter les autres à certains genres : autrement il faudroit faire un volume entier. Ceux qui auront la curioſité d'en voir davantage, pourront avoir récours aux Récueils que Smetius, Juſtus Lipſius, Onuphrius Panvinus, Tobias Fendt, & Janus Gruterus en ont fait. Et je finiray ce diſcours des Tombeaux & Inſcriptions qui ſe voyoient de part & d'autre ſur les Grands Chemins, par ces mots dudit Lipſius, qui dit que le principal ornement d'iceux, *ſi non in uſu, at ſplendore & voluptate id fuit, quod monumenta & ſepulchra paſſim ad viam aſſita, & latus utrumque prætexebant.* Puis il adjoûte, *Quam pulcher ille aſpectus viantibus! quanta & ſeriorum & jocorum materies? illic illuſtrium ingeniorum aut clarorum virorum memoria & inſcriptio : alibi libertorum, ſervorum, ſcortorum ſuperba monumenta : mirari, dolere, illudere, etiam deteſtari occaſio erat. Et quid in tot titulis & inſcriptionibus paſci? quædam enim à meliore ingenio, & ſcitæ : quædam aliqua nota aut inventiuncula ſpectabiles.*

DES

DES EDIFICES PROFANES QUI SERvoient d'ornement aux Grands Chemins de l'Empire, hors la ville de Rome.

Chapitre XL.

1. *Edifices profanes diviſez en publics, & privez : noms des publics.*
2. *Origine des Arcs de Triomphe, & ornemens d'iceux.*
3. *Arcs de Triomphe dreſſez ſur les Voyes les plus celebres.*
4. *Deux façons d'Arcs de Triomphe : de bois, ou de pierre faits à l'honneur des victorieux.*
5. *Arcs dreſſez à quelques Empereurs.*
6. *Exemple d'Arcs de Triomphe érigez près des Portes des Villes en Italie.*
7. *Exemple pour les Provinces, de deux Arcs de Triomphe près de deux anciennes Portes de Reims.*
8. *Deſcription du premier Arc.*
9. *Deſcription du ſecond.*
10. *Grands Chemins prenant leur commencement à ces deux Arcs de Triomphe. Ornemens d'iceux ruïnez.*
11. *Aſſiette des Arcs de Triomphe ſur les Grands Chemins, differente des autres Edifices.*

1. JUSQUES à preſent nous avons traité des Edifices ſacrez & religieux, qui bordoient les Grands Chemins des champs de part & d'autre : Il nous faut maintenant venir aux profanes, leſquels nous diviſerons en deux eſpeces, ſçavoir en Edifices publics & privez : Quant aux Edifices publics il y en avoit de pluſieurs façons qui ſervoient d'embéliſſement tant aux grandes ruës de la Ville, que chemins des champs. A la Ville eſtoient propres les Marchez, les Baſiliques, les Curies ou Senacles, les Theatres & Amphitheatres, & les Cirques, & autres dont il ſera parlé en la deſcription des ruës militaires de la ville de Rome. Quant aux Arcs de Triomphe, ils ſe dreſſoient tant aux champs comme en la Ville. C'eſt pourquoy délaiſſant tous les autres, nous parlerons ſeulement des Arcs de Triomphe, qui ſemblent eſtre plus particulierement affectez à l'ornement des Grands Chemins des champs : encore que l'invention premiere ſoit venuë & procedée de la ville.

2. Cela ſe peut conjecturer par la forme deſdits Arcs de Triomphe, d'autant qu'ils ſont faits en maniere de grandes portes de Ville

tousjours ouvertes & ſans ventaux : *Eſt enim arcus trimphalis* (dit Leon Albert) *veluti perpetuo patens porta.* Et il y a de l'apparence que l'invention de tels Edifices procede de ceux d'entre les Rois, ou Empereurs, qui ont agrandy & amplifié l'enceinte de la ville de Rome. Ce que les Magiſtrats ou Empereurs Romains n'ont pas fait indifferemment : Mais ceux-là ſeulement, qui avoient acquis quelque Province de nouveau à l'Empire : Car de l'agrandiſſement ou amplification du territoire de l'Empire, procedoit le droit d'agrandir & de dilater le contour des murailles de la ville : Ce qu'ils appelloient, *Pomœrium urbis dilatare.* Or en agrandiſſant la ville, les vieilles portes n'eſtoient point abbatuës, mais réſervées pour plus grande ſeureté : afin qu'en un beſoin elles puſſent ſervir de rétranchement pour arreſter une furie d'ennemis : Et d'autant que ces Portes eſtoient aſſiſes en lieu celebre, à raiſon que les ruës qui ſervent d'entrée dans les villes, ſont ordinairement les plus larges & les plus belles : on commença à ſuſpendre en icelles les deſpoüilles priſes en guerre, & les marques & enſeignes de victoire, que l'on appelle en un mot des Trophées. Puis peu à peu on inventa la façon de graver en pierre & en marbre leſdites deſpoüilles ; Et d'y adjoûter des Statuës d'hommes, des chariots tirez à deux ou quatre chevaux de front : des victoires ailées : & d'interpréter le tout par certaines Inſcriptions compoſées à l'honneur & à la memoire de ceux, pour qui leſdits Arcs eſtoient faits & dédiez. Car à l'imitation de ces vieilles portes, qui ne ſervoient plus que de marque d'antiquité, on s'adviſa d'en faire des nouvelles, qu'ils appelloient Arcs de Triomphe : Arcs, à cauſe qu'elles eſtoient voûtées en demy cercle : de Triomphe, à cauſe que tels Arcs eſtoient principalement dreſſez à l'honneur de ceux, à qui le Triomphe eſtoit décerné. On les baſtiſſoit ordinairement ſur les Grands Chemins des champs, & grandes ruës de la ville, par leſquelles paſſoient les ceremonies du Triomphe.

3. Je ne parleray point icy des Arcs de Triomphe qui eſtoient dedans Rome, qui viendront à leur tour avec les autres Edifices qui ſervoient d'ornement aux grandes ruës de la ville. Et je me tiendray à ceux de dehors, baſtis au beau milieu des champs, ou près des portes & entrées de certaines Villes, tant d'Italie, que des Provinces. Mais pour commencer par ceux des champs : C'eſt choſe aſſeurée que c'eſtoient ſur les voyes les plus grandes & les plus celebres, qu'ils eſtoient dreſſez & édifiez de l'ordonnance du Senat & du peuple Romain. Telle eſtoit la voye Triomphale, dont parle Aurelius Victor. Telle encore la Voye Appienne, qui ſe trouve avoir eſté enrichie de pluſieurs Arcs de Triomphe très-magnifiques. Auſſi eſtoit-ce par cette Voye, que la plus grande partie des Triomphans

Digitized by Google

oient conduits dedans Rome, à travers la Porte Capene : d'autant elle eſtoit ample & ſpacieuſe : bordée de part & d'autre de très-ex- lens Edifices ſur la longueur de huit milles Italiques : Et qu'en- nt dans la ville de Rome, elle conduiſoit les Triomphans par une : large de meſme nom, droit au Capitole. C'eſt là, qu'eſtoit le mple de Jupiter, où les Triomphans alloient avant que de ſe di- tir à autre affaire, pour ſacrifier aux Dieux en action de grace de ictoire par eux obtenuë.

. Sur la Voye Appienne & autres, on faiſoit des Arcs de Triom- : de deux façons : les uns pour ſervir à un Triomphe particulier, pour eſtre oſtez après que la pompe & les ceremonies du Triom- : eſtoient parachevées. Ceux-cy n'eſtoient compoſez que de bois : ſervoient en partie à loger & recevoir ceux qui eſtoient ſpectateurs Triomphe : tels ſont ceux que l'on fait à Paris és entrées des Rois des Reines : Et tels eſtoient les quatre qui furent faits en la ville de ims, lors que le Roy LOUIS à preſent regnant y fit ſon entrée temps de ſon Sacre & Couronnement. On nomme ces ouvrages, *us ſubitaneos* : d'autant que l'action pour laquelle ils ſont faits, nt achevée, ils ſont ſubitement oſtez de leur lieu : mais les autres t faits à demeurer, pour ſervir à la poſterité de memoire perpetuel- des vertus & actions genereuſes de ceux, en l'honneur deſquels ils t dreſſez. Ces derniers eſtoient faits & compoſez de marbre, ou res pierres, enrichis de Colomnes, & de tout ce que l'Architec- re pouvoit répreſenter de plus beau, & de plus parfait. Tout ce : nous pouvons apprendre d'un ſeul paſſage de Pomponius Lætus, il dit, *Inferebantur fere omnes Triumphi via Appia ; porta Capena, enim via ampla octo millibus paſſuum ab urbe frequens, ex utroque re habitata, & inde in Capitolium rectum & amplum iter : in qua ei primum, continuique arcus, poſt marmorei, columnis ſuffulti, unde titudo ſatis commodè triumphum ſpectare poſſet.* *In Diocle- tiano.*

Que ſi les Capitaines victorieux eſtoient décedez avant le Triom- , on ne laiſſoit de leur decerner publiquement, & faire dreſſer un : en réconnoiſſance de leur vertu ; comme il fut fait à l'ancien ſus, qui mourut en Allemagne : car entre autres honneurs que le at luy decerna, ce fut un Arc de Triomphe fait de marbre ſur la ye Appienne, avec le nom de *Germanicus* pour luy & ſa poſterité, r avoir vaincu les Allemans en pluſieurs batailles, où il ſe porta - valeureuſement : Suetone nous en laiſſe ce teſmoignage exprès la vie de Claudius : *Præterea Senatus inter alia complura, marmo- n arcum cum tropheis via Appia decrevit : & Germanici cognomen ipſi eriſque ejus.* *Cap. 1. in Claudio.* Dion nous en dit tout autant : *Druſi funus ab iis qui nem equeſtrem cum dignitate ſervabant : & à patriciis in campum rtium eſt allatum. Ibi cremati reliquiæ in Auguſti ſepulchrum conditæ* *Lib. 55.*

ſunt, Germanicique cognomen & filiis datum : honoreſque ſtatuarum, fornicum, & honorarii ad ipſum Rhenum tumuli dati.

5. Ce fut auſſi à l'endroit où la Voye Appienne ſe joint au chemin de Domitien, que le Senat & le peuple fit dreſſer ce grand Arc à l'honneur dudit Domitien, que Statius compare à l'Arc en Ciel, en ces vers,

Hujus janua, proſperumque limen
Arcus, Belligeri ducis Trophæis,
Et totis Ligurum nitens metallis,
Quantus nubila qui coronat imbri;
Illic flectitur excitus viator,
Illic Appia ſe dolet relinqui.

Lib. 8. Epig. 65.

C'eſt ce meſme Arc que Martial appelle *Arcum ovantem.*

Stat ſacer edomitis gentibus arcus ovans.

Tel eſtoit encore celuy que les habitans de Pouſſol firent dreſſer à l'honneur d'Antonin le Débonnaire, pour réconnoiſſance de ce que par un don pur & gratuit, il leur donna dequoy réparer le grand, & plus que gigantin ouvrage du port & mole de la ville de Pouſſol : près, & à l'entrée duquel cet Arc tout de marbre eſt érigé, ainſi que Cyprianus Eichovius nous le fait entendre en ces termes : *In cujus ingreſſu ſtetit ſublimis arcus marmoreus Antonino Pio Auguſto quondam à Puteolanis erectus, gratitudinis ergò : quod ad Molem portus inſtaurandam liberaliter Reip. ſubveniſſet.*

In itinere Romæ Cumas, Bajas, Puteolos. pag. 152.

6. Quant aux Arcs de Triomphe érigez prés des portes & entrées des Villes d'Italie en l'honneur des Empereurs, ſeront pour exemple les Arcs d'Auguſte en la ville de Rimini : & de Trajan en la Marche d'Ancone, & à Benevent : deſquels nous avons fait ample mention au livre premier de cet Oeuvre. Et j'adjoûteray ſeulement celuy que les habitans de Verone firent ériger en l'honneur de Galienus, qui leur avoit fait ce benefice que de faire réparer les murailles de leur Ville : l'Inſcription duquel Arc reſte encore en ſon entier, telle que vous la voyez icy.

Smet. fol. 145. n. 8.

COLONIA. AVGVSTA. VERONA. NOVA. GALLIENIANA.
VALERIANO. II. ET. LVCILLIO. CONS.
MVRI. VERONENSIVM. FABRICATI. EX. DIE. III. NON.
APRILIVM. DEDICATI. PRIDIE. NON. DECEMBRIS. IVBENTE.
SANCTISSIMO. GALLIENO. AVG. N.

ized by Google

INSISTENTE. AVRE. MARCELLINO. V. P. DVC. DVC.
CVRANTE. IVL. MARCELLINO.

Où Smetius, qui nous donne cette Inſcription, rémarque que cet Arc eſtoit tout auprès de la porte de Verone, que l'on appelle aujourd'huy, *porta Barſarea.*

7. Cecy ſuffira pour exemple des Arcs de Triomphe qui ſe trouvent és villes d'Italie. Pour ce qui eſt des Provinces, je ne doute point que pluſieurs n'ayent eſté ſemblablement érigez és anciennes villes libres & confédérées ou és colonies que les Empereurs y ont autrefois eſtably : deſquels je ne diray rien pour le preſent : mais je ne ſçaurois paſſer ſous ſilence deux Arcs de Triomphe très-anciens, que le Senat & le peuple de Reims ont autrefois fait dreſſer és entrées des deux portes les plus celebres de leur ville, de toute antiquité réconnuës ſous ces noms de Porte-Mars & Porte-Bazée : ce qu'ils firent en l'honneur (& comme il eſt à croire) au temps meſme de ce grand & invincible Prince Jule Ceſar, pour réconnoiſſance de ce que par ſa faveur ils avoient ſuccedé à ceux du Duché de Bourgogne (que Jule Ceſar appelloit *Sequanos*) à la Principauté d'une grande partie des Gaules, & qu'ils eſtoient auſſi avant en ſes bonnes graces, que ceux d'Autun qui s'appelloient freres des Romains : ainſi que l'on peut voir en pluſieurs endroits des Commentaires de la guerre des Gaules : où il eſt dit (entr'autres choſes) *Sequani principatum dimiſerant : in eorum locum Remi ſucceſſerant.* En ce temps le peuple de Reims & du païs Remois, eſtoit gouverné en eſtat Democratique, éliſant par chacun an vers le Printemps les Magiſtrats, par leſquels, & la ville, & le païs eſtoit gouverné, comme on peut colliger deſdits Commentaires : Quoy que ce ſoit, ces Arcs ou Portes ſont très-anciennes, puiſque l'on trouve par eſcrit, que S. Sixte & S. Sinice nos premiers Archeveſques venant de Rome à Reims pour y preſcher l'Evangile, s'y arreſterent d'autant plus volontiers, comme ils apperceurent en y entrant, des Auſpices & marques de leur nation figurez de rélief en ſes portes : qui ne ſont autres, que les figures entaillées és Arcs de Triomphes deſſuſdits.

Lib. 2. & 6.

Es anciens Manuſcrits de leur vie.

8. De ces deux Portes, l'une eſtoit à la partie Septentrionale de la ville, à preſent entierement ruïnée. Mais l'Arc de Triomphe fait près d'icelle, eſt encore en ſon entier. Et il ſemble que du temps de Floart, Hiſtorien de l'Egliſe de Reims, ledit Arc ſervît comme de porte à ladite ville. Car voicy comme il en parle : *Probabilius ergò videtur quod à militibus Remi patria profugis urbs noſtra condita, vel Remorum gens inſtituta : & editior porta Martis, Romanæ ſtirpis, veterum opinione, propagatoris ex nomine vocitata, priſcum ad hæc quoque noſtra cognomen reſervaverit tempora. Cujus etiam fornicem prodeuntibus dexterum, lupæ Remo Romuloque parvis ubera præbentis fabula cernimus innotatum : Me-*

Lib. 1. hiſt. Eccleſiaſt. Remen. cap. 1.

Digitized by Google

dius autem duodecim menſium juxta Romanorum Inſtitutionem panditur ordinatione deſculptus, Tertius : qui & ſiniſter, cycnorum vel anſerum figuratus auſpicio. Nautæ ſiquidem cycnum bonam prognoſin prodere ferunt, ut Æmilius,

Cycnus in auſpiciis ſemper lætiſſimus ales ;
Hunc optant nautæ, quia ſe non mergit in undas.

Nous ſommes contraints d'avoir récours à ce texte, qui dépeint ſi naïvement les trois arcades de cette ancienne porte, d'autant qu'elle fut comblée de terre dès l'an 1544. comme j'ay trouvé par certains memoires, & l'eſt encore juſques à preſent au grand regret des curieux. Vray eſt qu'en l'année 1595. l'arcade dextre fut à demy découverte : où je vis la figure de la Louve Romaine, & des deux petits enfans Remus & Romulus, dans le plafond de la voute : & de part & d'autre dans deux quadrangles qui occupent les pendans d'icelle voute, les figures de Fauſtulus & d'Acca Laurentia, que l'on dit avoir ſouſtrait ces deux enfans à la Louve, & les avoir nourri juſques à l'âge de dix-huit ans. Quant aux douze mois de l'année, figurez dans la voute du milieu, & aux Cignes ou Oyes ſacrées de la troiſiéme voûte, je ne les ay point vû : mais on peut dire que les figures répreſentées en toutes ces trois voutes, rapportent quelque choſe de la race & des actions ou avantures de Jule Ceſar. Car les images de Remus & Romulus nous répreſentent deux perſonnes, tirées de meſme origine que Jule Ceſar : attendu que ces deux perſonnages ſont nez par une longue ſuite de Rois, du Prince Troyen Enée, duquel eſt iſſu Procas pere de Numitor & d'Amulius : & de Numitor, Rhea Silvia, mere de ces deux jumeaux. Aucuns diſent qu'elle conçût ces deux enfans du Dieu Mars, dont cette ancienne porte a le nom. Ce qui eſtoit communément reçû par les Romains, encore que quelques-uns ayent eſcrit que ces deux enfans eſtoient procréez d'Amulius meſme, que l'on tenoit pour oncle de leur mere : & qui les fit expoſer nouveaux nez à la mercy des ondes. Or eſt-il que la race des Jules (laquelle Tullus Hoſtilius tranſporta dedans Rome, ayant ruiné la ville d'Alba) eſtoit originaire de Julus, fils dudit Enée, & fondateur de ladite ville d'Alba : ainſi que nous apprenons de Cornelius Tacitus, qui dit que, *Origo Juliæ gentis Æneas, omneſque Albanorum Reges, & conditor urbis Romulus.* Ce que L. Vivés confirme parlant ainſi : *Juliam gentem pro indubitato creditur ab Julo Æneæ filio manaſſe : qui Lavinio relicto Albam Longam condidit, in qua & regnavit. Eo mortuo cum ad Aſcanium, Laviniæ atque Æneæ filium, Latinum rediiſſet regnum, cura ſacrorum ceremoniarumque Latinæ ac Troianæ gentis, penes ſobolem Juli manſit : ex qua ſunt Julii.* Ce que Virgile confirme au 6.

Lib. 4. Annal.

In additis ad Sueton.

Sueto. in Jul. Caſ. cap. 81.

Digitized by Google

livre de ſon Eneïde, parlant de Jule Ceſar meſme, & tirant particulierement ſon nom dudit Julus en ces mots,

Julius à magno deductum nomen Iulo.

Quant aux douze Mois, on ſçait aſſez par le teſmoignage de Suetone, de Dion Caſſius, & de pluſieurs autres, que ce fut ce Prince, grand d'eſprit auſſi-bien que de corps, qui réforma l'année à l'aide des plus grands Philoſophes & Mathematiciens de ſon temps : & qui réduiſit les douze Mois au nombre des jours qu'ils ont maintenant. Pour ce qui eſt des Cignes qui ne plongent jamais ſous les eaux, ils y furent mis en memoire du danger que Jule Ceſar courut prés du Phare d'Egypte, raconté par les meſmes auteurs, lors qu'eſtant contraint de ſe jetter en mer réveſtu de ſa robe de pourpre, il s'en défit ſi dextrement, & navigea de telle force & adreſſe juſques à une barque qui le reçût, que meſme certains papiers qu'il tenoit en l'une de ſes mains, ne furent pas ſeulement moüillez de l'eau marine : *Atque ita præſens periculum effugit*, (ainſi que parle Dion) *ne madefactis quidem inter natandum, quos ſiniſtra manu tenuerat, libellis.* *Suet. in Jul. Caſ. cap. 40. Dio. lib. 43.* *Lib. 42.*

9. Tout ainſi donc qu'en ce premier Arc de Triomphe Septentrional, les Remois graverent les marques de la race paternelle de Jule Ceſar, qui ſe vantoit d'eſtre deſcendu d'Enée par Anchiſe, Julus, & le Dieu Mars : Auſſi ne faillirent-ils pas de figurer dans l'autre Arc oppoſite, les réconnoiſſances de ſa race maternelle : car il ſe diſoit luy-meſme proceder de la Déeſſe Venus mere dudit Anchiſe. Cet Arc ſecond eſt encore en vûë de tout le monde : non pas en ſon entier, mais plus qu'à demy ruïné : d'autant que des trois voutes dont il eſtoit compoſé, il ne reſte plus que celle du milieu, & quelques veſtiges des deux autres ſur les deux ailes. Cet Arc ſecond eſtoit pareillement baſty près d'une ancienne porte de long-temps ruïnée, que nos peres appellerent premierement *Portam Collatitiam*, en Latin (comme S. Remy la nomme en ſon Teſtament) & en leur langue, Porte Collectice : *Portè à conferendis mercimoniis.* Elle fut depuis le Chriſtianiſme appellée, *Porta Baſilicaris* : d'où luy vient le nom de porte-Bazée & Bazeil : comme portent les anciens papiers & regiſtres de la Ville : à cauſe que c'eſtoit par cette porte que l'on alloit, *Ad primas Chriſtianorum Baſilicas* : c'eſt-à-dire, aux premieres Egliſes des Chrétiens, qui eſtoient baſties hors la Ville, à un demi quart de lieüe ou environ : & qui ſont à preſent encloſes dans l'enceinte d'icelle : le pourpris des murailles ayant eſté agrandi & dilaté juſques-là, depuis 400. ans. En ſorte que ledit Arc (quoy qu'il n'y ait jamais eu ventaux, pont-levis, ny marque aucune de portes de Villes) en a neantmoins retenu, & retient encore le nom de porte-Bazée : ſéparant ce qui eſt de l'an-

Digitized by Google

판례 대법원 2009. 1. 30. 선고 2008다74576 판결 [주주총회결의무효확인] 상법 제186조에 의하면 회사는 주주명부 폐쇄기간 또는 기준일의 2주간 전에 이를 공고하여야 하는데, 이는 주주명부 폐쇄기간 또는 기준일을 정한 경우 그 기간 또는 기준일 2주간 전에 공고하여야 한다는 것이지 주주명부 폐쇄기간 또는 기준일을 정하는 경우 그 기간 또는 기준일 2주간 전에 공고하여야 한다는 것은 아니다. 따라서 주주명부 폐쇄기간 또는 기준일을 정하는 경우 그 기간 또는 기준일 2주간 전에 공고하지 아니하였다고 하더라도 그 주주명부 폐쇄기간 또는 기준일을 정한 것 자체가 무효로 되는 것은 아니다. 그리고

Auctorem generis Venerem Martemque fatemur,
Æneadum matrem, Romulidumque patrem.

Itinerar. lib. 1.

Quant à Jule Ceſar, il réconnoiſſoit en ſorte la Déeſſe Venus pour ſa mere, que ce fut en ſon honneur qu'il fit vœu de conſtruire un Temple; eſtant preſt à combatre à l'encontre de Pompée en la plaine de Pharſale, ſi par ſon moyen il en emportoit la victoire. Et de fait, pour s'acquiter de ſon vœu après la bataille, il dreſſa ce Temple au marché qui de ſon nom eſt dit, *forum Cæſaris*, aſſez près de la Voye Sacrée: comme nous apprenons d'Appian Alexandrin. Il embellit ce Temple de Tableaux de grand prix, & de ſtatuës ſingulieres. Entre leſquelles paroiſſoit ſur toutes au lieu le plus celebre l'image de marbre blanc de *Venus Genitrix*, qu'il fit faire toute armée comme une Pallas: de laquelle Archeſilaus, excellent ouvrier de ſon temps, fut le ſculpteur, à qui Ceſar ne donna pas loiſir de l'achever, tant il eut haſte de la dédier: ainſi que nous apprenons de ce paſſage de Pline. *Ab Archeſilao factam Venerem Genitricem in foro Cæſaris: & priuſquam abſolveretur feſtinatione dedicandi poſitam.* Voilà donc ce qui eſt gravé dans ladite porte-Baſée: Et je ne ſçay comment André Thevet, eſcrivant des portes de la ville de Reims, a pris ledit Triton, ou la figure aſſiſe deſſus ſon dos, pour un Bacchus: principalement après s'eſtre vanté de l'avoir vû.

De Bell. Civ. lib. 2.

Lib. 35. nat. Hiſt. cap. 12.

9. J'adjoûteray pour fin de ce diſcours, qu'il y a deux des Grands Chemins faits par Agrippa, qui prennent leur commencement de ces deux Arcs de Triomphe, dont l'un dans le teſtament de ſaint Remy ſe nomme *Via Cæſarea*, dés le temps qu'il fut fait: partie duquel eſt encloſe dans la ville, aujourd'huy réconnuë ſous le nom de ruë du Barbatre. C'eſt à l'endroit où ſaint Remy fait un legs teſtamentaire à l'Egliſe de ſaint Maurice, aſſiſe ſur ledit Grand Chemin, en ces mots, *Titulo ſancti Mauricii in via Cæſarea ſolidos duos.* Les ornemens qui embelliſſoient ces deux Arcs comme Piedeſtaux, Baſes, Chapiteaux, Architraves, Friſes, Corniches, & Inſcriptions, ont eſté pour la pluſpart ruïnez par le temps: ne reſtant plus que quelques bouts d'Architrave, & de colomnes qui ſe ſoient conſervez, pour eſtre faits de la meſme pierre dont les piles ſont baſties.

10. Au reſte il y avoit cette difference entre les Arcs de Triomphe, & tous les autres Edifices baſtis ſur les Grands Chemins, que ceux-cy eſtoient rangez de part & d'autre le long d'iceux, & en bordoient les deux coſtez: Mais les Arcs de Triomphe eſtoient conſtruits tout à travers, & en occupoient plus que la largeur entiere, à cauſe des deux moindres ouvertures qu'ils jettoient de part & d'autre ainſi que deux ailes.

11. Car il faut entendre, qu'és endroits où l'on déſignoit un Arc de triomphe, on élargiſſoit le Grand Chemin de part & d'autre, & luy donnoit-on cinquante coudées ou environ, ſur quelque longueur competante. Des cinquante coudées, le corps de l'Architecture dudit Arc en comprenoit les vingt-cinq du milieu : Et quant aux vingt-cinq autres, il en reſtoit douze & demy de chacun coſté pour les paſſans, afin de n'interrompre par la frequence du Peuple, l'ordre des Triomphes. Les vingt-cinq coudées du milieu ſe diſtribuoient en après en huit parties égales, dequoy les deux ſe donnoient à la grande ouverture du milieu ; qui eſtoit tousjours faite en arcade : puis aux quatre piles à chacun un huitiéme, & autant à chacune des deux ouvertures collaterales : Par ce moyen l'Arc de Triomphe eſtoit ſemblable à un pont compoſé de quatre groſſes piles, & de trois ouvertures faites en arcades : dont celle du milieu récevoit dans ſoy le milieu du Chemin : & ſervoit pour la paſſée des Triomphes, & de tout l'ordre des Soldats & Seigneurs qui ſuivoient ou précedoient le victorieux : & qui l'avoient accompagné en la bataille. Les deux autres collaterales eſtoient pour les Seigneurs & Dames, qui venoient pour voir les ceremonies du Triomphe. Spécialement pour les parens & alliez des victorieux, qui les ſuivoient juſques au Temple, auſquels ils alloient rendre graces à leurs Dieux. Je ne diray rien icy de la beauté & des ornemens des Arcs de Triomphe : ny des Colomnes & autres pieces d'Architecture, dont ils eſtoient enrichis, qui donnoient un ſingulier contentement à l'œil, réſervant cela pour le diſcours general des ornemens, deſquels tous les Edifices dont nous avons parlé cy-deſſus, & autres dont nous avons encore à parler, eſtoient accompagnez.

DES EDIFICES PRIVEZ QUI bordoient les Grands Chemins de part & d'autre.

Chapitre XLI.

Baſtimens des Empereurs & Citoyens de Rome : pourquoy ſituez ſur les Grands Chemins.
Tels Baſtimens comparez aux Palais des Rois de Perſe.
Maiſons magnifiques de Lucullus, & par qui il eut le nom de Xerxes Togatus.
Palais admirables des Gordiens ſur la Voye Prénestine.
Villa Cæſarum, *maiſon de plaiſance d'Auguſte : pourquoy dite la maiſon aux Poules.*
6. *Maiſon excellente de l'Empereur Adrien près de Tivoli.*
7. *Trois maiſons des champs de Citoyens particuliers, dépeintes par Statius avec admirable artifice.*
8. *Teſmoignage ſur la grandeur de telles maiſons.*
7. *Que la multitude de tels Palais a réduit de grandes Villes en petites Bourgades.*

APRES les Edifices publics, qui ſe trouvoient ſur les Grands Chemins de l'Empire, ſuivent les maiſons & Baſtimens des Empereurs, des Seigneurs, & Citoyens de la ville de Rome : voir des ſerfs affranchis, dont la magnificence ne donnoit pas peu d'eſtonnement & d'admiration aux paſſans. Et les faiſoit-on conſtruire, ger & battir près des Grands Chemins pour deux cauſes principa- : l'une pour y aller à l'aiſe par-deſſus ces chemins plains & unis, il faiſoit bon de voyager en tout temps : l'autre afin que les ouvra- fuſſent d'autant plus connus & admirez, comme la multitude des ſans eſtoit plus grande & plus frequente par leſdits chemins pavez, : par d'autres.

1. Ces maiſons meritoient bien d'eſtre miſes enlieux pour eſtre ès, eſtant pluſieurs d'icelles baſties avec telle magnificence que abon les compare avec les Palais admirables des Rois de Perſe, t vantez par l'antiquité. C'eſt au livre 5. de ſa Geographie, où lant des Carrieres voiſines de la ville de Piſe, & de la Ligurie, dit que l'on en tiroit une quantité fort grande de pierres à ba- : mais que les Romains les épuiſoient és Baſtimens de leurs mai-

ſons de la Ville, & de leurs metairies des champs : metairies eſquelles (à la mode des Perſes) ils baſtiſſent des Palais Royaux. *Villas* (dit cet auteur) *in quibus more Perſarum Regias quaſdam ſtruunt.*

Plutar. in Lucullo. ſub finem.

3. Tels eſtoient les Palais de Lucullus : principalement celuy qu'il fit baſtir à Bayes près de Naples. Et pourtant Tuberon le Philoſophe Stoïque, ayant vû les ſuperbes ouvrages qu'il faiſoit faire audit lieu le long de la marine, où il y avoit des Montagnes percées à jour, & ſuſpenduës en voutes : & de grands foſſez cavez à force, pour faire paſſer & courir la Mer à l'entour de ſes maiſons, & y nourrir du poiſſon : ayant auſſi conſideré les grands Palais que ledit Lucullus faiſoit fonder & baſtir dedans la Mer meſme : ce Philoſophe l'appelloit *Xerxem Togatum :* comme s'il eût voulu dire, que Lucullus eſtoit le Xerxés des Romains, qui faiſoit pour ſon plaiſir au beau milieu de la paix, ce que Xerxés Roy des Perſes fit pour la neceſſité de la guerre, lors qu'il perça la montagne d'Athos pour faire paſſer ſon armée navale à travers.

4. Tel eſtoit encore celuy des Gordiens ſur la Voye Prèneſtine, où il y avoit un lieu fait à mode des preaux carrez de nos Egliſes, que les Grecs appellent *Periſtilia*, pour eſtre environnez de colomnes tout à l'environ. En ce preau ou periſtile il y avoit deux cens colomnes de marbre très-exquis, apportées ſur les lieux des extrémitez de l'Empire à travers la Mer mediterranée : dont les cinquante eſtoient de marbre de Cariſto en l'iſle d'Eubée : cinquante de Siene au fond de l'Egypte : & cinquante de la Numidie en Afrique, ſans que l'on ſçache d'où venoient les cinquante autres. Davantage il y avoit trois Baſtimens Royaux, chacun accompagné de cent autres colomnes très-rares, avec toute la ſuite neceſſaire à telles colomnes, ſuivant les ordres de l'Architecture : ſçavoir les Piedeſtaux, Baſes, Chapiteaux, Architraves, Friſes, & Corniches, le tout enrichy de ſes moulures, avec des bains ſi beaux & magnifiques, que (la ſeule Rome exceptée) il ne ſe voyoit rien de tel au reſte du Monde. Jule Capitolin nous dépeint cette maiſon des champs en ces mots : *Exſtat Gordianorum villa via Prænestina, ducentas columnas uno periſtilio habens : quarum quinquaginta Cariſtiæ Claudianæ, quinquaginta Sienitides, quinquaginta Numidicæ pari menſura ſunt. In qua Baſilicæ centenariæ tres : cætera huic operi convenientia : & thermæ, quales præter urbem, nuſquam in orbe terrarum.*

5. Tel eſtoit encore la maiſon de plaiſance, dite *villa Cæſarum*, à neuf milles Italiques de la ville de Rome ſur la Voye Flaminienne, que l'on appelloit autrement la maiſon aux Poules : d'autant qu'un jour Livia nouvellement mariée avec Auguſte, eſtant aſſiſe en ce lieu, il y eut un Aigle qui laiſſa tomber une Poule ſur ſon giron,

Digitized by Google

qui eſtoit entierement blanche : & tenoit en ſon bec un rameau de laurier avec ſes petits grains.

Les Devins de ce temps-là, qu'ils appelloient *Aruſpices*, luy conſeillerent de nourrir la poule, & planter le rameau de laurier. D'où avec le temps proceda telle abondance de poules de la race de cette poule blanche, que le lieu fut appellé, *ad Gallinas*. Et auſſi la branche de laurier vint à multiplier en telle ſorte, que depuis ce temps, ceux qui eſtoient honorez du triomphe, y venoient cueillir le rameau de laurier duquel ils eſtoient couronnez en la pompe : & fut obſervé pour préſage de la mort prochaine de Neron, (qui eſt le dernier de la race des Ceſars,) que la derniere année de ſa vie & de ſon Empire, tous ces lauriers vinrent à fleſtrir : & toutes ces poules à mourir, ainſi que Pline & Suetone le racontent : deſquels le premier dit (entr'autres choſes) que cela s'eſt fait, *In villa Cæſarum, fluvio Tiberi impoſita, juxta nonum lapidem Flaminia via, quæ ob id vocatur ad Gallinas.* Or n'y a-t'il point de doute que cette maiſon des Ceſars ne fut l'une des plus belles & des mieux baſties de toutes les autres : d'autant que tout ainſi que Caſſiodore dit que l'on juge de la dignité des hommes par la grandeur de leurs domiciles, auſſi peut-on juger de la ſplendeur des maiſons, par la ſplendeur & dignité de leurs maiſtres.

Lib. 15. cap ult. *Sueton. in Galba. c. 1.* *Variar. 7. 5.*

6. Mais ſur toutes les autres ſemble exceller une maiſon que l'Empereur Adrien avoit près de Tivoly, nommée de ſon nom *Ælia*, & ſurnommée du lieu, *Tiburtina*. Spartien teſmoigne que cette maiſon, & les parties dont elle eſtoit compoſée, portoient les noms avec les images & reſſemblances des Provinces, des plus nobles Villes, & des lieux les plus rénommez de l'Univers. Car premierement elle s'appelloit du meſme nom que Jeruſalem, par luy rébaſtie de nouveau, & nommée Ælia : & auſſi on y voyoit un Lycée, une Academie, & un Prytanée, comme à Athénes : un Canopus, comme en Egypte : & des jardins de plaiſance, qu'il appelloit *Tempe*, comme ce lieu delectable de Theſſalie : meſme il y avoit fait dépeindre & figurer les Enfers. Voyez, je vous prie, comme cet auteur en parle. *Tiburtinam villam mirè exædificavit. Ita ut in ea & Provinciarum, & locorum celeberrima nomina inſcriberet : velut Lycæum, Academiam, Prytaneum, Canopum, Pœcilem, Tempe vocaret : & ut nihil prætermitteret, etiam Inferos finxit.*

7. Que ſi quelqu'un deſire de voir par le menu les beautez & raretez admirables, de telles maiſons des champs, qu'ils appelloient, *Prætoria & villas*, il ne faut que prendre en main les bocages de Statius, & lire les Poëmes qu'il a intitulé, *Tiburtinum Manlii Vopiſci*, & *Balneum Hetruſii*, au 1. livre, avec le *Surrentinum Pollii* du 2. Il verra là des Palais de Citoyens particuliers, ſurpaſſant en eſtenduë de

In Hadriano.

lieu, en magnificences d'Edifices, & en richeſſes & ſubtilité d'ouvrages, tout ce que les Rois & Princes d'aujourd'huy pourroient édifier de plus beau. Davantage, il aura d'autant plus de plaiſir en liſant telles ſingularitez dans ce Poëte, comme il eſt propre & naïf ſur tous autres, en telles deſcriptions topographiques : car à l'aide de ſon art & de ſon éloquence, il ſemble faire apparoir aux yeux, auſſi-bien qu'à l'entendement du Lecteur, les lieux qu'il entreprend de deſcrire. Domitius ſon ancien Interpréte, a fort bien réconnu en luy cette grace particuliere, & faculté naturelle de bien dépeindre & figurer ce qu'il veut, quand il dit : *Papinius ita hanc deſcriptionis locorum partem excoluit, & variavit : ut quæ ſolet eſſe poëmatis pars, apud hunc perfectum & elucubratum opus videatis. Nec enim tantùm energiam & repræſentationem loci ſectatus eſt, qua ſola ſolet eſſe contenta deſcriptio : ſed multa addit variis figuris, quæ ſuprà deſcriptionis legem in opus conſummatum conveniunt. Quod cum alibi tum in villa Pollii deſcribenda ſpectare licet.*

8. Sous l'Empire de Tibere, le luxe des habits, la ſuperfluité des banquets, & la magnificence des Palais & maiſons des champs eſtoit parvenuë à tel excès, que les Ediles furent comme contraints pour le devoir de leur charge d'en faire une plainte publique au Senat, qui renvoya le tout à l'Empereur lors abſent, pour en ordonner à ſon plaiſir. Tibere donc reſcrivant là-deſſus aux Senateurs ce qui luy ſembloit de tant de deſordres, adreſſe ſes plaintes tout premierement contre les metairies des plus nobles & puiſſans Citoyens de la ville de Rome, qui occupoient des eſpaces infinis au milieu des champs au préjudice du labourage. Pour le gouvernement deſquelles, & pour le le ſervice ordinaire des maiſtres, il falloit un nombre admirable de ſerviteurs de toutes Nations : pour la dépenſe, des grandes ſommes d'or & d'argent : & pour l'embéliſſement, tant de Statuës & de riches Tableaux, que c'eſtoit choſe merveilleuſe à voir. En ſorte que ſe trouvant bien empeſché par quel bout il commenceroit à remedier à ces maux qui menaçoient l'Empire d'une prochaine ruïne, il dit : *Quid enim, primùm prohibere, & priſcum ad morem recidere adgrediar ? Villarumne infinita ſpatia ? Familiarum numerum & nationes ? Argenti & auri pondus ? Æris tabularumque miracula ?* Et il ne faut pas s'eſtonner ſi ces maiſons eſtoient ſi ſpacieuſes en pleine campagne, vû qu'Ammian Marcellin dit qu'il y avoit meſme dedans Rome des eſtuves ſi grandes qu'il ſembloit que ce fuſſent des Provinces : *Lavacra in Provinciarum modum extructa :* & Valere le Grand eſcrit, qu'on eſtimoit les Seigneurs Romains eſtre logez trop à l'étroit, ſi leurs maiſons n'occupoient plus de place que toutes les terres labourables de Cincinnatus, autrefois élû Dictateur par le peuple Romain. *Anguſtè ſe habitare nunc putat, cujus domus tantum patet, quantum Cincinnati rura patuerunt.*

Cornel. Tacit. lib. 3. annal.

Lib. 16.

Lib. 4. c. 4.

Digitized by Google

9. La multitude de ces Palais & metairies eſtoit telle par les Provinces d'Italie, que pluſieurs villes, de grandes qu'elles eſtoient, en ſont décheües en petites bourgades à demy deſertes : à raiſon que telles maiſons de plaiſance, & les heritages en dépendant, en ont peu à peu remply & occupé tout le territoire. Teſmoin la ville de Cumes, autrefois grande & populeuſe, comme on peut conjecturer par les ruïnes des temples, tours, aqueducs, & autres grandes maſſes d'édifices à preſent deſerts & horribles à voir : cette miſerable ville s'eſt reſſentie de la fortune de beaucoup d'autres citez d'Italie, *Quæ Romæ potentia & amplitudine oppreſſæ, in obſcuros decrevere vicos : maximè cum Campania univerſa capaciſſimis Romanorum Principum villis oppleta luxuriaret nimium. Tum Cumæ quaſi vacuæ ad ſeceſſum tenuiorum ac plebejorum civium patebant, in introitu videlicet Bajarum, & Puteolani ſinus ac littoris : quandoquidem horti, prætoria, & villæ locupletiſſimorum occupaſſent circumquaque vicinitatem omnem, ut agri nihil Cumanis relinqueretur.* Et il ne faut pas s'eſtonner ſi chacun vouloit baſtir és environs : car la ville de Cumes eſtoit en ce temps-là pleine de toutes commoditez, aſſiſe ſur un Grand Chemin propre à faire voyage, & en un des plus beaux païs du monde : qui ſont trois points rémarquez par Baptiſte Albert, propres à rendre une maiſon des champs celebre & rémarquable. *Villæ celebritatem*, dit-il, *dabit urbis vicinitas, viæ claritas, regionis amœnitas.* Et partant les plus riches Citoyens de Rome baſtiſſant à l'envie ſur un territoire ſi bon & ſi plaiſant, cette Ville en a eſté quaſi entierement dénuée : & n'a rien eu de ſi contraire à ſoy-meſme, que les propres biens dont elle eſtoit doüée de nature.

Cyprian. Eichovius in deliciis Italiæ.

Lib. 9. de re ædificat. cap. 2.

FIN DU SECOND LIVRE.

Digitized by Google

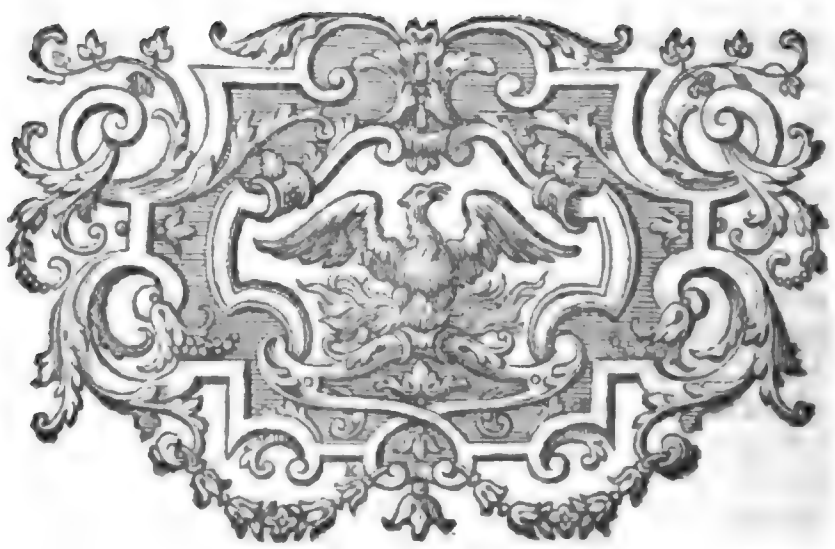

A MON:

Digitized by Google

A
MONSEIGNEUR DE VIC,
GARDE DES SCEAUX
DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Ce Philoſophe, qui par ſes écrits admirables s'eſt acquis le nom de divin, parlant de Dieu dans ſon Timée, dit qu'il ſe réjoüit grandement après qu'il eut achevé le monde, quand il vit le Ciel tourner & s'ébran-

Digitized by Google

ler à ſon premier mouvement : la terre produire, & toutes les autres parties de cet Univers tendre à la fin que ſa Sapience éternelle leur avoit preſcrite & limitée. J'eſtime qu'une pareille joye tomba dans le cœur d'Auguſte Ceſar, après que par une entrepriſe digne de la ſeule grandeur de de ſon eſprit, il eut muny & fortifié toutes les Provinces de ſon Empire de Grands Chemins Militaires, & qu'il y vit le fait des Poſtes bien eſtably; les paſſages faciles & aiſez à ſes armées, & autres uſages très-neceſſaires, qui ne ſe pouvoient mettre ſus, que par une ſuite continuelle de tels chemins, depuis le milieu de ſa Ville capitale juſques aux extrémitez de ſa domination. Suite inconnuë à nos jours : & que je confeſſerois incroyable, ſi elle n'eſtoit appuyée des témoignages d'anciens auteurs, & confirmée par les reſtes qui paroiſſent encore de ces ouvrages admirables. Or comme autrefois ces Grands Chemins apporterent de la joye & du contentement à leur auteur, j'eſtime que voſtre eſprit, capable de toutes choſes grandes, peut avoir part à ce plaiſir en contemplant la forme & la matiere de ces ouvrages, leur nombre & leur eſtenduë quaſi incompréhenſible, & principalement les grands uſages & utilitez qui en revenoient à l'Empire : & qui pourroient en revenir à la France, ſi cette invention ſe pouvoient remettre ſus, ſinon par tout, au moins és paſſages plus communs, & endroits plus neceſſaires de chacune Province. A quoy le zele que vous portez au bien de l'Eſtat François, pourroit plus que toute autre choſe. C'eſt donc le nombre, la ſuite, & la longueur immenſe de ces Grands Chemins, MONSEIGNEUR, *que je viens répreſenter à vos yeux dans ce Livre, comme dans un tableau racour-*

Digitized by Google

ey : où vous les pourrez voir d'un trait d'œil partir de Rome : & de là ſe continuer par l'Italie & par les Provinces de ce grand Empire, avec telle eſtenduë de Pays, qu'en comparaiſon des choſes que l'antiquité a tenuë pour admirables, ces chemins, & les pieces qui en dépendent, ſe peuvent dire l'unique merveille du Monde. Or je vous preſente, MONSEIGNEUR, *cette parcelle de mon Ouvrage, pour avec plus de liberté vous témoigner la joye que j'ay reçû en mon ame, du bien qui eſt arrivé à toute la France, quand par l'inſpiration de Dieu, le Roy par ſon ſeul jugement, guidé de vos longs & utiles ſervices, vous a élevé en ce haut degré d'honneur, où l'on vous voit maintenant : & où par vos bons & prudens conſeils, vous n'acquerrez pas moins d'honneur au maniement des affaires de la France, que feu* MONSEIGNEUR DE VIC *voſtre Frere s'en eſt acquis en celuy des armes. Outre ce devoir general, à quoy tous les François ſont obligez, j'y ſuis particulierement tenu, pour l'honneur que depuis trois ou quatre ans j'ay reçû de vous, lors que paſſant à Reims il vous réſouvint, & de mon nom, & du peu de ſervice que j'avois fait au Roy & à mon Pays, en l'ordre & enrichiſſement des Arcs de Triomphe, qui furent dreſſez pour honorer l'entrée de Sa Majeſté venant à ſon Sacre : & qu'il vous plût me faire appeller, & m'interroger ſur quelques Antiquitez de la ville de Reims. Dès-lors,* MONSEIGNEUR, *il vous plût m'aſſeurer de voſtre bienveillance : & m'en donnaſtes de tels témoignages, que je penſerois beaucoup faillir, ſi publiant cet Ouvrage, je ne vous en préſentois une partie : qui vous ſera ſans*

Escritura de poder, que otorga Don Miguel de Bustamante, Caballero del Orden de Santiago, Teniente General de los Reales Exércitos, y Gobernador de la plaza de Cádiz, para que pueda parecer en su nombre ante el Señor Alcalde de Casa y Corte, y demas Tribunales, y Juzgados de estos Reynos, en los pleytos, causas, y negocios que se ofrezcan.

Ante mi el infrascripto Escribano de Provincia, y testigos.

Pareció presente en Cádiz, en veinte y quatro de Febrero de mil setecientos

HISTOIRE DES RANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN

AVEC UNE DISSERTATION SUR L'ETENDUE DU CHEMIN DE CHALONS A LYON.

PAR M. BERGIER, Docteur en Théologie, Prieur de Notre-Dame de Grandpré, Diocèse de Reims, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

A PARIS, Chez CLAUDE JOMBERT, Libraire, rue Saint Jacques, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. LXIII. AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

façon de les mettre en œuvre les ait rendu ſi durables, que les veſtiges en paroiſſent encore en tant d'endroits. Mais tout cela ſeroit bien peu de choſe, s'ils eſtoient renclos & reſſerrez dans les termes d'une ville, ainſi que la plus grande partie des autres ouvrages publics : ou dans un eſpace de dix, quinze, ou vingt lieües, comme les Aqueducs. Mais ce qui rend ces chemins admirables ſur tous les ouvrages du Monde, c'eſt la longueur immenſe, & grande eſtenduë des terres, à travers leſquelles ils ſont conduits : qui eſt de l'Orient en l'Occident, & du Midy au Septentrion. Encore ne ſeroit-ce pas ſi grand cas, s'il n'y avoit qu'un chemin ou deux de telle eſtenduë : mais il y en a ſi grande quantité, qu'il n'eſt pas poſſible de les ſupputer par un nombre certain, à qui veut faire eſtat des grands, des moyens, & des petits : eſtant très-aſſeuré, que les livres n'ont fait mention que des plus grands & plus ſignalez, comme des corps ou troncs principaux : & laiſſé en arriere une infinité de bras & de branches qui en dépendent, comme choſe par trop longue & ennuyeuſe à développer par le menu.

2. Après donc qu'és deux livres précedens nous avons traité du mieux qu'il nous a eſté poſſible des auteurs des Grands Chemins, de la matiere dont ils ſont compoſez, & de la forme dont on s'eſt ſervy pour les rendre forts & durables contre les années : il faut parler en ce troiſiéme Livre du grand nombre, & de la longueur admirable d'iceux : & pour ce faire, les prendre en la Colomne tant rénommée, que l'on appelloit, *Milliarium aureum*, plantée par Auguſte au beau milieu de la ville de Rome : pour de-là, ainſi que de leur ſource, & premiere racine, les faire ſortir à travers les ruës militaires, portes & fauxbourgs de ladite Ville : les conduire par tout és environs, & les continuer par des Ponts ſur les Rivieres, & par des Ports à travers les Mers juſques aux extrémitez de la domination Romaine.

3. Comme ainſi ſoit donc que l'Empire de Rome eſt le champ, ſur lequel toutes ces Voyes ſont dépeintes & tracées, il ne nous eſt pas poſſible de former dans les eſprits une conception digne de la grandeur & du nombre deſdits chemins, ſi nous ne répreſentons premierement la longueur & la largeur dudit Empire : enſemble la multitude de ſes Provinces, chacune deſquelles eſtoit accommodée & garnie de bon nombre de telles voyes : ainſi que nous verrons au progrès de ce livre. Et c'eſt choſe admirable que le Peuple Romain ait eſté quaſi l'eſpace de cinq cens ans à lutter comme dans ſon foyer à l'encontre des Peuples de la ſeule Italie, tant il a fallu de temps pour décider par divers combats qui en ſeroit le maiſtre : puis qu'és deux centaines d'années enſuivantes, il ſe ſoit épandu à la pointe de ſon épée par toute l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique : c'eſt-à-dire, par tout ce qu'il y a de beau & de bon au Monde. *Itaque mi-*

Digitized by Google

dum & incredibile dictu (ce ſont les termes de Florus) *qui propè quingentos annos domi luctatus eſt, adeò difficile fuerat dare Italiæ caput, his* CC. *annis, qui ſequuntur, Africam, Europam, Aſiam, totum denique orbem terrarum, bellis victoriiſque peragravit.* Et Polybe rémarque que la pluſpart de toutes ces conqueſtes, ſe firent par les Romains en moins de cinquante-trois ans. *Univerſus propè orbis terrarum ſub unius Populi Romani Imperium* LIII. *annis, atque ipſis non totis, fuit redactus.*

Lib. 2. c. 1.

Lib. 1.

Lib. 1.

4. Et il ne faut s'étonner, ſi ces auteurs uſent de ces termes, *totum vel univerſum orbem terrarum.* Ce ſont les meſmes termes par leſquels pluſieurs autres ont ſignifié l'étendue de l'Empire Romain, *In quo totum orbem terrarum complectior*, dit Ariſtide. Ovide écrit qu'aux autres Nations, la Terre a eſté diſtribuée par certaine meſure & proportion : mais que l'eſpace de l'Empire de Rome eſt celuy du Monde meſme.

Orat. 14. Tom. 1.

Faſt. lib. 2.

Gentibus eſt aliis Tellus data limite certo :
Romanæ ſpatium eſt Urbis, & Orbis idem.

Et Petronius Arbiter à ce propos,

Orbem jam totum victor Romanus habebat,
Quà mare, quà terræ, quà ſidus currit utrumque.

In Satyric. c. 79.

Où il comprend ſous les victoires du Peuple Romain toute la rondeur du Monde : ſoit en ce que la Mer occupe, ou ce que la Terre en contient, depuis le Soleil levant juſques au couchant. Ciceron meſme n'en excepte aucune Nation : *Nulla gens eſt*, dit-il, *quæ non aut ita ſubacta ſit, ut vix exſtet : aut ita domita, ut quieſcat : aut ita pacata, ut victoria noſtra Imperioque lætetur :* Saint Luc au chap. 2. de ſon Evangile, ne donne point autre nom à l'Empire d'Auguſte, que celuy du Monde univerſel. *Exiit edictum à Cæſare Auguſto, ut deſcriberetur univerſus orbis.* Et c'eſt d'où viennent ces façons de parler aſſez frequentes. *Romanos orbis dominos, Imperii terminos Orientem, Occidentemque ſibi feciſſe : Solem utrumque ; in eorum Imperio currere.* C'eſt-à-dire, que les Romains ont donné l'Orient & l'Occident pour terme à leur Empire : & que le Soleil ſe couche & ſe leve dans les limites de leurs terres : ſuivant ces vers de Rutilius Gallicanus, adreſſant ſa parole à la ville de Rome,

Appia. Alex in Proëmio. lib. bellorum civil Dionyſ. Halicarnaſſ. lib. 1. Vegæ. de re milit. lib. 1. c. 8. Itinerarii lib. 1.

Volvitur ipſe tibi, qui continet omnia, Phœbus :
Eque tuis ortus, in tua condit equos.

Suivant quoy Ethicus appelle le Senat & le peuple Romain, *To-*

In Coſmographia.

Digitized by Google

tius mundi dominos, domitores orbis, & præſules : Les Seigneurs du Monde, les vainqueurs de la terre, leſquels ayant penetré par leurs Triomphes tout ce qu'il y a ſous le Ciel, ont trouvé que la terre eſtoit environnée tout autour par l'Ocean : & qu'afin qu'elle ne demeuraſt inconnuë à la poſterité, ils l'avoient déſignée & marquée par ſes propres bornes, par tout où elle ſe peut étendre, après l'avoir ſubjuguée par leur puiſſance.

5. Encore la vertu Romaine a t'elle plus fait : d'autant qu'elle a franchy les bords communs que la nature avoit donné à la terre continente, & eſt allé chercher de nouvelles Provinces au milieu de l'Ocean. En ſorte qu'Agrippa avoit raiſon de dire, que les élemens meſmes, ſçavoir la Terre, & l'eau, eſtoient paſſez ſous le nom Romain, & s'eſtoient mis du party de ce peuple victorieux : que la Terre ſe qualifioit du nom de Romaine, eſtant terminée dans l'Empire des Romains : & que pluſieurs appelloient le monde entier du nom de monde Romain. Car ſi nous récherchons ce qui eſt vray, dit ce Prince, la Terre eſt moindre que l'Empire des Romains, outre les derniers bords de laquelle la vertu Romaine étant échappée, & s'eſtant gliſſée dedans l'Ocean, y eſt allé trouver un autre Monde & s'acquerir une poſſeſſion toute nouvelle dans la Grande Bretagne, quoy que rétranchée des confins de la terre. Finalement ceux qui ſont privez, non ſeulement de la Cité Romaine, mais auſſi de la converſation des hommes, ſont réleguez en ce lieu pour y habiter, ainſi que s'ils eſtoient bannis & exilez hors du Monde. L'Oceanſ a rénoncé aux droits anciens de ſes rivages en faveur des Romains, qui ont déja penetré dans la connoiſſance de ſes plus intimes ſecrets. Voilà comme Agrippa amplifie l'étenduë de l'Empire Romain par des paroles qui ſont bien dignes d'eſtre icy couchées en ſes propres mots. *In Romanorum nomen*, dit-il, *elementa etiam tranſierunt : in quos etiam tranſivit Orbis terrarum, qui Romano Imperio clauditur & definitur. Denique à pleriſque orbis Romanus appellatur. Nam ſi verum quæramus, terra ipſa infra Romanorum Imperium eſt : ſupra quam progreſſa Romana virtus ultra Oceanum alterum ſibi Orbem quæſivit : & in Britannia, remota à confinio terrarum, novam invenit poſſeſſionem. Denique quibus jus non ſolùm Civitatis Romanæ, ſed etiam ipſius propè humanæ converſationis negatur, illò diriguntur, ut illic habitent quaſi Mundi exules. Ceſſit Oceanus finibus ſuis : novit Romanus interiora ejus petere ſecreta.* A cette conception ſe rapportent ces vers d'un auteur incertain, parlant de Claudius Empereur, qui premier prit une poſſeſſion aſſeurée de la Grande Bretagne, Jule Cæſar l'ayant plûtoſt montrée, que domptée.

Auſſi

Auſoniis numquam tellus violata triumphis
Victa tuo, Cæſar, fulmine procubuit.
Oceanuſque tuas ultra ſe reſpicit aras.
Qui finis Mundo eſt, non erit Imperio.

6. Dionyſius Halicarnaſſeus s'eſtendant ſur ce ſujet un peu plus au long, dit que la ville de Rome commandoit à toute la terre és endroits où l'on pouvoit avoir accès; & eſquels il y a habitation d'hommes : Mais qui plus eſt, elle eſtendoit ſon Empire ſur toute la Mer : non ſeulement ſur celle qui eſt encloſe dans les colomnes d'Hercule, mais auſſi ſur l'Ocean en quelque endroit qu'il fût navigable : & c'eſt la premiere & ſeule Ville depuis la memoire des hommes, qui ait eſtably l'Orient & l'Occident pour terme de ſa puiſſance. Voicy ſes propres mots : ἡ δὲ ῥωμαίων πόλις ἁπάσης μὲν ἔχει γῆς, ὅση μὴ ἀνέμβατός ἐστιν ἀλλ' ὑπ' ἀνθρώπων κατοικεῖται. πάσης δὲ πρατεῖ θαλάσσης, ἣ μόνον τῆς ἐντὸς Ἡρακλείων στηλῶν, ἀλλὰ καὶ τῆς ὠκεανίτιδος, ὅση πλεῖσθαι μὴ ἀδύνατός ἐστι, πρός τε καὶ μόνη τῶν ἐκ τοῦ παντὸς αἰῶνος, μνημονευομένων, ἀναπλάσας τὴν δύσεις ὅρους πεποιημένη τῆς δυνάσειας, Où il ſe voit, qu'il attribuë toutes les terres & les mers à l'Empire de Rome : avec une reſtriction neantmoins bien-ſéante à un Hiſtorien de bonne foy : Car il en excepte les lieux deſerts & inhabitez, & les Mers inconnuës & non encore navigées. Et à la verité, il faut confeſſer que ce mot de tout le monde pour l'Empire Romain, tient un peu de ſa ſynecdoche qui donne le nom du tout à la plus grande partie : Car ſi nous y prenons garde de plus près, tous les lieux & regions meſme habitées, n'eſtoient pas ſous l'Empire Romain : d'autant que du coſté de l'Orient eſtoit le Royaume des Parthes : & tout ce qu'il y a de terre entre l'Inde & le Gange, habitée dés-lors par les Indiens Orientaux. Il y avoit en outre le Royaume d'Ethiopie au Midy, & l'Allemagne quaſi toute entiere vers le Septentrion avec la Pologne, & terres voiſines, réconnuës en ce temps-là ſous les noms de Sarmatie & de Scythie, qui n'eſtoient de la domination Romaine. Pour dire donc ce qui en eſt à la verité, tout ce qui ſembloit eſtre bon & utile, & ce qui meritoit la peine d'une victoire, a eſté vaincu & ſubjugué par le peuple & les Empereurs Romains. Quant au reſte, ils l'ont laiſſé-là par jugement & par raiſon : non pas pour ne l'avoir pû réduire ſous leur puiſſance, mais pour ne l'avoir pas voulu faire. Mais on ne ſçauroit dénier, que la fleur d'Europe, d'Aſie & d'Afrique n'ait eſté compriſe dans cet Empire, avec les forces des plus braves Nations, & les richeſſes des peuples les plus opulens du Monde.

Lib. 1. Antiquit. Rom.

7. Le Rhetoricien Ariſtide dit fort bien à ce propos, qu'il n'y

Orat. 14. Tom. 1.

Ἀπὸ τοῦ ἀπὸ τοῦ ἀπὸ τοῦ

*nonnullas ex prioribus nationibus iidem Imperatores in principatu ſub-
, deficienteſque reſtituere, integritate conſilii terræ marique dominan-
Potiuſque augere dignitatem cupiunt, quam inter Barbaros propagare
rium : gentem inopem, & minimæ utilitatis. Quorum ego nonnullos
æ vidi, ob id miſſos, quo ſe, ſuaque Romanis dederent, neque Im-
'orem admittentem, quos ut inutiles ſponte recuſabat. Ex nonnullis
rrea, qui eorum Imperio parent, plus detrimenti capiunt, quam uti-
is. Quos, quamquam inutiles, quum rejicere pudeat, Imperium om-
agnis legionum copiis præſidiiſque circumquaque vallantes, tantum ter-
tantumque maris, quaſi fundum quendam ſervant ac continent.*

DES LIMITES DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE II.

Figure de l'Empire Romain, & ſes limites generales.
Plan abregé dudit Empire par Pomponius Lætus.
Limites particulieres du coſté d'Orient.
4. *Limites Occidentales.*
5. *Limites Meridionales.*
6. *Limites Septentrionales, outre leſquelles Trajan adjoûta les Daces.*

AUGUSTE Ceſar parlant de Jule ſon pere adoptif, dit que ſi par l'envie & malveillance de quelques ſéditieux, il n'eût eſté contraint de retourner à Rome auſſi-toſt après les guerres des Gaules, qu'il eût réduit ſous la domination Romaine toute la Grande Bretagne, la Germanie, & Iſles adjacentes : & eût tellement fait, que ce uſſent pas eſté des peuples, ou des terres, qui euſſent ſervy de ntieres à l'Empire de Rome : mais l'air & la mer qui environnent t le Monde par le dehors : *Ut Imperii noſtri limites non amplius Po- terræve : ſed aer, & mare exterius ambiens fuiſſent.* Mais Jule Ce- eſtant diverty par les guerres civiles d'un ſi grand deſſein, & peu temps après cruellement occis, comme il déliberoit de tourner ſes es contre les Parthes, l'Empire reſta par endroits borné de fleuves, des monts, qui le diviſoient d'avec les peuples non ſubjuguez, vul- ement compris ſous le nom de Barbares. Ce ſont ces limites avec es de l'Ocean, qui le bordoient d'ailleurs, qu'il nous faut à pre- : examiner, & montrer quelle a eſté à divers temps ſa figure & eſtenduë. Il n'y a point de doute que cet Empire n'ait eſté plus g que large : & que ſa longueur ne s'eſtende d'Orient en Occi-

Apud Dionem Caſſ. lib. 44.

Digitized by Google

dent, & ſa largeur du Midy au Septentrion : mais il n'a pas toûjours eu ſes termes & limites en meſmes endroits : car ſelon la diverſité des temps, & des Empereurs, les frontieres de la domination Romaine ont changé de place. Auguſte Ceſar dreſſant l'eſtat de ſon Empire, prit advis de l'enclorre dans certaines fins : ſoit qu'il fuſt desja grand aſſez, & qu'il redoutaſt les viciſſitudes de la fortune : ſoit par envie vers ceux qui luy viendroient à ſucceder, par leſquels il ne vouloit pas eſtre paſſé en gloire ny eſtenduë de terres : ainſi que Tacite nous le donne à entendre, diſant : *Auguſtum conſilium addidiſſe coërcendi intra terminos Imperii, incertum metu, an per invidiam* ; quoy que ce ſoit, cet Auteur loüe Auguſte, de ce que par ſon advis l'Empire Romain fut clos par la mer, ou par des rivieres fort lointaines, *Mari Oceano, aut amnibus longinquis ſeptum Imperium.*

Lib. 1. Annal.

2. Ce qui eſt dit icy en general, il nous le faut déterminer en particulier : & voir quelles ſont ces Mers & ces Rivieres qui luy ſervoient de limites, tant en Orient & Occident, que Midy & Septentrion : afin que ſur la réſolution de ces extremitez nous puiſſions prendre nos meſures au juſte : ou au moins, au plus près que nous pourrons faire par raiſon. Pomponius Lætus nous le définit ainſi en peu de mots : *Ab ortu uſque ad Indos propagati Imperii fines, non Euphrates, non Tygris vetuere, non ſuperbæ Regum Perſarum minæ. A Meridie Æthiopes per legatos acceſſere. Ab Aquilone Barbaræ feræque nationes Sarmatarum domitæ : ab Occaſu Geſſoriacus Oceanus admirabilis victoriæ teſtis eſt, ſimul & Britannicus.* Où ſe peut voir que cet Auteur eſtend les limites de l'Empire de Rome à l'Orient, juſques aux Indes : au Midy, aux Ethiopiens : au Septentrion, juſques aux Sarmates : & à l'Occident, juſques à la mer de Flandre & d'Angleterre. Ce qui merite bien d'eſtre examiné piece à piece pour éviter les contradictions qui en pourroient naiſtre, ſi ce texte n'eſtoit bien entendu, eſtant beſoin de bien diſtinguer les temps pour accorder les teſmoignages divers qui ſe trouvent là-deſſus dans l'Hiſtoire.

In Dioclet. tiano.

3. Nous commencerons donc par les limites Orientales, leſquelles eſtoient du temps dudit Auguſte, & long-temps depuis, le fleuve d'Euphrate, & la montagne du Caucaſe : avec une partie de l'Armenie majeure, le Royaume de Mingrelie ou Colchos, avec ceux qui habitent le rivage Oriental de la mer Majeure. C'eſt ainſi qu'il eſt limité par Appian : *In Aſia autem Euphrates fluvius, & Caucaſus mons, majoriſque Armeniæ principium : Colchi, & ad Euxinum pontum habitantes, hujuſque maris reliqua, fines ſunt Romanæ ditionis.* Et quand Aurelius Victor dit, que, *Sub Claudio retenti fines, ſeu dati Imperio per Orientem Meſopotamia ; Rhenus Danubiuſque ad Septentrionem, & à Meridie Mauri :* Il ne faut pas entendre que la Meſopotamie fut dans l'Empire, mais dehors : c'eſt-à-dire que l'Empire s'eſtendoit

In proëmio lib. bellorum Civilium.

Digitized by Google

juſques à la Meſopotamie, mais excluſivement : d'autant qu'elle en eſtoit ſeparée par l'Euphrate. Vray eſt que Trajan, long-temps depuis franchit ce fleuve, & porta l'Empire juſques ſur le Tygre & par-delà, y adjoûtant toute l'Armenie, la Meſopotamie, & l'Aſſyrie, juſques à l'Ocean Oriental : Et amplifiant l'Empire de cinq grandes Provinces occupées ſur les Perſes, qui s'eſtendoient bien loin par de-là le Tygre vers les Indes : Et je croy que la conqueſte de ces Provinces eſt cauſe, que Pomponius Lætus & quelques autres, ont donné les Indes pour terme Oriental de l'Empire : quoy que les armes Romaines n'ayent jamais atteint juſques au fleuve *Indus*, qui donne le nom aux Indes Orientales. Encore la conqueſte de ces cinq Provinces d'outre le Tygre, ne fut-elle pas de longue durée, d'autant que comme Feſtus Ruffus a rémarqué, l'Empereur Adrien ſucceſſeur de Trajan qui en avoit fait la conqueſte, & ſingulierement envieux de ſa gloire, rénonça volontairement, & comme en deſpit de luy, à toutes ſes conqueſtes d'Armenie, de Meſopotamie, & d'Aſſyrie : reſtabliſſant derechef l'Euphrate pour les limites Orientales de la Seigneurie Romaine. Voicy comme il en parle : *Invidens Adrianus Trajani gloriæ ſponte Armeniam ac Meſopotamiam & Aſſyriam reddidit : ac medium inter Perſas & Romanos Euphratem eſſe voluit.* Toutefois ſous l'Empire de Diocletien, Galerius ſon fils adoptif, conquit derechef les cinq Provinces deſſuſdites avec toutes les terres qui ſont au-deçà du Tygre : encore qu'en ce temps couroit un Proverbe ou prophetie, que les armées Romaines ne pouvoient paſſer la ville de Cteſiphon, de la domination des Perſes, ſans quelque préſage de malheur, & que tous les Capitaines generaux, ou Empereurs Romains qui l'avoient outrepaſſé, eſtoient tombez bien-toſt après en quelque inſigne infortune, comme Craſſus & Trajan meſme, qui depuis ne révit jamais l'Italie : Valerien pris par Sapores, & Ælius Verus touché du foudre. Et neantmoins Galerius, *de quo ſermo eſt*, dit Pomponius Lætus, *Totam Aſſyriam expugnata Cteſiphonte cepit : & quinque Provincias Tranſtigritanas, quæ ſtatim redeunte ad nos Trajano defecerant, ſubegit, & Imperio adjunxit.* Mais il en arriva bien-toſt comme après Trajan : car les Romains perdirent derechef, & les cinq Provinces deſſuſdites, & toute la Meſopotamie, laquelle Heraclius réconquit pour la troiſiéme fois : & reſtablit derechef les frontieres de l'Empire ſur le Tygre, ayant vaincu Coſroë Roy des Perſes : Et ce par accord fait avec Siroë ſon fils. *Cui pax data eſt iis conditionibus, ut limes Perſici, ac Romani Imperii Tygris eſſet : atque Perſæ Meſopotamiam non attentarent :* comme dit le meſme Auteur.

In Compendio Hiſtoriæ Romanæ.

In Diocletiano.

In Heraclio

4. Quant au limites Occidentales, il n'y en a nulle controverſe entre les auteurs, qui tous réconnoiſſent l'Ocean Atlantique pour ſes fins, és endroits où il baigne les rivages d'Afrique, d'Eſpagne, & de

Digitized by Google

la Gaule. C'eſt pourquoy nous n'en produirons autre teſmoignage que celuy-cy d'Ariſtide : lequel ayant limité l'Empire au Septentrion par les Palus Meotides : à l'Orient par la Mer Rouge, & au Midy par les cataractes du Nil : pour luy aſſigner ſes limites Occidentales, adjoûte ce qui enſuit. *Oceanum autem, quem multi ſcriptores nec exſtare prorſus, neque terram ambire credebant : Verum Poëtas nomen hoc fictum ad delectationem verſibus ſuis inſeruiſſe, tam probè reperiſtis, ut nec quæ in eo erat inſula, vos latuerit :* ce qui s'accorde proprement avec ces vers d'un certain Auteur, dont je ne ſçay le nom, mais que je ne laiſſeray de mettre icy pour eſtre fort propres à ce ſujet.

Opponis fruſtra rapidum Germania Rhenum,
Euphrates prodeſt nil tibi, Parthe fugax.
Oceanus jam terga dedit : nec pervius ulli,
Cæſareos faſces Imperiumque tulit.

5. Pour ce qui eſt du Midy, les limites en ſont fort bien marquées par ces mots d'Appian : *Mauruſiorum pars eſt, quæ ad Æthiopes Occidentales ſpectat, ac calidiorem, ferisque horrentem Lybiam uſque ad Orientales Æthiopes pertinet : Qui Romani Imperii in Africa terminus eſt.* C'eſt-à-dire, que les liſieres de Mauritanie qui regarde l'Ethiopie Occidentale, & les parties les plus ferventes de la Lybie, occupées par beſtes feroces à l'endroit des Ethiopiens Orientaux, ſont les limites de l'Empire du coſté du Midy. A quoy les autres adjoûtent de meſme ſuite les regions d'Elephantine & de Sienne au fond de l'Egypte : & les cataractes du Nil. *Ventum inde Elephantinen & Sienen, clauſtra olim Romani Imperii, quod nunc ad rubrum mare pateſcit.*

In præfat.

Tacitus 11. *Annal.*

6. Reſte le coſté Septentrional, qu'Auguſte voulut eſtre le Danube & le Rhin, avec la coſte de l'Ocean qui eſt entre les bouches du Rhin & l'Angleterre. Nous avons veu cy-deſſus par le teſmoignage d'Aurelius Victor, que ces deux fleuves ſervoient encore de limites à l'Empire du temps de Claudius. Meſme ſous l'Empire d'Adrien, ſuivant le teſmoignage d'Appian Alexandrin, *In Europa fluvii duo Rhenus & Danubius Romanis fines imponebant.* Toutefois Trajan paſſa outre le Danube, & joignit à l'Empire toutes les terres des Daces, ayant vaincu le Roy Decebalus. Mais Adrien pouſſé de pareille envie, quitta volontairement tout ce qui eſtoit au-delà du Danube, & le donna derechef pour limites à l'Empire, ayant rompu les arches de ce pont admirable que Trajan y avoit fait faire. A ces deux fleuves on adjoûte la partie de la Grande Bretagne, juſques aux Caledoniens, qui ſont ceux d'Eſcoſſe : avec les Palus Meotides qui tirent à l'Orient. *Rubrum vero mare*, dit Ariſtide, *Nili cataractæ, & Mœotis Palus, quæ majoribus noſtris extremam terram occupabant, urbi vallorum vicem obtinent.*

Digitized by Google

DE LA LONGUEUR ET LARGEUR de l'Empire Romain.

Chapitre III.

1. *Difficulté de meſurer l'Empire de Rome, & comparaiſon d'iceluy, avec les autres Empires.*
2. *Longueur & largeur de l'Empire de Rome, ſelon Pline.*
3. *Longueur & largeur dudit Empire, ſelon les regles de Coſmographie.*
4. *Variation qui ſe trouve en la meſure des degrez Celeſtes.*

1. OIL A les limites de l'ancien Empire réconnuës : Il reſte de ſçavoir maintenant quelle diſtance il y a des unes aux autres, pour de-là tirer la longueur & la largeur de l'Empire. Ce qui n'eſt pas facile à faire au juſte, pour la grande diverſité qui ſe trouve és meſures de la terre, & partie d'icelle dans les anciens & nouveaux Auteurs, tant Hiſtoriens que Coſmographes : Mais de quelque part que ce ſoit, toûjours trouverons-nous la longueur dudit Empire eſtre telle, qu'Appian a eu juſte raiſon de dire, *Neque Aſſyriorum, aut Medorum, aut Perſarum, aut Macedonûm, aut Græcorum Imperia cum Romano comparanda eſſe : eorum enim magnitudo nec ad dimidium Romanæ potentiæ, ut opinor, attigit :* C'eſt-à-dire, que les Empires des Aſſyriens, des Medes, des Macedoniens, & des Grecs, ne peuvent entrer en comparaiſon avec celuy des Romains : d'autant que l'étenduë de tels Empires n'a pû atteindre à la moitié de la Seigneurie Romaine. *In præfat. ad Hiſtor. Rom.*

2. Pline parlant de la longueur & largeur de la terre réconnuë de ſon temps, dit que ſelon les meſures d'Artemidore, il y a depuis le Gange juſques à l'extrémité de l'Eſpagne ſur l'Ocean Occidental, huit millions ſix cens quatre-vingt-cinq mille pas : qu'il dit en ſon langage, *Octuagies ſexies centena octoginta quinque millia :* & qui valent quatre mille trois cens quarante-deux lieües & demie. Pour ſçavoir à ce compte la longueur de l'Empire Romain, il ne faut que lever de ce nombre la diſtance qu'il y a du Gange à l'Euphrate, que le meſme Auteur dit eſtre de cinq millions vingt & un pas : *A Gange ad Euphratem amnem, quinquagies centena millia paſſuum, & viginti unum :* Qui ſont cinq mille milliaires Italiques, avec vingt & un pas : leſquels ſouſtraits de huit millions ſix cens quatre-vingts & *Lib. 2. Nat. Hiſt. cap. 108.*

cinq, reſteront pour l'eſtenduë de l'Euphrate à l'extremité de l'Eſpagne (qui eſt la longueur de l'Empire Romain) trois mille ſix cens quatre-vingts-quatre milliaires Italiques, avec neuf cens ſoixante & dix-neuf pas : le tout revenant à mille huit cens quarante-deux lieües & demie. Quant à la largeur de la terre habitable, Pline dit, qu'elle eſt moindre quaſi de la moitie de ſa longueur : & ne luy donne que cinq mille quatre cens ſoixante-deux milliaires Italiques, ſuivant les meſures dudit Artemidore : *Latitudo autem terræ à meridiano ſitu ad Septentrionem, dimidio ferè minor colligitur, quinquagies quater centena ſexaginta duo millia.* Que ſi on oſte de ce nombre 1164. milliaires Italiques qui s'eſtendent du coſté du Midi au-delà dudit Empire, comme on peut colliger du livre 2. chap. 108. & du livre 5. chap. 9. de ſon hiſtoire naturelle : ſi d'ailleurs on vient à ſouſtraire encore autres diſtances du coſté du Septentrion, qui n'eſtoient dudit Empire, ſa largeur reviendra à peu plus de la moitié de ſa longueur. Ce que l'on ne peut neantmoins déterminer au juſte par le texte de Pline, qui ne nous ſuppute point les milliaires qu'il faudroit oſter du coſté du Septentrion.

3. A ce défaut nous aurons recours aux regles de Coſmographie, leſquelles nous montreront ſur un Globe bien juſtifié la longueur & largeur préciſe dudit Empire. Pour la longueur, il ne faut qu'ouvrir le compas, & mettre l'un des pieds d'iceluy ſur le rivage Occidental d'Afrique ou d'Eſpagne : & l'autre ſur la conjonction de l'Euphrate avec le Tigre, qui ſont les deux extremitez de ſa longueur. Puis tranſporter le compas ainſi ouvert ſur les degrez marquez en l'Equateur : en après compter combien de degrez ſe trouveront dans l'ouverture dudit compas, & iceux multiplier par 62. & demi (qui eſt le nombre des milliaires que Ptolomée aſſigne à chacun degré celeſte appliqué ſur la terre) & le produit montrera combien il y aura de milliaires de l'une des extremitez à l'autre. Suivant cela j'ay pris le Globe terreſtre de Guillaume Janſonius, qui eſt le plus beau, le plus gros, & le plus nouveau de tous : &, comme je croy, le mieux calculé & ſupputé, fait à Amſterdam l'an 1616. Sur ce Globe j'ay trouvé, que l'Empire Romain à ſoixante degrez d'eſtenduë en ſa longueur : leſquels ayant multiplié par 62. & demy, j'ay eu au produit trois mille ſept cens cinquante & un milles Italiques, qui reviennent à mille huit cens ſoixante & quinze lieües & demie de nos lieuës Françoiſes. Lequel nombre n'excede celuy d'Artemidore & de Pline, que de trente-trois lieües Françoiſes : qui eſt bien peu de choſe pour une ſi grande longueur de païs. Pour ce qui eſt de la largeur, j'ay trouvé par le meſme Globe, que cet Empire comprend 32. degrez, à prendre depuis les cataractes du Nil, juſques aux Palus Meotides : & depuis le Mont Atlas en Mauritanie juſques au Royau-

yaume d'Eſcoſſe : leſquels ayant multiplié par 62. & demy, j'ay produit deux mille milliaires Italiques, qui ſont mille lieües Franſes.

. Je ſçay qu'Alphraganus, Alcméon, & autres Mathematiciens, lonnent que 56. mille & deux troiſiémes au degré celeſte : & que x de nos derniers ſiécles ne luy en donnent que 55. qui eſt le moinnombre auquel un degré celeſte ait eſté eſtimé par quelque Maaticien que ce ſoit. Or me ſuis-je ſervy de la ſupputation de Ptoée, comme la plus commune & la mieux receüe. Si toutefois lqu'un veut mettre en œuvre la plus petite, qui eſt de 53. tousrs aura-t'il une admirable longueur & largeur d'Empire : car multint les 60. dégrez de ſa longueur par 53. il aura 3180. milliaires, ſont 1590. lieües Françoiſes en long. Et faiſant le meſme des 32. rez de la largeur proviendront 1696. milliaires, qui ſont 848. es Françoiſes, qui eſt la moindre qu'on luy ſçauroit donner.

DE LA MULTITUDE DES PROVINCES de l'Empire Romain.

Chapitre IV.

Diviſion de l'Empire en XI. *Reions & des Regions en Provines.*
Noms & nombre des Provinces e l'Empire en Europe.
Noms des Provinces d'Aſie.
4. *Provinces d'Afrique.*
5. *Conſideration des Iſles de la mer Mediterranée.*
6. *Leſdites Iſles enſemble eſtimées à la cinquiéme partie des terres de l'Empire.*

A longueur donc, & la largeur de l'Empire, eſtant ainſi déterminée, il nous reſte à dire un mot de la multitude de ſes Provinces. Le petit livre qui porte pour titre *Provinciarum Romanarum libellus*, diviſe l'Empire entier en onze parties ſignifiées ſous le nom de Regions : qui ſont l'Italie, la Gaule, l'Afrique, l'Eſpagne, Eclavonie, la Thrace, l'Aſie, l'Orient, le Pont, l'Egypte, & Grande Bretagne. Chacune de ſes Regions ſe ſubdiviſe en après en vinces, qui ſe trouvent monter enſemble juſques au nombre de t & treize. Car l'Italie contient XVII. Provinces : la Gaule XVII. rique VI. l'Eſpagne VII. l'Illyrie XIX. la Thrace VI. l'Aſie XII. rient X. le Pont VIII. l'Egypte VI. & la Grande Bretagne V.

Les noms de toutes leſquelles ſe trouvent en particulier au livre deſdites Provinces qui eſt joint à l Itineraire d'Antonin.

2. Mais pour faire connoiſtre à chacun, que l'Empire Romain embraſſoit tout ce qu'il y a de beau & de bon en toute la terre, je me ſuis adviſé de les diſtribuer en ſes trois parties, & de mettre un petit abregé des Provinces qui eſtoient en chacune d'icelles ſous la puiſſance & domination des Empereurs. Nous commencerons par noſtre Europe, en laquelle les Romains avoient les Provinces qui enſuivent, l'Italie, les Eſpagnes, les Gaules, les Alpes, les Griſons, Baviere, l'Eſclavonie, Macedoine, Epire, la Grece, Thrace, Valachie, Tranſilvanie, & la Hongrie. Ce que les Latins appellent, *Italiam*, *Hiſpanias*, *Gallias*, *Inalpinos*, *Rhetiam*, *Moricum*, *Illyricum*, *Macedoniam*, *Epirum*, *Græciam*, *Thraciam*, *Mœſiam*, *Daciam*, *Pannoniam*.

3. En l'Aſie les Romains poſſedoient toute la petite Aſie, environnée de la mer Cyprienne, Cilicienne, Rhodienne, Carpathienne, Egée, Helleſponte, Propontique, & Mer Majeure. Quant à la petite Aſie, elle fut autrefois diviſée en 14. Royaumes. Les principaux & les plus rénommez ſont, la Phrygie, le Pont, & Bithynie, Galatie, Cappadoce, Cilicie, Lycie, Lydie, Carie, & Pamphilie. En après dans l'Aſie Majeure, le Royaume de Colchos, dit Mingrelie, l'Iberie, l'Albanie, le Boſphore, l'Armenie, Syrie, Arabie, Paleſtine, & autrefois la Meſopotamie & l'Aſſyrie. Les noms Latins ſont, *Aſia minor*, *Phrygia*, *Pontus & Bithynia*, *Galatia*, *Cappadocia*, *Cilicia*, *Lydia*, *Caria*, *Pamphilia*: *& in Aſia majore*, *Colchis*, *Iberia*, *Albania*, *Boſphorus Cymmerius*, *Armenia*, *Syria*, *Arabia*, *Paleſtina*, *Meſopotamia*, *Aſſyria*.

4. Dans l'Afrique, anciennement appellée Lybie, l'Empire de Rome s'eſtendoit ſur l'Egypte, la Cyrenaïque, Marmarique, Getulie, Afrique proprement dite, où eſtoit la ville de Carthage, la Numidie, & les deux Mauritanies, Tyngitane, & Ceſarée. L'hiſtoire Latine nomme ces Provinces, *Ægyptum*, *Cyrenaicam*, *Marmaricam*, *Getuliam*, *Africam propriè dictam*, *Numidiam*, *Mauritanias*.

5. Voilà les plus belles, les plus grandes, & les meilleures parties de tout le monde, deſquelles un Empire eſtant compoſé, n'avoit beſoin de s'accroiſtre davantage pour y vivre heureuſement. Et auſſi c'eſt ſans y comprendre les Iſles eſparſes en grand nombre dans la mer Mediterranée: laquelle s'eſtendant à travers ce long Empire, & le diviſant quaſi par le milieu, apportoit cette commodité à la Ville & à l'Empire, que de joindre & allier toutes les Provinces ſus-mentionnées par le commerce: l'une donnant aux autres ce qu'elle avoit de trop: & recevant reſpectivement de ſes compagnes ce qui luy défailloit. Ce qui ſe faiſoit d'autant plus facilement, que ces Provinces,

Digitized by Google

oy que diſtantes les unes des autres par des grands intervalles, ap-tenoient toutes à un meſme maiſtre.

5. Et quant aux Iſles, il y en avoit tant, & de ſi grandes depuis colomnes d'Hercule juſques à la mer Syriaque & Pontique, qu'el-ſont cenſées & réputées par les Coſmographes pour la cinquiéme tie des terres de l'Empire. Entre toutes paroiſſent la Sicile, Can-, Chypre, Corſe & Sardaigne : en aucunes deſquelles il y a eu ſieurs Royaumes enſemble, qui ont eu grande réputation dans liſtoire. Et quant aux moindres, elles ſervent grandement pour la nmodité de la navigation de la mer Mediterranée.

UE LES GRANDS CHEMINS FAITS DE main d'homme s'étendoient en bon nombre d'Orient en Occident, & di Midy au Septentrion dans l'eſpace de l'Empire Romain.

Chapitre V.

Il faut faire paroître que les Grands Chemins faits de main d'homme ont eſté par toutes les Provinces de l'Empire.

Témoignage d'Iſidore que leſdits Grands Chemins ont eſté quaſi par tout le Monde.

3. *Témoignage d'Ariſtide à meſme fin.*

4. *Témoignage de Suetone.*

5. *Argument tiré d'une Loy Romaine à ce ſujet.*

6. *Autorité de Jeronimus Surita.*

7. *Autorité de Lipſius.*

IL ne nous ſerviroit de rien d'avoir montré l'admirable étenduë de l'Empire de Rome, & d'en avoir fait les meſures au plus près que nous avons pû, ſi nous ne venions à juſtifier, que toute cette vaſte étenduë de païs a eſté remplie de Grands Chemins faits de main d'homme pour aller & venir par tout le Monde, comme on alloit par toute la ville de Rome par le moyen de ſes ruës vées. Et auſſi cela n'eſt pas ſeulement veritable à prendre l'étenduë dit Empire en gros, mais auſſi à parcourir les Provinces particulie-s en détail. Et c'eſt ce que nous taſcherons de faire paroiſtre en ce u par de ſi bonnes preuves, que perſonne n'aura ſujet de le révo-ier en doute.

2. Premierement pour en parler en general, nous produirons le témoignage d'Iſidore déja mis en avant, (mais ſur autre ſujet) au commencement de cet œuvre: qui porte expreſſement que les Romains ont fait de Grands Chemins pavez quaſi par tout le Monde, pour les accourcir & rédreſſer: & pour empeſcher que la populace ne demeuraſt en oiſiveté. *Primum Pœni dicuntur lapidibus vias ſtraviſſe. Poſtea Romani per omnem ferè orbem diſpoſuerunt, propter rectitudinem Itinerum, & ne plebs eſſet otioſa.*

3. Mais voyons, je vous prie, ce qu'Ariſtide a laiſſé par eſcrit à ce propos. *Et quod Homerus cecinit, terra tamen communis erat: id vos opere compleviſtis. Terramque omnem dimenſi, Pontibus variis fluvios junxiſtis, monteſque excidiſtis, ut equitabilis fieret terra: & ſolitudines diverſoriis repleviſtis: cunctaque dietæ & ordinis beneficio manſuetiora reddidiſtis: Quapropter eam vitæ rationem, quæ antè Triptolemum uſurpata fertur, eandem fuiſſe exiſtimaverim, quæ antè vos in uſu fuit: duram videlicet, atque agreſtem. Manſuetam verò illam, & quæ nunc viget, ab Athenienſibus quidem initium cœpiſſe: à vobis autem pariter ſecundis, quod ajunt, melioribus eſſe confirmatam.*

Cet Auteur ſçavant en l'Hiſtoire Romaine, & éloquent tout enſemble, adreſſe ſa parole aux Romains: & dit, qu'ils ont accomply par effet ce qu'Homere avoit long-temps auparavant chanté dans ſes vers, à ſçavoir que la terre étoit commune à tous, d'autant que les Empereurs de Rome ayant fait la meſure de tout le Monde, ont conjoint les diverſes parties d'iceluy par une infinité de Ponts, ont tranché les Montagnes en pluſieurs endroits, afin que l'on pût aller à cheval par toute la terre: ont remply les deſerts de logemens commodes: & par le moyen du bon regime & de l'ordre établi par tout, ils ont rendu la vie des hommes beaucoup plus douce & plus civile qu'auparavant: de ſorte qu'il y a de l'apparence, que devant l'eſtabliſſement de l'Empire Romain, la vie des hommes eſtoit telle que celle qui eſtoit en vogue avant Triptolemus: c'eſt à ſçavoir, une vie dure, ruſtique, & peu differente de ceux qui vivent comme ſauvages par les foreſts & les montagnes; & quant à la vie preſente, adoucie & civiliſée, il eſtoit bien vray qu'elle avoit pris ſon commencement des Athéniens, mais que les Romains meilleurs qu'eux, quoy que poſterieurs à eux, eſtoient ceux quil l'avoient parſemée & confirmée par tout le Monde.

4. Or afin de montrer non ſeulement en gros, voir auſſi Province par Province, que l'Empire eſtoit remply de tels ouvrages: je n'en ſçaurois produire un témoignage plus clair que celuy que nous avons déja mis en avant en autre endroit, extrait de Suetone: qui porte, qu'Auguſte Ceſar deſirant avoir le plus promptement que faire ſe pourroit les advis de tout ce qui ſe feroit en chacune Province de ſon Em-

Digitized by Google

re, diſpoſa premierement des jeunes hommes, comme laquais : & puis de chariots ſur les Chemins Militaires : d'où ſe peut conclurre par argument neceſſaire, qu'il y avoit de Chemins Militaires, *in aquaque Provincia*, puis que c'eſtoit ſur chacune d'icelles que les uriers tant à pied qu'en chariot, eſtoient diſpoſez, pour apporter Rome de nouvelles de toutes les parties de l'Empire. Ce qui ſe pourfacilement colliger des meſmes mots de l'auteur, qui ſont tels. *Et celerius, & ſub manum annuntiari cognoſcique poſſet, quid in Provinquaque gereretur, juvenes primo modicis intervallis per militares vias, inc vehicula diſpoſuit.* *In Aug. cap. 49.*

ſ. Semblable argument ſe peut tirer de la loy qui enſuit : *per Biniam, cæteraſque Provincias, poſſeſſores in reparatione publici aggeris, cæteris ejuſmodi muneribus pro jugerum numero, vel capitum quæ poſre noſcuntur, dare cogantur.* Or ce ſeroit en vain que l'on contraindit les poſſeſſeurs des terres labourables des autres Provinces, auſſin que ceux de Bithinie, à la réparation des Grands Chemins, s'il avoit de tels ouvrages à réparer par toutes les autres Provinces de mpire. *L. per Bithiniam, C. de immunitate nemini concedenda.*

5. Jeronimus Surita Commentateur de l'Itineraire d'Antonin, eſt meſme advis, écrivant en la préface de ſes Commentaires, qu'Auſte Ceſar n'embellit pas ſeulement l'Italie de Grands Chemins faits main d'homme, mais auſſi toutes les Provinces de l'Empire : afin les Préſidens & Proconſuls parcouruſſent d'autant plus legerement Villes, & autres lieux où ſe tenoient les Eſtats generaux des Proces, ſur le gouvernement deſquelles ils eſtoient établis & prépoſez. *Italiam modo*, dit-il, *ſed & univerſas Romani Imperii Provincias decore, atque ornamento Viarum Munitarum idem Princeps Auguſtus cit : ut præſides, & qui pro Conſulibus eo munere fungerentur, faci-Provinciarum urbes atque conventus obirent.*

r. Je ne veux pas icy répeter ce que j'ay allegué du meſme auteur, mble du Panegyrique de Pline à Trajan en la préface de cet œu-, comme appartenant à ce ſujet : & diray ſeulement, que le doc-Lipſius eſt de pareille opinion à tous les précedens : Car ayant é de la Voye Flaminienne, qu'il dit eſtre l'une des plus grandes, & mieux munies de toutes celles d'Italie, il adjoûte : *Nam quod ad itionem, pleræque ſimiles : nec in Italia ſolùm plurimæ, ſed in Proiis ipſis.* Où ce mot *quod ad munitionem*, montre aſſez qu'il ne parpas des voyes communes, mais de celles qui eſtoient munies & pa- à la mode des Romains. *Lib. 3. de magnitud. Rom. c. 10.*

Digitized by Google

DU LIVRE INTITULÉ, *ITINERARIUM Antonini*, & comme il comprend les Grands Chemins de chacune Province en détail.

CHAPITRE VI.

1. *Qu'il faut montrer qu'en chaque Province il y avoit des Chemins Militaires.*
2. *Deſſein de commencer à Rome pour en faire preuve.*
3. *L'Itineraire d'Antonin fort propre à ce deſſein.*
4. *Quatre opinions ſur l'Auteur de l'Itineraire. Premiere opinion. Raiſons de dire que l'Itineraire eſt de Jule Ceſar : meſure generale de la terre.*
5. *Autoritez d'Æthicus & d'Ariſtide ſur la meſure generale de la Terre.*
6. *Qu'Auguſte peut avoir part audit Itineraire.*
7. *Seconde opinion.*
8. *Duquel des Antonins peut eſtre ledit Itineraire.*
9. *Troiſiéme opinion.*
10. *Quatriéme opinion.*
11. *Opinion de l'Auteur ſur ces differens.*

1. USQUES icy nous avons mis en avant des témoignages generaux, pour juſtifier que la Terre étoit remplie de Grands Chemins faits par le Peuple & les Empereurs de Rome : Mais ce n'eſt pas aſſez pour en faire comprendre le nombre & la longueur. Il faut pour ce faire, prendre chacune Province à part, & montrer au doigt par nombre & meiure les Grands Chemins qui y ont eſté faits, & quels rapports ils avoient avec les Provinces voiſines : comme les bouts en eſtoient appointez, & comme par le rapport qu'il y avoit des chemins d'une Province avec ceux des Regions contiguës, on pouvoit aller ſur iceux depuis la ville de Rome à l'environ juſques aux extrémitez de l'Empire.

2. Auſſi noſtre deſſein eſt-il de commencer par la Ville meſme de Rome comme par le chef : & tirer du milieu d'icelle, les Chemins Militaires de l'Italie, pour de-là les étendre de Province en Province, tant à travers les Mers, par le moyen des Ports : comme à travers les terres par le moyen des Ponts, juſques aux derniers confins de ce grand corps d'Empire : à la façon d'un Anatomiſte, qui pour faire démonſtration des nerfs du corps humain, commenceroit

Digitized by Google

par le chef, d'où ils tirent leur origine, & en montreroit la ſuite depuis le cerveau juſques aux extremitez des pieds & des mains.

3. A cela nous peuvent ſervir beaucoup d'Auteurs, que nous mettrons en œuvre chacun en ſon lieu : mais il n'y en a point qui puiſſe mieux aider & promouvoir noſtre deſſein, que le livre que nous avons en main ſous le titre de, *Itinerarium Antonini Auguſti*, d'autant qu'il contient les plus grands & les plus rénommez de tous les chemins militaires, leſquels il conduit par les Citez, Bourgades, villages, giſtes & poſtes de chacune Province, tant de l'Europe, de l'Aſie, que de l'Afrique, ſur leſquelles ledit Empire s'eſtendoit, adjoûtant les diſtances qu'il y avoit d'un lieu à l'autre, marquées par nombre de milliaires, de ſtades, ou de lieües Gauloiſes, ſelon la diverſité des païs. Tout ainſi donc que ce livre fut fait autrefois pour ſervir de guide à ceux qui voyageroient ſur les Grands Chemins de l'Empire, nous le prendrons auſſi pour guide & principal conducteur du chemin que nous avons à faire en ce livre troiſiéme. A quoy nous adjoûterons la Carte vulgairement dite de *Peutinger* qui nous répreſente par lignes & figures, ce que l'Itineraire nous répreſente par eſcriture.

4. Mais quoy qu'il n'importe pas beaucoup à noſtre ſujet, de ſçavoir qui eſt l'Auteur dudit Itineraire, ſi eſt-ce que pour faire paroiſtre en quel rang & autorité on le doit tenir. Il ne ſera pas hors de propos de dire qu'il y a là-deſſus quatre opinions differentes, dont les trois premieres dépendent de trois titres differens qu'il a porté. La quatriéme n'eſt fondée que ſur des conjectures. Il faut donc rémarquer que cet œuvre ſe trouve allegué par les anciens ou nouveaux Eſcrivains ſous les noms de trois Auteurs differens : ſçavoir de Jule Ceſar, d'Antonius ou Antoninus Auguſtus, & d'un Auteur nommé Æthicus. Quant au premier, Fœlix Malleolus, au Dialogue qu'il a fait *de Nobilitate*, fait mention de certaine deſcription de toute la Terre qui a eſté commencée par Jule Ceſar, & achevée ſous Auguſte : en laquelle il dit, que chacunes nations, & chacunes villes eſtoient rangées en leur place, avec leurs diſtances & dimenſions, *Gentes & civitates ſingulas cum ſuis dimenſionibus annotatas*; Joſias Simlerus qui a vû ces Dialogues, eſtime que la deſcription de laquelle parle cet Auteur, n'eſt autre que la Coſmographie d'Æthicus, & l'Itineraire d'Antonin : dont ce dernier à divers temps ait eu cette diverſité de titres. Or que Jule Ceſar en ſoit le premier Auteur, on le peut conjecturer par pluſieurs cauſes : dont l'une eſt, qu'il ſe trouve des Itineraires, qui ne ſont autres en ſubſtance que celuy qui court ſous le nom d'Antonin, & qui toutefois portent en leur intitulation Jule Ceſar pour Auteur. Tel eſt celuy que Jean Cuſpinien eſcrit avoir par devers ſoy, qui porte pour titre, *Itinerarium Julii Cæſaris*. En

In præfatione ad Æthici Coſmographiam.

Digitized by Google

ſecond lieu, on peut encore tirer un grand argument, de ce que le meſme Æthicus eſcrit tout au commencement de ſa Coſmographie. C'eſt à ſçavoir, que Jule Ceſar eſtant Conſul avec M. Antoine, excita le Senat & le Peuple Romain à faire un decret, par lequel il eſtoit ordonné, que meſure ou arpentage general ſeroit fait de tout le monde : à quoy le Senat ſe laiſſa d'autant plus facilement porter, comme le Peuple Romain avoit dès-lors penetré par ſes victoires juſques aux derniers confins de la Terre : & trouvé qu'elle eſtoit bordée de l'Ocean tout à l'environ. Pour l'execution de ce decret furent deputez trois excellens perſonnages de ce temps-là, dont l'un meſura l'Aſie ſous le nom de partie Orientale : l'autre l'Europe ſous celuy de partie Septentrionale : & le troiſiéme l'Afrique, ſous celuy de partie Meridionale. Et quant à l'Occidentale elle demeura ſans nom, eſtant compriſe partie dans l'Europe, & partie dans l'Afrique, l'une & l'autre faiſant la fin du Monde vers l'Occident. Zenodoxus fut celuy qui meſura l'Orient, à quoy faire il employa 21. ans 5. mois & 10. jours, à compter du Conſulat de Jule Ceſar & de M. Antoine, au rapport dudit auteur. Theodotus fit la meſure de la partie Septentrionale en 29. ans 8. mois & 10. jours, à compter du meſme temps. Et Polyclitus de la partie Meridionale en 32. ans un mois & 10. jours : en ſorte qu'en l'eſpace de 32. ans toute la Terre fut parcouruë par ces trois perſonnages : & les meſures d'icelles rapportées au Senat.

5. Voicy une partie du témoignage d'Æthicus qui merite bien d'eſtre icy couché en ſes propres termes : *Lectionum pervigili cura comperimus, Senatum Populumque Romanum totius mundi dominos : domitores orbis & præſules : qui cum, quicquid ſubjacet cœlo penetrarent triumphis, omnem terram Oceani lymbo circumdatam invenerunt : atque eam ne incognitam poſteris reliquiſſent, ſubjugatum virtute ſua orbem totum, qua terra protenditur, proprio limite ſignaverunt : & ne divinam eorum mentem, omnium rerum magiſtram, aliquid præteriret, quam vicerant, quadripartito cœli cardine inveſtigarunt, & intellectu æthereo totum quod ab Oceano cingitur très partes eſſe dixerunt, Aſiam, Europam, & Africam reputantes.* Et puis quelque peu après : *Itaque Julius Cæſar biſſextilis rationis inventor, divinis humaniſque rebus ſingulariter inſtructus, cum conſulatus ſui faſces erigeret, ex Senatuſconſulto cenſuit omnem orbem, jam Romani nominis, admetiri per prudentiſſimos viros, & omni Philoſophiæ munere decoratos. Ergo à Julio Cæſare, & M. Antonio Coſſ. Orbis terrarum metiri cœpit, &c.* Et il y a de l'apparence, que cette meſure de la Terre n'eſt autre, que celle dont Ariſtide fait mention par ces mots, rapportez au chapitre précedent, *Terramque omnem dimenſi pontibus variis fluvios junxiſtis.*

6. Comme donc ce meſurage de la terre, ayant eſté commencé par Jule

Jule Ceſar, ne fut parachevé que ſous Auguſte, il eſt à croire qu'Auguſte, ſi curieux de faire paver des chemins par tout ſon Empire, n'aura pas eſté moins curieux à les faire deſcrire & meſurer : vû que c'eſt bien choſe plus difficile, & de plus grands frais de paver des chemins, que de les deſcrire ſur le papier quand ils ſont pavez. Or eſt-il qu'Auguſte Ceſar eſtoit fort curieux de telles deſcriptions, leſquelles il faiſoit faire par ſon gendre Agrippa, homme expert aux meſures & dimenſions de la terre : ainſi que nous verrons au chapitre ſuivant. Ce qui a fait croire à pluſieurs, qu'Auguſte Ceſar auſſi-bien que Jule ait mis la main audit Itineraire.

7. Quant au ſecond titre ſous lequel ce livre eſt publié, c'eſt celuy de, *Itinerarium Antonii* ou *Antonini Auguſti*. Car on trouve l'un & l'autre és anciens livres eſcrits à la main. Le manuſcrit qui vient de Monſieur Pithou, & qui eſt à preſent en la Bibliotheque de feu Monſieur le Préſident de Thou, porte ces mots pour titre, eſcrits en lettres rouges, *Incipit Itinerarium Provinciarum Antonii Auguſti*. L'exemplaire de Simlerus portoit le meſme nom : mais il dit qu'il a vû un autre exemplaire qui donnoit ce livre à *Antoninus Auguſtalis*. Auquel ſe rapporte l'ancien manuſcrit de Philippe II. Roy d'Eſpagne, ſur lequel *Jeronimus Surita* a fait ſes Commentaires : d'où vient que la derniere edition qui vient de luy, porte ce titre, *Itinerarium Antonini Auguſti*.

8. Pluſieurs ont penſé qu'Antonin, ſurnommé le Débonnaire, ait eſté l'auteur de ce livre : ou pour le moins qu'il ſoit l'un de ceux qui y ont contribué. Et de fait ledit Simlerus fait mention d'un certain fragment d'Itineraire qui eſt attribué audit Empereur : mais qui ne contient que les Grands Chemins ſeulement qui conduiſent de Rome en la Gaule, & auſſi il n'y a aucuns nombres ny diſtances d'un lieu en autre. Ce fragment a eſté mis en lumiere, & commenté par Annius de Viterbe, ſous ce titre *Antonini Pii Itinerarium*. Mais quant à l'Itineraire que nous avons à preſent en ſon entier, les autres nous le donnent indéfiniment ſous le nom d'Antoninus Auguſtus, ſans nous dire lequel eſt cet Antonin entre dix ou douze Empereurs qui ſucceſſivement ont porté ce nom. Les plus judicieux l'attribuent à Baſſianus Caracalla fils de Septimius Severus, à qui le pere donna le nom de Marcus Aurelius Antoninus, lors qu'il l'aſſocia avec luy à l'Empire : ne pouvant croire, que celuy qui fut ſurnommé le Débonnaire en ſoit auteur, d'autant qu'audit Itineraire il eſt fait mention de certains lieux, villes & bourgades, qui n'eſtoient point encore en eſtre du temps d'Antoninus Pius.

9 Le troiſiéme à qui on attribuë cet Itineraire, c'eſt Æthicus auteur de la Coſmographie cy-deſſus par nous alleguée. Floart Hiſtorien de l'Egliſe de Reims, cite ſous le nom dudit Æthicus en ſa Coſ-

Bigamy (Offences against Religion and Morality Act 1857, s. 57). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 7 years.

Bill of Exchange

Forging, &c. (Forgery Act 1913, s. 1). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Uttering (Forgery Act 1913, s. 2). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Bill of Lading

Forging, &c. (Forgery Act 1913, s. 1). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Uttering (Forgery Act 1913, s. 2). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Bill of Sale

Forging, &c. (Forgery Act 1913, s. 1). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Uttering (Forgery Act 1913, s. 2). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Bond

Forging, &c. (Forgery Act 1913, s. 1). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

Uttering (Forgery Act 1913, s. 2). Punishable with penalty not exceeding £500 and imprisonment not exceeding 14 years.

principales. La premiere eſt, que celuy qui prendra la peine de conferer l'Itineraire avec la Carte de Peutinger (de laquelle nous parlerons au chapitre ſuivant) il trouvera par le rapport qu'il y a entre l'un & l'autre, tant au nombre des chemins, que des milliaires qui les meſurent, qu'ils n'ont enſemble qu'un meſme auteur, ou bien, s'ils ont leurs auteurs à part, que l'un & l'autre vivoient à meſme temps. Or eſt-il que l'Auteur de la Carte de Peutinger eſtoit Chreſtien : ce qui paroiſt manifeſtement en ce qu'elle porte les noms de ſaint Pierre, de Moyſe, des Enfans d'Iſraël, & de la Loy qui leur fut baillée au mont de Sinaï. Ce que jamais perſonne vivant au temps des Antonins n'eut mêlé dans cette Carte Itineraire. L'autre raiſon eſt, que pluſieurs Villes de la Gaule qui ont eſté Metropolitaines ou Chefs de Provinces, ſont nommées dans l'Itineraire & la Carte, des noms deſdites Provinces, ayant réjetté leurs propres noms : ce qui ne s'eſt pas fait du regne des Antonins, mais long-temps depuis. Et d'autant qu'Ammian Marcellin eſt des premiers qui en a ainſi uſé (comme par exemple, lors qu'il a appellé la ville de Reims *Remos*, au lieu de *Durocortorum*) Cluverius eſtime, que c'eſt Ammian Marcellin qui eſt le vray Auteur de l'un & de l'autre. Ou que quiconque en ſoit l'Auteur, il faut qu'il ait veſcu en meſme ſiecle. *Undè etiam ſæpius ſuſpicatus ſum, Ammianum fuiſſe auctorem utriuſque operis. Verum quicunque is fuerit, certum eſt, circa hujus ſæculum utrumque fuiſſe compoſitum.*

11. Que dirons-nous donc à travers une ſi grande diverſité d'opinions, & à laquelle nous pourrons-nous réſoudre ? Certes il me ſemble que nous n'irons pas loin de la verité, ſi nous diſons que ny Jule Ceſar, ny Auguſte, ny Antonin le Débonnaire, ou autre de ce nom, ne ſont point les auteurs de l'Itineraire que nous avons aujourd'huy ſous le nom d'*Itinerarium Antonini Auguſti*, d'autant qu'il y a pluſieurs noms des Villes, & autres places qui n'eſtoient point encore fondées ny baſties de leurs ſiécles, ny long-temps depuis : telle que *Conſtantinopolis*, *Diocletianopolis*, *Maximianopolis*, *Conſtantia*, & autres que je paſſe ſous ſilence. Ce n'eſt pas toutefois que Jule, Auguſte, & Antonin n'ayent rien qui leur appartienne en cet œuvre : mais j'eſtime que dès le temps de Jule & d'Auguſte il ſe ſoit fait par l'Ordonnance du Senat quelque deſcription du Monde, en laquelle les chemins ayent eſté marquez par les Villes, citez, colomnes, municipes, giſtes, poſtes & lieux ſemblables, qui ſe trouvent aſſis ſur iceux en chacune Province. Et que quelqu'un des Antonins, ſoit le Débonnaire, ou autre, y ait adjoûté quelque choſe du ſien : comme pareillement les Empereurs ſuivans y ayent mis les Villes & autres places fondées és ſiécles poſterieurs à meſure qu'elles ont eſté faites. Et quant à Æthicus, la Coſmographie duquel ſe trouve jointe de ſi près audit Itineraire, il

eſt à croire qu'ayant pris des Romains l'un & l'autre de ces deux œuvres, il les a deſcrit & augmenté à ſa mode, & accommodé à ſon ſtile, & que de-là eſt procedé, que pluſieurs les citent ſous ſon nom. Pour ce qui eſt de ſa Coſmographie, il confeſſe luy-meſme, que les ſujets qui y ſont traitez, & l'ordre qu'il y a tenu, eſt celuy meſme, que les trois, qui ont meſuré la terre du temps de Jule & d'Auguſte Ceſar, ont rapporté au Senat Romain : ce que l'on peut juger par ces mots, & pluſieurs autres eſpars par ſa Coſmographie. *Ergo à Julio Cæſare, & M. Antonio Coſſ. orbis terrarum metiri cœpit, id eſt, à conſulatu ſupraſcripti, uſque ad conſulatum Auguſti tertium, & Craſſi, annis 21. menſibus quinque, diebus 8. Zenodoxo omnis oriens dimenſus eſt, ſicut inferius demonſtratur.* Où vous voyez que ſes démonſtrations, & ſa forme d'eſcrire, dépend de Zenodoxus pour ce qui eſt de la partie Orientale. Et auſſi il en dit tout de meſme de la partie Septentrionale & Meridionale : en la deſcription deſquelles il dit avoir ſuivy Theodotus & Polyclitus. Il eſt donc à préſumer, qu'il en aura fait autant de l'Itineraire que nous trouvons joint à ſa Coſmographie, & que l'ayant trouvé ſous le nom de l'un des Antonins, il ne l'a pas voulu changer d'intitulation, ny le confondre avec ſa Coſmographie : mais l'a diſtingué d'icelle par ſon titre ancien : & s'eſt contenté de l'accroiſtre du nombre des Villes qu'il a ſçû eſtre baſties par l'Empire juſques à ſon temps, qui eſt échû après Conſtantin. On peut juger de ſon ſiécle par ledit Itineraire, où il eſt parlé de Conſtantinople & autres Villes faites quelque temps après. Simlerus ne va pas loin de cet advis : car voicy ce qu'il en dit : *Cæterum an Æthicus Itinerarium ſcripſerit, aut auxerit (ut Flodoardus cenſere videtur) affirmare non auſim : & ſi animus huc inclinat, eundem utriuſque libelli [Coſmographiæ & Itinerarii] auctorem eſſe. Attamen quoniam in vetuſtis & manuſcriptis exemplaribus, prior Æthico, poſterior Antonino Auguſto inſcribitur, nihil hic mutare voluimus.* Donc pour concluſion de ce diſcours, ſans nous arrêter davantage ſur l'Auteur dudit Itineraire, nous nous en ſervirons en l'eſtat qu'il eſt parvenu juſques à nous : & l'alléguerons ſous le nom d'Itineraire d'Antonin, ſous lequel Andreas Schottus nous l'a fait imprimer, avec les Commentaires de Jeronimus Surita, & les ſiens.

Digitized by Google

DE LA CARTE VULGAIREMENT dite de Peutinger.

Chapitre VII.

1. *Enſeignemens de Vegece ſur le fait des Itineraires mis en Cartes.*
2. *Antiquité des Cartes Geographiques & Itineraires.*
3. *Carte de Peutinger pourquoy ainſi dite.*
4. *L'Auteur en eſt inconnu : ſinon qu'il eſtoit Chreſtien.*
5. *En quel temps ladite Carte a eſté faite.*
6. *L'opinion de M. Velſerus ſur la capacité de l'Auteur.*
7. *Que la Table de Peutinger ſeroit remplie de très-grandes erreurs, ſi on la vouloit prendre pour Table Geographique.*
8. *Grandes impertinences contre les regles de Geographie en ladite Carte.*
9. *Opinion ſur le deſſein de l'Auteur de ladite Carte.*
10. *Conjectures ſur cette opinion.*

1. ENTR'AUTRES préceptes que Vegece donne de l'art Militaire, celuy-cy n'eſt pas des moindres, par lequel il advertit les Princes & Conducteurs d'armées d'avoir toûjours avec eux la deſcription des chemins, non ſeulement en écriture, mais auſſi en peinture : afin de faire choix des chemins, qu'ils doivent tenir avec leurs armées, tant à force de conſeil & de raiſon, que par les objets ſenſibles qui tombent ſous les yeux ; devant leſquels ils puiſſent voir les diſtances des lieux, avec le nombre des milliaires : la qualité des chemins, les racourciſſemens ou détours d'iceux, avec les rivieres & les montagnes qui s'y peuvent rencontrer. Voicy les propres mots dudit Auteur : *Primùm Itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, pleniſſimè debet habere perſcripta : Ita ut locorum intervalla, non ſolùm paſſuum numero, ſed etiam viarum qualitates perdiſcat : compendia, diverticula, montes, flumina ad fidem deſcripta conſideret. Uſque eo, ut ſolertiores Duces, Itineraria Provinciarum, in quibus neceſſitas geritur, non tantùm adnotata, ſed etiam picta habuiſſe firmentur : ut non ſolùm conſilio mentis, verùm aſpectu oculorum viam profecturis eligerent.* *Lib. 3. de re militari cap. 6.*

2. A ces fins ils ſe ſervoient de Cartes Geographiques ou Itineraires, dont l'invention eſt fort ancienne chez les Grecs & les Romains. Anaximander diſciple de Thales, qui vivoit du temps de

Digitized by Google

Servius Tullius Roy des Romains, commença de montrer la Terre
Strabo. lib. 1. dépeinte en une Carte : ſi nous en croyons Strabon, qui dit : *Illum quidem prius de ſitu orbis deſcriptam edidiſſe tabulam.* Du temps de So-
Ælianus lib. 3. c. 28. crate les Athéniens avoient la Grece dépeinte en une Carte, en laquelle il dit un jour à Alcibiade, qu'il luy montraſt les grandes terres & poſſeſſions dont il ſe vantoit. Et comme Alcibiade eut fait réponſe, qu'elles n'y paroiſſoient point, il luy repliqua : *Quid igitur his tibi divitiis, quarum nullam Geographus rationem duxit : tantopere places ?* C'eſt-à-dire : Pourquoy te vantes-tu ſi fort de richeſſes, deſquelles
Diog. Laert. lib. 5. le Geographe, qui a fait cette Carte, n'a point fait d'eſtat ? Theophraſte diſciple d'Ariſtote ordonna par teſtament, qu'une Carte univerſelle de la Terre, qu'il avoit, fuſt miſe après ſon decés en une Galerie du Lycée, où il avoit enſeigné la Philoſophie. Properce, qui vivoit du temps d'Auguſte, montre aſſez qu'il y avoit dès-lors des Cartes univerſelles du Monde, diſant,

Cogor & è tabula pictos ediſcere mundos,
Qualis & hæc docti ſit poſitura Dei.

Lib. 4. eleg. 3.

Lib. 8. Architect. c. 2. Plin. lib. 6. nat. Hiſt. cap. 17. Et Vitruve qui eſtoit de meſme temps, *Hæc ſic fieri*, dit-il, *teſtimonio poſſunt eſſe capita fluminum, quæ orbe terrarum Chorographiis picta, itemque ſcripta, plurima maximaque inveniuntur egreſſa ab Septentrione.* Alexandre le Grand avoit Diognetus & Biton, comme deux Arpenteurs qui ſervoient à luy deſcrire les chemins, & iceux meſurer avec leurs diſtances. Les memoires deſquels eſtoient encore
Lib. 3. 4. 5. 6. Nat. Hiſt. en eſtre du temps de Pline, qui s'en eſt ſervy en pluſieurs de ſes livres, auſſi-bien que de ceux de Ceſar Auguſte, d'Agrippa ſon Gendre, & de Juba Roy de Mauritanie, qui ont eſté tous trois grandement affectionnez à la deſcription des parties du Monde, & des chemins qu'il falloit tenir pour voyager par icelles. Et il n'y a point de doute, qu'ils n'ayent eu des deſcriptions & figures des chemins pour ſe les répreſenter comme devant les yeux : d'autant que,

Segnius irritant animum demiſſa per aures,
Quam quæ ſunt oculis commiſſa fidelibus : & quæ
Ipſe tibi tradit ſpectator.

Horatius de arte Poëtica.

Pline dit expreſſément que M. Agrippa avoit fait une Carte univerſelle du Monde, meſurée par milliaires, laquelle Ceſar Auguſte & luy, firent voir au peuple comme ouvrage exact, & où il n'y avoit point de fautes aux meſures, *Agrippam quidem, in tanta viri diligentia, prætereaque in hoc opere cura : cum orbem terrarum Urbi*

Digitized by Google

ſpectandum propoſiturus eſſet, erraſſe quis credat, & cum eo D. Auguſtum?

3. Or entre les Reliques d'antiquité, eſt parvenuë juſques à nous une Table ou *Carte* Itineraire, vulgairement appellée la *Carte de Peutinger*, pour avoir premierement eſté veüe & trouvée en la ville d'Ausbourg en Allemagne, chez un nommé Conrade Peutinger, homme ſçavant, & curieux des choſes antiques, lequel Geſnerus en ſa Bibliotheque, dit avoir eſté Docteur és Droits. Pluſieurs auteurs de nos derniers ſiecles, qui l'ont veüe és mains dudit Peutinger, entr'autres Beatus Rhenanus, Gerardus Noviomagus, & Franciſcus Irenicus, l'appellent *Tabulam Provincialem*, *Itinerarium, militarem*: Ou bien du lieu où elle a premierement paru, *Itinerarium Auguſtanum*.

Rerum Germanicarum lib. 1. de Francia. In Hiſtoria Batavica.

Germaniæ Exegeſeos lib. 9. cap. 6. & 7.

4. L'auteur de ladite Table, non plus que celui de l'Itineraire d'Antonin, n'eſt connu que par les conjectures rapportées au chapitre précedent : où il s'eſt vû que Cluverius donne l'un & l'autre enſemble à Ammian Marcellin. Et nous n'en ſçaurions rendre autre teſmoignage, ſinon qu'il apparoit par quelques termes tirez de l'Ancien & Nouveau Teſtament, qu'il eſtoit de la Religion Chreſtienne. Ce que Petrus Bertius, & Joannes Moretus ont remarqué, leſquels à divers temps ont mis ladite Carte en lumiere. *Chriſtianum auctorem fuiſſe res clamat*, dit Bertius : & Moret eſcrit, *Addimus auctorem Chriſtianum fuiſſe. Id verò ex S. Petri nomine, & iis quæ de Moyſe Iſraeliticiſque tradit, intelligi.*

In præfatione ad Theatrum Coſmographiæ veteris.

Initio ipſius Chartæ.

5. Quant au temps auquel ladite Carte peut avoir eſté faite, Beatus Rhenanus dit, que c'eſt, *ſub ultimis Imperatoribus*, ſans autrement les ſpecifier. M. Velſerus prend ces derniers Empereurs pour Theodoſe & ſes deux fils Arcadius & Honorius, du temps deſquels l'Empire eſtoit encore en ſon entier, & conſiſtoit és Regions & Provinces deſcrites & mentionnées en ladite Carte, leſquelles, ainſi qu'il eſt vray-ſemblable, ne s'y trouveroient point, ſi elles eſtoient poſterieures aux Theodoſes : n'y ayant apparence que l'auteur qui eſtoit Romain, deſcrivant les terres de l'Empire en ladite Carte, y eut mis celles qui euſſent desja eſté occupées & detenuës par autres, que par les Empereurs. De dire auſſi que ladite Carte ait eſté faite devant le ſiécle de Theodoſe, il n'y a point d'apparence : d'autant qu'en icelle il eſt fait mention de peuples, & de villes, ou bourgs, & autres places qui n'eſtoient point du tout : ou au moins qui n'eſtoient point connuës, ſinon environ le ſiecle de Theodoſe. Ce qui a donné occaſion à quelques-uns de l'appeller *Chartam Theodoſianam*.

6. Or quiconque en ſoit l'auteur, M. Velſerus ſon Interprete dit, qu'il eſtoit du tout ignorant de la Geographie, & des ſciences Ma-

Digitized by Google

thematiques : & que c'eſt un ouvrage fait par quelque Fourrier ou Mareſchal de camp, au milieu de la confuſion des armes : & non pas un œuvre travaillé & élabouré dans une eſtude par quelque homme ſçavant : *Auctorem*, dit-il, *Geographiæ imperitum*, *Mathematicas litteras in univerſum non doctum fuiſſe neceſſario fatendum. Res enim loquitur : cum neque Provinciarum circunſcriptiones & figuræ, neque littorum extremitates, neque fluviorum decurſus, neque locorum intervalla Geographicis canonibus reſpondeant. Inde fit, ut non temerè ſuſpicer, hæc in turbido caſtrenſi potius, quam erudito ſcholarum pulvere nata, manu Metatoris alicujus deſcripta eſſe.* Et en autre endroit parlant de la riviere de Seine, & lieux voiſins, confondus avec autres qui en ſont fort éloignez, il dit, *Quæ cum conſidero, auctorem noſtrum culpa difficulter libero : niſi ad ruditatem, qua per omnem ſane deſcriptionem uſus, confugiamus.* Et peu après. *Sed fortaſſis ſimplicius & rectius facturi ſumus, ſi auctoris errorem fateamur.*

7. Et il n'y a point de doute, que ſi on veut examiner la Carte de Peutinger par les loix de la Geographie, ou regles des Mathematiques, qu'il ne ſe trouve en icelle des fautes, les plus grandes, les plus manifeſtes, & les plus inſupportables que l'on ait jamais vû en ouvrage quelconque : ſoit que l'on conſidere l'eſtenduë de l'Empire Romain en ſon tout, duquel il deſcrit les chemins : ſoit en ſes parties & Provinces particulieres. Premierement nous avons vû cy-deſſus, tant par les meſures & ſupputations d'Artemidore & de Pline, que par le calcul qui ſe peut faire ſur le globe terreſtre, que la longueur de l'Empire Romain ne contient pas juſtement deux fois ſa largeur, mais que la longueur eſt à la largeur comme 60. à 32. ou ſi vous voulez 15. à 8. qui eſt la meſme choſe. Ce que les Mathematiciens appellent raiſon ſuperpartiente ſept huitiéme : d'autant qu'en 15. il y a autant qu'en huit : & en outre 7. parties de 8. & par ainſi il s'en faut une huitiéme partie, que la longueur dudit Empire n'ait deux fois ſa largeur. Et neantmoins en la deſcription de l'Empire, ainſi qu'elle eſt en ladite Carte, la longueur a dix-neuf fois la largeur : comme pourront voir au doigt & à l'œil ceux qui prendront la peine d'en faire la meſure avec le compas. Or quelle plus grande erreur ſçauroit-on imaginer en choſes qui ſe doivent conduire par nombre & meſure, que de donner dix-neuf largeurs à ce qui n'en a pas deux. Et neantmoins ce n'eſt pas ſeulement en la totalité de l'Empire que cela ſe trouve, mais en chacune Province d'iceluy, qui ſont extremément allongées, & grandement eſtreſſies en ladite Carte.

8. Davantage, le terrain des rivages de la mer, ſoit Oceane ou Mediterranée, ny la largeur naturelle de leurs golfes ou promontoires, n'ont rien és figures de ladite Carte qui ſe raporte à la natu-

re.

re. Les grands fleuves qui ont leur cours du Midy au Septentrion ſur la terre, ſont tournez de l'Orient en l'Occident ſur ladite Carte, avec la ſuite des villes, citez, & autres places qui ſont ſur iceux. Bref, plus vous éloignez la ville de Rome (qui ſe doit prendre pour centre de ladite Carte, comme elle eſt le centre des Grands Chemins qui y ſont dépeints) & plus vous trouvez de confuſion & de mélange en la ſituation des villes, voir des Provinces toutes entieres, en ſorte que qui voudroit rappeller ladite Carte aux theoremes de la Geographie, il ſe trouveroit infiniment éloigné de ſon compte.

9 La longueur exorbitante de ladite Carte en comparaiſon de ſa largeur tant eſtroite, donne aſſez à penſer à ceux qui la conſiderent, que cela ne s'eſt point fait ſans quelque myſtere caché, & peu entendu. Que s'il m'eſt permis d'en dire ce que j'en penſe en mon particulier, n'ayant trouvé aucun auteur qui m'en ait donné une plus ſpecifique inſtruction, je diray ſous la correction de ceux qui en comprendront mieux le ſecret, que ce n'eſt pas par ignorance, mais par deſſein, & de propos déliberé, que ladite Carte a eſté faite en la forme que nous la voyons. Quiconque en ſoit l'Auteur, ſon deſſein a eſté de faire de l'Empire Romain comme une route longue & eſtroite, & de nous répreſenter en icelle les Grands Chemins dudit Empire, pour nous les faire voir *per ſynopſin*, & d'un ſeul trait d'œil : & par la longueur & multitude d'iceux, nous faire apparoir de la longueur & multitude d'ouvrages faits de main d'homme, qui ſurpaſſent en ces deux proprietez, tout ce qui a jamais eſté fait en l'Univers. En un mot, c'eſtoit pour nous faire concevoir la grandeur & la puiſſance Romaine par les yeux, & mettre en vûë la merveille des merveilles de la Terre. Car y a-t'il ouvrage fait de main en tout le Monde, que l'on puiſſe mettre en paragon à l'encontre de ceux-cy, qui ſe trouvent en nombre de vingt-cinq ou trente continuez depuis l'Orient juſques en l'Occident ſur la longueur de ſeize à dix-huit cens lieües Françoiſes, & du Midy au Septentrion ſur l'eſtenduë de huit ou neuf-cens lieües par certains endroits, & de mille lieües par autres. Et auſſi c'eſt ſans mettre en ligne de compte les traverſes & moindres chemins militaires, qui ſont en grand nombre par les Provinces de l'Empire. Et à la verité, s'il y a merveille au Monde, il faut confeſſer que c'eſt celle-cy : eu égard aux Montagnes coupées, ou percées, aux marais deſſechez, aux levées & terraſſes exhauſſées, à la quantité de matieres employées, au nombre de Ponts & de Ports baſtis pour continuer un ſi long ouvrage : pour la perfection duquel, les Romains ont employé plus de gens & d'argent, qu'en pas un œuvre, qui ait jamais eu quelque réputation de grandeur.

10. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi l'Auteur de ladite Carte

n'ayant autre deſſein en ſon eſprit que celuy-là, ne s'eſt pas mis en peine de diſtribuer les Provinces chacune en ſon lieu, ny figurer les rivages ſelon leurs flexions & ſituations. Ce n'eſtoit pas ſon deſſein de nous donner une Carte Geographique, ny de nous dépeindre l'Empire de Rome & ſes Provinces : mais ſeulement de nous figurer les chemins dedans l'Empire, & dedans ſes Provinces. Ce qui montre que ſon deſſein eſtoit cela, & non plus, c'eſt qu'il a figuré leſdits chemins par lignes toutes ſimples, n'exprimant en ladite Carte aucunes Villes, Citez, Bourgs, ou demeures, ſinon celles qui eſtoient deſſus leſdits Chemins, ou près & le long d'iceux, entre leſquelles il y en a une infinité de peu de noms ; & qui ne ſe trouvent ſur aucunes Cartes Geographiques. Au contraire il a délaiſſé en arriere une infinité de Villes, & Citez de grand rénom, à cauſe qu'elles eſtoient éloignées deſdits chemins : ce qu'il n'eut pas fait, s'il eut entrepris de nous dépeindre les Provinces par les regles de Geographie, & non pas les Grands Chemins dans les Provinces. Ce que M. Velſerus n'a pas ignoré luy-meſme, quoy qu'il n'ait pas voulu décharger du ſoupçon d'ignorance l'Auteur de la Carte. Car ayant dit que les Cartes Itineraires ſont faites ſeulement, pour mettre devant les yeux des Empereurs ou Capitaines generaux des armées la conduite des chemins d'une ſeule vûë, il adjoûte, *Et noſtram tabulam huic fini paratam non dubiè innuunt dicta hactenus. Clarius adhuc oſtendunt lineæ viarum, & numeri ſpatiorum indices : ut quod illæ tantum manſiones expreſſæ, quæ in vias delineatas incidunt : præteritis aliis non obſcuri nominis urbibus. Quorum nihil commiſiſſet auctor, ſi ipſas Provincias, non certa in Provinciis itinera deſcribenda ſumpſiſſet. At privatum inſtitutum reſpexit : Metatorem, non Geographum præſtitit.*

Digitized by Google

DECLARATION PLUS PARTICULIERE du deſſein de l'Auteur, qui a fait la Carte de Peutinger.

Chapitre VIII.

1. *M. Velſerus confeſſe que la Carte de Peutinger ne ſe doit rappeller aux regles Geographiques : mais à celles de l'art des Fourriers ſeulement.*
2. *Qu'il ſera juſtifié que l'Auteur d'icelle Carte n'a fait le Geographe, ny le Fourrier.*
3. *Trois genres de meſures ſelon Frontinus.*
4. *Quelles choſes ſe meſurent par chacun de ces trois genres.*
5. *Deſſein de l'Auteur : & pourquoy il a pris pour meſure le milliaire Romain.*
6. *Raiſon de l'extréme longueur de ladite Carte, en comparaiſon de ſa largeur ſi eſtroite.*
7. *Pourquoy la Carte de Peutinger n'a eſté proportionnée ſuivant la nature.*
8. *Similitude pour faire entendre le deſſein de l'Auteur de ladite Carte.*
9. *Suite de ladite ſimilitude.*
10. *Exemple du Rhin pour ſervir d'intelligence aux irrégularitez de la Carte.*
11. *Que leſdites irrégularitez ne tendent à decevoir les Lecteurs.*
12. *Deux ſortes de tables plates, qui ſous le menſonge montrent la verité.*
13. *Le ſujet de la Carte n'eſt que ſur la longueur des chemins, ſans reſpect aux parties du Monde.*
14. *Similitude pour faire entendre la façon dont l'Auteur s'eſt ſervy en la compoſition de ladite Carte.*
15. *Que l'Auteur de ladite Carte n'a fait le fourrier, non plus que le Geographe en la compoſant.*

1. MArcus Velſerus eſt donc contraint de confeſſer, que l'Auteur de noſtre Carte n'a pas fait le Coſmographe en la conſtruction ou compoſition d'icelle, & partant qu'il ne luy faut pas attribuer l'autorité qu'il ne demande, & qu'il ne merite pas. Et que ſi quelqu'un eſperoit d'en tirer l'uſage des Cartes Geographiques, il ſe tromperoit grandement. *Idque vel idcircò animadvertendum, ne antiquitatis nomine decepti, tabulæ authoritatem, quam Auctor non petit, non meretur, tribuamus. Si quis enim uſum ſperat, quem ex Geographicis pinacibus diligentiſſimè & ſcientiſſimè confectis, fallitur.*

2. Velſerus donc a raiſon de dire, que noſtre Auteur ne contrefait pas le Geographe. Mais quand il dit qu'il s'eſt contenté de faire l'office d'un Fourrier, qu'il appelle *Metatorem*, j'eſtime qu'en cela il s'eſt deçû, d'autant que ledit Auteur n'a eu intention de faire office de Fourrier non plus que de Geographe. Ce que j'eſpere de pouvoir perſuader par raiſons bonnes & valables, ſi on me donne le loiſir de m'étendre un peu plus au large ſur le deſſein précis & particulier dudit Auteur en la compoſition de ſa Carte.

Lib. de agrorum. qualitate. In expoſitione formarum.

3. Il faut donc entendre, que les meſures de quelque choſe que ce ſoit, ſe diviſent en trois genres, ſelon Julius Frontinus, qui ſont longueur, largeur, & profondeur. *Menſuræ aguntur generibus tribus: per longitudinem, latitudinem, & craſſitudinem: hoc eſt, rectum, planum, ſolidum.* Ce que cet Auteur appelle droit, plat, & ſolide, c'eſt ce que les Geometres & les Naturaliſtes nomment ligne, ſurface, & corps ou corpulence. La ligne ſert à meſurer les choſes en leur longueur ſans largeur : & reçoit ſous ſoy pluſieurs eſpeces de meſures, eſquelles la longueur ſeule eſt conſiderable. Tel eſt le pied, que ledit Frontinus appelle *pedem rectum*, à la difference *pedis plani & ſolidi*. Tel eſt le ſtade des Grecs, le milliaire des Romains, la lieüe des Gaulois, la Schéne des Egyptiens, & le Paraſange des Perſes. *Rectum eſt*, dit Frontinus, *cujus longitudinem ſine latitudine metimur: ut lineas, porticus, ſtadia, milliaria, fluminum longitudines.* La ſurface qu'il appelle *planum*, meſure la longueur & la largeur ; comme le pied pris en carré, qu'il appelle ἐπίπεδον, ou *conſtratum pedem*. Telles ſont les meſures que les Latins appellent *Clima, actum majorem vel minorem, & jugerum :* qui ſe rapportent en quelque choſe à ce que nous appellons des quarteaux, des boiſſeaux, des ſeptiers, des arpens, & jours, ou journaux de terres labourables. Le corps ou corpulence, qu'il nomme *ſolidum*, ſert à meſurer la longueur, la largeur, & la profondeur, comme eſt le pied cubique, que les Grecs appellent στερεὸν : & Frontinus d'un nom impropre *Quadratum*, au lieu de *Cubicum*.

4. Ces trois genres de meſures ſervent à meſurer les choſes diverſement, ſelon la diverſité de leurs natures. Car avec les ſtades, les milles, & les lieües, on meſure les chemins en leur longueur ſeulement, ſans avoir aucun reſpect ou relation à leur largeur ou profondeur, qui dépendent d'autres meſures. Par les pieds carrez, les climats, les actes, & les arpens, qui ont longueur & largeur, on meſure les terres labourables, les ſols des édifices, & les incruſtations des parois. Mais par le pied cube, & la toiſe ſolide, on prend les meſures de l'épaiſſeur des parois, des piles ou pilaſtres, des colomnes, obeliſques, pyramides, & autres choſes qui giſent en longueur, largeur, & profondeur enſemble.

5. Donc pour venir à l'Auteur de nôtre Carte Itineraire, ſon deſſein

ne l'a porté à autre choſe qu'à répreſenter la longueur des Grands Chemins dans l'étenduë de l'Empire, ſans aucun reſpect, ny relation à la largeur dudit Empire, ni des parties d'iceluy. Et comme il luy eſtoit beſoin d'une certaine meſure pour icelle étendre ſur leſdits chemins, comme on étend une aune ſur le drap, afin d'en ſçavoir la longueur par la multiplication & réïteration de l'aunage; Auſſi a-t'il choiſi le milliaire Romain pour la meſure des Grands Chemins, lequel Frontinus nous montre eſtre une des meſures, qui n'ont égard qu'à ſupputer les longueurs ſans largeurs. Prenant donc le ſeul milliaire pour meſure de ſon ouvrage, il n'avoit que faire de ſe mettre en peine de la largeur, qui n'étoit pas de ſon fait. Et voilà d'où vient qu'il a tiré l'Empire en forme de route, luy donnant une longueur, qui ſemble de premier abord ſans regle & ſans raiſon, en comparaiſon de ſa largeur. Et toutefois à prendre cette longueur, ſuivant le deſſein de l'Auteur, on y trouvera regle, meſure & raiſon.

6. Premierement ayant entrepris de mettre devant les yeux le nombre & la longueur des Grands Chemins, non pas nuëment & ſimplement, mais avec leurs meſures naturelles, qui ſont les milliaires: il avoit beſoin d'un merveilleux eſpace, pour marquer chacune Ville ou Cité ſur leſdits Grands Chemins, avec les diſtances qui ſont de l'une à l'autre, & le nombre des milliaires qui ſervent de meſure auſdites diſtances. Donc pour fournir un eſpace ſuffiſant à ſon deſſein, il a réduit tout l'Empire au petit pied; & ſuivant ſa réduction il a trouvé, que pour faire paroiſtre les Villes, Citez, Giſtes, & Poſtes qu'il avoit à marquer ſur les Grands Chemins, il ne le pouvoit faire avec grace en moins de douze pieds d'étenduë qu'il a donné à ſa Carte: ſur laquelle les Terres de l'Empire en occupent dix & demy. Et quant à la largeur, il ne luy a donné que ſix pouces huit lignes, qui n'eſt que la dix-neuviéme partie de la longueur: au lieu qu'elle contiendroit en nature plus que la moitié. Ce qu'il a fait, d'autant qu'il a jugé que dans ce peu de largeur, comme dans une route ſuffiſante, il pouvoit déſigner tous les Grands Chemins de l'Empire, qui ne ſont figurez que par des lignes, comme eſtant longueur ſans largeur.

7. Or d'autant que la longueur naturelle de l'Empire s'étend d'Orient en Occident, comme ſa largeur, du Midy au Septentrion, auſſi eſt-ce de l'Orient en l'Occident qu'il a étendu ledit Empire en longueur. Que s'il eut voulu proportionner la largeur à la longueur en ſa peinture, ainſi qu'elles ſont proportionnées en la nature, il eût eſté contraint, ſuivant les maximes cy-deſſus déduites, de donner à ſa Carte plus de ſix pieds & demy en largeur, pour la tenir en raiſon de huit à quinze, qui ſe trouve entre les terres qui y ſont deſcrites. Et delà fuſſent procedées deux incommoditez non neceſſaires à ſon deſſein. La premiere eſt la grandeur & la largeur exorbitante d'une telle Carte,

qui eût eu douze pieds d'un ſens, & ſix pieds & demy d'autre, qui reviennent enſemble à 75. pieds carrez, leſquels on n'eût ſçû où loger. L'autre c'eſt qu'en une ſi vaſte largeur, on n'eût vû que bien peu de lignes tracées; ſçavoir celles meſme que l'Auteur a fait tenir en ſix pouces & huit grains, qu'il a donné de largeur à ſa Carte : largeur ſuffiſante à ſon deſſein, auquel il n'y a que la longueur de conſiderable. Ainſi n'ayant à tracer que vingt ou trente lignes l'une ſur l'autre pour déſigner ces chemins, il y eut eu par trop de vuide en ladite Carte, ſi elle eut eu ſix pieds & demy de largeur : de ſorte que voyant ſi peu d'ouvrage en tant d'eſpace, on eut pû approprier ces vers de Virgile à telle Carte,

Lib. 1. Æn. *Apparent rari nantes in gurgite vaſto.*

C'eſt ce qu'euſſent pû dire ceux qui n'euſſent eſté advertis de ſon deſſein, qui n'eſt que de marquer en ſa Carte les Villes, Citez & autres places, pour petites qu'elles ſoient, & de peu de nom, qui ſe rencontrent ſur les Grands Chemins : & ne faire état de pluſieurs Villes & Citez rénommées, d'autant qu'elles ne s'y trouvent point.

8. Partant l'Auteur de ladite Carte a pris autant d'eſpace ſeulement pour la largeur d'icelle, qu'il en eſtoit de beſoin pour y figurer ſes Grands Chemins par des lignes ſeulement, & non plus : ayant fait de l'eſtenduë naturelle de l'Empire Romain, ce qu'un Patiſſier feroit d'une maſſe de paſte d'un pied de longueur, & de demi pied ou peu plus de largeur; s'il venoit à l'étendre, de dix pieds & demi de longueur, & ne rien adjoûter à ſa largeur : car il ſe feroit par ce moyen, que la longueur qui ne contenoit pas juſtement deux fois la largeur, viendroit à la contenir dix-neuf fois : De ſorte que la longueur qui auparavant n'eſtoit pas ſeulement double à la largeur, ſeroit après cela en raiſon Novendecuple, pour parler en termes d'Arithmetique. Telle eſt neantmoins la forme, que l'Auteur de ladite Carte a donné aux terres de l'Empire.

9. Comme donc il arrive qu'en allongeant une maſſe de paſte, telle partie d'icelle eſtoit près d'une autre, qui par l'action de la main s'en retire bien arriere : telle eſtoit devant, qui demeure derriere : & telle eſtoit à droite qui ſe coule à gauche : il a eſté neceſſaire qu'il en ſoit arrivé de meſme aux Terres, Provinces, Villes, & Citez de l'Empire. Car en l'allongeant ſi exorbitanment, & le réduiſant en une route, il eſt arrivé que les Mers & les Terres ſe ſont pareillement allongées comme boyaux, & que les Provinces ſe ſont miſes à l'étroit dans une largeur ſi rétrecie, l'une recevant l'autre comme dans ſes entrailles, qui en eſtoit auparavant fort éloignée. Cela meſme eſt arrivé aux grands fleuves de l'Empire : & par conſequent aux Villes ſituées ſur iceux.

10. Pour exemple, le Rhin, anciennes limites de l'Empire entre la

Digitized by Google

Germanie & les Gaules, a un bien long cours tendant du midy au Septentrion : & par ce moyen tranchant en la nature la largeur dudit Empire. Or comme ladite largeur eſt tellement réduite à l'etroit, que ſur icelle ledit fleuve ne ſe peut ſuffiſament étendre, pour recevoir ſur la longueur de ſon cours toutes les Villes, Citez, & Poſtes qui ſont ſituées ſur ſes bords : & par leſquels paſſe l'un des Grands Chemins de l'Empire : l'Auteur de ladite Carte a eſté contraint pour luy donner ſa juſte longueur, de luy détourner ſon cours ſur la Carte : & au lieu qu'il va coulant au Septentrion en la nature, le faire couler à l Occident en ſa peinture, réjettant ſon flux dans la longueur de ladite Carte, qu'il ne pouvoit figurer dans ſa largeur. De ſorte que la décharge du Rhin, qui ſe fait en nature dans l'Ocean Septentrional par pluſieurs bouches, bien loin de la riviere de Seine, ſe va faire en l'Occidental près l'emboucheure de ladite Riviere. Ce qu'il a eſté contraint de faire de tous les grands Fleuves qui vont du Midy au Septentrion, & par ainſi aux Places aſſiſes ſur iceux : leſquelles par conſequent ſont tellement changées de ſituation, que l'une ayant l'autre du Midy au Septentrion, en la nature, elle l'a de l'Orient en Occident en peinture ſur ladite Carte.

11 Et il ne faut pas pourtant eſtimer, que l'Auteur de cette Carte nous veuille decevoir ou tromper, & nous faire croire, que ce qui coule au Septentrion s'en aille à l'Occident. Il ſuppoſe, que ceux qui ſe ſerviront de ſa Carte (qui n'eſt qu'Itineraire) auront appris d'autres Cartes, qui ſont Geographiques, la vraye ſituation des Villes & Provinces, & le vray cours des Rivieres. Quant à luy, ce luy eſt aſſez en quelque ſens que leſdites Provinces ſoient tournées, & en quelque partie que le cours des Rivieres ſoit porté, qu'il puiſſe répreſenter la longueur des chemins ſur l'étenduë d'iceux. C'eſt là le ſujet dans lequel il s'eſt rétranché en la compoſition de ſa Carte.

12. Car il eſt à ſçavoir, que ſelon le dire meſme de Bertius, il y a deux ſortes de Tables plates à figurer le Monde, ou partie d'iceluy : l'une rude, & ſur le lourd, pour montrer ſeulement la direction des chemins, ſans ſe ſoucier d'Orient, d'Occident, de Midy, ny de Septentrion : & donne pour exemple de celle-cy, noſtre Carte de Peutinger. L'autre eſt plus exacte en ſes obſervations, dreſſée ſur les quatre parties du Monde, & conſtitutions celeſtes : qui répreſente en plat, autant que faire ſe peut, la Terre qui eſt faite en Sphere, y obſervant les degrez celeſtes de longitude & latitude : telles que ſont les Cartes Coſmographiques d'Ortelius & de Mercator, & les tables racourcies dudit Bertius, qui eſt grand maiſtre en cet art, & qui en parle ainſi. *Planarum tabularum duplex ratio fuit : una rudior, ad itinerum tantum directionem comparata : qualis eſt Theodoſiana ſeu Peutingeriana, quam nos damus. Altera accuratior, facta ad conſtitutionem celeſtem, quæ* *Prefatione in Theatrum Coſmographiæ veteris.*

Sphæræ orbem univerſum repræſentantis poſitionem, quo ad ejus fieri poteſt, in plano refert. Illa Græcis πλανοσχαφία, dicta eſt: hæc σφαιροσχαφία. Or l'une & l'autre atteignent tellement au point de la verité, que ſous des hypotheſes ou ſuppoſitions fauſſes, elles nous font entendre ce qui eſt veritable, & ce ſans aucune erreur : Et ne laiſſent d'agir avec nous de bonne foy, quand elles nous propoſent des menſonges. Un Coſmographe enſeignant quelqu'un ſur une Carte, dira: icy ſont vingt dégrez celeſtes, chacun deſquels valent trente & une lieüe & un quart. Or eſt-il que les dégrez qu'il montre diſant cela, n'auront pas demy doigt de longueur. Il y a donc en ſes paroles un menſonge manifeſte. Ouy à la verité: mais ce menſonge pourtant, ne laiſſe d'apprendre aux hommes ce qui eſt vray, d'autant que par ces petits degrez peints & figurez ſur une Carte, il entend ceux qui ſont au ciel ou en terre, & qui s'étendent de la longueur ſuſdite en la nature. *Utraque autem*; dit le meſme Auteur, *ita verum aſſequitur, ut ſub falſa hipotheſi, certam rerum ipſarum conſtitutionem animo proponat, & quidem ſine errore.*

13. Noſtre Carte donc, quoy que diſtorquee en la façon que nous l'avons dit, ne laiſſe de nous répreſenter la verité ſous le menſonge, ſuivant le deſſein de l'Auteur. Qui n'eſt pas de nous faire paroitre aux yeux en quelle partie du Monde tendent les Grands Chemins de l'Empire : ſçavoir en l'Orient, Occident, Midy, ou Septentrion : ny ſous quel degré de longitude ou de latitude chacune Ville eſt aſſiſe. Ce luy eſt aſſez de nous en faire voir la longueur, avec les diſtances de Ville en Ville, marquée par les nombres de leurs milliaires. C'eſt là le *ſubjectum adæquatum* de ladite Carte, qui n'a cure du reſte, qui n'eſt point de ſon gibier : & qu'elle laiſſe aux Cartes Geographiques.

14. Que ſi vous deſirez d'entendre la maniere qu'il a tenu en la diſpoſition deſdits Grands Chemins, & lieux qui ſont ſur iceux dedans ſa Carte, vous le pourrez entendre à peu près par cette ſimilitude. Suppoſez qu'il y ait un grand arbre, qui jette des branches en rond vers toutes les parties du Monde également, & que quelqu'un diviſaſt ledit arbre par le diametre de ſa rondeur en deux parties égales, par une ligne qui allaſt du Midy au Septentrion : puis qu'il vint à plier par force les branches Meridionales & Septentrionales, & les détourner partie à l'Orient, & partie à l'Occident par égale portion : il arriveroit que les extremitez de certaines branches voiſines, qui ſe touchoient quaſi l'une l'autre en leur ſituation naturelle, en allant ainſi en contraires parties, ſe trouveroient ſeparées d'un très-grand intervalle : comme au contraire elles viendroient à approcher les extrémitez des branches Orientales & Occidentales, deſquelles elles étoient auparavant fort éloignées. Il s'en eſt fait quaſi tout de meſme des Grands Chemins de l'Empire en ladite Carte, d'autant que ſortant de la ville de Rome,

Digitized by Google

comme branches chargées de leurs feuilles : & a fait prendre l'adreſſe vers l'Orient ou l'Occident, à tous ceux qui prenoient leur route au Midy ou Septentrion. Par ce moyen les reſſerrant les uns près des autres, il n'a pas eu beſoin de grande largeur en ſa Carte. Et tout ainſi que les feuilles d'une branche ne changent point le rang & ſituation qu'elles avoient entr'elles, encore que la branche ſoit détournée de ſa poſture naturelle en une autre : ainſi le rang & l'ordre des villes qui eſtoient ſur un certain chemin, n'a point eſté changé, quoy que le chemin ait eſté tourné de l'une des parties du Monde à l'autre. Il n'y a que cette difference, que l'ordre qui tend du Midy au Septentrion en la nature, tend de l'Orient à l'Occident en la figure : le tout ſans détriment de la longueur deſdits chemins, qui eſt ſeule conſiderable au ſujet de ladite Carte. Davantage comme les feuilles des branches d'un arbre, plus elles approchent du tronc & moins ſe peuvent-elles détourner & ſéparer l'une de l'autre : ainſi eſt-il des villes aſſiſes ſur les Grands Chemins qui ſortent immediatement de Rome : entre leſquelles il y a moins de détour, qu'entre celles qui ſont ſituées és extremitez de l'Empire. C'eſt là que ſe trouvent les ſituations des lieux les plus exorbitantes ; car telles villes ſe touchent quaſi ſur les points du Midy & du Septentrion, qui ſe trouvent éloignées de l'Orient juſques à l'Occident, par les flexions & détours que l'auteur a donné aux rivieres ou aux Provinces entieres, ſur leſquelles elles ſont ſituées. La Carte ne laiſſe neantmoins à fournir au deſſein, pour lequel elle eſt faite, qui ne tend qu'à nous montrer ſous une veüe tous les Grands Chemins de l'Empire en leur longueur quaſi miraculeuſe.

15. Par ce que deſſus, il appert, que tant s'en faut que l'auteur de ladite Carte ait voulu faire le Geographe, qu'il n'a pas ſeulement eu intention de contrefaire le Fourrier, ou Mareſchal de Camp : car c'eſt du devoir des Fourriers, que l'on appelle *Metatores*, de déſigner les metes ou termes d'un Camp, non en longueur ſeulement, mais auſſi en largeur ſuffiſante pour le logement d'une armée, qui ne ſe rangera pas comme des poules ſur une perche. Auſſi la meſure des Camps ne ſe fait pas par le pied droit ; mais par le carré : ny par la toiſe priſe en ſa ſimple longueur, mais auſſi en ſa largeur. Car après que les Fourriers avoient choiſi le lieu du Camp en general, c'eſtoit du devoir des meſureurs & arpenteurs de diſtribuer les places aux ſoldats au pied carré, qu'ils appelloient *Dimetiri ad podiſmum*. Ce que M. Velſerus a réconnu luy-meſme, alleguant ces mots du 2. livre chap. 7. de Vegetius, *Metatores ſunt, qui præcedentes locum eligunt caſtris. Menſores qui in caſtris ad podiſmum dimetiuntur loca, in quibus milites tentoria figant*. Or eſt-il que l'auteur de noſtre Carte n'a eu en ſon deſſein aucun eſgard à la largeur, laquelle il a quaſi exterminé tout-à-fait, pour faire place à la longueur : afin de trouver des intervalles ſuffiſans pour y ranger les villes, & au-

tres demeures qui ſont ſituées ſur les Grands Chemins, y obſerver leurs diſtances, & inicrire les nombres ſignificatifs des milliaires qui eſtoient de l'un à l'autre. Tout ce que nous verrons cy-après par les épreuves que nous en ferons en détail en pluſieurs endroits de ce livre troiſiéme. Et partant nous pouvons conclurre, que l'auteur de la Carte de Peutinger n'a eu aucun deſſein de faire office de Fourrier, non plus que de Geographe. Dequoy Velſerus & autres, ne s'eſtant adviſez, l'ont accuſé d'ignorance en la Geographie & Sciences Mathematiques.

DE LA COMPARAISON DE LA CARTE de Peutinger avec l'Itineraire d'Antonin.

CHAPITRE IX.

1. *Pluſieurs Itineraires faits par des Empereurs ou gens ſçavans. Sur tous leſquels ſont à eſtimer celuy d'Antonin & de Peutinger.*
2. *Pourquoy ſont employez quelques chapitres à diſcourir de ces deux derniers.*
3. *Premier point en quoi l'Itineraire d'Antonin convient avec la Carte de Peutinger.*
4. *Second point.*
5. *Autorité de Cluverius ſur le ſecond point.*
6. *D'où eſt venuë la corruption de la Carte de Peutinger.*
7. *Que nonobſtant les fautes qui y ſont, elle ne laiſſe de fournir à l'effet de ſon auteur.*
8. *Premiere difference d'entre l'Itineraire & la Carte.*
9. *Seconde difference.*
10. *Troiſiéme difference.*
11. *Quatriéme & cinquiéme difference.*
12. *Sixiéme & derniere difference.*
13. *Sçavoir ſi la Carte de Peutinger a eſté faite ſur l'Itineraire d'Antonin.*
14. *Facilité de la corriger, ou d'en faire une nouvelle ſur ledit Itineraire.*

1. IL y a eu quelques Empereurs, & quelques gens de ſçavoir, qui ont pris tant de plaiſir en certains voyages particuliers qu'ils ont fait de Rome en quelques Provinces lointaines, qu'ils ont bien voulu prendre la peine de nous en laiſſer des memoires : afin qu'ils puſſent ſervir à ceux de la poſterité, qui auroient les meſmes voyages à faire. Tels ſont les Itineraires de Jule Ceſar en Eſpagne, de Trajan aux Daces, d'Alexandre Severe au Royaume de Perſe, d'Horace à Brindes, d'Ovide à Milete, de Firmian en Afrique, &

Digitized by Google

de Rutilius en la Gaule, deſquels Onuphrius Panvinus fait mention en la préface qu'il a mis au devant des deux Itineraires dudit Rutilius, ſurnommé Gallicanus. Mais ſur tous, ſont à priſer & eſtimer les deux, de la comparaiſon deſquels nous avons entrepris de diſcourir. D'autant que ces Itineraires précedens ne ſont que deſcriptions de chemins ou voyages particuliers de la ville de Rome en quelqu'unes des Provinces de l'Empire : mais ceux d'Antonin & de Peutinger ſont univerſels, comprenant tous les Chemins Militaires : ou au moins la plus grande & principale partie d'iceux, leſquels de ladite Ville s'eſtendent aux extremitez de la Terre : dont l'un nous répreſente les noms des Villes, Citez, Giſtes & Poſtes qui ſont ſur leſdits Grands Chemins avec les diſtances par nombres, le tout en écriture ſeulement : & l'autre nous met comme devant les yeux les meſmes chemins en écriture & en figure tout enſemble.

2. Et il ne faut s'eſtonner ſi nous employons trois ou quatre chapitres à diſcourir de ces deux ouvrages, d'autant qu'ils nous doivent ſervir ſur tous autres en ce livre troiſiéme, où il n'eſt queſtion que du nombre & de la longueur des Grands Chemins, que nous ferons mieux entendre par ces deux Itineraires, que par tout le reſte des livres que nous ſçaurions employer à cet effet, pourvû que nous faſſions bien entendre la nature de l'un & de l'autre.

3. Mais pour entrer dans la comparaiſon entrepriſe, il eſt certain que ces deux Itineraires ont beaucoup de choſes ſemblables, & beaucoup de diſſemblables. Ils ſe rapportent premierement au point principal de noſtre ſujet : c'eſt que l'un & l'autre ne contiennent aucuns chemins communs de l'ancien Empire : mais ceux-là ſeulement qui eſtoient faits de main d'homme, & qu'à raiſon des Conſuls ou Préteurs, & depuis des Empereurs qui y avoient fait travailler, ils appelloient, *vias Conſulares*, *Prætorias*, *Imperatorias*, *Baſilicas ſive Regias*, *& Militares*. Nous avons prouvé cela de l'Itineraire d'Antonin en pluſieurs endroits de cet œuvre, tant par l'autorité de Jeronimus Surita, que vous trouverez en la préface du Commentaire qu'il a fait ſur ledit Itineraire, que de quelques autres. Et quant à la Carte de Peutinger, M. Velſerus ſon interpréte nous en donne un témoignage exprès en ces termes : *Linearum ductus, quibus ſtationes aut manſiones (ſunt ea ſolemnia metatoribus nomina) conjunguntur, Vias publicas exprimunt, quas Conſulares, Prætorias, & Militares appellant.* Et peu après. *Verùm ego in ſchedis nullam non Conſularem, aut, quod idem eſt, Militarem delineatam opinor.* *M. Velſerus in proœmio.*

4. En ſecond lieu l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger conviennent en cela, que l'un & l'autre déſignent les chemins par noms des Citez, Giſtes & Poſtes qui ſe trouvoient aſſiſes ſur iceux : & qu'ils en déterminent tous deux les diſtances par nombre de milliaires.

Digitized by Google

Et ont encore cela de commun, que tant és noms deſdites Citez, Giſtes, Poſtes, & nombres ſignificatifs des diſtances qui ſont d'un lieu à un autre, il y a de grandes fautes, & en grand nombre. Pour ce qui eſt de l'Itineraire d'Antonin, leſdites fautes ſe manifeſtent aſſez ſur les noms propres deſdites Citez, & autres lieux : en ce que Jeronimus Surita n'eſt en rien tant empeſché és Commentaires qu'il a fait ſur iceluy, que d'en accorder les exemplaires. Car de cinq qui luy ſont tombez és mains, à peine y en a-t'il deux qui s'accordent en l'ortographe des places qui y ſont remarquées. Et quant à la Carte de Peutinger, ce qui a fait que celuy meſme, duquel elle porte le nom, ne l'a point publiée, ny miſe en lumiere de ſon temps, c'eſt la multitude des fautes qui ſe trouvent és noms des Villes, Giſtes & Poſtes, n'y ayant à peine de dix noms l'un, qui ſoit nettement & correctement eſcrit en ladite table. *Nam aut ego fallor*, dit M. Velſerus, *aut his ipſis ſalebris impeditus Peutingerus, quo nemo Antiquitatis ſtudia promovit cupidius, ab editione abſtinuit.* Or que Peutinger eut aſſez de curioſité pour la publier, & de connoiſſance és choſes antiques, il en appert par les œuvres qu'il a mis en lumiere, entr'autres par celuy qu'il a intitulé *Sermones Convivales*, où il y a tout plein de traits qui touchent l'Antiquité de la Germanie, & un autre qu'il a fait, *de Gentium quarundam emigrationibus*, deſquels Geſnerus fait mention en ſa Bibliotheque. Mais quoy ? cette table eſt rédondante en tant de fautes en l'ortographe des noms, que Velſerus meſme a eſté contraint d'ajoûter ſon Commentaire à l'édition qu'il a premierement donné au public de quelques parties de ladite Carte : d'autant qu'il y avoit danger, qu'en les imprimant toutes ſeules, ceux qui fuſſent venus pour s'en ſervir, ne les euſſent abandonné dès le commencement, à cauſe des fautes que les Copiſtes d'icelle Carte y avoient fait de long-temps. *Et periculum fuerit*, dit-il, *ſi ſchedas nudas emitterem, ne permulti, quibus illæ jam uſui erant, vix inſpectas abjicerent : tædium non laturi corrigendi, quæ à deſcriptoribus errata ; commodè explicandi, quæ ab Auctore inconcinnius poſita : confirmandi, quæ in ſpeciem dubia, incerta ; annotandi denique, ſi qui ab autographo errores viderentur.*

In Præfatione ubi de Geographia antiqua.

§. Philippus Cluverius a fait ce jugement de l'un & de l'autre Itineraire, qu'avec le temps ils ont eſté tellement corrompus, dépravez, mutilez, tronquez, & détorquez, par la faute des anciens Ecrivains, qui à divers temps en ont fait des copies, qu'en l'eſtat qu'ils ont eſté trouvez en nos derniers ſiecles, ils ne ſervent qu'à jetter des tenebres obſcures aux yeux de ceux qui ne ſont verſez en l'ancienne Geographie. Voicy le jugement qu'il en fait. *Reſtant duo Itineraria, quorum alterum Antonini, ſive Antonii cujuſdam nomini aſcriptum : alterum tabula illa incerti Auctoris refert, in prælongum producta. Utrumque ingentis uſus opus, ſi barbarum illud ſæculum, quo librariorum incredibili*

imperitia incuriaque corrupta fuerunt, ſalva ad nos, ſanaque tranſiiſſent. Nunc mutila, manca, detorta, ac plurima ex parte depravata, nil niſi meras tenebras Geographiæ antiquæ ignaris offundunt.

6. Et il ſe peut faire à la verité, que la Carte dont eſt queſtion, ait eu dès ſa naiſſance, les diſtances qui ſont entre les Villes & Citez proportionnées à leurs nombres : enſorte que ſi une diſtance étoit double à une autre en eſtenduë, auſſi eſtoit le nombre qui la déſignoit : ſi triple ou quadruple, le nombre des milliaires eſtoit pareillement triple ou quadruple : & il s'en trouve encore quelques-unes qui ſont ainſi meſurées & correſpondantes à leurs nombres. Mais il faut confeſſer, que la negligence de prendre le compas en main par ceux qui en ont fait des copies, a quaſi tout perverti en ce qui eſt des diſtances. Car il y en a de bien petites, qui ſont marquées par de grands nombres. Comme au contraire, de grandes chargées de bien petits nombres.

7. Mais quelque faute qu'il y ait en ladite Table, ſoit en l'ortographe des noms propres (au reſtabliſſement deſquels principalement, M. Velſerus a travaillé) ſoit aux diſtances ou aux nombres des milliaires, ladite Carte ne laiſſe pas d'eſtre fort à priſer, tant pour l'éclairciſſement que l'on en peut tirer à l'intelligence de beaucoup de paſſages, & des Hiſtoriens, & des Poëtes, que pour le ſujet pour lequel elle a eſté compoſée par ſon auteur, qui n'eſt que pour nous faire voir le nombre & la longueur des Grands Chemins de l'Empire d'une ſeule vûë : ainſi que déja nous avons dit cy-deſſus. C'eſt là le gros de l'affaire, & le ſeul but de ſon auteur.

8. Juſques icy nous avons rémarqué ce que l'Itineraire d'Antonin & la Carte de Peutinger ont de commun enſemble : il en faut maintenant montrer les differences. Dont la premiere eſt, que l'Itineraire d'Antonin nous répreſente les Grands Chemins par eſcrit ſeulement, & la Carte de Peutinger par eſcrit & par figures. Celuy-là ne nous donne que les noms des Villes, & places qui ſont ſur iceux, avec le nombre des milliaires qui les diviſent l'une de l'autre : celle-cy nous figure leſdits chemins par petites lignes, & ſur icelle diſpoſe les Villes & Citez par certains intervalles accompagnez de leur nombre.

9. La ſeconde difference eſt au nombre & quantité des Grands Chemins, qui ſont en l'une & en l'autre : en ce que leſdits chemins ſont en l'Itineraire d'Antonin en nombre de trois cens ſeptante-deux ou environ. Mais quant aux Grands Chemins figurez ſur la Carte, le nombre ne s'en peut pas ſçavoir, à cauſe du mélange frequent deſdits chemins : & que l'on ne ſçauroit juger ſur ladite Carte, en quel endroit la plûpart deſdits chemins prennent ſon commencement & leur fin ; ſi on n'eſt aidé par l'Itineraire d'Antonin, qui détermine les commencemens & les fins de chacun.

10. La troiſiéme eſt, en ce que l'un & l'autre commencent bien

ſouvent par meſmes Citez, Poſtes, ou manſions : mais ils ne pourſuivent, & ne finiſſent pas de meſme ; car il faut ſouvent aller prendre en deux ou trois chemins de la Carte de Peutinger, les Villes & autres Places qui ne ſont qu'un ſeul chemin dans l'Itineraire. Ce qui ſe fait ainſi, à cauſe de la mutation & tranſport des Provinces qui ſe trouvent en ladite Carte pour les raiſons deſſuſdites. Partant un Chemin de l'Itineraire ſemble eſtre coupé en deux ou trois dans la Carte, ſi ce n'eſt que nous venions à ſuppléer par raiſon & par operation de l'eſprit ce qui défaut à la vûë & ſituation des lieux ſur ladite Carte.

11. Davantage en conferant les chemins de l'Itineraire d'Antonin avec ceux qui ſont dépeints ſur la Carte, on trouve pluſieurs Villes, Giſtes & Poſtes en l'un, qui ne ſont point en l'autre : Tantoſt l'Itineraire en aura trois ou quatre qui ne ſont ſur la Carte, & tantoſt la Carte en contiendra pareil nombre qui ne ſont ſur l'Itineraire. Et quant à ceux qui ſe trouvent en commun ſur l'un & ſur l'autre, encore y a-t'il deux differences notables. L'une c'eſt qu'en l'Itineraire ils ſont tous énoncez par l'accuſatif, *ad quæſtionem factam per quo* : & en la Carte, par l'ablatif, *ad quæſtionem factam per quâ*. Ce qu'il faut entendre de l'Itineraire, ainſi que nous l'avons des mains de Jeronimus Surita : Car il s'en trouve des anciens exemplaires (tel que celuy de la Biblioteque de Monſieur de Thou) eſquels les noms ſont énoncez par le cas ablatif auſſi-bien qu'en la Carte de Peutinger. La ſeconde giſt en outre, en la diverſité de l'orthographe. Car ſans mettre en ligne de compte la difference des cas, à peine de dix noms en trouverez-vous les deux qui ſe rapportent en tout & par tout en ce qui eſt de l'orthographe.

12. La derniere difference giſt és nombres qui ſervent à marquer les milliaires d'un lieu à l'autre. Car encore qu'il y en ait pluſieurs qui ſont égaux entr'eux, la verité eſt qu'il y en a beaucoup davantage qui ſont inégaux. Ce qui fait douter plus que tout autre choſe, ſi ladite Carte a eſté faite ſur l'Itineraire d'Antonin.

13. Car il ſemble, à voir les rapports cy-deſſus par nous remarquez, que l'Auteur de ladite Carte ait pris ledit Itineraire pour ſujet de ſon ouvrage, & qu'il ait voulu faire ce bien au Monde, de le mettre en figure : afin que ce qui ne paroiſſoit qu'à l'eſprit par des noms des Villes & d'autres places, ſimples & nuds, vint à paroiſtre aux yeux par les figures deſdits chemins répreſentez és lignes que l'on y voit tracées d'un bout à l'autre. Mais d'un coſté la diverſité qui ſe trouve en l'écriture aux noms des Villes, & aux nombres des milliaires, nous fait quaſi croire que ce ſoient deux deſſeins à part : quoy que l'un & l'autre tendent à meſme fin. Que ſi ladite Carte a eſté faite ſur ledit Itineraire, il faut dire que l'Auteur n'a pas eſté heureux en rencontre : & qu'il s'eſt ſervi pour la compoſer d'un exemplaire merveilleuſement corrompu.

Digitized by Google

14. Au reſte ce ſeroit choſe facile à faire de corriger ladite Carte ſur ledit Itineraire. Et encore plus facile de faire ſur iceluy une Carte toute nouvelle : en laquelle après avoir réduit de nouveau l'eſtenduë de l'Empire, au petit pied, on obſerveroit à l'aide du compas les milliaires qui ſe trouvent entre chacuns lieux, par meſmes raiſons & proportions de diſtances, que de nombres. C'eſt à dire que l'on donneroit à une diſtance de trente lieües, trois fois autant d'eſtenduë, qu'à une de dix, comme en trente il y a trois fois autant qu'en dix : & par ce moyen on feroit aller la Geometrie & l'Arithmetique de meſme pied, à quoy faire, il faudroit plus de temps & de loiſir, que de travail ou de ſubtilité d'eſprit.

DES MESURES EN GENERAL, ET DE celles en particulier deſquelles on ſe ſervoit à meſurer les Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE X.

1. *Diviſion de la terre des plus grandes parties aux plus petites, & comment ſeparées par meſures.*
2. *Que c'eſt que meſure ſelon Frontinus : & combien de ſorte il y en a.*
3. *Exacte conſideration des meſures des petites aux grandes.*
4. *Le Pas, Stade, Milliaire & Lieüe, communes meſures des Grands Chemins. Trois differences de Pas.*
5. *Le Pas Geometrique, eſt ſeul qui ſert à la meſure des Grands Chemins, d'où vient le mot de Pas.*
6. *Difference entre le Pas Geometrique & le Pas commun. Toutes meſures limitées par art.*
7. *Le Milliaire ſe doit entendre en tous les nombres de la Carte de Peutinger.*
8. *Comment ſont marquez les mille Pas, en l'Itineraire, & que ſignifient ces deux lettres* M. P.
9. *Refutation de ceux qui interprétent* M. P. *par* millia plus minus : *Premiere Raiſon.*
10. *Seconde Raiſon.*
11. *Troiſiéme Raiſon.*
12. *Autorité de Jeronimus Surita au meſme effet.*
13. *Opinion de l'Auteur.*

1. LES anciens ont diviſé toute la Terre en parties, les parties en Empires, les Empires en Royaumes, les Royaumes en Provinces, les Provinces en Regions, les Regions en Citez ou Communautez, les Citez en Cantons, les Cantons en Territoires, & les Territoires en Foreſts, marais, Vignes & terres labourables. Pour diſtinguer toutes ces parties les unes des autres, & faire que les poſſeſſeurs en puſſent joüir en paix, il a eſté beſoin d'en déterminer les fins & limites par certaines lignes & bornes, qui en montraſſent à l'œil les diſtinctions & ſéparations.

Ce qui ne s'eſt pû faire ſans l'aide des meſures, leſquelles ſont differentes entr'elles, ſuivant la nature des choſes meſurées. Car autrement ſe meſure un Empire, ou un Royaume, qu'une terre labourable, ou quelque autre piece d'heritage, encore que toutes les meſures ayent entr'elles quelque proportion & commun reſpect.

2. La

Digitized by Google

2. La meſure, ſuivant Julius Frontinus, eſt une longueur finie & déterminée de pluſieurs intervalles comparez les uns avec les autres *Menſura*, dit-il, *eſt complurium, & inter ſe æqualium intervallorum longitudo finita.* Ainſi le Pied ſe meſure par les Pouces, le Pas par le Pied, le Stade par le Pas, & le Milliaire par le Stade. Puis cet auteur adjoûte, qu'il y a douze genres de meſures, qu'il appelle *digitos, uncias, palmos, Sextantes ſeu potius dodrantes, pedes, cubitos, Gradus, paſſus, decempedas, actus, ſtadia, milliaria.* Et il dit que le doigt eſt la moindre meſure de toutes. Ce qu'il faut entendre des meſures qui ſervoient à l'arpentage des terres. *Digitus enim eſt pars minima agreſtium menſurarum.* *In tractatu de Menſuris, apud auctores finium Regundorum.*

3. Mais ceux qui ont traité cette matiere plus exactement, diſent, que comme l'unité en l'Arithmetique, & le point en Geometrie, ſont les extremitez les plus petites, auſquelles on puiſſe parvenir : ainſi que la plus petite meſure eſt le grain d'orge pris de ſa largeur. Que quatre grains d'orge couchez ventre contre ventre, font un doigt : que quatre doigts valent trois pouces, ou un palme ; & quatre palmes un pied : que cinq pieds font un pas : cent vingt-cinq pas, un ſtade : huit ſtades, un milliaire : & deux milliaires, la lieüe Françoiſe. Et de cela, tous les Geometres ſont d'accord, & en ont fait les vers qui enſuivent.

Quatuor ex Granis Digitus formabitur unus,
Eſt quater in Palmo Digitus, quater in Pede Palmus.
Quinque Pedes Paſſum faciunt, Paſſus quoque centum,
Quinque & viceni Stadium dant : ſed Miliare
Octo dabunt Stadia, duplicatum dat tibi Leucam.

4. Or quoy que toutes ces meſures puiſſent ſervir aux grands chemins, ſi eſt-ce que le pas, le ſtade, le milliaire, & la lieüe, ſont les plus communes de toutes. Auſſi ſont-elles les plus fréquentes & les plus familieres à l'Itineraire d'Antonin, & Carte de Peutinger. C'eſt pourquoy il nous faut éclaircir ces quatre ſortes de meſures, & commencer par le pas, qui eſt le plus petit de tous : mais fort équivoque en ſa ſignification, attendu que les Geometres font trois differences de pas, en chacune deſquelles il y a le pas ſimple & le double. Le pas ſimple de la premiere difference n'eſt que de deux pieds de longueur, & le double de quatre pieds : Le pas ſimple de la ſeconde difference eſt de deux pieds & demy, & le double de cinq pieds. Le pas ſimple de la troiſiéme difference eſt de trois pieds, & le double de ſix.

5. De toutes ces ſortes de pas, il n'y en a qu'un ſeul qui ſerve à la meſure de nos Grands Chemins. Sçavoir, le double pas de la ſeconde difference, que nous avons dit eſtre de cinq pieds ; C'eſt celuy qui

regle les ſtades & les milliaires : & que par excellence on appelle le pas Geometrique. Et il fut dit *Paſſus* par les Latins, *à pandendo. Paſſus enim dicitur ab expanſis manibus*, c'eſt à dire, que le *paſſus* eſt dit de l'eſtenduë des mains : d'autant que la commune meſure de l'homme eſt de cinq pieds, qui ſe trouvent de l'une des extremitez des mains à l'autre, quand les bras ſont tout ouverts & eſtendus. Et tient-on que cette eſtenduë de mains, reſpond juſtement à la grandeur naturelle de l'homme.

De Agrorum qualitate.

6. Ce pas Geometrique eſt ainſi dit, à la difference du pas commun, que les Latins appellent *greſſum*, *ſive gradum* : & auquel ils donnent deux pieds & demy, qui n'eſt que moitié du pas Geometrique. *Gradus habet pedes* II. *Sic*, dit Frontinus, *Paſſus habet pedes* V. Ce pas ou dégré, reſpondant au marcher naturel de l'homme, eſt la meſure que l'on appelle vulgairement un Appas : d'où vient le mot Appaſſer quelque choſe, quand on la meſure avec l'ouverture des jambes & des pieds de l'homme : ainſi que l'on feroit avec les jambes d'un compas. Et quoy qu'en la nature il y ait des hommes fort differens les uns des autres en leur grandeur, neantmoins l'art a réduit tout pas à cinq pieds. Et en a fait de meſme de toutes les autres meſures qui ſont dénommées par les parties du corps humain. Car encore que les membres des hommes ſoient differens en grandeur ſelon la difference des corps, ſi eſt-ce que part art, qui aide & parachéve la nature, l'appas, dit *Gradus*, a eſté réduit à deux pieds & demy : la coudée, à un pied & demy : le pied à douze pouces, ou ſeize doigts : & les doigts à quatre grains d'orge : non pas tels & quels, à l'arbitrage de chacun en particulier, mais d'une quantité certaine, dont les hommes ont convenu par uſage, pour la commodité de la vie & du trafic, eſtant de l'intereſt public d'arreſter par art ce qui ne l'eſtoit pas par nature.

7. Mais venons maintenant au milliaire, qui a pris ſon nom de mille Pas Geometriques deſquels il eſt compoſé : & auſquels les Latins ont donné le nom de *Milliare*, ou *Milliarium* : C'eſt l'un ou l'autre de ces deux mots qu'il faut ſous-entendre en tous les nombres de la Carte de Peutinger, comme au commencement de la Carte : *Burdegalo* IX. c'eſt-à-dire, *novem milliaria. Serione* XX. c'eſt-à-dire, *viginti milliaria*. Si vous n'aimez mieux indiquer ces nombres à la maniere Itineraire d'Antonin qui ne ſe ſert de *Milliare*, ny *Milliarium* : mais de *Mille paſſus*, ou *Millia paſſuum*, qui eſt la meſme choſe, puis que le milliaire eſt une meſure de mille Pas.

8. Ces deux mots, *Mille paſſus*, ou *Millia paſſuum*, ſont ordinairement notez audit Itineraire par ces deux lettres capitales M. P. comme au commencement dudit Itineraire *ad Mercuri* M. P. CLXXIIII. c'eſt-à-dire, au Temple de Mercure cent ſoixante & quatorze mille pas, qui eſt la meſme choſe, avec cent ſoixante & quatorze milliaires, ou milles Italiques : & par après.

Digitized by Google

Salaconiam M. P. XVI.
Thamuſidam M. P. XXXII.
Et ainſi le reſte du livre.

9. Il s'eſt trouvé neantmoins quelques gens de ſçavoir, qui ont interprété ces deux lettres dans ledit Itineraire par ces mots, *Millia plus minus :* En quoy ils ſe ſont grandement abuſez, ainſi qu'il apparoit par pluſieurs raiſons bonnes & valables : Dont la premiere eſt, que comme nous apprenons de Plutarque, & de pluſieurs autres, la meſure des Grands Chemins Militaires eſtoit certaine & déterminée, eſtant faite à la verge & au cordeau : & marquée par pierres qui en déſignoient les extremitez & les nombres. Que ſi ces lettres M. P. ſignifioient *plus minus*, il n'y auroit rien de précis ni de déterminé en tous les nombres dudit Itineraire. Ce qui eſt contre la verité des meſures, deſquelles, comme bien certaines, pluſieurs Giſtes & Poſtes ont tiré leur propre nom, comme celles qui ſe trouvent dans l'Itineraire marquées de ces mots. *Ad decimum. Ad vigeſimum*, & autres ; auſquelles les noms ne conviendroient pas, ſi les meſures n'eſtoient arreſtées au juſte ſuivant les nombres.

10. La ſeconde raiſon eſt, que ſi les milliaires eſtoient comptez par ces termes indéfinis de *plus minus*, auſſi ſeroient les ſtades & les lieües, lors que dans ledit Itineraire ces meſures ſont employées à meſurer les Chemins. Et partant en la page 95. il eut fallu mettre. *pag. 95*

Aquas Celenias. Stad. CLXV. P. M.
Vicum Spacorum. Stad. CXCV. P. M.

Ainſi en la page 84. il eut fallu deſcrire les diſtances des lieües en cette ſorte. *pag. 84*

Bedam Vicum. Leug. XII. P. M.
Auſanam Vicum. Leug. XII. P. M.

Pour ſignifier que de l'un de ces lieux à l'autre, il y a tant de ſtades ou tant de lieües, plus ou moins. Mais cela ne ſe devoit ny ſe pouvoit faire, d'autant que le nombre des ſtades & des lieües eſt certain, comme le nombre des milliaires l'étoit pareillement.

11. La troiſiéme raiſon ſe peut tirer de la façon que ledit Itineraire obſerve à compter les intervalles d'une grande Cité à une autre, qui eſt, qu'il propoſe premierement le nombre des milliaires en gros, comme par exemple. Le chemin de la cité de Reims à celle de Mets, eſt ainſi propoſé en general.

Item à Durocortoro Divodurum
Uſque M. P. LXII. ſic. *Itinerar. pag. 82.*

Puis ce nombre general eſt mis en détail avec ce mot de *Sic*, pour ſignifier qu'il ſe diviſe ainſi.

Baſilia.	M. P. X.
Axuenam.	M. P. XII.
Virodunum.	M. P. XVII.
Fines.	M. P. IX.
Ibliodurum.	M. P. VI.
Divodurum.	M. P. VIII.

Or eſt-il, que ſi vous adjoûtez ces ſix nombres particuliers en une ſomme generale, vous trouverez le nombre ſuſdit de LXII. milliaires : ce qui ne ſe feroit pas, ſi leſdits milliaires n'eſtoient marquez & déſignez au juſte.

12. A cela ſe peut adjoûter l'autorité de Jeronimus Surita, commentateur dudit Itineraire, qui dit avoir rencontré en tous les exemplaires dont il s'eſt ſervi, ces deux notes M. P. interprétez par mille pas : excepté en un exemplaire très-ancien, auquel par l'ignorance de l'écrivain, leſdites lettres M. P. étoient interpretées par *plus minus*. Tel eſt l'exemplaire écrit à la main de la Biblioteque de Monſieur de Thou, auquel on voit dès le commencement ces mots écrits tout au long. *Tingi uſque millia plus minus* CLXXIIII. *Ruſader millia plus minus* CCCXXVIII. *Cæſarea Mauritaniæ millia plus minus* CCCCXCIIII. *Saldis* M. P. M̃. CCXVIII. Et au deſſous de ces lettres M. P. M̃. eſt écrit entre lignes en menu caractere, mais ancien. I. *millia plus minus*. Au reſte du livre, les milliaires ſont quaſi par tout écrits par ces trois lettres M. P. M̃. avec un titre deſſus : deſquelles, pour en dire la verité, la premiere a eſté originairement priſe pour *millia* : & les deux autres avec le titre pour *paſſuum*, d'autant que P. M. ſont les premiere & derniere lettres, leſquelles avec le titre marqué deſſus M̃. font le mot de *paſſuum*, & non pas, *plus minus*. Ce que ledit Surita réprouve grandement, attendu que les meſures des Grands Chemins ont par tout eſté certaines. *Illud tamen mirum videri debet*, dit-il, *in omnibus exemplaribus, unico vetuſtiſſimo excepto, ineruditum, ne dicam ineptum, aliquem virum, notas illas M. P. millia plus minus fuiſſe interpretatum. Cum confirmare hoc liquido poſſimus, vias eas certis & conſtantibus lapidum dimenſionibus fuiſſe demetatas ; ut inepti ac ſtupidi ingenii ſit, plus minus pro M. P. transferre.*

13. Que s'il m'eſtoit permis de dire ce que je penſe de la cauſe de cette erreur, je dirois, que cela procede de ce que ledit Itineraire aſſigne les milliaires qui ſe trouvent en chacun chemin en deux façons : dont la premiere eſt en gros, de l'une des extremitez à l'autre : & la ſeconde en détail de place en place ; ainſi que nous avons déja dit cy-

Digitized by Google

deſſus. Et d'autant que le nombre pris en gros eſt quelquefois un peu plus grand, ou un peu plus petit, que celuy qui ſe peut colliger de tous les nombres mis en détail, il ſe peut faire, qu'aux nombres mis en gros, l'Auteur dudit Itineraire ait attaché ces mots, *millia plus minus*, comme ne répondant pas toûjours juſtement à tous les nombres du détail mis enſemble : & que par erreur, ce *plus minus* ait eſté approprié auſſi-bien au nombre du détail qu'à celuy du gros, qui n'eſt pas ſi certain que ceux du détail, à raiſon des fautes que l'on peut commettre en ſupputant les nombres particuliers pour n'en faire qu'une ſomme : ou bien pour ce que l'erreur d'une unité ou deux qui s'y peuvent trouver de trop ou trop peu, n'eſt pas conſiderable ſur un grand nombre. Pour exemple, le chemin de Reims à Mets eſt audit Itineraire en deux façons, dont la premiere a eſté miſe cy-deſſus, en laquelle le nombre en gros ſe rapporte juſtement au détail : mais en la ſeconde façon, il s'en faut une unité que le gros ne ſe conforme aux nombres particuliers, à raiſon de quoy l'Auteur peut bien avoir mis audit nombre general, *Millia plus minus*, & de meſme aux autres pris en gros : pour ſignifier que ces nombres univerſels ne ſont pas calculez ſur les particuliers tant au juſte qu'il n'y ait à redire, dequoy vous voyez icy l'exemple.

Alio Itinere à Durocortoro Divodurum. *Itinerar. pag. 82.*

Uſque	M. P. LXXXVII. ſic.
Fanum Minervæ	M. P. XIII.
Ariolam	M. P. XVI.
Caturigas	M. P. IX.
Naſium	M. P. IX.
Tuilum	M. P. XVI.
Scarponam	M. P. X.
Divodurum	M. P. XII.

En ces nombres, le gros ſurpaſſe les petits d'une unité ſeulement ; car le gros eſt de LXXXVII. & les petits ne reviennent enſemble qu'à LXXXVI. Qui voudra examiner les autres nombres dans ledit Itineraire du gros au détail, il en trouvera pluſieurs ſemblables, qui ont trop ou trop peu d'une unité ou deux, à raiſon de quoy j'ai dit ſe pouvoir faire, que les mots de *plus minus*, ayent eſté joints aux nombres univerſels, & non aux particuliers : ſans toutefois rien aſſeurer en choſe ſi incertaine.

Digitized by Google

MÉMOIRE
SUR LA CONSTRUCTION DES VAISSEAUX
DES ANCIENS.

Par M. DE BONNEVILLE, Ingénieur de la Marine.

Lu le 4 Février 1778.

Il est difficile de se faire une idée juste de la construction des vaisseaux des anciens, si l'on ne connoît pas les différentes manières dont ils les ont construits. Ces différentes manières ont été, 1°. celle de construire les vaisseaux à rames, 2°. celle de construire les vaisseaux de charge, 3°. celle de construire les vaisseaux de guerre.

Je vais parler de chacune de ces différentes manières, & je commencerai par celle de construire les vaisseaux à rames.

Les vaisseaux à rames étoient ceux qui étoient destinés à naviguer le long des côtes, & à faire de petites traversées. Ils étoient ordinairement longs, étroits, & peu profonds. Ils avoient un grand nombre de rames, & ils étoient mus par un grand nombre de rameurs. Ils étoient construits avec beaucoup de légèreté, & ils étoient très-propres à naviguer dans les rivières & dans les ports. Ils étoient aussi très-propres à naviguer le long des côtes, & à faire de petites traversées. Ils étoient ordinairement longs, étroits, & peu profonds. Ils avoient un grand nombre de rames, & ils étoient mus par un grand nombre de rameurs. Ils étoient construits avec beaucoup de légèreté, & ils étoient très-propres à naviguer dans les rivières & dans les ports.

2. Or ce n'eſt pas ſeulement entre les Nations diverſes, qu'il y a diverſité de meſures pour ce qui regarde les chemins : mais il n'y a quaſi Nation, priſe a part, qui convienne avec ſoy meſme en ſes propres meſures, & qui n'y reçoive quelque diverſité en leur ſubſtance, encore qu'elles y ſoient appellées de meſme nom. En ſorte que ny les Schénes des Egyptiens, ny les lieües des François, ny les milles d'Italie, ny les Stades des Grecs, ne ſe trouvent égales parmy les Nations meſmes qui s'en ſervent.

Le Schéne Egyptien a pour meſure commune ſoixante ſtades, ainſi que nous apprenons de ces mots d'Herodote : *Conſtant autem Paraſange tricenis, Scœni ſexaginta ſtadiis*, où l'on voit qu'un Schéne vaut deux Paraſanges, ſuivant la meſure commune & reguliere des lieux. Neantmoins Strabon nous aſſeure, qu'en certains endroits d'Egypte un Schéne en valoit deux, eſtant compoſé de ſix-vingts ſtades. Ce que l'on peut récueillir de ces mots : *Quod autem etiam apud Ægyptios inconſtans ſit Scœnorum menſura, ipſe Artemidorus deinceps declarat. A Memphi enim uſque ad Thebaiden Scœnos ſingulos facit centum ac viginti ſtadiorum, à Thebaïde uſque ad Syenen ſexaginta.* Il en eſt arrivé de meſme à la lieüe, au mille Italique, & au ſtade. A peine trouverez-vous en France deux Arpenteurs qui ſoient bien d'accord de la longueur de la lieüe : en Italie les milliaires ne ſont pas égaux. Et il ſe trouvera tel eſpace que l'on ne compte que pour un mille, qui en vaut bien près de deux. Adjoûtez à cela que le temps qui apporte du changement par tout, a fait encore les milliaires Italiques inégaux à eux-meſmes : Leandre Albert nous aſſeurant que les milliaires de l'Itineraire d'Antonin ſont moindres que ceux dont on ſe ſert aujourd'hui par l'Italie. *Concioſia coſa che ſecundo la miſura, che uſa Antonino nel ſuo Itinerario, pare, que feſſero gli antichi piu brevi, que non ſono i moderni.* Il en eſt de meſme du Stade chez les Grecs.

Lib. 2.

Geographi lib. 17.

En ſa deſcription d'Italie, Fol. 91.

3. Et neantmoins il eſt certain que toutes ces meſures ont eſté déterminées par quelque longueur préciſe communement receuë en chacun païs, de laquelle on ſe ſervoit en affaires où il eſtoit queſtion de meſurage ou d'arpentage : car c'eſt de la nature des poids, des nombres & des meſures, d'eſtre certains, & déterminez à certaine quantité. De ſorte que ſi vous adjoûtez ou diminuez quelque choſe à l'un ou l'autre, vous leur faites changer d'eſpece. Mais d'où viennent donc tant de varietez en la meſure des diſtances ? Elles peuvent bien proceder de ce que hors les Grands Chemins, toutes les diſtances & éloignemens des villes, bourgades, & autres lieux, n'eſtoient pas ſi préciſement meſurez, comme ſeroit quelque piece de terre, que l'on arpenteroit à la verge, car le plus ſouvent on y procedoit à veüe de païs, comme l'on dit. Et c'eſt d'où vient qu'en telles façons de meſures on uſe ſouvent de ce mot d'*Environ*. Comme fait Jule Ceſar me-

Cæſar lib.

5. *de Bell. Gall.* ſurant le paſſage de Calais ou de Boulogne en Angleterre: *Ex porta Iccio commodiſſimum in Britanniam trajectum eſſe cognoverat, circiter millium paſſuum triginta.* Et Strabon meſurant l'eſpace de Vienne à Lyon; *Lib. 4. Geogr.* *A Vienna ad Lugdunum pedeſtri per Allobroges itinere, ſtadia ſunt circiter ducenta.* Philippus Cluverius a rémarqué, que Pline (auſſi-bien que Ceſar) n'a pas tousjours meſuré la diſtance des lieües ſi juſtement, qu'il ne s'en faille quelque milles ſur la meſure. *Cæſar & Plinius*, dit-il, *Lib. de Rheni alveis cap. 4.* *non adeò exactè ſua millia paſſuum dimetiuntur, uti ne unis quidem millibus computatio aberret.* Or ces Auteurs n'ont pas eu la toiſe ou la verge en main, pour faire telles meſures: mais ils en ont eſcrit ſuivant la commune opinion du païs. Ce qui ſe faiſoit hors les Grands Chemins.

4. Mais quant aux ſtades, milliaires, ou lieües notées dans l'Itineraire d'Antonin, ce ſont meſures préciſes & arreſtées par arpentage, marquées de pierres ou colomnes, qui à raiſon des meſures obſervées ſur leſdits chemins, ſe nommoient Pierres ou Colomnes milliaires, qui portoient en elles engravé combien il y avoit de milles, à compter du lieu de leur aſſiete, juſques à certaine grande cité, où le chemin qui en eſtoit marqué prennoit ſon commencement.

5. Et de-là vint, que du temps d'Auguſte & de Tibere, on commença à compter les milliaires marquez de pierres, par les pierres meſmes, diſant, à huit ou dix pierres de Rome, au lieu de huit ou dix milles. Corneille Tacite au 5. liv. de ſes Annales en uſe ainſi. *Juſſiore altero deinde prælio ad* VIII. *lapidem Gabina via memorat, &c.* Cornelius Nepos compte de la meſme ſorte, quand il dit. *Pomponium Atticum juxta viam Appiam ad* V. *lapidem in monumento Q. Cæcilii avunculi ſui poſitum.* Les Juriſconſultes ſe ſervirent pareillement du mot de *lapis*, pour circonſcrire & déterminer les Juriſdictions des Magiſtrats Romains. Ce qu'ils n'euſſent pas fait, ſi ces meſures n'euſſent eſté bien certaines. Ainſi voyez-vous que de tout cas commis dans la centiéme pierre, à compter de la ville de Rome, la connoiſſance appartenoit au Prévoſt de ladite ville, qu'ils appelloient *Præfectum Urbi. Sed & ſi quid intra centeſimum Milliarium admiſſum ſit, ad Præfectum Urbi pertinet. Si ultra ipſum lapidem egreſſum eſt, Præfecti Urbi notio non eſt.* Ce ſont les mots de la Loy premiere. §. *In initio*, *D. de officio Præfecti Urbis.* Et ainſi faut-il entendre le mot de *Lapis. L. Propter litem* §. *ult. de excuſat. tut. & l. 2. de erogatione militaris annonæ*, *C. lib. 12.*

6. Puis donc que les meſures marquées ſur les Grands Chemins par ſtades, milliaires & lieües en l'Itineraire d'Antonin, ſont meſures certaines, nous ſommes engagez à diſcerner la vraye longueur de chacune deſdites meſures, parmy tant de longueurs fauſſes: ſi nous voulons nettement & ſeurement faire entendre la longueur des Grands Chemins de l'Empire, tant en general qu'en particulier. Ce qui ne ſe peut pas bien faire, ſi ſuivant la nature des meſures, on ne les compare les unes aux autres.

7. Donc

Digitized by Google

7. Donc pour commencer par le ſtade, les Grecs meſmes qui s'en ſervent de meſure, n'en ſont pas bien d'accord enſemble. La commune opinion eſt, que la longueur reguliere des ſtades, eſt de 125. pas Geometriques, qui reviennent juſtement à 625. pieds, *Stadium*, dit Jul. Frontinus, *habet pedes* DC. XXV. Ce qui eſt conforme aux plus anciens & plus rénommez auteurs qui ont parlé des meſures. Pline dit expreſſément: *Stadium centum viginti quinque noſtros efficit paſſus, hoc eſt pedes ſexcentos viginti quinque.* Et à cette proportion, il a réduit les ſtades d'Eratoſthene auteur Grec, en milles Italiques, à l'endroit où il parle de la meſure totale du rond de la terre. *Univerſum autem hunc circuitum Eratoſthenes in omnium quidem litterarum ſubtilitate, & in hac utique præter cæteros ſolers, quem cunctis probari video, ducentorum quinquaginta duorum millium ſtadium prodidit. Quæ menſura Romana computatione efficit, trecenties quindecies centena millia paſſuum.* Puis donc qu'à la meſure commune il faut 8. ſtades pour un mille, ſi vous diviſez les 252000. ſtades d'Eratoſthene par huit, vous aurez juſtement les 31500. milliaires de Pline. Ou bien par autre maniere: puiſqu'en chacun ſtade il y a 125. pas. Si vous multipliez 252000. par 125. vous aurez le meſme nombre en autres chifres: Sçavoir 31500000. pas, qui eſt proprement ce que Pline appelle, *Trecenties quindecies centena millia paſſuum.* Columella eſt de pareil advis avec Pline, diſant quaſi en meſmes termes, *Stadium habet paſſus centum viginti quinque: id eſt, pedes ſexcentos viginti quinque.*

Lib. de agrorũ qualitate pag. 36.

Lib. 2. nat. Hiſt. cap. 24.

Lib. eodem cap. 108.

8. Nonobſtant toutes ces autoritez, il y en a quelques-uns, qui font le ſtade plus grand, & les autres plus petit. Photius en ſa Bibliotheque le fait plus grand, quand il dit, ὅπου ἥμισυ σταδίων πλεῖόν μίλιον ἔν. C'eſt à dire, ſept ſtades & demy font un milliaire. A ce compte le ſtade auroit 133. pas & un tiers, au lieu de 125. pas. Cela reviendroit à peu près à ce qui ſe lit en Plutarque (τὸ γὰρ μίλιον ὀκτὼ σταδίων ὀλίγῳ ἔλαττόν ἐστι.) c'eſt-à-dire, que le milliaire eſt un peu moindre que de huit ſtades. Le meſme auteur en la vie de Camillus dit, que Brennus ayant quitté la ville de Rome, mit ſon camp à 60. milles arriere d'icelle, ſur la voye Gabienne. Ce que Livius raconte avoir eſté fait ſur la huitiéme pierre de ladite voye. *Ad octavum Lapidem Gabina via.* Et à la verité, ſi on ne prend le milliaire que pour ſept ſtades & demy, les 60. ſtades de l'un de ces auteurs, réviendront juſtement aux huit milliaires de l'autre.

Lib. 5.

9. Mais tout au contraire de ce que deſſus, Polybe dit, que le milliaire tient un peu plus que huit ſtades: & partant il donne au ſtade moins que 125. pas. Car voicy comme Strabon en parle au 7 liv. de ſa Geographie, où il fait mention d'une voye qu'il appelle Fgnatienne, & qu'il dit contenir 525. milliaires, λογιζομένῳ δέ, ὡς μὲν οἱ πολλοὶ, τὸ μίλιον ὀκτὼ σταδίων, πεντακισχίλιοι ἂν εἶεν στάδιοι καὶ ἐπ' αὐτοῖς διακόσιοι ὀγδοήκοντα· ὡς δὲ Πολύβιος ἐξῃρῆς τῷ ὀκτασταδίῳ διπλέθρον, ὃ ἐστι τρίπλεθρον σταδίου, ἐλάττων ἂν εἴη στάδιος

ἑκατὸν ἑβδομήκοντα ὀκτὼ τὸ τρίτον τῶν χιλίων ἀριθμοῦ. C'eſt-à-dire, ſi comme pluſieurs en uſent, vous prenez huit ſtades pour un milliaire, vous aurez 4280. ſtades. Mais ſi vous ſuivez la ſupputation de Polybe, qui adjoûte deux jugeres, qui ſont 200. pieds, aux huit ſtades, c'eſt à ſçavoir la troiſiéme partie d'un ſtade, il faudra encore adjoûter cent ſoixante & dix-huit ſtades, qui eſt une troiſiéme partie des milliaires.

10. Entre ces diverſitez d'opinions, il n'eſt que de ſe tenir à la plus commune, qui donne 125. pas au ſtade & 8. ſtades au milliaire : veu que Strabon au meſme paſſage ſus-allegué, nous aſſeure, que telle eſtoit la ſupputation du ſtade. Et quant à Polybe, encore qu'il ſoit de cet advis, de donner au milliaire peu plus de huit ſtades, ſi eſt-ce qu'il ſuit ailleurs la commune façon de compter. Voicy ſes propres mots en ſon livre troiſiéme. ταῦτα μὲν οὖν ἐδιημάρτηται τὰ στοιχεῖα κατὰ σταδίους ὀκτὼ ἀφ' Ῥωμαίων σημειωτά. C'eſt-à-dire : Des-ja tous ces intervalles ſont exactement meſurez par huit ſtades : & les Romains ſont ceux qui les ont diſtinguez par ſignes, c'eſt-à-dire, par pierres, qui en déſignent les diſtances. Ce que Polybe dit d'une Voye qui va de l'Eſpagne aux Alpes à travers la Gaule Aquitanique. Puis donc que les Romains ſont ceux qui ont meſuré ladite Voye, y mettant des pierres pour ſignes de huit Stades en huit Stades, qui ne voit que ces 8. Stades ne peuvent eſtre autre choſe que des milliaires, puis que c'eſtoit la commune meſure des Grands Chemins de l'Empire : & que de-là, les pierres deſſuſdites en ont eu le nom de *Lapides milliares*. Plutarque meſme, qui eſtimoit le milliaire eſtre un peu moins que huit Stades, ſuit en pluſieurs endroits la commune réduction de 8. Stades pour le milliaire. Ainſi en la vie de Fabius Maximus, à l'endroit où il raconte que Annibal approcha de Tarente après qu'elle fut repriſe par ledit Fabius, il dit que Annibal mit ſon Camp à quarante Stades ſeulement, παρὰ σταδίους μονοὺς ἑπτὰ καὶ τριάκοντα. C'eſt la meſure qu'il a priſe de Livius, qui dit au 27. liv. de ſon Hiſtoire, parlant de Tarente & d'Annibal : *Quinque millia fermè ab urbe poſuit caſtra.* Or eſt-il tout évident, que les cinq milles à noſtre compte, valent quarante Stades à celuy des Grecs. Et quant à Suidas, que quelques-uns alleguent pour prouver que le milliaire n'a que ſept Stades & demy : Il ſe dément tout-à-l'heure par ſoy-meſme, & reduit le milliaire à 8. ſtades tout apertement : ainſi que vous verrez par ces mots, ἱππικὸν ἥμισυ στάδια πεντήκοντα μίλιον δὲ δέκα μίλια ἔχουσι στάδια π', τὸ στάδιον ἔχει πόδας χ', τὸ μίλιον πόδας ,ς, τὸ δὲ πλέθρον, πόδας ρ' ἡ ἄρουρα, πόδας ν' ὁ πῆχυς δακτύλους ὀκτὼ ὁ πῆχυς, πόδας αϛ. C'eſt-à-dire, que 7. ſtades & demy font un milliaire : & que dix milliaires font quatre vingts Stades, que le ſtade a ſix cens pieds, & le milliaire, 4200. le jugere cent pieds : le champ, dit Arvus, 50. pieds : le pied, 16. doigts : & le coude, un pied & demy. Ceux qui ſçavent tant ſoit peu d'Arithmetique, verront bien, que Suidas a ramaſſé tous ces nombres de divers

Digitized by Google

auteurs, & qu'il n'a pas pris la peine de les comparer les uns avec les autres : car ſi 7. ſtades & demy ſont ſuffiſans de faire un milliaire, certes dix milliaires ne feront que ſoixante & quinze ſtades. Et luy-meſme dit, que dix milliaires ſont quatre-vingts Stades, qui eſt à raiſon de huit Stades pour milliaire.

11. Nous-nous tiendrons donc à la commune façon de compter des Grecs, qui ont donné cent pieds au jugere, qu'ils appellent πλέθρον, (comme Suidas & Herodote le remarquent) & qui ont fait leur Stade de ſix cens pieds ſeulement, ainſi que les meſmes auteurs avec Strabon & Gellius le ſupputent, *qui ſtadium ἑξάπλεθρον faciunt*. Et d'autant que le pied Romain eſtoit un peu plus petit que le pied Grec, c'eſt pourquoy pour ſuppléer à ce défaut, Pline, Columelle, & autres auteurs Latins & Grecs, ont adjoûté 25. pieds Romains au ſtade, pour égaler les 600. pieds des Grecs. Et ont arreſté le Stade à 125. pas qui font 625. pieds Romains, reſpondant au 620. des Grecs. C'eſt la ſupputation communément receuë par tous les anciens, quoy que quelques-uns ayent voulu dire au contraire : & partant nous-nous en ſervirons en la réduction des Stades en milliaires, ſur le ſujet de la longueur de nos Grands Chemins.

Herodot. Lib. 2.
Lib. 7. Geograph.
Gellius Lib. 1. c. 11.

DU RAPPORT QU'IL Y A ENTRE LE Milliaire Italien, la lieüe Gauloiſe ancienne, & la lieüe Françoiſe d'aujourd'huy.

CHAPITRE XII.

1. *Queſtion ſur la raiſon de la lieüe Françoiſe, & du milliaire Italique fort enveloppée, & pourquoy.*
2. *La lieüe eſt differente entre les François & les eſtrangers, & entre eux-meſmes.*
3. *Six eſpeces de lieües ſelon Oronce Finée.*
4. *Diverſes ſortes de lieües ſelon autres auteurs.*
5. *Que la lieüe Françoiſe doit eſtre limitée à deux milliers Italiques.*
6. *Objection ſur la lieüe Gauloiſe de Clavius. Reſponce à l'objection, & notable difference, entre la lieüe Gauloiſe, & Françoiſe.*
7. *Opinion de Vigenaire ſur la lieüe Françoiſe.*
8. *Trois raiſons de Vigenaire, & reſponſes à icelles.*
9. *Que la lieüe Gauloiſe n'avoit que 1500. pas. Autorité de Jornandes, & d'Ammian Marcellin.*
10. *Qu'en l'Itineraire la lieüe Gauloiſe eſt touſjours en raiſon d'autant & demy avec le milliaire Italique.*
11. *Raiſon d'entre la lieüe Gauloiſe & la Françoiſe.*
12. *Difference entre lieüe Germanique & Allemande.*

1. C'Est une grande queſtion entre une infinité d'auteurs de noſtre temps, qu'elle eſt la raiſon & proportion du milliaire Italique avec la lieüe Françoiſe : queſtion d'autant plus enveloppée & difficile à réconnoiſtre, comme on ne voit perſonne qui mette difference entre la lieüe Gauloiſe & Françoiſe, de l'une deſquelles l'Itineraire d'Antonin ſe ſert en pluſieurs endroits, pour meſurer la longueur des Grands Chemins, & non pas de l'autre. C'eſt donc ce qu'il eſt neceſſaire d'éclaircir avant que nous venions à nous ſervir dudit Itineraire, pour montrer par iceluy la longueur des chemins qui y ſont meſurez par lieües.

2. C'eſt bien la verité, que le mot de *Leuca*, a eſté forgé par les Latins ſur quelque ancien terme Gaulois : puis que d'un conſentement ils advoüent que *Leuca* eſt un mot Gaulois. Mais ſi eſt-ce que les Provinces voiſines ont emprunté ce mot de Lieüe, pour s'en ſervir en la meſure de leurs chemins, quoy qu'ils n'en ayent pas rétenu la le-

Digitized by Google

gitime longueur. Et qui plus eſt, dans les Provinces de la Gaule, elle n'eſt pas uniforme à ſoy-meſme, l'une l'allongeant, & l'autre la racourciſſant à ſa fantaiſie. Et c'eſt d'où ſont procedées tant de ſortes de lieües, à travers leſquelles il n'eſt pas facile de connoiſtre la vraye lieüe Françoiſe, & en quelle raiſon elle eſt avec la Gauloiſe ancienne, pour faire cy-après une comparaiſon certaine de l'une & de l'autre avec le milliaire Italique.

3. Oronce Finée grand Mathematicien, nous fait ſix eſpeces de lieües : ſçavoir lieüe Italique, lieüe proprement dite, puis la Françoiſe ; la commune : la majeure, & la maxime. C'eſt à l'endroit où meſurant la terre & la mer, priſes enſemble pour un globe, il dit ſuivant la ſupputation de Ptolomée, qui donne 62. milles & demy à chacun degré celeſte : *Hinc facilè colligemus univerſum ambitum ipſius conglobati ex tellure & aqua corporis, ſeu quemvis maximum in terra circulum, continere* 22500000. *paſſus duplices, ſive ſtadia* 180000. *aut* 22500. *milliaria : Leucas vero propriè nuncupatas circiter* 14760. *Majores autem* 5400. *Maximas denique* 4320.

Or quoy qu'en ce texte, ny ailleurs, Oronce ne détermine point le nombre des pas, que contient chacune de ces lieües en longueur : ſi eſt-ce que cela ſe peut facilement colliger à l'aide de l'Arithmetique, en diviſant vingt-deux millions cinq cens mille pas, qui eſt la juſte meſure du globe de la terre, par les nombres particuliers qu'il aſſigne à chacune de ces ſix eſpeces de lieües. Ainſi trouverons-nous, que le mille Italique (qu'il comprend ſous le nom de lieüe) aura mille pas ſuivant la nature de ſon appellation.

La Lieüe proprement dite	1524. pas, & $\frac{15}{25}$
La Françoiſe	2000. pas.
La commune	3125. pas.
La majeure	4116. pas, & $\frac{17}{25}$
Et la maxime	5208. pas, & $\frac{1}{3}$

4. François Garault en ſon livre des poids & meſures, fait mention d'une eſpece de lieüe, qu'il appelle la lieüe Royale, dont l'eſtenduë eſt de 2000. tours de roüe de cinq pieds de diametre, qui reviendroient à ſon compte à 6000. pas, en triplant le diametre : & ſeroit ſa meſure au juſte, ſi la circonference d'un cercle eſtoit juſtement triple à ſon diametre. Ce qui n'eſt pas.

Guichardin au commencement de ſa deſcription du Païs-bas, dit qu'il y a deux ſortes principales de lieües par les Gaules. Que les unes ſont Flamandes, contenant environ trois milles d'Italie, de laquelle on uſe en Flandre, appellée Flamingante (c'eſt-à-dire où l'on parle Flamand) preſque par tout le Brabant, en une partie de la Hollande, &

Zelande, és païs de Liege & de Namur. Qu'au Duché de Luxembourg, elles ſont plus grandes, & qu'en pluſieurs endroits de Gueldres, elles ſurpaſſent celles de Luxembourg. Qu'en Friſe elles ſont très-grandes, & telles que les lieües d'Allemagne, deſquelles chacune vaut à ſon compte cinq & ſix milles Italiques, & ſouvent davantage. Que l'autre ſorte de lieües conſiſte és lieües Françoiſes, qu'il dit valoir environ deux milles d'Italie : comme en la Flandre Gauloiſe ou Françoiſe (en laquelle on parle Walon, qui eſt un François groſſier & corrompu) en Artois, & en la plus grande partie de Hainaut.

Antoine de Pinet en ſon livre des Poids & Meſures, partage toutes les lieües en trois ſortes, qu'il appelle grandes, moyennes, & petites : & dit que les grandes ſont les lieües d'Allemagne, compoſées de quatre milles Italiques. Les moyennes comme celles de Dauphiné & de Languedoc, faites de trois milles : & les petites, comme celles de France, qui contiennent deux milles : & en aucuns endroits, un mille & demy ſeulement.

Finalement, Clavius perſonnage ſçavant és Mathematiques nous teſmoigne, que la lieüe par luy dite *Leuca Gallica*, n'eſt que d'un mille & demy : c'eſt-à-dire, de quinze cens pas, qui valent 12. Stades. Et par ainſi la lieüe Gauloiſe ſeroit égale à la meſure que les Grecs appellent *Dolicos*, que Glarean dit contenir douze Stades en longueur. Voilà toutes les ſortes de meſures, que j'ay trouvé compriſes ſous l'ancien terme Gaulois de *Leuca*.

5. Au milieu de tant de diverſitez on ne laiſſe pas de réconnoiſtre à peu près quelle eſt la lieüe Françoiſe. Car vous voyez la pluſpart des auteurs deſſuſdits, luy donner deux milles Italiques. Ce qui eſt confirmé par l'uſage commun des plus ſçavans auteurs François, comme d'Amiot & Genebrard, deſquels le premier en ſa verſion de Plutarque, fait ordinairement reſpondre la lieüe, dont il ſe ſert, à deux milles d'Italie ou 8. Stades des Grecs, comme en la vie de C. Gracchus, où il interprete 8. Stades Grecques par une demie lieüe Françoiſe. Et quant au ſieur Genebrard, parlant de Soſigenes, il dit, qu'il trouva à l'aide de la ſonde, que le plus profond de la mer eſtoit de quinze Stades, qui ſont preſque une lieüe Françoiſe. *Soſigenes maris profundiſſimum perpendiculo in 15. Stadia protendi, id eſt, in Gallicam ferè Leucam.* Et non ſans raiſon il adjoûte ce mot *ferè*, d'autant qu'il faudroit encore un Stade pour remplir la lieüe Françoiſe, comme eſtant double au mille Italique.

In Chronologia.

Le Sieur de Meſme eſt de pareil advis, où parlant des meſures qui ſervent aux chemins, il dit que le millier ou mille Italique eſt de mille pas, qui font 8. ſtades. Que les quatre milles font une lieüe d'Allemagne ou de Gaſcogne, & les deux milles une lieüe de France.

En ſes Inſtitutions Aſtronomiques.

6. Mais que dirons-nous donc de l'advis de Clavius, qui termine la

Digitized by Google

lieüe Gauloiſe à quinze cens pas, qui n'eſt qu'un mille & demy. Nous reſpondons à cela, que ſi *per leucam Gallicam*, il entend l'ancienne lieüe Gauloiſe, il a fort bien dit, & juſtement rencontré. Car il y a grande difference entre la lieüe Gauloiſe & la lieüe Françoiſe, quoy que les auteurs Latins comprennent l'une & l'autre ſous le meſme nom de *Leuca Gallica*, ſuivant en cela l'uſage commun: par lequel on voit ſouvent le mot de *Gallia* employé pour la France, donnant le nom du tout à une partie. C'eſt d'où viennent ces façons de parler, qui ſont communes tant à nous qu'aux eſtrangers: *Rex Gallorum* pour *Francorum*. Mais cet uſage devoit ceſſer ſur le ſujet de la lieüe, d'autant que la Gauloiſe n'eſt que de 1500. pas, & eſt celle dont ſe ſervoient les Gaulois dès le temps des premiers Empereurs de Rome, long-temps auparavant que les François euſſent planté leur ſiege & leur nom dans la Gaule: mais quant à la lieüe Françoiſe, c'eſt celle de 2000. pas, de laquelle on ſe ſert communément au cœur de la France. Et que les gens de lettres mettent en œuvre, quand ils viennent à réduire les Stades des Grecs, & les milles Italiques en lieües Françoiſes, és verſions des livres Grecs & Latins qu'ils font en noſtre langue.

7. Vigenaire toutefois eſt excepté de ce nombre, lequel en ſes verſions de Latin en François donne toûjours quatre milles Italiques à la lieüe, ſans diſtinguer la Françoiſe des autres: & meſme en ſes annotations ſur les Commentaires de Ceſar, a voulu ſoûtenir, qu'en France, auſſi-bien comme ailleurs, il falloit aſſigner quatre milles Italiques à la lieüe. L'autorité de ce perſonnage m'a engagé d'apporter icy une partie de ſes raiſons, la ſolution deſquelles ſervira de reſponce à toutes les autres. Eſtant donc tombé ſur ce texte de Ceſar du 1. liv. de la Guerre des Gaules. *Qui in longitudinem millia paſſuum* 240. *in latitudinem* 180. *patebant*. Il dit: Certaines doctes perſonnages de noſtre temps ſe ſont arreſtez à cette opinon, que les lieües ne ſont que de deux mille pas: & l'ont par tout ainſi tourné. Deſquels, puiſque je me ſuis icy montré en cet endroit different (car je mets le double, à ſçavoir quatre milles pour lieüe) non toutefois pour intention de leur contredire, ſinon en tant que la verité m'y contraint, il eſt bien convenable, que je déduiſe un peu plus au long, les raiſons qui me peuvent avoir meu à cela. Juſques icy ſont les paroles de Vigenaire.

8. Pour preuve de ſon dire, il allegue premierement les autoritez de deux Eſpagnols, Gonſalo d'Oviedo, & Fernand Cortes, dont le premier dit, que d'Eſpagne aux Iſles Canaries, il y a 250. lieües, à quatre milles pour lieüe. Et l'autre, que de Cimpual, ville de la nouvelle Eſpagne, juſques à ſainte Croix, il y a environ quatre lieües, une lieüe revenant à quatre milles d'Italie. A quoy ſe peut reſpondre, que ces deux auteurs eſtant Eſpagnols, & ſçachant bien qu'il y a pluſieurs ſortes de lieües par le monde, afin que l'on ne priſt l'une pour l'autre, ils ont

declaré que celle dont ils entendoient parler, n'eſtoit autre que celle d'Eſpagne, qui eſt de quatre milles Italiques. Et ont eu raiſon de ce faire, puis qu'il eſtoit queſtion de meſures qui touchent l'ancienne ou la nouvelle Eſpagne. Or que la lieüe d'Eſpagne ſoit de quatre milles, auſſi-bien que celle d'Allemagne, Andreas Reſendius Portugais, nous le donne aſſez à entendre, lors que parlant d'un grand chemin qui va de Liſbonne à Medine, il dit, *Nam recto itinere ab Olyſippone Emeritam, numeramus tres & quinquaginta leucas, eæ conficiunt ducenta duodecim millia paſſuum.* Que ſi vous diviſez 212. pas par 53. vous aurez juſtement quatre milles Italiques pour chacune lieüe. Janus Gruterus nous en donne un teſmoignage tout exprès, contre ceux qui terminent les lieües Eſpagnoles à trois milles: & tire ſon argument des colomnes milliaires, diſant. *Ex columnarum Hiſpanicarum diſtantiis compertum eſt, ſpatium ab Hiſpanis leucam appellatum, paſſuum non tribus (ut vulgo etiam docti opinantur) ſed quatuor milliaribus, ſeu paſſuum millibus conſtare.* Donc l'autorité de ces deux Eſpagnols, qui ſe ſervent de la lieüe de quatre milles Italiques en Eſpagne, ne fait rien contre les 2000. pas de noſtre lieue Françoiſe: de laquelle les François ſe doivent ſervir en France & par tout ailleurs, où ils veulent rendre les ſtades des Grecs, ou les milles Italiques en noſtre langue. Si ce n'eſt qu'eſtant queſtion de quelques chemins d'Eſpagne ou d'Allemagne, ils en faſſent les meſures par les lieües du pays: ce qui ne ſe doit faire ſans en advertir le lecteur.

Lib. 3. Antiquit. Luſitania cap. de viis militaribus.

In inſcriptionibus Antiquit. pag. 156. 1

La ſeconde raiſon de Vigenaire, eſt tirée des autoritez de Diodore & de Pline, qui enſuivent. Diodore au 19. liv. de ſon Hiſtoire, eſcrit que les Dromadaires peuvent faire en un jour 1500. ſtades de chemin: que ſi la lieüe n'eſtoit que de 16. ſtades ou 2000. pas, ce nombre reviendroit à tout prés de 95. lieües: choſe dit Vigenaire, hors de toute créance. Donc pour la rendre croyable, il donne quatre mille pas à la lieüe, & par ce moyen il n'en trouve que quarante-ſept & demie, qui luy ſemblent plus tolerables que 95. Mais il ne s'adviſe pas que s'il y a cauſe d'admiration au chemin journalier de ces Dromadaires, c'eſt au nombre des Stades qu'il conſiſte, & non au nombre des lieües: leſquelles priſes en quelque façon que ce ſoit, n'accroiſſent ny ne diminuent le nombre des Stades, ni la longueur du chemin. Car autant valent 95. lieües à 16. Stades ou 2000. pas pour lieües, que 47. lieües & demy, à 32. Stades ou quatre mille pas. Ce qui ſe juſtifiera en les réduiſant à leurs principes, qui ſont les pas Geometriques, dont les unes & les autres ſont compoſées. D'autant que ſi vous multipliez 2000. par 95. ou 4000. par 47. & demy qui eſt moitié de 95. vous aurez également en l'un & l'autre produit 19000. pas.

Pline dit que Philonide Laquais d'Alexandre, alloit en neuf heures de Sicion en Elis, où il y a 1200. Stades, qui font 75. lieües à 2000. pas pour lieüe. Vigenaire trouvant cela probable, pour ce qui eſt des Stades,

Lib. 2. cap. 71. & lib. cap. 20.

Digitized by Google

Stades, mais impoſſible en ce qui eſt des lieues, réduit le nombre des lieues à la moitié, qui ſont 37. & demie: mais il double la lieue, luy donnant quatre milliaires au lieu de deux. Or qui ne voit par ſimple jugement naturel, que 75. lieues à 2000. pas, ne ſont pas plus longues que 37. & demie à 4000. pas, puis que l'un adjoûte autant à la choſe, comme il diminue au nombre. Il allegue encore ce que Pline dit de Tibere Neron, qui allant voir ſon frere Druſus en Allemagne, fit deux cens mille pas en 24. heures: que ſi la lieue n'avoit que 2000. pas, ce ſeroit faire cent lieues en 24. heures. Ce qui luy ſemble du tout hors de raiſon. Afin donc que la choſe ſoit plus vray-ſemblable, il dit qu'il ne faut faire état que de cinquante lieues: mais qu'il faut donner 4000. pas à chaque lieue. C'eſt merveille qu'un homme qui ne manquoit point ailleurs de jugement, ne ſe ſoit apperceu de la nullité de tels argumens. Car qui eſt-ce qui ne juge auſſi croyable que Tibere ait fait 100. lieues de 2000. pas en 24. heures, comme 50. lieues de 4000. veu qu'en nature ces deux diſtances ſe rapportent par tout. Cependant Vigenaire a creu l'un, puis qu'il ne dénie point ce que ces auteurs en ont ont laiſſé par eſcrit: & n'a pas voulu croire l'autre. Que s'il trouve bien eſtrange que ces Coureurs ayent fait ſi grand nombre de lieues en ſi peu de temps: auſſi faiſoient bien Diodore & Pline le nombre de leurs Stades & de leurs pas; & n'ont eſcrit ces Hiſtoires que pour la celerité preſque incroyable de ceux qui en ſi peu d'heures faiſoient tant de chemin.

Quant à ce que Vigenaire apporte de la longueur du païs de Suiſſe, de la riviere de Meuſe, & du Rhin en Hollande, cela eſt hors de la France, & en un païs, où l'on donne quatre milles à la lieue, & partant qui ne touche en rien la lieue Françoiſe. Je laiſſe en arriere le reſte de ſes raiſons, qui ne ſont pas plus valables que les premieres: toute ſa faute ne procedant, ſinon de ce qu'il n'a fait aucune diſtinction entre les lieues, & que contre l'uſage des nations qui s'en ſervent fort diverſement, il les a toutes voulu meſurer à une aune. Nous arreſterons donc avec les plus ſçavans, & avec le conſentement le plus univerſel de ceux qui en ont eſcrit, que la lieue Françoiſe eſt double au milliaire Italique: & nous-nous en ſervirons ainſi és diſcours ſuivans, comme nous avons fait aux précedens.

9. Pour ce qui eſt de la lieue antique Gauloiſe, elle n'avoit que 1500. pas, qui ſont les trois quarts de la Françoiſe, entre laquelle, & le mille Italique elle tenoit le milieu: ce que nous prouverons par teſmoignages exprès des anciens: & commencerons par celuy de Jornandes, qui dit en ſon livre *de rebus Gothicis*, deſcrivant cette grande bataille que perdit Attila aux Champs Catalauniques: *Convenitur itaque in campos Catalaunicos, qui & Mauritii nominantur, C. leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, & LXX. in latum. Leuga au-* Pag 618.

tem Gallica mille & quingentorum paſſuum quantitate metitur.

Lib. 16. Ammian Marcellin (qui parle ſouvent des Grands Chemins des Gaules, & qui ſe ſert de l'ancien mot de *Leuca*, quand il en veut ſupputer les diſtances, voulant ſignifier la diſtance qu'il y avoit entre le Camp de Julien l'Apoſtat, faiſant la guerre en Gaule, & celuy des Germains, uſe de ces termes, qui confirment la meſure de Jornandes. *Et quoniam à loco unde Romana promota ſunt ſigna, quarta leuca ſignabatur & decima, id eſt, unum & viginti millia paſſuum.* De ce peu de mots on collige aiſément que la vraye lieue Gauloiſe eſtoit anciennement de quinze cens pas, puis que quatorze lieues Gauloiſes reſpondent à vingt & un milles Italiques. Car il y a pareille raiſon entre mille & quinze cens, qu'entre quatorze & vingt & un, qui eſt raiſon d'autant & demy, laquelle en Arithmetique ſe nomme par les Latins *Seſquialtera*, & par les Grecs *Hemiolia :* les François l'ont appellé raiſon d'autant & demy, à cauſe qu'elle ſe trouve entre deux nombres, au plus grand deſquels il y a autant qu'au plus petit, & encore la moitié du plus petit, ainſi en 1500. pas, que tient la lieue Gauloiſe, il y a autant qu'au milliaire Italique qui eſt 1000. & moitié de mille qui eſt 500. Il en eſt ainſi de 21. & de 14. Car en 21. il y a autant qu'en 14. & moitié de 14. qui eſt 7.

10. De là eſt procedé, qu'en tous endroits où la lieue Gauloiſe eſt comparée au mille Italique, les nombres de la comparaiſon ſe rencontrent tousjours en raiſon ſeſquialtere, ou d'autant & demy. Ainſi que nous verrons par une infinité d'exemples dans l'Itineraire d'Antonin, où les nombres des milliaires Italiques excedent tousjours celuy des lieues Gauloiſes de la moitié : afin que ce qui défaut à la longueur du milliaire en comparaiſon de la lieue Gauloiſe, ſoit récompenſé par la grandeur ou excez des nombres. Vous y verrez donc tousjours quinze milles Italiques reſpondre à dix lieues Gauloiſes, 14. à 21. 24. à 16. 27. à 18. & ainſi des autres.

11. Qui veut donc éviter confuſion au traité de la longueur des Grands Chemins, il faut diſtinguer non ſeulement le milliaire de la lieue Gauloiſe : mais auſſi la lieue Gauloiſe de la Françoiſe, & ſçavoir les raiſons & proportions qui ſe trouvent entre les unes & les autres. Et puis que la lieue Gauloiſe eſt de 1500. pas, & la Françoiſe de 2000. nous pouvons dire que la raiſon de l'une à l'autre eſt d'autant & tierce, que les Latins appellent *Seſquitertiam :* d'autant qu'en 2000. il y a autant qu'en 1500. & la tierce partie de quinze cens, qui eſt 500. laquelle adjoûtée à 1500. nous fait 2000.

12. Quant à ce qui touche les Germains, ils doivent faire pareille diſtinction entre la lieue Germanique & Allemande, que les François entre la Gauloiſe & Françoiſe : d'autant que la vieille lieue Germanique, qu'ils appelloient *Raſta*, comme nous avons appris de ſaint

Digitized by Google

Jerôme, ne contenoit que trois milles Italiques, où la lieue commune d'Allemagne en tient quatre, ſuivant l'opinion univerſellement receuë par les plus ſçavans. Ce que j'ay appris du traité des Meſures, que Monſieur Rigaut a fait imprimer *cum autoribus finium Regundorum :* où ſe trouvent ces mots, qui ſervent grandement à la confirmation de tout ce que nous avons dit ſur les anciennes meſures des chemins. *Illud ſciendum eſt, quia ſunt menſuræ, quæ ad viatores, ſeu ad curſores pertinent. Minima pars ſtadium eſt, habens paſſus c. xx. v. octo ſtadia milliarium reddunt, mille paſſus habentem : milliarius & dimidius apud Gallos, leuvam facit, habentem paſſus mille quingentos ; duæ leuvæ, ſive milliarii tres, apud Germanos unam raſtam efficiunt.* Il faut ſçavoir (dit cet auteur) qu'il y a certaines meſures, leſquelles appartiennent proprement à ceux qui font voyage, ou qui courent la poſte, & deſquelles la moindre partie eſt le ſtade, ayant 125. pas : huit ſtades rendent le milliaire ou mille Italique, qui a mille pas : un milliaire & demy fait chez les Gaulois une lieue, qui contient mille cinq cens pas. Deux lieues, ou bien trois milliaires parmy les Germains font une raſte. pag. 331.

DE LA COLOMNE MILLIAIRE DITE par les Auteurs Latins, *Milliarium Aureum.*

Chapitre XIII.

1. *Colomne dite* Milliarium Aureum, *du pied de laquelle les meſures des Grands Chemins commencent.*
2. *Auguſte Ceſar eſt celuy, qui la plante au marché Romain.*
3. *Teſmoignage de Dion & de Plutarque. Les meſures ſervent d'ame aux Grands Chemins.*
4. *La Colomne Milliaire reſtablie à diverſes fois, & où tranſportée.*
5. *Deſcription de ladite Colomne, & en quels livres elle eſt miſe en figure.*

1. AVec ce fondement de la connoiſſance des meſures, qui ſervent à déſigner les diſtances des grands chemins, nous pouvons hardiment mettre la main à l'œuvre, & parler avec aſſeurance de la longueur & eſtenduë d'iceux. Mais il nous faut avant toutes choſes, réconnoiſtre & déterminer le lieu, duquel toutes les meſures des Grands Chemins de l'Empire prenoient leur ſource & origine, qui eſt

Digitized by Google

la Colomne Milliaire, ordinairement dite par les Auteurs Latins, *Milliarium Aureum* : car c'eſt du pied de cette Colomne, duquel leſdits chemins s'eſtendoient par tout à l'environ, juſques aux extremitez de l'Empire Romain.

2. L'on trouve que Cajus Gracchus fut le premier qui meſura les Grands Chemins, & planta des pierres au bout de chacun milliaire : toutefois on ne voit pas de quel endroit il prit le commencement de ſes meſures ; ſi du milieu de Rome, ou bien des portes d'icelle. Mais l'Hiſtoire nous donne des teſmoignages aſſeurez, qu'Auguſte Ceſar fut celuy qui planta la Colomne, dont eſt queſtion, au marché Romain, qui tient le milieu de la ville, aſſez près du Temple de Saturne, où Corneille Tacite & Suetone, dilent qu'elle fut aſſiſe. Et d'autant qu'Auguſte la fit dorer d'un bout à l'autre, & qu'il ordonna, que de-là commenceroient à courir les meſures des Grands Chemins par milliaires, elle en eut le nom de *Milliarium Aureum*.

Tacitus lib. 17. Annal. Sueton. in Othone cap. 6.

3. Dion nous donne certain teſmoignage de ſon auteur, quand il dit, parlant d'Auguſte : *Viarum quæ ſunt circa Romam, Curator conſtitutus, Milliarium Aureum, quod vocatur, fecit.* Et quant à l'uſage dudit milliaire : Plutarque nous le fait aſſez entendre, quand il dit, que tous les Grands Chemins d'Italie ſe venoient rendre & aboutir à cette Colomne. Et à la verité c'eſtoit choſe digne d'Auguſte, non ſeulement de faire le corps des Grands Chemins, tant en Italie qu'és Provinces de l'Empire : mais auſſi de les animer par les meſures : veu que les compartimens deſdits chemins par pierres qui en déſignent le nombre & les diſtances, ſervent comme d'ame à ces chemins, les faiſant parler par des Inſcriptions qui y eſtoient gravées, & donner des advis aux paſſans, du lieu où ils eſtoient, & de la diſtance qu'il y avoit de-là à Rome, ou à quelqu'autre cité rémarquable. Or de ces Colomnes le *Milliarium Aureum* eſtoit la premiere de toutes, & celle à laquelle toutes les autres ſe rapportoient, comme à leur principe, & ce à la maniere que nous dirons ailleurs. *

Lib. 54.

In C. Gracche.

*Au Liv. 4.

4. Ce Milliaire demeura débout au grand Marché de Rome juſques au temps de Veſpaſien, qui la voyant pencher & incliner, la reſtablit & affermit en ſon ſiege : afin que comme il avoit eſté après Auguſte fort affectionné à la réparation des chemins anciens, & inſtitution de nouveaux, il réparaſt auſſi la Colomne, où ils venoient tous ſe rendre : & d'où ils empruntoient leurs meſures. Ce qui ſe peut juger par l'Inſcription ſuivante gravée ſur le ſtile de ladite Colomne, près de ſon Chapiteau.

154. 4.

IMPERATOR. CAESAR. VESPASIANUS. AUG.
PONT. MAX. TRIB.

PONT. VII. IMP.
XVII. P. P. CEN-
SOR. COS. VII. DE
SIGN. VIII.

Depuis, l'Empereur Nerva la fit encore réparer, comme cette autre Inſcription le donne à entendre, qui eſt gravée dans le corps de ladite Colomne au-deſſous de la précedente.

IMP. NERVA CAES.
AUG. PONT.
MAX. TRIB. POT. 154. 5
COS. III.
PATER PATRIAE
REFECIT.

Il y eut derechef ſous l'Empire d'Adrien quelques particuliers qui la firent mettre ſur un nouveau piedeſtal, comme il ſe voit par une troiſiéme Inſcription, engravée dans l'une des faces dudit piedeſtal.

IMP. CAESARI DIVI
TRAIANI. PARTHICI. F. 154. 6
DIVI. NERVAE. NEPOTI.
TRAIANO. HADRIANO.
AVG. PONTIF. MAXIM.
TRIB. POT. II. COS. II.
VIATORES. QUI. IPSI. ET. COS. ET.
PR. CETERISQUE. MAGISTRATIB.
APPARENT. ET. H. V.

Long-temps depuis, ladite Colomne ayant eſté trouvée dans certaines ruïnes près la voye Appienne ès fauxbourgs de Rome, fut tranſportée au lieu où on dit qu'elle eſt encore, ſur certains degrez qui ſervent à monter.

5. Sa figure eſt ronde, & ſi groſſiere, qu'elle ne tombe en pas un des ordres d'Architecture. Elle eſt aſſiſe ſur un piedeſtal Corinthien: & porte une boule au-deſſus de ſon chapiteau Toſcan, comme pour répreſenter le rond de la terre, ſur laquelle les Romains ont eſtendu leur ſeigneurie & leurs Grands Chemins. La figure en eſt répreſentée dans le récueil de Bartholomeo Roſſy, qu'il appelle *Ornamenti di fabriche antichi & moderni*: & dans les Inſcriptions de Janus Gruterus pag. 154. n. 4.

QUE LE *MILLIARIUM AUREUM* eſtoit planté au milieu de la Terre.

CHAPITRE XIV.

1. *Trois propoſitions, pour prouver que le Milliaire Doré eſt ſis au milieu du Monde.*
2. *En quelle façon il faut prendre le milieu du Monde.*
3. *L'Italie le plus bel œuvre de nature, où aſſiſe.*
4. *Homere l'appelle* μεσὸν, id eſt, *qui eſt au milieu.*
5. *Strabon dit qu'elle eſt au milieu des plus grandes & rénommées Nations du monde.*
6. *Furius Camillus met Rome au milieu de l'Italie.*
7. *Qu'il faut entendre ce milieu en longueur, & non en largeur.*
8. *Rome au milieu d'Italie & du Monde.*
9. *Comme il faut entendre ce milieu.*
10. *Similitude pour faire entendre ce milieu.*
11. *Milliaire Doré au milieu de Rome.*
12. *Objection & reſponce à icelle, ſur l'aſſiette du Milliaire Doré au milieu de Rome.*

1. PUISQUE ſi ſouvent nous avons comparé la ville de Rome, & le Milliaire Doré qui eſtoit en icelle, au centre d'un cercle, d'où les Grands Chemins de l'Empire partent ainſi que lignes, pour tirer de leur centre à la circonference, ce ne ſera pas hors de propos, de montrer par raiſons & teſmoignages exprés, que ledit Milliaire eſtoit mis & planté au milieu du monde : & partant qu'il n'y avoit place plus propre pour y commencer un œuvre, tel que celuy des Grands Chemins, qui s'eſtendent comme lignes dudit Milliaire juſques aux extremitez de l'Empire : lequel nous avons dit eſtre ſouvent appellé du nom du Monde, à cauſe qu'il en eſt la plus grande & la plus excellente partie.

Pour prouver ma queſtion, je penſe que je feray aſſez, ſi je fais paroitre que l'Italie eſt au milieu du Monde, Rome au milieu de l'Italie, & le Milliaire Doré au milieu de Rome. Ces trois propoſitions bien prouvées, ne laiſſeront point de doute en celle que nous mettons en avant : qui ne ſervira pas peu à bien faire entendre l'eſtenduë de nos Grands Chemins par toutes les parties du Monde : voire par de-là l'eſtenduë du Monde, s'il y a quelque choſe, que les anciens ayent tenu pour ſeparé d'iceluy, & mis hors de ſes termes ordinaires.

Digitized by Google

2. Nous commencerons donc nos preuves par l'Italie, & montrerons que les plus ſçavans d'entre les anciens auteurs ont tenu qu'elle eſtoit au milieu du Monde, & qu'ils ont eu raiſon de ce faire. Car encore qu'en une choſe orbiculaire, ainſi qu'eſt le monde à le prendre en ſon tout, il n'y ait proprement ny commencement, ny milieu, ny fin : ſi eſt-ce qu'à prendre ce mot pour la terre habitable, réconnuë par les anciens, & diviſée en ſes trois parties, qui ſont l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique : il ſe trouvera que non ſans cauſe l'Italie eſt eſtimée par les gens ſçavans en tenir le Milieu.

3. Pline qui a fait après pluſieurs autres la deſcription de la terre, & de tout ce qui s'y trouve de plus rémarquable en toutes ſortes de choſes créées, faiſant une réflexion d'eſprit ſur tous les œuvres de nature deſquels il a parlé, & qui ſont en nombre infiny dans ſon hiſtoire ; il dit, qu'encore faut-il faire choix d'une, qui ſoit diſcernée des autres, & qui les ſurpaſſe en perfection & dignité. De toutes les choſes donc que le Ciel couvre de ſa voute arrondie, il dit que la plus belle, & celle qui tient à bon droit la principauté naturelle ſur les autres, c'eſt l'Italie, qu'il appelle gouvernante, & ſeconde mere de la nature : abondante en hommes, en femmes, en Capitaines, en ſoldats, en nombre de gens propres à ſervir, en Arts excellens, en beaux eſprits : Et au par-deſſus, ſiſe en lieu où l'air eſt ſalubre & temperé, facile à aborder par toutes les nations du Monde, garnie de ports en ſes rivages, & environnée de mers où les vents ne ſont pas trop impetueux. Bref, que ſa ſituation ſur la terre s'eſt rencontrée en la partie la plus utile de toutes, & qui tient le milieu entre l'Orient & l'Occident : abondante en eaux, en belles foreſts, en montagnes bien jointes & continuées, en beſtes ſauvages qui ne ſont aucunement nuiſibles, en terres fertiles, & gras paſturages : qui porte en perfection toutes les choſes, dont la vie de l'homme ne ſe peut paſſer, comme bleds, vins, huile, laine, lins, beſtes à cornes, chevaux, or, argent, airain, fer, ſucs, herbes & fruits de toutes les eſpeces & ſaveurs. Bref, il ne préfere aucune partie du monde à celle-cy : entre les excellences de laquelle il ne faut pas laiſſer de rémarquer, que ſon aſſiette ou poſition tient le milieu entre l'Orient & l'Occident. *Etenim contingit recurrentis poſitio*, dit-il, *in partem utiliſſimam, inter ortus occaſuſque mediam.* *Lib. ultimo nat. hiſt. cap. ult.*

4. Strabon parlant de l'excellence de l'eſprit, qui eſtoit au Poëte Homere, dit entr'autres choſes, qu'il a réconnu les golfes & promontoires d'Italie, & qu'il l'appelle μεσὴν comme eſtant au milieu du Monde. Et quant à ce qu'Eratoſthene objecte contre Homere, & contre les Poëtes en general, que ce qu'ils eſcrivent, ce n'eſt que par conjecture, & pour donner quelque plaiſir aux hommes, non pas pour leur enſeigner la verité des choſes : Strabon reſpond fort bien, *Lib. 1. Geograph.*

Digitized by Google

que c'eſt tout au contraire : & que les plus ſçavans qui ont parlé de la Poëſie, ont dit, que c'eſtoit la premiere Philoſophie du Monde. Ce qu'ayant déduit amplement, & prouvé, que ce que les Poëtes, particulierement Homere, diſent de la ſituation des villes, eſt conforme à la nature, il adjoûte : *Utrum igitur vates, qui iſta canit, delectare, an docere velle videtur ? docere per Jovem.* C'eſt-à-dire : mais que vous ſemble d'un Poëte, qui chante telles choſes en ces vers : veut-il delecter, ou enſeigner. Certes il veut enſeigner.

Ibid.

5. Strabon donc parlant de l'Italie ſelon ſon ſens, & non plus au ſens d'Homere, dit en autre endroit, que l'Italie eſt aſſiſe au beau milieu des plus grandes, & plus rénommées nations du Monde : entre leſquelles ſont la Grece, & les plus belles parties de l'Aſie : & que pour l'excellence & grandeur de ſa vertu, elle eſtoit née pour commander aux nations qui l'environnent tout autour, ayant trouvé moyen de les ſubjuguer, & les joindre en un corps par leur voiſinage. *Italia*, dit-il, *inter gentes quidem ampliſſimas, & Græciam ipſam, & excellentiſſimas Aſiæ partes, media conſiſtens, virtutis præſtantia & amplitudine, ad circumſtantibus imperandum nata eſt : ex vicinitate ſubjugandorum facultatem nacta.*

Lib. 6. Geograph.

Que ſi nous venons à bien prendre & conſiderer la ſituation de l'Italie, nous verrons que ce n'eſt pas ſans cauſe qu'elle eſt dite par ces auteurs eſtre au milieu du Monde : d'autant que du coſté de l'Orient, elle a la Grece & l'Aſie : de la part de l'Occident, les Gaules & les Eſpagnes : au Midy, l'Afrique & l'Egypte : & au Septentrion, la Germanie, l'Eſclavonie, la Hongrie, & la Pologne. Toutes leſquelles Provinces ou Regions ſont les principales pieces de la terre.

6. Ayant donc montré que l'Italie occupe le milieu du Monde, il faut maintenant aſſigner lieu à la ville de Rome au milieu de l'Italie. Ce que nous ferons par le moyen des paroles que Furius Camillus tient au peuple Romain, ſur la fin du cinquiéme livre de Livius ; où il dit. *Non ſine cauſa dii hominesque huic urbi condendæ locum elegerunt : ſalubberrimos colles, flumen oportunum, quo ex mediterraneis locis fruges devehantur : quo maritimi commeatus accipiantur. Mare vicinum ad commoditates, nec expoſitum nimia propinquitate ad pericula claſſium externarum, regionum Italiæ medium, ad incrementum urbis natum unicè locum.* C'eſt-à-dire, non ſans cauſe les Dieux & les hommes ont choiſi cet endroit pour y baſtir la ville de Rome, où on voit des collines très-ſalubres, un fleuve fort commode pour amener des bléds à Rome du coſté de la terre, propre à récevoir toutes ſortes de marchandiſes du coſté de la mer, qui eſt voiſine de la ville pour en tirer mille commoditez : & non ſi prochaine d'icelle, que pour cela elle en ſoit expoſée aux dangers des Navires eſtrangers. Place qui tient le milieu de l'Italie, ſingulierement propre à l'accroiſſement & amplification d'une ville.

7. Où

7. Où il faut rémarquer, que ce qui eſt dit du milieu de l'Italie, ſe doit entendre, ſelon ſa longueur ſeulement, & non ſelon ſa largeur. Car ſi on a égard à ſa longueur & largeur enſemble, on tient que c'eſt un lieu dit *Pie di luco*, qui occupe le milieu, & comme le nombril de l'Italie. Que ſi on conſidere ſa largeur à part, on trouvera Rome ſiſe en l'une de ſes extremitez, ainſi que chacun peut voir ſur les cartes Geographiques, en toutes leſquelles elle eſt ſituée environ le rivage Meridional, près de la mer Tyrrhene, & port d'Oſtie : d'où la ville de Rome n'eſt éloignée que de ſeize milles. *Roma terrarum caput*, dit Pline, *xvi. M. paſſ. intervallo à mari.* A quoy ſe rapporte l'Itineraire d'Antonin, où vous trouvez ces mots : *Lib. 3. c. 5.*

AB URBE OSTIAM M. P. XVI. *Pag. 68.*

Mais quant au rivage Septentrional, qui regarde la mer Adriatique, Rome en eſt éloignée de ſix vingts milles, qui ſont ſoixante lieues Françoiſes. C'eſt donc en conſideration de la longueur de l'Italie que Rome en occupe le milieu, ainſi que l'on peut tirer de ce teſmoignage de Pline : auquel deſcrivant la largeur de l'Italie, où elle eſt réduite au plus étroit, il dit : *Mediæ [Italiæ] atque fermè circa urbem Romam, ab oſtio Aterni amnis in Adriaticum mare influentis, ad Tyberina Oſtia*, CXXXVI. On voit en ces mots, que la ville de Rome eſt és environs du milieu de l'Italie, priſe en longueur, en cas qu'elle n'y ſoit tout juſtement. Et ainſi on peut colliger de ce lieu meſme de Pline, que de Rome au rivage Septentrional & mer Adriatique, il y a les ſix vingts milles par nous cy-deſſus rémarquez, puis que la largeur de l'Italie à l'endroit de Rome, & du port d'Oſtie, eſt de cent trente-ſix milles Italiques : duquel nombre ſi vous oſtez les ſeize, qui s'eſtendent de Rome à la mer Tyrrhene, vous en aurez ſix vingts de reſte. *Pline. ibid.*

8. Mais pour révenir à la longueur, ſi quelqu'un prend un compas en main, & meſurant l'Italie, vient à la diviſer en deux parties égales, à prendre du pied des Alpes juſques en la ville de Rhege (qui ſont les deux termes que Pline luy donne) il trouvera que la ville de Rome en tiendra juſtement le milieu, ou à peu près. *Nec enim ſitus originesque urbium perſequi facile eſt :* comme dit le meſme auteur. *Ibid.*

Ce n'eſt donc pas ſans cauſe que Vitruve a laiſſé par eſcrit, que la ville de Rome eſtoit aſſiſe au milieu du Monde. Car puis qu'elle tient le milieu de l'Italie, & que l'Italie eſt au milieu de toutes les terres habitables, il faut conclure que la ville de Rome eſt pareillement au milieu du Monde. *Lib. 6. cap. 1.*

9. Et certes il n'y a point de doute, que meſurant la terre habitable en deux parties égales : voire meſme les terres de l'Empire conſiderées à part, on en trouveroit le milieu bien loin de la ville de Ro-

me & de l'Italie : d'autant que l'Italie eſt beaucoup plus près des rivages de l'Ocean Atlantique, qui luy ſervent de limites Occidentales, qu'elle n'eſt de l'Euphrate, qui eſt en ſes confins Orientaux. Et toutefois la verité de ces propoſitions ne laiſſe pas de ſubſiſter, que l'Italie, & la ville de Rome, ſont au milieu du monde : d'autant qu'elles ſont au milieu des principales regions d'iceluy.

10. Ce qui ſera facile à entendre par cette ſimilitude. Si l'on conſidere l'homme à le prendre des pieds juſques au ſommet de la teſte, on trouvera que c'eſt au défaut du ventre qu'eſt le milieu de ſon corps, à prendre ce milieu exterieurement & ſuperficiellement. Mais ſi on vient à conſiderer les principales parties du corps, & ſans leſquelles l'homme ne peut vivre, qui ſont les parties vitales & naturelles, ce ſera le cœur qui en tiendra le milieu & en longueur, & en largeur, & en profondeur. Ainſi eſt-il de Rome & de l'Italie en comparaiſon des principales regions, & comme parties vitales de la terre; car elles ſont tout à l'entour de Rome, ainſi que les poulmons, le foye, & autres parties vitales & naturelles ſont à l'entour du cœur. Que s'il faut juger de la vie par les mouvemens & les actions, il eſt certain que les terres qui environnent l'Italie de plus près, telles que la Gaule & l'Eſpagne d'un coſté, la Grece & la petite Aſie de l'autre, avec une partie de l'Afrique voiſine de la mer Mediterranée, ont montré plus de ſignes de vie, que celles qui en ſont plus réculées vers l'Orient, le Septentrion, & le Midy. Ces parties ainſi éloignées tiennent comme lieu de jambes & de bras au reſte du monde : & ſans elles il ne laiſſeroit de vivre, comme on voit l'homme vivre long-temps, après qu'on luy à coupé les bras ou les jambes. Or ces ſignes de vie ne ſont autres que l'excellence des choſes, que ces terres du milieu ont porté au par-deſſus de celles qui ſont aux extremitez. Mais ſur tout, la vivacité des eſprits qui ont produit les arts & les ſciences, ſans leſquelles le monde ſeroit comme mort, & ſans vie : leſquels arts nous n'avons pas appris des Sarmates, des Scithes, des Indiens, des Ethiopiens ou Garamantes, qui ſont comme les coupures & rognures & de la terre, *terræ præſegmina*, mais des regions du milieu, qui conſtituent le corps principal des regions habitables : & qui ſont plus proches de la ville de Rome, comme les parties naturelles & vitales plus proches du cœur.

11. C'eſt donc ainſi que l'Italie & la ville de Rome ont eſté eſtimées par les plus ſçavans tenir le milieu du monde. Il ne nous reſte plus qu'à montrer, que le Milliaire Doré eſtoit auſſi au milieu de Rome. Pour ce faire il faut entendre, qu'Auguſte Ceſar ayant diviſé toute la ville en quatorze regions, la huitiéme que l'on appelloit *forum Romanum*, en tenoit le milieu ſans aucun contredit. Ce qui paroiſtra facilement à tous ceux qui prendront la peine de voir les Cartes de la vieille Rome. Et de fait, c'eſt dans ladite region, qu'Aurelius Victor range

Libello de

certain tronc ou Pilaſtre, qui ſe nommoit *Umbiculus urbis*, à cauſe qu'il ſervoit à marquer le milieu de la ville. Or eſt-il, que le meſme auteur met le Milliaire Doré en la region huitiéme près de l'Umbilic de la ville : & partant nous pouvons dire, que le Milliaire Doré eſtoit au milieu de la ville. Pline nous aſſeure de la ſituation d'iceluy au marché Romain : *Milliarium*, dit-il, *in capite fori Romani ſtatutum eſt*. Ce marché eſtoit une des plus belles & des plus admirables places de Rome : à raiſon de quoy toute la region huitiéme fut dénommée de ſon nom.

regionibus urbis Romæ

Lib. 3. nat. hiſt. cap. 5.

12. Que ſi l'on nous objecte, que c'eſtoit l'*Umbiculus urbis*, qui en occupoit le milieu, & non le Milliaire Doré : je reſpons à cela, que quand on dit que ce Milliaire eſt au milieu de la ville, on ne veut pas entendre qu'il y ſoit ſi juſtement qu'il n'y ait à redire. C'eſt aſſez que ſon ſiege ſoit auprés, & non loin du milieu. L'Umbilic meſme, que l'on prend communement en l'homme pour le milieu de ſon corps, n'en fait pas juſtement le milieu : & il ſe peut faire, que l'Umbilic de la ville, ſuivant la ſimilitude de ſon nom, fuſt pluſtoſt aſſis près du milieu qu'au milieu de la ville. Et de fait, Pline meſurant les diſtances qui ſe trouvoient de ſon temps du milieu de la ville de Rome à chacune de ſes portes, en a pris les meſures du Milliaire Doré, & non pas de cet Umbilic. Et comme la ville de Rome eſtoit fort approchante de la figure circulaire en ce temps-là il a trouvé en la meſurant, que toutes ſes Portes eſtoient également diſtantes dudit milliaire, ainſi qu'une ligne circulaire de ſon centre : car il leur donne également à toutes, trois mille ſept cens ſoixante-cinq pas de diſtance à prendre dudit Milliaire. En tout cas, ſi le Milliaire Doré n'eſtoit juſtement au milieu de Rome, au moins en eſtoit-il ſi prés, que ce qui s'en pouvoit défaillir eſt de nulle importance : attendu que les anciens ne meſuroient pas toutes choſes tant à la rigueur : & ne réduiſoient pas tout à la regle & au compas : Ce que Lipſius a remarqué ſur le ſujet meſme de la ſituation de ce Milliaire, diſant : *Sed eſto tamen non exactè in medio : quid refert ? Non ſic γεωμετρικῶς omnia, & ad lineam regulamque Veteres metiuntur.*

Lib. 3. de Magnitud. Rom. c. 2.

Digitized by Google

QUEL PEUT ETRE LE MYSTERE de la ſituation de la ville de Rome au milieu du Monde, dont aucuns Auteurs Payens ont eu quelque legere connoiſſance.

CHAPITRE XV.

1. *Conſideration ſur la ſituation de la ville de Rome, & lieu où commencent les Grands Chemins.*
2. *Rome le cœur de la terre.*
3. *Comment la nature à pourveu à la ſeureté de la ville de Rome. Teſmoignage de Rutilius.*
4. *Teſmoignage de Pline ſur l'excellence de Rome & de l'Italie.*
5. *Teſmoignage de Plutarque & d'Homere ſur ſa perpetuelle durée.*
6. *Que Romulus a eſté pouſſé de quelque inſtinct divin en la fondation de Rome: & Auguſte à l'entrepriſe des Grands Chemins.*
7. *Opinion de l'Auteur, & application des paroles de Pline à la ville de Rome en qualité de Chef ſpirituel de la terre.*
8. *Ouvrages des Grands Chemins utiles à la Prédication de l'Evangile.*
9. *Que les Apoſtres ont plus facilement voyagé par le monde à l'aide des Grands Chemins.*
10. *Obligation de la ville de Rome vers ceux qui ont preſché l'Evangile.*
11. *Virgile & Suetone ſur l'Empire de Rome ſans fin.*

1. PUISQUE par raiſons & teſmoignages évidens nous avons montré que le Milliaire Doré eſtoit aſſis au Marché Romain : que le Marché Romain eſtoit au milieu de Rome, Rome au milieu de l'Italie, & l'Italie au milieu du monde: n'avons-nous pas eu raiſon de dire, que le Milliaire Doré, ſervant de principe & d'origine aux grands Chemins de l'Empire, eſtoit aſſis au milieu du monde ? Et à la verité, celuy qui conſiderera de plus près la ſituation de la ville de Rome, avec le commencement & la ſource des Grands Chemins en lieu ſi commode & avantageux, viendra incontinent à juger, que cela ne s'eſt point fait ſans quelque myſtere digne d'eſtre ſondé, approfondy, & examiné avec attention.

2. Premierement pour parler de la ville, il ſemble que la nature, ou Dieu pluſtoſt, qui en eſt l'auteur, ait eu ſoin de lui préparer une aſſiéte qui fût cloſe & environnée de beaucoup de choſes propres à la conſer-

Digitized by Google

ver ; comme ſi c'eſtoit elle qui dût un jour tenir lieu de cœur à toute la terre. Tout ainſi donc que le cœur eſt le premier vivant, & le dernier mourant, & que c'eſt de luy, comme d'une ſource féconde, que la vie ſe coule par tous les autres membres : Ainſi Rome eſtoit-elle prédeſtinée avant que d'eſtre faite, pour recevoir des premieres une certaine ſorte de vie en ſoy, qu'elle devoit départir & communiquer en ſon temps, à tous les membres de cette grande Sphere terreſtre.

3. Il n'eſt pas meſme que quelques auteurs Payens n'ayent odoré de loin, qu'il y avoit quelque myſtere en cette Ville pleine de merveilles, lequel ils n'ont ſçû découvrir ny pénétrer : mais au moins ont-ils eſté pouſſez d'un inſtinct comme divin, quand ils ont attribué à la divine providence une ſituation de ville ſi propre à s'accroiſtre en Empire, & à ſe défendre & maintenir envers tous & contre tous. Ce qu'ils ont fait, conſiderant qu'elle eſt aſſiſe au milieu d'une longue eſtenduë de terre, qui eſt couverte & environnée de tous coſtez par des mers & des montagnes preſque inacceſſibles. Sçavoir de la mer Tyrrhene au Midy : de l'Ionienne à l'Orient, & de l'Adriatique au Septentrion, qui la fortifient en forme de trois longs & profonds foſſez. Et auſſi elle a les Alpes à l'Occident, qui lui ſervent comme de remparts contre tous ceux qui la voudroient attaquer par terre. Encore la nature non contente de ces fortifications plus éloignées ; luy a jetté à dos les Apennins, comme un ſecond rempart du coſté du Septentrion, d'où les plus grands maux ont accouſtumé de naiſtre. En ſorte que Rutilius Gallicanus a eu raiſon de comparer une telle ville aux parties vitales du corps humain, que la nature a circonſcrit & environné de pluſieurs membres plus fermes & plus ſolides, pour leur ſervir de défenſe : à cauſe que ces parties ſervent grandement à la conſervation du tout. Mais voyez, je vous prie, comme il en parle en ſon langage Payen.

Si factum certa Mundum ratione fatemur,
Conſiliumque Dei Machina tanta fuit :
Excubiis Latiis prætexuit Appeninum,
Clauſtraque montanis vix adeunda viis.
Invidiam timuit Natura, parumque putavit
Arctois Alpes oppoſuiſſe minis.
Sicut vallavit multis vitalia membris,
Nec ſemel incluſit quæ prætioſa tulit,
Jam tum multiplici meruit munimine cingi,
Sollicitoſque habuit Roma futura Deos.

Itinerarii. lib. 1.

4. Pline s'accuſe d'impuiſſance, quand il entreprend de dépeindre l'Italie, comme un long & large territoire preparé pour la ville de Rome : & comme le col de l'élement terreſtre, ſeul digne de porter

un ſi beau chef. Et a peur d'eſtre eſtimé ingrat, ou trop peu curieux, s'il dit tant ſeulement, que c'eſt une terre mere & nourrice de toutes les autres, telle choiſie par la Divinité meſme pour rendre le ciel plus clair & plus reſplendiſſant, pour congreger en un tous les Empires, pour adoucir leur maniere de vivre, & polir les ceremonies de leurs religions, & pour rappeller en un les langues rudes & barbares de toutes les nations du monde par le commerce de ſa langue, pour rendre à l'homme l'humanité meſme qu'il avoit perduë, & pour faire qu'une ſeule region devint le païs commun de toutes les provinces de la terre. Puis, comme s'il ne pouvoit ſe contenter ſoy-meſme en ſes loüanges, il dit : Mais que feray-je à cela? Qui pourroit atteindre à ce point de raconter dignement l'excellence de tant de villes, la beauté de tant de choſes, & la nobleſſe de tant de peuples qui s'y trouvent ; quand Rome y ſeroit toute ſeule à loüanger, comme elle eſt le ſeul chef digne d'eſtre porté par un ſi beau col ?

Mais afin qu'il ne ſemble pas que je feigne quelque choſe en alleguant cet auteur aſſez mal informé ſur la croyance de la Divinité : j'ay bien voulu tranſcrire icy ſes propres mots : *Nec ignoro*, dit-il, *ingrati ac ſegnis animi exiſtimari poſſe merito, ſi breviter atque in tranſcurſu ad hunc modum dicatur Italia : terra omnium terrarum Alumna, eademque & Parens, numine Deûm electa, quæ cœlum ipſum clarius faceret, ſparſa congregaret Imperia, rituſque mollirèt : & tot populorum diſcordes feraſque linguas, ſermonis commercio contraheret ad colloquia, & humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Sed quid agam ? tanta nobilitas omnium locorum, quos quis attigerit ? tanta rerum ſingularum populorumque claritas tenet : urbs Roma, vel ſola in ea, & digna tanta cervice facies, quo tandem narrari debet opere ?*

Lib. 3. nat. hiſt. c. 5.

5. De là vient que les anciens appelloient Rome *Urbem æternam*; Et que Plutarque a eſcrit, que la Fortune avoit des ailes pour paſſer volage & vagabonde des Aſſyriens aux Medes, & des Medes aux Perſes, des Perſes aux Macedoniens, tous leſquels elle a abondonné : mais qu'eſtant parvenuë ſur le Tibre, elle a quitté ſes ailes, & délaiſſé la boule roulante ſur laquelle ſes pieds eſtoient poſez auparavant, & qu'elle eſt entrée dans la ville de Rome pour y habiter à jamais. Homere meſme ſemble avoir prédit l'éternelle durée de ſon Empire, quand il dit, qu'Enée tiendra le Sceptre Troyen dans l'Italie, & après luy les enfans de ſes enfans, & ceux qui viendront à naiſtre de leur poſterité,

Νῦν ἦ δὴ Λινείαο βίη, τρώεσσιν ἀνάξει,
Καὶ παῖδες παίδων, τοὶ μετόπισθε γένωνται.

Iliad. γ

Suivant cette prédiction, Romulus premier des Rois, & Jule Ceſar

premier des Empereurs, que toute l'antiquité a creu eſtre enfans des enfans d'Enée, ont tenu le Sceptre de Rome: & l'ont ſi bien affermy, que les reſtes en durent encore juſques à preſent avec le nom, quoy que paſſé en pluſieurs familles eſtrangeres.

6. Que ſi ces auteurs Payens ont réconnu comme à travers des nuages obſcurs, que Rome n'avoit pas eſté faite en cet endroit ſans quelque Providence divine: nous qui ſommes éclairez de la lumiere de la foy, ne ſçaurions-nous pénétrer plus avant dans une telle diſpoſition de ville & d'Empire; diroit-on que Dieu, ſans la Providence duquel les grands Eſtats du monde ne ſe ſont jamais faits ny défaits, auroit permis que cette grande maſſe d'Empire ſe fuſt élevée ſi haut, pour ſervir de joüet à Caligula, à Claudius, à Neron, & autres Empereurs Payens, pluſieurs deſquels ont ſi cruellement perſecuté ſon Egliſe. Il eſt à croire que ce ne fut pas ſans quelque inſtinct de la Divinité, que Romulus choiſit ce lieu pour y baſtir ſa ville: & qu'Auguſte s'eſtant acquis pour ſa Seigneurie, le Monde preſque entier, ſe mit en teſte une ſi terrible & deſeſperée entrepriſe, que de la joindre avec toutes les regions de la terre, par des chemins pavez: comme qui joindroit le dongeon principal de quelque ſuperbe chaſteau à ſes moindres baſtimens, avec des galleries découvertes. Le fils de Dieu meſme n'auroit pas fait choix de cet Empire entre tous les autres, pour y prendre Chair humaine, & ſe rendre l'un des Sujets d'Auguſte Ceſar par le droit de ſa naiſſance temporelle, s'il n'euſt déterminé de s'en ſervir à quelque grand effet, pour le bien commun de tout le genre humain.

7. Il ne m'eſt pas permis de pénetrer dans les ſecrets de Dieu: mais auſſi diray-je neantmoins, qu'il y a de l'apparence, que la Providence éternelle a preſté le bras fort aux Capitaines & Empereurs de Rome, pour acquerir à cette ville un Empire ſeculier & terrien de ſi grande eſtenduë, pour y planter en ſon temps un Empire divin & celeſte encore beaucoup plus grand: C'eſt l'Empire de ſon Egliſe, dont Rome eſt la ville capitale: à laquelle en cette qualité, les paroles de Pline cy-deſſus couchées conviennent beaucoup mieux qu'à la Rome mondainement triomphante. Car c'eſt en conſideration de ſon Empire ſpirituel qu'elle a eſté choiſie de Dieu, pour eſtre mere & nourrice de toutes les nations, leſquelles elle a enfanté & allaité du lait de la foy, pour rendre le ciel plus clair, le peuplant des ames des fidéles, pour congreger en un tous les Empires du Monde, leur enſeigner les vrayes & legitimes ceremonies, rappeller, & comme racourcir en une ſeule ſocieté tous les peuples de la terre ſi differens en langues & en mœurs. Bref, pour faire que l'humanité fuſt renduë à l'homme, qui giſt en la vraye connoiſſance de ſon Auteur.

8. Cet Empire donc eſt devenu ainſi grand & ample, pour ſervir de champ à la prédication de l'Evangile, à quoy l'ouvrage des Grands

Chemins eſtoit merveilleuſement utile & commode. Car comme ainſi ſoit, que le ſon de la parole Evangelique ſe devoit porter par les Apoſtres meſmes, en tous les endroits de la terre, & comme dit le Prophete Royal, juſques aux derniers confins d'icelle, il n'y avoit rien ſi propre à ce deſſein, qu'un Empire qui eut ces trois choſes jointes enſemble : ç'eſt à ſçavoir un ſeul Prince ſouverain, une Ville capitale au milieu du monde, & des Grands Chemins pavez du milieu d'icelle, juſques aux dernieres limites & extremitez de la terre. Et il ſemble que S. Leon ait voulu dire cela en ſon premier ſermon de la feſte de ſaint Pierre & de ſaint Paul, quand il eſcrit : *diſpoſito namque divinitus operi maximè congruebat, ut multa regna uno confederarentur Imperio : & cito pervios haberet populos Prædicatio generalis, quos unius teneret regimen dignitatis.* Car c'eſtoit, dit S. Leon, choſe très-convenable à l'ouvrage de l'eſtabliſſement de la foy divinement ordonnée, que pluſieurs Royaumes fuſſent alliez ſous un ſeul Empire : & que la prédication generale de l'Evangile trouvaſt des chemins faits, pour aborder tous les peuples qui ſeroient ſoûmis ſous le gouvernement d'un ſeul Prince. Ce que Genebrard dit avoir eſté prophetiſé par Iſaïe chap. II. 15. C'eſt en l'expoſition du Symbole de S. Athanaſe, où vous trouverez ces mots. *Neque enim fragrantiſſimum unguentum latius odorem ſuum ſpargit, quam Verbi Chriſti odor permanavit ; quod ut commodius celeriuſque fieret, Deus, uti per Iſaïam promiſerat, Imperiorum omnia impedimenta ſuſtulit, & unum longè maximum conflavit, quo de gente in gentem tutus eſſet tranſitus, neque ut peregrini & exploratores è finibus alieni Apoſtoli exigerentur.*

9. Davantage, comme Dieu avoit de tout temps préordonné la ville de Rome, pour ſiege de celuy que ſon fils eſtabliroit Chef viſible de ſon Egliſe : afin que de là, comme de la capitale du Monde, il peuſt envoyer gens en toutes les parties de la terre, pour l'eſtabliſſement de la foy ; c'eſtoit pareillement choſe fort utile & neceſſaire, qu'il y euſt des chemins tout diſpoſez à faire de ſi longs voyages, & en ſi grand nombre, comme les Apoſtres en ont fait, & ceux qui ont eſté de par eux envoyez par toutes les provinces de l'Empire. Et partant, qui conſiderera, que dès le temps premier de la prédication de l'Evangile, les ouvrages qes Grands Chemins eſtoient desja faits, ne s'eſtonnera pas tant de ce qu'en ſi peu d'années les Apoſtres ont voyagé pat tout le monde. Et ne ſera doreſnavant choſe ſi difficile à croire, que S. Pierre ait eſté juſques en Angleterre, & S. Jacques juſques au fond de l'Eſpagne : veu que du temps de Claudius & Neron, ſous leſquels principalement ils ont preſché l'Evangile, toutes ces terres obéiſſoient à un même maiſtre : & qu'il y avoit de Grands Chemins desja faits pour y aller.

Finalement, ny plus ny moins que les Empereurs avoient ſoûmis toute la terre à leur puiſſance, pour y commander en tout ce qui dépendoit de la Seigneurie temporelle : ce qu'ils faiſoient facilement à l'aide

des

des Grands Chemins : Tout de meſme, S. Pierre ayant eſtably dans le meſme ville ſon ſiege Spirituel, avoit beaucoup plus de facilité par le benefice de ces Chemins, d'envoyer par tout le monde, que s'il euſt eſté en Antioche, ou en quelqu'autre ville non capitale de l'Empire, où ces Grands Chemins n'avoient point ce rapport univerſel, neceſſaire à celui qui eſtoit prépoſé ſur tout le Monde.

10. De ſorte que ſi la ville de Rome avoit grande obligation à ſes Empereurs, d'avoir aſſujetti ſous elle la plus grande & la meilleure partie de la terre, par une domination temporelle & périſſable : La meſme ville a beaucoup plus d'obligation à S. Pierre & à S. Paul, par le moyen deſquels ſon peuple a eſté converty d'une gent prophane & idolatre, en une gent ſainte, en un peuple éleu ; & elle-meſme, d'une Babilone qu'elle eſtoit, en une cité Sacerdotale & Royale, & chef ſpirituel de toutes les villes & citez du Monde, de quoy elle ne ſe pouvoit vanter pour ce qui eſt de ſa puiſſance terrienne & temporelle. Ce que S. Leon a fort bien dit, parlant de ces deux Apoſtres, & s'adreſſant à la ville de Rome : *Iſti ſunt, qui te ad hanc gloriam provexerunt, ut gens ſancta, populus electus, civitas Sacerdotalis & Regia, per ſacram beati Petri ſedem Caput orbis effecta, latius præſideres Religione divina, quam Dominatione terrena. Quamvis enim multis aucta victoriis, jus imperii tui terra marique protuleris ; minus tamen eſt, quod tibi bellicus labor ſubdidit, quam quod pax Chriſtiana ſubjecit.* Et S. Ambroiſe à ce propos. *Roma per Apoſtolici Sacerdotii principatum, amplior facta eſt Arce religionis, quam Solio poteſtatis.* *Ibid.* *Lib. 2. de vocatione, gentium cap. 6.*

11. Cette amplification de Seigneurie, n'eſt autre, que de la Spirituelle qui s'eſtend par toute la terre indifferemment, *actu vel potentia.* Par effet, où il y a des Chreſtiens : par puiſſance, où il y en peut avoir : Et il ſemble que ce ſoit cet Empire dont Virgile parle ſans le bien connoiſtre, lorſqu'il fait dire à ſon Jupiter, parlant de l'Empire des Romains,

His ego nec metas rerum, nec tempora pono.
Imperium ſine fine dedi. *Æneid. 1.*

C'eſt ce meſme Empire univerſel & indéterminé, dont toutes les nations Orientales eſtoient imbuës : leſquelles tenoient par une très-ancienne & conſtante opinion, que de la Judée partiroient des perſonnes, environ le tems de Veſpaſien, qui jouïroient d'un ſouverain pouvoir ſur tout le monde. Ce que Suetone rémarque par exprès en ces mots. *Percrebuerat Oriente toto vetus & conſtans opinio, ut eo tempore Judeâ profecti Rerum potirentur.* Or quoy que cet Auteur ait eu raiſon d'interpreter cette vieille prophetie de l'Empire temporel de la ville de Rome, & de l'approprier à Veſpaſien qui fut fait Empereur à ſon rétour de la Paleſtine : auſſi eſt-ce qu'il y a bien plus d'apparence de l'attribuer à S. Pierre & S. *In Veſpaſiano cap. 4.*

Ἀπὸ τὸ Ἀλφάβητο τῆς Ἀγάπης

Digitized by Google

après diſcourir de ſon enceinte admirable, pour imprimer aux Eſprits, combien dans un ſi grand eſpace quaſi circulaire, environné de ſes murailles, il y pouvoit tenir de ruës, & militaires, & non militaires.

2. Nous parlerons donc premierement de la longueur de la ville de Rome, laquelle nous ne ſçaurions avoir plus au juſte que par un certain texte de Pline, qui en définit les meſures, non pas à commencer d'une Porte à l'autre qui luy eſt oppoſite : mais à prendre de la colomne milliaire, que nous avons dit eſtre aſſiſe au milieu de Rome, juſques à chacune de ſes Portes : comme qui prendroit les meſures de la longueur de Paris, du point du milieu de l'Iſle du Palais, à ſes quatorze Portes.

Quoy faiſant on ne pourroit pas toûjours tenir une ligne droite : mais il ſeroit beſoin en quelques endroits de ſe plier & gauchir pour réchercher les commencemens des principales ruës qui conduiſent à chacune deſdites Portes.

3. Pour dire donc ce qui eſt de la longueur de la ville de Rome ſuivant le témoignage de Pline, il faut ſçavoir, que Rome eſtoit comme une Ville double, l'une des parties de laquelle environnoit l'autre tout à l'entour. De ces deux parties, l'une eſtoit cloſe de murs, & l'autre ne l'eſtoit pas : & de-là vient que Pline fait deux ſortes de meſures de la ville de Rome : l'une à commencer du Milliaire Doré juſques aux Portes de la Ville : & l'autre à commencer dudit Milliaire juſques aux bouts & dernieres maiſons des fauxbourgs, qu'il appelle, *uſque ad ultima tecta* : comme qui meſureroit Paris juſques aux bouts oppoſites des fauxbourgs de ſaint Martin & de ſaint Jacques.

4. Pline donc meſurant la ville de Rome ſous l'Empire de Veſpaſien, & de ſes deux fils Tite & Domitien, a trouvé qu'elle avoit lors trois mille ſept cens ſoixante-cinq pas, à compter du milliaire Doré juſques à chacune de ſes Portes. Et il faut bien dire que ledit milliaire eſtoit bien au milieu de la Ville, puis qu'il n'aſſigne à toutes leſdites Portes que cette meſure ſeule, à prendre dudit milliaire. Que s'il y avoit plus ou moins d'étenduë à quelques-unes d'icelle (comme il eſt à croire) la difference en eſtoit de ſi peu de conſequence, qu'il n'en a point fait d'état. Cette étenduë n'eſt donc que le demy-Diametre, c'eſt-à-dire, moitié de la longueur de la Ville : laquelle eſtant réduite à la meſure d'Italie, fait trois milliaires & demy avec deux cens ſoixante-cinq pas Geometriques : Et à la meſure Françoiſe, une lieüe & trois quarts, avec meſme nombre de pas. Si donc nous voulons avoir le diametre entier, & ſçavoir la longueur de ladite Ville, à prendre d'une Porte à l'autre, il ne faut que doubler ces nombres. Et vous aurez ſept milliaires & demy avec trente pas à la meſure Italique : & trois lieües & demie de nos lieües Françoiſes avec trente pas, pour la longueur entiere de la ville de Rome.

5. La ſeconde meſure que Pline fait au meſme endroit, c'eſt de la ville & fauxbourgs, leſquels fauxbourgs s'eſtendoient en rond tout au tour des remparts & foſſez de la ville ſi également, qu'il n'en fait point deux meſures : mais parlant generalement, il donne à l'eſtenduë, qui eſtoit dudit Milliaire Doré, juſques aux dernieres maiſons deſdits fauxbourgs à travers les portes, ſept milles Italiques, ou peu plus : qui font trois lieües & demie de nos lieües Françoiſes, pour moitié de la longueur de la ville & fauxbourgs : pour avoir donc la longueur entiere, il faut doubler ces nombres, & vous aurez quatorze milles Italiques, qui valent ſept lieües Françoiſes.

6. Il ne faut donc pas s'eſtonner, ſi Pline meſme dit, que les édifices qui eſtoient hors de la ville, ont joint d'autres villes à celle de Rome, puiſque ſes fauxbourgs eſtoient d'une ſi longue eſtenduë. *Exſpatiantia tecta multas addidére urbes.* Car on voit par ces meſures, qu'outre l'eſtenduë de la ville (qui eſtoit desja ſi grande) ſes fauxbourgs ſe jettoient aux champs tout à l'environ, trois milles Italiques avec deux cens trente-cinq pas : qui eſt mille ſix cens dix-ſept pas, outre les portes de chacun coſté. Ce qu'il faut entendre en édifices contingens, & s'entreſuivans les uns les autres, ſans autres intervalles que des ruës traverſantes qui les ſéparoient. Que ſi on y vouloit adjoûter les villes, bourgs, & places voiſines, qui rétenoient encore leurs noms, & n'eſtoient paſſez, & comme engloutis dans leſdits fauxbourgs, il y auroit lieu de dire avec Denis d'Halicarnaſſe, qu'il ſeroit bien difficile de dire en quel endroit la ville de Rome commençoit, & en quel endroit elle finiſſoit, comme nous avons rémarqué cy-devant.

7. Or comme ainſi ſoit, que les pierres ou colomnes inſcrites qui ſervoient à montrer l'endroit de chacun mille Italique, prenoient leur commencement & leur meſure du Milliaire Doré, il s'enſuit, que les trois premieres qui tiroient à chacune des portes, eſtoient dedans la ville. De-là auſſi s'enſuit, que la ſeptiéme pierre de celles, qui de ladite colomne s'eſtendoit hors la ville par chacune porte, eſtoit à peu près au bout de chacun fauxbourg. En ſorte que pour aller du bout de l'un des fauxbourgs à l'autre, à travers la ville, on pouvoit compter quatorze pierres, qui ſont autant de milles Italiques. Ce qui donne facilement à connoiſtre, quelle pouvoit eſtre la longueur d'aucunes ruës, & de la ville, & des fauxbourgs dans une ſi grande eſtenduë que de ſept lieües Françoiſes.

8. Mais laiſſant là les fauxbourgs à part, & nous reſtreignant dans le pourpris de la ville, nous dirons, que chacune ruë militaire ne tiroit pas directement au Milliaire Doré : ſpecialement celles qui ne s'eſtendoient point juſques à l'une ou l'autre des portes. Car de celles-là, il y en avoit tout à l'environ du marché Romain, qui tiroient à droit

Digitized by Google

& à gauche, ſelon la diverſité de leurs ſituations. Mais quant à celles qui s'eſtendoient juſques aux portes, la ville eſtant de forme circulaire, il eſtoit comme neceſſaire qu'elles tendiſſent vers le marché Romain, & colomne Milliaire : les unes, juſtement & droitement : les autres, un peu de biais. Davantage, les unes s'y eſtendoient par elles-meſmes, qui eſtoient les plus longues & les plus droites : les autres qui n'y pouvoient atteindre, ſoit pour n'eſtre aſſez longues, ou aſſez directement dreſſées vers le milieu de la ville, y eſtoient raportées par autres : ainſi que les branches d'un arbre les plus éloignées, ſont raportées à leur tronc par l'entremiſe de celles qui en ſont les plus prochaines.

9. De-là ſe peut colliger, que celles qui s'eſtendoient par elles-meſmes, & ſous un ſeul nom, dudit Marché Romain juſques à l'une des portes, avoient plus d'une lieüe & demie en longueur. A quoy il ne ſe voit rien de pareil en la ville de Paris, de laquelle l'eſtenduë entiere n'eſt pas ſi longue que la moitié de l'ancienne Rome, veu que ceux qui en ont fait les meſures ne luy donnent que mille ſept cens dix toiſes de longueur, à prendre depuis la Porte Neuve juſques au Baſtion qui eſt derriere l'Arcenal : & mille cinq cens ſoixante toiſes de largeur qui ſe trouvent de la porte S. Martin à celle de S. Jacques. Que ſi vous réduiſez ces toiſes en pas Geometriques, & donnez à la lieüe deux mille pas, vous aurez pour ſa longueur 2052. pas qui font une lieüe, & peu plus que la quarantiéme partie d'une lieüe. Et pour ſa largeur 1872. pas, c'eſt à dire une lieüe moins 128. pas, qui font tout près de la quinziéme partie d'une lieüe. En une ancienne Carte de la ville de Paris.

10. Les ruës donc qui de contraires parties ſe venoient joindre au Marché Romain, comme les ruës de S. Martin & ſaint Jacques à l'Iſle de Paris, avoient enſemble plus de trois lieües de longueur. Telles eſtoient les Voyes Appienne & Flaminienne, dont l'une venoit de la porte Capene, & l'autre de la Flumentane, qui eſtoient portes oppoſites en la ville de Rome, ainſi que celles de S. Martin & S. Jacques à Paris. Et quant aux autres portes, ſi une ruë ſeule, & ſous un meſme nom n'y pouvoit atteindre du milieu de la ville, pluſieurs enſemble ſe ſuccedant l'une à l'autre, ſoit obliquement ou de droit fil, venoient à remplir l'intervalle : à travers deſquelles ruës on ne laiſſoit de prendre les meſures, à compter du Milliaire Doré, juſques à chacune deſdites portes pour en ſçavoir l'eſtenduë.

11. Mais il eſt bien raiſonnable de mettre icy le texte de Pline, qui ſert de fondement à nos meſures. Non pas comme il ſe trouve ordinairement és livres de ſon Hiſtoire naturelle, où il eſt quaſi tout corrompu en ſes nombres : mais comme Lipſius l'a corrigé par bonnes & neceſſaires conjectures, ainſi qu'il s'enſuit. *Mœnia ejus* [*Romæ*] *collegere ambitu, Imperatoribus Cenſoribuſque Veſpaſianis, anno conditæ* DCCCXXVIII.

Lib. 3. de Magnitud. Rom. c. 2. Plin. lib. 3. Nat. Hiſt. cap. 5

paſſuum XXIII. *millia. Complexa montes ſeptem, ipſa dividitur in Regiones* XIIII. *compita earum* CCLXV. *Ejuſdem ſpatii menſura currente à Milliario, in capite Romani Fori ſtatuto, ad ſingulas portas, quæ ſunt numero* XXIIII. *Ita ut* XII. *portæ ſemel numerentur, prætercanturque ex veteribus* VII. *quæ eſſe deſierunt, efficit paſſuum per directum* ∞ ∞ ∞ DCCLXV. *Ad extremum vero tectorum, cum caſtris prætoriis, ab eodem Milliario, per vicos omnium viarum menſura colligit paulo amplius* DCC. M. P.

Voilà ce que nous avons pû dire de la longueur des ruës de la ville de Rome en general : nous reſervant à parler du nombre d'icelles au diſcours enſuivant.

DU NOMBRE DES RUES MILITAIRES de la ville de Rome.

CHAPITRE XVII.

1. *L'enceinte grande de Rome fait réconnoître la multitude de ſes ruës.*
2. *Pour avoir ladite enceinte il faut recourir aux regles de Mathematique.*
3. *Que la circonference d'un cercle eſt plus que triple à ſon diametre.*
4. *Vraye raiſon de la circonference au diametre, ſelon Euclide. Meſure de l'enceinte de la ville ſeule de Rome.*
5. *Meſure du circuit de la ville & Fauxbourgs enſemble.*
6. *Nombre des ruës, tant militaires, que non militaires de la ville de Rome. Noms deſdites ruës.*
7. *Que toutes les rues dont les noms ſont icy touchez, ne ſont pas dans la ville de Rome.*
8. *Diviſion & diſtinction deſdites voyes par Onuphrius Panvinus.*
9. *Autre diviſion neceſſaire plus generale.*
10. *Difference en une même voye, entre ce qui eſt ruë de ville, & chemin des champs.*
11. *D'où viennent les noms des ruës, & chemins deſſuſdits.*
12. *Treize deſdites voyes dedans Rome, qui ſont ruës militaires.*

COMME nous avons eu récours à la longueur de de la ville de Rome, pour faire concevoir en general la longueur de ſes ruës, ainſi aurons-nous récours à ſon enceinte, pour en faire concevoir le nombre : & faire paroiſtre, que ce n'eſtoit pas merveille, ſi dans une ſi grande eſtenduë de pays, approchant de la figure circulaire, il y pouvoit tenir tant de ruës & de places publiques : & en chacune d'icelles tant de Temples, de Palais, de Theatres, d'Am-

Digitized by Google

phitheatres, & autres Edifices, tant Sacrez que Prophanes, tant publics que particuliers, que nous avons raconté par leur nombre au dernier livre de cet œuvre. Or prendrons-nous les meſures du circuit tant de la Ville à part, que de la Ville & fauxbourgs enſemble.

2. Nous viendrons facilement à bout de l'un & de l'autre deſſein, en nous ſervant des regles de la Geometrie propres à rechercher la grandeur d'un cercle en ſon entier. Le commun des Geometres dit, que tout cercle eſt triple à ſon diametre; & que pour trouver la longueur de la circonference, il ne faut que tripler la longueur du diametre. C'eſt la regle, de laquelle Juſtus Lipſius, & Daniel Cellarius Ferimontanus ſe ſont ſervis, pour trouver l'enceinte de la ville de Rome. Encore ne s'en ſont-ils pas ſervis exactement, & ſuivant la rigueur des nombres, mais à peu près: d'autant que multipliant par trois le diametre entier de la ville de Rome, que nous avons dit être de ſept mille cinq cens trente pas, vous aurez juſtement au produit vingt-deux mille cinq cens quatre-vingt & dix pas pour ſon enceinte: & Lipſius qui n'a pas entrepris de limiter ladite enceinte ſi au juſte, ne luy donne que vingt-deux mille cinq cens pas. Cellarius ne luy en donne que vingt mille.

Lipſ. lib. 5. de Magnit. Rom. c. 2.

Cellarius in ſpeculo orbis terrarum.

3. Encore trouverons-nous l'enceinte de ladite Ville plus grande que nous n'avons dit, ſi nous la voulons ſupputer à la vraye meſure de Geometrie: d'autant que la circonference d'un cercle eſt plus que triple à ſon diametre, à raiſon de la curvature que font les trois parties d'un cercle diviſé par le diametre en trois arcs; eſtant certain que la ligne courbe ou circulaire eſt toûjours plus grande, que la droite qui luy eſt ſouſtenduë: comme on voit que l'arc eſt toûjours plus grand que ſa corde. Or ceux qui meſurent le cercle par trois diametres, ne prennent que les lignes droites, & mépriſent les courbes: c'eſt-à-dire, n'ont égard qu'à la longueur des cordes, & non des arcs: & de-là vient l'erreur qui ſe trouve en leurs procedures.

4. Que ſi on me demande la juſte raiſon du cercle à ſon diametre, je diray avec Archimede, qui eſt le plus excellent maiſtre des Mathematiciens, qu'elle eſt en raiſon triple: & outre, peu moins que d'une ſeptiéme, & peu plus que dix ſeptante & uniéme: ainſi qu'il le fait entendre en ce Theoreme. Παντὸς κύκλου ἡ περιμέτρος τῆς διαμέτρου τριπλασίων ἐστί. ἔτι ὑπερέχει ἔλασσον μὲν ἢ ἑβδόμῳ μέρει τῆς διαμέτρου, μείζονι δὲ ἢ δέκα ἑβδομηκοστημόριοις Suivant cette regle, qui voudra faire une ſupputation qui approche de plus près à la vraye raiſon du diametre de Rome avec ſon enceinte, il faudra qu'il adjoûte trois mille deux cens vingt-ſept pas, qui eſt tout près de la ſeptiéme partie de vingt-deux mille cinq cens quatre-vingt & dix: & il y aura vingt-cinq mille huit cens dix-ſept pas pour la juſte enceinte de la ville de Rome, qui reviennent à douze lieües Françoiſes, avec un quart de lieüe &

Libello de Dimenſione circuli. num. 3.

Digitized by Google

trois cens dix-ſept pas. Enceinte à laquelle le tour de Paris n'eſt aucunement comparable, veu que ceux qui en ont fait le toiſé, ne luy donnent que 5048. toiſes : leſquelles réduites en pas Geometriques ne font que 6057. pas : qui ne valent que trois lieües, & peu plus que la trente-cinquiéme partie d'une lieüe.

5. Il en faudra faire de meſme du contenu de la ville & fauxbourgs de Rome tout enſemble, dont le diametre eſt de quatorze milles Italiques. Il ne faut que tripler ce nombre, & vous aurez quarante-deux milles : dont la ſeptiéme partie eſt ſix, qu'il faut adjoûter à ſon tout. Ainſi vous aurez quarante-huit milles Italiques pour le contour de la ville & fauxbourgs de Rome, qui ſont vingt-quatre lieües Françoiſes. C'eſt le nombre le plus juſte que l'on en ſçauroit donner, encore qu'il ne ſoit pas entierement exact : d'autant que le diametre d'un cercle eſt incommenſurable à ſa circonference, comme celuy d'un carré à ſes coſtez.

6. Or je vous laiſſe à penſer quel nombre de Ruës grandes, moyennes & petites ſe pouvoit trouver dans une enceinte de vingt-quatre lieües : de laquelle le tour de la Ville & fauxbourgs de Paris ne ſçauroit faire la quatriéme partie. Mais pour nous reſtreindre dans la ſeule ville de Rome, ceux qui ont parlé du nombre de ſes ruës, tant militaires que non militaires, ne ſont pas beaucoup differens les uns des autres. Pour les ruës communes & non militaires, ils ſont tous d'accord au nombre de quatre cens vingt-quatre. Mais quant aux militaires, Andrea Palladio ne lui en donne que vingt-neuf, qu'il nomme *Voyes principales*, les plus celebres & rénommées deſquelles il dit eſtre les Voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne. Mais Guido Pancirolus en met juſques à trente & une, quand il dit, *Viæ Regiæ publicæ Romæ* 31. *reliquæ* 424. Ce qui me ſemble eſtre conforme à Publius Victor, lequel faiſant un récueil des choſes les plus excellentes qui eſtoient de ſon tems dedans Rome, & après avoir dit combien il y avoit de Cenacles, de Bibliotheques, d'Obéliſques, & choſes ſemblables qui ſont notoirement dedans Rome, il adjoûte à la ſuite de cela ; qu'il y avoit trente & une ruës, ſans dire ſi elles eſtoient dedans Rome, en tout ou en partie : & leur aſſigne les noms qui enſuivent.

Antiquitatum deperditarum lib. 1. cap. de Viis Militaribus.

Libello de Regionib. urbis, ſub finem.

VIÆ XXXI.

Appia.
Latina.
Lavicana, *alias* Labicana.
Campana.
Prænestina.
Setina.
Quintia.
Gallicana.
Triumphalis.
Patinaria.
Tiburtina.

Digitized by Google

Tiburtina, *vel* Gabina.
Collatina.
Nomentana, *vel* Figulenſis : *alias*, Ficulnenſis.
Salaria.
Flaminia.
Æmilia.
Claudia, *vel* Clodia.
Valeria nova & vetus.
Oſtienſis.
Laurentina.
Ardeatina.
Cimina.
Cornelia.
Tyberina.
Aurelia.
Caſſia.
Portuenſis.
Gallica.
Laticulenſis, *alias*, Janiculenſis.
Flavia.
Et Trajana.

7. Cela a fait croire à pluſieurs, que toutes ces ruës fuſſent dedans Rome. Ce qui n'eſt pas neantmoins, car de ces 31. Voyes, il y en a beaucoup plus déhors que dedans. Et de-là vient que Daniel Cellarius, qui s'accorde au nombre de 29. avec Andrea Palladio, déduiſant ces Voyes par leurs noms, dit que partie d'icelles ſont dedans Rome, & partie déhors, *Viarum* XXIX. dit-il, *tam intra Romam, quam extra, nomina ſunt Appia, Latina, &c.* qui ſont les meſmes Voyes de Publius Victor, deux ſeulement exceptées. *In ſpeculo orbis terrarum.*

8. Onuphrius Panvinus parlant des Voyes Militaires de Rome & d'Italie en general, dit qu'il y en a quelques-unes qui prennent leur commencement hors la ville de Rome, & les autres dedans, & donne pour exemple de celles qui avoient leur commencement dedans Rome, les Voyes Flaminienne, Prénestine, Lavicane, Champenoiſe, Appienne, & Ardeatine : adjoûtant que toutes les autres, ne commençoient qu'aux Portes de la ville, d'où elles s'eſtendoient en dehors vers les champs. *Viarum autem*, dit-il, *quædam extra urbem, quædam intra initium habuerunt : Ut Flaminia, Prænestina, Lavicana, Campana, Appia, & Ardeatina. Reliquæ vero omnes ab ipsis portis incipiebant, atque extra urbem protendebantur.* *In urbe Roma. pag. 68.*

9. Et à la verité, je croy que cette diviſion des Voyes de Rome & d'Italie n'eſt pas aſſez generale, & ne les peut pas toutes comprendre. Car je trouve pour ce régard quatre ſortes de Grands Chemins, ou Voyes militaires : dont la premiere eſt de celles, qui ont leur commencement & leur fin dans l'enclos de la ville de Rome, ſans qu'aucune partie d'icelles ſorte dehors : Telle eſt, *Via Sacra, Via Suburrana, Via Nova, Via Fornicata, Via Recta*, & quelques autres, dont aucunes des XIIII. Regions de Rome portent les noms, comme la VI. Region dite, *Alta Semita*, & la VII. *Via Lata* : La ſeconde eſt de celles qui prennent leur commencement dedans Rome : & qui paſſant à travers l'une des Portes & des fauxbourgs,

ſe continuent bien loin par les champs : telles que les ſix dénommées cy-deſſus par Onuphrius, & encore quelques autres, deſquelles il ne parle point, & que nous ſpecifierons en leur lieu. La troiſiéme eſt de celles qui ont leur commencement aux portes de Rome : & qui de-là, tirent en avant vers les champs, comme *Via Aurelia*, *Latina*, *Oſtienſis*. Et la quatriéme, de celles qui ne touchent en rien à la ville ny fauxbourgs, mais commencent au milieu des champs, ou à quelque ville éloignée de Rome, ainſi que la voye de Domitien, laquelle prend ſon commencement près Sinueſſe, la voye Emilienne à Rimini, & autres en grand nombre, deſquelles nous parlerons cy-après.

10. On peut neantmoins en quelque maniere appeller toutes ces grandes voyes, *vias Romanas*, c'eſt-à-dire, chemins de Rome : d'autant qu'ils ſont, ou tirez de Rome immediatement, ou qu'ils ſont joints à d'autres qui s'en vont à Rome : mais on ne peut pas mettre au rang des ruës de Rome, ſinon celles qui ont leur ſituation dans ſon enceinte ; de ſorte que les Auteurs Latins mêmes, mettent quelque difference ſur une même voye, diviſant ce qui eſt dedans Rome en nature de Ruë, de la partie qui tire aux champs en nature de Grand Chemin. Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre ces mots de Feſtus Pompeius, quand il dit, que le commencement de la voye Appienne, c'eſt la Porte Capene, *Initium eſt principium : ſed alias, quo quid incipiat. ut Viæ Appiæ Porta Capena : alias ex quo quid conſtet, ut aqua, terra, aër.* Auquel endroit il coupe & rétranche de la Voye Appienne, ce qui eſtoit dedans Rome de la nature de Ruë : & ne prend que ce qui s'étendoit dehors ſous le nom de Grand Chemin, quoy que les Ruës Militaires & les chemins des Champs, ſoient compris ſous ce nom commun des Latins, *Via*. Or que la voye Appienne ait ſon commencement dedans Rome, toute l'Antiquité en eſt d'accord avec Panvinus, qui l'a miſe au rang des ſix qui ont leur origine dedans la ville : mais en ce lieu Feſtus n'entend parler que du Grand Chemin des Champs, dite *via Appia*, & non de la partie d'icelle qui eſt dedans Rome.

In verbo Latium.

11. Quant à ce qui eſt des noms de toutes ces Voyes, ils leur ſont venus de pluſieurs cauſes & diverſes avantures : car les uns ſont procedez des auteurs ou curateurs deſdites voyes ; comme *via Appia*, *Flaminia*, *Æmilia*, *duæ Caſſiæ*, *Clodia ſive Claudia*, *Annia*, *Auguſta*, *Quintia*, *Junia*, *Sempronia*, *Valeriæ duæ*, *Numicia*, *tres Trajanæ*, *Vitellia*, *Aurelia*, *Cornelia*, *Domitiana*, *Poſtumia*, *Flavia*, *Pompeia*, & *Domitia*. Les autres avoient pris leur nom des villes auſquelles elles eſtoient conduites : comme *via Collatina*, *Numentana*, *Tiburtina*, *Gabina*, *Prænestina*, *Labicana*, *Laurentina*, *Setina*, *Ardeatina*, *Oſtienſis*, *Portuenſis*, *Amerina*. Les autres des Provinces auſquelles elles alloient : comme *via Campana*, *Auſonia*, *quæ & Latia vel Latina*, *Gallicana*, & *Gallica*. Les

autres de quelque forme & uſage, ou autre cas & évenement; comme *via Salaria*, *Aſinaria*, *Cimina*, *Triumphalis*, *Tyberina*, *Sacra*, *Nova*, *Lata*, *Alta*, *Recta*, *Fornicata*. Les autres n'avoient aucune cauſe apparente de leur nom : mais le portoient par quelque avanture inconnuë, comme *via Patinaria*, *Laticulenſis*, *&c.*

12. De toutes ces Voyes Militaires, nous en avons trouvé XIIII. ou XV. tant ſeulement dedans la ville de Rome, qui ſont celles dont les noms enſuivent.

V I Æ.

Appia.	Campana.	Nova altera.	Alta Semita.
Flaminia.	Ardeatina.	Fornicata.	Sacra.
Prænestina.	Triumphalis.	Recta.	Suburrana.
Lavicana.	Nova.	Lata.	

Nous n'en ferons pour le preſent plus exacte recherche, rémettant le reſte au diſcours des Grands Chemins des champs, qui commencent immediatement aux Portes de la Ville.

Digitized by Google

DE LA LONGUEUR DES GRANDS Chemins d'Italie en general.

CHAPITRE XVIII.

1. *Ce qu'il faut faire pour donner à entendre la longueur & le nombre des Grands Chemins Militaires de l'Italie.*
2. *Paſſage de Pline pour la longueur & largeur de l'Italie.*
3. *Longueur & largeur de l'Italie ſelon ledit paſſage, longueur de cinq cens dix lieües.*
4. *Chemin de Milan à Colomne de* CCCCLXXVIII. *lieües.*
5. *Que l'Itineraire d'Antonin ne déſigne les Grands Chemins par autres noms, ſinon des deux Villes qui en ſont les deux bouts.*
6. *Quel eſt le deſſein de l'Itineraire à nommer les chemins ainſi qu'il fait.*
7. *Raiſon de ſon deſſein, & pourquoy il ne donne aux chemins qu'il deſcrit, les noms propres qui ſont en l'Hiſtoire.*

1. CE que nous avons fait en gros de la ville de Rome, il eſt tems maintenant d'en faire de même de l'Italie toute entiere : c'eſt de donner icy une Idée generale de la longueur, & du nombre des Chemins Militaires, que les Magiſtrats & Empereurs Romains y ont fait. Ce que nous ferons par l'ordre même que nous avons obſervé cy-deſſus ; commençant par la longueur d'iceux, puis finiſſant par le nombre.

2. Donc pour ce qui eſt de la longueur, nous ne ſçaurions plus clairement la faire entendre, que par la longueur & largeur de l'Italie même, qui étoit en tous ſens la mieux garnie de Grands Chemins pavez, qu'aucune des Provinces de l'Empire. Or eſt-il à rémarquer, que l'Italie avoit deux ſortes de limites : c'eſt à ſçavoir, de nature, & de droit ; & il ſe trouve une notable difference entre les uns & les autres. Selon la nature, elle s'étend des Alpes juſques à la mer qui regarde la Sicile & la Macedoine. Et de cette étenduë, parle Siculus Flaccus en ſon livre *de Conditionibus agrorum*. Les limites de droit ſont ceux que le peuple Romain y a mis diverſement, ſelon la diverſité des tems : la terminant tantôt par la riviere d'Eſis, tantôt par celle de Rubicon du coſté de la mer Adriatique : & par les fleuves d'Arne, ou du Vare, du coſté de la Tyrrhene, ſelon la doctrine de Strabon. Quand donc nous parlons icy de la longueur de l'Italie, c'eſt de celle que la na-

Liv. 5. Geog.

ture luy a déterminée, qui eſt toûjours une : & non pas de celle que les Romains luy ont aſſignée, qui eſt ſujette au changement. *Quæcumque enim ſecundum naturæ partes diſtincta ſunt*, comme parle le même auteur, *orbis deſcriptori dicenda ſunt. Quæcumque verò Principes Reipublicæ temporibus obſequentes variis modis inſtituunt, ſummatim commemoraſſe ſatis eſt.* Lib. 42 Geor.

3. Pour venir donc à la longueur naturelle de l'Italie, nous nous contenterons de ce que Pline nous en apprend, ſans en faire plus diligente enqueſte. Cet auteur qui eſtoit originaire Italien, commence l'Italie par la ville que ceux du pays appellent Aoſta, les François Aoſte, les Allemans Augſt, & les Latins *Auguſtam prætoriam*, qui eſt un petit bourg en Lombardie en la contrée des vieux Salaſſiens, leſquels Pline met au rang des nations Alpines. Le bourg donne ſon nom de la valée d'Aoſte, à l'entrée de laquelle il eſt aſſis aſſez près d'un ancien Arc de Triomphe à preſent dénué de ſes ornemens : & giſt à trente dégrez nulle minute de longitude, quarante-quatre dégrez trente minutes de latitude, comme il ſe peut voir en la Carte univerſelle d'Italie de Jacques de Caſtalde Piemontois, imprimée à Rome l'an 1582. De-là, Pline conduit la longueur de l'Italie à travers la ville de Capoüe juſques à Rhege, qui tient l'autre extrémité de l'Italie ſur le détroit de Sicile, & qui eſt aſſiſe à trente-ſix dégrez quarante-cinq minutes de longitude : trente-ſept dégrez vingt minutes de latitude. De l'une deſquelles places à l'autre, Pline dit y avoir un million, & vingt mille pas : qui ſont mille vingt milliaires Italiques, révenant à cinq cens dix lieües Françoiſes : & dit qu'elle eſt encore plus longue en certains endroits. Quant à la largeur, il dit qu'elle eſt fort variable : & qu'à l'endroit de la riviere du Vare & d'Arſie, dont l'une ſe décharge en la mer Tyrrhene, & l'autre en l'Adriatique, l'Italie a quatre cens dix milliaires, qui rendent deux cens cinq de nos lieües. Et qu'elle a beaucoup moins en pluſieurs endroits, ſpecialement és environs de la ville de Rome, où elle n'a d'une mer à l'autre que cent trente-ſix milles de largeur, qui valent ſeulement 68. lieües. Voicy ce qu'il en eſcrit : *Patet ab Alpino fine Prætoriæ Auguſtæ per urbem Capuam, curſu meante Rhegium oppidum, in humero ejus ſitum, à quo veluti cervicis incipit flexus, decies centena & viginti M. paſſuum : Multoque amplior menſura fieret Lacinium uſque, ni talis obliquitas in latus digredi videretur, latitudo ejus varia eſt,* CCCCX. *millium inter duo maria, inferum & ſuperum, amneſque Varum atque Arſiam : mediæ, atque fermè circa urbem Romam, ab oſtio Aterni amnis, in Adriaticum mare influentis, ad Tyberina oſtia* CXXXVI. Cluverius lib. 2. Antiq. Germ. cap. 6. Lib. 3. nat. hiſt. cap. 5.

4. C'eſt donc dans l'eſpace de 510. lieües Françoiſes de longueur, que les Grands Chemins de l'Italie peuvent avoir leur étenduë. Et de fait, l'Itineraire d'Antonin donne pour premier chemin militaire d'Italie, un qui s'étend de Milan à Colomne ; qu'il dit être de neuf cens

cinquante-ſix milles de longueur, qui ſont quatre cens ſoixante & dix-huit lieües Françoiſes. Et partant, il ne s'en faut que 32. lieües que ce chemin ne s'eſtende d'un bout de l'Italie à l'autre bout. Or ces 32. lieües ſe trouvent moins que le nombre total, d'autant que ce chemin n'eſt pas commencé des racines des Alpes (où eſt la ville d'Aoſte és frontieres de Lombardie) mais de Milan, capitale de ladite Province, qui peut bien eſtre à 32. lieües d'Aoſte, en tirant au dedans de l'Italie : & quant à la ville, ou plûtôt à la bourgade de Colomne, qui tient l'autre extremité dudit chemin, elle eſt aſſiſe aſſez près de Rhege, ſur un rivage d'Italie, qui regarde à l'oppoſite de ſoy le promontoire de Sicile nommé Pelorus. Hermolaus Barbarus en ſes corrections de Pline, dit que les Grecs la nomment *Stilidam*, *id eſt*, *Columellam* : d'où elle a tiré le nom de Stylarion, que pluſieurs luy donnent maintenant au lieu de Colomne.

5. Que ſi vous me demandez le nom de ce Grand Chemin, qui a près de 500. de nos lieües, je vous diray que l'Itineraire d'Antonin faiſant régiſtre entier de ce qu'il y avoit de chemins Militaires par l'étenduë de l'Italie, n'en appelle toutefois pas un de ſon nom : ou au moins des noms propres, que Publius Victor nous donne à la fin de ſon livre, *de* XIIII. *Urbis regionibus* : Et il en fait de meſme des chemins des Provinces. Car il ne tient autre forme ny façon de diſcerner ſes chemins les uns des autres, ſinon en les ſignifiant, & déſignant par les noms des deux Villes, qui en tiennent les deux extrémitez ; comme pour exemple :

Ab Urbe Mediolanum.
A Mediolano Aquileiam.
Ab Arimino Ravennam.
A Cremona Bononiam.

Et ainſi des autres.

Sous cette forme de parler, il nous deſcrit cinquante chemins ou environ par toute l'Italie, qu'il commence à certains lieux & finit en autres, ſans ſe ſoucier des noms propres que l'Hiſtoire leur donne. Il ſe contente de prendre certaines Villes & Citez les plus celebres pour en faire les commencemens & les fins, ſans dire, ny exprimer, ſi c'eſt ſur la Voye Appienne, Flaminienne, ou autre, que courent & s'étendent les chemins dont il parle, ſi ce n'eſt bien rarement.

6. Que ſi quelquefois il fait mention de la Voye Appienne, Flaminienne, Clodienne, Valerienne, ou autre, ce n'eſt que par accident. Car ſon deſſein n'eſt pas de prendre aucunes de ces Voyes, pour les conduire d'un bout à l'autre, & les deſcrire en leur entier : mais com-

mençant & finiſſant ſes chemins où bon luy ſemble, il donne quelquefois advis, que le chemin qu'il deſcrit, & dont il parle, s'eſtend le long de la Voye Appienne, Flaminienne, ou autres de celles que l'Hiſtoire appelle par des noms propres : tels que ceux que nous avons dit eſtre empruntez des auteurs deſdits chemins, ou des Villes & Provinces auſquelles ils tendent, ou de quelque autre cauſe par nous cy-deſſus rémarquée. Vous trouverez donc aucuns des chemins de l'Itineraire, qui feront partie de l'un ou de l'autre des Grands Chemins que l'Hiſtoire marque de leurs noms propres. Les autres commençant ſur l'un des Grands Chemins, ſe vont terminer en un autre qui en dépend, comme une moindre branche d'une plus groſſe.

7. Bref, il ne s'eſt aſſervy aux termes, limites, ou étenduë préciſe d'aucun des chemins Militaires : mais il a pris dans chacun d'eux autant d'eſpace & de diſtance qu'il luy en eſtoit de beſoin, pour déſigner ſes chemins : y obſervant cela, neantmoins à la rigueur, de ne ranger aucunes Citez, Giſtes, Poſtes, ou autres places dans ſes chemins, ſinon celles qui ſe trouvent ſur les chemins Militaires. Tout ce que l'Auteur dudit Itineraire n'a pas fait ſans cauſe : d'autant que ſon deſſein n'eſtoit pas de nous faire l'Hiſtoire des Grands Chemins, & de nous dire, où ils ont eſté commencez & finis par ceux qui les ont faits. Mais ſon entrepriſe eſtoit de montrer, comme par ces Grands Chemins on pouvoit aller d'une Ville ou d'une Province en une autre. Qui eſt le vray deſſein d'un Itineraire. Car comme ainſi ſoit que leſdits chemins ayent eſté faits principalement pour la conduite des armées, & courſes des Poſtes, toutes les armées qui devoient faire voyage, n'étoient pas toûjours à Rome comme au centre, d'où les chemins ont tiré leur commencement avec leurs noms propres. Et tous les Poſtes qui couroient, ne partoient pas non plus de la ville de Rome. Il falloit aller de lieu en autre par les terres de l'Empire, & de long & de travers. C'eſt pourquoy tout ainſi que ſur les Cartes marines il y a pluſieurs Rûmbs de vents, & en pluſieurs endroits de la Mer, afin que les navigeans puiſſent prendre celuy qui eſt le plus proche de l'endroit où ils ſont, & le plus commode à leur courſe ; ainſi l'Auteur de l'Itineraire a établi pluſieurs départemens par les terres d'Italie, qu'il a attaché aux principales Citez, autour deſquelles les armées pouvoient faire quelque ſéjour. Et comme un chemin ou pluſieurs avoient leurs cours par leſdites Citez, il commence par l'une d'icelles la deſcription de ſes chemins, & les finit en une autre telle que bon luy ſemble : ſans ſe ſoucier ſi c'eſt là, que commencent ou finiſſent les chemins Militaires déſignez par un ſeul nom, ou ſi de l'un des chemins il enjambe ſur un autre qui luy eſt attenant : comme par exemple, il ne deſcrit pas la Voye Flaminienne à part d'un bout à l'autre, & l'Emilienne à part : mais quelquefois il commencera l'un

des chemins de ſon Itineraire au milieu d'un chemin nommé en l'Hiſtoire, & l'ira finir au milieu de l'autre, n'en faiſant qu'un de pluſieurs. Et c'eſt d'où vient qu'il ne donne point de nom propre à ſes chemins, & qu'il ſe contente de les déſigner en gros par les noms des Villes qui en occupent les deux extrémitez. Ainſi que nous verrons par pluſieurs exemples aux diſcours ſuivans.

DU NOMBRE DES GRANDS CHEMINS d'Italie.

CHAPITRE XIX.

1. *Deux manieres obſervées en parlant des Grands Chemins, l'une ſelon l'Hiſtoire, & l'autre ſelon l'Itineraire.*
2. *Nombre des Grands Chemins d'Italie marquez de noms propres dedans l'Hiſtoire.*
3. *Nombre des Grands Chemins d'Italie, ſelon l'Itineraire d'Antonin.*
4. *Quarante-ſept chemins Militaires ſuivant l'Itineraire, dont toute l'étenduë miſe enſemble, excede 4500. lieues de longueur.*

1. VOILA ce que nous pouvons dire en general des Grands Chemins d'Italie, qui ont plus de cinq cens lieües pour s'étendre ſur la longueur d'icelle, & plus de deux cens ſur la largeur. Il faut maintenant venir au nombre d'iceux, duquel nous parlerons en deux manieres : l'une ſelon l'Hiſtoire, & l'autre ſelon l'Itineraire d'Antonin. Selon l'Hiſtoire nous donnerons à chacun chemin Militaire ſon nom propre : mais ſelon l'Itineraire d'Antonin, nous ne les nommerons autrement que par les Villes qui en occupent les deux bouts. Et neantmoins le nombre des uns revient à bien près du nombre des autres. Et auſſi ils ont cela de commun, que tant en l'Hiſtoire qu'en l'Itineraire, même en la Carte de Peutinger, les uns prennent leur commencement aux Portes de Rome, & les autres au beau milieu de l'Italie.

2. Les Chemins Militaires qui partent immediatement des Portes de Rome, ſuivant la Carte de Peutinger : & qui ont leurs noms propres en l'Hiſtoire, ſont onze en nombre, dénommez & rangez autour de ladite Ville, ainſi qu'il enſuit.

VIA.

Digitized by Google

V I A.

Flaminia.	*Tiburtina.*	*Latina.*	*Aurelia.*
Salaria.	*Prænestina.*	*Appia.*	*Triumphalis.*
Numentana.	*Lavicana.*	*Hostiensis.*	

A ces onze nous adjoûterons les douze que vous voyez cy-dessous, lesquels Onuphrius Panvinus témoigne prendre leur commencement és Portes de Rome aussi-bien que les dessusdites.

V I A.

Collatina.	*Valeria nova.*	*Albana.*	*Portuensis.*
Gabina.	*Valeria vetus.*	*Ardeatina.*	*Vitellia.*
Campana.	*Tusculana.*	*Laurentina.*	*Aurelia nova.*

Quant aux Grands Chemins qui prenoient leur commencement au milieu de l'Italie, vous en voyez icy les noms.

V I A.

Æmilia Lepidi.	*Augusta.*	*Posthumia.*	*Setina.*
Cassia.	*Cimina.*	*Quintia.*	*Domitiana.*
Clodia, vel *Claudia.*	*Amerina.*	*Junia.*	*Asinaria.*
Annia.	*Sempronia.*	*Trajana.*	*Cornelia.*
		Numicia.	*Æmilia Scauri.*

Outre tous ces chemins, il y en a sept ou huit, de l'assiette desquels on ne sçauroit rien asseurer : étant incertain s'ils sont dans Rome ou déhors, & impossible de déterminer leurs fins, ny leurs commencemens : qui sont,

V I A.

Trajana 2.	*Patinaria.*	*Gallicana.*	*Laticulensis.*
Trajana 3.	*Tiberina.*	*Gallica.*	*Flavia.*

Jusques icy sont les Grands Chemins d'Italie, qui sont rémarquez par noms propres dedans l'Histoire, & qui réviennent au nombre de quarante-neuf, sans ceux qui nous peuvent estre échappez.

3. Il faut venir à ceux que l'Itineraire d'Antonin nous specifie : & qu'il étend dans la longueur & largeur de l'Italie, soit à commencer à Rome, ou autres Citez principales, ainsi qu'il s'ensuit.

VIÆ ITALIÆ.

Iter quod à Mediolano per Picenum & Campaniam ad Columnam, id eſt Trajectum Siciliæ, ducit.	M. P. CCCCLVI.
Item ab Urbe, Appia via recto itinere ad Columnam.	M. P. CCCCLV.
In medio Falerno ad Tanarum.	M. P. XXV.
Iter à Capua Equotuticum.	M. P. LIII.
Ab Equotutico per Roſcianum, Rhegium.	M. P. CCCCLXXVIII.
Ab Equotutico Hydruntum ad Trajectum.	M. P. CCXXXV.
A Brunduſio Tarentum ad littus.	M. P. XLIIII.
A Bario per compendium Tarentum.	M. P. LX.
A Benevento Hydruntum.	M. P. CLXV.
A Benevento Tarentum.	M. P. CLXVI.
A Tarracina Beneventum.	M. P. CXIII.
A Tarracina Neapolim.	M. P. LXXXVII.
A Neapoli Nuceriam Conſtantiam.	M. P. XXXVI.
A Literno Miſenam.	M. P. XII.
Ab urbe Mediolanum.	M. P. DXXVIII.
Inde Aquileiam.	M. P. CCLX.
Ab urbe Ariminum.	M. P. CCXXII.
Ab Arimino recto itinere Ravennam.	M. P. XXXIII.
Inde Concordiam.	M. P. XXXI.
Ab Arimino Aquileiam.	M. P. CCCCLXXXV.
A Brigantia per Lacum, Mediolanum uſque.	M. P. CXXXVIII.
A Brigantia Comum.	M. P. CXCV.
Ab Aquileia Bononiam.	M. P. CCXVI.
A Verona Bononiam.	M. P. CV.
A Vercellis Laudem.	M. P. LXX.
A Cremona Bononiam.	M. P. CXII.
A Faventia Lucam.	M. P. CXX.
Iter à Parma Lucam.	M. P. C.

Digitized by Google

VIA CLODIA.

Iter à Luca Romam per Clodiam.	M. P. CCXXXVIII.
Item à Roma Forum Clodii.	M. P. XXXIII.
Iter ab Ariminio Dertonam.	M. P. CCXXIX.
Item à Luca Piſas.	M. P. XII.
Item à Luca Lunam.	M. P. XXXIII.

VIA AURELIA.

A Roma per Tuſciam, & Alpes maritimas.	
Arelatum uſque.	M. P. DCCLXI.
A Roma Coſſam.	M. P. LXI.
Item à Roma per Portum, Centum Cellas.	M. P. LXIX.
Ab Urbe Oſtiam.	M. P. XVI.
Laurentum.	M. P. X.
Lanuvium.	M. P. XVI.

PRÆNESTINA.

Ab Urbe Beneventum uſque.	M. P. CLXXXVIII.

LAVICANA.

Ab Urbe Beneventum uſque.	M. P. CLXX.

LATINA.

Ab Urbe Compitum.	M. P. XLVIII.

Intrat in Lavicanam Salaria.

Ab Urbe Hadriam uſque.	M. P. CLVI.

VALERIA.

Ab Urbe Hadriam uſque.	M. P. CXLVIII.

FLAMINIA.

Ab Urbe per Picenum, Anconam; & inde Brundusium.	M. P. DCXXVII.
Ab Helvillo Anconam.	M. P. L.
A Septempeda Caſtrum Truentinum.	M. P. LXXIV.

De Italia in Gallias.

A Mediolano Arelate per Alpes Cottias.	M. P. CCCCXI.
Iter à Mediolano per Alpes Graias Viennam.	M. P. CCCVIII.
Item à Mediolano per Alpes Graias Argentoratum.	M. P. DLXXVI.
Item à Mediolano per Alpes Penninas Maguntiacum.	M. P. CCCCXIX.
A Mediolano per Alpes Cottias Viennam.	M. P. CCCCIX.

4. C'eſt donc ainſi que l'Itineraire d'Antonin fait réconnoître les Grands Chemins d'Italie, par les noms des Villes qui les terminent de part & d'autre, & qui ſe trouvent icy juſques au nombre de quarante-ſept, chacun deſquels eſt accompagné du nombre des milliaires, qui ſe trouvent de l'une de ſes extrémitez à l'autre. Que ſi nous venons à ſupputer leſdits milliaires, & les adjoûter en une ſomme, nous trouverons, que dans la ſeule Italie les Romains ont fait à la main plus de quatre mille cinq cens lieües de chemins pavez, ſoit de gravois ou de cailloux, garnis par le dedans de materiaux diſpoſez en la forme & maniere que nous avons dit au Livre ſecond : ſans mettre en ligne de compte les Ponts qui les continuent par terre, & les Ports qui les finiſſent ſur les rivages de la mer.

Digitized by Google

DES PORTES DE LA VILLE DE ROME, desquelles les Grands Chemins d'Italie prenoient leur commencement.

Chapitre XX.

1. *Quels ſont les commencemens & les fins des Grands Chemins, tant terreſtres que maritimes. Nombre des Portes doit répondre à celuy des chemins.*
2. *Pluſieurs Grands Chemins d'Italie tirez d'une ſeule Porte de Rome.*
3. *Nombre des Portes ſert à ſçavoir le nombre des chemins en dépendans.*
4. *Difference en l'hiſtoire ſur le nombre & ſituation des Portes de Rome.*
5. *Par qui l'enceinte de la ville de Rome a eſté dilatée.*
6. *Nombre des Portes de ſa derniere enceinte.*
7. *Conciliation des paſſages de Pline & de Procopius, ſur le nombre des Portes de Rome : noms de 14. deſdites Portes ſuivant leur ordre.*
8. *Noms de dix autres moindres Portes.*
9. *Porte triomphale, & autres, non miſes au nombre des principales.*

1. EON Baptiſte Albert a fort bien dit, que les grandes voyes terreſtres, ſoit dedans les Villes, ou déhors, commencent ou finiſſent en des Portes, comme les maritimes en des Ports. *Viarum quidem*, dit-il, *& earum, quæ extra urbem ſunt, & earum quæ intra urbem ſunt, caput, & quaſi terminus quidam, eſt terreſtribus Porta : maritimis, niſi fallimur, Portus.* Et il rémarque en autre endroit, que ſelon l'art qui ſe doit obſerver au batiment des grandes Villes, il faut que le nombre des Portes ſoit correſpondant au nombre des chemins militaires qui y viennent aboutir. *Portarum ratio pro Viarum Militarium numero habenda eſt.* *Lib. 8. de re adificatoria c. 6.* *Lib. 4. cap. 5.*

2. Or quant aux Romains, ils n'ont pas approprié les Portes de leur Ville à leurs chemins militaires : mais leurs chemins militaires à leurs Portes, de pluſieurs deſquelles ils n'ont pas ſeulement fait partir un chemin militaire, mais deux, ou pluſieurs : comme nous apprenons de Onuphrius Panvinus, qui dit : *Ab una autem Porta plures Vias deduci, atque eas in diverſa loca dividi, manifeſtum eſt.* Et de-là eſt venu, que pluſieurs Portes ont eu le nom de quelques-uns des Chemins militaires : comme au contraire, quelques chemins militaires celuy des Portes, d'où ils ſont tirez & dérivez.

Digitized by Google

3. Donc pour diſcourir clairement & nettement des Grands Chemins de l'Italie, il nous faut dire quelque choſe des Portes de l'ancienne Rome : afin que par le nombre & la ſituation de chacune, nous puiſſions faire entendre le nombre & la ſituation des Grands Chemins, qui de-là s'étendent par toute l'Italie : ſoit qu'ils partent immediatement deſdites Portes, ou qu'ils ſoient joints, & comme entez ſur ceux qui en ſortent immediatement.

4. Or eſt-il, que le nombre & la ſituation deſdites Portes a eſté fort differente, ſelon la difference des tems : car au commencement de la fondation de Rome, lors qu'elle ne comprenoit encore que le mont Palatin, & la valée prochaine, où etoit le grand marché Romain, elle n'avoit que trois Portes. Puis lors que les Sabins furent réçûs par Romulus au droit de Bourgeoiſie Romaine, l'enceinte de la Ville fut augmentée, le Capitole enclos dans icelle, & une quatriéme Porte baſtie, pour ſervir d'iſſuë à la Ville du coſté dudit Capitole. C'eſt de ces trois Portes, & de la quatriéme enſuivante, que Pline veut parler, quand il dit : *Urbem tres Portas habentem Romulus reliquit, aut, ut plurimas tradentibus credamus, quatuor.* Mais Pline ne donnant à connoître les noms deſdites Portes, nous aurons récours à Varron, qui parle ainſi des trois premieres. *Præterea intrà muros, vide Portas dici : in Palatio Mutionis à mugitu, quod ea pecus in Ducitatum antiquum oppidum, exigebant. Alteram Romanulam, quæ eſt dicta à Roma. Tertia Janualis dicta à Jano.* Où l'on voit que la premiere porte eut ce nom de *Porta mutionis*, du mugiſſement des beſtes à cornes, que l'on envoyoit par-là aux paſturages voiſins : celle de Romanula ainſi dite du nom de la Ville meſme : & la troiſiéme Janualis, du Dieu Janus, qui autrefois habita en ces quartiers. Quant à la quatriéme, elle eut le nom de *Porta Carmentalis*, de Carmenta mere d'Evandre, qui fit autrefois ſa demeure en cet endroit au pied du Capitole, comme nous pouvons apprendre de ces mots de Solinus : *Pars infima Capitolini montis, habitaculum Carmentis fuit, ubi & Carmentale fanum nunc eſt : à quo Carmentalis portæ nomen eſt.* Livius au 17. livre de ſon Hiſtoire, & Plutarque en la vie de Camillus, font mention de cette Porte, & Virgile en ce vers du 8. livre de ſon Enéide.

Lib. 3. c. 5.

Lib. 4. de ling. Lat.

Et Carmentalem Romano nomine Portam.

5. La ville de Rome en ce tems-là eſtoit de figure carrée, aux entrées & iſſuës de laquelle ces quatre Portes pouvoient ſuffire. Mais és ſiécles ſuivans, ſon enceinte ayant eſté dilatée à pluſieurs fois, il fallut ſouvent y faire des Portes toutes nouvelles, ces quatre premieres ne ſervant plus de rien à la fortereſſe & cloſture de la Ville. Car bientoſt après, Numa Pompilius, ſucceſſeur de Romulus, adjoûta à la

Digitized by Google

ville de Rome une partie du Mont Quirinal. Et comme le peuple vint à s'accroiſtre grandement ſous les Rois ſuivans, Tullus Hoſtilius y joignit le Mont Cœlius : Ancus Marcius, le Janicule : Servius Tullius, le reſte du Quirinal & le Viminal. Long-tems depuis Sylla, Jule Ceſar, Auguſte & Tibere augmenterent l'enceinte de ladite Ville de pluſieurs grandes places, qu'ils y enfermerent : mais Neron, après y avoir mis le feu, l'agrandit encore plus que devant. Trajan y mit ſa piece, & Aurelien auſſi, qui premier environna le Champ de Mars dans ſon enclos. Finalement Conſtantin le Grand fut le dernier qui l'amplifia du coſté des portes Viminale & Tiburtine, ayant jetté bas pour ce faire l'ancien Camp Prétorial qui eſtoit en ces quartiers.

6. C'eſt donc des Portes de cette large enceinte de Ville que nous avons à traiter, d'autant que c'eſt de celle-là que partoient les Grands Chemins d'Italie, & par eux le reſte des Grands Chemins de toutes les Provinces de l'Empire. Or le nombre deſdites Portes eſt diverſement aſſigné par les Auteurs. Pline dit que de ſon tems il y en avoit vingt-quatre. Car c'eſt ainſi qu'il faut lire ce paſſage du 3. Livre chap. 5. de ſon Hiſtoire Naturelle : où il parle des Portes de Rome qui étoient du tems de Veſpaſien & de ſes deux enfans : *Quæ ſunt hodie* XXIIII. & non pas XXXVII. ainſi que les livres vulgaires le portent, ce que nous avons dit ailleurs. Les autres n'en comptent que quatorze. Entre leſquels eſt Procopius au livre 1. *de bello Gothorum*, où parlant du tems de Juſtinien, il dit : *Habet autem circumjectus Urbi murus Portas decem & quatuor Portulaſque alias quaſda*

7. Pour accorder ces deux Auteurs enſemble, nous pouvons dire que c'eſt bien la verité, qu'à Rome il n'y avoit que quatorze ou quinze Portes Royales & principales, que l'on pourroit appeller Imperiales ou Militaires, d'autant qu'à ces quatorze ou quinze ſe rapportoient toutes les Voyes Militaires d'Italie, ſoit qu'elles portaſſent leur nom juſques-là, ainſi que branches attachées à leur tronc : ou bien qu'elles dépendiſſent d'autres, par le moyen deſquelles elles y fuſſent portées. De ces quatorze Portes Militaires vous voyez icy les noms diſpoſez par le même ordre que les Portes à l'entour de la ville de Rome.

Porta Flumentana, poſt *Flaminia*, nunc *Populi*.
Porta Collatina, poſt *Pinciana*.
Porta Agonenſis, poſt, *Quirinalis*, deinde *Collina*, poſtea *Salaria*.
Porta Viminalis, poſt, *ſanctæ Agnetis*.
Porta Gabiuſa, nunc *ſancti Laurentii*.
Porta Eſquilina, alias, *Labicana*, poſt *Prænestina*, nunc *Major*.

Porta Cælimontana, poſt *Aſinaria*, nunc *ſancti Joannis.*
Porta Ferentina, poſtea *Latina.*
Porta Capena, poſt *Appia*, nunc *ſancti Sebaſtiani.*
Porta Trigemina, poſt *Oſtienſis*, nunc *ſancti Pauli.*
Porta Navalis, poſt *Portuenſis.*
Porta Janiculenſis, poſt *ſancti Pancratii.*
Porta Fontinalis, poſt *Septimiana.*
Porta Aurelia, propè molem *Adriani.*

8. Quant aux dix autres Portes qui eſtoient à Rome du tems de Pline, il eſt à croire que c'étoient Portes de moindre apparence, leſquelles Procopius appelle *Portulas* : & deſquelles les noms s'enſuivent.

Porta Querquetularia vel *Querquetulana*, in Viminali.
Porta Piacularis.
Porta Catularia.
Porta Minutia.
Porta Mugiona.
Porta Sanqualis.
Porta Nævia.
Porta Randuſcula, alias *Randuſculana.*
Porta Lavernalis.
Porta Libitinenſis.

9. Outre ces 24. Portes, il y en avoit encore une qui ſervoit d'entrée à la ville de Rome du coſté du mont Vatican deçà le Tibre, que l'on a tenu hors du nombre des Portes principales, ſans que j'en puiſſe ſçavoir la cauſe : vû qu'elle eſt des plus celebres, & que par icelle les Triomphans entroient dedans Rome, d'où elle auroit eu le nom de *Porta Triumphalis*, à travers laquelle paſſoit une Ruë célebre du même nom, dont nous parlerons à ſon tour. Quant à quelques autres qui ſont mentionnées en l'Hiſtoire, ſçavoir *Porta Saturnia*, *vel Pandana*, *Porta Ratumena*, *Salutaris*, *Stercoraria*; c'eſtoient Portes du dedans de la Ville, qui ne ſervoient plus d'entrée ny d'iſſuë : & qui pouvoient bien étre des ſept Portes, que Pline dit n'être parvenuës juſques à ſon tems : *Prætereuntque*, dit-il, *ex veteribus ſeptem, quæ eſſe deſierunt.*

DES

Digitized by Google

DES GRANDS CHEMINS D'ITALIE qui prenoient leur commencement aux Portes de Rome.

Chapitre XXI.

1. *De la maniere qui ſera tenuë pour déduire les Grands Chemins d'Italie en particulier.*
2. *Qu'après les branches principales deſdits chemins ſera traité des moindres Rameaux.*
3. *Pourquoy eſt commencé par la Voye Flaminienne.*
4. *D'où eſt dite la Porte Flaminienne.*
5. *Quels noms ladite Porte a eu depuis.*
6. *Comme ſe doit entendre que la Voye Flaminienne prend ſon commencement à ladite Porte.*
7. *La longueur de la Voye Flaminienne étoit de Rome à Rimini, autorité de Strabon.*
8. *Autorité de Suetone ſur ladite longueur, & de l'Itineraire d'Antonin.*
9. *Diſtance de Rome à Rimini ſelon l'Itineraire, differente de celle de la Carte de Peutinger.*
10. *Veſtiges de la Voye Flaminienne & reſtes des Sepulchres trouvez ſur icelle.*
11. *Edifices qui ſe trouvent ſur ladite Voye.*
12. *Advis de l'Auteur ſur les diſtances des lieux, & differences de l'Orthographe des noms propres, tant de l'Itineraire, que de la Carte.*

1. IL eſt tems enfin de faire partir des Portes de la ville de Rome, toutes les Voyes en particulier, deſquelles nous avons juſques à preſent traité en general, & de les conduire les unes après les autres par toute la longueur & largeur de l'Italie. A cette fin nous commencerons par celles qui ont des noms propres dans l'Hiſtoire, que nous déduirons ſelon l'ordre de la ſituation qu'elles ont en la nature. A chacune deſquelles nous accommoderons celles qui ſont dans l'Itineraire d'Antonin dénuées de leur propre nom, enſemble celles qui ſont dépeintes en la Carte de Peutinger : aucunes deſquelles ſont accompagnées de leur nom propre : & les autres ſans aucuns noms. Et confererons ainſi les unes avec les autres au plus près qu'il nous ſera poſſible.

2. Davantage, nous y obſerverons cet ordre, qu'ayant diſcouru d'une voye Militaire, qui part immediatement de l'une deſdites Portes,

nous traiterons enſuite, de toutes celles qui en dépendent, comme rameaux de leurs principales branches. Ce qui ſervira grandement à faire entendre les rapports que chacune voye peut avoir avec la Ville : enſemble à mettre comme devant les yeux, la grandeur admirable de leur étenduë.

3. Nous commencerons par la Voye Flaminienne, non pas ſeulement à cauſe qu'elle eſt des plus anciennes, & des plus rénommées de toutes : mais à cauſe de la ſituation de la Porte Flumentane, de laquelle elle prend ſon commencement pour tirer aux champs. La raiſon de cela eſt, que nous avons à déduire nos Grands Chemins ſuivant l'ordre des Portes où ils commencent. Or celle-cy eſtant aſſiſe au delà du Tibre à noſtre régard, & plus près du Tibre que pas une autre, nous tirerons de-là en avant vers les autres Portes dans le territoire des vieux Latins, prenant chacune Porte & chacune Voye à ſon tour, juſques à ce que nous ayons réjoint le Tibre à l'autre partie de la Ville. Puis paſſant la riviere, nous continuerons noſtre route par celles de deçà ; tant que nous ſoyons parvenus juſques à la derniere.

4. Or que la porte Flumentane ſoit aſſiſe auprès du Tibre, il en appert par ſon nom même, qu'elle a tiré du voiſinage de ce fleuve : *Flumentana porta*, dit Feſtus Pompeius, *Romæ appellata quod Tiberis partem ea fluxiſſe affirmant*. Et voit-on qu'elle en étoit ſi près, que le Tibre étant autrefois débordé de ſon canal, ruïna pluſieurs édifices és environs de ladite Porte : ainſi que nous liſons dans Livius, qui dit : *Tiberis infeſtiore quam priore, impetu illatus Urbi, duos pontes, ædificia multa, maximè circa Portam Flumentanam evertit.*

In verbo Flumentana.

Lib. 35.

5. Il faut neantmoins confeſſer qu'à preſent elle n'eſt plus ſi près du Tibre qu'elle étoit avant l'Empire d'Aurelien, d'autant que cet Empereur voulant mettre dans l'enclos de Rome le Champ de Mars, qui en avoit toûjours eſté déhors juſques à ſon tems, fut contraint de ruïner l'ancienne porte Flumentane, qui étoit tout près du Champ de Flora, & de la tranſporter ailleurs : ce qu'il fit juſtement ſur la Voye Flaminienne, qu'elle reçoit dans ſon ouverture, à raiſon dequoy elle fut depuis appellée, *Porta Flaminia* : ainſi que Procopius la nomme, quand il dit : *Inter Portam namque Flaminiam & Prænestinam cis Tiberim caſtra una locaverant.* Et en un autre endroit : *Beliſarius Prænestinam portam Beſſæ tradiderat cuſtodiendam : Flaminiæ Conſtantium præfecerat.* C'eſt la même porte que l'on nomme maintenant *Porta Populi*, d'une troiſiéme appellation.

6. C'eſt donc à cette Porte que la Voye Flaminienne prend ſon commencement pour tirer du coſté des Champs : comme Feſtus Pompeius dit la Voye Appienne prendre ſon commencement de *Porta Capena*, qui lui eſt quaſi diametralement oppoſite. Ce n'eſt pas toutefois, qu'elles n'ayent leur premiere origine dedans la Ville : car la Flaminienne

Digitized by Google

Eingegangen am 15. Januar 1906.

Die Einwirkung von Natrium auf Äthylenbromid in Gegenwart von Äthylacetat, Äthylmalonat und Äthylacetessigester ist bereits von Perkin jun.[1] untersucht worden. Er fand, daß Äthylacetat und Äthylmalonat mit Äthylenbromid unter Bildung von Bernsteinsäureester und Äthylacetessigester mit Äthylenbromid unter Bildung von Acetbernsteinsäureester reagieren. Ich habe diese Versuche wiederholt und kann die Angaben Perkins bestätigen.

Ferner habe ich die Einwirkung von Natrium auf Äthylenbromid in Gegenwart von Äthylcyanacetat untersucht. Es bildet sich dabei Cyanbernsteinsäureester, $C_2H_4(CH(CN).CO_2C_2H_5)_2$, der bei 180° (12 mm) siedet und bei 0° noch nicht erstarrt. Er ist in Wasser unlöslich, in Alkohol, Äther, Benzol, Chloroform, Eisessig leicht löslich. Mit Natriumäthylat in alkoholischer Lösung gibt er eine Natriumverbindung, die in Wasser leicht löslich ist und mit Eisenchlorid eine rotbraune Färbung gibt.

Forum Flaminii Vicum.	M. P. XIX.
Helvillum Vicum.	M. P. XXVII.
Callem Vicum.	M. P. XXIII.
Forum Sempronii.	M. P. XVIII.
Fanum Fortunæ.	M. P. XVI.
Piſaurum.	M. P. VIII.
Ariminum.	M. P. XXIIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA FLAMINIA.

Ad Rubras.	VI.
Ad Viceſimum.	XI.
Aqua viva.	VII.
Interamnio.	VII.
Adtine Recine.	XI.
Fano Fugitivi.	II.
Spoleto.	V.
Mevanio.	XII.
Foro Flaminii.	XVI.
Nucerio Camellaria.	XII.
Halvillo.	XV.
Ad Enſem.	X.
Ad Calem.	VII.
Ad Interciſa.	XIIII.
Foro Sempronii.	XII.
Fano Fortunæ.	XVI.
Piſauro.	VIII.
Arimino.	XXIII.

9. Que ſi vous deſirez ſçavoir la diſtance préciſe de Rome à Rimini par l'Itineraire d'Antonin ſur ladite Voye Flaminienne, il ne faut qu'adjoûter tous ces nombres en un, & vous trouverez qu'elle eſt de deux cens vingt-deux milles Italiques, qui valent cent onze lieües Françoiſes, & par la Carte de Peutinger de 194. milles ſeulement, qui ne réviennent qu'à quatre-vingt-dix-ſept lieües.

10. Panvinus dit, qu'en pluſieurs endroits du Duché de Spolete, mais principalement entre Rome & Otricoli, on en voit juſques à préſent beaucoup de veſtiges : & que le long d'icelle paroiſſent pluſieurs tombeaux, qui pour eſtre conſommez de vieilleſſe ne ſe peuvent plus réconnoiſtre. Sur tous autres paroiſſoient anciennement en ladite Voye les tombeaux de deux eſclaves affranchis, que leurs maiſtres leur

Digitized by Google

avoient fait dreſſer tout de marbre. L'un eſtoit celuy de Paris, joüeur de Farce, natif d'Egypte, Affranchy de Neron, qui aimoit telle race de gens. De ce tombeau parle Martial, quand il dit :

Quiſquis Flaminiam teris, Viator,
Noli nobile præterire marmor.

Lib. 11 epig. 14.

L'autre eſtoit celuy de Glaucias, Affranchy d'Atedius Melior citoyen Romain, qui mourut jeune, & à qui Papinius Statius a fait un tombeau plus durable que celuy de marbre, que ſon Seigneur luy fit dreſſer. C'eſt le premier poëme du ſecond livre de ſes Boſcages, par lequel il prend peine de conſoler ledit Atedius ſur le decez dudit Glaucias : & où ſe trouvent ces vers.

Quid mirum ? Plebs cuncta nefas, & prævia flerunt
Agmina, Flaminio quæ limite Milvius agger
Tranſvehit.

Lib. 6. epig. 18.

Martial dit auſſi ce mot dudit Tombeau.

Sub hoc marmore Glaucias humatus,
Junctо Flaminiæ jacet ſepulchro.

11. C'eſt encore ſur ladite Voye qu'eſt aſſiſe la maiſon de plaiſance d'Auguſte Ceſar, dite la maiſon aux Poules, de laquelle nous avons parlé au ſecond Livre, comme pareillement de la Roche que Veſpaſien perça près de Furlo, pour continuer ladite Voye en ligne droite de mille pieds de longueur. Finalement, il y avoit encore certain lieu, que les Romains nommoient Clitellas, pour eſtre fait à la ſimilitude d'un baſt que l'on met ſur un mulet ou un aſne : duquel Feſtus Pompeius fait mention en ces mots : *Clitellæ in Via Flaminia, loca quædam devexa ſubinde & acclivia.*

12. Or ay-je à donner advis une fois pour tout au Lecteur, que je ne veux entrer en queſtion ſur la verité des diſtances, qui ſe trouvent en l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger : ny pareillement examiner de plus près, lequel des deux a mieux ordonné ſes citez, ſes giſtes, & ſes poſtes : lequel eſt le plus juſte à les compter & marquer par milliaires, & le plus correct à les eſcrire. Ceux qui auront la curioſité d'examiner tout cela, pourront avoir récours aux Commentaires, que Jeronimus Surita a fait ſur l'Itineraire : & à ceux que M. Velſerus a compoſé ſur la Carte de Peutinger : eſquels l'un & l'autre ne ſont en rien tant occupez, qu'à corriger & rédreſſer les fautes & l'ortographe des noms propres qui s'y trouvent. Ce qu'ils font par la con-

Digitized by Google

ference de ces deux œuvres avec l'hiſtoire : & par la collation des vieux exemplaires dudit Itineraire, en quoy giſt le plus gros de l'ouvrage de Surita.

DES GRANDS CHEMINS D'ITALIE dépendans de la Voye Flaminienne.

CHAPITRE XXII.

1. *Neuf chemins qui ont leurs noms en l'Hiſtoire, dépendans de la Voye Flaminienne.*
2. *Antiquité, excellence, & longueur de la Voye Emilienne.*
3. *Quelques rémarques ſur la conference de l'Itineraire avec la Carte de Peutinger.*
4. *Autre rémarque ſur ladite conference.*
5. *Paſſage de Livius & de Martial ſur la Voye Emilienne.*
6. *Regions d'Italie qui ont pris leurs noms des Voyes Flaminienne & Emilienne.*
7. *Voye Caſſienne, ſeconde branche de la Flaminienne.*
8. *La Voye Claudienne, troiſiéme branche de la Flaminienne.*
9. *Noms des ſix autres branches dépendantes de la Voye Flaminienne. Inſcription antique où elles ſont nommées.*

1. IE trouve en tout neuf chemins militaires, déſignez par leurs noms dans l'Hiſtoire, qui partent de la Voye Flaminienne, ainſi que rameaux de leur tronc. De toutes ces Voyes, celle qui porte le nom de *Via Æmilia*, eſt la plus ancienne, la plus rénommée, & la plus grande de toutes : car pour ce qui eſt de la grandeur, elle ſurpaſſe de beaucoup la Flaminienne, & auſſi elle luy eſt égale d'antiquité & de rénom.

2. Pour l'antiquité, nous avons vû par le teſmoignage de Strabon, qu'elle eſt du meſme temps que la Flaminienne. Quant à la dignité, Andrea Palladio la met au rang des trois les plus rénommées & les plus excellentes de toutes, qui ſont les voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne. Et pour la longueur, elle s'eſtendoit depuis Rimini juſques à Boulogne, & de-là en Aquilée, par les citez, giſtes, poſtes & villages qui s'enſuivent, ſuivant l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger.

Digitized by Google

EX ITINERARIO ANTONINI, Pag. 28.

Ab Arimino Cæſenam Civit.	M. P. XX.
Faventiam Civ.	M. P. XXIIII.
Forum Cornelii Civ.	M. P. X.
Bononiam Civ.	M. P. XXIIII.
Mutinam Civ.	M. P. XXV.
Regium Civ.	M. P. XVIII.
Parmam Civ.	M. P. XIX.
Fidentiolam Vicum.	M. P. XX.
Placentiam Civ.	M. P. XXIV.
Laudem Civ.	M. P. XXIV.
Mediolanum Civ.	M. P. XVI.
Bergomum. Civ.	M. P. XXXIII.
Brixiam Civ.	M. P. XVIII.
Sirmionem Manſionem.	M. P. XXII.
Veronam Civ.	M. P. XXXIII.
Vicentiam Civ.	M. P. XXXIII.
Patavium Civ.	M. P. XXVII.
Altinum Civ.	M. P. XXXIII.
Concordiam Civ.	M. P. XXXI.
Aquileiam Civ.	M. P. XXXI.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ab Arimino, Rubico. Fl.	XI.
Ad Novas.	III.
Sabis.	XI.
Curva Cæſena.	XI.
Foro Populi.	VII.
Foro Livii.	VII.
Faventia.	X.
Sinuum Fl.	III.
Foro Cornelii.	VI.
Silarum Fl.	VII.
Claterna.	VII.
Iſex Fl.	VI.
Bononia.	IIII.
Foro Gallorum.	XVII.
Mutina.	VIII.
Lepido regio.	XVII.

Tannetum.	XI.
Parma.	XI.
Fidentia.	XV.
Florentia.	X.
Placentia.	XV.
Laude Pompeia.	XXII.
Mediolanum.	XVI.
Como.	XXXV.
Bergomum.	XX.
Leuceris.	XXXV.
Brixia.	XXXII.
Ariolica.	XIII.
Verona.	XXXIII.
Vicentia.	XXII.
Patavis.	XXX.
Altino.	XXX.
Concordia.	XXX.
Aquileia.	XIIII.

3. Conferant donc l'Itineraire d'Antonin avec la Carte de Peutinger, on voit par exemple particulier, ce que nous avons dit cy-deſſus en general, lors que nous avons parlé de la comparaiſon de l'un & de l'autre. Sçavoir, qu'en la deſcription des Grands Chemins, ces deux ouvrages ſont differens l'un de l'autre aux noms & au nombre des Citez, Villes, Giſtes, ou Manſions, & autres Places, qui ſervent à déſigner leſdits chemins. Et que quant au nombre des milliaires, il ſe trouvoit bien quelque égalité en aucuns : mais que pour la plûpart ils ſont inégaux & diſproportionnez, tant en gros, comme en détail. Ainſi voyez-vous que ſuivant l'Itineraire, il y a de Rimini en Aquilée CCCCLXXXV. milles Italiques : qui font deux cens quarante-deux lieües & demie. Et ſelon la Carte de Peutinger il y en a DXXVII. qui reviennent à deux cens ſoixante-trois lieües & demie.

4. Davantage en conferant l'Itineraire à la Carte ſur ce chemin preſent, on trouve qu'en ladite Carte, de *Curva Cæſena à Foro Populi*, il ſe fait un ſaut d'un chemin à l'autre ſans aucun milieu, ces deux places eſtant aſſiſes ſur deux lignes differentes, & qui ne s'entretiennent en cet endroit par aucune traverſe : Mais de *Placentia* à *Laude Pompeia* : de *Mediolanum* à *Como* : & *d'Altino* à *Concordia*, il y a bien mutation de chemin ; c'eſt toutefois moyennant des lignes ou chemins de traverſe, qui ſervent à allier un Grand Chemin à un autre. On rencontre fort ſouvent, de tels & ſemblables ſauts & mutations de lignes, en conferant les chemins de l'Itineraire avec ladite Carte : en ſorte que ce qui n'eſt qu'un ſeul chemin en l'Itineraire, ſemble appartenir

tenir à deux ou trois dans ladite Carte. Et de toutes ces rémarques particulieres, j'ay bien voulu advertir le Lecteur pour une ſeule fois & ſans y plus rétourner : laiſſant à ſa diligence d'en faire les épreuves, en conferant particulierement les chemins de l'un avec ceux de l'autre.

5. Mais pour rétourner à noſtre Voye Emilienne, Livius luy donne ſon origine à Rimini, & il ſemble ne la conduire que juſques à Plaiſance, quand il dit, parlant d'Æmilius : *Pacatis Liguribus in agrum Gallicum exercitum duxit : Viamque ab Placentia, ut Flaminiæ committeret, Ariminum perduxit.* Le Poëte Martial parlant à ſon livre, fait mention de ce Grand Chemin, & de l'une des Citez qui eſt ſur iceluy, és vers enſuivans. *Livius lib. 39.*

Romam vade liber, ſi veneris unde requiret,
Æmiliæ dicas de regione Viæ.
Si quibus in terris, qua ſimus in Urbe rogabit,
Corneli referas me licet eſſe foro. *Lib. 3. ep. 4.*

6. Auquel endroit ce n'eſt pas ſans cauſe qu'il uſe du mot *Regio viæ Æmiliæ*. D'autant que des onze Regions, eſquelles Auguſte Ceſar avoit diviſé toute l'Italie, il y en avoit deux, l'une deſquelles s'appelloit *Flaminia*, & l'autre *Æmilia*, des noms de ces deux Voyes ſi anciennes, qui paſſoient par leſdites Regions. Encore ont-elles retenu ces noms, depuis que l'Italie a eſté diviſée en 17. Provinces par les derniers Empereurs qui y ont commandé : comme on peut voir *In Provinciarum Romanarum libello.*

7. La ſeconde branche de la Voye Flaminienne eſt celle, qui du nom de Caſſius ſon Auteur eſt appellée Caſſienne. Ciceron parle de cette Voye en ſa XII. Philippique, la mettant pour l'une des trois, par leſquelles on peut aller de Rome à Modene. *Tres viæ ſunt ad Mutinam*, dit-il, *à Supero mari Flaminia : ab infero Aurelia : Media Caſſia.* Ce n'eſt pas que la Voye Caſſienne ait ſon origine à Rome : mais c'eſt qu'elle tire ſa branche de la Flaminienne au pont Milvius, aujourd'huy *Ponte mole*, baſti ſur le Tibre à deux milles prés de Rome. Ce fut tout auprès de ce Pont, que Conſtantin le Grand vainquit le Tiran Maxentius : lequel penſant fuïr, & faire ſa rétraite dedans Rome, le Pont eſtant rompu par la multitude, il tomba dans le Tibre, où il perdit la vie & l'Empire qu'il avoit tant affecté. On voit la figure & le nom dudit Pont en la Carte intitulée *Paeſe di Roma*, imprimée par Pierre *de Nobilibus* : en laquelle la Voye Flaminienne eſt conduite le long du Tibre juſques audit Pont : & de-là ſe ſéparant de la Voye Caſſienne, prend ſa route à droit comme la Caſſienne tire à gauche, allant droit en la ville de *Sutri*. Et dit-on que l'on voit en-

AN ACT to provide for the payment of the expenses of the Legislature and other incidental expenses of the State government.

Be it enacted by the People of the State of Maine, as follows:

Sec. 1. Appropriation. The following sums are appropriated for the payment of the expenses of the Legislature and other incidental expenses of the State government:

Governor	$ 5,000 00
Secretary of State	3,000 00
Treasurer of State	3,000 00
Attorney General	3,000 00
Auditor	3,000 00
Executive Council	1,000 00
Senate	1,000 00
House of Representatives	1,000 00
Legislative Clerks	1,000 00
Legislative Reporters	1,000 00
Legislative Printing	1,000 00
Legislative Stationery	1,000 00
Legislative Postage	1,000 00
Legislative Telephone	1,000 00
Legislative Telegraph	1,000 00
Legislative Express	1,000 00
Legislative Incidentals	1,000 00
Legislative Janitors	1,000 00
Legislative Messengers	1,000 00
Legislative Pages	1,000 00
Legislative Watchmen	1,000 00
Legislative Firemen	1,000 00
Legislative Electricians	1,000 00
Legislative Engineers	1,000 00
Legislative Carpenters	1,000 00
Legislative Painters	1,000 00
Legislative Plumbers	1,000 00
Legislative Locksmiths	1,000 00
Legislative Glaziers	1,000 00
Legislative Upholsterers	1,000 00
Legislative Cabinetmakers	1,000 00
Legislative Blacksmiths	1,000 00
Legislative Wheelwrights	1,000 00
Legislative Harnessmakers	1,000 00
Legislative Saddlers	1,000 00
Legislative Tinsmiths	1,000 00
Legislative Coppersmiths	1,000 00
Legislative Brassfounders	1,000 00
Legislative Ironfounders	1,000 00
Legislative Steelworkers	1,000 00
Legislative Woodworkers	1,000 00
Legislative Stonemasons	1,000 00
Legislative Bricklayers	1,000 00
Legislative Plasterers	1,000 00
Legislative Roofers	1,000 00
Legislative Slaters	1,000 00
Legislative Tilers	1,000 00
Legislative Paperhangers	1,000 00
Legislative Carpetlayers	1,000 00
Legislative Upholsterers	1,000 00
Legislative Cabinetmakers	1,000 00
Legislative Blacksmiths	1,000 00
Legislative Wheelwrights	1,000 00
Legislative Harnessmakers	1,000 00
Legislative Saddlers	1,000 00
Legislative Tinsmiths	1,000 00
Legislative Coppersmiths	1,000 00
Legislative Brassfounders	1,000 00
Legislative Ironfounders	1,000 00
Legislative Steelworkers	1,000 00
Legislative Woodworkers	1,000 00
Legislative Stonemasons	1,000 00
Legislative Bricklayers	1,000 00
Legislative Plasterers	1,000 00
Legislative Roofers	1,000 00
Legislative Slaters	1,000 00
Legislative Tilers	1,000 00
Legislative Paperhangers	1,000 00
Legislative Carpetlayers	1,000 00

Volſinis.	VIII.
Aquas Paſſarias.	VIII.
Foro Caſſii.	XI.
Vico Matrini.	IIII.
Sutrio.	XVI.
Veios.	XII.
Ad Sextum via Clodia.	VI.
Roma.	III.

Que ſi vous ſupputez les nombres particuliers de l'un & de l'autre, vous trouverez au détail de l'Itineraire CCXXXVIII. milles Italiques, qui eſt une unité plus qu'au nombre general : mais ces nombres, ny en gros, ny en détail, ne conviennent point avec ceux de la Carte de Peutinger qui ne font que CLXV. milles, encore que les Citez & manſions y ſoient en beaucoup plus grand nombre : enſorte que l'Itineraire excede la Carte en la deſcription de ce chemin de 37. lieües Françoiſes.

9. Suivent en après les Voyes Annienne, Auguſtane, Cimine, Amerine, Sempronienne, & Poſthumienne : qui prenant leurs commencemens en divers endroits de la Flaminienne, s'étendent deçà-delà, comme rameaux, à travers les regions de l'Italie, qui ſont entre la ville de Rome, & l'Eridan.

Il ſe trouve une Inſcription antique en une ville de Lombardie, nommée par les anciens *Axima*, ou *Axuma*, aujourd'huy Berinſon : en laquelle bonne partie de ces Voyes ſont dénommées, comme eſtant voiſines l'une de l'autre, & adminiſtrées par un meſme Curateur.

C. OPPIO. C. F. VEL.
SABINO. IVLIO. NEPOTI. *Grut.*
M. VIBIO. SOLEMNI. SEVERO. 446. 4.
COS.
ADLECTO. A. SACRATISSIMO. IMP.
HADRIANO. AVG.
INTER. TRIBVNITIOS. PR. PEREGR.
CANDIDATO. AVG.
LEG. PROV. BAETHICAE. CVR. VIAR.
CLODIAE. ANNIAE. CASSIAE.
CIMINAE. TRIVM. TRAIANARVM.
ET. AMERINAE. LEG. LEG. XI.
CL. P. E. LEG. AVG. PR. PR.
PROVINCIAE. LVSITANIAE.
PROCONS. PROV. BAETHICAE.
PATRONO. COL.
LEONAS. LIB.
ADCENSVS. PATRONI.

ET. IN. DEDIC. STATVAE.
COLONIS. COENAM. DEDIT.

Quant à la Voye Annienne, je n'en trouve autre choſe, que ce qui eſt en cette Inſcription. De celle d'Auguſte, il en eſt parlé en une autre Inſcription par nous employée au Livre 1. chap. 24. La Cimine tendoit en certaine Montagne & Lac de ce nom, aſſez près de Viterbe, dont Virgile fait mention en ces vers.

Lib. 7. Æneid.

Cimini cum Monte Lacum, lucoſque Capenos.

L'Amerienne avoit ce nom d'une ville du Duché de Spolete maintenant dite Amelia. Et au meſme Duché naiſſoit la Sempronienne, ainſi dite de *forum Sempronii*, où elle s'eſtendoit depuis Fuligno dite *Fulginia*, ou *Fulcinium in Umbria*. Et quant à la Poſthumienne, elle avoit ſon cours par la Gaule que les Romains appelloient *Togatam*, ce qui ſe peut conjecturer de Tacite qui en parle ainſi. *Siſtere tertiam legionem in ipſo Viæ Poſthumiæ aggere jubet, &c.*

Digitized by Google

DES PORTES ET VOYES COLLATINE, Colline, Salaire, Gabienne & Tiburtine.

Chapitre XXIII.

1. *De la Porte Collatine & de l'origine de ſon nom.*
2. *Que la Voye Collatine eſtoit partie en la Ville & partie aux champs,*
3. *De la Porte Colline, & diverſité de ſes noms.*
4. *De la Voye dite* Salaria, *& cauſe de ſa dénomination.*
5. *Deſcription de ladite Voye ſuivant l'Itineraire & la Carte.*
6. *Des Temples & Sepulchres baſtis ſur ladite Voye.*
7. *Les Romains vaincus par les Gaulois ſur ladite Voye. Inſcription qui fait mention d'icelle.*
8. *Des Voyes Quintienne & Junienne dépendant de la Salarienne.*
9. *De la Porte Viminale : étymologie de ſon nom, & varieté de ſon aſſiette.*
10. *De la Voye Nomentane, autrement dite* Ficulnenſis, *partant de ladite Porte.*
11. *Neron s'eſt tué près d'icelle Voye. Temple de Bacchus. Inſcription antique.*
12. *Porte dite* Gabina, Gabiuſa, *&* Tiburtina.
13. *Des Voyes Gabienne & Tiburtine, partant de ladite Porte.*

1. APRE'S la Porte Flumentane, ſuivoit celle que l'on nommoit Collatine, baſtie ſur une colline, dite, *Collis Hortulorum*, à cauſe des beaux & grands Jardins, que pluſieurs Citoyens Romains y avoient. Et neantmoins ce n'eſtoit pas de ladite Colline qu'elle avoit le nom de *Collatina* : mais d'un ancien bourg ou villete que l'on appelloit *Collatia*, ſis bien près de Rome ; ainſi que Feſtus Pompeius nous l'apprend, quand il écrit, *Conlatia oppidum fuit propè Romam, eo quod opes aliarum civitatum ibi fuerint collatæ : à qua porta Romæ Collatina dicta eſt.* Cette Porte fut autrefois plus près du Tibre & du Champ de Flora : mais Aurelien la tranſporta ſur ladite Colline, lors qu'il amplifia la Ville de ce coſté-là. Elle eut depuis le nom de *Porta Pinciana*, à cauſe du Palais des Pinciens qui en eſtoit voiſin. Et de ce nom Procopius l'appelle, lors que parlant de Beliſaire, il dit : *Pincianam is fermè, & proximam huic Salariam Portam tenebat, ut ſuſpectiores & neceſſarias : ea namque parte oppugnari facile poterat murus.* *In verbo* Conlatia. *Lib. 1. de Bello Goth.*

2. De la porte Collatine ſortoit la grande voye du meſme nom, qui

Digitized by Google

prenoit ſon origine bien avant dedans Rome, car elle s'avançoit de ladite Porte vers le marché Romain juſques à l'Aqueduc, dit *Aqua virgo :* & ſe venoit quaſi joindre à la Flaminienne, près de celle que l'on appelloit *Viam latam :* qui portoit l'une & l'autre juſques audit marché : ainſi que l'on peut voir par la Carte d'Eſtienne du Perac. De cet endroit donc la Voye Collatine s'étend aux champs à travers ladite Porte, quaſi droit au Septentrion : Et vient à quelque diſtance de la Ville, rencontrer celle qui ſort de la porte Colline ; ſous le nom de *Via Salaria*. Frontinus parle de certaine eau ſervant à un Aqueduc, qui prenoit ſa ſource près de ladite Voye, *Aquæ Alſietinæ auguſtæ ramus proximè Viam Collatinam accipit fontem.* Et ailleurs il en fait partir la ſource de l'Eau Vierge, à huit milles de Rome. *Concipitur Aqua virgo Via Collatina ad milliarium octavum paluſtribus locis.*

3. Vient après la Porte, qui du nom de la Colline aux jardins eſt appellée *Porta Collina*, qui fut autrefois dite *Agonenſis*, depuis *Quirinalis*, & enfin *Salaria*. Feſtus Pompeius nous donne ce témoignage de ſon nom ancien, *Agonia*, dit-il, *quæ fiebant in monte. Hinc Romæ mons Quirinalis, Agonius, & Collina porta Agonenſis.* Et en autre endroit : *Quirinalis Porta dicta, ſive quod ea in collem Quirinalem itur : ſive quod proximè eam eſt Quirini Sacellum.* Livius dit que ce fut par cette Porte que les Gaulois entrerent dedans Rome, lors qu'elle fut priſe & brûlée par eux. Ce fut auſſi de ce coſté, que s'approcha Annibal avec ſon armée, lors qu'il ſe fit voir aux Romains du deſſus de leurs remparts ſelon le dire de Juvenal :

In verbo Agonenſis *& verbo* Quirinalis porta.

Lib. 5.

Satyr. 6.

— *proximus Urbi*
Hannibal, & ſtantes Collina in Turre mariti.

Quant au nom de *Salaria*, c'eſt le dernier qui luy eſt échu, à cauſe de la Voye du meſme nom, qui prenoit de-là ſon commencement : comme on peut colliger de ces mots de Tacite, *Tertium agmen per Salariam portæ Collinæ appropinquabat.*

Lib. 3. hiſt.

4. C'eſtoit donc de la porte Colline, que la Voye dont nous parlons prenoit ſon commencement : De-là elle s'étendoit vers le Septentrion tout à travers les terres des Sabins, recevant en ſoy la Nomentane en un village nommé Heretium ſis à XVIII. milles de Rome, ſur le rivage du Tibre : ainſi que Strabon nous le témoigne en ces mots : *Per ipſos* [*Sabinos*] *via Salaria, in quam apud Heretum Sabinorum vicum ſupra Tiberim jacentem Nomentana incidit, non magnæ longitudinis ſtrata eſt, ex eadem Collina porta inchoans.* Au reſte elle eut ce nom de *Salaria*, comme Sextus Pompeius & Pline le témoignent : d'autant que c'eſtoit ſur icelle, que les Sabins charioient le Sel, qu'ils

Lib. 5. Geogr.

Digitized by Google

alloient querir à la mer, *Salaria via Romæ eſt appellata*, dit le premier, *quia per eam Sabini ſal à mari deferebant*. Et Pline, *honoribus etiam militiæque interponitur : Salariis inde dictis, magna apud antiquos auctoritate : ſicut apparet ex nomine Salariæ Viæ : quoniam illâ Sal in Sabinos portari conſueverat.* Lib. 31. cap. 7.

5. Vous voyez icy la deſcription de ladite Voye ainſi qu'elle eſt dans l'Itineraire & dedans la Carte, à prendre de la porte Colline juſques en la ville d'Hadria.

EX ITINERARIO.

Ab urbe Hadriam uſque	M. P. CLXVI.
Eretum.	M. P. XVIII.
Vicum novum.	M. P. XIIII.
Reate.	M. P. XVI.
Cutilias.	M. P. XVIII.
Interocrium.	M. P. VI.
Falacrinum.	M. P. XVI.
Vicum Badies.	M. P. IX.
Ad Centeſimum.	M. P. X.
Aſclum.	M. P. XII.
Caſtrum Truentinum.	M. P. XX.
Caſtrum novum.	M. P. XII.
Hadriam.	M. P. XV.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ereto.	XIII.
Ad Novas.	XIIII.
Reate.	XVI.
Aquæ Cutilliæ.	VIIII.
Interocrio.	VII.
Foroecri.	XII.
Palacrinis.	IIII.
Ad Martis.	XVI.
Finno Viceno.	X.
Caſtello Firmani.	XII.
Cupra Maritima.	XII.
Caſtro Trentino.	XVII.
Caſtro novo.	XVIII.
Hadria.	VII.

Que ſi vous faites une ſupputation des nombres particuliers qui ſont

Digitized by Google

en l'Itineraire, vous aurez en la ſomme entiere CLXVI. milles Italiques. Ce qui manifeſte la faute qui eſt au nombre general, ainſi qu'il eſt imprimé, qui n'eſt que de CLVI.

6. Près la Voye dont eſt queſtion, & le long d'icelle eſtoient baſtis les Temples de Venus *Ericine*, de Venus *Verticordia*, & celuy de l'Honneur, en un lieu auquel ayant eſté trouvé une lame ſur laquelle eſtoient écrits ces deux mots, *Domina honoris*, cela donna occaſion aux Romains d'y baſtir ledit Temple : duquel Ciceron dit ce mot au 2. livre de ſes Loix, *Noſtis extra portam Collinam ædem Honoris.* Sur ladite Voye eſtoient pareillement rangez pluſieurs tombeaux magnifiques, entre leſquels eſtoit celuy de C. Marius, qui fut VII. fois Conſul : & celuy de Licinus Barbier d'Auguſte Ceſar, que les Poëtes Satyriques ont noté de trop d'ambition pour la qualité du perſonnage.

7. Ce fut à XIII. milles de la ville de Rome ſur ladite Voye, que les Gaulois conduits par Brennus, que l'Hiſtoire appelle *Gallos Senones*, gagnerent la victoire contre les Romains, ſur le bord de la riviere d'Allia : laquelle prenant ſa ſource aux montagnes Cruſtumiennes, vient en cet endroit à ſe mêler dans le Tibre. Il eſt parlé de ladite Voye en cette Inſcription ancienne.

ACONTII.
L. RANIO. OPTAT. C. V. COS.
CVRATORI. REIP. MEDIOLANENSIVM.
CVRAT.
REIP. NOLANORVM. PRO. COS.
PROVINCIAE.
NARBONENSIS. LEGATO. AVG. ET.
IVRIDICO.

Grut. 463. 4.

ASTYRIAE. ET. GALAECIAE. CVRATORI. VIAE.
SALARIAE. ET. CVRATORI. REIP. VRVINATIVM.
METAVRENSIVM. LEGATO. PROVINCIAE.
ASIAE. PRAETORI. TRIB. PLEBEI.
QVAESTORI. PROVINCIAE. SICILIAE.

8. De la Voye Salaire, comme d'un tronc principal, dépendoient deux autres Voyes beaucoup moindres : ſçavoir la Quintienne, & la Junienne. Denis d'Halicarnaſſe fait mention de la premiere, quand il dit : *Palatium quidem quinque & viginti ſtadiis à Reate diſtans, Urbe nunc etiam à Romanis habitata, Viæ Quinctiæ proximum.* Et de l'autre : *à Reate rurſus ſtadiis* LXXX. *Via Junia eundo juxta Coritum montem Curſula eſt nuper diruta.* De la premiere des deux ſe trouve cette Inſcription.

C. CUR-

C. CVRTIVS. P. F. PAL. NERVA. IIII. VIR.
P. SILIVS. P. F. ARNIEN. PAETINVS. IIII. VIR.
C. RVSTIVS. C. F. QVARTVS. VEL. IIII. VIR.
T. FLAVIVS. T. F. ARN. SABINVS. IIII. VIR.
ARAM. ET. SIGN. VIA. QVINCT. D. D.

Idem pag. 85. *Grut.* 129. 5.

9. Après la porte Colline ſuccede la Viminale, tirant ſon nom de la Colline Viminale, ſur laquelle elle eſt aſſiſe. *Viminalis & Portæ & Collis appellabantur*, dit Sextus Pompeius, *quod ibi Viminum ſylva fuiſſe videtur, ubi eſt & ara Jovi Viminio conſecrata.* On voit par ces mots de Strabon qu'elle fut premierement aſſiſe aux remparts, que Tarquinius Priſcus fit autrefois pour la fortification de la Ville, *In aggere autem medio tertia eſt porta ejuſdem nominis cum Colle Viminali.* Auquel endroit il l'appelle la troiſiéme à compter du tems que la Flaminienne & Colline étoient ſeules de ce coſté-là. La Collatine ayant eſté faite depuis le Siécle de Strabon, lors que la Ville a eſté amplifiée par les Empereurs ſuivans. Ce fut lors que la porte Viminale fut tranſportée au lieu où elle eſt en nos jours, réconnuë ſous le nom de ſainte Agnès, à cauſe de l'Egliſe de ce nom qui en eſt voiſine.

10. De la porte Viminale la Voye Nomentane prend ſon origine & s'étend au Nort-eſt, juſques à Nomentum, que Leandre appelle Lamentane, ville des Sabins en l'ancienne region des Latins, deſquels les Sabins faiſoient partie. Ovide touche & la Voye, & la Ville en ces deux vers,

Hac mihi Nomento Romam cum luce redirem,
Obſtitit in media candida turba Via.

4. *Faſtor.*

Nous liſons au 3. livre de Livius que ſon nom antique étoit *via Ficulnenſis.* La voye aux figues, ou aux figuiers : où il dit, *Via Nomentana, cui tum Ficulnenſis nomen fuit, profecti, caſtra in monte ſacro locavere.*

11. Ce fut entre ces deux grandes voyes *Salariam & Nomentanam*, à quatre milles de Rome, que Neron ayant eſté jugé par le Senat ennemy du peuple Romain, ſe rétira en la métairie de l'un de ſes Affranchis nommé Phaon, ou de deſeſpoir il ſe fit mourir ſoy-meſme.

A deux milliaires de la Ville ſur la Voye Nomentane, eſtoit le Temple de Bacchus arrondi en ſphere, qui fut converty en un Sepulchre propre à la famille des Conſtantins. Il y avoit encore pluſieurs autres Temples & Sepulchres que je paſſe ſous ſilence, pour vous donner l'Inſcription ſuivante qui parle de la Voye Nomentane.

CN. MVNATIVS. M. F. PAL.
AVRELIVS. BASSVS.

Panvin. in Roma. pag. 87. *Grut.* 439. 5.

PROC. AVG.
PRAEF. FAB. PRAEF. COH. III.
SAGITTARIOR. PRAEF. COH. ITERVM. II.
ASTVRVM. CENSITOR. CIVIVM.
ROMANORVM. COLONIAE. VICTRI
CENSIS. QVAE. EST. IN. BRITANNIA.
CAMALODVNI. CVRATOR.
VIAE. NOMENTANAE. PATRONVS.
EIVSDEM.
MVNICIPI. FLAMEN. PERPETVVS.
DVVM. VIRALI. POTESTATE.
AEDILIS. DEDICATOR. IIII.

12. Je ne m'arreſteray point icy à parler d'une ancienne Porte qui étoit cloſe dès le tems de Procopius, que l'on appelloit *Portam Querquetulanam*, ni d'une Voye de meſme nom qui paſſoit entre le camp Prétorial, & un vivier prochain : d'autant qu'elle n'eſt pas des quatorze Portes principales de la ville de Rome : mais de celles qui ſont abolies il y a plus de mille ans. Je viendray donc à la deſcription de la Porte dite *Gabina* ou *Gabiuſa*, que l'on tient eſtre la meſme que *porta Tiburtina*, aujourd'huy réconnuë ſous le nom de ſaint Laurent. Quelques-uns méme ont dit, que la Voye Tiburtine & Gabienne n'étoit qu'une. Quant à la Porte, elle fut appellée *Gabina vel Gabiuſa*, d'autant que par icelle on alloit en l'ancienne ville de Gabium à preſent appellée *Gallicani*, comme pareillement elle eut le nom de Tiburtine, à cauſe que par icelle meſme on prenoit ſon chemin droit à Tivoli, qui eſt le Tibur des anciens.

13. Les autres tiennent neantmoins, que c'étoient deux Voyes differentes, qui ſortoient d'une meſme Porte : car la Voye Gabienne eſtoit plus Orientale que la Tiburtine, d'autant qu'elle tiroit droit vers la Voye Preneſtine, le long de laquelle s'étendoit le territoire des Gabiens, ainſi que nous apprenons de Srabon, qui dit, *Sanè Gabii extant in Prænestina via ſiti.* Mais quant à la Tiburtine elle prenoit ſa route à gauche, droit au Nort-eſt, conduiſant aux lieux de Plaiſance de Tivoli, ainſi que l'on peut voir par la Carte du territoire Romain, où l'une & l'autre Voye ſont deſcrites à part, avec la ville de Tivoli & Gallicani. Ce fut ſur la Voye Gabienne, que Furius Camillus défit les Gaulois après la priſe & l'embraſement de Rome : ainſi que Livius écrit au 5. livre de ſon Hiſtoire. *Juſtiore altero deindè, ejuſdem ductu auſpicioque Camilli, Galli vincuntur.* Sur la meſme Voye étoit ſitué le ſuperbe Tombeau de Pallas, Affranchy de Tiberius Empereur, avec cette Inſcription encore plus ſuperbe & arrogante que celle que nous avons tranſcrit au chap. 38. du livre précedent. A raiſon dequoy je n'en feray pour l'heure autre diſcours.

Lib 5.

Digitized by Google

Syllabus. 347 U. S.

Argued April 12, 1954.
Decided May 17, 1954.

SYLLABUS.

1. Segregation of white and colored children in public schools has a detrimental effect upon the colored children. The impact is greater when it has the sanction of the law; for the policy of separating the races is usually interpreted as denoting the inferiority of the negro group. A sense of inferiority affects the motivation of a child to learn. Segregation with the sanction of law, therefore, has a tendency to retard the educational and mental development of negro children and to deprive them of some of the benefits they would receive in a racially integrated school system. Pp. 492-494.

2. Whatever may have been the extent of psychological knowledge at the time of *Plessy v. Ferguson*, this finding is amply supported by modern authority. Any language in *Plessy v. Ferguson* contrary to this finding is rejected. Pp. 494-495.

3. The doctrine of equality of educational opportunities afforded to white and negro students by the states was first announced by this Court in *Gaines* in 1938. In the field of public education the doctrine of "separate but equal" has no place. Separate educational facilities are inherently unequal. Therefore, plaintiffs and others similarly situated are deprived of the equal protection of the laws guaranteed by the Fourteenth Amendment. Pp. 495-496.

4. The Fifth Amendment, which is applicable to the District of Columbia, does not prohibit segregation in public education. Pp. 497-498.

5. The Court's decision is confined to public education. Pp. 495-496.

6. In view of the complexity of the problem and the need for further argument, the Court defers the formulation of decrees. Pp. 495-496.

Reargument ordered.

EX ITINERARIO.

PRÆNESTINA.

Ab urbe Beneventum uſque.	M. P. CLXXXVIII.
Pag. 69. Cabios.	M. P. XII.
Prænesſte.	M. P. X.
Sub Anagniam.	M. P. XXIV.
Fruſinonem.	M. P. VII.
Fregellanum.	M. P. XIIII.
Fabrateriam.	M. P. III.
Aquinum.	M. P. VIII.
Caſinum.	M. P. VII.
Venafrum.	M. P. XVI.
Teanum.	M. P. XVIII.
Aliſas.	M. P. XVII.
Teleſiam.	M. P. XXV.
Beneventum.	M. P. XVIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA PRÆNESTINA.

Gabios.	XII.
Prænesſte.	XI.
Treblis.	XI.
Carſulis.	XV.
In Monte Grani.	VI.
In Monte Carbonario.	V.
Vignas.	V.

ICY SE FAIT MUTATION DE CHEMIN.

Ab Anagnino Ferentinum.	VIIII.
Fabrateriæ.	VII.
Mel fel.	IIII.
Aquino.	IIII.
Caſinum.	VIIII.
Ad Flexum.	VIII.
Theano Scedicino.	VIIII.

Digitized by Google

ICY SE FAIT UNE TRAVERSE.

Cliturno.	IX.
Ebutiana.	IV.
Ad Leſas.	VIII.
Sepinum.	XII.
Sirpium.	XII.
Benevento.	XVIII.

3. Quant à la Lavicane, elle eſt une de celles qui prenoit ſon origine dedans Rome : d'où elle tiroit à travers la meſme porte aux champs, ayant cours à main droite entre deux Aqueducs, dont l'un portoit le nom d'*Aqua Martia, Tepula & Julia* : & l'autre d'*Aqua Claudia* ; & ſe venoit joindre avec la Latine au meſme lieu d'*Anagnia*, ainſi que la Préneſtine, comme on peut voir tant par ledit Itineraire, que par la Carte en l'ordre qui s'enſuit.

LAVICANA.

Ab Urbe Beneventum uſque.	M. P. *C*LXX. ſic.
Ad Quintanas.	M. P. XV.
Ad Pictas.	M. P. X.
Compitum.	M. P. XV.
Ferentinum.	M. P. VIII.
Fruſinonem.	M. P. VII.
Beneventum Manſionibus quibus & in Prænestina.	M. P. CI.

EX CHARTA PEUTINGERI.

VIA LAVICANA.

Ad Quintanas.	XV.
Ad Statuas.	III.
Ad Pactas.	VII.
Ad Dirium.	V.
Sublanubio.	*
Compito.	X.
Anagnino.	VIIII.

Toutefois il ſemble que Strabon ne la conduiſe pas ſi loin : car il dit, que laiſſant à main gauche la Voye Préneſtine & le champ Eſquilien,

elle s'avance aux champs de la longueur de ſix-vingts Stades, qui font quinze milles Italiques, & qu'eſtant parvenuë juſques à l'ancien bourg de Lavicum à preſent ruïné : elle le laiſſe à main droite, comme auſſi le Tuſculum, & de-là vient faire fin au lieu qu'il nomme *Pictas*, & à la Voye Latine.

Or on voit à l'œil ſur la Carte de Peutinger, que la Voye Lavicane prend fin à Lanuvium qu'il met plus près de Rome de 19. milles qu'Anagnia : que ſi leſdites deux Voyes venoient joindre la Latine, ainſi que l'Itineraire & Strabon nous apprennent, il falloit neceſſairement qu'elles traverſaſſent la Voye Champenoiſe, attendu qu'elle eſtoit notoirement entre la Voye Lavicane & la Latine, ainſi que l'on voit par toutes les Cartes de l'ancienne Rome : ou bien il falloit que ces quatre Voyes vinſſent toutes à ſe rencontrer à la ville d'Anagnia, & qu'en cet endroit la Champenoiſe & la Latine ſe croiſant l'une l'autre, tendiſſent en diverſes parties, ainſi que l'on peut juger par la Carte du territoire Romain.

4. Au reſte je ne fais plus eſtat de m'arreſter en la diſcuſſion des nombres des milles Italiques, comme choſe par trop ennuyeuſe, & diray ſeulement, que près de la Porte Eſquilienne eſtoit le lieu, où on faiſoit anciennement mourir les malfaiteurs, ainſi que l'on peut entendre de ces mots de Tacite : *Sumptum more priſco extrà Eſquilinam de nocentibus ſupplicium.* Davantage c'eſtoit près de-là, où l'on mettoit en ſepulture les corps des gens pauvres, & de baſſe condition, après qu'ils y avoient eſté brûlez à la mode antique : ou bien on les jettoit & expoſoit-on audit lieu, comme pour eſtre mangez des beſtes & des oiſeaux : ainſi que Porphirio l'un des Interprétes d'Horace a écrit ſur ces mots de l'Epode 5.

Poſt inſepulta membra different lupi,
Et Eſquilinæ alites.

Sur la Voye Préneſtine fut fait le Tombeau de Q. Attius Poëte Comique, & ſur la Labicane celuy de l'Empereur Didius Julianus, qui acheta l'Empire à deniers comptans, comme Spartien a laiſſé par écrit : qui dit qu'il fut mis en ſepulture au tombeau de Salvius Julianus pere de ſon ayeul, à la cinquiéme pierre de la ville de Rome, ſur la Voye Labicane.

5. En pourſuivant noſtre route autour de la ville de Rome, nous venons à rencontrer la Porte, qui du nom du mont Celius, ſe nommoit anciennement *Celimontana* : depuis *Aſinaria*, & à preſent la Porte de S. Jean, d'autant que ce fut près d'icelle que S. Jean l'Evangeliſte fut mis en un vaiſſeau plein d'huile boüillante.

Lib. 1. & 3. de bello Gothico.

C'eſt par la même Porte qu'Alaric, & depuis Totila prirent la vil-

Digitized by Google

le de Rome : comme on peut apprendre de Procopius, qui en parle ainſi au livre 3. *Cum itaque perpauci, ut diximus, admodum ad murorum cuſtodiam relinquerentur : etſi quidem jam fame confecti, quaterni cuſtodes quidam, & Iſauri genere, ad Portam Aſinariam cuſtodias nacti, excepturos ſe Gothorum intra Urbem exercitum pollicentur.* Et peu après, *Qui nocte ſtatim eadem, qua & Iſauris ipſis obvenerat per vices cuſtodia, dormitantibus cæteris, ad fores Aſinarias aperiendas deſcendunt : præciſaque ligneâ ſecuribus obice, refractiſque ferreis clauſtris, Gothis, aditum patefaciunt.*

6. De la Porte Celimontane ou Aſinaire, ſortoit tout droit à l'Orient la grande Voye appellée Champenoiſe, ainſi dite, à cauſe qu'elle tiroit à la Campagne Romaine, autrement dite Terre de Labour. Cette Voye eſt une de celles qui prenoient leur origine dedans Rome, & qui eſtoit chargée de pluſieurs Temples & Sepulchres excellens, dont je me déporte de faire plus longs diſcours, pour vous donner deux Inſcriptions, eſquelles eſt fait mention de ladite Voye, qui ſont telles.

HVIC. MONVMENTO. ITER. ADITVS.
AMBITVS. DEBETVR. EX. SENTENTIA.
EROTIS. AVG. L. IVDICIS. A. VIA.
CAMPANA. PVBLICA. &c. *Grut 611. 13.*

Autre,

M. BASSAEO. M. F. PAL. AXIO.
PATR. COL. CVR. R. P. II. VIR. MVNIF.
PROC. AVG. VIAE. OST. ET. CAMP. &c. *374. 5.*

De la meſme Porte, ou non loin d'icelle, commençoient les Voyes Tuſculane & Albane, que M. Meſſala fit réparer ſous l'Empire d'Auguſte, ainſi que dit Tibulle,

Nec taceam monumenta viæ, quæ Tuſcula tellus,
Candidaque antiquo detinet Alba lare. *Lib. 1. Eleg. 8.*

7. Or comme ainſi ſoit que les Grands Chemins qui ſont appellez du nom de l'une des Portes de Rome, prennent leur cõmmencement eſdites Portes, il y a de l'apparence que certaine Voye dite *Aſinaria*, procede de la Porte Celimontane, ou Aſinaire : tout ainſi que les Voyes Collatine, Gabienne, Latine, Portuenſe & Triomphale tirent leur origine des Portes de meſme nom. Et neantmoins Feſtus Pompeius ſemble ranger cette Voye Aſinaire bien loin de la Porte Celimontane, entre les Voyes Latine & Ardeatine qui tirent plus à main droite : car voicy comme il en parle, *Cato in ea, quam ſcripſit ratione, cum ediſſertavit Fulvii Nobilioris cenſuram, ſignificat aquam eo no-*

Digitized by Google

mine, quæ eſt ſuprà Viam Ardeatinam & Aſinariam, uſque Latinam, &c. Ces mots ainſi rangez ont fait croire à Onuphrius Panvinus, que les Voyes étoient rangées tout de meſme, faiſant les Voyes Aſinaire & Ardeatine voiſine l'une de l'autre. *Poſt Aſinariam*, dit-il, *erat Via, quæ ab Ardea, quo protendebatur, Ardeatina dicta eſt.* Si toutefois la Voye Aſinaire part de la Porte Aſinaire ou Celimontane, comme il eſt vray-ſemblable, on trouveroit les Voyes Latine & Appienne entre l'Aſinaire & l'Ardeatine, comme on peut voir par les Cartes de la vieille Rome & territoire d'icelle. Ce que je laiſſe au jugement de ceux qui en voudroient faire plus exacte récherche.

DES PORTES LATINE ET CAPENE, & des Voyes Valerienne, Latine, Appienne, & autres en dépendantes.

CHAPITRE XXV.

1. *Aſſiette de la porte Latine, & conjecture ſur le nom de Ferentine.*
2. *De la Voye Latine & de ſa ſituation avec l'Appienne & Valerienne.*
3. *Deux Voyes Valeriennes, & conjecture ſur leurs ſituations.*
4. *Voye Latine dite Auſonienne, étenduë d'icelle.*
5. *Temple & Sepulchres ſur la Voye Latine.*
6. *Porte Capene & Voyes Appienne, & Domitienne qui en dépendent.*
7. *Des Voyes de Trajan, Numicienne & Setine, tirées de l'Appienne.*

1.

La porte Celimontane ſuccede celle, qui pour eſtre tournée vers le milieu de la Region des Latins, eſt nommée juſques à preſent porte Latine : étant incertain, ſi autrefois elle a eu quelque autre nom, ſi ce n'eſt celuy de *Porta Ferentina*. Ce qui ſe peut conjecturer par deux choſes : l'une de ce que Strabon dit, que ſur la Voye Latine ſont aſſiſes les villes de Ferentium & Fruſinum. Or eſt-il que Plutarque *Lib. 5.* fait mention d'une porte Ferentine, prés de laquelle il dit, que ſe font encore certaines expiations autrefois commencées par Romulus, pour purger la Ville ſuivant les ſuperſtitions Payennes. Il ſe peut donc faire, que puis que par la porte & Voye Latine on alloit à Ferentium, que celle que Plutarque appelle Ferentine, ſoit une meſme porte avec la Latine.

2. Mais

2. Mais ſans nous arreſter davantage à cette diſcuſſion, nous viendrons à la voye Latine, qui prenoit ſon commencement à ladite porte : & tirant droit entre l'Orient & le Midy, s'en alloit joindre à la grande voye Appienne, tout auprès de la ville de Caſſinum à XIX. ſtades de Capoüe : ce que nous pouvons apprendre de ce texte exprès de Strabon, qui eſt fort rémarquable ſur le ſujet des Voyes, dont nous traitons preſentement. *Aliarum vero in Latina Civitatum, quædam aliis inſignibus, quædam nobiliſſimis diſcernuntur Viis, quæ per Latinam ſtratæ viſuntur. Præclariſſimæ ſunt Appia, Latina, Valeria, una quidem ad mare Latinæ partes ſeparans, uſque Sinueſſam protenditur. Altera in Sabinam, uſque ad Marſos. Inter has media Latina eſt, quæ ad Caſinum oppidum conjungitur Appiæ, ab Capua* XIX. *diſtans ſtadiis.* De-là ſe peut entendre l'ordre & la ſituation de ces trois grandes Voyes Appienne, Latine, & Valerienne : qu'il dit être les trois plus excellentes de toutes celles qui paſſent à travers l'ancienne Region des Latins : Car la Valerienne tient la main ſeneſtre au partir de la ville de Rome, l'Appienne la droite, & la Latine eſt aſſiſe au milieu des deux.

3. Quant à la Valerienne il y en avoit deux de ce nom, l'ancienne & la nouvelle, ainſi que l'on peut ſçavoir de P. Victor, de l'une deſquelles l'Itineraire, & de l'autre Strabon fait icy mention. Or eſt-il incertain, de quelle Porte de Rome celle de Strabon pouvoit partir : car la faiſant voiſine de la Voye Latine à main ſeneſtre, il falloit qu'elle partiſt de la porte Celimontane, avec la Champenoiſe, & qu'elle fuſt entre la Champenoiſe & la Latine. Et neantmoins il ſemble que puis qu'elle tiroit au territoire des Sabins, il falloit qu'elle laiſſaſt la Champenoiſe entre elle & la Latine : ce qui n'eſt pas de facile réſolution. Quant à la Valerienne de laquelle l'Itineraire fait mention, il ſemble qu'elle partiſt de la porte Tiburtine, & qu'elle laiſſaſt la voye Tiburtine, & Gabienne à main droite : d'autant qu'il la fait tomber en la ville d'Hadria avec la Salarienne : comme vous verrez par cette piece dudit Itineraire, & de la Carte de Peutinger.

EX ITINERARIO.

VALERIA. pag. 70.

Ab urbe Hadriam uſque	M. P. CXLVIII. Sic.
Tibur.	M. P. XX.
Carceolos.	M. P. XXII.
Albam Fucentiam.	M. P. XXV.
Cerfinniam.	M. P. XXIII.
Corfinium.	M. P. XVII.

Digitized by Google

Interbromium.	M. P. XI.
Teate Marucinum.	M. P. XVII.
Hadriam.	M. P. XIIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ad Aquas Albulas.	XVI.
Tiberi.	IIII.
Varie.	VIII.
Lamnas.	V.
Carſulis.	X.

ICI SE FAIT UNE TRAVERSE.

Corſinio.	
Inter primum.	VII.
Tea Nomarrucinoceio.	V

ICI SE FAIT UNE TRAVERSE.

Alba.	
Fruſtemas.	
Hadria.	VII.

4. Mais pour revenir à la Voye Latine, c'eſt celle que les Anciens appelloient autrement Auſonienne. Martial luy donne ces deux noms : Car celle qu'il nomme Latine en ces vers,

Li. 9. Epig. 65.

Herculis in magni vultus deſcendere Cæſar
Dignatus, Latiæ dat nova Templa Viæ.

C'eſt la meſme qu'il appelle Auſonienne en cet autre endroit,

Li. 9. Epig. 104.

Appia, quam ſimili Venerandus imagine Cæſar
Conſecrat, Auſoniæ maxima fama Viæ.

Dans l'Itineraire la voye Latine eſt coupée en deux pieces : dont l'une y eſt deſcrite en cette ſorte.

LATINA.

	Ab urbe ad Decimum.	M. P. X.
pag. 69.	Roboraria.	M. P. VI.

Digitized by Google

Ad Pictas.	M. P. XVII.
Compitum.	M. P. XV.

De-là en avant, ſuccede Anagnia, & les autres villes juſques à Benevent, que nous avons mis cy-deſſus au bout de la voye Préneſtine. Quant à la voye Latine, on en trouve l'Inſcription ſuivante.

L. ANNIO. FABIANO.
III. VIRO. CAPITALI.
TRIB. LEG. II. AVG.
QVAEST. VRBAN. TR. PLEB.
PRAETORI. CVRATORI.
VIAE. LATINAE. LEG.
LEG. X. FRETENSIS.
LEG. AVG. PROPR. PRO
VINC DAC. COL. VLP.
TRAIANA. ZARMAT.

Panv. in Roma pag. 98. Grut. 354. 5.

5. Sur cette Voye eſtoit aſſis le Temple de la Fortune Feminine avec ſon ſimulacre, que nulle autre que les femmes mariées ne pouvoient toucher ſans grand ſacrilege. Sur cette Voye eſtoit auſſi la metairie de Phylis, nourrice de Domitien, où elle mit ſes cendres en ſepulture. Il y avoit pareillement beaucoup de ſepulches antiques, de l'un deſquels Auſonius nous raporte cette Inſcription rémarquable.

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi.
Mutus in æternum, ſum cinis, oſſa, nihil.
Non ſum, nec fueram : genitus tamen è nihilo ſum.
Mitte, nec exprobres ſingula : talis eris.

6. Après la porte Latine ſuit en ordre la Capene, que Feſtus Pompeius dit eſtre le commencement de la grande Voye Appienne. Ce qu'il faut entendre de celle qui ſortoit aux champs, car la Voye Appienne eſtoit comme diviſée en deux parties appointées à l'endroit de ladite porte : l'une faiſoit une grande ruë de la ville, & avoit ſon eſtenduë de ladite porte un peu en tournoyant juſques à ce baſtiment admirable, dit *Septizonium Severi*, tout auprés de la ruë neuve qui coſtoyoit le grand Cirque, vers le marché Romain : Andrea Palladio la va prendre juſques au Colliſée : *Haveva queſta Strada*, dit-il, *il ſuo principio dal Coliſeo.* L'autre partie s'eſtendoit aux champs, ſçavoir de ladite porte juſques à Capoüe de la façon d'Appius, ſur l'eſtenduë de 142. milles Italiques : & de Capoüe à Brindes de la continuation de Jule Ceſar, ſur la longueur de 238. milles. Ce qui fait en tout CCCXXX. milles Italiques ſuivant l'Itineraire d'Antonin, ou bien CCCLX. ſelon la ſupputation de Strabon : ainſi que nous avons

Lib. 3. cap. 3.

Digitized by Google

Mr. Charles Hall exhibited a Specimen of Cotton Wool, which he had received from Mr. Thomas Bentley, of Liverpool, who had received it from Mr. Thomas Bentley, of Liverpool, who had received it from Mr. Thomas Bentley, of Liverpool, who had received it

l'origine dedans la Ville meſme, au-deſſous du mont Aventin, près des Eſtuves d'Antoninus Caracalla, d'où ils la font ſortir aux champs par une Porte de meſme nom : & de-là, ils la conduiſent en la ville d'Ardea, entre l'Appienne & l'Oſtienſe. Onuphrius dit expreſſément. *Hæc [Ardeatina] intra Urbem ſub Aventino juxta Thermas Antonianas principium habebat.* Quant à la Porte Ardeatine, elle eſt rémarquée dans pluſieurs Cartes de l'ancienne Rome, & par figure, & par eſcriture. Entr'autres en celles de Pyrrhus Ligorius Romain & d'Eſtienne du Perac François, où ſe voit la Voye Ardeatine ſortant de ladite Porte, & tirant premierement au Midy : puis rétournant vers l'Orient à quelque diſtance de la Ville.

2. Après la Voye Ardeatine continuant noſtre route à main droite, ſe rencontre la Laurentine, laquelle Aulus Gellius nous témoigne être aſſiſe entre l'Ardeatine & l'Oſtienſe. Quoy que ce ſoit, Pline le Jeune en ſes Epiſtres, fait ces deux Voyes Laurentine & Oſtienſe voiſine l'une de l'autre : quand il dit, que l'on pouvoit aller en ſa maiſon Laurentine par l'une & l'autre Voye. *Additur non una via. Nam & Laurentina, & Oſtienſis eodem ferunt. Sed Laurentina à* XIIII. *lapides : Oſtienſis ab* XI. *relinquenda eſt.*

3. La derniere Porte de Rome par de-là le Tibre à noſtre régard eſt celle, que l'on appelle à preſent la Porte de ſaint Paul, anciennement *Porta Trigemina*, à cauſe que par icelle ſortirent les trois freres gemeaux de la famille & du nom des Horaces, lors qu'ils s'en allerent pour combatre les Curiaces. Du commencement elle fut baſtie au pied du mont Aventin. Ce qui ſe peut entendre de pluſieurs paſſages de Livius, comme de celuy-cy : *Ædiles extra Portam Trigeminam in Aventinum porticum ſilice ſtraviſſe.* Mais depuis l'Empereur Claudius ayant enfermé le mont Aventin dans l'enceinte de la Ville, ladite Porte fut tranſportée où elle ſe voit à preſent, & où elle eſt réconnuë par Ammian Marcellin, Procopius, & autres de leur ſiecle, ſous le nom de *Porta Oſtienſis*, près du Sepulchre de Seſtius fait en Pyramide, qui touche aux remparts voiſins de ladite Porte.

4. Il y a de l'apparence qu'elle euſt ce nom de la Voye pavée, qui s'en va de Rome au port d'Oſtie, ſituée au Midy de la Ville. Et de fait ſur la Carte de du Perac, ſe voit la figure de ladite Voye ſous le nom de *Via Oſtienſis*, tirant directement au Midy : de laquelle Procopius porte ce teſmoignage, que de long-temps elle a eſté pavée par les Romains. *A Portu Via recta ad Urbem ducit, plana quidem, & prorſus nil impedita. Hanc à principio Romani conſtrarunt.* *Procopius l. 1. de Bello Gothi.*

5. Pour ce qui eſt de ſa longueur, nous avons vû cy-devant que l'Itineraire ne la fait que de XVI. milles : mais Procopius ſemble luy donner juſques à dix-neuf milles & plus, lors que parlant du port d'Oſtie, où ladite Voye finit, il dit qu'il eſt à cent vingt-ſix ſtades

Digitized by Google

éloigné de Rome : & qu'il n'y a que ce peu d'intervalle, qui empeſche que Rome ne ſoit ville maritime. *Vitiges locum, quem Portum vocant Romani, præoccupare animo deſtinat : qui ferme ab Urbe centum ſexque & viginti ſtadiis abeſt. Hac tantula, & ſola intercapedine, ne maritima ſit urbs Roma, dirimitur.* Or eſt-il que cent vingt-ſix ſtades, rendent juſtement dix-neuf milles Italiques, & un huitiéme.

DES PORTES DE ROME DITES *PORtuenſis, Janiculenſis, Septimiana, & Triumphalis*, qui ſont deça le Tybre : & des Voyes Militaires qui en dépendent.

CHAPITRE XXVII.

1. *Cinq Portes de la ville de Rome deça le Tibre.*
2. *Premiere Porte dite* Porta Navalis.
3. *Queſtion ſur la Porte & Voye Navale : & réſolution d'icelle.*
4. *Deſcription de la Voye Navale ou Portuenſe.*
5. *Porte Janiculenſe ou de ſaint Pancrace.*
6. *Porte Septimienne ou Fontinale.*
7. *Porte Triomphale.*
8. *Privilege des funerailles d'Auguſte conduites par la Porte Triomphale.*
9. *Triomphe de Veſpaſien & de Titus par la Porte & Voye Triomphale.*
10. *Diviſion de la Voye Triomphale en deux parties.*

1. USQUES à preſent ont eſté miſes en ordre quaſi circulaire toutes les Portes de la ville de Rome qui ſont au de-là du Tibre, avec les grandes Voyes qui d'icelles tiroient aux champs vers les parties Septentrionales, Orientales, & Meridionales : reſtent les Portes & les Voyes qui ſont au deça, & qui tiennent du Midy ou de l'Occident. Ces Portes & ces Voyes ne ſont pas en grand nombre, d'autant que la partie de la ville de Rome, qui eſtoit au deça du Tibre, eſtoit bien petite en comparaiſon de celle qui eſtoit au de-là. En ce peu d'eſpace neantmoins je rémarque cinq Portes principales, des quatre premieres deſquelles nous traiterons icy, réſervant la cinquiéme pour en faire un diſcours à part.

2. La premiere donc qui ſe rencontre au deça, eſt celle que les anciens ont réconnu ſous le nom de *Porta Navalis* : à cauſe qu'elle

eſtoit plus proche du lieu, où les Navires de tout temps avoient leur ſtation : meſme avant que Claudius & Trajan euſſent fait baſtir le port d'Oſtie : *Navalis porta*, dit Sextus Pompeius, *à vicinia Navalium dicta*. Depuis ce port tant admirable, édifié premierement par Claudius, & depuis amplifié par Trajan, ladite Porte & la Voye pavée, qui y conduiſoit vers les parties Meridionales, en eurent le nom de *Porta & Via Portuenſis*.

3. Que ſi l'on me demande, pourquoy ce Port a plûtôt donné ſon nom à la Porte & voye preſente, qu'à celle que l'on appelle *Oſtienſis* au-delà du Tibre, vû que par l'une & par l'autre on alloit audit Port. Je répons à cela, que le Tibre approchant près de la mer Tyrrhene, ſe partage en deux bras, & fait une Iſle quaſi triangulaire, que les anciens appelloient l'Iſle ſacrée. De ces deux bras, celuy qui tire à ſeneſtre eſt le plus grand, & ſemble eſtre celuy qui porte le nom du Tibre dans la Mer, avec vraye apparence d'un grand fleuve. Sur la rive ſeneſtre de ce bras eſt aſſiſe la ville d'Oſtie, dans le territoire des vieux Latins. Et partant il ne faut s'eſtonner, ſi la Porte & la Voye qui eſt au-delà du Tibre, & qui conduit par terre en ladite Ville, a eu le nom de Porte & Voye Oſtienſe, plûtôt que Portuenſe. L'autre bras du Tibre eſt celuy qui tire deçà à main droite au territoire des vieux Ombriens & Toſcans. Lequel pour eſtre plus petit beaucoup que le premier, ſe nomme ordinairement au païs *Fiumicino* : comme qui diroit petit fleuve. Sur la rive dextre de celuy-cy eſt aſſis le Port tant rénommé, que l'on appelle le Port d'Oſtie : non pas qu'il ſoit joint & contingent à la Ville de ce nom ; car l'Iſle ſacrée, & les deux bras du Tibre les ſeparent l'un de l'autre : Mais c'eſt d'autant qu'il n'y a Ville plus prochaine, de qui ce Port puiſſe plus convenablement tirer ſon nom. Joint que le mot *Oſtium* ſignifiant l'embouchure d'un fleuve dans la Mer, comme la ville d'Oſtie a eu ce nom pour eſtre aſſiſe ſur l'un des huis ou embouchures du Tibre, ce Port auſſi qui eſt aſſis ſur l'autre, peut bien avoir eu le nom de *Portus Oſtienſis*, *ab altero Tiberis oſtio*. Et comme ceux qui ſont demeurant dans la partie de Rome qui eſt au-deçà du Tibre, pouvoient aller par terre audit Port d'une courſe continuelle, par la Porte & ſur la Voye dont nous parlons, c'eſt d'où vient qu'elles en ont eu le nom de *Portuenſis*, plûtôt que l'autre, de laquelle on ne ſçauroit aller audit Port, ſans paſſer le Tibre. Tout ce qui ſe voit à l'œil tant par la Carte du territoire de Rome, que par celle qu'Eſtienne du Perac a fait du Port d'Oſtie, lequel il aſſit ſur la rive dextre du moindre bras du Tibre, qu'il appelle *Fiumicino*. Quoy que ce ſoit la Porte & la Voye dont nous parlons, & celle meſme que Procopius appelle *Portam & viam Portuenſem* : comme en ces deux paſſages de ſon livre 3. *Ex altera ripæ fluminis parte, Portuenſique Via,*

pedeſtris exercitus ſubſidio veniebat. Et peu après : *Tum Beliſarius navibus ſtatim ad terram viæ Portuenſis è regione ſubductis, &c.*

4. Cette Voye eſtoit belle & commode ſur toutes les autres : d'autant que comme Baptiſte Albert a rémarqué, elle étoit diviſée en deux parties, entre l'une & l'autre deſquelles ſe levoit un cours de pierre en forme d'un petit mur d'un pied ou peu plus d'hauteur, qui diviſoit ſa largeur en deux. Par l'une deſdites parties on alloit de Rome au Port, & rétournoit-on par l'autre : afin que ceux qui alloient & venoient à pied, à cheval, ou en charroy, ne vinſſent à s'empeſcher l'un l'autre par la rencontre. Voicy comme il en parle : *Et ad rem ſit, quod ad Viam Portuenſem annotavi. Quando enim Ægypto, Africa, Lybia, Hiſpaniis, Germania, Inſulis, hominum ingens numerus, mercium maxima vis confluebat : ſtratam effecêre duplam : & in medio, lapidum ordo eminens ut linea, extabat pedem, ut prodirent altera, redirent altera, vitata properantium offenſione.*

Lib. 4. Architect. c. 5.

5. La ſeconde Porte de deçà le Tibre eſt celle que l'on appelle *Janiculenſis*, à cauſe qu'elle eſt aſſiſe ſur le mot *Janiculum*, expoſée entre le Midy & l'Occident : près de laquelle dès le temps de Procopius, il y avoit une Egliſe baſtie portant le nom de S. Pancrace, d'où elle fut dès ce temps-là nommée *Porta Pancratiana, vel S. Pancratii :* comme vous pouvez voir en ces mots dudit Auteur : *Inter hæc Beſſus, qui Prænestinam portam cuſtodiendam acceperat, ad Beliſarium miſit, qui nunciaret teneri ab hoſtibus urbem, per portam aliam introgreſſis, quæ ſupra Tiberim eſt, & ſancti Pancratii dicitur.* De la Porte de S. Pancrace partoit la Voye Vitellienne, tirant au Sudoüeſt, de laquelle Tacite fait mention en ces termes : *Indicia Vitelliæ ſtirpis diu manſiſſe conſtat : Viam Vitelliam ab Janiculo uſque ad mare ; itemque Coloniam ejuſdem nominis, &c.*

Lib. 1. de bello Gothico.

6. La troiſiéme Porte deçà le Tibre eſt la Septimienne aſſiſe ſur la rive droite du Tibre aſſez près du mont Janicule, ayant ſon aſpect à l'Occident. C'eſt la meſme Porte que l'on nommoit anciennement Fontinale, mentionnée en ces mots de Feſtus Pompeius. *Fontinalia fontium ſacra ; unde & Romæ Fontinalis porta.* Et en ceux-cy de Livius. *Ædiles alterum porticum ad portam Fontinalem, ad Martis aram, quâ in campos iter eſſet, produxere.* Mais depuis, Septimius Severus lui donna le nom de Septimienne, après avoir conſtruit des Eſtuves au Janicule aſſez prés d'icelle, ainſi que Spartien nous témoigne en ſa vie. De cette Porte certaine Voye pavée tiroit à l'Occident, & prenant ſon cours tout le long de la contreſcarpe du foſſé, s'alloit joindre non loin de-là à la Voye Triomphale.

7. Cette Voye eut ce nom pour ce que les Capitaines generaux des armées Romaines, ou les Empereurs ayant obtenu quelques victoires ſur les ennemis, entroient par icelle en triomphe dedans la ville de Rome.

Digitized by Google

Rome. Elle étoit aſſiſe entre la Septimienne & l'Aurelienne près de la montagne du Vatican, & d'un Pont de meſme nom baſty ſur le Tibre. Cette Porte du temps de Procopius n'étoit plus en être. Ce que l'on peut conjecturer de ce que deſcrivant le premier & ſecond ſiege que les Goths ont mis devant Rome, encore que ce ſoit de ce coſté-là qu'ils ayent fait leurs plus grands efforts, ſi eſt-ce que Procopius n'en fait mention aucune, quoy qu'il parle bien ſouvent de celles qui luy étoient voiſines. Que ſi ladite Porte eût été lors, il n'eut pas terminé le nombre des portes de Rome à quatorze, mais à quinze.

8. Suetone parlant des honneurs que le Senat ordonna être faits à l'Empereur Auguſte, après ſa mort, dit qu'entre pluſieurs autres, ils conclurent comme par un privilege ſingulier, que la pompe de ſes funerailles ſeroit conduite par cette Porte. *Funus Triumphali porta ducendum.* A quoy Tacite ſe rapporte en ces mots. *Tum conſultatum de honoribus : Ex queis maximè inſignes viſi, ut Porta Triumphali duceretur funus.* *In Auguſto cap. 100.*

9. Quant aux Empereurs vivans, qui faiſoient par icelle leur entrée triomphale, vous en avez l'exemple de Veſpaſien & de Titus, leſquels ayant vaincu les Juifs en pluſieurs rencontres, & pris la ville de Jeruſalem, entrerent par cette Porte au Triomphe qu'ils firent de cette race obſtinée à ſa ruïne : ainſi que Joſeph le déduit amplement en ce paſſage. *Die Triumphali Principes, qui non in Palatio, ſed propè Iſidis Templum, nocte illa quieverant, prima jam aurora incipiente procedunt, lauro quidem coronati, amicti vero patria veſte purpurea.* Puis quelque peu après : *Ibi cum milites allocutus fuiſſet, ſolemnibuſque votis ſuſceptis ſolviſſet : Imperator ipſe cum Tito Cæſare ad portam recedit, quæ ab eo, quod per illam ſemper triumphorum pompa ducitur, nomen accepit. Ibi triumphalibus veſtibus amicti, Diis ad portam collocatis, cæſa hoſtia, inter ſpectacula tranſeuntes triumphum ducebant.*

L'Inſcription ſuivante fait mention de ladite Porte.

FORTVNAE SANCTAE.
ATINIA. TYRANNIS.
SEMINARIA. A. PORTA.
TRIVMPHALE.
P. TERENTIVS. FORTVNATVS.
VIR. CLARISSIMVS.
CVI. GRATIAS. MAXIMAS.
SEMPER. EGI.
CVM.
TERENTIA. FAVSTINA.
FILIA.

DONVM. DEDIT.
L. D. D. D.

10. Or la Voye de meſme nom, qui paſſoit par ladite Porte, & ſur laquelle les Triomphans étoient conduits, ſe diviſoit en deux parties, ainſi que beaucoup d'autres : dont l'une étoit dans la Ville, & l'autre dehors. La premiere s'étendoit de ladite Porte par-deſſus le Pont Triomphal juſques au Capitole, ayant à dextre les Theatres de Pompée & de Marcellus. Et quant à l'autre partie, elle tiroit de ladite Porte aux champs entre les montagnes du Janicule & du Vatican, tout le long du Cirque de Caius & de Neron, qui eſtoit aſſis ſur icelle à main droite.

DE LA PORTE ET VOYE AURELIENNE & de quelques autres Voyes d'Italie.

CHAPITRE XXVIII.

1. *De la Porte Aurelienne, & qu'elle étoit autre que celle de S. Pancrace.*
2. *Voye Aurelienne pourquoy appellée Conſulaire. Deux Voyes Aureliennes : étenduë de la premiere.*
3. *Partie de la Voye Aurelienne, pourquoy dite* Æmilia Scauri.
4. *Que la Voye Aurelienne étend ſon nom juſques à Arles.*
5. *Preuve de ſon étenduë par Inſcriptions de ſes Colomnes milliaires.*
6. *Colomnes milliaires encore ſur pied dans la Crau. Deſcription de la Crau, Etymologie du mot.*
7. *De la Voye Cornelienne, & Aurelienne vieille & nouvelle.*
8. *De quelques autres Voyes Militaires en Italie : dont on ne ſçait la ſituation.*

1.

Panvinius in ſua Roma. p. 116.

A derniere des Portes de la ville de Rome, qui eſt au deçà du Tibre, eſt la porte Aurelienne, ainſi dite d'une Voye Militaire de meſme nom qui paſſe par icelle, ou bien de certain édifice dit *Aurelium Tribunal*, voiſin de ladite Porte, duquel Ciceron parle en ſon Oraiſon *in Piſonem*. Cette Porte étoit aſſiſe près du Mole d'Adrien, où eſt à preſent le Chateau S. Ange : mais elle fut démolie ſous le Pontificat de Leon IIII. lors qu'amplifiant la Ville de ce coſté-là, il enferma le mont Vatican & la Baſilique de ſaint Pierre dans ſon enceinte. Quelques-uns ont eſtimé que ce fut la même Porte avec celle de S.

Digitized by Google

Pancrace. Mais Procopius en pluſieurs endroits de ſon premier livre de la Guerre des Goths, nous les diſtingue expreſſément l'une de l'autre : & ſur tout en ce paſſage : *Itaque factum, ut circa Aureliam Portam omnia in tuto jam eſſent. Ad Portam verò Pancratianam quæ trans Tiberim eſt, cum hoſtium copiæ perveniſſent, ob loci difficultatem, nihil per eas geſtum eſt memoria dignum.*

2. Quant à la Voye Aurelienne, quelques-uns diſent qu'elle eut ce nom d'un Citoyen de Rome qui en fut Commiſſaire. Andrea Palladio entr'autres, le dit ainſi : *Celebratiſſima la Via Aurelia, chiamata coſi da Aurelio, Cittadino Romano, che la fece.* Aucuns adjoûtent que cet Aurelius avoit eſté Conſul, & que de-là elle avoit eu le nom de la Voye Conſulaire, comme par excellence. *Lib. 3. dell' Architettura, cap. 3.*

Il y avoit en Italie deux Grands Chemins de ce nom, l'ancienne & la nouvelle. L'ancienne ſortant de la Porte Aurelienne s'étendoit le long du rivage de la mer Tyrrhene, juſques à *Forum Aurelii* ſur quatre-vingts-cinq milles d'étenduë : c'eſt un lieu juſques auquel Aurelius qui en eſt auteur, a conduit les ouvrages de ce Grand Chemin : qui a depuis eſté continué par pluſieurs autres juſques dedans la Gaule Narbonnoiſe ſans perdre ſon nom. *Panvinus ibid.*

3. Nous trouvons dans la Geographie de Strabon, qu'Æmilius Scaurus la prit en cet endroit, & la continua par les villes de Piſe & de Luni juſqu'aux terres des Sabatiens de trois cens quatre-vingts-trois milles d'étenduë, avec un petit retour qu'il pava de Genes à Dertone de XXVI. milles de longueur ſeulement : *Hic ille Scaurus*, dit-il, qui *per Piſas & Lunam uſque Sabatios viam ſtravit Æmiliam, & hinc per Dertonam.* Elle en eut le nom de *Via Æmilia Scauri*, à la difference de celle qui reçoit la Voye Flaminienne, & qui s'étend de Rimini en Aquilée. *Lib. 5.*

4. Or quoy que Scaurus ait ainſi continué & prolongé cette Voye, ſi eſt-ce que cela n'a ſçû empeſcher, que le nom de Voye Aurelienne ne ſe ſoit étendu par de-là. Eutropius le porte juſques aux Alpes Maritimes, quand il dit : *Etruriæ per Aureliam, uſque ad Alpes Maritimas ingentes agri ſunt, hique fertiles & ſilvoſi.*

L'Itineraire d'Antonin luy fait paſſer les Monts, & la conduit de Rome par une ſuite continuelle de Villes, Mutations & Manſions juſques dans la Gaule Narbonnoiſe, où il la termine à la ville d'Arles : comme fait pareillement la Carte de Peutinger. Et d'autant que c'eſt une des plus rénommées de toutes les Voyes Militaires, comme elle eſt auſſi des plus longues, je l'ay tranſcrite icy ſelon l'Itineraire & la Carte, pour conferer enſemble ces deux monumens d'Antiquité, en la maniere que vous les voyez cy-après.

Digitized by Google

EX ITINERARIO ANTONINI.

VIA AURELIA.

	A Roma per Tuſciam & Alpes Maritimas Arelatum uſque.	M. P. DCCXCVI.
Sic.	Lorium. *	M. P. XII.
	Ad Turres.	M. P. X.
	Pyrgos.	M. P. XII.
	Caſtrum novum.	M. P. VIII.
	Centumcellas.	M. P. V.
	Martham.	M. P. X.
	Forum Aurelii.	M. P. XIIII.
	Coſſam.	M. P. XXV.
	Ad Lacum Aprilem.	M. P. XXII.
	Salebronem.	M. P. XII.
	Manliana.	M. P. VIIII.
	Populonium.	M. P. XII.
	Vada Volaterrana.	M. P. XXV.
	Ad Herculem.	M. P. XVIII.
	Piſas.	M. P. XII.
	Papiriana.	M. P. XI.
	Lunam.	M. P. XII.
	Boaceas.	M. P. XII.
	Bodetiam.	M. P. XXVII.
	Tegulatam.	M. P. XII.
	Delphinos.	M. P. XXI.
	Genuam.	M. P. XII.
	Libanum.	M. P. XXXVI.
	Dertonam.	M. P. XXXV.
	Aquas.	M P. XXVIII.
	Crixiam.	M. P. XX.
	Cannalicum.	M. P. X.
	Vada Sabatia.	M. P. XII.
	Pullopicem.	M. P. XII.
	Albingaunum.	M. P. VIII.
	Lucum Bormani.	M. P. XV.
	Coſtam Balenæ.	M. P. XVI.
	* * *	
	Albintimilium.	M. P. XVI.
	Lumonem.	M. P. X.
	Alpem ſummam.	M. P. VI.

Digitized by Google

HUC USQUE ITALIA, AB HINC GALLIA.

Cemenelum.	M. P. VIIII.
Varum Flumen.	M. P. VI.
Antipolin.	M. P. X.
Ad Horrea.	M. P. XII.
Forum Julii.	M. P. XVIII.
Forum Voconii.	M. P. XII.
Mautavonium.	M. P. XII.
Ad Turrem.	M. P. XIIII.
Tegulatam.	M. P. XVI.
Aquas Sextias.	M. P. XVI.
Maſſiliam.	M. P. XVIII.
Calcariam.	M P. XIIII.
Foſſas Marianas.	M. P. XXXIIII.
Arelate.	M. P. XXXIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA AURELIA.

Lorio.	XII.
Bebiana.	*
Alſium.	VI.
Pyrgos.	X.
Punicum.	VI.
Caſtro novo.	IX.
Aquas Apollinaris.	*
Graviſca.	*
..... co.	*
Tabellaria.	V.
Marta. Fl.	*
Foro Aurelii.	III.
Armenta. Fl.	IIII.
Ad Novas.	III.
Succoſa.	II.
Coſa.	*
..... co.	*
Albinia. Fl.	VIIII.
Telamone.	IIII.
Haſta.	VIII.
Fluvius Umbro.	VIIII.

Digitized by Google

Saleborna.	XII.
Maniliana.	VIIII.
Populonio.	XII.
Vadis Volateris.	X.
Velinis.	X.
Ad Fines.	XIII.
Piſcinas.	VIII.
Turrita.	*
Piſis.	*
Foſſis Papirianis.	VIII.
Ad Taberna frigida.	XII.
Luno.	X.
Boron.	*
In Alpe Pennino.	II.
Ad Moniſia.	XIII.
Ad Solaria.	VI.
Ricina.	XV.
Genua.	VII.
Liburnum.	XXVI.
Dertona.	XXVII.
Aquis Tatelis.	X.
Crixia.	XXII.
Calanico.	XX.
Vadis Sabates.	XII.
Albingauno.	XXVIIII.
Luco Boramni.	XV.
Coſta Bellenæ.	*
Albentimillo.	XVI.
In Alpe Maritima.	VIIII.
Gemenello.	VIIII.
Varum.	VI.
Antipoli.	X.
Ad Horrea.	XII.
Foro Julii.	XVII.
Foro Voconii.	XVII.
Matuone.	XXII.
Ad Turrem.	XVII.
Tegulata.	XVI.
Aquis Seſtis.	XV.
Maſſilia Græcorum.	XVIII.
Calcaria.	XXXIII.
Foſſis Marianis.	XXXIII.
Arelato.	XXXIII.

Digitized by Google

5. Ce qui confirme encore plus l'étenduë de la Voye Aurelienne, juſques en la ville d'Arles, c'eſt le nom qu'elle retient juſques à preſent en Provence, où les gens du païs la nomment *lou Grand Camin Aurelian*. Ainſi que j'ay appris de Monſieur de Peireſc, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement d'Aix. Ce n'eſt pas toutefois qu'Aurelius, qui luy a donné ſon nom & ſon commencement, l'ait conduit juſques à Arles. Il eſt à croire qu'à meſure que les Romains ſe ſont étendus par leurs victoires dans la Gaule Narbonnoiſe, ils y ont allongé ce Grand Chemin pour marque de Seigneurie, long-tems avant Auguſte : vû même que nous avons appris de Polybius, qu'il y avoit dés le tems des Scipions un Grand Chemin pavé & marqué de ſes Colomnes de mille en mille, qui s'étendoit des Alpes aux Pyrenées. Au moins eſt-ce choſe témoignée par pluſieurs Colomnes milliaires qui ſont encore débout ſur ladite Voye, ou qui en ont eſté tirées, qu'Auguſte Ceſar, & quelques Empereurs ſuivans y ont fait travailler deçà les Alpes. Ce que je n'ay appris d'aucun auteur qui en ait écrit juſques à preſent : mais des Inſcriptions que ledit ſieur de Peireſc, perſonnage des plus ſçavans en l'antiquité, m'a mis és mains, & qu'il m'a aſſeuré avoir extrait luy-même des Colomnes où elles ſont engravées, il y en a trois qui ſont ſur ou és environs de la partie du chemin Aurelien, qui s'étend de Frejus, dit *Forum Julii*, juſques à Aix : telles que vous les voyez icy :

Au Puget-lèz-Frejus, en l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint André, en un tronc de Colomne ronde, ſous l'eau beniſte.

IMP. CAESAR. DIVI. F.
AVGVSTVS. IMP. XI.
TRIBVNITIA.
POTESTATE. XI.
IIII.

Au village de Luc du païs de Frejus, ſur la Voye Aurelienne,

NERO. CLAVDIVS.
DIVI. CLAVDI. F.
GERMANICI. CAESAR.
N. TI. CAESAR. AVG. PRO
NEP. DIVI. AVG. ABNEPOS.
CAESAR. AVG.
GERMANICVS. PONTIFEX.
MAX. TR. POT. IIII.
IMP. ITE.
COS. III. I. P.
RESTITVIT.

En l'Egliſe de ſaint Ponce au village de Cabaſſa, non loin de la Voye Aurelienne en deux fragmens d'une meſme Colomne, ſous l'Autel de ſaint Antoine.

IMP. CAES.
FL. VAL.
CONSTAN
TINO. P. E.
AVG.
DIVI. MAXIMI
ANI. AVG.
NEPOTI.
DIVI. CONS
TANTI. AVG.
PII.
FILIO.
XXXIIII.

6. Les deux ſuivantes ſe trouvent encore débout malgré les vents impetueux, qui regnent ordinairement au lieu où elles ſont aſſiſes. C'eſt en un champ de figure quaſi Circulaire, dont le diametre eſt de cent ſtades, ſuivant le témoignage de Strabon, qui reviennent à ſix lieües & un quart de nos lieües Françoiſes. C'eſt ce champ tant rénommé, que les auteurs anciens appellent, *Campum petroſum ſive lapideum*, à cauſe de l'extréme quantité de pierres dont il eſt couvert : *Ab eo vero quod accidit*, comme parle Strabon, *Petroſus appellatur, lapidibus qui manus impleant pleniſſimus.* Les gens du païs de toute antiquité luy donnent le nom de la Crau, comme s'ils vouloient dire, lieu plein de Greve ou de Gravois : même ils appellent au païs vin de Grave, celuy qui croiſt en des coſtaux & montagnes pierreuſes.

Lib. 4. Geogr.

Les habitans de la Grande Bretagne, qui ont pris de nous beaucoup de vieux mots, ſe ſervent encore de ce mot quaſi en meſme prononciation, appellant une pierre du nom de Craig. Ce que Camdenus rémarque ſur le ſujet de ce champ pierreux au commencement de ſon Hiſtoire où il dit, *Ad littus Galliæ Narbonenſis, ubi Herculem & Albionem concertaſſe fabulantur, lapides adeò multi paſſim & latè jacent, ut lapides pluiſſe credas. Unde Littus Lapideum, & Campus Lapideus ab auctoribus nuncupatur. Gallis hodie* la Crau *dicitur. Nominis tamen rationem neſciunt. At lapides* Craig *Britannica lingua nuncupantur.* Mais pour rétourner à nos Colomnes milliaires, elles ſont toutes deux d'Auguſte Ceſar, dont la premiere ſe voit au chemin qui va du Mas de Brau à Salon : & la ſeconde ſur le meſme chemin, aſſez près d'un bois qu'ils appellent le bois d'Aureille, du nom d'Aurelius auteur de noſtre Voye Aurelienne. Ces Inſcriptions ſont preſque à demi effacées, comme vous les voyez icy.

In Britannia. Tractatu de primis incolis.

I.

..... AE.
..... DIVI. F.
..... PONTIFEX.
..... XII. COS.
..... ATVS. XIII.
..... POTEST. XXI.

2.

.....
CAESAR. DIVI. F.
AVGVSTVS. PONTIF.
MAXIMVS. ..... COS.
DESIGNATVS. .....
..... POTESTATE.
IIII.

7. Il ne nous reſte maintenant de tous les Grands Chemins d'Italie qui ont quelque nom dans l'Hiſtoire, ſinon la Voye Cornelienne, de laquelle nous ayons pû par conjecture marquer la ſituation, c'eſt par le moyen de deux Inſcriptions antiques qui la rangent entre l'Aurelienne & Triomphale : dont la premiere eſt telle.

C. SALLIO. ARISTAENETO. C. V.
SEPTEMVIRO. EPVLONVM.
SODALI. AVGVSTALI. IVRIDI
CO. PER. PICENVM. ET. APVLIAM.
CVRATORI. VIARVM. AVRELI
AE. CORNELIAE. TRIVMPHALIS. *Gruter. 465. 5.*
PRAETORI. K. TVTELARIO. QVAESTORI.
DESIGNATO. ET. EODEM. ANNO. AD. AEDI
LITATEM. PROMOTO. X. VIRO.
STLITIB. IVDICAND. ORATORI. MAXIMO.
DECVRIONES. ET. PLEBS. COLONIAE.
ASCVLANORVM. ANCONITANORVM.
PROPTER. HVMANITATEM. ABSTINEN
TIAM. EFFICACIAM.

La ſeconde eſt de C. Popillius autrefois honoré des plus belles charges de l'Empire, ſous Antonin le Débonnaire. Entr'autres de celle de Curateur ou Commiſſaire des Voyes Aureliennes vieille & nouvelle, de la Cornelienne & Triomphale.

Digitized by Google

C. POPILIO. C. F. QVIR. CARO.
PEDONI. COS. VII. VIRO. EPVLON.
SODALI. HADRIANALI. LEGATO.
IMP. CAESARIS. ANTONINI. AVG.
PII. PROPTER. GERMANIAE. SVPER. ET. EX
457. 6. ERCITVS. IN. EA. TENDENTIS. CVRATOR.
OPER. PVBLICOR. PRAEF. AERAR. SATVR.
CVRATORI. VIAR. AVRELIAE. VETERIS. ET.
NOVAE. CORNELIAE. ET. TRIVMPHALIS.
LEGATO. LEG. X. FRETENSIS.
A. CVIVS. CVRA. SE. EXCVSAVIT. PRAETORI.
TRIBVNO. PLEBIS. Q. DIVI. HADRIANI. AVG.
IN. OMNIBVS. HONORIBVS. CANDIDATO.
IMPERATOR. TR. LATICLAVIO. LEG. III.
CYRENAICAE. DONATO. DONIS. MILI.
TARIBVS. A. DIVO. HADRIANO. OB.
IVDAICAM. EXPEDITIONEM. X. VIRO.
STLITIBVS. IVDICANDIS. PATRONO.
MVNICIPI. CVRATORI. MAXIMI. EXEMPLI.
SENATVS. P. Q. TIBVRS.
OPTIME. DE. REPVBLICA. MERITO.

8. Il y a quelques autres Voyes pavées hors la Ville, qui ont des noms propres en l'hiſtoire : ſpecialement dans Publius Victor ; telles que ſont *Via Patinaria*, *Tyberina*, *Gallica*, *Gallicana*, *Laticulenſis & Flavia*. La ſituation deſquelles il m'a eſté juſques à preſent impoſſible de découvrir. Je ne doute pas neantmoins qu'elles ne faſſent partie de celles qui ſe trouvent dépeintes par lignes dans la Carte de Peutinger : mais ſans aucun nom propre qui puiſſe ſervir à les entreconnoiſtre, & ſans marque de leurs commencemens & de leurs fins : C'eſt pourquoy je n'en feray autre plus long diſcours, & en cet endroit je mettray fin au Traité des Grands Chemins d'Italie.

FIN du premier Tome.

Digitized by Google

TABLE
DES
MATIERES
CONTENUES DANS CE PREMIER TOME.

A

Djudicataires & Entrepreneurs des Grands Chemins. 9. 10
Adrien & ſes Ouvrages, tant en Italie qu'en Eſpagne. 59. 69
Adrien accomply en toute Science humaine. *ibid.*
Adrien Empereur auteur d'un grand Mur en la Grande Bretagne. 114
Æſtiva, Camp Militaire pour l'Eſté, & *Hyberna* pour l'Hyver. 337
Æthicus, eſtimé auteur de l'Itineraire. 335
Agger ſignifie la terraſſe ſur laquelle on pavoit les Grands Chemins. 176
Agger pour la partie du milieu des Grands Chemins : Marges ſont les deux liſieres. 253
Agger Itinerarius, *Publicus*, *Militaris*. 176. 177
Agger Tumuli, en matiere de Sepulchres. 376
Agrippa Gendre d'Auguſte auteur du Pantheon. 79
Agrippa fait continuer la percée de la Grotte ou Caverne de la Sybille près de Naples. 170
Agrippa, auteur des Grands Chemins de la Gaule. 179
Alexander Severus a fait quelques Ponts nouveaux, & reparé quelques anciens. 67
Alfonce Roy de Naples a fait élargir le Chemin percé de Pouſſol à Naples. 171
Alpes derniere conqueſte des Romains. 106
Ammien Marcellin eſtimé auteur de l'Itineraire d'Antonin & de la Carte de Peutinger. 339
Antoninus Pius & ſes ouvrages és Grands Chemins. 61. 62
Ara, quelle eſpece d'écueil. 136
Architectes, Maſſons, Charpentiers, employez aux Grands Chemins. 32
Arcs de Triomphe & leur origine. 297. 298
Arcs de Triomphe comment aſſis ſur les Grands Chemins. 305. 306
Arcs de Triomphe décernez aux Empereurs qui ont fait des Grands Chemins. 93
Deux Arcs de Triomphe à Reims dreſſez en l'honneur des Ceſars. 301
Arcs de Triomphe dreſſez près des Portes des Villes. 300
Arc de Triomphe érigé ſur les Alpes à l'honneur d'Auguſte. 107
Aréne de nature de pierre, & non de terre. 126
Aréne de trois ſortes. 128
Aréne premierement employée aux Grands Chemins. 126

Aréne dite *Jabaſſak* par les Hebreux. 124
L'Argile dite *Adamak* par les Hebreux. 124
Aréne, témoignage rémarquable d'Ariſtote ſur la fermeté de l'Aréne. 126
Aſarotos œcos, *Aſarota pavimenta*, eſpece de Marqueterie. 199
Aſie de quel révenu annuel aux Romains. 40
Auguſte Ceſar auteur ou réparateur de pluſieurs Grands Chemins. 45. 46
Auguſte Ceſar élû Commiſſaire des Grands Chemins. 3
Auguſte Ceſar principal auteur du Pavement des Grands Chemins des Provinces. 27
Aurum Coronarium. 78
Ausbourg accommodée de Grands Chemins par *Septimius Severus*. 66
Premiers Auteurs du pavement des Grands Chemins d'Italie. 23. 24

B

Bagacum, eſt Bavais en Hainau ville antique. 101
Baſtimens & ſtructures admirables frequents ſur les Grands Chemins d'Italie. 257
Bavais en Hainau, où on dit que ſept Grands Chemins viennent aboutir. 100. 101
Bavais n'étoit encore du tems de Jule Ceſar. 101. 102
Bavo Roi de Belges Oncle de Priam. 99
Bois employé aux ouvrages des Grands Chemins. 142
Briques, trois ſortes de Briques chez les Grecs. 189
Briques comment nommées par les Grecs & Latins. *ibid.*
Bruit au païs de Hainau que les Chauſſées de Brunehault ont été faites par un Demon. 100. 101
Brunehault, ou *Brunebaldus*, Roy des Belges imaginaire, fils de *Bavo* en 5. degrez. 100
Brunehault fille d'Atanagilde Roi d'Eſpagne femme de Sigebert Roy d'Auſtraſie. 103. 104

C.

CAilloux ſignifient choſes diverſes. 131
Le Caillou a precedé le gravois és ouvrages des Grands Chemins. 139
Cailloux & gravois principale matiere des Grands Chemins. *ibid.*
Cailloux gros & petits differemment mis en œuvre és Grands Chemins. 132. 136
petits Cailloux de diverſes figures & couleurs, dont le gravois eſt compoſé. 250
petits Cailloux liſſez compris ſous le nom de *Glarea*. 132. 138
petits Cailloux liſſez propres à la ſurface des Grands Chemins. *ibid.*
Cailloux taillez ou briſez. 205. 206. 212
Trois ſortes de Cailloux briſez és Grands Chemins de l'Empire. 137
Cailloux taillez en trois façons par les Athéniens. 136
Camdenus a écrit des Grands Chemins d'Angleterre. 113 *& ſuiv.*
Caracalla & *Geta*, & leurs ouvrages és Grands Chemins. 63. 64
Carthaginois inventeurs du pavé. 2
Caverne de la Sybille au Royaume de Naples continuée par *Agrippa*. 170
Cauſe materielle & formelle traitée au ſecond livre. 122
Signification de *Cementum*, en pavé & maſſonnerie. 206
Cenſeurs de Rome premiers Commiſſaires des Grands Chemins tant des champs que de la ville. 5
Cenſeurs & Tribuns du peuple, Commiſſaires des Grands Chemins des champs. *ibid.*
Ceroſtrata opera, eſpece de marqueterie fait avec cornes. 198
Charlemagne a fait des réparations aux Grands Chemins. 86
Charles Bouel ſur les Chauſſées de Brunehault. 101
Cartes Geographiques neceſſaires aux grands Capitaines. 341
Antiquité des Cartes Geographiques. 341. 342

Digitized by Google

Carte de Peutinger, pourquoy ainſi dite. 343. & *ſuiv.*
Chaux comment inventée. 127. 128
Chaux neceſſaire en grande quantité és Grands Chemins. 145
Quelle raiſon on obſervoit anciennement au mélange de Chaux & d'Aréne, & tuile battuë. 128
Chauſſées de Brunehault fondées ſur deux fauſſes ſuppoſitions. 98
Premiers Chemins pavez par les Provinces. 25
Nul exempt des ouvrages des Grands Chemins. 80. 82. 83. 84. 85
Grands Chemins de la Gaule Belgique pourquoy dits *Chauſſée de Brunehault.* 98 99
Grands Chemins de l'Empirepourquoy appellez en la Gaule Belgique *Chemins ferrez.* 98
Chemins en Gaule par Adrien & Poſthumus Empereurs. 112
Quatre Grands Chemins en la Gaule faits par Agrippa. 109
Chemin de Lyon à Marſeille. 112
Chemin de Lyon juſques à Boulogne en l'extremité de la Gaule. 111
Chemin de Lyon ſur le Rhin. *ibid.*
Grands Chemins divers en leurs plans ou aſſiette. 166. 167
Trois ſortes d'aſſiettes des Grands Chemins. 174
Grands Chemins mis au rang des ouvrages nobles. 84
Chemins Militaires ſe faiſoient au dépens du public. 81
Chemins Militaires ouverts & renverſez par l'auteur pour y voir la diſpoſition des matieres. 151. 181
Chemins faits de ſimple Aréne ou Gravois, & enfin de cailloux. 140. 141
Chemins de l'Empire pavez de carreaux irréguliers. 212. & *ſuiv.*
Chemins entaillez dans des Rochers vifs. 168
Chemins pavez par les Romains, quaſi par tout le Monde. 332
Les Chemins pavez de l'Empire, admirables en nombre & en étenduë. 317. 318. 331
Chemins pavez de carreaux réguliers. 221. & *pages ſuivantes.*
Grands Chemins portant le nom de leur auteur. 92
Six Chemins pour aller de Rome en la Gaule Ciſalpine. 145
Chemins à travers des Montagnes fenduës ou percées. 167. 169. 170
Chemins faits par Auguſte à travers les Alpes. 105. 106
Trois ſortes de Chemins terreſtres ſelon Ulpien. 146
Chemins terreſtres diviſez en pavez & non pavez. 144. 145
Chemins publics ſe réparoient aux dépens des particuliers. 84
Chemins Royaux & de traverſes. 81
Chemins de traverſes ou voiſinaux, ſont chemins publics. 82
Chemins de traverſes par qui pavez. 81
Chemins de traverſes, pavez par corvées ou contributions. *ibid.*
Choix de cailloux & pavez. 208. 209
Cronique de S. Bertin attribuë l'un des Grands Chemins de l'Empire à la Reine Brunehault. 104
Ciment épais d'un pouce, ſur lequel eſt aſſiſe la premiere couche des Grands Chemins. 181
Circonference d'un cercle, comment meſurée à ſon diametre. 399
Clarembaut, Hugues de Thoul, & Lucius de Tongres, ſur les Chauſſées de Brunehault. 100
Cloaques admirables ſous les Ruës Militaires de Rome. 240. 241
Cocceius auteur du Chemin percé de Pouſſol à Naples; race des Coccejens. 172
Coffres ſervant pour Sepulchres. 282. 283
Trois *Coffres* de marbre blanc excellens, l'un à Rome, l'autre à Reims, le troiſiéme à Paris. 283. & *ſuiv.*
Commiſſaires extraordinaires des Grands Chemins & leur charge. 9. 10
Commiſſaires des Grands Chemins élû d'entre les principaux Citoyens. 15. 16
Commodité des Cloaques. 240. 241
Comparaiſon de la Carte de Peutinger, avec l'Itineraire d'Antonin. 354. 355
Conjecture ſur les Grands Chemins d'Angleterre, avant *Septimius Severus.* 116

Digitized by Google

TABLE

Ordonnance du Roy pour la Police des Gardes, Officiers & Soldats de ses Troupes, & pour la Discipline Militaire. 1
Ordonnance du Roy pour la Police des Gardes, Officiers & Soldats de ses Troupes, & pour la Discipline Militaire. 2
Ordonnance du Roy pour la Police des Gardes, Officiers & Soldats de ses Troupes, & pour la Discipline Militaire. 3
Ordonnance du Roy pour la Police des Gardes, Officiers & Soldats de ses Troupes, & pour la Discipline Militaire.

Chapter 1 Introduction 1
Chapter 2 Literature Review 5
Chapter 3 Methodology 12
Chapter 4 Results 20
Chapter 5 Discussion 28
Chapter 6 Conclusion 35
References 40
Appendix A 45
Appendix B 50

Fiſtuca, pour Pilotis ou pour une Hie. 165
ſignification de *Fiſtuca*. *ibid.*
Flaccus & Albinus Cenſeurs, quand, & comment ont fait publier les Ouvrages des Grands Chemins. 24
Foreſt d'Averne couppée par Agrippa, & pourquoy. 170. 172
Forme tenuë par les Cenſeurs pour les Ouvrages des Grands Chemins. 43
Forme que Trajan tint à faire travailler aux Grands Chemins. 55. 56

G

GAbelle eſpece de Péage qui ſe leve ſur le ſel. 37
Galba, *Otho*, & *Vitellius* n'ont eu loiſir de faire travailler aux Grands Chemins. 52
Galien ſur les ouvrages de Trajan és Grands Chemins d'Italie. 55. 56
Gallienus Empereur. 72
la Gaule de quel profit annuel aux Romains. 40
la Gaule Belgique bien fournie de Grands Chemins pavez. 98
la Gaule par qui fournie de Grands Chemins. 105. 106
Glarea, pris pour un ramas de petits cailloux. 132
C. Gracchus met en avant le pavement des Grands Chemins d'Italie. 24
C. Gracchus acquit la grace du Peuple par les Ouvrages des Grands Chemins. 92
C. Gracchus a le premier meſuré & marqué les Grands Chemins par pierres. 380
Grandeur admirable de la ville & fauxbourgs de Rome. 258. 259. 396 397
Gravois ou gravier & ſa nature. 129
Gravois plus gros que l'aréne. *ibid.*
Gravois de nature de pierre, quoy que privé du nom de pierre. 130
Gravois entre aréne & cailloux. 131
pourquoy le Gravois mis entre les groſſes matieres des Grands Chemins. 138
Gravois allié avec chaux és ſurfaces des Grands Chemins. 145. 146
Gruës & cailles en tems orageux s'empliſſent d'aréne. 124

H

HIſtoire fabuleuſe des Grands Chemins de la Grande Bretagne. 113
Hiſtoire admirable ſur la conſtruction des Cloaques. 240
Hommes employez au baſtiment du Temple de Salomon. 28
des Hommes & de l'argent, employez aux Ouvrages des Grands Chemins. 28. 29
Hommes & argent employez aux Grands Chemins, impoſſible à déterminer. 91
l'Homme, pourquoy appellé poudre. 124
Honneurs de trois ſortes, faits aux Empereurs, qui ont fait faire ou réparer des Grands Chemins. 92

I

IAcques de Guiſe Cordelier de Valenciennes, ſur les Chauſſées de Brunehault. 100
Incertitude & variation ſur les meſures des Grands Chemins. 364. 369
Inſcriptions antiques doivent tenir lieu de preuve. 68
Inſcriptions, pourquoy trouvées en bon nombre en Europe, & peu en Aſie & en Afrique. 69
Inſcriptions envoyez à l'Auteur par Meſſieurs Savaron & de Peireſc. 112. 456
Inſcriptions de pluſieurs ſortes és Sepulchres. 290. *& ſuiv.*
Intention de l'auteur de la Carte de Peutinger. 343
Interprétation de la Carte de Peutinger. 344. *& ſuiv.*
Interprétation de *Greſſus* ou *Gradus*. 362
l'Italie & les Provinces miſes en contre-pointe. 17
l'Italie & les Provinces, accommodées de Grands Chemins pavez par Auguſte. 27
l'Italie a été plus difficile à dompter que les Provinces. 318
Italie au milieu du Monde. 383. 384
Italie comment limitée, & ſes louanges. 389. 390

Ita-

Digitized by Google

Italie comment meſurée par nature & par droit. 405. 406
Italie avec ſes Chemins Militaires. 417
Itineraire d'Antonin contient un grand nombre de Chemins Militaires. 335
Itineraires de divers Auteurs. 354. 355
que l'Itineraire & Carte de Peutinger, ne contiennent autres Chemins que pavez ou Militaires. 354
Jule Ceſar Commiſſaire des Grands Chemins. 14

L

LAc de Pontia, comblé & accommodé de Chemins & Baſtimens par Trajan. 57. 58
Lac, pourquoy ne fait point d'aréne. 126
Lateres ſont ouvrages de terre cuite, qui ſe jette en moule. 188
Legatus, chez les Romains, ſignifie Lieutenant general d'une Armée. *voyez Tome II.* 248 249
vingt-cinq *Legions* entretenuës par Auguſte. 29
trente *Legions* ſous Trajan. 30
Legs teſtamentaires faits aux Ouvrages des Grands Chemins. 90
Lepidus a réparé la Baſilique de Paulus. 79
Leuca, d'où ainſi dite par les Latins. 372
Licinius Stolo condamné à l'amende pour être trouvé contrevenant à la Loy, par luy faite. 43
ſix eſpeces de *Lieües* ſelon Oronce Finée. 373
Lieüe Royale, ſelon François Garault. *ibid.*
Lieües de pluſieurs eſpeces, ſelon la diverſité des Pays & Regions. 373. 374
Lieüe Françoiſe, réglée à deux milles Italiques. 375
Lieüe, meſure propre aux Gaulois pour les Chemins. 366
Lieüe antique Gauloiſe, à quinze cens pas. 375
Lieües Germaniques, comment meſurées. 377
Limites de l'Empire de Rome. 323. *& ſuiv.*
Limon de la terre dit *Erechs* ou *Arebs*, par les Hebreux. 124
Litboſtrata Pavimenta, d'où ainſi appellez. 198
Livres d'Hippocrate comparez aux Grands Chemins d'Italie, qui avoient beſoin de réparation. 56
Longueur & largeur de l'Empire Romain. 327. 328
Longeur & largeur d'Italie. 404. *& ſuiv.*
Loy de *Theodoſe*, *Honorius* & *Arcadius*, aſtreignant toutes perſonnes & eux-mêmes aux Ouvrages des Grands Chemins. 85
Loy de *Stolo* & de *Gracchus* ſur la quantité de terres labourables. 43
Loy de Charlemagne qui exempte les Eccleſiaſtiques de toutes contributions, excepté des réparations des Grands Chemins. 86
Ludi Circenſes, pourquoy ainſi dits. *voyez Tome II. pag.* 384.

M

MAgiſtrats Romains, curieux de l'embelliſſement & des utilitez de leur Ville. 1. 2
Mancipes, quelle ſorte de gens à Rome. 9. 10
Maniere de ſéparer trois ſubſtances de la terre commune. 126
Maniere d'aſſeoir Pavez ſur charpenterie. 158
Maniere d'aſſeoir les cailloux en pavant. 209
Maniere obſervée par l'Itineraire d'Antonin en la meſure des Grands Chemins. 406
Marc Aurele a fait réparer un Grand Chemin au Pays-Bas. 62
Marbres excellens employez en pavez de Marqueterie & Moſaïque. 196. 197
Marges ſont les liſieres des Grands Chemins & *Marginare*, la façon de les faire. 253
Materia & Terra Materina, és matiéres des Pavez des Edifices. 185. 186
ſignification de *Materia Ordinata*. 206
Matiere & forme des Grands Chemins traitées au 2. livre. 121
Matieres des Grands Chemins deviſées

en groſſes & menuës. 123
trois conſiderations ſur l'ordonnance des matiéres des Grands Chemins de l'Empire. 148
Matiéres des Grands Chemins interieures ou exterieures. 148
Matiere des Hermes de bois en pierre & leur forme carrée. *voyez Tome II. page* 321
Mauſolées, Sepulchres des Princes & grands Seigneurs. 270
Mauſolée d'Auguſte comment édifié. 272
Mauſolée d'Adrien dit *Moles Adriani.* 273
Maxentius. 74
Maximien. 72
Maximinus & Julius Verus Maximus & leurs Ouvrages en Grands Chemins. 70
Medailles faites à l'honneur de quelques Empereurs qui ont fait des Grands Chemins. 95. 96
Meſures ſelon Jule Frontin. 361
Meſures diviſées en douze genres. *ibid.*
Meſures ſervant aux Grands Chemins, le Pas, le Stade, le Milliaire & la Lieüe. *ibid.*
Meſures de la ville de Rome, du tems de Veſpaſien. 395. & *ſuiv.*
Meſure du circuit de la ville de Rome. 399
M. P. dans l'Hineraire d'Antonin, ſignifient *Mille Paſſus*, ou *Millia Paſſuum.* 362. 363
Milliaire ſouſentendu és nombres de la Carte de Peutinger. 362
Milliaire, dit *Milliare* ou *Milliarium.* *ibid.*
Milliaire, meſure des Chemins en Italie. 366
Milliaires aſſignez en deux façons dans l'Itineraire, en gros & en détail. 364. 365
Milliarium Aureum, par qui planté au milieu de Rome, ſon nom & ſon uſage. 380. 381
le *Milliarium Aureum*, planté au milieu de la Terre. 382. & *ſuiv.*
Milliaire d'où Pline a pris les meſures de la ville de Rome. 395
Mines d'Or en Eſpagne & en la Gaule. 38. 39
Moles, ſortes de Sepulchre. 277. 278
le Monde pour l'Empire Romain comment à entendre. 321
Montagnes percées ou tranchées. 49. 53
Montagnes percées, pour y faire des Voyes au Royaume de Naples. 170
Montagnes ravalées, & vallées hauſſées, pour la continuation des Grands Chemins de plain pied. 178. 179
Moſaïque, comment differente de la Marqueterie ſimple. 198. 199
Moyen tenu par l'Auteur pour découvrir les matieres interieures des Grands Chemins. 151. 181
Mancipes, quelle ſorte de gens. 9. 10
Murex ou *Strobilus*, quelle partie de Rocher. 136
Murs admirables faits de maſſonnerie, pour ſouſtenir des terraſſes. 178. 179
Murus Pictus, en Angleterre. 125
Muſivum opus, œuvre à la Moſaïque. 197
Myſtere de la ſituation de Rome au milieu du Monde. 388

N

NAtions étrangeres qui ont diſſipé l'Empire n'ont eu le moyen de continuer les Grands Chemins. 75
Nature du limon de la terre. 124
Nature de l'argille. *ibid.*
Nature de l'aréne & ſon poids. 124. 125
Neron a fait travailler aux champs & à la Ville aux Grands Chemins. 50. 51
Nicolaus Reuclerl, premier auteur de la fable des Chauſſées de Brunehaut. 99
Nombre des Chemins Militaires en la Grande Bretagne. 116
Nombre des Ruës Militaires de la ville de Rome, & leurs noms. 308. & *ſuiv.*
Nombre, noms & étenduë des Grands Chemins d'Italie. 408. & *ſuiv.*
Nombre, & noms des Portes de la ville de Rome. 413. 414
Noms divers des Grands Chemins de l'Empire. 2
Noms des Auteurs des Grands Chemins donnez à leur ouvrage. 93
Nucleus és pavez, quelle partie c'eſt. 161. 163

O

OBéliſques décrits en leur ſignification, figure & hauteur, & de ceux qui d'Egypte ont été apportez à Rome. 279
Objection ſur le traité general des Pavez & réponſe à icelle. 153
Opinions diverſes ſur l'Auteur du Chemin percé de Pouſſol à Naples. 171. 172
Opinion des Romains ſur la nature des Dieux, & maniere de leur baſtir des Temples. 260. 261
Opinions diverſes ſur l'Auteur de l'Itineraire d'Antonin. 335
Opinion de l'Auteur ſur ledit Itineraire. 339. 340
Ornement des Grands Chemins de part & d'autre. 256
Ouvrages admirables de *Caligula* & de *Claudius*. 49. 50
Ouvrages des Grands Chemins pourquoy délaiſſez après Gracien. 74
Ouvrages des Grands Chemins continuez juſques à la decadence de l'Empire. 68

P

PAlais magnifiques ſur les Grands Chemins. 307
Paraſange meſure des Chemins chez les Perſes. 366
Particuliers ou Communautez qui ont fait paver des Chemins à leurs dépens. 88. 89
Pas Geometrique de cinq pieds ſert ſeul à la meſure des Grands Chemins. 361
Pas Geometrique d'où ainſi dit. 362
Pavé des ruës, inventé par les Carthaginois. 2
Pavé excellent de certaines ruës & places, tant de Rome que d'ailleurs. 137. 138
Pavez domeſtiques ont donné occaſion à l'Auteur, de faire foüir dans les Grands Chemins. 151
Pavez domeſtiques faits de pluſieurs couches. *ibid.*
Etimologie & ſignifications differentes du mot de Pavé. 154. 155
Pavez ſur étages, couverts ou découverts, *Subtegulanea* & *Subdialia*. 157
Pavimenta Teſſellata, ſegmentata, Muſiva. *ibid.*
Pavez découverts, dits *Subdialia pavimenta*. 157. 162
Pavez à raiz de chauſſée dans les maiſons. 164
Pavez faits en terris. 185. 186
petits Pavez, de Marqueterie, comment appellez. 195. 196
Pavé de Moſaïque excellent, en l'Egliſe ſaint Remy de Reims. 200. 201
Pavé de Paris de quelle nature, & par qui commencé. 215. 216
Pavicula, un battoir ou batte. 164 165
Paul Emile, du tems d'Auguſte, qui a fait *Baſilicam Pauli*. 79
Pauſilippus, montagne percée de Pouſſol à Naples. 170. 171
Péages de combien d'eſpeces differentes. 37
Péages ſales, inciviles & cruels. 39
Peuples Alpins domtez par Auguſte, déja Seigneur de tout le Monde. 106
Peuples & Rois amis des Romains, exemts de Tributs & Péages. 38
Pierres differentes en nature. 204
Pierres inſcrites, ſont de veritez certaines. 68
Pierres tendres & leur nature. 134
Pierres de taille de trois eſpeces, ſelon Vitruve. *ibid.*
Pierres temperées & leur nature. *ibid.*
Pierre & difference de ſes ſignifications. *ibid.*
de quelles Pierres on ſe ſert aux Bâtimens & de quelles au Pavé des Grands Chemins. 135
Pierres dures & leur nature. 134
Pierres ou Colomnes Milliaires. 254
Pierres rélevées ſur les Grands Chemins, pour monter à cheval ou en deſcendre. *ibid.*
Pierres, pourquoy ſervent de meſure aux Grands Chemins, dans l'Hiſtoire & le Droit. 368
Pierres ou Colomnes Milliaires. 368. 369
Piles ou Pilaſtres ſervant aux Sepulchres. 282
Plaintes des Peuples provinciaux, ſur

les Ouvrages des Grands Chemins. 31. 32
Plaintes & ſéditions des Soldats, employez aux Ouvrages des Grands Chemins. 31
Plaſtice, Art de cuire la terre diviſée en deux ſortes d'Ouvrages. 188
Plinthe & ſes ſignifications. 189
Police des Grands Chemins, appartenant aux ſouverains des Républiques. 3
Pont de Trajan ſur le Danube. 32
Ponts baſtis par Trajan en grand nombre réparez par *Alexandre Severus*. 67
Ponts & levées faits par *Septimius Severus* en Angleterre. 115
Pont ſur le *Vulturnus*. 142
Populace des Provinces employée aux Ouvrages des Grands Chemins. 30. 31
Portes de la ville de Rome ſervent de Commencement aux Grands Chemins d'Italie. 413. 417
Porte & Voye Collatine, Salaire, Gabinienne & Tyburtine. 429. *& ſuiv.*
Porte Eſquilienne & Celimontane. 435
Porte Latine & Capene. 440
Porte & Voye Ardeatine & Oſtienſe. 445
Porta Portuenſis, *Navalis*, *Janiculenſis*, *Septimiana*, *Triumphalis*. *ibid.*
Porte & Voye Aurelienne. 451
Portorium vectigalis genus. 37
Poſtes, & de leur premiere invention. *Voyez Tome II. pag.* 159.
Poudre de Pouſſol & ſa nature, appellée Rapille. 186. 187
Proſelytes du tems de Salomon, cent-cinquante-trois mille. 28
Provinces hors l'Italie en combien de tems adjoûtées à l'Empire. 318. 319
Provinces de l'Empire de Rome par leurs noms. 329. 330
Provinces diviſées en Regions. 360
Pura Pavimenta, *Sculpturata*, *cælata*, & leurs differences. 195. 200. 201
Pyramides d'Egypte par quel nombre d'hommes édifiées. 28. 29
Pyramides d'Egypte à quelle fin baſties. 271

Q

ſignification de *Quadratus Lapis*. 205 206. 211. 221
Quarreaux à paver dans les maiſons, comment diviſez. 156
trois ſortes de Quarreaux differens en poids. 205
Quarreaux réguliers & irréguliers. 205. 206
Quarreaux de la Voye Appienne de quatre à cinq pieds de face. 226
Quatuor viri, étoient pour la Ville, & *Curatores Viarum*, pour les champs. 9

R

la Race de Jule deſcenduë de *Iulus*, fils d'Enée. 302
Raiſon entre les Stades des Grecs & le Milliaire des Romains. 366. *& ſuiv.*
Raiſon entre le milliaire d'Italie, la lieüe Gauloiſe & la lieüe Françoiſe. 370. 371
Raiſon d'autant & demie entre le mille Italique & la lieüe Gauloiſe. 378
Raſte, meſure des Chemins propre aux Allemans. 366
Réfutation de l'opinion de Vigenaire ſur la lieüe Françoiſe. 375. 376
Réparations de Chemins par Claudius & Neron. 50
Revenu annuel du Peuple Romain. 40. 41
Roches fenduës ou percées pour y faire paſſer des Chemins. 167. 168. 169. 176. 179
Romains auteurs des Grands Chemins de la Gaule Belgique, que l'on appelle les Chauſſées de Brunehault. 102
Rome priſe en trois ſortes, pour ce qui eſt de ſon étenduë. 258
Rome enveloppoit dans ſoy, des Villes & des Nations entieres. 259
Rome ſiſe au milieu d'Italie. 384
Rome au milieu du Monde. 385
Rome aſſiſe en lieu fortifié par la nature même. 388
Rome, dite Ville éternelle. 390
Rome plus obligée à ſaint Pierre & ſaint Paul, qu'à ſes Capitaines & Empereurs. 393
Rome comme une Ville double, cloſe & non cloſe. 395
Rois de Lacedémone avoient la charge

Digitized by Google

des Grands Chemins. 3
Rudus, & *Ruderatio*, que c'eſt és Pavez des Maiſons. 260. 261
Rudus, és Grands Chemins comment ſe doit prendre. 182. 183
Ruës des Villes, aux dépens de qui pavées & réparées. 80. 81
Nombre des grandes Ruës de la Ville de Rome. 398. & *ſuiv.*
Ruës de Rome, comment pavées. 133. 137. 138
Ruës Militaires de la Ville de Rome, de quelle étenduë. 394. & *ſuiv.*
Rupes, & ſes differences contre *Murex*, *Strobilus*, *Crepido*. 136

S

Sable & ſa nature, comment diſtingué de l'Aréne. 125
Sable plus frequent és lieux chauds, qu'aux froids. *ibid.*
Sable inutile és Ouvrages des Grands Chemins. 126
Confuſion & mélange entre Sable, Aréne, Gravois, Caillou. 131
Saxum, & ſa nature & ſignifications differentes. 131. & *ſuiv.*
Schénes, meſures des chemins chez les Egyptiens. 367
Scopulus, quelle eſpece de roche & ſon étymologie. 136
Scriptura, eſpece de Péage. 37
Sectilia, Ouvrage de marqueterie. 194. 195
Seillons déſignez entre leſquels on faiſoit les Grands Chemins. 175
le Senat & le Peuple Romain fort affectionnez vers ceux qui faiſoient des Grands Chemins. 92
Septimius Severus a fait travailler en Angleterre à la grande muraille & aux Chemins. 114. 115
Septimius Severus & ſes Ouvrages és Grands Chemins. 63. & *ſuiv.*
Septizonium Severi, comment baſty, & pourquoy ainſi nommé. 273. 274
Sepulchres de pluſieurs façons baſtis ſur les Grands Chemins & pourquoy 262. & *ſuiv.*
Sepulchres pourquoy hors les Villes. 263. 264
Sepulchres pourquoy dits Monumens. 267
Sepulchres en grande reverence chez les Anciens. 268
és Sepulchres étoit rémarquable la forme de l'Architecture, & la ſubtilité des Inſcriptions. 269
trois ſortes de Sepulchres ſis ſur les Grands Chemins, grands, moyens & petits. 269. 270
Sepulchres mediocres. 275. & *ſuiv.*
Sepulcres populaires. 286
Silex, & ſes ſignifications. 132. 135. 138
Silex, proprement ſignifie la pierre à feu ſelon ſon étymologie. 136. 137
Soldats Legionnaires employez au pavement des Grands Chemins. 29
Solum perpetuò ſolidum & congeſtitium. 164
Soſus inventeur de la Moſaïque. 199
Sources diverſes pour la bonté des eaux. 130. 131
Spicata teſtacea, petits carreaux de terre cuite en forme d'épy. 190. 191
Stade meſure des chemins chez les Grecs. 366
Stade comment meſuré chez les Grecs. 369
Stade eſt de 125. pas Geometriques. 370
huit Stades font un milliaire. *ibid.*
Statuës d'argent fonduës pour être employées aux Grands Chemins. 47
Statumen & *Statuminare*. 181
le *Statumen*, ou fondement des Grands Chemins fait de pierres plattes alliées avec ciment. 182
Statumen, premiere couche des pavez, pourquoy ainſi dit. 159. 160
Strobilus, la partie haute d'un rocher. 136
trois ſortes de ſtructure ou aſſemblage de carreaux és pavez. 210. 211
trois Subſtances ſéparables l'une de l'autre en toute terre. 126. 127
Summa cruſta, eſt la ſurface des pavez. 185
Surface faite de Gravois, la plus commune és Grands Chemins de l'Empire. 140. 141
Surface de carreaux & de gravois employez en même Chemin. *ibid.*
Surface de Gravois plus durables que de cailloux. 141
Surface des pavez, dite *Summa cru-*

Digitized by Google

ſta. 157. 185
trois eſpeces de Surface és pavez domeſtiques, *Terrena*, *Teſtacea*, *Lapidea.* 157. 185
Surface exterieure des pavez des Edifices. 184
Surfaces des Chemins Militaires, de cailloux ou de gravois. 203

T.

deux ſortes de TAbles ou Cartes Geographiques. 351
Tacitus Empereur. 72
Tegula, *imbrex lateribus frontatis*, quelles ſortes de Tuilles. 188. 189
Temple de Salomon, par quel nombre d'hommes édifié. 28
Tems & Auteur de la Voye Appienne, & deſcription d'icelle. 222. *& ſuiv.*
Temples baſtis ſur les Grands Chemins. 260
Temple de Mars, excellent ſur la voye Appienne. 261
ſignification de *Terra materina.* 157
Terraſſes d'une longue ſuite, & hauteur admirable en la Gaule Belgique, ſervant à porter les Grands Chemins. 176. 177
Terraſſes rélevées ſur la ſurface de la terre, dites *Aggeres.* 176
la Terre moindre que l'Empire des Romains. 320
ſignification de *Teſſara*, *Teſſella*, *Spicata Teſtacea.* 190. 191
Teſſera, nom fort équivoque. 199
Teſta, Ouvrage de terre cuite, tourné à la roüe. 188
Treſor public des Romains. 39. 40
Tibere a fait travailler à quelques Grands Chemins. 47
Tibere, Caligula & Claudius, ont fait peu de Baſtimens publics à Rome. *voyez Tome II. pag.* 371
Titus par inſcription antique dit l'amour & delices du genre humain. 54
Titus & ſes ouvrages aux Grands Chemins. *ibid.*
Tour du Phare, combien coûte à baſtir. 34
Trajan & ſes Ouvrages és Grands Chemins. 55. 56. *& ſuiv.*
Tributum & Vectigal. 36
Tributs, de combien de ſortes. *ibid.*
Tributs par qui mis ſus à Rome, & quand abolis. 36. 37
Tributs & Péages mis ſur les Nations ſubjuguées. 37
Tributs réels ou perſonnels, inſtituez par Auguſte. 38

V

V *Ectigal peregrinum*, à quoy ſemblable en France. 37
Vers de Nicolas Reucleri, ſur les Chauſſées de Brunehaut. 100
Vernis de chaux & d'huile pour enduire les pavez en terris. 187
Veſpaſien & ſes Ouvrages. 52. 53
Via argentea en Eſpagne, pourquoy ainſi appellée. 99
Via Aurelia, faite par *Aurelius Cotta.* 23
Via Portuenſis, diviſée en trois eſpaces. 448
Via Æmilia Scauri. 422. 425
Via Domitia, en Gaule & en Allemagne. 26
Via Egnatia, en Macedoine, pavée avant Auguſte Ceſar. *ibid.*
Vigenaire, refuté ſur la meſure de la lieüe Françoiſe. 375. 376
Vigeſima, ſorte de Péage ſur la vente des Eſclaves. 37
quatuor Viri Viarum curandarum, quand inſtituez à Rome. 6. 7
Umbo, pris pour la liſiere des Grands Chemins. 143
Voyage par eau ſur le lac de Pontia. 57
Voye de Trajan de Benevent à Brindes. 58
Voye Emilienne & deſcription d'icelle. 422. 423
deux Voyes des Alpes à Lyon, faites par Auguſte. 107
Voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne, les plus celebres de toutes. 422
Voye Appienne la premiere, en tems & en excellence. 222
Voye Appienne. 441. 443
la Voye Appienne és environs de Terracine, ouverte dans un rocher. 168
Voye Caſſienne. 425
Voye Claudienne. 426
Voye Cornelienne. 458

Digitized by Google

Voye de Domitien excellente, & deſcription d'icelle. 229 *& ſuiv.*
deux Voyes admirables trouvées au Perou ; deſcription d'icelles. 236. *& ſuiv.*
Voye Flaminienne, ſon nom, ſon commencement & ſon étenduë. 418. *& ſuiv.*
Voye Flaminienne, réparée par Auguſte Ceſar. 45. 46
charge & dignité du grand Voyer de France. 3
Voyers & gouverneurs du pavé de Rome. 6. 7
Voye Militaire, pavée pour aller des Pyrenées, juſques aux Alpes. 25
Voye Oſtienſe, bordée de beaux Baſtimens de part & d'autre. 257
Voyes pavées de grands cailloux ou de Marbre. 235. *& ſuiv.*
Voyes Prénestine, Lavicane, Champenoiſe, & autres. 435. *& ſuiv.*
Voye de Sinueſſe à Pouſſol, par Domitien. 55
Voye ſoûterraine de Pouſſol à Naples. 170
Voye ſoûterraine à Thebes en Egypte, dite à cent portes. 169
Voye ſoûterraine de Pouſſol à Naples, par qui unie & rédreſſée. 170. *& ſuiv.*
Voye de Trajan dedans Rome. 55
Voye Triomphale. 449
Voye Valerienne, Latine, Appienne & autres. 441. *& ſuiv.*
Uſage des Grands Chemins pour la Prédication de l'Evangile. 391. 392

FIN.

Digitized by Google

500—c/

Digitized by Google